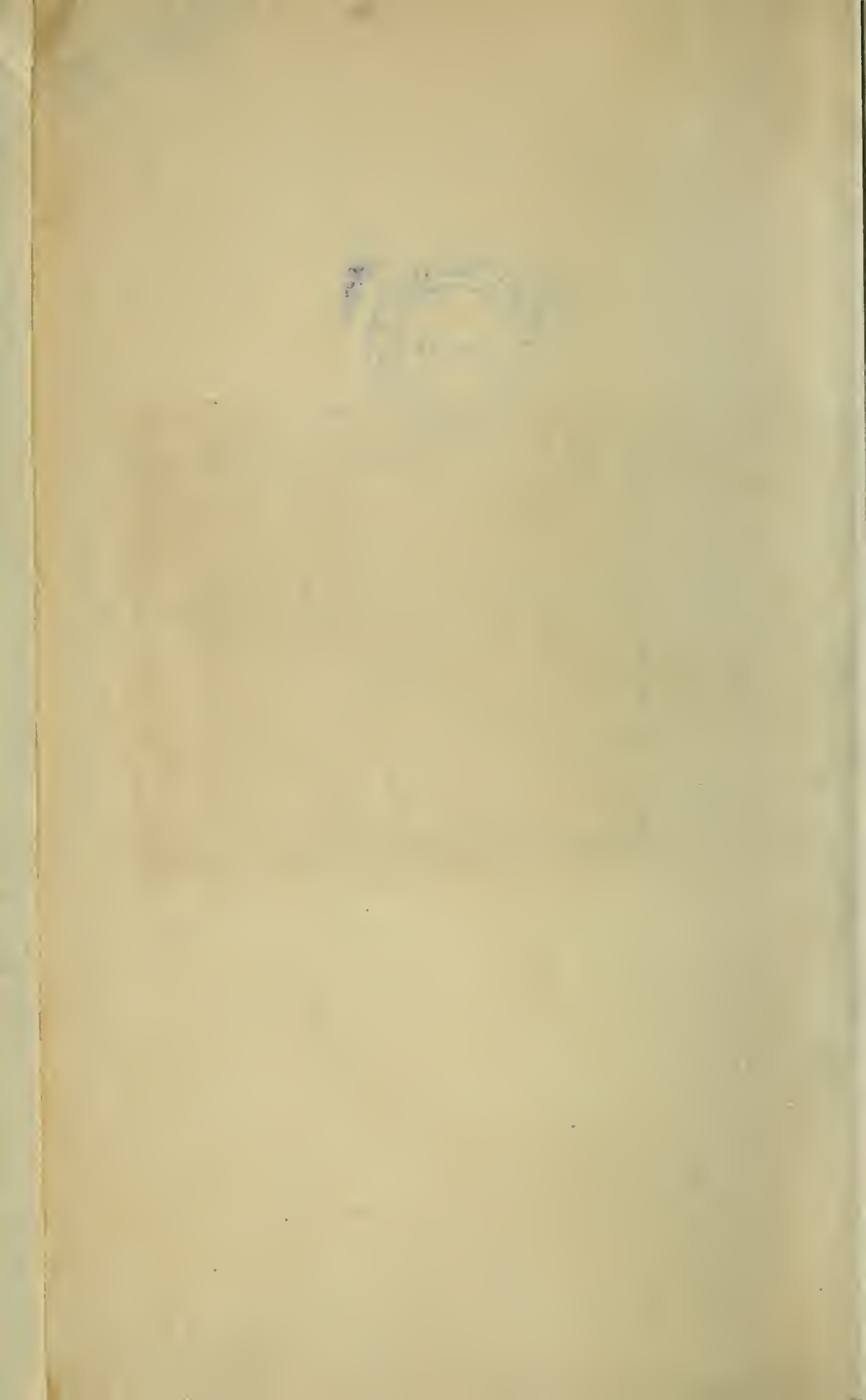






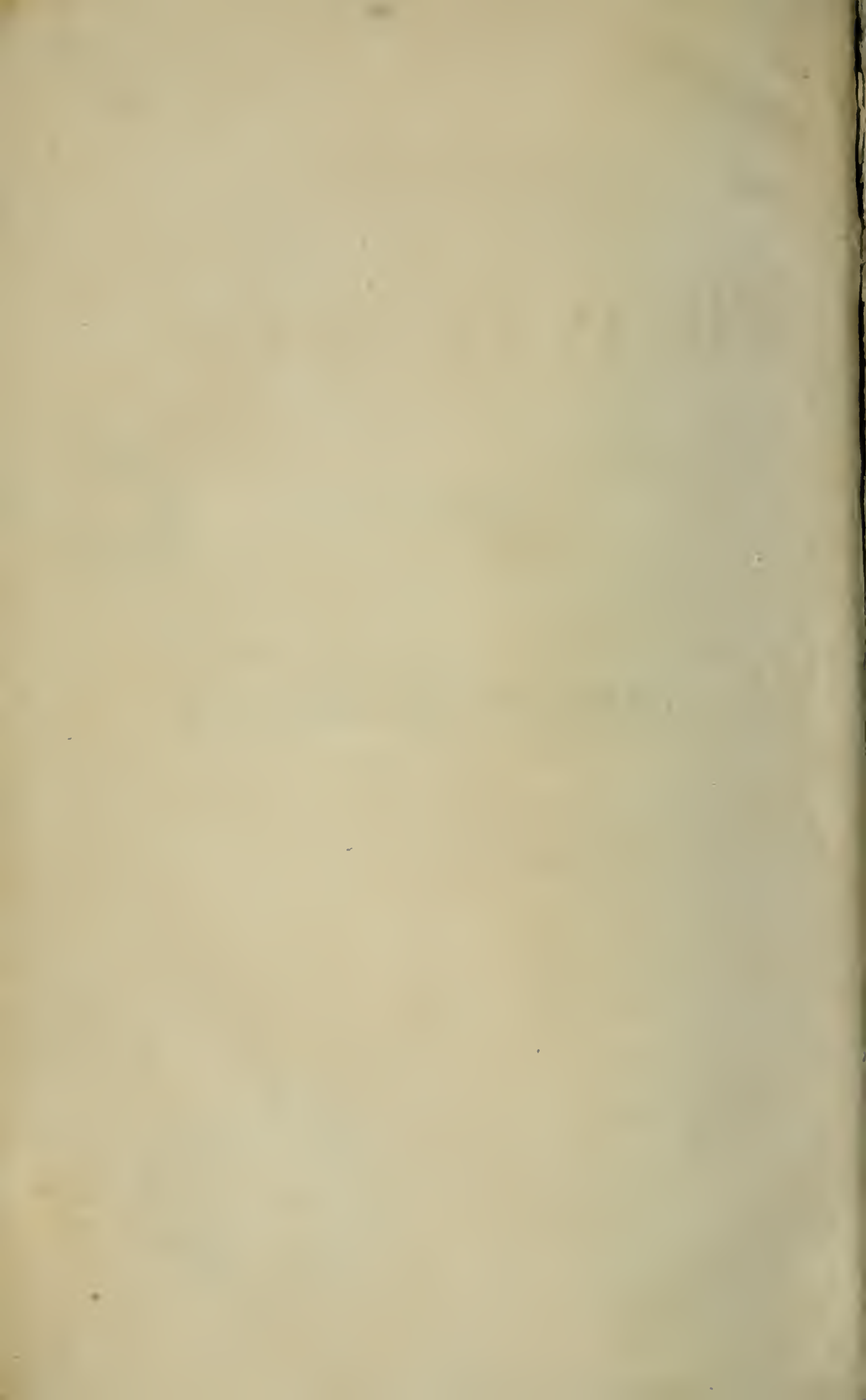


HISTOIRE

DE

PIE IX LE GRAND





HISTOIRE

DE

PIE IX LE GRAND

ET DE

SON PONTIFICAT

OUVRAGE APPROUVÉ

PAR

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS

Précédé d'une lettre de Mgr GAY

Évêque d'Anthédon, auxiliaire de Poitiers.



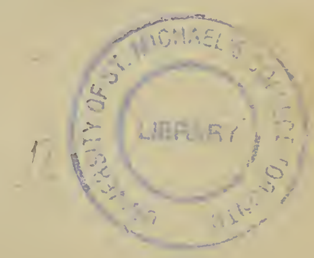
TOME SECOND

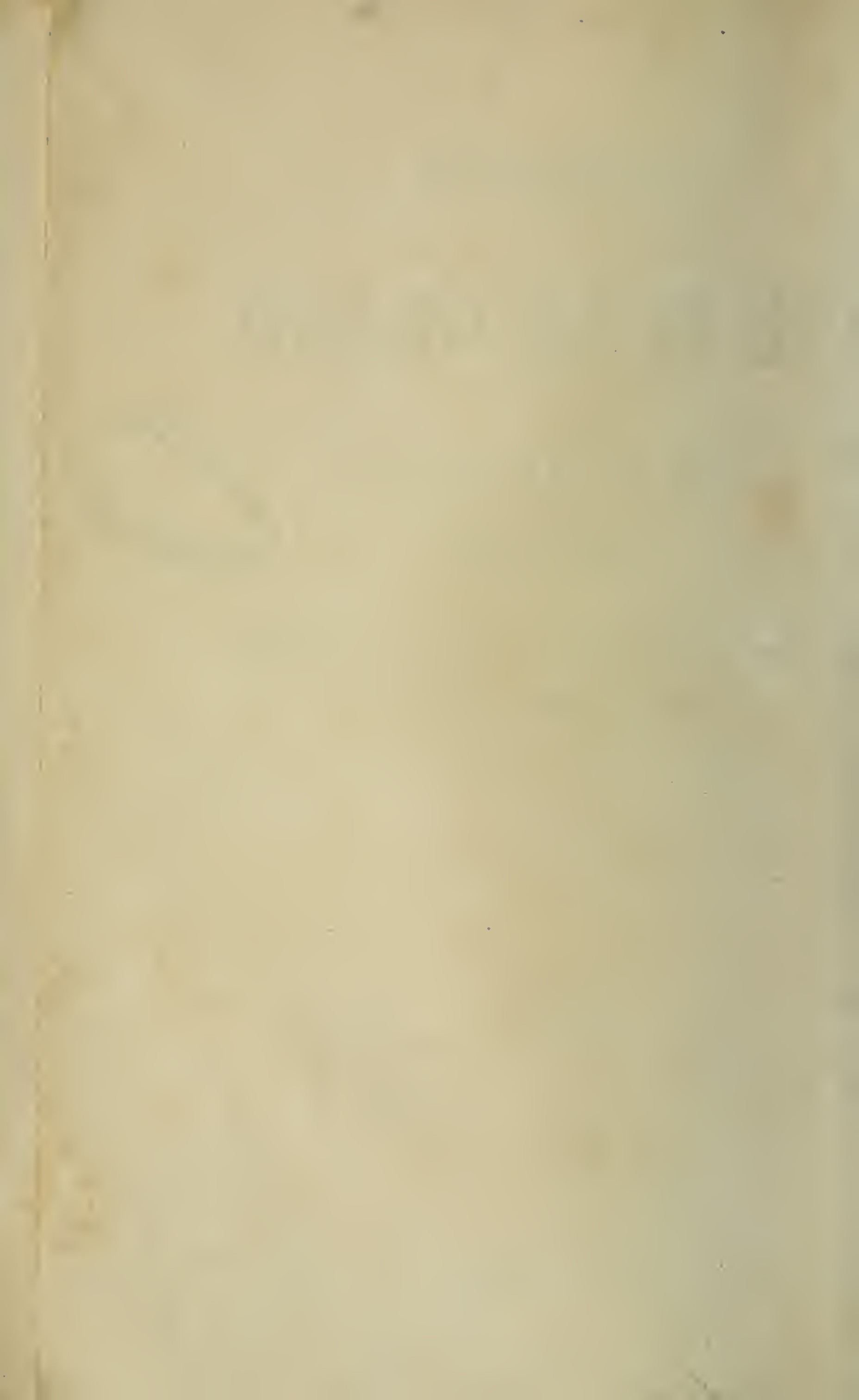
PARIS

J. RESSAYRE, ÉDITEUR
Librairie de l'Ouest
3, RUE D'ABOUKIR, 3

THÉODORE OLMER
Libraire-Éditeur
53, RUE BONAPARTE, 53

1878





CHAPITRE I

CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS

Pie IX invite l'épiscopat catholique. — Consistoire du 21 mai. — La bénédiction *Urbi et Orbi* — Pie IX et les prêtres pèlerins. — La canonisation — Le consistoire du 9 juin. — Adresse de l'épiscopat. — Réponse de Pie IX. — Pie IX reçoit à sa table les évêques. — Scène touchante. — Pie IX et le sacré-collége. — Echo des fêtes de Rome. — Pie IX aux évêques de Portugal.

La persécution et le malheur entourent, même en ce monde, le persécuté, d'une auréole de gloire. Pie IX, dépouillé et victime, devait fournir une preuve de cette vérité, lors de la canonisation des martyrs japonais, où furent convoqués tous les évêques.

Le gouvernement français se préoccupa de cette convocation, déclara aux évêques, par la voix du *Moniteur*, qu'ils ne devraient demander de quitter l'empire que dans le cas où de graves intérêts diocésains les appelleraient à Rome ; mais devant la résolution de plusieurs évêques de passer outre, il recula et ne mit aucun obstacle à leur voyage. L'épiscopat accourut à Rome de toutes les parties du monde catholique.

Cette réunion fut l'occasion de solennités et de fêtes incomparables : le saint-père tint plusieurs consistoires auxquels les évêques assistèrent et, selon l'usage, donnèrent leur avis sur la canonisation des martyrs. Dans celui du 21 mai, tenu pour recueillir les votes relatifs à la canonisation du B. Michel de Sanctis, trinitaire, le saint-père adressa ces paroles aux évêques :

« C'est pour décerner les honneurs suprêmes de l'Eglise des martyrs que vous êtes ici réunis autour de moi. Comment pourrions-nous oublier ceux de nos frères qui, en ce moment même, tout près de nous sur la terre d'Italie, souffrent la persécution pour la justice? Prions pour que le Seigneur les

soutienne dans ce combat, eux et le clergé qui les suit avec tant de courage et de dévouement. Prions aussi pour ce petit nombre de prêtres égarés qui se séparent d'eux et se rangent du côté des persécuteurs. Prions surtout pour le malheureux qui, seul, dans tout le corps épiscopal, a trahi la sainte cause. Demandons à Dieu de leur ouvrir les yeux, toucher leur cœur, de les amener dans les voies de la justice et de la vérité. Ces circonstances sont graves; des événements peuvent venir où je ne pourrai plus, comme aujourd'hui, vous réunir auprès de moi et vous faire entendre ma parole; où même il ne me sera plus possible de vous faire parvenir à tous nos instructions et nos enseignements. Prions donc aussi pour la sainte Eglise, afin que Dieu détourne les maux qui la menacent. » Le saint-père faisait allusion à l'évêque Caputo, d'Ariano dans le royaume de Naples. Il fut frappé de mort le 6 septembre, anniversaire de l'entrée de Garibaldi à Naples, il s'était vanté l'année précédente de célébrer cet anniversaire à Rome, et Dieu l'appelait à l'heure qu'il avait désignée pour entrer à Rome. De mauvais prêtres, entourant son lit de mort, ne permirent pas au curé de s'approcher de lui, il mourut entre leurs mains.

Le 29 mai, jour de l'Ascension, le pape, suivant l'usage, donna la bénédiction *urbi et orbi* à Saint-Jean de Latran.

La ville et le monde étaient là, en effet : Rome s'y trouvait tout entière, amenant avec elle, aux pieds du père commun des fils de toutes les nations. « Au sein de la foule frémissante, il y avait deux cents évêques. Le pape, se rendant à l'autel, les a trouvés à genoux, il les a bénis, *Pasce oves*! Après la messe, il a paru à la *Loggia* extérieure, revêtu de ses ornements symboliques, revêtu de sa majesté incomparable, revêtu de sa douceur, revêtu de notre amour. Cent mille personnes étaient sur la place et s'y mouvaient à l'aise. Plusieurs régiments rangés dans un coin, ne paraissaient qu'un peloton. Les monuments, les montagnes, la vaste campagne inondée de lumière, semblaient attentifs comme les hommes. Parmi tant de merveilles, tous les yeux ne voyaient que lui; parmi tant de langages, il n'y avait de pensée que lui; tout faisait silence pour entendre sa seule voix. Sa voix

s'éleva, douce, forte, mélodieuse, immense. Il étendit les bras; cent mille têtes se courbèrent sous la rosée de bénédiction qui tombait de la croix vivante; cent mille voix répondirent par une acclamation d'amour. Voilà l'extérieur et le décor. Ce que voyait, ce qu'entendait l'amour, qui le dira? Qui dira ce qu'ajoutaient le lieu et l'heure! Un torrent de pensées roule dans ce lit des grands souvenirs du monde. Le Latran, Constantin et Charlemagne prosternés, l'Eglise présente! et en même temps, de l'autre côté des montagnes, à portée presque de la voix et du regard, Attila![1] »

Le 6 juin, Pie IX réunissait autour de lui dans la chapelle Sixtine, tous les prêtres étrangers accourus dans la ville sainte. Ils étaient environ quatre mille.

Pie IX contempla cette assemblée si nombreuse, et dit: A ce spectacle, nous ne sentons pas seulement nos douleurs s'adoucir, nous les oublions presque. Après quoi l'auguste pontife accorda à chacun la faculté de donner à leurs paroissiens la bénédiction apostolique.

Puis il ajouta. « La médaille que j'ai donnée aux évêques, représente la basilique de Saint-Paul restaurée; la vôtre représentera cette basilique, lorsqu'elle était encore en ruine, afin de vous rappeler que, malgré tous les efforts contraires, l'Eglise rétablit toujours ce qui doit rester debout. »

L'auditoire était frémissant sous la parole du saint-père. Et lorsque Pie IX eut donné sa bénédiction, un prêtre, cédant à une heureuse inspiration, entonna d'une voix vibrante la prière liturgique : *Oremus pro pontifice nostro Pio!* Et toute l'assistance, mue du même sentiment, d'une voix unanime et chaleureuse, répondit: *Dominus conservet eum et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra et non tradat eum in animam inimicorum ejus.*

Trois fois, cette invocation monta vers Dieu du cœur et de la bouche de ces quatre mille prêtres!

Le 8 juin avait lieu la canonisation. Nous ne décrirons pas cette splendide cérémonie annoncée dès l'aube par les salves d'artillerie et le son des cloches de la ville éternelle; nous ne

1. *Les Parfums de Rome*, etc.

dépeindrons pas le cortége précédant le saint-père, composé de 43 cardinaux, de 5 patriarches, de 52 archevêques, de 186 évêques. La basilique était resplendissante sous l'éclat des lumières. La nef était décorée de peintures redisant aux milliers de fidèles, la vie, la mort et les vertus des bienheureux élevés aux honneurs de la sainteté.

Pie IX, debout sur son trône dans toute la majeste de sa puissance, rendit le décret suivant :

En l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et pour l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et la Nôtre, après une mûre délibération, et ayant souvent imploré le secours divin, de l'avis de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les patriarches, archevêques et évêques présents dans la ville, nous décrétons et définissons Saints les bienheureux :

Pierre-Baptiste, Martin de l'Ascension, François Blanco, prêtres ;

Paul Miki, Jean Soan, Philippe de Jésus, clercs ;

Didace-Jacques Kisaï, catéchiste ;

François de Saint-Michel, Gonzalez Garcia, Paul Suzuqui, Gabriel de Duisco, Jean Quizuya, Thomas Danchi, François-Thomas Kozaki, Jaochim Sakijor (ou Saccakibara), Bonaventure, Léon Kazasumaro, Mathias, Antoine, Louis Harchi, Paul Yuaniki Harchi, Michel Kozachi, Pierre Sequezein (ou Sukegiro), Côme Raquiza (ou Tachegia), François Fahelante, laïques ;

Tous martyrs ;

Et Michel de Sanctis, confesseur.

Statuant que leur mémoire devra être rappelée tous les ans avec une pieuse dévotion dans l'Eglise universelle, savoir :

Celle de Pierre-Baptiste et de ses compagnons, le 5 février, jour où ils ont souffert pour le Christ, parmi les saints martyrs ;

Et celle de Michel, le 5 juillet, parmi les saints confesseurs non pontifes.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Le lendemain, 9 juin, Pie IX tenait un consistoire auquel prirent part les cardinaux et les évêques présents à Rome. Tout entier à la joie des événements qui s'accomplissaient sous ses yeux, le pontife laissait son cœur parler au milieu de ses frères; mais il n'oubliait point que, docteur suprême, il devait l'enseignement aux brebis et aux agneaux, pasteur universel, il devait signaler aux pasteurs des peuples les dangers qui menacent l'Eglise et la société et les exhorter, sentinelles vigilantes, à éloigner l'erreur des troupeaux confiés à leurs soins.

Nous avons été pénétré d'une joie profonde, vénérables frères, dit-il, au début de son allocution, lorsque nous avons pu hier, avec l'aide de Dieu, décerner les honneurs et le culte des saints à vingt-sept intrépides héros de notre divine religion, et cela en vous possédant à nos côtés, vous qui, doués d'une si haute piété et de tant de vertus, appelés à partager notre sollicitude au milieu de temps si douloureux, combattant vaillamment pour la maison d'Israël, êtes pour nous une consolation et un appui souverain. Plût à Dieu que, pendant que nous sommes inondé de cette joie, aucune cause de chagrin et de deuil ne vînt nous contrister d'ailleurs! En effet, nous ne pouvons pas être accablé de douleur et d'angoisses, lorsque nous voyons les dommages et les maux si tristes, et à jamais déplorables dont l'Eglise catholique et la société civile elle-même sont misérablement tourmentées et opprimées au grand détriment des âmes.

Il sonde les plaies de la société actuelle, il déroule le tableau des erreurs modernes et avec une sûreté d'appréciation infaillible il indique le remède aux uns et aux autres. Combien de fois pendant son long pontificat Pie IX n'a-t-il pas signalé le naturalisme toujours grandissant, envahissant les intelligences et les âmes et enfantant toutes les erreurs les plus funestes. Il l'a montré dans ces tentatives faites contre l'autorité de l'Eglise et du saint-siége; dans ces lois injustes et dangereuses qui tendent à séparer l'Eglise de l'Etat et à placer ce dernier en antagonisme en face de l'autorité surnaturelle et divine de l'Eglise. Il ne pouvait choisir

une circonstance plus opportune pour condamner de nouveau tous ces *principes modernes* avec lesquels les hommes veulent gouverner le monde et ne réussissent qu'à le faire reculer vers les temps de la barbarie, alors que tout était dieu, excepté Dieu lui-même. Il sera obligé de renouveler ses enseignements et ses anathèmes, car les hommes, dans leur aveuglement, ne veulent pas voir l'abîme qui s'ouvre devant leurs pas, et menace d'engloutir la société avec ses prétendus progrès. Son devoir est de parler, d'avertir, de menacer, de conjurer et il n'y manquera pas, si les hommes impies s'obstinent dans leur voie funeste, il s'obstinera dans l'accomplissement de sa mission. Sa parole n'est point perdue et quand l'humanité, désabusée de ses erreurs par les châtiments qui l'attendent, voudra se reconstituer, sur une base solide et glorieuse, elle retrouvera la parole et les avertissements de Pie IX pour la guider et la ressusciter.

Quand Pie IX eut prononcé son allocution, le doyen du sacré-collége, le cardinal Mattei, s'approcha aux pieds du trône pontifical et lut une adresse au nom de l'épiscopat catholique. « Nous reconnaissons, disaient tous les évêques, que la souveraineté temporelle du saint-siége est une nécessité, et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la providence divine ; nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Eglise et pour le libre gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le pontife romain, chef de toute l'Eglise, ne fut ni le sujet ni même l'hôte d'aucun prince, mais qu'assis sur son trône et maître dans son domaine et son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien, et pût, dans une noble, paisible et douce liberté, protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne. »

Puis rappelant les protestations du saint-père et s'y associant pleinement : « Applaudissant, ajoutaient-ils, par nos acclamations à ces magnifiques paroles, nous répondons que nous sommes prêts à aller avec vous à la prison et à la mort ; nous vous supplions humblement de demeurer inébranlable en ce ferme dessein et en cette constance, donnant aux anges

et aux hommes le spectacle d'une âme invincible et d'un courage souverain. »

« Les sentiments que vous nous avez exprimés, répondit le saint-père, nous ont causé une joie profonde, vénérables frères et fils bien-aimés ; ce sont les gages de votre amour envers le saint-siége, et bien plus encore le témoignage éclatant et magnifique de ce lien de charité qui unit si étroitement les pasteurs de l'Eglise catholique, non-seulement entre eux, mais avec cette chaire de vérité, d'où il est manifeste que le Dieu auteur de la paix et de la charité est avec nous. Et si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? Louange donc, honneur et gloire à Dieu ! A vous, paix, salut et joie ! paix à vos cœurs ! salut aux chrétiens fidèles commis à vos soins ! joie pour vous et pour eux, afin que vous exaltiez avec les saints, chantant un cantique nouveau dans la maison du Seigneur pendant les siècles des siècles ! »

Dans leur adresse les évêques avaient déclaré « qu'ils proféraient leur protestation en toute sincérité au nom de leurs frères absents. » Rien de plus vrai, en effet.

« Il existe un vaste recueil dont la publication, disait Mgr Gerbet, ordonnée par le saint-père, a commencé en 1860 et s'est continuée en 1862. C'est une collection de lettres adressées par les évêques au souverain pontife, de mandements, d'instructions pastorales et de divers écrits sur la nécessité du pouvoir temporel du pape, sur le maintien de ses droits, sur les attentats dirigés contre lui. Ce recueil qui s'ouvre par un document de l'évêque d'Albano, dans l'ancien Latium, nous présente, à sa dernière page, une pièce datée de Perth, dans l'Australie occidentale. Il fait le tour du monde. Si l'on suit les lignes qu'il trace sur le globe, on voit que, après avoir sillonné l'Europe, il pénètre dans les montagnes de l'Asie Mineure, se projette dans la Perse, le Thibet, les Indes orientales, l'empire Annamite, la Chine, en même temps que dans une autre direction il côtoie l'Afrique, parcourt l'Amérique du Nord, du centre, du Sud, et s'éparpille enfin dans les îles de l'Océanie. C'est le périple de la pensée et du sentiment catholique sur Rome... L'adresse des évêques... est la la réduction de huit grands volumes à quelques pages. Les

évêques n'avaient qu'à signer collectivement un abrégé de ce qu'ils avaient écrit séparément... »

A la suite du Consistoire, Pie IX voulut réunir à sa table tous les évêques présents à Rome. La salle immense de la bibliothèque du Vatican, fut le lieu choisi pour être le théâtre d'un festin dont les annales de l'Eglise n'offraient jusqu'ici aucun exemple. Après le repas, Pie IX se rendit familièrement avec les évêques dans les jardins de son palais au *Casino* de Pie IV, où l'on prit le café. Le pape, vêtu de blanc, assis sous un pavillon semblait un ange envoyé du ciel. Tout à coup par un même élan, cardinaux, patriarches, évêques, se jetèrent aux genoux du saint-père, et, tous confondus ensemble, ils lui embrassèrent les mains, les vêtements et les pieds, protestant, les larmes aux yeux, de leur inébranlable attachement.

Tous ces évêques, racontait un pèlerin, venus des quatre vents du ciel, en se promenant à l'ombre des citronniers et des grenadiers, au murmure des jets d'eau et des cascades, ayant devant eux la vision du représentant de Jésus-Christ, se crurent un instant revenus aux premiers jours du monde, sous les paisibles ombrages du paradis terrestre, alors que Dieu daignait venir converser avec le premier homme.

« Quels encouragements, ajoutait l'évêque de Perpignan, Mgr Gerbet, nous avons reçus, lorsque, le jour anniversaire de son couronnement, le saint-père, portant ses regards sur le grand cercle d'évêques dont il était environné, daigna leur assurer que, si des pierres précieuses étaient tombées de son diadème sacré, « son cœur trouvait une compensation dans cette couronne vivante, où chaque diocèse avait son nom et son emblème ! » Dans ses entretiens particuliers, il nous consolait de ses peines avec autant d'affabilité qu'il avait eu de majesté dans les pompes de la canonisation. Ce qui a caractérisé le spectacle qui s'est offert à nous dans ces jours bénis, c'est que la sombre figure des maux présents se dessinait en quelque sorte sur un fonds éclatant qui était la gloire des saints. »

Un pèlerin, se rendant à Rome pour la canonisation des martyrs japonais racontait à son tour : « Je suis venu de

Marseille à Rome avec plusieurs évêques, dont deux hollandais, un anglais, un polonais, qui me représentaient trois grands actes, trois grandes victoires, ou, pour mieux dire, trois miracles de Pie IX : le rétablissement de la hiérarchie en Hollande, le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre et la récente defaite de la Russie. »

Les évêques d'Italie qui n'avaient pu se rendre à l'appel du saint-père lui envoyèrent des adresses dans lesquelles ils protestaient de leur attachement et de leur fidélité.

Si la présence des évêques avait consolé Pie IX aux fêtes de la canonisation, l'abstention des évêques du Portugal l'avait affligé. Ce malheureux pays lui inspirait des craintes sérieuses d'autant plus fondées que l'épiscopat était loin de se montrer à la hauteur de la situation. Son inertie, son indifférence presque, en présence des ravages que l'impiété faisait dans les âmes, attristaient le pontife et le 8 juillet il adressait un bref au patriarche de Lisbonne et aux évêques du Portugal qui se terminait ainsi :

« Nous ne pouvons vous dissimuler combien grande a été notre douleur de n'avoir pu voir un seul même d'entre vous aux fêtes de la canonisation solennelle que nous avons célébrée le 8 du mois de juin. Des difficultés ont pu sans doute vous empêcher de vous rendre auprès de nous, mais il n'en est pas moins évident que rien ne pouvait vous empêcher de nous envoyer des lettres pour nous donner le témoignage de votre fidélité, de votre amour et de votre respect envers notre personne et envers ce siége de saint Pierre, centre de l'unité catholique, à l'exemple de ce qu'ont fait, pour la gloire infinie de leur nom et notre souveraine consolation, un grand nombre d'évêques tant de l'Italie que des autres églises, à qui il n'avait pas été permis d'entreprendre le voyage de Rome. »

CHAPITRE II

UNE LUEUR D'ESPÉRANCE A TRAVERS LA TEMPÊTE

L'Italie gouvernementale se montre irritée de l'adresse de l'épiscopat catholique. — Nouvelle tentative contre Rome. — Elle est réprimée par les troupes françaises. — M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères en France. — Le prince de la Tour d'Auvergne ambassadeur près du Saint-Siége. — Espérances de Pie IX. — Ses aumônes. — L'Angleterre offre un asile au saint père. — Discours de Pie IX au 1er janvier 1863. — Les réformes demandées par la France. — Réponse de Pie IX. — Pie IX ami des réformes nécessaires et utiles — « Je me réforme chaque soir devant mon crucifix. » — Suppression d'une terre d'asile.

Le gouvernement italien, qui avait empêché ses évêques de se rendre à Rome, lut avec une profonde irritation l'adresse de l'épiscopat catholique à Pie IX. Dans la séance du 18 juin, les députés votèrent une adresse à Victor-Emmanuel pour protester contre les solennelles et graves affirmations de l'Eglise entière, réunie autour de son chef.

Quelques semaines après, le 3 juillet, le ministre des cultes d'Italie signalait aux magistrats les évêques qui s'étaient associés à la déclaration de l'épiscopat catholique, et, le 24 juillet, le gouvernement présentait une loi interdisant la publication des mandements épiscopaux sans autorisation.

Cependant le gouvernement n'était pas sans inquiétude. Garibaldi était en Sicile et le parti d'action, semblait vouloir marcher sur Rome. Les agents piémontais jetaient l'alarme

parmi la population romaine. « On disait que l'expédition garibaldienne de 1862 était la répétition de l'aventure napolitaine, avec cette différence que le but était Rome au lieu d'être Naples. On ajoutait qu'au premier mouvement offensif de Garibaldi, les troupes piémontaises s'empareraient des provinces méridionales du saint-siége, sous prétexte de couvrir Rome et que simultanément les provinces du Nord proclameraient leur réunion à l'Italie. On osait prétendre que la France fermerait les yeux. Le général de Montebello, sous l'impression de l'imminence d'un envahissement, résolut d'opérer la concentration de ses troupes autour de Rome et de rappeler à lui les garnisons de la frontière. Malgré les réclamations du saint-père qui avait le pressentiment d'un péril prochain résultant de cet abandon, la mesure s'exécuta. Mgr de Mérode, pour protéger les populations délaissées, remplaça les garnisons françaises par des troupes pontificales; les zouaves notamment se rendirent à Ceprano. Le 4 août, dans la matinée, le territoire pontifical était violé par un détachement piémontais, et, dans l'après-midi, les piémontais et les zouaves de Ceprano échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Liri. En outre, le télégraphe annonçait qu'un corps italien, fort de quatre mille hommes et muni de canons, s'avançait, par la voie du chemin de fer, au secours des piémontais engagés [1]. » En l'absence du marquis de La Valette, le duc de Bellune, premier secrétaire, fit envoyer de Velletri deux compagnies françaises qui arrêtèrent le conflit et firent rentrer les piémontais dans leurs lignes.

La veille de la rencontre de Ceprano, Victor-Emmanuel adressait une proclamation pour séparer sa cause de celle de Garibaldi. Le 18 août, l'ambassadeur et le général de Montebello étaient reçus en audience par le saint-père et le marquis de La Valette déclara officiellement, au nom de l'empereur « que la France ne permettrait jamais l'invasion du territoire pontifical *actuel*, qu'elle entend conserver au saint-père dans son intégrité. » Quoi qu'il en soit de toutes ces assurances, le duc de Bellune, cinq jours après l'arrivée du rapport de son ambassa-

1. Le duc de Bellune : *Préliminaires de la Convention du 15 sept.* etc.

deur à Paris, était rappelé de Rome et mis en disponibilité. Le duc n'avait-il pas par son initiative fait avorter la réussite des projets annoncés à l'avance par le comité piémontais de Rome ? *Chi lo sa*? La politique tortueuse de l'empereur permet de le supposer.

Forcé de respecter Rome, le ministère piémontais protesta par une nouvelle circulaire adressée à ses agents diplomatiques dans laquelle il démontre la nécessité d'aller à Rome, en présence de l'agitation des esprits, comme le seul moyen de rétablir la paix dans l'Italie. Malgré cette protestation, il est contraint, le 5 octobre, d'arrêter et d'emprisonner Garibaldi. Ce fut une nouvelle comédie ; car « le héros des deux mondes » fut bientôt remis en liberté et le ministère accorda une amnistie générale.

La France cependant semblait vouloir suivre une autre voie dans ses rapports avec le saint-siége, M. Drouin de Lhuys prit la place de M. Thouvenel au ministère des affaires étrangères et M. de La Valette quitta Rome.

Le nouveau ministre était à peine entré en fonctions qu'il écrivait à son chargé d'affaires à Turin le 23 octobre : qu'en présence de « la revendication péremptoire » de Rome par le gouvernement italien, toute discussion paraissait inutile et toute tentative de transaction illusoire. « Le gouvernement italien, disait-il, par les déclarations absolues que je viens de rappeler, s'est placé sur un terrain où les intérêts permanents et traditionnels de la France, non moins que les exigences actuelles de sa politique, nous interdisent de le suivre. »

Dans sa lettre au chargé d'affaires près la cour pontificale, le ministre revenait sur le refus du saint-père d'accepter un accommodement et d'accorder les réformes demandées et promises. Il déclare que le gouvernement français n'a « jamais méconnu la légitimité des réclamations du saint-siége, ni la valeur de ses protestations, et en lui conseillant de pourvoir au présent, nous n'avons nulle intention de les infirmer dans l'avenir. »

Le ministre revenait néanmoins sur l'impossibilité de faire rentrer sous l'autorité du saint-siége les provinces envahies,

et sur la nécessité de trouver les moyens de vivre en bonne harmonie avec le Piémont sans renoncer à ses droits.

On peut croire que la France adoptait alors une politique d'expectative et qu'elle s'en tiendrait au *statu quo*. La nomination du nouvel ambassadeur à Rome permit même d'espérer davantage. Le prince de la Tour d'Auvergne n'était point un inconnu pour le saint-pére. Esprit fin, délicat, inaccessible à la passion, il déployait dans les affaires autant de tact que de modération. Son séjour à Rome, en 1849, comme secrétaire d'ambassade, et à Florence comme ministre auprès du grand-duc de Toscane, lui avait appris à connaître les italiens. Aussi avec une rare perspicacité avait-il annoncé les conséquences de notre intervention en Italie. Le monde politique de Turin avait un grand respect pour son caractère. On savait que, tout en suivant consciencieusement les instructions de son gouvernement, il l'éclairait avec une extrême franchise sur les dangers qui pourraient résulter d'une trop grande condescendance de la France pour les aspirations italiennes.

Le nouvel ambassadeur arriva à Rome le 11 décembre ; sa venue fut accueillie avec sympathie par les romains ; dans une seule journée, on ne porta pas moins de neuf mille cartes de visite à son hôtel. Le 15 décembre, il fut reçu par le saint-père, il s'entretint une heure avec lui. « Au moment où la porte du cabinet de Sa Sainteté, dit M. d'Ideville, s'est ouverte pour laisser entrer le prince, nous avons vu le pape s'avancer vivement vers l'ambassadeur agenouillé et le relever en le serrant dans ses bras.

« Pie IX avait de grosses larmes dans les yeux, et nous l'avons parfaitement entendu s'écrier, en serrant le prince sur sa poitrine : O mon cher fils, vous voilà donc ».

En reçevant les deux secrétaires, Pie IX dit « Je suis content de vous voir tous ici auprès de moi : depuis longtemps je n'avais eu un ambassadeur comme le vôtre et je suis plein d'espoir en Dieu ».

« Après celui qui est parti, dit le pape en riant, dans une autre circonstance, l'empereur me devait cette réparation ».

Dans sa première dépêche au ministre des affaires étran-

gères, le prince loua le langage modéré et bienveillant du cardinal Antonelli et il répéta ces quelques mots du secrétaire d'Etat de Pie IX : «Il est bien certain que c'est à la protection de la France que le saint-père doit d'être encore à Rome, et Sa Sainteté, croyez-le, conserve, malgré toutes les difficultés de sa position et toutes les tristesses qui accablent son âme, les sentiments de la plus profonde reconnaissance pour Sa Majesté. »

Pie IX réduit à vivre des aumônes des fidèles, n'oublia pas les infortunes des autres peuples. En décembre, il envoie un secours à l'évêque catholique de Liverpool pour les ouvriers de son diocèse atteints par la crise cotonnière. Quelques jours après, la France recevait la somme de dix mille francs pour le même but. «Le saint-père, disait le nonce, en les remettant, a voulu témoigner en cette occasion, sa sympathie pour le peuple français et sa gratitude pour les preuves de dévouement qu'il reçoit de ce pays».

L'Angleterre, jalouse des grandeurs de la France, eut été heureuse de la voir abandonner Rome. Elle eût oublié un instant ses haines protestantes si le pape obligé de quitter la ville éternelle fut venu lui demander asile : elle y voyait un moyen de grandir son influence, elle fit des démarches en ce sens. Elle lui avait envoyé Odo Russell et un instant elle espéra réussir dans son projet. La France en eut éveil, elle s'en préoccupa : le ministre en écrivit à l'ambassadeur qui raconte ainsi les détails da cette affaire : « Dans le courant de l'été, M. Odo Russell, qui se disposait à prendre un congé, sollicita une audience du pape. M. Russell, admis à l'audience, plaida comme d'habitude, mais dans des termes très-convenables, la cause de l'unité italienne, pour le succès de laquelle, dit-il, son gouvernement faisait les vœux les plus ardents. Au moment où il prenait congé de Sa Sainteté, lorsqu'il était déjà sur le seuil du cabinet occupé par elle, le saint-père lui adressa, sans y attacher, paraît-il, la moindre importance, ces paroles : « Adieu, cher M. Russell ; qui sait si un jour je ne serai pas forcé d'aller vous demander l'hospitalité ! » A ces mots, M. Russell rentra immédiatement dans le cabinet du saint-père et lui demanda si en effet il craignait

d'être obligé de quitter Rome, et si, dans ce cas, il serait réellement disposé à venir en Angleterre. Le pape rassura bien vite M. Russell, en ajoutant qu'il ignorait les épreuves que la Providence lui réservait, mais que, pour le moment, il n'avait aucune appréhension et ne songeait nullement à s'éloigner de Rome. M. Odo Russell, qui sans doute rendit compte de cette conversation à son gouvernement, en lui donnant peut-être plus d'importance qu'elle n'en avait réellement, fut bientôt, assure-t-on, appelé à Londres par le télégraphe.

« A son retour à Rome, au mois de novembre dernier, M. Odo Russell se rendit chez le cardinal Antonelli et lui remit une note dans laquelle lord John Russell, après avoir soutenu la cause de l'unité italienne et le droit de l'Italie de posséder Rome, conseillait au pape d'abandonner la ville Eternelle, et annonçait que, dans le cas où le saint-père serait disposé à suivre ce conseil, la flotte anglaise de la Méditerranée se tiendrait à ses ordres pour le transporter soit en France, soit en Espagne, soit à Malte, où un palais serait mis à sa disposition et où il pourrait attendre librement que l'Italie se fut prononcée relativement à sa souveraineté. M. Odo Russell, en remettant au secrétaire d'Etat de Sa Sainteté la note de son gouvernement, l'autorisa à en faire confidentiellement l'usage qu'il croirait convenable. Le cardinal s'empressa de lui répondre qu'il n'avait à en faire aucun usage, attendu que le saint-père ne songeait pas le moins du monde à quitter Rome. L'intention de Son Eminence était même, assure-t-on, de garder à ce sujet un silence complet, pour ne pas donner à la démarche de M. Odo Russell une importance qu'elle ne devrait pas avoir ; mais on ne tarda pas à apprendre au Vatican que M. Odo Russell en avait parlé lui-même avec l'un des employés diplomatiques accrédités auprès du saint-siége. Les choses en restèrent là cependant, et le cardinal Antonelli considérait l'incident comme fini, lorsque, d'après ce qui m'a été dit, M. Odo Russell se serait présenté de nouveau chez Son Eminence à l'occasion des fêtes de Noël et l'aurait informée qu'il venait de recevoir une lettre particulière de Lord Russell, dans laquelle ce ministre exprimait son vif regret de voir

que le pape n'était pas disposé pour le moment à accepter ses propositions, en ajoutant qu'il avait des raisons de croire que Sa Sainteté se trouverait très-prochainement dans la nécessité d'en profiter. Le cardinal Antonelli se serait abstenu de faire à cette nouvelle communication aucune réponse.[1] »

Les relations avec la France avaient donc repris une certaine cordialité.

Le premier janvier le général de Montebello, selon l'usage, présenta au saint-père les officiers de l'occupation avec les félicitations et les souhaits de l'armée et de la France. Pie IX fit une réponse qui eût un immense retentissement.

« Je suis bien sensible, mon général, dit le pape, aux vœux que vous m'adressez au nom de l'armée française que vous commandez si dignement. Je suis content aussi de saisir cette occasion de vous exprimer ma reconnaissance pour l'appui que, par la volonté de votre auguste souverain, vous prêtez à la défense des droits de l'Eglise, qui sont les droits de la justice et de la vérité. L'armée française est glorieuse sur les champs de bataille pour sa valeur ; elle est glorieuse aussi en temps de paix pour sa discipline ; mais permettez que je dise qu'elle doit être bien plus glorieuse pour la mission qu'elle remplit maintenant ; celle de soutenir les droits les plus légitimes et les plus sacrés du chef de la religion catholique.

« Cette ville, que tous appellent la ville éternelle, fut destinée par Dieu, dès les premiers jours de Christianisme à être la résidence de son représentant sur la terre. Cette ville embaumée du sang des martyrs, embellie et fortifiée par l'exemple des saints, enrichie de Dieu, dans la personne de son vicaire, quel qu'il soit, indigne comme celui qui vous parle, des dons de conseil, de sagesse et de force ; cette ville est le point de mire des révolutionnaires et des impies du monde entier pour en faire la capitale de je ne sais quel royaume, ce n'est pas vrai. Ceux-là mêmes, qui, de leurs lèvres , la proclament capitale, ne la veulent pas et ne peuvent la vouloir ainsi, car leurs mauvaises intentions sont bien différentes. Ils veulent certainement détruire ce reste du pou-

1. Dépêche de M. de La Tour d'Auvergne du 27 décembre.

voir temporel afin de pouvoir mieux combattre la religion de Jésus-Christ. Ils mettent déjà en pratique, dans les provinces usurpées, ce pervers dessein, en emprisonnant les évêques et les prêtres, en usurpant les possessions de l'Eglise, en exposant aux insultes, aux privations, à la faim les épouses de Jésus-Christ et en multipliant partout les désordres et l'immoralité. Dieu, mes chers fils, vous a mis là pour empêcher la consommation de ces horribles attentats, en vous chargeant d'une mission aussi glorieuse.

« Quand Dieu créa les océans, il voulut que leurs eaux, à l'heure des tempêtes, ne dépassassent pas les limites qu'il leur avait tracées, et il leur imposa des limites, en leur défendant de les franchir : *Usque huc venies, et non procedes amplius, et hic confringes tumentes fluctus tuos.* Ainsi, la révolution et l'impiété menacent de toutes parts cette capitale du monde catholique, et Dieu, par votre moyen, empêche les passions d'aller au delà des limites qu'il leur assigne pour le moment...

« Vous voyez donc, chers fils, combien je désire lever les mains sur vous pour vous donner la bénédiction apostolique. Je vous bénis vous, vos parents et vos amis, je bénis l'armée entière. Je bénis la famille impériale et plus particulièrement ce jeune prince qui m'est uni par des liens spirituels. Je bénis l'admirable épiscopat français et son digne clergé. Je bénis tant de millions de catholiques répandus sur tout l'empire qui de tant de manières, viennent au secours de ce saint-siége et du père de tous les fidèles. Je bénis, enfin, les catholiques du monde entier, car ils sont mes fils comme moi je suis leur père...

Pie IX ajouta dans un mouvement d'admirable éloquence :

« Et pourquoi ne m'est-il pas donné de pouvoir bénir aussi les ennemis du saint-siége et de l'Eglise? Si ma main ne peut s'élever sur eux pour y faire le signe de la rédemption, mon cœur se tourne vers Dieu afin d'implorer sur eux les miséricordes divines.

« Jacob, le saint patriarche, lutta toute une nuit avec un homme inconnu ; mais au point du jour il reconnut dans son adversaire un ange de Dieu et alors il se prosterna contre terre, et rempli de respect et d'amour il s'écria qu'il ne le

laisserait pas partir avant qu'il l'ait béni. Ces pauvres aveugles qui combattent dans l'obscure nuit de l'ignorance et de l'erreur, sans s'apercevoir de l'abîme qui est ouvert devant eux, combattent, dis-je, contre l'Eglise, contre ses ministres contre ses fidèles, contre les anges de Dieu. C'est pourquoi nous devons prier, afin que Dieu lui-même ouvre leurs yeux, qu'ils puissent reconnaître l'immense erreur qu'ils commettent et l'immense péril dans lequel ils se trouvent, etque, pris d'un salutaire remords, ils abandonnent leur abominable entreprise, et repentants ils se prosternent pour demander pardon d'abord, et ensuite les bénédictions célestes.

« En attendant, je vous bénis, au nom du père éternel afin que dans sa toute puissance il vous donne la force de croire et d'agir ; je vous bénis au nom du fils éternel, nom dont l'Eglise célèbre aujourd'hui les grandeurs,et devant lequel se prosternent le ciel, la terre et l'enfer, afin qu'il vous inspire le respect, la confiance et l'amour envers ce nom béni. Je vous bénis enfin, au nom du Saint-Esprit, de cet esprit de charité, afin que vous vous aimiez les uns les autres et que vous reconnaissiez en chacun de vos frères l'image de Dieu. »

Les officiers furent profondément émus ils vinrent, l'un après l'autre, baiser la main du saint-père,et la plupart, cédant à leur émotion plus forte que le respect, prenaient cette main auguste et la pressaient énergiquement sur leurs lèvres.

De son côté, Napoléon ouvrit solennellement la session législative le 12 janvier et l'on distribua aux députés *l'exposition de la situation de l'empire.* Le discours impérial ainsi que ces documents officiels montrèrent que l'empereur n'avait point renoncé à son rêve de conciliation entre le pape et le gouvernement italien, il s'était contenté d'appeler dans ses conseils des hommes étrangers aux événements précédents dans l'espérance qu'ils pourraient plus facilement travailler à obtenir le résultat si désiré.

« Sa Majesté, dit l'*exposé*, tient compte des difficultés de l'Italie ; mais nous avons la satisfaction de donner l'assurance qu'un calme relatif succède dans la Péninsule aux agitations auxquelles la question romaine servait de prétexte. Tandis

que le nouveau ministère italien s'est abstenu de faire des promesses qu'il n'aurait pu faire suivre des effets correspondants, le gouvernement pontifical de son côté à reconnu l'opportunité d'introduire dans son régime intérieur des améliorations que nous lui conseillions depuis longtemps. Nous avons reçu des assurances sur les bonnes intentions du saint-père et nous avons raison de croire que d'utiles réformes administratives et judiciaires ne tarderont pas à être accordées aux provinces restées sous sa souveraineté. »

Quant à ces réformes, voici ce que le saint-père dit à l'ambassadenr de France. Comme M. de la Tour d'Auvergne parlait au pape des améliorations conseillées et désirées par le gouvernement français, Sa Sainteté déclara uq'elle était disposée à accorder des réformes administratives et judiciaires, mais qu'elle était persuadée de l'ignorance des étrangers à cet égard. « On nous croit, dit Pie IX, plus en retard que nous le sommes réellement. Souvent on nous conseille encore des réformes faites depuis longtemps, tant on sait peu ce qui se passe. C'est pourquoi j'ai conçu le dessein de prier le cardinal Antonelli d'exposer dans une dépêche adressée au nonce de Paris les conditions dans lesquelles nous nous trouvons réellement, avec la faculté de la communiquer à votre gouvernement [1] ».

Ce mémoire fut remis à M. Drouyn de Lhuys, le 14 janvier; il se divise en deux parties :

La première est une rapide exposition de l'organisation de diverses branches de l'administration des Etats de l'Eglise.

La seconde indique les réformes déjà faites et celles qui sont en voie de s'accomplir.

Il ne sera pas inutile d'analyser cet important document du cardinal secrétaire d'Etat.

L'organisation du gouvernement pontifical ne diffère en aucune manière de celle des autres gouvernements de l'Europe. Le conseil des ministres est présidé par le cardinal secrétaire d'Etat qui s'occupe encore des relations extérieures. Ce conseil examine les affaires les plus importantes

1. Dépêche de M. de la Tour d'Auvergne du 16 décembre.

et traite les difficultés qui peuvent surgir entre les différents ministres, détermine les principes de gouvernement, étudie les nouvelles lois et les règlements généraux, exprime, dans un cas de doute, son opinion sur le sens de la loi, décrète les mesures de police pour la sécurité publique de l'Etat et pour les modifications à apporter à la division territoriale en ce qui regarde la propriété, les droits et le système économique de l'administration, propose les principaux fonctionnaires. Les réclames faites par les particuliers contre les décisions prises par un ministre sont examinées au conseil.

Chaque ministre a un pouvoir discrétionnaire pour tous les cas qui ne sont pas prévus par la loi et pourvoit aux divers besoins de son administration par des contrats formulés et selon les règles établies par la loi. Le conseil des ministres se composait alors du président, de quatre ministres avec portefeuille et trois sans portefeuille.

A côté de ce conseil fonctionnait le conseil d'Etat dont les attributions et les fonctions n'étaient point différentes de celles attribuées à ce corps chez les autres nations de l'Europe.

Il se composait de neuf conseillers ordinaires et de six extraordinaires. Un cardinal le préside : les membres ne doivent pas avoir moins de trente ans, être sujets du pape ou avoir habité pendant dix ans consécutifs dans ses Etats et jouir du plein et libre exercice de leurs droits civils. Le pape les nomme ainsi que le président et le vice-président.

La consulte des finances se compose de consulteurs choisis par Sa Sainteté parmi les candidats qui lui sont présentés par les provinces. Leur nombre égale celui de ces mêmes provinces et le saint-père se réserve la nomination de quelques autres qui ne dépasse pas le chiffre du quart des consulteurs. Un cardinal la préside. La consulte se renouvelle tous les deux ans par tiers, elle s'occupe d'examiner les comptes de l'Etat, de fixer le budget ordinaire et extraordinaire. On réclame son avis toutes les fois qu'il s'agit de faire de nouvelles dettes ou d'éteindre les anciennes, d'établir de nouveaux impôts, de contracter ou de confirmer les contrats, de changer ou de modifier les tarifs des douanes, sur les moyens les plus propres à favoriser l'agriculture, le commerce, les

traités de commerce, en un mot tout ce qui regarde les finances.

L'Etat est divisé en légations, délégations, gouvernements, et communes, selon la loi du 22 novembre 1850.

Quant aux améliorations et aux réformes le cardinal disait:

« Quoi qu'il en soit, à l'époque du prochain renouvellement des conseillers communaux, on mettra à exécution la loi du 24 novembre 1850, dans sa partie qui n'est point encore observée relativement à l'élection des conseillers, par le moyen d'un collége d'électeurs, établi à cette fin danschaque commune.

Le saint-père a, en outre, la pensée d'augmenter le nombre des conseillers d'Etat, des membres de la consulte des finances, en accordant à ces derniers venus le vote délibératif. Mais pourrait-il le faire décemment en ce moment que ses Etats se trouvent réduits à un si faible territoire, que le Trésor a des ressources pour ainsi dire épuisées.

« L'administration de la justice ne diffère point de celle en usage dans les pays les plus civilisés de l Europe. Dans tout chef-lieu de province, il y a un tribunal pour les causes importantes. Pour les affaires de moindre importance, il y a des juges particuliers dont les attributions sont celles des juges de paix établis en France. Il y a trois cours d'appel, une à Rome, une autre à Bologne et une troisième à Macerata.

« Les causes criminelles sont jugées par les tribunaux en séance publique, avec la confrontation des témoins et des accusés.

« Un code de procédure détermine les formes à suivre dans les causes criminelles et un code pénal établit les peines à infliger aux accusés reconnus coupables de délits.

« Si dans les affaires civiles, il n'existe pas un code proprement dit, les lois en vigueur sont telles que les plus ardents ennemis du saint-siége ont avoué, en plein parlement de Turin, que le gouvernement pontifical est le gouvernement le plus paternel et, pour le moment, le plus conforme aux besoins des habitants. Sauf quelques légères différences, la jurisprudence politique et civile des Etats romains n'a pas d'autre base que le droit Justinien.

Néanmoins dans le but d'adhérer à une demande qui lui a été faite, le saint-père a nommé une commission, chargée de former, de toutes ces lois, une espèce de code.

« Ainsi certains points du code pénal actuel sont à l'étude afin d'y introduire certaines améliorations, tandis que le conseil d'Etat s'occupe d'introduire dans le code commercial les réformes qui seront jugées utiles et nécessaires.

« Il y a peu de temps, Sa Sainteté a ordonné la construction d'une route qui mettra Sermoneta en communication avec les localités voisines, route qui était très-vivement désirée. Il en est de même de l'impulsion donnée à la nouvelle darse de Civita-Vecchia en rendant celle qui existe déjà plus apte à l'usage et au besoin du commerce. On n'est pas éloigné de consentir à la demande d'une société qui propose d'avoir le chemin de fer de Civita-Vecchia avec Orbetello, par le moyen d'un nouveau tronçon. En outre, pour l'avantage et la commodidé de ses sujets, le saint-père a voulu que les passeports fussent abolis pour la libre circulation dans l'intérieur de ses Etats et a déclaré qu'il suffirait d'une simple pièce attestant l'identité pour que chacun puisse aller où bon lui semblerait.

« On doit également à la clémence du saint-père, la permission de rentrer dans ses Etats à ceux qui s'en étaient éloignés pour combattre sous les drapeaux italiens, pourvu qu'ils ne soient pas coupables de délits ou de crimes.

« On étudie en ce moment, l'amélioration du système postal et l'on cherche à introduire, dans les autres branches de l'administration, toutes les améliorations qui pourront être avantageuses aux citoyens, et tendre à perfectionner le service public.

« En un mot, le saint-père ne cesse de penser à tout ce qui peut contribuer tant au bien moral qu'au bien-être matériel de ses sujets et aux moyens d'effectuer les réformes, autant que les circonstances et la pénurie des finances le lui permettront. »

La question des réformes était donc résolue par cet exposé, mais le saint-père était roi et maître chez lui et les réformes devaient venir de son initiative.

Loin d'être opposé aux réformes, le pape en connaissait la

nécessité. Mieux que tout autre, il savait qu'il n'y a rien de parfait sous le soleil; mais il cherchait ailleurs que les politiques du jour ses inspirations et ses conseils.

« Je me réforme chaque soir devant mon crucifix », disait-il et là, aussi, au pied de la croix, il songeait aux mesures et il adoptait les moyens les plus propres à réformer ses peuples et à les rendre heureux.

Nous ne pouvons résister au désir de mentionner ici un des vieux usages de la Rome papale que le souverain pontife crut prudent de supprimer.

Il y avait dans la campagne romaine deux vastes propriétés, appelées l'une *Cane-morto*, l'autre *Conca* : Le chapitre de saint-Pierre possédait la première et la seconde appartenait à une congrégation religieuse. Le terrain en était fertile mais l'air y était d'une insalubrité proverbiale. Depuis le moyen âge ces terres jouissaient du droit d'asile : Les coupables assez habiles pour échapper aux poursuites de la justice, s'y réfugiaient, et y vivaient en paix : dans l'impossibilité de commettre de nouveaux délits, ils travaillaient à la culture des champs et pouvaient ainsi se réhabiliter, en trouvant pour eux-mêmes les moyens d'existence. On peut dire que ces asiles servirent de modèle aux pénitenciers agricoles modernes. La difficulté des communications, l'isolement, l'insalubrité faisaient de *Cane-morto* et de *Conca* une sorte de Cayenne très-adoucie, un lieu de déportation à laquelle les coupables se condamnaient d'eux-mêmes. Les Anglais ont emprunté le règlement des réfugiés romains : Leur *Ticket-leave* qu'ils nous présentent comme une merveille de progrès n'est autre chose qu'une copie. Cependant les désordres qui se passaient dans le royaume de Naples dont ces lieux d'asile sont voisins, obligèrent le saint-père à placer ces deux territoires sous le droit commun. L'immunité y fut abolie et les gendarmes pontificaux y arrêtèrent dix neuf napolitains. Cette mesure dut coûter au cœur du saint-père, mais la spontanéité avec laquelle elle fut prise est la preuve de ses dispositions personnelles à l'endroit des réformes nécessaires ou seulement utiles.

CHAPITRE III

« JE NE SUIS POINT VENU APPORTER LA PAIX MAIS LE GLAIVE »

Les évêques d'Italie. — Napoléon III veut réunir un congrès. — Réponse de Pie IX — Lord Palmerston et Napoléon III. — Pie IX et le président des Etats de l'Amérique du Sud. — La persécution dans la Nouvelle Grenade. — Au Mexique. — L'empereur du Mexique aux pieds du saint-père. — La Liturgie romaine. — Pie IX et les curés de Lyon. — Garcia Moreno. — Maladie du saint-père. — Le jour de Pâques 1864. — Je ne veux pas leur procurer ce nouveau plaisir.

« Je ne suis point venu, disait Jésus-Christ à ses apôtres, apporter la paix mais le glaive. »

Plus d'une fois, pendant son pontificat, Pie IX a rappelé cette parole, et le 13 février 1864 il adressait cette douloureuse allocution aux prédicateurs du carême :

« Voilà la quatrième année qui commence depuis que nous avons vu fondre sur l'Italie l'affreux cataclysme qui a tout ébranlé, je ne vous dirai pas que j'ai l'espérance d'une fin prochaine de nos malheurs, je vous dirai que je n'aperçois même pas l'aurore du retour de la paix et de la tranquillité.

« Une épouvantable diffusion des plus affreuses doctrines s'accomplit et marche avec une infernale activité ; elle se produit par les mauvais livres, les mauvais journaux ; elle s'annonce par la parole, par les mauvais exemples, par d'odieuses et lâches apostasies. Le scandale est partout, et tout cela est accompagné d'un luxe effréné, d'un besoin immense de plaisirs, de jouissances grossières et coupables,

qui gagne toutes les classes, même les plus humbles, les plus modestes, les plus pauvres. »

« Il exhorte les prédicateurs à lutter contre ces destinées, à réagir contre ces funestes exemples. « Dans ces temps difficiles et calamiteux, ajoute-t-il, ne vous laissez pas abattre ni décourager, car si nous n'apercevons pas même l'aurore du retour de la paix et de la tranquillité, nous n'en avons pas moins pour nous les paroles de notre divin maître, qui assure à son Eglise le plus admirable triomphe. La vie de l'Eglise, c'est le combat, c'est la lutte, c'est la persécution c'est la victoire. »

Cette constance du vicaire de Jésus-Christ que les luttes les plus terribles, les calamités les plus douloureuses, les trahisons les plus lâches, n'ont jamais pu vaincre, se communiquait à ceux qui l'entouraient et cette parole calme et sereine, résonnant au milieu de la tempête, trouvait des échos dans tout l'univers catholique. Plus de cinquante mille pèlerins venus de toutes les parties du monde se pressaient, le jeudi saint, pour recevoir la bénédiction du saint-pontife et rendaient ainsi un témoignage éclatant de l'amour des nations pour le pape.

L'Italie et les hommes qui la gouvernaient semblaient cependant échapper à cette influence.

Le 5 mars, Victor-Emmanuel faisait publier un décret par lequel il soumettait à *l'exequatur* royal les bulles d'institution des évêques et toutes les provisions ecclésiastiques. Les évêques surent résister à toutes les avances et à toutes les persécutions du pouvoir ce dont Pie IX les félicita dans son encyclique du 16 août suivant.

De son côté l'empereur Napoléon III revenait à son idée de Congrès.

Il écrivit le 6 novembre à tous les souverains de l'Europe, il appelait leur attention sur la nécessité de recourir aux principes d'ordre et de paix et de créer un nouveau droit européen. Ce congrès devait avoir pour but de proclamer la déchéance du traité de Vienne.

Pie IX répondit à la proposition impériale par la lettre suivante datée du 20 novembre 1863 :

« Majesté impériale,

« La pensée que Votre Majesté exprime de pouvoir établir sans secousse en Europe et, plût à Dieu ! autre part encore, avec le concours des souverains ou de leurs représentants, un système qui calme les esprits et ramène la paix, la tranquillité et l'ordre dans les nombreuses contrées où malheureusement ces bienfaits se trouvent perdus, est un dessein qui honore grandement Votre Majesté, et qui, avec la coopération de tous, assisté de la grâce divine, produirait les meilleurs effets. C'est pourquoi avec une disposition toute cordiale, nous nous associons à un aussi louable projet, et c'est avec empressement que nous pouvons, dès à présent, assurer Votre Majesté que tout notre concours moral sera apporté au congrès, afin que les principes de la justice, aujourd'hui si méconnus et foulés aux pieds soient rétablis l'avantage de la société troublée ; que les droits violés soient admis, soient reconnus, pour être revendiqués en faveur de ceux qui ont eu à souffrir de leur violation, et surtout que l'on rétablisse spécialement dans les pays catholiques la prééminence absolue qui appartient naturellement à la religion catholique, comme étant la seule vraie.

« Votre Majesté ne pourra hésiter à croire que le vicaire de Jésus-Christ, soit par les devoirs de sa sublime représentation, soit par la conviction où il est que dans la foi catholique unie à la pratique se trouve l'unique moyen propre à moraliser les peuples, ne peut, au milieu des congrès, même politiques, manquer à l'obligation de soutenir avec la plus grande vigueur les droits de notre très-auguste religion, qui est une, sainte, catholique, apostolique et romaine.

La confiance que nous exprimons de voir revendiquer les droits d'autrui violés naît du devoir consciencieux qui nous en impose la tutelle. En nous montrant plein de sollicitude au sujet de ces droits, nous n'oublions pas, d'ailleurs, que Votre Majesté ne voudra jamais supposer qu'il puisse s'élever en nous aucun doute relatif à ceux qui sont propres à ce saint-siége, puisque, en outre des autres motifs qui militent en sa faveur, nous avons aussi les assurances que Votre Majesté a plusieurs fois données et fait donner publiquement,

assurances dont il nous semblerait injurieux de douter, venant d'un aussi haut et puissant souverain.

« Après cet exposé préliminaire, qu'il nous a paru d'autant plus opportun de faire, que nous connaissions mieux la pensée de Votre Majesté, nous aimons à ajouter que nous applaudissons aux progrès matériels, et que nous désirons, en outre, que les peuples soient en état de jouir paisiblement de leurs effets, tant à cause du profit qu'ils en retirent que de l'occupation qu'ils y trouvent. Nous ne pourrions en dire autant pour le cas où nous serions invité à faire droit à certaines aspirations de tous ces hommes, qui forment une partie de ces peuples, aspirations qui ne peuvent se concilier avec les principes ci-dessus énoncés.

« Nous entretenons l'espoir que Votre Majesté, dans sa haute perspicacité, reconnaîtra dans notre franche communication le caractère de loyauté qui accompagne toujours les actes de ce siége apostolique, en même temps que le témoignage d'une grande estime que nous portons à son auguste personne, à laquelle nous n'avons nullement hésité de parler aussi explicitement dans une matière de tant d'importance.... »

Voici d'ailleurs comment lord Palmerston appréciait cette idée de congrès dans une lettre à lord Cowley (avril 1860). Le grand ministre anglais disait : « L'esprit de l'empereur est aussi plein de projets qu'une garenne est pleine de lapins, et, comme les lapins, ses projets se terrent un moment pour ne pas être vus ou contrariés[1] ».

Dans une autre occasion, le même diplomate écrivait à Lord Russell : L'Empereur veut sauver ce qui reste du pouvoir temporel du pape, en donnant à ce restant une garantie européenne collective. L'Empereur pourrait alors retirer son armée d'occupation. « La France et les puissances catholiques s'uniraient volontiers pour un tel arrangement, et la Russie pourrait y adhérer, par complaisance pour la France. L'Italie serait embarrassée mais on pourrait lui forcer la main. Nous serions, nous, placés dans ce désagréable dilemme,

1. V. la *Revue des Deux Mondes*.

forcés ou de refuser et de prendre une position directement hostile au pape et antipathique à nos compatriotes catholiques, ou de donner une sanction et une garantie formelle au pouvoir temporel du pape. Ça été probablement un des piéges tendus par Napoléon aux stupides oiseaux qu'il essaie de prendre[1].

Pendant que Napoléon III cherchait, par la réunion d'un congrès, les moyens de prévenir la guerre, Pie IX avait usé de son autorité pour ramener la paix entre les Etats confédérés d'Amérique. Le 18 octobre 1862, il avait écrit aux archevêques de New-York et de la Nouvelle-Orléans pour les engager à travailler, en son nom, à amener la fin de la guerre civile. Le président des Etats du Sud, Jefferson Davis, touché de la démarche du saint-père, envoya à Rome deux de ses concitoyens avec la mission de présenter à Sa Sainteté ses remercîments et lui dire combien il avait été touché des lettres qu'il avait écrites à l'archevêque pour lui ordonner « d'exhorter le peuple et les autorités à l'exercice de la charité et à l'amour de la paix. »

Pie IX reçut avec bonté ces ambassadeurs, le 17 novembre 1863, et, le 5 décembre, il écrivit lui-même au président de l'Amérique du Sud pour lui exprimer combien il lui était agréable d'apprendre que ses sentiments et ceux de son peuple étaient pacifiques. « Plaise à Dieu, disait-il, que les autres peuples de l'Amérique et leurs pouvoirs dirigeants, « considérant sérieusement combien une guerre civile est « grave et entraîne de malheurs, veuillent enfin écouter les « inspirations d'un esprit plus calme et adopter résolûment « le parti de la paix ! Quant à nous, nous ne cesserons d'a- « dresser les plus ferventes prières au Dieu tout-puissant, « pour qu'il répande sur tous les peuples de l'Amérique un « esprit de paix et de charité, et qu'il les arrache aux maux « si grands qui les affligent. Nous supplions en même temps « le Dieu clément et miséricordieux de répandre sur vous « les lumières de sa grâce et de vous attacher à nous par « une parfaite amitié. »

1. V. la *Revue des Deux Mondes*.

Ces vœux, hélas! n'étaient point hors de propos: plusieurs contrées de l'Amérique, en effet, se montraient hostiles à l'Église.

Depuis deux ans le gouvernement de la Nouvelle-Grenade avait promulgué des lois et des décrets détestables, contraires à l'Église catholique, à sa doctrine, à son autorité et à ses droits. Le clergé ne pouvait exercer son ministère sans l'autorisation de la puissance civile; les biens de l'Église avaient été usurpés ou vendus; certains ecclésiastiques, comme il s'en trouve à ces époques de crises et de schisme, avaient appuyé le gouvernement et s'étaient mis à sa disposition.

Pie IX écrivit aux évêques, le 17 septembre, afin de condamner tous les attentats commis contre la liberté et les droits de l'Église. Il déclare nul et de nulle valeur, pour le passé aussi bien que pour l'avenir, tous les décrets rendus par le gouvernement contre les droits de l'Église, et il rappelle que leurs auteurs encourent l'excommunication. Il exhorte les coupables à revenir de leurs égarements et engage les prêtres infidèles à condamner et à rétracter le serment d'obéissance qu'ils ont eu le malheur de prêter au gouvernement.

Le Mexique était à peine sorti d'une crise épouvantable dans laquelle la religion et la société avaient été menacées. Les évêques, presque tous exilés, s'étaient réfugiés à Rome. Des jours meilleurs semblaient s'annoncer, il est vrai; mais déjà la régence de l'empire, malgré les protestations du saint-siége contre la sécularisation des biens du clergé avait rendu des décrets validant les décrets révolutionnaires. Les évêques avaient protesté de nouveau.

Quelques mois plus tard, l'archiduc d'Autriche, Maximilien, élu empereur du Mexique, arrivait à Rome avec l'impératrice, afin de s'entendre avec le saint-père sur les affaires religieuses de leur nouvel empire. Ils furent reçus avec honneurs, et Pie IX leur donna audience.

Le 20 avril 1864, ils assistaient à la messe du saint-père qui, avant la sainte communion, leur adressa les paroles suivantes:

« Voici l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde.

C'est par lui que règnent et gouvernent les rois : *per me reges regnant ; per me principes imperant ;* c'est par lui que les rois rendent la justice : *per me legum conditores justa decernunt;* et s'il permet souvent que les rois soient éprouvés, c'est cependant par lui que s'exerce tout pouvoir : *omnis potestas data est mihi in cœlo et in terra.*

« Je vous recommande, en son nom, le bonheur des peuples catholiques qui vous sont confiés. Les droits des peuples sont grands, il faut les satisfaire; mais plus grands et sacrés sont les droits de l'Église, Epouse immaculée de Jésus-Christ, lequel nous a rachetés au prix de son sang, de ce sang qui va dans un instant empourprer vos lèvres.

« Vous respecterez donc, et les droits de vos peuples et les droits de l'Eglise, ce qui veut dire que vous travaillerez au bonheur temporel et au bonheur spirituel de ces peuples.

« Et puisse Jésus-Christ que vous allez recevoir de la main de son vicaire, vous accorder ses grâces dans l'abondance de sa miséricorde : *Misereatur vestri omnipotens Deus et, dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam.* »

En entendant ces paroles, l'empereur et l'impératrice ne purent dissimuler leur émotion, et au moment de leur communion, le pape vit avec attendrissement de grosses larmes couler de leurs yeux.

Le jour même, Pie IX leur rendait visite, et le soir les deux jeunes monarques quittaient la Ville éternelle. « Je pars sous la protection de Dieu, et avec la bénédiction du saint-père, disait Maximilien ; c'est pourquoi j'ai la confiance de pouvoir accomplir ma grande mission au Mexique. »

Hélas ! ces espérances ne devaient point se réaliser.

Dès les premiers jours de son pontificat, Pie IX avait manifesté le désir de voir les évêques de France abandonner la liturgie adoptée par l'épiscopat du XVIIe siècle. Cette substitution, contraire au droit, avait été l'objet des protestations apostoliques. La voix de Pie IX se fit entendre avec plus de fermeté, et elle fut mieux écoutée. Aujourd'hui tous les diocèses de France sont revenus à la liturgie romaine ; mais en 1864, quelque-uns encore avaient attendu. Dans plusieurs

diocèses, les évêques rencontrèrent des difficultés, car ce n'était pas sans peine que le vieux clergé renonçait à la récitation du bréviaire, qui, depuis sa jeunesse sacerdotale, avait été le compagnon de sa solitude et de ses travaux, la force de son ministère. On dépréciait la liturgie romaine et on exaltait outre mesure les hymnes de Santeuil. De nombreux écrits, de remarquables lettres pastorales éclairèrent l'opinion. Parmi ces écrits, nous signalerons les *Institutions liturgiques* de Léon Guéranger : ce livre remarquable a préparé le mouvement du retour de l'Eglise de France aux traditions. L'*Univers*, en le faisant connaître par ses polémiques, a eu aussi une part immense dans ce mouvement. On peut même dire que ce fut le principal motif de la guerre qu'il eut à soutenir contre certains catholiques derniers tenants du gallicanisme.

Le diocèse de Lyon fut un des plus opposés à cette mesure, et le clergé se divisa en deux camps. Quelques-uns apportèrent dans la lutte une telle passion qu'ils ne reculèrent pas devant un appel au pouvoir civil : ils demandaient de conserver leur liturgie particulière ; ils prétendaient avoir le droit, oubliant sans doute que les changements considérables introduits par plusieurs évêques dans cette antique liturgie lui avaient fait perdre son caractère particulier et qu'ils ne pouvaient plus jouir du privilége accordé par Pie V aux liturgies vieilles de deux siècles, à l'époque de la réforme du bréviaire.

Le 4 février 1864, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, présentait au saint-père plusieurs ecclésiastiques de son diocèse : ils avaient préparé une supplique dans le but de réclamer la conservation de leur bréviaire. Pie IX refusa de recevoir cette supplique, et quand ils furent en sa présence il leur dit :

« Vous avez désiré, Messieurs, conserver votre ancienne liturgie. Rien de plus juste : vous la conserverez. Nous avons seulement rétabli, en quelques points presque imperceptibles, ce qu'on avait changé dans vos rites. Ainsi, par exemple, le samedi saint, à la bénédiction du feu, l'archevêque ou le prêtre célébrant, au lieu d'être revêtu de l'habit de chœur, sera revêtu de la chape ou pluvial. Il en sera ainsi

de quelques autres changements de ce genre dans votre liturgie.

« Mais votre bréviaire et votre missel n'appartiennent pas à votre antique liturgie. M. de Montazet et le Parlement vous les ont donnés, et, par ce fait, avaient déshonoré votre magnifique liturgie. Il faudra, peu à peu et avec prudence, faire disparaître ces taches.

« Je vous avoue, Messieurs, que mon cœur a été blessé de l'agitation qui s'est produite dans le clergé de Lyon, de ce diocèse qui nous donne tant de consolation, et qui est si cher à notre cœur. Nous avons été profondément affligé, lorsque nous avons lu dans les journaux ces articles qu'on y a insérés au sujet du changement de bréviaire, et surtout lorsque nous avons appris qu'on avait eu recours à l'autorité civile. Le ministre a écrit à l'ambassadeur, comme si l'autorité civile avait quelque chose à voir dans ces questions liturgiques. Ces questions ne regardent que l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ et votre archevêque. On ne pouvait pas me faire une plus grande peine que de suivre cette marche. Imitez cet admirable épiscopat français, si obéissant à notre autorité, si dévoué aux intérêts de l'Eglise, si appliqué à ses devoirs, et qui, dans nos malheurs, nous a donné de si touchantes preuves de son attachement et de sa fidélité.

« Du reste, Messieurs, on ira avec prudence dans l'introduction du bréviaire et du missel romains. On commencera par donner le nouveau bréviaire aux sous-diacres, et peu à peu tout rentrera dans l'ordre Vous n'oublierez jamais l'obéissance que vous devez au vicaire de Jésus-Christ et à votre archevêque. »

Le cardinal-archevêque de Lyon s'empressa de communiquer à son clergé les paroles du saint-père.

Les droits de la papauté étaient méconnus dans certaines contrées de l'Amérique; ils étaient triomphants dans d'autres. Le 19 avril 1863, Pie IX signait un concordat avec la république de l'Equateur. Le président était Gabriel Garcia Moreno; il sut comprendre que la meilleure garantie de son autorité se trouverait dans sa soumission à l'Eglise, et que le plus sûr moyen d'assurer le bonheur de ses peuples était de

laisser au clergé toute la liberté d'accomplir sa divine mission. Les sectaires, ne pouvant le séduire ni l'entraîner comme tant d'autres souverains dans la voie de la révolte contre Dieu et l'Eglise, l'assassinèrent lâchement.

L'âme de Pie IX était plus vigoureuse que son corps. Brisé par tant d'amertumes, il tomba malade et ne put prendre part aux solennités de la semaine sainte. Quand on sut qu'il assisterait à la messe le jour de Pâques dans la basilique vaticane, tous les Romains accoururent. La souffrance avait transformé l'auguste vieillard. L'Eglise était sombre; au dehors, le vent mugissait et la pluie tombait avec force. Quand la messe fut achevée, on porta le saint-père devant la Confession, afin qu'il pût donner la bénédiction.

Pie IX s'est levé alors; mais dès qu'il eut commencé les premières paroles, deux fois, il s'est interrompu, a porté ses mains à ses yeux; la voix lui manquait, il est retombé sur son siége et n'a pu achever qu'avec une peine extrême.

Les témoins de cette scène ont vainement tenté d'en redire les profondes émotions; c'était, dit l'un d'eux, comme la vivante image des angoisses de l'Eglise.

Pie IX se rétablit promptement. Recevant, quelques jours après, un personnage qui croyait le trouver très-souffrant, il lui dit : « Je me sens très-bien; dites-le, et ajoutez que j'ai le désir et l'espoir, tout en me conformant à la volonté de Dieu, de vivre longtemps encore, afin de prier ici-bas pour mes ennemis et de voir leur conversion. »

A l'occasion de cette maladie, les révolutionnaires représentèrent le pontife comme arrivé déjà aux portes de l'éternité. En apprenant ces inventions, Pie IX disait en riant : « *Non voglio contentarli* ! Je ne veux pas leur donner ce plaisir. »

CHAPITRE IV

PIE IX ET LA RUSSIE

La Pologne catholique. — Persécutions de la Russie. — Pie IX seul en Europe défend les persécutés. — Sa lettre à Alexandre. — Prières pour la Pologne. — Son discours à la Propagande. — « Je vous bénis vous et toute la nation polonaise. » — Pie IX adresse une encyclique aux évêques polonais. — Il charge le ministre de Russie de la leur transmettre. — Déloyauté du gouvernement russe. — Pie IX et M. de Meyendorff. — « J'agis comme un capitaine de vaisseau. » — Exposé de ce que Pie IX a fait pour l'Eglise de Pologne.

Depuis qu'elle a perdu sa nationalité, la Pologne a vu sa foi religieuse menacée.

La Russie veut éteindre le catholicisme romain chez les Polonais, afin de les posséder plus sûrement! Depuis quarante ans surtout, rien ne lui a paru trop odieux pour arriver à ses fins. Elle a employé tour à tour les tourments barbares et les raffinements d'une persécution dont une civilisation corrompue et hypocrite multiplient les séductions. Le gouvernement a envahi et profané ses Églises [1]; il a traîné ses évêques devant les tribunaux, il les a fait condamner à l'exil et à la mort [2]; il a employé la menace et le mensonge pour corrompre les masses; mais la persécution donnait une nouvelle vigueur à la foi; l'on voulait abattre, et le colosse russe retrouvait toujours en face de lui un peuple énergique et vivant, plein d'espérance en Dieu et d'amour pour sa patrie.

1. 15 octobre 1861.
2. 13 novembre et 16 décembre 1861.

Pour en finir avec ce martyr immortel, le gouvernement russe imagina de substituer à la conscription par voix de tirage au sort un recrutement *partiel* qui devait enlever tous les *individus mal notés,* c'est-à-dire tous les Polonais suspects de garder à la Pologne un autre amour qu'un amour stérile.

Le 15 janvier 1860, au milieu de la nuit, les victimes furent enlevées, elles n'étaient pas composées seulement de jeunes gens propres au service militaire, ni l'âge ni les infirmités ne pouvaient sauver ceux qu'avait mal *notés* la police ombrageuse... Huit jours après, la Pologne était debout pour secouer le joug de cette oppression séculaire [1]. »

Un instant l'Europe s'émut, mais les princes restèrent immobiles l'épée au fourreau.

Un seul souverain en Europe, osa élever la voix en faveur des opprimés de la Russie, et ce roi ce fut notre grand pape.

Le 22 avril 1863, Pie IX écrivait à Alexandre : « Votre Majesté ne doit pas s'étonner si, en face des graves désastres auxquels se trouve actuellement livré le royaume polonais, et du vif intérêt que les peuples et les gouvernements prennent à l'avenir de cette nation, nous sommes ému de tant de douleurs et tant de maux, nous nous adressons directement à Votre Majesté, afin d'appeler sa bienveillante attention sur les causes principales des bouleversements actuels, et afin d'aviser aux remèdes que nous jugeons les plus efficaces et les plus prompts pour rendre le calme et la tranquillité aux esprits si profondément agités par une lutte cruelle et obstinée.

« Cela nous est imposé par l'office du ministère apostolique, cela est exigé par notre amour pour l'illustre et généreuse nation polonaise, non moins que par l'intérêt même que nous portons à Votre Majesté, à la prospérité et au repos de son empire. Que Votre Majesté veuille donc permettre qu'avec la voix de la vérité et de la justice, éloignée de tout esprit mensonger et de tout intérêt humain et politique, nous lui fassions connaître sur quels faits se fondent les plaintes con-

1. Al. de Saint-Albin : *Histoire de Pie IX,* etc., t. II, p. 207.

tinuelles de cette malheureuse nation, et que nous lui renouvelions encore une fois nos prières et nos exhortations, car nous tremblons à la pensée de comparaître devant le tribunal inexorable de Dieu avec le remords d'avoir négligé ce devoir....

« L'examen que voudra faire Votre Majesté des causes qui, en grande partie, ont provoqué le conflit actuel, et surtout la justice et la magnanimité de Votre Majesté nous permettent de bien augurer de l'avenir du royaume de Pologne.

« En attendant, persuadé d'avoir rempli un devoir sacré de notre ministère apostolique, nous prierons le Seigneur de faire fructifier nos remontrances, lesquelles, dans tous les cas, nous relèveront de la grave responsabilité que nous avons devant Dieu et devant les hommes, dans des conjonctures aussi importantes pour les intérêts de la religion catholique. »

Ce n'était pas assez pour Pie IX, il demanda des prières pour la Pologne. Il ordonna de transporter processionnellement l'image achéropite du Sauveur, de la *Scala santa* où elle est déposée, à la basilique de Sainte-Marie Majeure. Dans *l'invito sacro*, adressé à son peuple, Pie IX ajouta de sa main les paroles suivantes :

« La volonté du saint-père est que, dans cette circonstance, on fasse des prières spéciales pour la malheureuse Pologne qu'il sait être actuellement un théâtre de carnage et de sang. La nation polonaise, qui a toujours été catholique, et, pour ainsi dire, le boulevard de la chrétienté contre l'invasion des infidèles, mérite qu'on s'associe à ses douleurs et qu'on prie pour elle, afin quelle soit délivrée des maux qui l'affligent et que ne perdant jamais le caractère distinctif qui l'honore, elle reste toujours fidèle à la mission que Dieu lui a donnée de garder, de maintenir intact et sans souillure, avec l'unanime assentiment de ceux qui composent la nation, l'étendard de la foi catholique et de la religion de ses pères. »

La lettre du saint-père, ses prières, les démarches qu'il avait chargé le cardinal Reisach de faire à Vienne, pour engager l'Autriche à s'unir à la France dans l'intérêt du catholi-

cisme, furent inutiles. Les populations polonaises n'eurent bientôt plus que le choix entre l'apostasie et l'exil.

Le 24 avril 1864, Pie IX s'était rendu au collége de la Propagande, à l'occasion de la fête de saint Fidèle de Sigmaringen, le premier martyr de cette institution, afin d'ordonner la lecture du décret de canonisation de la B. Marie-Françoise des cinq plaies de Jésus et d'un décret admettant l'existence de trois miracles dus à l'intercession de la V. Marguerite-Marie Alacoque.

Après la lecture de ces décrets, Pie IX, entouré de treize cardinaux, prononça le discours suivant :

« Elles sont nombreuses, en effet, et très-éclatantes les preuves de la vérité de notre foi et les exemples que l'on vient de nous présenter sont très-lumineux. Et, néanmoins, même aujourd'hui, il n'est pas un coin de terre, même dans les régions les plus élevées, où il ne se trouve une bande ou une armée de malheureux qui ont rejeté leur plus grand bien, la foi ! A leur honte le Seigneur oppose le spectacle de ses serviteurs qui ont scellé de leur sang la foi : et parmi ces derniers, en ce jour et dans ce lieu, nous devons rappeler saint Fidèle de Sigmaringen et à sa suite tant d'autres, sortis de ce collége de la Propagande, qui se sont répandus par tout le monde pour annoncer l'Evangile au prix de leurs sueurs et de leur sang.

« Aujourd'hui Dieu oppose à l'incrédulité du monde ses deux servantes qui obtiennent, quoique dans un degré différent, les honneurs de l'autel. La B. Françoise des cinq plaies dans sa propre demeure devient un exemple lumineux d'humilité, d'abnégation, d'une rigoureuse pénitence, montrant sa foi aux vérités célestes, Marie Alacoque, tout enflammée d'un feu céleste, s'efforce de conduire le monde entier à la pratique de la foi par le moyen de la dévotion au sacré-cœur de Jésus.

« Prions donc afin que le Seigneur par l'intercession de ces deux saintes, éclaire nos frères égarés et donne enfin à l'Eglise la paix que nous désirons tous.

« Et ici je crois opportun de manifester ma douleur, à l'occasion d'une nouvelle que nous ont donnée les journaux à laquelle je ne voudrais pas croire sans une nouvelle con-

firmation. Je pense cependant ne devoir pas la taire, afin de ne pas mériter un jour ce reproche: *Vœ mihi quia tacui!*

« Il est un souverain d'Europe très-puissant, mais non catholique, qui sous le prétexte de réprimer une rébellion, mal conseillée, par quelques-uns de ses sujets, cherche à détruire jusque dans ses fondements la foi catholique dans cette partie de ses Etats. Empêcher et réprimer cette révolte était son droit, comme c'est un droit sacré et inattaquable pour ses sujets, même égarés, de professer librement leur foi.

« Non ! en persécutant le catholicisme on ne consolide pas la fidélité due aux princes de la terre : celle-ci, en effet, est fille de la justice, de cette justice que l'Eglise catholique oblige en conscience tous ses fils à rendre entière à toute autorité légitime. Ce n'est donc pas seulement injuste, mais encore mal avisé que de persécuter le catholicisme pour dompter la révolte. Mais on raconte une persécution telle qu'elle dépasse celle des ennemis les plus acharnés du christianisme, lesquels, il est vrai, tuaient les chrétiens, mais ne songèrent jamais à se substituer au pontife en donnant ou en enlevant à leur gré la juridiction spirituelle. On dit maintenant qu'on vient d'enlever à un évêque cette juridiction sur son propre diocèse : comme si l'autorité spirituelle était soumise à aucun pouvoir civil quelqu'élevé qu'il soit. L'Eglise catholique tient son autorité du divin rédempteur, elle l'exerce par son droit propre et ceux qui en sont les dépositaires, l'exerceront toujours, avec le même respect et la même obéissance de la part des fidèles, soit qu'ils siégent en paix sur leur chaire, soit qu'ils viennent à être chargés de chaînes dans les prisons, soit qu'ils doivent se cacher dans les catacombes.

« Prions donc mes frères, pour que Dieu éclaire ce souverain ! prions-le encore pour que ces pauvres catholiques arrachés de leurs paroisses, de leurs demeures, et conduits en exil dans des contrées inhospitalières, sans autre reconfort religieux que la compagnie de leur ange gardien ; prions dis-je, afin qu'ils restent constants dans la confession de Jésus-Christ.

« Et moi, levant les yeux et les mains vers le ciel, je les bénis ».

Cette allocution eut un retentissement considérable. Ce vieillard désarmé, seul debout devant le potentat moscovite au milieu de l'Europe craintive ou dégénérée, demandait compte du sang de la Pologne. Les auditeurs de cette énergique parole, parmi lesquels se trouvait le frère de l'empereur d'Autriche, furent un instant stupéfaits de tant de courage, de ce profond mépris pour les calculs de la politique.

Le chargé d'affaires de la Russie crut devoir faire des observations au cardinal Antonelli, mais l'habile secrétaire d'Etat sut revendiquer le droit du pape de défendre la justice partout où elle était violée,

Il exprima même le vif regret du saint-siége de ne pouvoir faire arriver directement à Saint-Pétersbourg ses protestations. La Russie avait la faculté de se plaindre à Rome et de transmettre au saint-père, chargé d'affaires, les vœux et les plaintes de son gouvernement, tandis que le pape ne pouvait ni accréditer un représentant près de l'empereur, ni correspondre avec les évêques. Dans l'impossibilité de se faire entendre à la cour de Russie le pape est bien obligé de s'adresser au monde entier et de dénoncer publiquement la persécution.

Quelques jours après, au Consistoire du 27 avril, Pie IX confirma souverainement son discours de la Propagande.

Le 30 juin, le saint-père se rendit à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs où, selon l'usage, il tint chapelle papale. Après la cérémonie, une scène bien touchante se passa dans la sacristie. Plusieurs prêtres polonais, portant encore la trace des souffrances de l'exil et de la persécution, se jetèrent aux pieds de Pie IX en sanglotant. L'assemblée les regardait avec admiration : c'était comme une apparition de la Pologne religieuse et guerrière. En les voyant, le pape s'écria : « Bravi Polacchi ! » Puis se tournant vers l'infante de Portugal qui était présente, il ajouta : « Voici les malheureux prêtres polonais persécutés et opprimés par les Russes et que l'Autriche a repoussés. »

Alors le recteur de ces ecclésiastiques réfugiés à Rome et

accueillis par Pie IX, exprima au nom de ses frères et de la Pologne leurs sentiments d'attachement. « Agréez, très-saint-père, disait-il, l'inexprimable reconnaissance de notre peuple fidèle, agréez ses vœux et ses larmes, dont nous fûmes nous-mêmes témoins lorsque, avec lui, nous nous félicitions de votre sollicitude et de votre bonté pour nous. Agréez la foi de cette nation, qui vous vénère religieusement comme son pasteur ; agréez son espérance, qui ne repose plus qu'en vous seul sur la terre... »

Pie IX, extrêmement ému, les bénit.

Le pape adressa aux évêques de Pologne une encyclique le 30 juillet 1864. Après avoir laissé échapper, à propos du mouvement insurrectionnel de la Pologne, un regret que justifiaient trop les malheurs qui en étaient la suite, le pontife s'élève contre le gouvernement russe ; il le dénonce au monde entier comme coupable d'un forfait abominable : le massacre d'un peuple catholique ; il le menace, au nom du Christ, de châtiments terribles, en s'appuyant sur les paroles mêmes du sauveur. Il flétrit du même coup les rébellions populaires et la tyrannie, les prétendus principes du droit nouveau et du césarisme ancien. Aux peuples, il dit : obéissez aux rois des chrétiens ; aux rois il dit : gouvernez les peuples d'après les règles de la justice éternelle.

Il était difficile de faire parvenir aux évêques de Pologne la parole apostolique. Le pape imagina un moyen qui dénote la loyauté de son caractère et dévoile l'hypocrisie du gouvernement russe. Pie IX était à Castel-Gandolfo : il reçut la visite du chargé d'affaires d'Angleterre et, dans la conversation, exprima le regret de n'avoir pas encore vu le baron de Meyendorff. Celui-ci, prévenu, se présenta aussitôt devant le saint-père qui le reçut avec une bonne grâce extrême. Après lui avoir demandé des nouvelles de la famille impériale, Pie IX ajouta : « Je sais que le grand-duc héritier voyage en Europe, et je vous prie de lui faire savoir que je le verrais à Rome avec beaucoup de plaisir. »

Le ministre russe se déclara flatté d'avoir à remplir une mission aussi courtoise ; « mais, reprit Pie IX, ce n'est pas la seule commission que j'aie à vous offrir. J'écris une lettre



encyclique aux archevêques et évêques de Pologne : la leur faire parvenir secrètement serait peut-être les compromettre, j'ai donc pensé qu'en la confiant aux mains du représentant de la Russie, j'avais un moyen bien meilleur et je vous en remets plusieurs exemplaires. Les voici, monsieur le baron : les évêques recevront les paroles du vicaire de Jésus-Christ par vos soins et je vous en remercie à l'avance. »

L'envoyé russe reçut les exemplaires de l'encyclique pontificale. Un mois après, les journaux de France, d'Italie et d'Allemagne en publiaient le texte ; mais le gouvernement russe fit publier à Varsovie une encyclique indignement falsifiée.

Les réclamations du saint-père n'obtinrent d'autre résultat que de rendre la persécution plus violente. Un ukase du 8 novembre 1865, supprima la plus grande partie des couvents du royaume et confisqua leurs biens. Ceux qui étaient provisoirement conservés devinrent des établissements soumis à la surveillance de l'administration et on les appela couvents d'Etat. Le gouvernement apporta dans cette suppression le raffinement de la haine la plus savante. Il choisit dans Varsovie, pour les supprimer, les couvents les plus anciens et les plus florissants, ceux dont les églises étaient les plus fréquentées ; dans les provinces, il prenait pour points de mire les maisons où se trouvaient les corps saints et les images miraculeuses. Le saint-père, par une note du 30 janvier 1865 [1], protesta contre les mesures qui violaient ces conventions conclues en 1848 entre l'empereur et le saint-siége.

Les Grecs unis furent l'objet des plus insidieuses mesures pour rendre impossible la consécration épiscopale de Mgr Kalinski : le gouvernement défendit à ce prélat, d'une part, de sortir du royaume, et, de l'autre, d'inviter aucun évêque du même rite à venir dans sa résidence pour accomplir cet acte.

Le 27 décembre 1865, le chargé d'affaires de Russie, à l'occasion des fêtes de Noël, fut reçu en audience particulière par le saint-père. La conversation s'étant engagée sur l'état douloureux des affaires religieuses, le souverain pontife se plaignit hautement des obstacles qui avaient empêché jusqu'à

1. Cette note fut adressée par le cardinal secrétaire d'etat au chargé d'affaires de Russie.

ce moment la consécration de l'évêque élu de Chelm, obstacles qu'il ne voulait pas imputer à l'empereur dont il connaissait l'âme généreuse, mais plutôt à des hommes qui agissaient contre les intentions du souverain. Il exprima sa douleur de voir Mgr Pelinski éloigné de son diocèse; son vicaire incarcéré, et le chapitre de Varsovie menacé des plus graves sévices s'il ne procédait à l'élection d'un vicaire capitulaire pour un siége qui avait son archevêque et où se trouvaient, parmi les chanoines mêmes, deux représentants de ce prélat.

Le chargé d'affaires contesta l'exactitude de ces faits, bien qu'ils fussent de notoriété publique. Après quelques allusions inconvenantes, il se permit d'ajouter que tout cela ne serait pas arrivé si les catholiques s'étaient conduits comme les protestants, qui avaient pris parti pour le gouvernement dans la dernière insurrection polonaise, et avaient ainsi obtenu beaucoup de faveurs que les catholiques ne pouvaient revendiquer, puisqu'ils s'étaient montrés hostiles. Il alla même jusqu'à ajouter qu'on ne pouvait s'étonner de cette conduite des catholiques, puisque catholicisme et révolution étaient une même chose.

Pie IX se leva alors de son siége, et avec une dignité pleine de majesté : « Monsieur, dit-il froidement, j'ai pour votre maître la considération et les égards que les souverains se doivent entre eux. On le dit tolérant, mais sa tolérance ne va pas certainement jusqu'à supporter que son représentant m'insulte chez moi... Sortez. »

M. de Meyendorff demeura atterré. Il sortit à pas lents. Pie IX ordonna aussitôt à son secrétaire d'Etat d'informer la nonciature de Vienne de ce qui venait de se passer : le saint-siége n'avait pas d'autres moyens de faire parvenir ses communications à Saint-Pétersbourg.

Le saint-père ne reçut du gouvernement russe aucun acte tendant à désapprouver la conduite de son chargé d'affaires : loin de donner satisfaction au pontife, on continua à l'abreuver de nouvelles angoisses. L'évêque de Chelm fut enlevé à son troupeau et conduit sur la terre d'exil où, brisé par la fatigue et la douleur, il rendit le dernier soupir. Les vicaires

du diocèse de Varsovie furent enfermés dans la citadelle, et un ukase promulgua une nouvelle loi sur l'organisation du clergé romain catholique et sur les biens ecclésiastiques. Le diocèse de Kameniek fut supprimé et Pie IX fut obligé de recourir à la voix des journaux pour faire savoir aux fidèles de cette malheureuse contrée qu'il chargeait l'évêque de Zitomir de les administrer.

« J'ai eu recours à la presse, disait-il, pour annoncer à l'évêque de Zitomir ma résolution concernant une portion malheureuse de la Pologne, envahie par le schisme. Dans le naufrage de l'Eglise polonaise, j'agis comme un capitaine de vaisseau qui enferme dans une bouteille ses dernières paroles à sa famille et les confie à l'onde furieuse, dans l'espoir qu'elle les déposera sur la rive où elles seront recueillies [1]. »

Tels sont les faits que le saint-père a dû mettre en lumière en publiant une série de documents authentiques dont l'ensemble demeurera comme une preuve irrécusable de la justice et de la solidité de ses réclamations et de ses protestations. « Le saint-père avait conclu un concordat, et il n'a jamais pu obtenir qu'il fût exécuté ; il a fait entendre des réclamations, et aucune satisfaction ne lui a été donnée ; il a élevé publiquement la voix, à diverses reprises, dans les

1. La note *Journal officiel* de Rome est du 3 mai 1867 on y lit : « Mais attendu les peines si rigoureuses de la prison et de l'exil auxquelles, on ne le sait que trop, s'exposent tous ceux qui correspondent directement avec le chef suprême de l'Eglise catholique, pour ne pas accroître encore le nombre déjà si grand des victimes dont nous avons à déplorer le sort, et voyant toute voie fermée à l'exercice de son ministère apostolique dans ces malheureuses contrées, Sa Sainteté ne trouve aucun autre moyen de faire connaître audit diocèse cette mesure temporaire que la publication dans ce *Journal officiel* du décret rendu à ce sujet. Sa Sainteté espère que cette pièce, étant reproduite par les feuilles publiques, elle pourra parvenir à la connaissance de l'évêque et des fidèles qu'elle concerne, et devenir, de la sorte, une règle de conduite pour le premier et un secours pour les seconds, qui, au milieu des épreuves, demeurent toujours unis d'esprit au centre de l'unité catholique ». Suivait le décret apostolique. Cette décision du saint-père fut accueillie par le monde catholique et diplomatique avec autant d'étonnement que d'admiration.

consistoires, et aucun adoucisssement n'a été porté aux mesures violentes qui avaient été prises ; il s'est enfin adressé directement à la justice de l'empereur, et c'est en vain qu'il a attendu des réponses consolantes. Il ne restait donc au saint-père d'autre moyen de justifier le saint-siége que de rendre publics les documents d'où ressort la preuve de son incessante sollicitude pour cette portion choisie du troupeau de Jésus-Christ. Le tableau qu'ils offrent est bien douloureux ; il suffit d'y jeter les yeux pour se convaincre de la situation désolante où se trouve réduite l'Eglise de Pologne par les lois et par les actes du gouvernement impérial. On y voit les pasteurs ravis à leurs troupeaux ou dépouillés de leur autorité ; les prêtres proscrits ou privés de la liberté d'exercer le ministère ecclésiastique ; les religieux expulsés et réduits à la plus cruelle indigence ; les Grecs unis entraînés violemment au schisme, les Latins séduits ou privés de secours religieux ; le culte sacré suspendu, les temples violés ou livrés à un culte non catholique ; les chaires de vérité réduites au silence ; les biens de l'Eglise usurpés, la hiérarchie bouleversée, l'enseignement séculier et religieux souillé, la religion bafouée, le schisme propagé, toute voie enfin et tout moyen enlevé au suprême pasteur de faire parvenir à un si grand nombre de ses enfants opprimés et persécutés, ses secours, ses enseignements, ses consolations.

« Dans cette extrémité, sans perdre l'espoir de voir le puissant et magnanime monarque de toutes les Russies, roi de Pologne, jeter un regard bienveillant sur ce lamentable tableau des maux qui affligent la religion catholique dans ses vastes Etats, et prendre enfin une généreuse résolution en faveur des catholiques, si cruellement tourmentés, le père commun des fidèles ne trouve dans l'amertume de son âme d'autres ressources que d'adresser ses prières au Dieu des miséricordes, pour qu'il suggère des pensées plus équitables à ceux qui sont les ministres de la volonté du souverain, qu'il redouble la constance des évêques persécutés, qu'il remplisse de force les ministres du sanctuaire emprisonnés ou opprimés, qu'il adoucisse les douleurs des exilés condamnés à vivre dépourvus de tout secours religieux, et qu'il daigne soutenir

la foi de cette illustre nation qui, depuis près de dix-huit lustres, pleure la liberté perdue de sa sainte religion [1].

La Russie n'a point écouté les vœux du saint pontife, et la Pologne voit toujours ses prêtres exilés, ses pontifes emprisonnés, et elle n'a même plus la consolation de pouvoir entendre la parole divine, ni de chanter les œuvres de Dieu dans sa langue maternelle.

Après ses protestations, le saint-père avait déclaré qu'il n'accepterait aucun représentant officiel de la Russie, tant que cette dernière puissance refuserait de recevoir un nonce à Saint-Pétersbourg, et, à la fin de mars 1866, les écussons de la légation russe avaient été abaissés.

Son cœur paternel chercha d'autres moyens de conserver à la malheureuse Pologne un clergé fidèle. A Rome même, sous ses yeux, derrière l'église de Saint-Adrien, au *Forum romanum*, il a voulu fonder un séminaire pour l'éducation des prêtres destinés à évangéliser cet infortuné royaume. A l'heure où la légation russe cessait d'exister, le jour de l'Annonciation de la B. V. Marie, le séminaire polonais s'ouvrait, et Pie IX, dans les premiers jours du mois de mai, venait visiter son œuvre, encourager et bénir les jeunes gens qui s'étaient rendus à son appel. Dans d'affectueuses paroles, il déplora le sort de la Pologne : mais, a-t-il ajouté, il ne faut pas y voir seulement des malheurs communs, mais surtout les châtiments de grandes fautes. Il convenait toutefois, en s'avouant coupables, de considérer le caractère particulier au châtiment et y reconnaître que ce n'est pas en vain que Dieu châtie et qu'il châtie particulièrement ceux qu'il aime. *Deus quos diligit castigat.* Sa conclusion fut qu'il fallait mériter le pardon et avoir pleine confiance en Dieu.

Pendant toute cette visite, Pie IX se montra d'une bonté inexprimable, il consentit à écrire pour chacun des élèves des textes de l'écriture sainte au bas des photographies qui lui

1. *Exposé, avec pièces à l'appui, de ce qu'a fait le souverain pontife Pie IX pour porter remède aux maux que souffre l'Eglise catholique en Russie et en Pologne.* 1 vol. in 4° publié par ordre du saint-siége Il ne contient pas moins de 100 pièces officielles.

furent présentées, il visita toutes les cellules, et partout, dans le réfectoire, dans les salles d'étude, le saint-père répandait son cœur paternel en charmants propos, pleins d'abandon et de sentiment.

Le gouvernement russe se vengea en adressant au Sénat le 4 décembre 1866, l'ukase suivant :

« En conséquence des actes de la cour de Rome, les conventions et leurs annexes conclues en 1847, avec cette cour au sujet de l'administration des affaires du culte catholique en Russie ont perdu toute force obligatoire et ne serviront plus de règle pour l'administration de ces affaires.

« Par ces motifs, les affaires du culte romain, dans les possessions de l'empire, rentreront désormais dans le ressort des administrations établies à cet effet, conformément aux lois fondamentales de l'empire et du royaume de Pologne. »

Ce coup porté à l'Eglise catholique en Russie fut le dernier acte du ministre Miloutine. L'ukase n'était même pas encore publié, que ce ministre était frappé de paralysie. L'ukase a été décidé en conseil le 1er décembre, et, le 2 au soir, M. Miloutine était frappé.

La persécution continua. En 1869, Mgr Lubienski, évêque d'Augustowo fut arraché de son siége, déporté dans l'intérieur de la Russie, sans qu'on lui ait laissé le temps de pourvoir aux besoins spirituels de son diocèse, il est tombé en route malade de chagrin et d'inquiétude pour ses ouailles, et, après trois jours de souffrances, il rendait le dernier soupir. C'était le second évêque qui mourait sur le chemin de l'exil. Il n'y avait plus alors dans l'ancien royaume de Pologne, tel que le congrès de Vienne l'avait constitué, qu'un seul évêque auxiliaire pour huit diocèses.

La Pologne comptait un archevêque[1], un évêque[2] et deux administrateurs déportés[3]; l'administrateur de Lublin était en fuite, et deux évêques étaient morts, au moment où

1. Celui de Varsovie.
2. Celui de Plock
3. De Varsovie.

on les déportait. Les siéges vacants par le décès de leurs titulaires restaient vides. Tel était la situation du royaume. Dans les autres provinces, deux évêques, celui de Vilna et celui de Kamienicz, dont on avait supprimé le diocèse, étaient exilés au fond de la Russie.

Malgré ces persécutions dont on ne peut prévoir la fin, le peuple polonais tint bon; le clergé fait ce qu'il peut pour résister : la classe moyenne est trop souvent détachée de la véritable Eglise et passe au schisme ; mais l'épiscopat, le clergé et le peuple, disposés à mourir pour défendre leur foi, sauveront encore, nous l'espérons, l'honneur et le nom de la Pologne.

CHAPITRE V

LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE

Pie IX dépeint la situation qui lui est faite. — Napoléon décide du sort du Pape sans le consulter. — Sa convention avec le roi d'Italie — Les interprétations françaises et italiennes de cette convention. — « Je plains la France ! ». — Premier départ des troupes française. — Note du cardinal Antonelli sur la convention. — Béatification de la V. Marguerite Marie. — « La terre est à moi. » — « J'ai confiance, mais seulement en Dieu : celui-là ne trompe jamais. »

Le 21 juin 1864, Pie IX répondant au collége des cardinaux, qui le félicitait à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, dépeignait en ces termes la situation qui était faite au saint-siége :

« La couronne que le Seigneur a daigné placer sur le front du plus humble de ses serviteurs est devenue l'objet des trames et des embûches des ennemis du saint-siége. Une partie de ces ennemis n'ont jamais appartenu à l'Église à laquelle ils font une guerre sanglante et implacable ; une autre partie, après avoir eu le bonheur de naître dans son sein, a eu le malheur de l'abandonner pour faire cause commune avec les premiers.

Pour les uns comme pour les autres, tous les moyens d'attaque sont bons : persécutions, violences, artifices, mensonges, calomnies. Comme Absalon aux portes de Jérusalem, ils ne cessent pas de répéter que, si cette couronne dont ils veulent dépouiller le vicaire de Jésus-Christ, reposait sur une autre tête, la justice serait mieux distribuée, le peuple deviendrait

plus libre et plus heureux, et l'âge d'or, banni depuis longtemps de ces contrées, reviendrait y fleurir pour tous. Je n'ai pas besoin de vous démontrer les grossières erreurs dont abondent de pareils raisonnements. Puissent ceux qui les font avoir le cœur percé, non de la lance qui traversa celui d'Absalon, mais d'un rayon de la grâce divine qui leur fera connaître l'iniquité de leurs actions et la vanité de leurs discours, et leur montrera, dans une miséricordieuse éclaircie, l'abîme de l'éternité dont ils approchent, aveugles et sourds, sans en apercevoir le bord.

« Et vous qui m'assistez fidèlement, soit dans l'administration du lambeau d'état qu'on m'a laissé, soit dans celle, beaucoup plus onéreuse et plus difficile, de l'Eglise universelle, continuez à me venir en aide par votre fidélité, votre constance, votre dévouement à toute épreuve. Je ne m'arroge pas le don de prophétie ; mais, bien que je ne voie à l'horizon aucune lueur d'espérance, aucune probabilité de secours humain, je crois cependant pouvoir affirmer que nos souffrances, notre résignation et nos prières finiront par nous mériter de Dieu les miséricordes qu'il tarde quelquefois à accorder, mais qu'il ne refuse jamais d'accorder à ceux qui le servent avec crainte et amour. »

Le pontife, touchait, en effet, à l'heure où le seul secours humain, bien faible, qui lui assurait la possession de Rome allait lui manquer. Napoléon III n'ayant pu obtenir du saint-père aucune concession contraire aux engagements sacrés qu'il avait pris en montant sur la chaire de saint Pierre, résolut de résoudre sans lui la question romaine. Le 15 septembre 1864, il signait une convention avec le roi d'Italie qui décidait du sort du pape.

Par cette convention, l'Italie s'engageait à ne pas attaquer et à faire respecter le territoire actuel du saint-père ; la France, de son côté, prenait l'engagement de retirer ses troupes de Rome graduellement de manière à ce que l'évacuation complète soit accomplie dans le délai de deux ans. Le gouvernement italien ne devait ni réclamer, ni s'opposer à l'organisation d'une armée pontificale composée de volontaires catholiques même étrangers et enfin il se

déclarait prêt à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise. L'Italie devait en outre transférer sa capitale à Florence.

Cette convention causa une profonde émotion. Le gouvernement français s'efforça de montrer qu'elle assurait au pape la possession de ses État actuels. Le gouvernement italien de son côté refusa toujours d'y voir la renonciation absolue à la possession de Rome et le marquis Pepoli, l'un des négociateurs de la convention, déclare publiquement dans un banquet, à Milan, le 10 octobre : « Le traité du 15 septembre neporte atteinte à aucune partie du programme national, et brise le dernier anneau qui unissait la France et nos ennemis. »

L'Italie, en effet, avait renoncé à l'emploi des moyens violents pour s'emparer de Rome : mais elle avait parlé des *droits de la nation*, des *aspirations nationales* et elle s'était enfin réservé l'usage des *moyens moraux*; nous dirons ce qu'elle entendait par là. M. Drouyn de Lhuys protesta vainement dans ses dépêches diplomatiques contre les interprétations du gouvernement italien ; celui-ci persévéra dans ses sentiments.

La convention conclue, M. Drouyn de Lhuys envoya une dépêche à M. de Sartiges, alors notre ambassadeur à Rome, le chargeant de prévenir le saint-siége de la signature de la convention et de lui en faire connaître les clauses. Le cardinal Antonelli refusa de recevoir la communication officielle de cette convention et le pape se contenta de répondre par ces seules paroles : « Je plains la France ! »

Et quand l'année suivante, dans la première quinzaine de novembre, le général de Polhès, lui présentera les officiers du premier corps d'armée rappelé en France par suite de cette convention, Pie IX, en les bénissant et leur faisant des présents, dira seulement ces dignes et douces paroles : « Je vous remercie, messieurs, de l'appui filial que vous m'avez prêté pendant longtemps. J'ai mis toute ma confiance en Dieu. S'il me conserve la tranquillité, je le bénirai. S'il m'envoie des revers, je le bénirai encore. »

L'année suivante, le 19 novembre, le cardinal Antonelli, adressait une dépêche aux représentants du saint-siége à l'étranger, concernant cette convention. « Le gouvernement du saint-père, disait-il, de même qu'il demeure étranger aux négociations, reste également étranger à l'exécution du traité. « Néanmoins comme la convention avait déjà reçu un commencement d'exécution par le retrait graduel des troupes françaises, l'éminent secrétaire ne se dissimulant point les conséquences résultant pour le saint-siége de cet acte diplomatique, crut devoir les indiquer pour rétablir clairement la vérité des faits et dégager la responsabilité du gouvernement pontifical. Il lui était facile de prouver que le but que s'était proposé d'atteindre le gouvernement français en occupant les États pontificaux était loin d'être atteint, car plus que jamais ils étaient menacés. Il repasse en revue et réfute tous les sophismes de la diplomatie française et après avoir démontré l'impossibilité dans laquelle se trouve le saint-siége, dépouillé de ses provinces et de ses ressources, de pouvoir faire face à toutes les difficultés de l'heure présente, il ajoute : « Il (le saint-siége), se voit comme enfermé dans un cercle de fer, comme bloqué de toutes parts par les possessions usurpées par ce même gouvernement, qui non-seulement, à la suite de rebellions soudoyées et soutenues, et d'invasions armées violentes, l'a réduit à une si misérable condition, mais a de plus, par un acte solennel, déclaré à la face du monde entier vouloir consommer son usurpation en s'emparant du lieu saint où siége et règne depuis des siècles le vénérable successeur de saint Pierre? Ce vote sacrilége non-seulement n'a pas été retiré par la convention susmentionnée, mais même depuis celle-ci les représentants de ce gouvernement ont publiquement déclaré, de vive voix et par écrit, qu'il subsiste et dure toujours. »

Le cardinal parle alors de ces moyens moraux dont le gouvernement italien s'est réservé l'usage et qui ont déjà été employés au préjudice du saint-siége « par celui-là même que le gouvernement piémontais avait accrédité comme ministre à Rome et de qui l'on devait attendre toute autre chose que la trahison. » Quand bien même le gouvernement

italien, voulant faire preuve de modération renoncerait à employer tous les moyens à l'aide desquels ils s'est déjà emparé des provinces pontificales, ses agents ont fait connaître la tactique que l'on se proposerait de suivre : rendre le gouvernement du saint-père impossible, « en travaillant à la décomposition du pays, en suscitant des difficultés dans les finances, dans l'administration, dans l'exercice de la justice, et en excitant, par des promesses et de l'argent, les soldats à la désertion. » En sorte, disent-ils, que ce n'est pas nous qui devons aller, mais c'est Rome qui doit venir à nous. Le cardinal ne se dissimule point que « la crise actuelle constitue la plus grande épreuve à laquelle pouvaient être soumises la sûreté et l'indépendance du saint-siége; cette épreuve dépasse même celle qu'il a traversée en 1848. Alors une faction peu nombreuse en Italie, méprisée par tous les gouvernements sans exception, attenta à la souveraineté du pontife suprême ; tous savent ce qui en est advenu. Aujourd'hui, parmi les gouvernements eux-mêmes, il y en a qui s'unissent aux factions perturbatrices et cherchent par tous les moyens à arriver aux mêmes fins. Voudra-t-on supposer qu'ils ne réussiront pas ou que le souverain pontife dispose aujourd'hui de moyens de résistance plus puissants? « Le cardinal termine en disant que le saint-père ne se fait point illusion sur les véritables intentions de ses ennemis. Il attend les périls indiqués ci-dessus avec cette tranquillité d'âme que lui donne la conscience de ne pas les avoir provoqués ; mais si, à l'aide de toutes les forces qu'il pourra réunir, il ne réussit pas à éloigner les déplorables conséquences qui en peuvent résulter, il est bien manifeste que la faute en devra être attribuée à d'autres qu'à lui. »

Pendant que le gouvernement impérial abandonnait le saint-père aux convoitises de l'Italie, Pie IX élevait des autels à une humble fille de la France, le 18 septembre, il faisait célébrer dans la basilique vaticane, la béatification de la V. Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation et propagatrice de la dévotion du sacré-cœur de Jésus. Aux félicitations et aux renseignements que lui adressa l'évêque d'Autun, Pie IX répondit par des paroles d'édification et d'espérance.

L'abandon des hommes, nous l'avons vu plus d'une fois, n'était point capable d'altérer la sérénité de son âme et dans ces circonstances il manifestait plus que jamais le sentiment qu'il avait de la puissance et de la grandeur de sa mission.

Pie IX réunissait, au même moment, cinq évêques nouvellement consacrés, l'archevêque de Tarragone, l'évêque d'Edimbourg, un évêque du Mexique, un évêque de Prusse et un évêque *in partibus*, d'Hébron, Mgr Mermillod, et il leur dit :

« Le monde me dispute ce grain de sable sur lequel je suis assis : mais ses efforts seront vains. La terre est à moi, Jésus-Christ me l'a donnée : à lui seul je la rendrai, et jamais le monde ne pourra me l'arracher.

« Vous, archevêque de Tarragone, allez porter à l'Espagne en révolution des paroles de paix et de vérité. Je vous l'ordonne, le monde est à moi ! Vous, évêque du Mexique, allez aussi pacifier ce pays et soutenez des droits méconnus : Je vous le commande au nom de Jésus-Christ ! évêque d'Edimbourg, allez achever de conquérir l'Ecosse à Jésus-Christ ! Evêque de Prusse, allez étonner ce royaume par l'exemple de toutes les vertus.

« Et vous, mon frère et mon fils, puisque je vous ai consacré, allez me gagner cette Genève qui ose se dire la Rome protestante ; bénissez ces peuples qui peuvent être ingrats, mais qui sont mes enfants. Soutenez, consolez la grande famille catholique, et convertissez ceux que l'hérésie retient loin du bercail du Seigneur. »

Le 22 décembre, un secrétaire de l'ambassade de France [1], reçu par le saint-père l'assurait de la part de M. de Sartiges que plus que jamais il devait avoir confiance dans la France et dans son empereur :

« Oui, j'ai confiance, répondit-il, mais seulement en Dieu : celui-là ne trompe jamais. »

1. M. d'Ideville.

CHAPITRE VI

LES MOYENS MORAUX.

La Révolution hait surtout l'Église. — Pie IX aux prises avec la Révolution. — Le Piémont instrument de la Révolution. — Cavour. — Ses agents. — Hypocrisie des sectaires. — Leurs projets. — Leurs moyens d'action. — Les révélations des procès faits par la Consulte. — Le 12 avril. — Ils cherchent à isoler le pape. — Le tabac. — Les droits de mouture. — Le carnaval. — Nécessité du huis clos pour les procès politico-criminels. — La réaction dans le royaume de Naples. — Pie IX raconte les agissements de la Révolution.

La révolution qui, depuis bientôt un siècle, renverse tant de dynasties, s'est acharnée surtout à attaquer le saint-siége. Elle a beaucoup plus la haine contre l'Eglise que contre les trônes. Les trônes s'écroulent, mais l'Eglise reste. Rome assiste aux grandes funérailles des peuples et des dynasties. Seule, elle survit pour mener le deuil de tant de races éteintes, et pour tracer aux nouvelles la route d'où l'on ne peut s'écarter impunément.

Une histoire de Pie IX serait incomplète sans le tableau des menées et des crimes, dont la révolution s'est rendue coupable pour ébranler son trône et détruire, s'il était possible son autorité divine et immortelle.

Le pontife a compris dès le premier jour, cette guerre hypócrite et implacable, et il l'a signalée hautement à l'attention de l'univers. Il a vu l'Eglise elle-même attaquée dans son enseignement, dans son autorité, dans son existence, mais il a vu aussi les sociétés humaines menacées du même coup, il

a averti les souverains et les peuples et il leur a donné à tous les moyens d'éviter l'abîme et de triompher de ses ennemis. L'année 1864 nous offre deux grands faits qui résument l'attaque et les moyens de résistance.

A l'occasion de la convention de Septembre le gouvernement italien revendique le droit de faire emploi des moyens moraux pour aller à Rome et Pie IX, le 8 décembre, par la publication de l'encyclique *Quantâ curâ* et du *Syllabus* donne au monde un solennel avertissement.

Les faits officiels et publics que nous avons déjà racontés ont pu donner au lecteur une idée de la loyauté du gouvernement italien entre les mains duquel la France, sur de simples promesses, a remis, le 15 septembre le sort du saint-siége.

L'histoire des moyens moraux employés par le Piémont pour s'emparer des Etats pontificaux et de l'Italie entière remonte à 1848. Il résulte, en effet, de révélations publiques faites à la Chambre des députés, que le gouvernement de Turin se fit alors le représentant de la révolution italienne et que, peu à peu, dans les années suivantes, il devint l'âme de toutes les sociétés secrètes de la Péninsule, réunies en une seule, sous le nom de *Société Nationale*, dont le comte de Cavour, président du ministère sarde devint la tête. C'est à l'aide de ces forces réunies que ce gouvernement creusait et préparait les mines qui devaient faire sauter les trônes d'Italie et spécialement celui de saint Pierre. Le procès d'Ancône prouve que, vers 1852, une société clandestine, créée par la fleur des carbonari piémontais se transporta de Turin à Bologne. Le comte de Cavour contribua à son développement et lui donna pour but suprême de travailler à l'unité de l'Italie. En 1855, on constitue des comités qui se partagent les Etats du saint-père. Le Piémont l'année suivante commence à faire usage de ses agents propres accrédités près des cours d'Italie pour arriver à ses fins. Cavour trouva un homme selon son cœur, le marquis Jean-Antoine Migliorati et il l'envoya à Rome avec le titre de chargé d'affaires du gouvernement sarde près la cour romaine. Nous le voyons parcourir les Etats du saint-père, établissant partout des com-

missaires, recevant des rapports, donnant des ordres comme le directeur en titre de cette vaste conspiration. Nous le trouvons à Pesaro où il attise la révolte ; à Sinigaglia où il recueille des offrandes pour offrir à Cavour une médaille d'or en récompense de ses discours au Congrès de Paris, par lesquels, il réclame la liberté de l'Italie ; à Ancône où il réunit dans un banquet les chefs des comités, comme il avait fait à Bologne et à Rome, et il leur révèle ouvertement les plus secrets projets du Piémont.

En 1857, au mois de janvier, Migliorati envoie de Rome un commissaire à Ancône et, dans le mois de mai suivant, l'alliance entre les mazziniens et le parti piémontais devient plus intime et plus solide. Pendant le voyage que le saint-père fit, à cette époque, dans ses Etats, on donna des ordres généraux, afin que partout on lui présentât les mêmes demandes ; pour obtenir une parfaite uniformité dans les requêtes, on avait envoyé des modèles dans toutes les cités qu'il devait traverser : il pouvait paraître ainsi évident que les peuples de ces provinces n'étaient point heureux et qu'ils avaient tous les mêmes sujets de plainte. Néanmoins aucun de ces hypocrites ne fut assez courageux pour présenter une seule de ces suppliques. Beaucoup, au contraire, demandèrent des audiences particulières et une fois en présence du saint-père, ils se confondaient en flatteries et en manifestations de dévouement. Quelques-uns même, à Bologne, sollicitèrent bassement la croix de l'ordre de Pie IX, tandis que, sous main, ils conspiraient contre lui afin d'en obtenir une autre de Victor-Emmanuel.

En un mot, il résulte des lettres, saisies sur les coupables, et de leurs propres dispositions, qu'on avait résolu de tuer Napoléon III, le roi de Naples et les autres princes de la famille de Bourbon, les ducs de Parme et de Modène Quant au pape, on devait lui laisser la vie pour « respecter la puissante opinion » des catholiques. Selon le parti de la *haute Italie*, d'après l'aveu d'un des condamnés, la cause relative au pape se devait traiter avec *plus de modération* parce que, étant chef de toute l'Eglise catholique, il convenait *d'attendre que la civilisation européenne eût détruit tous les principes de*

dévotion qu'on avait pour lui. On voulait l'obliger d'abord à donner une constitution d'accord avec celle du Piémont, afin de lui faire ratifier en quelque sorte toutes les entreprises du gouvernement sarde : de toutes manières, on voulait une garde civique, la liberté de la presse, les laïques au pouvoir, l'adoption du code Napoléon et, avec le temps, le pape, par la force des choses, serait réduit à n'être plus que l'évêque de Rome.

Révélations curieuses dont la conformité avec certaines dépêches diplomatiques n'échappera pas à nos lecteurs. Qu'on remarque également que ces décisions prises par les sociétés italiennes coïncidaient avec les bombes Orsini. Cette faction, constamment conduite par Cavour, prenait les voies les plus directes pour atteindre son but [1].

Voilà en abrégé l'histoire des années qui ont précédé la convention de septembre. Voilà les moyens moraux mis en usage pour s'emparer de Rome et pour réduire le pape à un simple évêque de Rome. Un autre procès instruit à Rome même nous édifiera encore sur ces perfides machinations [2].

Après le départ de Migliorati, deux étrangers bien connus, faisant partie du comité, lui succédèrent l'un après l'autre, dans la mission de diriger les manifestations à Rome : ils avaient l'appui du gouvernement de Turin. Forcés de s'éloigner de la ville éternelle, les membres du comité piémontais se partagèrent les emplois. Les uns furent chargés de la correspondance, les autres de recueillir les collectes et aux troisièmes appartenait l'action. Quelques individus d'élite, au nombre de dix, sous le nom de chefs de section exerçaient une espèce de juridiction sur tous les autres. Des agents placés sous leur direction se partageaient toutes les régions de la ville de Rome. Ce comité piémontais ainsi organisé

1. E che la mala fazione, pur sembre condotta dal Cavour, « teneva le vie ben diritte per consuiguire l'intento. V. *la Civilta cattolica* t. v. vol. XII p. 163 et suiv.

2. *Romana, di conspiratione ed altri delitti anche di titolo comune per ispirito di parte.* vol. in-4° de 573 pages publié à Rome par la Chambre apostolique.

admettait des affiliés qui formaient à proprement parler la classe des contribuants : le plus souvent ils ignoraient à quelles fins servaient leurs offrandes, le comité mettant toujours en avant un motif mensonger et honnête qui variait selon les circonstances et qui n'avait jamais rien de politique.

Ce comité, ne pouvait rester inactif. Sa création, dans le principe, semblait n'avoir pour but que de *seconder les événements*. Les membres devaient disposer peu à peu le peuple à recevoir une nouvelle forme de gouvernement, l'amener même à la désirer comme une amélioration sensible. Mais ce comité était composé de personnes attachées à la secte du carbonarisme, habitués à agir sans cesse et sans frein, elles ne surent pas se contenir.

Ils commencèrent à exciter et à séduire les soldats et les bourgeois; ils les engageaient à émigrer de Rome, afin de s'unir aux bandes révolutionnaires. En 1860, ils affichèrent dans les diverses casernes de la gendarmerie des avis conseillant à ces soldats de ne point se battre et de favoriser la révolution et en haine des idées que représentait ce corps ils assassinèrent un sous-officier rebelle à leurs projets; ils tentèrent de corrompre les tirailleurs de Saint-Jean et dans l'été de 1861 ils parvinrent à faire déserter plusieurs dragons. On connaît les noms de ces hommes qui s'employèrent à ces œuvres infâmes. Ils répandaient partout des emblêmes séditieux faits sur un même modèle, des journaux sectaires qu'ils disaient imprimés à Rome même[1]; mais on eut la preuve qu'ils venaient des provinces usurpées.

Pour troubler la tranquillité de la ville, ils allumaient de temps en temps, au Pincio, ou sur les places de la ville, des feux de Bengale aux couleurs italiennes; ils affichaient sur les murs des appels séditieux, dans les rues que le pape devait parcourir pour se rendre aux églises, des gamins jetaient à terre des papiers tricolores ou lançaient, aux murs des maisons, de petits drapaux qui s'y fixaient au moyen d'une boule de

1. En 1863 la police pontificale découvrit une imprimerie clandestine où s'imprimait le journal Mazzinien *Rome ou la mort*. Elle était établie au premier étage de la maison nº 2, *Monserrato*.

terre glaise. D'autres fois on affichait des placards portant ces mots : Vive Victor-Emmanuel ! Vive Garibaldi !

On arrêta un jour huit individus écrivant sur les murs, après les avoir barbouillés aux trois couleurs nationales : Vive Rome capitale d'Italie ! Ils avouèrent avoir reçu *trente sous* d'un homme inconnu pour faire cette besogne et ils se déclarèrent, en même temps prêts, à peindre Rome entière aux couleurs pontificales pour la moitié de ce prix.

A chaque instant, sur divers points de Rome, éclataient des bombes : sur les places, devant les cafés, sous la colonnade même de Saint-Pierre. Un jour, le 11 avril 1864, une forte détonation avait ébranlé fortement les fenêtres du Vatican. Pie IX, occupé à écrire, appela un de ses serviteurs pour connaître la cause de ce bruit. Une bombe venait d'éclater.

« Les malheureux ! s'écria-t-il, ils sont toujours les mêmes. Allez, courez et voyez s'ils n'ont tué ou blessé personne ! »

L'individu qui avait lancé cette bombe fut arrêté plus tard et il avoua qu'il avait reçu dix écus pour faire ce coup [1].

Quelques jours avant le 12 avril, un nommé Filibeck devait en jeter une sous la voiture du saint-père au moment où il se rendrait à Sainte-Agnès ; mais Dieu n'a pas permis la perpétration de ce crime et la veille de son exécution le coupable se troubla et il fut bientôt arrêté, avec plusieurs complices, à la suite d'une saisie de papiers compromettants trouvés chez un nommé Filippo Palma.

Le procès a relevé que Filibeck, président du comité national romain, avait des relations suivies non seulement *avec les autorités du gouvernement piémontais résidant à Naples ; mais encore avec quelque autre ministre du gouvernement de Turin.* Le ministre Peruzzi autorisait ses menées et lui fournissait les moyens nécessaires pour exécuter ses plans.

Les manifestations en faveur du souverain pontife avaient le don d'exciter la rage des sectaires au plus haut degré. Ils cherchaient donc à les troubler soit en excitant les jeunes gens à la révolte, comme en 1861, à la Sapience ; soit en lacérant les inscriptions en l'honneur du pape, en essayant de

1. 53 fr. 50 c.

mettre le feu aux transparents et aux déclarations dont les places et les édifices publics étaient ornés.

Toutes les fois que Pie IX devait se rendre en train noble à quelque église, ils essayaient en effrayant la foule, de faire la solitude sur son passage et dans certaines circonstances, il n'était pas rare de voir le peuple assemblé et impatient d'acclamer son souverain, saisi d'une panique subite, fuir à toutes jambes et laisser vide la place ou la rue qu'il remplissait un instant avant. Un sectaire avait annoncé l'explosion d'une bombe et la foule se communiquant sa frayeur se dispersait aussitôt. Ils espéraient ainsi démontrer l'impopularité du pape et leurs journaux criaient à tous les coins du monde que le désert se faisait partout où passait Pie IX.

Le tabac était une grande ressource pour le trésor pontifical. Le comité décida qu'on ne fumerait plus et l'on essaya pendant plusieurs jours d'interdire aux romains l'usage des cigares ; au *Corso*, on allait jusqu'à les arracher de la bouche des fumeurs. Mais la police se montra énergique, elle emprisonna plusieurs des coupables et le calme revint. N'ayant pu réussir au gré de leurs désirs, ils firent fabriquer adroitement des paquets de cigares qu'ils substituèrent plus adroitement encore à ceux des marchands, en faisant leur choix, comme cela se pratique à Rome. Ils y avaient enfermé de la poudre et, en éclatant au nez du fumeur, ils l'exposaient à de sérieuses blessures. Un jeune homme perdit la vue de cette façon.

Il fallait à tout prix montrer au monde que les sujets du pape étaient malheureux . Ils avaient tiré parti contre le saint-siége de l'impôt sur la mouture du blé. Les employés, qui étaient presque tous gagnés à la secte, annonçaient que la révolution abolirait l'impôt qu'ils étaient chargés de percevoir, En attendant, ils faisaient subir aux contribuables toutes les vexations imaginables, afin de les rendre hostiles au gouvernement du pape [1]. Ce fut en criant contre le droit de la mouture du blé qu'on souleva les population des Marches, des Romagnes et de l'Ombrie. La révolution promit que cet

1. Le général de La Moricière a rendu lui-même témoignage de ce fait.

impôt odieux serait aboli, et il fut aboli, en effet, le premier jour, au nom de Victor-Emmanuel ; mais, au nom de Victor-Emmanuel, on se hâta, à peine les peuples *délivrés*, non-seulement de rétablir l'impôt sur la mouiure du blé, mais encore de l'étendre à toutes les céréales.

Le carnaval de Rome fournissait chaque année au comité l'occasion de publier des manifestes, de troubler la tranquillité et d'empêcher l'éclat de ces réjouissances auxquelles tout le peuple prend part. Ils ne voulaient pas que le peuple s'amusât, il fallait lui faire croire qu'il était malheureux. Le *Corso* est ordinairement le rendez-vous de la population qui s'y rend pour voir les masques et s'y livrer à tous les divertissements en usage. Il fallait l'en détourner .Les bombes entraient alors dans leurs plans, il en éclata sur la place d'Espagne, devant le café Sciarra, au *Corso*, où se réunissaient les officiers et les jeunes gens papalins, les menaces éclataient, l'on cherchait à transporter ailleurs le théâtre du carnaval. On annonçait de grandes fêtes au forum, au palais Farnèse, en l'honneur de l'empereur des Français : la musique devait y être et comme les romains sont fous de musique, on espérait les voir accourir et le *Corso* resterait vide.

En même temps, les meurtres, les assassinats étaient fréquents : Le chancelier du tribunal, de la consulte, le préfet des archives de la Chambre, des prêtres, des zouaves sont frappés par le poignard des sectaires. Des soldats suisses sont empoisonnés à Tivoli. Le procès Fausti-Venauzi révéla d'horribles attentats. Des médecins sectaires, liés par leurs serments, expédiaient les soldats malades et poignardaient leurs cadavres. Quelques jours après la signature de la fameuse convention, au mois de décembre, on arrêta trois hommes armés de poignards et de revolvers, munis de passeports italiens. Ils s'étaient cachés dans une maison obscure, près du Vatican, et ils avouèrent qu'ils étaient chargés d'attenter aux jours du saint-père. D'après leurs révélations dix-sept autres individus, tous armés, tous munis de faux passeports, furent arrêtés. Les anges de Dieu ont veillé sur Pie IX et malgré leurs nombreuses tentatives, les sectaires n'ont jamais rien pu contre cette vie précieuse.

La justice avait d'immenses difficultés à surmonter pour arriver à la connaissance de la vérité. On a quelquefois reproché au gouvernement pontifical de ne pas admettre le public à ces jugements aussi politiques que criminels. Cela cependant était nécessaire. Dans un pays où sont implantées des sectes politiques, les témoins intimidés par la menace du poignard, pourraient rendre un faux témoignage, et, d'un autre côté, s'ils déposaient selon leur conscience, ils s'exposeraient à une mort à peu près certaine.

En 1864, un gendarme du nom de Caroni fut assassiné. Un procès s'ensuivit et un cocher appelé Pierleoni, qui s'était trouvé sur le théâtre du crime, eut le courage de déposer en justice ce qu'il avait vu.

Le sectaire assassin Pietro Tonelli, dit Ricciotto, fut condamné aux galères. Or, le 14 mars, à 5 heures du soir, sur une place attenante au Corso, un ami du meurtrier a frappé le malheureux témoin à la gorge et l'a tué raide. Tonelli avait dit, devant les juges au courageux témoin : « Tu me paieras cela ! » et voilà comment le témoin a payé de son sang.

Le gouvernement pontifical prémunissait donc les témoins à la fois contre les vengeances de Dieu qui atteignent les parjures, et contre les vengeances des sectaires réservées à l'honnête homme qui témoigne contre eux.

L'hypocrisie et le mensonge furent les armes ordinaires du *comité* piémontais. En 1864, le gouvernement sarde gracie quarante et un forçats qu'il envoie à Rome et il accuse en même temps le pape d'avoir mis en liberté tous les criminels appartenant aux provinces envahies et de les y avoir renvoyés. Non content d'avoir fait attenter plusieurs fois à la vie de François II, il prétend que le pape encourage la révolte dans le royaume de Naples : et Sarragonte, le chef des brigands napolitains, arrêté et emprisonné à Rome, avoue avoir reçu du Piémont soixante mille francs pour propager la réaction et le trouble sur les frontières pontificales.

Pie IX est l'objet des plus infâmes comme des plus absurdes calomnies. Ils répandent le bruit qu'il est franc-maçon, qu'il a été reçu dans la *loge* de Philadelphie, qu'il fut successive-

ment admis au *compagnonnage* et à la *maîtrise* et que pendant son séjour en Amérique, il avait assisté aux *tenues* avec une régularité peu communes.

Cette calomnie fit le tour du monde et elle était crue et acceptée par beaucoup de personnes, tout les détails fournis par les sectaires étaient précis et semblaient exacts. Le journal le *Monde maçonnique* demanda un rapport officiel au Grand-Orient de Pensylvanie, « afin, disait-il, de fermer la bouche aux feuilles religieuses » ; mais le 30 novembre 1868, le grand-secrétaire de la grande loge de Pensylvanie, lui écrivait : « J'ai examiné les registres, suivant votre requête, et n'ai pas trouvé le nom de Jean-Marie Mastaï-Ferretti comme membre d'aucune loge de cette juridiction, ou ayant été reçu maçon dans aucune d'elles. Le nom le plus approchant que j'y trouve est celui de *Martin Ferrety*, lequel fut reçu maçon en 1819, mais à la Havane (Cuba). »

Malgré ce démenti si catégorique il est encore des gens qui répètent cette absurdité et, en décembre 1875, le tribunal de Lyon condamnait pour diffamation un journal qui n'avait pas rougi d'appeler « Pie IX franc-maçon. »

A chaque instant on répandait le bruit de la mort du pape. afin de troubler les esprits. Ils espéraient du reste en 1864 que cette mort ne tarderait pas et les piémontais avaient déjà pris leurs dispositions pour une invasion du reste de l'état pontifical. On peut lire le procès dont nous avons parlé et on y verra les preuves irrécusables de toutes ces assertions.

« Agitez Rome par le crime et par le vol ; accusez le gouvernement du pape, disaient les journaux propagés par le comité, et agenouillez-vous devant la France en la suppliant de prendre la dictature de Rome. » Ils faisaient souscrire les adresses à l'empereur des Français, à Victor-Emmanuel, dans lesquelles ils se plaignaient de l'administration pontificale, demandaient le retrait de l'armée française et les suppliaient de les délivrer. Des députations étaient reçues par Victor-Emmanuel et, à la veille de Mentana, le 24 octobre 1867, il répondait à l'une d'elles que depuis vingt ans » il combattait pour l'Italie avec les armes et la plume, « il exprimait l'espoir de voir bientôt s'accomplir ses destinées : Sachez attendre,

dit-il ayez foi en moi, je le répète : nous verrons bientôt s'accomplir pour nous l'ère de la félicité et se réaliser les vœux de la nation. »

Au mois de juin de cette même année, Garibaldi s'avançait avec deux cents hommes en guenilles sur l'Etat pontifical et le gouvernement italien ne l'arrêtait pas. Les zouaves pontificaux, il est vrai, n'eurent qu'à se montrer pour les mettre en fuite. Mais ce n'était ni la première, ni la seule fois que la convention était formellement et ouvertement violée. Du 31 décembre 1864 au mois de 1865 seulement, les troupes piémontaises n'avaient pas envahi moins de six fois le territoire pontifical [1].

Telle fut pendant des années la situation des Etats pontificaux. Le Piémont, par le génie ténébreux de conspirateurs émérites, se dépensait à faire naître d'inextricables difficultés dans les affaires les plus simples, et la crainte de leur vengeance empêchait les bons citoyens d'agir et d'user des libertés municipales que Pie IX leur avait rendues. Cet état d'agitation constante, d'alarmes perpétuelles explique dans une certaine mesure l'espèce d'apathie avec laquelle les romains accueillirent les nouveaux maîtres, il leur semblait qu'ils allaient jouir d'une tranquillité relative qui les dédommagerait des douceurs du régime pontifical dont la révolution ne leur permettait plus de jouir depuis longtemps. L'histoire dira ce que devinrent ces espérances, et elle dira ce qu'il faut penser des moyens moraux employés par la révolution italienne, dont le ministre piémontais, Miglietti, en écrivant aux évèques d'Italie, le 26 octobre 1861, n'eut pas honte d'exalter « le caractère providentiel et vraiment chrétien. »

La nécessité d'être court, nous a contraint de passer sous silence plusieurs faits ; mais ce que nous avons dit suffit pour démontrer la part qui revient au gouvernement italien dans cette douloureuse lutte contre la vérité, la justice et la sainteté. On saura désormais ce que valaient ces moyens moraux dont le roi d'Italie se réservait l'emploi pour renverser le trône le plus vénérable et le plus légitime de la terre. Laissons, en terminant ce chapitre, la parole à Pie IX. Le

1. V. La *Civilta Cattolica*, 6e série, vol. IV p. 487.

crime est consommé ; le gouvernement italien règne à Rome, tandis que l'auguste pontife, prisonnier au Vatican, reçoit les hommages du monde entier. Il est entouré des italien qui, pour célébrer le centenaire de la victoire de Legnano, sont venus se prosterner à ses pieds.

« Il plut à la providence, dit-il, de mettre un terme à la captivité de Pie VII et de le reconduire dans sa Rome aux applaudissements des peuples et de la chrétienté triomphante. A peine arrivé, le grand pape s'achemina vers la basilique vaticane et rencontra sur le seuil, au milieu de ses joyeux sujets, un roi de Sardaigne qui l'accueillit avec des sentiments de filial amour et de profond respect. L'Italie entière des sommets des Alpes aux vallées de la Sicile, se livra aux transports de l'enthousiasme et déposa les habits de deuil pour se vêtir de ceux de l'allégresse ; l'Italie saluait le retour de la paix qui était devenue un désir universel.

Depuis, la dynastie de Sardaigne a changé, elle s'est fait persécutrice. Nous sommes les spectateurs de la Révolution victorieuse ; non seulement les spectateurs, mais les victimes de ses dures conséquences. Nous voyons à cette heure, toujours plus clairement, l'hypocrisie des hosannah qui précédèrent les tyrannies, les spoliations, les injustices dont ils ont frappé l'Eglise et ses droits. Oh ! que d'anciennes illusions, oh ! que de vieilles tromperies sont maintenant arrachées de l'esprit public !... Mais je n'entends pas *infandum renovare dolorem*, en énumérant les maux que subit la divine épouse de Jésus-Christ. Je me borne à observer que souvent ils ont ajouté à la cruauté de la tyrannie le cynisme du mépris..... »

Benedictio Dei.

CHAPITRE VII

PIE XI ET LA VÉRITÉ

Le pape gardien infaillible. — *Le rationalisme — L'École critique. — L'École naturaliste. — L'École révolutionnaire. — L'École césarienne* Le libéralisme catholique. — L'encyclique *Quanta curâ et le Syllabus.* Le gouvernement français en interdit la publication. — Les évêques français et le Syllabus. — Influence de Pie IX sur les protestants. — Le cardinal Manning. — Lord et Lady Cambden. — « Contre quoi protestez-vous ? et pourquoi protestez-vous ? — Un jeune ministre protestant. — Une mère et ses filles. — « Etes-vous de la *bonne religion ?* » — Vous êtes comme les cloches... — Pie IX a hâté le retour de plusieurs protestants. — « Ma fille, vous demandez beaucoup. — Le prince de Prusse.

En établissant son Eglise pour perpétuer, jusqu'au déclin des siècles, les bienfaits de la Rédemption, Jésus-Christ a constitué le chef de ses apôtres gardien incorruptible des enseignements qu'il avait donnés au monde, et il a promis à ses successeurs une assistance divine spéciale qui les empêcherait de défaillir et de laisser jamais altérer le dépôt de la foi. Depuis deux mille ans bientôt, quoi qu'en disent certains historiens de mauvaise foi, jamais les papes n'ont manqué à ce devoir sacré : ils ont toujours porté haut le drapeau de la vérité, en tous temps ils ont condamné et flétri le mensonge et l'erreur. Ce privilége de la papauté, contre lequel l'esprit du mal s'irrite, lui a été conféré plutôt pour notre avantage que pour sa gloire. Nous avons besoin de voir au gouvernail de l'Eglise un pilote, non-seulement expérimenté et habile, mais encore, à la suite duquel nous sommes assurés de ne jamais nous égarer.

L'œuvre de la Rédemption, ses conséquences pour l'humanité, on peut l'affirmer, reposent surtout sur la conservation de la vérité : si la doctrine est sûre, si elle est vraie, la morale est sainte, elle produit des trésors de vertus et d'héroïsmes que fécondent les sacrements dont l'Eglise est également la dépositaire et la dispensatrice. C'est pourquoi Dieu a voulu que son représentant sur la terre fût infaillible, c'est-à-dire qu'il ne pût jamais, comme chef de l'Eglise, induire en erreur ceux qu'il est chargé de diriger, d'instruire et de sanctifier.

Enseigner la vérité est donc la prérogative inaliénable des papes. Il est des époques dans l'histoire de l'Eglise où l'accomplissement de ce devoir demande une vigilance exceptionnelle. Ce sont ces heures de crise où les sociétés, minées par des erreurs radicales et triomphantes, arrivent à une apostasie générale : heures de ténèbres où les vérités sont niées, les vertus méprisées, les erreurs déifiées.

Or Pie IX fut placé sur la chaire de Saint-Pierre à une de ces époques, sombres et douloureuses.

Nous voudrions, pour montrer dans tout son éclat et dans son unité le rôle de Pie IX, comme docteur infaillible, réunir dans un seul chapitre, comme en un seul faisceau, tous les enseignements tombés de ses lèvres infaillibles. Le *Syllabus*, du reste, est comme le résumé doctrinal de tout le règne de l'intrépide pontife, il suffit de l'analyser pour faire connaître les erreurs religieuses, philosopliques et sociales. N'ayant pas à faire ici un traité de theologie, nous devons nous borner à examiner le côté historique de cette question la plus importante de l'heure présente ; car c'est seulement en acceptant, sans réserve, la parole du pape que les sociétés, l'Europe en particulier, pourront se rasseoir sur des bases solides et tranquilles, et Mgr Plantier disait avec raison : « Pie IX est, dans notre siècle, le défenseur le plus intelligent et le plus énergique vengeur de la vraie civilisation[1] ». Examinons les principales erreurs condamnées.

L'école *rationaliste* s'attaque à l'existence de Dieu qu'elle

1. Lettre pastorale du 29 janvier 1866.

outrage dans sa nature et dans sa providence. Elle confond Dieu avec le monde[1], pour ne laisser à la raison humaine, d'autre règle qu'elle-même [2].

Le 9 juin 1862, Pie IX réfute le panthéisme et mille autres inventions de cette école. Il réprouve aussi les erreurs de cette secte philosophique qui, sous le nom d'école *critique*, nie la révélation, rejette le surnaturel, repousse les miracles, dénature les récits de nos livres saints pour en rabaisser le merveilleux aux proportions ou aux inventions du mythe, d'événements purement naturels.

Jésus-Christ n'est plus, pour l'école critique, le fils de Dieu, mais un simple philosophe dont la sagesse et la science sont remarquables; mais n'ont aucun caractère surnaturel et divin[3].

L'école *naturaliste* est la plus spécieuse et peut-être la plus redoutable. Ils sont nombreux, en effet, ceux qui « nient toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, qui avancent témérairement que la raison humaine est tout à fait, indépendamment de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, qu'elle est à elle sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles à prouver le bien des hommes et des peuples. » En conséquence, ils osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil exigent que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses[4]. »

De là, à nier l'autorité divine et les droits sacrés de l'Eglise, il n'y a qu'un pas. L'état étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite. Par suite, il s'arroge la mission de définir les droits de l'Eglise, dans quelles limites elle peut les exercer, se reconnaissant le pouvoir de s'immiscer aux choses et au gouvernement des âmes. Erreur funeste, embrassée par l'école *révolutionnaire* et

1. 1re prop. du Syllabus.
2. 8e prop. du Syllabus.
3. Propositions 5, 6 et 7,
4. Encycl. *Quanta cura*.

l'école *césarienne* qui se confondent et s'unissent, quand il s'agit d'opprimer l'Eglise au profit de leur despotisme.

Depuis bientôt un siècle que la religion est bannie de la société civile, que la doctrine et l'autorité de la révélation divine ont été rejetées, nous avons vu s'obscurcir et se perdre la notion même de la vraie justice et du droit légitime. La force matérielle a pris leur place, et nos sociétés n'ont pour arbitre de leur sécurité, pour gage de leur paix que la volonté du peuple, aussi inconstante et aussi capricieuse que la rose des vents. Le vœu populaire, comme ils disent, est devenu « la loi suprême, indépendante de tout droit humain et divin, et dans l'ordre politique, les faits accomplis ont force de droit[1]. »

L'*Eglise libre dans l'Etat libre*, avait séduit plus d'un cœur honnête, et le système du catholicisme libéral prenait corps, Pie IX résolut d'éclairer ses enfants, « ces chers imprudents, » comme il les appelait. Dès les premiers mois de 1862, il disait à l'un d'eux, M. Cochin : « Je ne condamne point la liberté, je ne fais pas de politique, mais il y a aujourd'hui en circulation des erreurs que je ne puis passer sous silence, et je prépare une grande bulle sur laquelle je consulterai les évêques[2] ».

L'encyclique était ébauchée depuis plusieurs mois et Pie IX n'attendait plus que le moment opportun pour la publier, le 8 décembre 1864, dixième anniversaire de la proclamation du dogme de la conception immaculée de Marie, lui parut le jour désigné ; il envoya donc sous la protection de celle qui a vaincu toutes les hérésies l'encyclique *Quantâ curâ*. Il joignit à cette lettre un *Syllabus* ou catalogue des erreurs condamnées. Le *Syllabus* renferme, dans quatre-vingts propositions, toutes les erreurs religieuses, philosophiques et sociales de notre temps.

Le *Syllabus* souleva une vive opposition.

Pendant qu'en France la presse put « impunément divulguer, commenter, dénaturer, couvrir d'injures et de dérision » la

1. Encycl *Quanta cura*.
2. Par le comte de Falloux : *Auguste Cochin*.

parole pontificale, le gouvernement impérial défendait aux évêques de faire imprimer cet écrit, et de l'adresser aux fidèles de leurs diocèses. Le motif de cette défense était que l'encyclique contenait des propositions contraires aux principes sur lesquels reposait la constitution de l'empire.

Un décret impérial, daté du 5 janvier 1865, autorisait la publication de la dernière partie de l'encyclique ; mais les évêques ne jugèrent pas convenable « de permettre qu'on lise du haut de la chaire chrétienne un lambeau d'une lettre pontificale déchirée par une autre main que celle qui l'a écrite. »

« Si Votre Excellence, écrivait l'archevêque de Tours, avait laissé les choses suivre le cours ordinaire, l'encyclique et les propositions condamnées auraient été commentées et expliquées, non plus par les journaux irréligieux qui ne comprennent rien aux doctrines de l'Église, mais par les évêques, qui ont reçu la mission d'enseigner les peuples chrétiens. Nos explications, fondées sur les notions de la saine théologie, auraient fait voir que l'encyclique ne contient rien qui ne soit conforme à l'enseignement évangélique et à la tradition de tous les siècles. Nous aurions montré que ces doctrines, loin d'être contraires aux principes sur lesquels repose l'ordre social, sont seules capables d'affermir ce qu'on appelle la société moderne, qui, si elle est abandonnée à elle-même, aboutira inévitablement à l'anarchie et à une prompte dissolution [1].

Les évêques de France protestèrent unanimement et ne pouvant faire imprimer ces documents pontificaux, adressèrent à leurs diocésains des lettres pastorales par lesquelles ils déclarèrent adhérer unanimement d'esprit et de cœur à toutes les sentences et les affirmations doctrinales, énoncées par Pie IX dans sa lettre encyclique et le *Syllabus* qui y est joint.

L'épiscopat était digne de son chef.

Les événements dont l'Europe a été depuis le théâtre ont ouvert les yeux, sans doute, à plusieurs catholiques sur l'op-

1. Mgr. Guibert.

portunité de cette parole apostolique. Les effroyables crises qui sont venues fondre sur nous, celles dont nous sommes menacés rappelleront-elles enfin au monde qu'il est temps de revenir à l'enseignement catholique et de proclamer les droits de Dieu.

L'acte du huit décembre 1864 fut dirigé contre les adversaires du catholicisme, contre ceux du dehors : c'est vrai; mais, dit l'éloquent évêque de Poitiers, il s'adresse encore plus, s'il est possible, à ceux de la maison. Par voie d'affirmation plutôt que de condamnation, il tend à mettre fin à des divisions domestiques, à régler la croyance et le langage des catholiques qui s'éloignaient de la doctrine et de l'Eglise. Le naturalisme politique, érigé en dogme des temps modernes par une école sincèrement croyante, mais qui se met en cela d'accord avec la société déchristianisée au sein de laquelle elle vit : voilà l'erreur capitale que le saint-siége a voulu signaler et à laquelle il a voulu opposer les vrais principes de la croyance catholique [1].

Ainsi Pie IX, victime de la révolution, de ses haines et de ses hypocrisies, n'a jamais cessé de combattre sa doctrine, de condamner ses erreurs. Comme on l'a si bien dit : à la charte révolutionnaire, à la Déclaration des droits de l'homme, il a opposé la charte chrétienne, la déclaration des droits de Dieu, l'admirable *Syllabus*.

Nous venons de dire le zèle de Pie IX, pour préserver les catholiques de l'erreur, que pourrions-nous dire de son ardeur, pour rappeler dans le sein de l'Eglise ceux que l'hérésie en a arrachés; nous l'avons vu rétabir la hiérarchie catholique en Angleterre et en Irlande, nous dirons ce qu'il a fait pour les missions dans les pays infidèles; mais nous devons un instant nous arrêter sur le grand mouvement de conversion opéré de nos jours parmi les protestants. Par son initiative, ses prières, ses paroles, Pie IX y a contribué puissamment. Les douleurs qui sont venues l'assaillir, les épreuves qu'il a traversées, l'héroïsme et la grandeur d'âme qu'il a toujours déployées au milieu des événements si tragiques et

1. Mgr Pie, *Entretien*, etc.

si douloureux de son règne ont attiré sur lui les regards des protestants et des infidèles, ils ont voulu le voir, l'entendre, ils se sont approchés de son trône et beaucoup l'ont quitté emportant déjà au cœur le trésor de la foi, et d'autres un germe que la grâce fit bientôt éclore. L'Angleterre surtout compte un nombre considérable de protestants convertis par la parole et par la vue de Pie IX. Il n'a dit souvent qu'un mot, mais ce mot a suffi. Le cardinal Manning, répondant aux félicitations des Irlandais, habitant Londres, à l'occasion de son élévation à la pourpre romaine, leur donna cet intéressant détail :

« Dans les premières années de son pontificat, Pie IX dit un jour à des visiteurs anglais : « Les Anglais sont un peuple qui « fait beaucoup d'œuvres bonnes ; or, quand on fait beaucoup « d'œuvres bonnes, Dieu donne la grâce. » Sa Sainteté, levant les yeux et les mains vers le ciel, ajouta :

« Tous les jours, j'offre mes prières pour l'Angleterre. » « Deux ans après, un de ceux qui avaient entendu ce beau langage, s'est fait catholique, et aujourd'hui il est votre cardinal. »

Le 6 février 1866, Pie IX posait la première pierre de la nouvelle église de Saint-Thomas de Cantorbéry, attenant au collége des Anglais, rétablie par Pie VII, et il constatait en ces termes le progrès du catholicisme dans le royaume de la Grande-Bretagne :

« Admirez le travail de Dieu dans ces âmes. L'Eglise principale de ce pays, l'Eglise gouvernementale, je veux dire l'Eglise protestante, voit ce grand changement avec stupeur. Abandonnée de ses enfants, et ne pouvant en avoir d'autres, car elle est épuisée et stérile, elle se demande, qui sont ces chrétiens qui surgissent de tous côtés. D'où viennent ceux-là ? Je ne les ai pas mis au monde.... Mais il n'en est pas ainsi de l'Eglise de Dieu. Elle fut remplie dès l'origine de la bénédiction du Tout-Puissant, et, féconde en fils, elle est leur tendre mère, l'objet perpétuel de leur amour et de leur zèle. »

Nous raconterons quelques traits qui mettront en relief l'amour de Pie IX pour les âmes, son à-propos et sa sollicitude paternelle.

Lord et Lady Cambden, racontait la *Civilta cattolica*, en janvier 1851, ont récemment abjuré l'anglicanisme à Rome : des circonstances merveilleuses ont accompagné leur conversion. Ils étaient partis de Londres pour Rome, l'esprit assez enclin vers le catholicisme, depuis quelque temps même, ils en observaient quelques pratiques. Toutefois la lumière ne s'était point encore faite pleine et entière dans leur intelligence, et ils cherchaient encore à dissiper leurs doutes par de fréquents entretiens avec des prêtres et des laïques catholiques. Admis à l'audience du saint-père avec leur jeune fille, après de solennelles démonstrations d'un respect presque filial, ils eurent avec Sa Sainteté de longs entretiens. La vicomtesse, plus impatiente que jamais de se faire catholique, proposa au saint-père, avec une vivacité ingénue, je ne sais quel doute. Sa Sainteté lui répondit alors que cela exigeait un cœur humble et une prière fervente : celui qui est venu sur la terre, ajouta-t-il, pour illuminer tous les hommes vous donnera la lumière. Alors la vicomtesse, son mari et sa fille tout tremblants, pleurant d'émotion, se jetèrent aux pieds du saint-père et se déclarèrent catholiques. La grâce de Dieu, par la parole de son vicaire, avait brisé tout lien et enlevé toute difficulté. Le jour suivant les nobles lords renouvelèrent, dans les formes ordinaires, dans la chapelle privée de Mgr Talbot, la profession de foi romaine faite déjà entre les mains du pasteur suprême de la chrétienté.

Un jour, Pie IX arrive à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, dans l'île ; les religieux, les malades l'entourent et se prosternent à ses pieds, un seul homme se tenait à l'écart, debout, visiblement embarrassé, quoiqu'ayant une attitude respectueuse. Le saint-père le remarque : « Pourquoi n'approchez-vous pas comme les autres? lui demande-t-il.

— Saint-père, c'est que je suis médecin protestant.

— Médecin, qu'est-ce que cela fait? J'aime les médecins. J'ai reçu plus d'une fois leurs soins , et je m'en souviens avec reconnaissance... Mais vous êtes aussi protestant. Eh bien ! mon fils, dit-il en souriant, contre quoi protestez-vous? et pourquoi protestez-vous ?

Puis il s'éloigna, après avoir donné sa bénédiction à cet

homme qui, revenu de son émotion, se rappelait sans cesse les paroles du saint-père: « Contre quoi protestez-vous ? et pourquoi protestez-vous? » et il abjura bientôt ses erreurs pour appartenir plus intimement à celui qui l'avait appelé son fils.

Un jeune ministre protestant est présenté à l'audience du saint-père par des prêtres du diocèse de Nîmes. Pie IX l'accueille avec bonté. « Mon enfant, dit-il, il faut que vous et moi nous soyons amis, car nous sommes les fils du même père et destinés au même héritage. Voyez-vous, il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême ; cela s'appelle l'unité catholique, en dehors de laquelle il n'y a que confusion. C'est le malheur des protestants d'en être sortis. Ce n'est pas toutefois qu'il soit absolument impossible de se sauver parmi eux ; il en est un certain nombre, je l'espère, qui seront au ciel, parce qu'ils ont vécu dans une ignorance invincible (demandez aux théologiens qui sont là de vous expliquer cette parole), et que, cependant, leur vie a été pieuse. Mais cette bonne foi dans l'erreur subsiste difficilement à Rome, ce foyer de la lumière évangélique. Pour vous, mon cher enfant, cherchez la vérité d'un cœur généreux, car il vous faut la chercher avec votre cœur encore plus qu'avec votre tête. Vous la retrouverez. Soyez assuré que je vous y aiderai par mes prières. Mais, à votre tour, vous prierez pour le pape. Ainsi nous nous porterons secours l'un à l'autre. »

Dans une audience générale, deux jeunes filles fendent la foule et vont se jeter aux pieds du saint-père qu'elles arrosent de leurs larmes, et, Pie IX, les relevant avec bonté, leur dit : « Quelle est la cause de votre douleur, mes chères filles ?

— Saint-père, nous sommes protestantes, et nous voudrions devenir catholiques.

— Et qui s'y oppose, mes enfants?

— Notre mère.

La mère est là, debout, à quelque distance, qui veille sur ses filles, et semble prête à les défendre contre le vicaire de Dieu, contre Dieu ! Pie IX se recueille un instant, il semble hésiter devant l'amour et devant l'autorité de la mère, mais il n'hésite vraiment pas : il représente le Dieu qui a fait le

cœur maternel et qui leur a donné pouvoir sur leurs enfants, « Madame, lui dit-il, au nom du Christ, dont je suis le vicaire, je vous demande ces deux enfants qui sont à lui, avant d'être à vous. Elles ont vu la lumière : ne craignez-vous pas, en vous mettant contre elles, d'être vous-même privée de voir la lumière ? » La mère comprit sans doute que c'était Jésus-Christ, lui-même, qu'elle entendait, elle ne retint plus ses filles, mais elle les suivit dans la *voie qui est en même temps la vérité et la vie.*

Pendant les fêtes de Pâques de 1863, Pie IX donna plusieurs audiences aux nombreux pèlerins accourus de tous les coins du globe pour le voir et l'entendre. Dans l'une de ces audiences, après un émouvant discours prononcé en langue française, Pie IX, entouré de ses prélats, se retirait dans ses appartements et, traversant la foule, il donnait sa main à baiser, souffrait qu'on se jetât à ses pieds, qu'on embarrassât sa marche par de filiales tendresses. Arrivé près d'un groupe de femmes, le saint-père leur dit d'une voix remplie de douceur : « Vous n'êtes pas françaises ?

— Non, saint-père, a répondu l'une d'elles, nous sommes anglaises.

— Et êtes-vous de la *bonne religion* ? reprit le pape en les regardant avec une finesse qui lui était particulière.

— Nous sommes protestantes.

— Eh bien ! Dieu vous a permis de venir en ma présence pour que je vous dise que le siége de la vérité est ici. Je désire que la bénédiction que j'ai donnée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, éclaire vos âmes et vous montre la voie du salut. » Puis le pape a continué sa route.

Ces femmes que l'élégance de la toilette et la richesse des ornements désignaient pour de riches touristes, se sont senties rougir et l'une d'elles, profondément touchée, s'est mise à fondre en larmes, heureuse et presque convertie.

Pie IX n'a jamais laissé passer aucune circonstance qui lui permettait d'affirmer la vérité, en présence des protestants et il l'a fait avec un tel accent de bonté uni à un ton d'imposante autorité qui a presque toujours produit de salutaires effets dans les âmes.

On sait que le protestantisme, surtout en Angleterre, se subdivise en un nombre infini de sectes et d'écoles dont les croyances sont aussi variables que le caprice qui les a enfantées. Parmi celles-ci, il en est une qui se rapproche davantage du catholicisme, elle adopte en grande partie nos cérémonies et nos rites et elle doit le jour au docteur Pusey. C'était un pas vers l'Église romaine et de fait un grand nombre de puséistes se sont convertis au catholicisme. « Vous êtes, dit un jour Pie IX à quelques uns d'entre eux, comme les cloches qui appellent les fidèles à l'Église : vous sonnez, mais vous restez dehors. »

Qui saura jamais le nombre des protestants convertis par Pie IX ? Dieu seul a pu l'inscrire au livre où rien ne s'efface. Mais comme pouvait le dire avec raison un éloquent orateur italien [1], le 3 juin 1877, « Pie IX a hâté le retour à l'Église des protestants : en Bavière, la reine-mère ; en Prusse, l'historien Onnoknopp, le prince de Solms Braunfels, le comte de Schönbourg-Fordergleschau, le conseiller Biaix, le baron de Dücker ; en Angleterre, lord Bute, lord Ripon, grand-maître de la Franc-Maçonnerie anglaise, ancien ministre de la guerre et avec lui une multitude d'autres convertis au catholicisme. »

Au mois d'avril 1867, le lundi saint, une foule nombreuse remplissait la basilique de Saint-Pierre : elle était composée de touristes de toutes les croyances : catholiques, incrédules, protestants, schismatiques, tous étaient accourus, quoique guidés par des motifs différents, avides de connaître Rome et de voir les cérémonies de la semaine sainte : Pie IX apparut au milieu de cette foule qui l'entoura aussitôt.

« Mes chers enfants, dit-il, dans le temps où nous sommes et où je vous engage à méditer tous la passion de N. S. J.-C., je vois une grande foule, un grand nombre de bons chrétiens qui m'entourent et qui me demandent ma bénédiction. Et, quoique, je vous l'avoue, ce soit une fatigue pour un vieillard

1. Le chanoine Alimonda de Gênes, aujourd'hui évêque d'Albenga. *Conferenza recitata il* 3 *Giugno nella métropolitana di Genova dal can. prev. Gaetano Alimonda. Genova,* 1877.

(on m'appelle le vieillard du Vatican, cela veut dire que le pape n'est plus un jeune homme, et qu'il ne peut plus beaucoup fatiguer), cependant cette fatigue me rend bien content, et j'éprouve une grande consolation à vous voir réunis autour de moi. J'espère que vous venez tous ici pour l'esprit et avec un bon esprit. De nos jours peu de personnes songent à l'esprit, on s'occupe trop de la matière. Il faut avoir l'esprit de foi, et j'espère qu'avec cet esprit vous assisterez aux belles cérémonies de la semaine sainte, et que vous recevrez la bénédiction du pape.

« Il y a beaucoup de protestants qui n'ont pas l'esprit de foi, et qui cependant veulent assister à ces fonctions ; ils veulent être témoins de certaines cérémonies. Je prie le bon Dieu pour eux afin qu'il leur donne l'esprit de vérité ; car il n'y a qu'une seule Foi, qu'un seul Baptême, il n'y a qu'un seul Dieu ; mais j'espère qu'un temps viendra où tout le monde sera de même foi, de même baptême, de même Dieu. Je vous rappelle que l'on ne doit pas seulement vivre pour l'industrie, les spéculations, les richesses. Le monde a beaucoup oublié l'esprit, il s'est consacré à la matière. Ce monde dont je parle ce n'est pas moi : je ne suis pas du monde. Ce n'est pas vous ; vous êtes une réunion de chrétiens. Mais le monde, en général, a bien oublié l'esprit pour ne s'occuper que du corps.

« Il est cependant permis de s'adonner aux affaires, à l'industrie, aux spéculations dans une juste mesure. Un père de famille peut se livrer à l'industrie pour soutenir sa famille ; mais il ne faut pas en faire l'unique but de sa vie. C'est pourquoi lorsque vous quitterez Rome qu'on appelle la ville sainte, j'espère que vous en emporterez quelque chose de bon qui vous touche, qui vous fasse du bien, mais non pas un bien matériel. Je vous en prie, souvenez-vous que nous ne sommes ici bas que pour aller à Dieu ; que notre unique affaire, c'est de nous sanctifier.

« Pour sanctifier l'esprit, il faut penser au terme de notre vie. Il faut penser que nous devons tous paraître devant Dieu, au grand jour de la mort et rendre compte de nos actes.

« Je vous en prie, mes chers enfants, rappelez-vous que vous avez une âme. Il faut vous en occuper plus que des richesses, des spéculations, des chemins de fer, plus que de toutes ces misères. Il n'est pas défendu d'y penser, sans doute ; on peut le faire quand on l'accompagne d'un esprit de justice et de mesure ; mais, je le répète, rappelez-vous que vous avez une âme créée à l'image de Dieu et qui doit paraître devant lui ; elle doit rendre compte de tous ses actes. Elle rendra compte de quatre-vingts, de quatre-vingt-dix, de cent ans même et il faudra rendre compte de tout ! Pensez-y donc bien, mes enfants, et souvenez-vous que l'esprit est plus que la matière. »

Ces paroles s'adressaient sans doute à tout l'auditoire ; mais Pie IX avait fait un appel spécial aux protestants et cet appel fut pour plus d'un, sans doute, le principe de la conversion.

Parmi les soldats, accourus à la défense du saint-Père, on compta quelques protestants dont Dieu récompensa le dévouement en les appelant à la vérité. L'un d'eux cependant, appartenant à la gendarmerie pontificale, avait été blessé à Mentana et conduit à l'hôpital du Saint-Esprit, il allait mourir sans vouloir abjurer l'erreur de Calvin à laquelle il appartenait : il était Suisse. La mort approchait et M[me] de Liminghe accourue à Rome pour aider les filles de la charité, dans les soins à donner aux blessés pontificaux comptait parmi ses clients, ce pauvre jeune homme. Elle avait employé tous les trésors d'une éloquence toute puisée dans son cœur et dans sa foi ; mais ni ses exhortations, ni le langage encore plus éloquent de son dévouement n'avaient touché le moribond. Il était resté insensible à tout. Il avait juré à son père, disait-il, de ne jamais changer de religion et il ne voulait pas terminer sa vie par un parjure. Cette noble obstination d'une conscience erronée défiait tous les raisonnements.

A bout d'arguments et de force, la pieuse dame prend la résolution d'aller trouver le saint-père.

« Très-saint-père, lui dit-elle, vous avez dans vos mains les clefs du ciel, je viens vous supplier de les ouvrir pour un

pauvre soldat, votre défenseur, et qui, blessé, pour votre cause et pour celle de Dieu, va bientôt mourir. » Puis elle raconte au pape ce dont il s'agissait.

Pie IX, ému et troublé, lui répondit : « Ma fille, vous demandez beaucoup, mais prions. »

Et, levant les yeux au ciel, joignant ses mains, le pape pria.

En sortant de l'audience, Mme de Liminghe arrive à l'hôpital qu'elle trouve en grand émoi. Le carabinier Suisse, on ne s'expliquait pas ce changement subit, réclamait un prêtre et déclarait vouloir mourir dans le sein de l'Eglise catholique.

Il mourut la nuit qui suivit son abjuration et allait au ciel recevoir la récompense de son dévouement à la plus sainte comme à la plus noble des causes.

Le prince de Prusse étant à Rome, vint présenter ses hommages au souverain pontife et sollicita Sa Sainteté d'écrire quelques mots au bas d'une gravure représentant l'enfant Jésus. Pie IX écrivit ces paroles de nos saints évangiles ; *illuminare his qui in tenebris... sedent.* « Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres. » Par une délicate attention le saint-père avait supprimé les *ombres de la mort*, *et in umbra mortis,* qui se trouvent dans le texte.

CHAPITRE VIII

LES ÉVÉNEMENTS SE POURSUIVENT.

Pie IX recommande l'unité. — Décrets de béatification. — Pie IX apprécie Victor-Emmanuel. — La mission Vegezzi. — M. de Persigny. — « Il n'est pas méchant, cet homme, je l'aimais assez. » — La Franc-maçonnerie. — Allocution de Pie IX.

Les clameurs suscitées par l'apparition du *Syllabus* n'émurent pas le pontife; et dans sa réponse à l'adresse présentée par lord Stafford, le 25 février 1865, le pape disait avec cette autorité de langage et cette hauteur de vue qui lui étaient si familières.

« Jamais plus qu'aujourd'hui leur disait-il, il n'a été nécessaire de répéter la prière que fit le divin Sauveur au Père céleste : « Qu'ils soient un, comme nous le sommes. »

« C'est par l'efficacité de cette prière que vous êtes réunis ici, représentants de divers pays : c'est par l'efficacité de cette prière que les évêques du monde catholique sont unis à ce siége suprême, siége qui est le centre nécessaire vers lequel convergent de tous les points de la circonférence tous les degrés de la hiérarchie catholique.

« Oui, soyons unis tous par les liens de la foi et de la charité.

« La foi unit les intelligences dans la doctrine que Jésus-Christ, nous a révélée. C'est pour elle qu'a coulé le sang des martyrs et des vierges, et que la fermeté et le courage des confesseurs ont éclaté. La foi n'admet ni compromis, ni

capitulation, ni ostentation. Elle est de sa nature exclusive.

« La charité, elle, est expansive... Je ne parle pas de cette amitié humaine ni de cette philanthropie humanitaire, romanesque. Cette charité n'est pas l'esprit de concession qui consiste à admettre l'égalité de l'erreur et de la vérité, mais c'est cette vertu divine qui fait qu'on aime son prochain pour Dieu lui-même.

« Mû par cette charité, j'ai cru devoir éclairer le monde sur les principes de la vérité et de la justice, j'ai publié l'Encyclique.

« Pour pouvoir parler avec la liberté qui convient au vicaire de Jésus-Christ, il lui faut, comme vous l'avez dit, un lieu où il ne soit point entravé, où il soit indépendant des puissances de ce monde.

« Bien des hommes, il est vrai, lui contestent ce territoire, s'acharnent à le lui ravir, l'accablent d'outrages et ne lui épargnent aucune avanie.

« Mais à ces hommes qui le maudissent il n'envoie, lui, toujours mû par la charité divine, que des bénédictions.

« J'ai demandé à Dieu que tous ceux qui le renient ou le méconnaissent reviennent à la vérité et rentrent dans l'unité.

« Demandez-le avec moi par vos prières, afin que tous nous soyons unis déjà sur la terre par la foi et la charité, et qu'unis au fils, nous glorifiions un jour le père dans l'éternité bienheureuse. »

Pie IX était préoccupé avec raison des ravages que l'impiété exerçait sur les âmes dans les provinces victimes de l'usurpation piémontaise; beaucoup d'évêques étaient morts et ils n'avaient point été remplacés. Le saint-père écrivit alors à Victor-Emmanuel pour lui proposer un arrangement.

Victor-Emmanuel « n'est pas méchant, disait un jour Pie IX, il est faible, vaniteux; je le plains et je ne peux oublier que tous les siens ont aimé l'Eglise; aussi j'espère qu'il s'en souviendra un jour ». Ce monarque entendit la prière du pape s'adressant à lui dans l'intérêt des âmes, et il consentit à envoyer un représentant au saint-père. M. Vegezzi

partit donc pour Rome [1] afin d'engager des négociations. Il s'agissait de mettre fin à la vacance de plusieurs siéges, de faire accepter par l'Italie les prélats élus déjà par le saint-siége et de rappeler ceux qui étaient exilés.

Les ministres italiens espéraient profiter de cette circonstance pour amener le pape à des concessions politiques, et M. de Persigny qui se trouvait alors à Rome employa tous ses efforts pour amener ce résultat. Mais Pie IX fut inflexible. « Ne parlons ni en ministres, ni en diplomates, disait le cardinal Antonelli, mais en catholiques, rien qu'en catholiques. Figurons-nous que nous sommes dans une sacristie et n'en sortons pas. »

Au commencement les négociations semblèrent promettre le meilleur résultat. L'ambassadeur français, M. de Sartiges, agissait de son côté et voyant la bonne tournure que semblaient prendre les négociations, il s'applaudissait déjà de leur succès. Pie IX répétait à ce sujet avec son malin sourire :

« Eh! Eh! ils veulent absolument en France nous réconcilier avec le Piémont. Mon Dieu ! si l'envie nous en prenait, ne pourrions-nous le faire tout seul, sans le secours ou l'aide des autres? Nous sommes italiens, nous ! *Siamo italiani, noi !* [2] »

M. Vegezzi qui s'était montré très-accommodant et très-convenable, se rendit à Turin pour recevoir des instructions définitives. Quand il revint, il apporta des propositions de la cour de Turin qui changeaient et détruisaient les bases primitives des premières négociations, il fut impossible de s'entendre. Le pape ne pouvait, en effet, consentir à aucun prix à *l'exequatur* et au *serment :* Le premier c'était la sujétion de l'Eglise au pouvoir civil et le second la reconnaissance implicite des usurpations du Piémont.

Dans les derniers jours de juin, M. Vegezzi quitta Rome, les négociations étaient interrompues, elles ne devaient pas se reprendre.

« Pauvre M. Vegezzi, lui dit Pie IX en le congédiant, vous le voyez, l'Italie se condamne elle-même : si un accord purement

1. Il y arriva le 3 avril 1865.
2. D'Ideville, *Journal d'un Diplomate, Rome*, p. 327.

religieux sur un sujet purement religieux, où elle devrait se rencontrer avec moi, lui est impossible, comment pourrait-on raisonnablement espérer jamais un accord politique? »

Pendant que ces négociations suivaient leur cours, le duc de Persigny était rentré en France. Les quelques semaines qu'il passa à Rome lui parurent suffisantes pour juger et condamner le gouvernement du saint-siége, et il publia une brochure pour déclarer que ce gouvernement lui semblait impossible.

« Il nous donne déjà de grands conseils, disait le pape en parlant de pamphlet, et il parle de Rome, qu'il ne connaît pas, comme s'il y avait vécu dix ans. Il est un peu imprudent ce voyageur, et ne craint pas de publier son avis sur des questions que les sages n'osent pas régler. Enfin nous sommes habitué à recevoir des leçons de n'importe qui! Il est comte, n'est il pas vrai, M. Fialin de Persigny! Duc même, si je ne me trompe? L'empereur cependant, je l'espère, n'en fera pas un prince pour avoir écrit ce petit livre. Oh! *povero* Persigny! reprit le pape en riant, il n'est pas méchant cet homme et je l'aimais assez [1]. »

Cette brochure rapprochée du discours incendiaire du prince Napoléon, prononcé au Sénat, était un indice des dispositions hostiles à la papauté de l'entourage de l'empereur: on cherchait à se venger de la publication du *Syllabus*. Mais Pie IX, conduit par l'esprit de Dieu, voyait les choses de plus haut et ne s'arrêtait pas au bruit des passions humaines. Il savait, du reste, d'où partaient ces coups et il crut le moment venu de toucher à la plus grande plaie qui dévore la société chrétienne, les sectes politico-religieuses et spécialement la Maçonnerie. Il voyait les gouvernements les couvrir de leur protection ; quand les chefs de ces sociétés venaient à mourir, on leur faisait des funérailles solennelles, les adeptes y assistaient en corps et l'on plaçait sur leur cercueil les emblêmes de la secte. Quelques membres du clergé semblaient avoir oublié les condamnations portées par les souverains pontifes contre ces associations secrètes et ils

1. D'Ideville, *Rome*, p. 338.

présidaient aux obsèques de ces hommes excommuniés et enveloppés jusque dans la mort des insignes de leur révolte contre l'Eglise.

Un fait relatif à cette question trouve dans ce chapitre tout naturellement sa place.

L'archevêque de Paris fut chargé par l'empereur des Français de faire au souverain pontife l'invitation, au nom de Napoléon III, de vouloir bien honorer Paris de sa visite lors de l'Exposition universelle de 1867. Un palais impérial était réservé à Sa Sainteté, et des fêtes royales devaient avoir lieu en son honneur.

Mgr Darboy se rendit à Rome.

Dans l'audience accordée par le pape, Pie IX reprocha à l'archevêque d'avoir tenu chapelle pontificale et donné l'absoute, *corpore præsente* aux funérailles du grand-maître des loges franc-maçonniques de France, un des dignitaires de l'empire, alors surtout que les insignes de la maçonnerie étaient déposés sur le cercueil.

Mgr Darboy répondit que la bière étant couverte d'insignes de divers ordres auxquels avait appartenu le défunt, il n'avait pas distingué ceux de la franc-maçonnerie. Pie IX se montra peu satisfait et avec raison de la réponse.

Il est certain que son titre, sinon d'archevêque de Paris, tout au moins celui de grand-aumônier de l'empereur, ne lui permettait pas d'ignorer que le défunt, son collègue au Sénat, était franc-maçon. De plus, ses relations personnelles avec la cour, son influence et la piété de l'impératrice lui auraient rendu facile l'accomplissement de sa charge de grand aumônier, et l'observation des lois de l'Eglise.

La fin tragique de l'archevêque, tombé victime des ennemis de l'Eglise, et la mort saintement héroïque du prêtre, ne nous permettent pas de juger avec sévérité les complaisances du sénateur, et la faiblesse du grand-aumônier.

Le 25 septembre 1865, Pie IX entouré du sacré-collége, prononça l'allocution suivante que nous croyons devoir, à cause de son importance, reproduire presque intégralement :

« Parmi les nombreuses machinations et les moyens par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à

l'Eglise de Dieu, et ont essayé, quoique en vain, de l'abattre et de la détruire, il faut, sans nul doute, compter cette société perverse d'hommes, appelée vulgairement *maçonnique*, qui, contenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la religion et de la société humaine. Dès que nos prédécesseurs les pontifes romains, fidèles à leur office pastoral, eurent découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont jugé, qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour réprimer leur autorité, frapper de condamnation et exterminer comme d'un glaive cette secte respirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques ». Et le pontife rappelle les condamnations de Clément XII, de Benoit XIV, de Pie VII et de Léon XII, puis il continue :

« Toutefois, ces efforts du siége apostolique n'ont pas eu le succès que l'on eût dû espérer. La secte maçonnique dont nous parlons n'a été ni vaincue ni terrassée : au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours si difficiles elle se montre partout avec impunité, et lève le front plus audacieusement que jamais. Nous avons dès lors jugé nécessaire de revenir sur ce sujet, attendu que, par suite de l'ignorance où l'on est peut-être des coupables desseins qui s'agitent dans ces réunions clandestines, on pourrait croire faussement que la nature de cette société est inoffensive, que cette société n'a d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité ; qu'enfin il n'y a rien à en craindre pour l'Eglise de Dieu ».

« Qui cependant ne voit combien une telle idée s'éloigne de la vérité ? Que prétend donc cette association d'hommes de toute religion et de toute croyance ? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés qni s'engagent à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait ? Et pourquoi cette effrayante sévérité de châtiments auxquels se vouent les initiés, dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment ? A coup sûr, elle doit être impie et criminelle ; une société qui fait le mal, a dit l'apôtre, hait la lumière. Combien diffèrent d'une telle association les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans

l'Eglise catholique ? Chez elles, rien de caché ; pas de secret. Les règles qui les régissent sont sous les yeux de tous; et tous peuvent voir aussi les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Evangile ».

« Aussi n'avons nous pas vu sans douleur des sociétés catholiques de ce genre, si salutaires, si bien faites pour exciter la pitié et venir en aide aux pauvres, être attaquées et même détruites en certains lieux, tandis qu'au contraire, on encourage ou tout au moins on tolère la ténébreuse société *maçonnique*, si ennemie de l'Eglise et de Dieu, si dangereuse même pour la sûreté des royaumes.

« Nous éprouvons, vénérables frères, de l'amertume et de la douleur en voyant que, lorsqu'il s'agit de réprouver cette secte conformément aux constitutions de nos prédécesseurs, plusieurs de ceux que leurs fonctions et le devoir de leur charge devraient rendre pleins de vigilance et d'ardeur en un sujet si grave, se montrent indifférents et en quelque sorte endormis. Si quelques-uns pensent que les constitutions apostoliques publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes et leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans le pays où ces sectes sont tolérées par l'autorité civile, assurément ils sont dans une grande erreur. Ainsi que vous le savez, vénérables frères, nous avons déjà réprouvé cette fausse et mauvaise doctrine, et aujourd'hui nous la réprouvons et condamnons de nouveau. En effet, est-ce que ce souverain pouvoir de paître et de diriger le troupeau universel que les pontifes romains ont reçu de Jésus-Christ, en la personne du B. Pierre, cette autorité suprême qu'il met à exercer dans l'Eglise, doit dépendre du pouvoir civil, et celui-ci peut-il l'arrêter et la restreindre en quoi que ce soit ? »

Et après avoir renouvelé les condamnations et les censures portées par ses prédécesseurs contre ceux qui font partie de ces sociétés ou les approuvent, Pie IX ajoute :

« Quant à tous les autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires, qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ et l'autorité légitime, et qui n'ont qu'une

pensée unique, comme un but unique, à savoir, d'anéantir tous les droits divins et humains. Qu'il sachent bien que les affiliés de ces sectes sont comme ces loups que le Christ notre Seigneur a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau ; qu'ils sachent qu'il faut les mettre au nombre de ceux dont l'apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès qu'il a expressément défendu de leur dire même : *Ave* ».

Les journaux n'eurent point assez d'anathèmes contre le pontife qui osait ainsi condamner toutes les idées du jour. On l'accusa de ne rien comprendre aux aspirations et aux besoins de la société moderne. Les francs-maçons trouvèrent un autre moyen de se venger, c'est alors qu'ils osèrent, comme nous l'avons déjà dit, publier une lettre de Messine qui accusait le saint-père d'avoir fait lui-même partie de la maçonnerie américaine. Pie IX laissa passer l'orage, il avait fait son devoir, Dieu ne lui demandait pas autre chose.

L'Italie, du reste, sentait le besoin de remercier le saint-père de son courage, et, le 8 décembre, l'*Unita cattolica* lui faisait remettre une adresse signée par un million et demi d'Italiens avec la somme de 35,000 francs pour le denier de Saint-Pierre. Ils exprimaient au saint-père leur reconnaissance pour les efforts qu'il avait fait, afin de leur rendre leurs évêques exilés et de leur en donner de nouveaux.

CHAPITRE IX

PIE IX ET L'ARMÉE FRANÇAISE

Caractère de l'occupation française. — Amour des soldats pour Pie IX. — Pie IX visite les cholériques français. — Le père Lagoutte. — « Si je mourais ce soir, ne croyez-vous pas que ma mort fît grand bien à l'Eglise. » — « Tenez mon pape, c'est pour le denier de Saint-Pierre. » — « Voici quarante sous, mon pape !... » — Le *Météore*. — Visite du saint père. — Le discours du 1er janvier 1866. — Pie IX et les Tourangeaux. — Sa visite de congé. — Discours de Pie IX — Regrets des officiers. — Pie IX se rendant au *triduum* des douze apôtres. — La France catholique et monarchique. — « La France m'a toujours consolé.... » — Confrérie des Chaînes de Saint-Pierre. — Sainte Catherine de Sienne, coprotectrice de Rome. — La guerre de Prusse contre l'Autriche. — Les martyrs de Corée.

A la veille du jour où l'armée française va rentrer dans sa patrie, abandonnant le saint-père, il nous paraît utile d'apprécier en quelques mots le caractère de cette occupation militaire, et les relations des fils de la France, avec le père de la chrétienté, de « ces bons soldats, disait Pie IX, qui viennent ici presque chaque jour m'entourer, et dont je puis dire, comme saint Paul, qu'ils sont ma couronne et ma joie[1] ».

Nous n'avons pas l'intention de parler des difficultés, des conflits de juridiction qui s'élevèrent quelquefois entre les chefs de l'armée française et l'autorité pontificale. Ce sont de ces incidents à peu près inévitables dans des circonstances

1. Réponse au général de Goyon le 1er janvier 1862.

si délicates et si difficiles. La susceptibilité souvent bien légitime de l'autorité, l'excès de zèle, l'ardeur impétueuse naturelle aux Français et l'esprit de routine et de lenteur des Romains devaient faire naître ces malentendus et soulever ces tempêtes. La patience, la dignité de l'administration pontificale et le bon sens militaire français mettaient vite fin à ces conflits plus superficiels que profonds. Le saint-père, du reste, fut toujours l'objet du plus profond respect et de la plus sincère vénération de la part de nos officiers. Pie IX, en toute circonstance, se montrait reconnaissant, et il ne dissimulait point son amour tout spécial pour la France, et ses brave chargés de protéger son trône.

Pendant plus de seize ans que dura l'occupation, l'enthousiasme des soldats pour le pape et la paternelle condescendance du saint-père pour eux, ne firent que grandir. Depuis 1850, plus de cent mille de nos soldats avaient vu Pie IX, avaient touché ses vêtements, pressé et baisé ses mains. Ils entraient chez lui, comme dans la maison de leur père, ils lui exposaient avec une naïve et touchante simplicité leurs requêtes, Pie IX y faisait droit, leur distribuait des médailles, des chapelets.

Pendant le choléra qui sévit violemment à Rome, en 1854 et 1855, Pie IX n'oublia point les soldats de la France. Ils occupaient l'hôpital de Saint-André du Quirinal, et le saint-père voulut leur apporter ses consolations. Il arriva sans être attendu. Accompagné seulement de Mgr de Mérode, il pénétra dans les salles, s'arrêtant auprès du lit de chaque cholérique, lui adressant la parole, le bénissant. La visite fut longue, et l'on raconte qu'elle eut d'heureux résultats.

Parmi les infirmiers se trouvait un vieux soldat, connu sous le nom de père *Lagoutte*, à cause de son penchant invétéré pour l'ivrognerie. Il poussait cette passion jusqu'à boire, au besoin et faute de mieux, l'esprit de vin des lampes de l'hôpital. Il s'avança comme les autres pour recevoir un crucifix, et, quand il l'eut reçu, il resta debout devant le pape, avec l'air embarrassé d'un homme qui veut demander quelque chose et qui ne sait comment s'y prendre.

« Que voulez-vous? mon ami, lui dit le saint-père avec bonté.

— Pardon, mon pape, mais c'est que je désirerais avoir un autre crucifix.

— Qu'en voulez-vous faire ?

— Voilà, mon pape, poursuivit le vieil infirmier d'une voix que l'émotion faisait trembler. C'est que j'ai une vieille bonne femme de mère ; une rude chrétienne, celle-là, qui fait plus de prières, en un jour, que son gredin de fils, en un an, et si je pouvais lui envoyer un crucifix du pape, un vrai, elle serait aussi heureuse que les anges du paradis ».

Le saint-père sourit, et prenant un crucifix plus grand et plus beau que le premier, il le lui donna en disant : « Voici un crucifix pour votre mère ; envoyez-le lui, avec la bénédiction du pape, et gardez le vôtre, il pourra vous servir.

— Merci, mon pape, » répondit le père *Lagoutte,* en portant la main à son front. Et il s'éloigna rapidement pour dissimuler une larme.

Le lendemain, le cardinal Antonelli, qui n'avait point été prévenu de cette visite, dit devant Sa Sainteté à M[gr] de Mérode : « Dieu a permis sans doute que le saint-père échappât à la contagion ; mais cette visite était bien imprudente, Monseigneur. Songez quelle responsabilité pèserait sur nous, s'il était arrivé un malheur !

— Eh bien ! quoi ! reprit le prélat avec sa franchise habituelle, et après? Le saint-père a accompli son devoir de pasteur, s'il eût été frappé quelle mort plus glorieuse et plus belle lui souhaiterez-vous ? »

Le pape reprit en riant : « Eh ! Eh ! Eminence ! c'est qu'il dit bien vrai, Mérode ; si je mourrais ce soir, ne croyez-vous pas que ma mort ne fit grand bien à l'Eglise ».

La visite du saint-père, aux cholériques de l'hôpital de Saint-André, montre ce qu'il était pour nos soldats. Contrairement à la consigne du Vatican, ordre était donné de les laisser passer librement à l'heure où le pape faisait sa promenade quotidienne. Ils y accouraient en grand nombre, et chaque jour en sortant, le saint-père les trouvait rangés en ligne le long des appartements, en attendant son passage. Il leur disait un mot, leur souriait, tapait sur la joue, leur posait la main sur la tête. On devine avec quel enthousiasme ces

pauvres troupiers, habitués à la rudesse du commandement militaire, parlaient, de retour à la caserne, de leur visite au Vatican et de l'accueil qu'ils y avaient reçu.

Un jour que Pie IX traversait la grande salle du palais, ayant peine à se frayer un passage au milieu des soldats, un voltigeur s'approcha de lui, et, tout ému, lui mit dans la main une pièce de vingt sous : « Tenez, mon pape, lui dit-il, c'est pour le denier de Saint-Pierre : je n'en ai pas davantage, mais c'est de bon cœur que je le donne. »

Le saint-père accepta, les larmes aux yeux, l'obole du soldat.

Un autre, dans une circonstance différente, se présente devant le pape, et lui tient à peu près ce discours : « Mon pape, dit-il, j'ai reçu hier une lettre du pays ; il y a là un camarade qui a eu l'honneur d'être reçu par vous, il a même une médaille que vous lui avez donnée, et, tous les huit jours, il réunit les gens du village pour leur parler de Rome, de Saint-Pierre, des Catacombes, et surtout du saint-père. Il intéresse tout le monde, et notre curé prétend qu'il vaut un prédicateur. Eh bien ! mon pape, tout le village a voulu avoir une messe dite à son intention, et par vous ! Tiens, m'a-t-on dit dans la lettre, tu iras trouver le pape, tu lui demanderas une messe ; mais surtout tu la payeras bien. Voici quarante sous, mon pape ! »

En disant ces mots le soldat t'rait majestueusement sa pièce de deux francs qu'il offrait au saint-père. Pie IX ne put s'empêcher de sourire et admirant cette naïveté : « Mon ami, dit-il au soldat, gardez vos deux francs, je vous les donne. Recevez en outre ce chapelet. Demain, je dirai la messe pour votre village, vous y viendrez vous-même : je vous y attends. »

La corvette *Météore*, envoyée en 1854 par le gouvernement français pour dresser la carte marine des côtes de l'Italie, vint par hasard prendre terre dans le petit port de *Porto d'Anzio*. C'était au mois de mai et Pie IX s'y trouvait en villégiature. Le saint-père qui saisissait toutes les occasions de témoigner à la France son affection et sa reconnaissance, voulut visiter à son bord l'équipage français. Il fut

convenu que le *Météore* porterait le saint-père à San-Felice petit village situé à quelques lieues.

Dès le matin, le *Météore* s'était pavoisé des couleurs pontificales, et avait arboré le pavillon de la sainte Église romaine avec celui de la France. A huit heures et demie le saint-père était à bord. Immédiatement, on hissa sur la corvette le pavillon spécial, un étendard bleu au milieu duquel brille un crucifix d'or, que doit arborer toute embarcation qui a l'honneur de porter le vicaire de Jesus-Christ.

Au moment où le vaisseau s'ébranlait pour le départ, le pape commença avec les prélats de sa suite, la récitation des prières de l'itinéraire suivies des litanies de la Sainte-Vierge.

L'équipage tout entier, à genoux, s'unit à la prière du souverain pontife et répondit aux invocations. Le saint-père alla ensuite s'asseoir sur un fauteuil préparé à l'arrière du vaisseau et il admit au baisement du pied tout le personnel de l'équipage. Les chauffeurs arrivèrent eux aussi, et le visage noirci de charbon et tout ruisselants de sueur, ils baisèrent respectueusement le pied du saint-père qui leur remit, ainsi qu'à chaque homme de l'équipage, une médaille. Les officiers et les ingénieurs reçurent chacun un camée représentant un objet de dévotion.

Pie IX visita ensuite la corvette dans le plus grand détail et il raconta, à cette occasion, quelques épisodes du voyage qu'il avait fait autrefois au Chili. La navigation était loin, à cette époque, d'avoir atteint la perfection où elle est arrivée aujourd'hui, et l'hilarité des officiers fut quelquefois excitée par les comparaisons spirituelles que le saint-père établissait entre ce qu'il avait sous les yeux, et ce qu'il avait vu dans sa traversée, il y a trente ans.

L'infirmerie ne fut pas oubliée, et le pape voulut voir le seul malade qui s'y trouvait, le bénir et lui donner comme aux autres une médaille en souvenir de sa visite.

L'heure du dîner des matelots étant arrivée, le saint-père y assista, récita lui-même le *benedicite* et s'entretint avec eux d'une façon toute paternelle.

Après une station à *San-Felice* où le pape fut reçu avec enthousiasme, on retourna à *Porto-d'Anzio*. Quand la nuit

fut venue, la corvette s'illumina de mille feux et le saint-père, débarqué à Porto-d'Anzio, fut reconduit à son palais, au milieu des acclamations de son peuple et précédé des marins français portant à la main des torches allumées.

Chaque année, à l'occasion du premier de l'an, comme le lecteur l'a pu voir, Pie IX recevait les généraux et les officiers de l'armée française et, dans le discours qu'il leur adressait on sentait toujours percer un vif amour pour la France catholique, alors même qu'il était obligé de faire de pénibles allusions à la conduite du gouvernement impérial vis-à-vis de lui et du Piémont. Mais cette armée allait abandonner Rome en exécution de la convention de septembre.

Le 1er janvier 1866, le saint-père qui avait déjà reçu la visite d'adieu d'une partie de cette armée, s'adressait en ces termes au général de Montebello.

« J'accepte avec plaisir les vœux offerts par votre général. Comme toutes les années, je vous donne ma bénédiction apostolique. On m'a dit, on m'a répété que l'armée française devait quitter Rome... C'est donc pour la dernière fois que j'ai la satisfaction de vous donner cette bénédiction ; aussi je vous la donne avec tout mon cœur, la plus large, la plus complète, la plus remplie d'affection et d'amour.

« Je vous rappellerai une parole du grand apôtre saint Paul : *Scio quoniam intrabunt post discessionem lupi rapaces...* et, l'appliquant aux circonstances présentes, je la traduis ainsi : *Je sais qu'après votre départ les bêtes farouches entreront.*

« Alors je serai comme Jésus-Christ avant de monter au Golgotha, lorsqu'il pria au jardin de Gethsemani et qu'un ange vint le consoler... Je suis trop misérable pour être comparé à Jésus-Christ... Cependant, moi aussi, je prierai pour obtenir des consolations ; je prierai pour cette pauvre Italie, dont on a fait une terre malheureuse, et qu'on a précipitée dans un abîme de misère, d'impiété et d'irréligion... Mais je m'éloigne du sujet que je me suis proposé !... Je prierai, dis-je pour la France, pour toute l'armée française que j'estime, pour la famille impériale ; je prierai pour vous tous à qui je dois tant... »

De leur côté, les soldats voyant approcher l'heure du départ, multipliaient leurs visites au Vatican.

Dans les premiers jours du mois de novembre 1865, cinq chasseurs de Vincennes et un caporal, tous du même pays, qui devaient partir le soir même, se présentèrent au Vatican : ils attendaient depuis une heure, lorsqu'ils virent Pie IX traverser la salle des Gardes. Ils s'approchèrent aussitôt de lui et le pape les voyant, interrompit sa conversation avec le prélat qui l'accompagnait :

« D'où êtes-vous, mes enfants? leur dit-il avec bonté. »

Le caporal prenant alors la parole, répondit au nom de tous :

« Du département d'Indre-et-Loire, saint-père. »

Il y eut un moment de silence : le pape en était encore à la division de la France par diocèses. Le caporal comprenant sans doute, reprit :

« Chef-lieu Tours.

« Tours ! Eh bien ! mes enfants, connaissez-vous l'histoire de Saint-Martin, évêque de Tours, dont l'Église va célébrer la fête dans quelques jours ?

Et comme nos soldats gardaient le silence, le pape reprit :

« Saint-Martin, avant d'être évêque, fut un militaire comme vous. Un jour qu'il rencontra un pauvre vieillard, il fit ce que fait pour moi votre noble pays depuis seize ans, il partagea avec lui son manteau. Dieu l'a récompensé de sa charité. Saint-Martin est honoré dans toute l'Eglise, comme aucun souverain ne le sera jamais ici-bas. »

Le jour de la séparation sonna : le 6 décembre 1866, le saint-père, entouré de toute sa cour et assis sur son trône, donna une audience solennelle de congé à tous les officiers de l'armée d'occupation française. « La lumière qui, des hautes fenêtres du Vatican, donnait en plein sur son front empreint d'une sévère majesté, communiquait à ses cheveux blancs comme la neige le rayonnement d'une auréole. Ce sublime vieillard était bien le plus ancien et le plus glorieux roi du monde, le contemporain de la naissance de toutes les monarchies et de toutes les nations de l'Europe. Dans un pareil

moment, ce vieux roi ressemblait à un juge ; son trône séculaire paraissait un tribunal ; chacune de ses paroles semblait une sentence. La France armée, la France de Charlemagne était devant lui pour lui dire adieu. L'émotion de cette grande séparation avait gagné toute l'assistance. Un attendrissement, mêlé d'une sorte d'intime terreur, courait dans l'assemblée [1].

Le général de Montebello, d'une voix basse et émue, a lu un discours dans lequel il disai : « l'empereur, fidèle à ses engagements, retire son drapeau, mais il laisse son appui moral au saint-siége.

Le saint-père répondit à peu près en ces termes [2] :

A la veille de votre départ, mes fils, je vous présente mes adieux. Votre drapeau qui est parti de France il y a dix-huit ans, avec la mission de défendre le saint-siége, a été accompagné des vœux et des souhaits de toutes les puissances et de tous les pays catholiques. Aujourd'hui il va rentrer en France. Je désire qu'il soit accueilli avec le même sentiment ; mais j'en doute grandement.

« En effet, on m'écrit que tous les cœurs catholiques sont remplis d'alarmes, à la pensée des difficultés dans lesquelles se trouve le chef de l'église et de la religion. Comme je l'ai déjà dit à vos autres compagnons d'armes, il ne faut pas se faire illusion : la révolution viendra ici, elle l'a dit et proclamé, vous l'avez entendu, vous le comprenez et vous l'avez vu.

« Un grand personnage a dit : l'Italie est faite mais elle n'est pas encore achevée. Je dirai à mon tour que si elle n'est pas défaite étant ce qu'elle est, c'est qu'il y a ici un lambeau de terre où je suis et sur lequel règnent encore la justice, l'ordre et la paix. Quand ce lien n'existera plus, je vois l'étendard de la révolution flotter sur le Capitole, mais je vois encore que la roche Tarpéïenne n'en est pas éloignée.

1. L'*Univers*.
2. Cette version est la traduction de celle donnée par *l'Unita cattolica*.

« Il y a cinq ou six ans je parlais avec un représentant de la France. Il me demandait, avant de quitter Rome, ce qu'il devrait redire à l'empereur. Je lui répondis : « Dites-lui que saint Augustin, évêque d'Hippone voyant la ville assiégée par une armée de barbares, et prévoyant tous les fléaux qui allaient tomber sur elle quand ils y auraient pénétré, fit à Dieu cette prière :

« Faites-moi mourir avant de voir toutes ces ruines. Dites cela de ma part à l'Empereur. L'ambassadeur me répondit : Très-Saint Père, rassurez-vous, les barbares n'entreront pas. Ce n'était pas un prophète, mais un homme honnête.

« Un autre représentant français, aujourd'hui haut placé, me disait : Rome ne peut pas être la capitale d'un royaume, elle n'a rien pour cela, elle a au contraire tout ce qu'il faut pour rester capitale de la catholicité. Ces paroles me furent d'une grande consolation. Mais, je le répète, la circonstance peut arriver : Je suis faible, et je n'ai aucun appui sur la terre. Néanmoins, je suis tranquille, parce que j'ai confiance en une puissance qui me donnera le secours dont j'ai besoin. Cette puissance c'est Dieu.

« Partez, mes fils, partez avec ma bénédiction et mon affection. Si vous voyez l'empereur dites-lui que je prie chaque jour pour lui : on me dit qu'il est malade, je prie pour sa guérison ; mais on m'affirme que son esprit est agité, je prie Dieu de lui rendre le calme. Mais si je prie pour lui, il doit faire quelque chose pour moi, puisqu'il a le titre de très-chrétien et que la France est la fille aînée de l'Eglise. Il ne suffit pas d'en porter le titre, mais il faut encore le justifier par les actes, il faut prier avec persévérance, avec humilité, avec confiance. Avec une telle confiance en Dieu, le chef d'une nation qui est respectée de tous devient fort et peut obtenir tout ce qu'il veut.

« Je vois que le monde n'est pas tranquille. Quant à moi, je place ma confiance dans la miséricorde de Dieu et je ne crains rien. Je vous donne ma bénédiction et qu'elle vous accompagne dans le difficile chemin de la vie. »

La *Revue des Deux-Mondes* appréciait ainsi ces émouvantes

paroles : Il est impossible de ne pas admirer la sublime simplicité, la suave élévation, la touchante résignation avec lesquelles Pie IX accomplit le rôle que la Providence lui a destiné. Quoi de plus émouvant que ses paroles d'adieu aux officiers de l'armée française à leur départ de Rome! L'âme du pape s'y montre dans un incomparable mélange d'affliction et de bonté.

Les officiers quittaient Rome avec peine, et plusieurs allant prendre congé isolément du saint-père ne purent retenir leurs larmes et lui exprimèrent leurs regrets : « Croyez-bien, Très-Saint Père, lui disaient-ils, que si cela dépendait de nous, nous ne vous abandonnerions jamais.

Le lendemain de cette solennelle audience de congé Pie IX se rendit, selon l'usage, à l'église des Saints-Apôtres pour assister au *Triduo* préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception. La foule se pressa sur son pasage et le petit peuple le saluait des noms les plus doux : Pie IX bénissait avec joie son cher peuple ; mais on remarqua qu'il se penchait davantage hors de sa voiture quand il apercevait des uniformes français et, avec une expression ineffable de tristesse et d'amour, il élevait des mains bénissantes sur nos soldats.

On put du reste se convaincre de la sincérité des sentiments de l'armée française pour Pie IX. Quand il s'agit d'organiser la Légion d'Antibes, plus de quinze cents officiers demandèrent à en faire partie et il n'en fallait que trente-quatre pour remplir les cadres.

La vraie France catholique, celle de Clovis et de Charlemagne blâma l'évacuation des États pontificaux et elle s'alarma de voir le saint-père exposé, n'ayant plus la protection de la fille aînée de l'Eglise, à de nouvelles attaques de la part de la révolution. Les évêques se firent dans leurs lettres pastorales les interprêtes de ces sentiments et l'on peut dire que les paroles prononcées, le 3 avril 1862, par le duc de Rohan-Chabot au nom des pèlerins français qui entouraient le saint-père étaient un fidèle écho des pensées de la France catholique et monarchique

« Très-Saint Père, disaient ces français, quelque douleurs que puisse vous réserver l'avenir, nous venons tous, au nom

de nos familles et de l'immense majorité de nos compatriotes, affirmer solennellement ici, en présence de Dieu et de vous, son vicaire, que l'amour et le dévouement de la France catholique ne s'éteindront jamais, que toujours elle veillera autour de votre personne sacrée et de ce trône sur lequel siége cette royauté temporelle dont on a dit avec tant d'autorité que les siècles l'ont faite et qu'ils ont bien fait. Oui, toujours les catholiques français regarderont votre cause comme celle de la foi, de la justice et de l'honneur, comme la cause de la civilisation et de la vraie liberté.

Pie IX répondit, entre autres choses, par ces mots :

« La France m'a toujours consolé, me console encore, et vous en êtes la preuve, car vous m'apportez aujourd'hui une grande joie au cœur.

« Quand je fus obligé de quitter Rome, un ambassadeur de France prépara et couvrit mon départ, et quand j'y rentrai, j'eus à la droite de ma voiture un général français maintenant maréchal de France.

« Depuis vingt ans que je suis ici par la volonté de Dieu et malgré mon indignité, la France m'a donné des preuves constantes de son attachement filial, et les gouvernements eux-mêmes, en ces derniers temps, ont, vous le savez mieux que moi, affirmé la nécessité de ma royauté temporelle ».

Après avoir affirmé avec une grande autorité la nécessité de ce pouvoir temporel pour garantir le libre exercice de son pouvoir spirituel, le pape ajoute : »

« Les ennemis de l'ordre, les révolutionnaires, les impies nient cela, je le sais ; mais, vous, vous y croyez ; vous voulez le pouvoir pontifical, non point réduit comme il l'est à cette heure, ce qui en amènerait peu à peu l'affaiblissement, mais le pouvoir entier, dans les limites que Dieu et les siècles ont faites, et je vous remercie.

Ces paroles furent accueillies par de chaleureux applaudissements et l'Assemblée profondément émue s'écria d'une seule voix : Vive Pie IX, pontife et roi !

Pendant le carême de 1866, le cardinal vicaire instituait la *confrérie des chaînes de saint Pierre*. Le chef des apôtres, le fondateur de l'Eglise fut jeté deux fois en prison, à Jéru-

salem et à Rome, et ses chaînes recueillies avec amour par les premiers fidèles et rapprochées l'une de l'autre se réunirent miraculeusement d'elles-mêmes, à Rome, où l'impératrice Eudoxie fit élever une basilique pour les recevoir. De tous temps, les fidèles les ont entourées de vénération ; mais les malheurs de Pie IX ont accru la dévotion des peuples envers ces chaînes bénies.

Les fidèles se sont enrôlés dans cette association destinée à rappeler les humiliations et les souffrances du prince des apôtres et tous les catholiques ont désiré porter sur leur poitrine le fac-simile de ces chaînes à jamais glorieuses.

Pie IX enrichit cette *confrérie* de précieuses indulgences.

Quelques semaines plus tard, le 7 avril 1866, les Belges présentaient au pape une belle peinture représentant ses traits augustes. Ils étaient trois cents, et quand après la lecture de l'adresse on laissait tomber le voile qui cachait le portrait, tous acclamèrent le pape-roi.

« Merci, mes chers fils, répondit Pie IX d'une voix émue, merci. Tout ce que vous venez de dire est l'exacte vérité en ce qui concerne l'Église, tout, sauf ce qui regarde ma personne.

« Le tableau que vous m'offrez est une perfection de l'art, mais le modèle est bien imparfait. Par moi-même, je ne suis rien ; je suis comme la baguette de Moïse ; ce n'était qu'un morceau de bois, mais entre les mains de Moïse ce morceau de bois opérait des prodiges. De moi-même, je le répète, je ne puis rien ; mais comme vicaire de Jésus-Christ, entre les mains de Dieu, je puis tout.

Les derniers jours du mois d'avril, Rome était en fête : le Sénat, avait sollicité le saint-père de décerner à sainte Catherine de Sienne, le titre de coprotectrice de la ville de Rome. Pie IX accéda avec joie à ce désir et un *triduo* solennel fut célébré à l'église de la Minerve où repose son corps. Le peuple s'y rendit en foule et Pie IX, le 27 avril, vint unir ses prières à celles de son peuple bien-aimé.

L'effervescence des passions révolutionnaires semblait grandir encore : l'approche du jour fixé pour l'évacuation des Etats pontificaux par l'armée française réveillait toutes

les convoitises et la guerre de la Prusse contre l'Autriche, à laquelle l'Italie avait pris part, ranimait les espérances. L'Autriche, malheureuse dans cette guerre, ne devait pas tarder à rendre les armes à Sadowa. La haine du pape augmentait dans l'Italie gouvernementale. Un député, Massolino, pouvait, sans être rappelé à l'ordre proférer en pleine Chambre ces paroles : Que le pape aille au diable ! Cet outrage impressionna douloureusement l'Italie.

Quelques jours après, le 3 juillet, l'Autriche battue à Sadowa était exclue de l'Allemagne et l'Italie, vaincue sur mer et sur terre, à Custozza et à Lissa, recevait la Vénétie des mains de l'Empereur des Français auquel François-Joseph l'avait cédée.

L'Italie vaincue, en révolte contre l'Église, chargée des anathèmes pontificaux, voyant l'agrandissement de son territoire, son unité marcher vers son complément, crut qu'elle pouvait se rire des foudres pontificales. « L'Italie est faite sinon achevée, » disait Victor-Emmanuel à une députation de Vénitiens. Et quelques semaines plus tard le baron Ricasoli écrivait aux préfets du royaume : « Sûre d'elle-même, l'Italie peut attendre les occasions propices d'obtenir ce qui lui manque encore. »

Pie IX continua de protester, il dénonça au monde, dans ses allocutions du 29 octobre, les attentats, les sacriléges, les persécutions du Piémont en Italie. Il se déclara prêt à mourrir plutôt que de sacrifier un seul des droits de son principat civil. Puis, tournant les yeux vers cette autre partie de l'Église catholique persécutée par le plus puissant monarque du Nord, il prit de nouveau en main la cause de la Pologne et ne craignit pas de faire entendre la vérité au czar de toutes les Russies.

On ne peut refuser à Pie IX une grande chose, écrivait alors un journal [1] : le courage. Oui, le courage de ce pontife qui, n'ayant plus qu'un abri incertain, ose parler haut et fort à des ennemis puissants, dont il peut devenir demain le prisonnier.

1. L'*Osservatore* de Milan.

« Nous avons appris ces jours-ci que plusieurs prêtres, en Corée, ont donné leur vie pour Jésus-Christ. Que cet exemple récent donné par les nouveaux martyrs nous raffermisse et nous excite à être en toute occasion prêt à sacrifier notre vie plutôt que de manquer à nos devoirs. En ce moment, il est vrai, nous ne sommes pas exposés à subir le martyre comme en Corée : les épreuves qui nous sont imposées sont les embûches, les hypocrisies, les séductions, les tromperies, les artifices diaboliques que se permettent nos ennemis pour combattre l'Eglise et fouler aux pieds ses droits et ses pouvoirs divins. Nous les voyons venir chaque jour au devant de nous avec les plus flatteuses promesses. Nous voyons se renouveler tous les jours la tentation que J.-C. a soufferte de la part de Satan sur le pinacle du temple : *Omnia tibi dabo si cadens adoraveris me*. Mais, à l'exemple de notre divin maître, nous devons savoir répondre avec énergie : *Vade, retro, satanas*. J'espère que la tempête dont la barque de Pierre est assaillie ne deviendra pas plus violente ; mais, quoiqu'il en soit, nous devons nous tenir prêts à donner de plus grandes preuves de confiance en ce Dieu qui multiplie ses secours en raison du péril : *Magis periculi ibi auxilium*. Si l'on nous fait des offres de conciliation, si l'on nous présente l'olivier de la paix, nous, ministres de paix, nous, représentants de celui qui a la miséricorde pour principal attribut, nous n'hésiterons certainement pas sur ce que nous aurions à faire, mais toujours à la condition que nos droits seraient saufs et intacts, qu'il ne serait porté aucune atteinte à la constitution divine de l'Église et du saint-siége. Du reste, nous mettons toute notre confiance en Dieu ; c'est de Dieu que nous attendons le secours et la force dans toutes les circonstances, certains qu'il saura toujours nous dicter notre règle de conduite, nos paroles et nos réponses. Plaise à Dieu que tous nous puissions avoir assez de confiance dans la toute-puissance de son bras pour dire en toute occasion : *Dominus protector vitæ meæ : à quo trepidabo ?* »

CHAPITRE X

EXÉCUTION DE LA CONVENTION DE SEPTEMBRE

La légion d'Antibes. — Son arrivée à Rome. — Le Piémont excite les légionnaires à la désertion. — Mort de La Moricière. — Mgr de Mérode est remplacé par le général Kanzler. - Le patriciat romain se met à la disposition du saint-père. — La mission Tonello. — Allocution du pape aux nouveaux évêques d'Italie. — Sages conseils de Pie IX à son armée.

L'empereur des Français, en retirant ses troupes de Rome, offrait au saint-père de lui fournir une armée de huit mille français qui seraient entièrement sous ses ordres, et payée par lui. Pie IX ne pouvait accepter cette offre, il eût paru vouloir exclure de son service, les volontaires, appartenant aux autres puissances catholiques, et il ne voulait pas licencier la petite armée qui était venue s'offrir à lui, pour le protéger et le défendre. Les ressources de son budget n'auraient pu, du reste, suffire à l'entretien de ces deux armées. Toutefois la France insistait par la voix de son ambassadeur, et le pape, craignant que son refus ne fut considéré comme une marque de défiance envers l'armée qui l'avait entouré pendant seize ans, consentit à accepter mille volontaires pris dans l'armée française.

Dès le 20 février 1866, le *Moniteur de l'armée* annonçait la formation d'une légion romaine à Antibes, tous les officiers et tous les soldats en activité de service pouvaient être admis à en faire partie sur leur demande. Cette légion, à laquelle

l'empereur donna comme chef, M. d'Argy, colonel d'infanterie en retraite, s'organisa promptement, les demandes furent nombreuses, mais le nombre des élus ne fut que de douze cents.

Le 21 septembre 1866, la légion d'Antibes arrivait à Rome, et le 24, le saint-père se rendait au camp des prétoriens pour la bénir. Pie IX, du haut d'un trône, élevé pour la circonstance, bénit la nouvelle légion, il admit les officiers au baisement du pied, puis la troupe défila devant lui en criant: *Vive le saint-père !*

Cette légion et l'armée pontificale étaient suffisantes pour maintenir la tranquillité et la paix dans les Etats du saint-père ; mais la révolution chercha bientôt à corrompre les nouveaux venus : le Piémont donnait un franc par jour aux déserteurs. Ils avaient tenté de séduire les volontaires pontificaux: leurs menées avaient réussi un moment, et plusieurs dragons pontificaux avaient passé à l'ennemi. A la fin de 1865, Pie IX avait cru devoir flétrir publiquement les soldats qui avaient ainsi abandonné lâchement leur drapeau. « Il faut se souvenir, disait-il, de ce passage que la fable antique plaçait non loin d'ici, dans le détroit de Sicile, où les navigagateurs devaient boucher leurs oreilles pour ne point entendre les provocations des syrènes. Les soldats qui ont écouté les séductions de la révolution, ajoutait-il, se trouvent aujourd'hui méprisés et bafoués par ceux-là même qui les ont corrompus et achetés. »

A la veille du départ de l'armée française, la petite armée pontificale subissait de douloureux changements. Son général en chef, de La Moricière, mourait subitement dans un château près d'Amiens, au mois de septembre, et Mgr de Mérode, depuis longtemps souffrant, était contraint de donner sa démission de prоministre des armes. Il était remplacé par le général Kanzler.

La situation faite au saint-père par le retrait des troupes françaises excita le zèle des catholiques et, de tous côtés, les volontaires arrivaient à Rome. A côté des noms les plus illustres, figuraient ceux de simples paysans. « Servons Jésus-Christ et son auguste vicaire, disait le comte de Bourbon-

Chalus, amenant avec lui, son fils de 18 ans, et s'il le faut, mourons sans crainte; nous serons ainsi dignes de notre patrie et de notre nom. »

Les zouaves arrivèrent en si grand nombre, et leur conduite était si édifiante, qu'un journal révolutionnaire et impie faisait, malgré lui, cet aveu : « il faudra ajouter, disait la *Perseveranza*, un chapitre à l'histoire des invasions de Rome, et ce sera celui de l'invasion des zouaves en 1866. Vous ne pouvez vous figurer de combien de personnes est composé un régiment de zouaves. Rome en est remplie: ils vont par groupes dans le *Corso*, et sur les places, s'établissent en permanence dans les cafés et les restaurants, envahissent les églises et y demeurent des heures entières agenouillés, marmottant des prières avec une componction qui est l'effet d'une foi fervente, mais qui ne laissse pas de contraster avec les pantalons larges, le cou nu, les capuchons gris et les longues durandals de ces nouveaux croisés ».

Le 11 décembre 1866, les troupes françaises étaient parties, le drapeau tricolore ne flottait plus sur le château Saint-Ange, le 10 au soir, l'armée pontificale en avait pris possession.

Une nouvelle ère commençait donc pour la papauté temporelle, abandonnée à elle-même : les craintes étaient grandes à Rome ; on connaissait la puissance du parti révolutionnaire.

Le gouvernement italien, voulant jouer jnsqu'à la fin, son rôle hypocrite envoyait au même moment, le commandant Tonello, pour reprendre les négociations entamées l'année précédente par M. Vegezzi. En même temps, pour assurer le succès, à sa façon sans doute, le ministère s'emparait des couvents d'Italie, proscrivait l'habit religieux et contraignait les moines auxquels il laissait l'administration des paroisses à revêtir l'habit ecclésiastique séculier.

Pie IX fit connaître l'insuccès des démarches du commandant Tonello dans le consistoire du 22 février 1867 ; mais il se décida, quand même, non « sans une profonde tristesse et sans une amère douleur, » à nommer des titulaires aux évêchés vacants.

Il souffrait, en effet, en envoyant ces évêqnes occuper les

siéges vacants; car il savait qu'ils devaient trouver les biens de chaque mense épiscopale dissipés, ainsi que les ressources qui servaient habituellement à leur propre entretien et à celui des pauvres.

Napoléon III, de son côté, recevait les éloges de l'Angleterre protestante : le *Times* félicitait ce monarque de sa fidélité à accomplir la convention de septembre par un long article qui se terminait ainsi :

« Quelle qu'ait été sa conduite vis-à-vis des autres nations et des français eux-mêmes, l'empereur a toujours été sincèrement envers les italiens, ce Louis-Napoléon qui prit les armes en faveur de l'Italie, et contre le pouvoir temporel, il y a trente-cinq ans.

« Dans tous les autres actes, soit de la politique intérieure, soit de la politique extérieure, l'empereur a des amis et des adversaires. En tout ce qu'il a fait de bien ou de mal, d'autres peuvent avoir leur part d'éloge ou de blâme. Mais, lui a joué la partie italienne, et la partie est gagnée. »

A Rome, les émissaires de l'Italie réussirent à obtenir, par une sorte d'intimidation, une attitude froide et réservée de la jeunesse et de la bourgeoisie romaines envers les zouaves et les légionnaires. Quand les officiers de ces régiments entraient dans un café, le vide se faisait autour d'eux, et en un instant le café était désert. Il en était ainsi partout, dans tous les lieux où ils paraissaient. Les zouaves, ayant eu à monter la garde et à occuper le poste attenant à l'académie de Saint-Luc, les élèves de cette académie reçurent l'ordre de s'abstenir de paraître au cours, et ils obéirent

A l'occasion de ces ridicules manifestations, Marforio et Pasquino échangèrent le dialogue suivant :

Marforio : Sais-tu pourquoi nos jeunes braves sortent, quand les zouaves entrent?

Pasquino : Ecoute bien; c'est parce que pour délivrer la *louve esclave* (Rome), ils s'exercent à la célèbre manœuvre que l'armée et la flotte italiennes ont exécutée à Custozza et à Lissa pour prendre *Venise*.

Un éclat de rire homérique accueillit cette spirituelle satire et mit fin à la manœuvre révolutionnaire.

Pie IX, recevant les félicitations de son armée, le 27 décembre, à l'occasion de sa fête, leur adressa ces paternelles et prudentes paroles :

« Je veux vous dire deux choses :

« La première est un remercîment. Je vous remercie des vœux que vous m'adressez par la bouche de votre général. Je crois à leur sincérité.

« La seconde chose que j'ai à vous dire est un avertissement. Je vous avertis d'être calmes avec ce peuple de Rome, qui, au fond, est bon et pontifical. Mais je vous avertis aussi de ne pas trop compter sur la tranquillité, et d'être sur vos gardes pour ce qui est du dehors. J'ai lu hier dans un journal, organe exalté de la révolution italienne, un de ces journaux que l'enfer inspire[1], que la révolution commencerait dans vos rangs, armée pontificale. D'un autre côté, je vous apprends qu'on a arrêté ici un des chefs de la révolution, qui voulait s'introduire clandestinement dans cette ville[2], et qu'on a trouvé sur lui une lettre où il est dit que ces messieurs du *pays de la liberté* ne sont pas encore prêts, mais que, dans un mois ou deux, la révolution éclatera à Rome. Cet homme est mis en lieu sûr. En tous cas, je résisterai, nous résisterons tous jusqu'à la fin ; nous défendrons tous cette terre du droit, de la justice et de la religion.

« Je compte sur vous, sur votre courage, et sur vos bons principes. Et maintenant, je vous bénis. »

Pie IX, d'ailleurs, était prêt à tout événement, sachant très-bien que la papauté ne meurt pas.

Regardant finement la veille de son départ, le fils de M. d'Ideville, encore tout enfant le pape dit au père en se frappant la poitrine : « Gravez dans sa mémoire le souvenir de cet homme tout habillé de blanc. Car quoi qu'il advienne de moi qui ne suis rien, sachez qu'ici à cette même place où je suis debout lorsque l'enfant devenu vieux reviendra, il retrouvera toujours un homme tout habillé de blanc : un autre pape. »

1. La *Nazione* de Florence.
2. Montanucci, colonel Garibaldien condamné à Rome.

CHAPITRE XI

CANONISATIONS ET LE CENTENAIRE DE SAINT PIERRE

Canonisations faites par Pie IX. — Le 18e centenaire de saint-Pierre — L'exposition universelle de Paris. — Homélie de Pie IX. — L'adresse de l'épiscopat. — Réponse de Pie IX. — L'annonce du Concile. — Les cent villes d'Italie.

Pour parvenir à détruire l'Eglise de Jésus-Christ, l'impiété s'efforce de persuader aux hommes que la sainteté n'existe plus ici bas : elle nie la possibilité et l'existence de la vertu, ouvrant ainsi les digues à toutes les passions humaines.

Pie IX a répondu à cette négation de la vertu chrétienne par l'affirmation de la sainteté dans l'Eglise et il a présenté au monde étonné la vie de nombreux chrétiens qui dans toutes les conditiions, ont donné l'exemple des vertus héroïques. Aucun pape n'a placé autant de saints et de bienheureux sur les autels que Pie IX [1] et le pape, dans différentes circonstances, donne lui-même le motif de ces canonisations si multipliées.

« Quand nous décrétons les honneurs de l'autel à quelque serviteur de Dieu, on dit que les chrétiens acquièrent dans

1. Pie IX a canonisé 52 bienheureux et béatifié 224 vénérables : Il a élevé saint-Hilaire, Alphonse de Liguori et saint François de Sales à la dignité de docteurs; on ne pourrait donner le chiffre des serviteurs de Dieu dont la cause est introduite, il est considérable; il a approuvé le culte immémorial rendu a 105 bienheureux.

Voici les noms des saints canonisés par lui :

Les 26 martyrs japonais canonisés le 8 juin 1862; Les 19 martyrs de Gorcum le 29 juin 1867; saint Paul de la Croix, saint Léonard de Port-Mau-

le ciel un nouveau protecteur, que la foi s'accroît et que la piété se réveille dans les cœurs : Et cela est vrai.

« Ce qui est vrai aussi, c'est que l'ennemi de Dieu sent redoubler sa haine, car de telles solennités multipliant les prières, amenant les fidèles à une plus grande fréquentation des sacrements, sont par là même un triomphe pour l'Eglise de Jésus-Christ.

Avant de venir ici, j'ai reçu un livre écrit par un homme d'Eglise, qui fera verser des larmes à l'Eglise. Je n'ai pas encore eu le temps de le lire, mais, en l'ouvrant, j'ai déjà vu qu'on me maltraite fort et qu'on me reproche de faire trop de saints.

« Dans ce livre, on va même jusqu'à me menacer de réviser les causes de canonisation que j'ai définies. Et c'est une preuve nouvelle de ce que j'affirme, que ces actes solennels servent à augmenter la foi parmi les bons, et malheureusement à augmenter aussi le mépris et la colère chez les ennemis de l'Eglise.

« Or, ces colères, ces mépris, ces délires ne viennent que de l'orgueil [1]. »

« Tandis que d'un côté, nous voyons les ennemis de l'Eglise multiplier leurs efforts pour l'abattre, et, s'il était possible, pour la détruire, elle nous offre ici un nouveau spectacle de consolation et d'édification ; tandis que ces hommes veulent défaire l'œuvre des siècles, en chassant les âmes religieuses de leurs retraites sacrées, Dieu à la confusion des impies, pour le soutien des faibles et les encouragements des persévérants, présente à notre vénération spéciale, cet humble fils de S. François d'Assise et il propose à notre

rice, sainte Germaine Cousin, saint Michel de Sanctis, saint Pierre d'Arbuès, saint Josaphat Kuncewiez, sainte Françoise des Cinq-Plaies.

Les bienheureux et bienheureuses sont : Jean Sarcander, André Bobola, Pierre Canisius, Pierre Claver, Jean Grande, Marie des Anges, Marguerite-Marie Alacoque, Marianne de Jésus, Benoit Joseph Labre, Pierre Cambiano de Ruffia, martyrs Pavonio, Barthélemi des Cerveri, id, Etienne Blandello, Aymon Tapparelli, Jean Baptiste de Rossi, Jean Léonardi, Benoit d'Urbin et Jean de Britto.

1. Discours de Pie IX après la lecture du décret de Béatification du V. Benoit d'Urbin, 15 décembre 1866.

imitation ce champion (le B. Léonard de Port-Maurice), illustre entre tous ceux qui l'adorent sans voile et dans la gloire [1]. »

« La religion catholique n'est pas inféconde et stérile comme le sont toutes les sectes. Les sectes, œuvres de la malice humaine, ne peuvent produire que le mal ; la religion catholique, au contraire, est l'œuvre de Dieu, et les œuvres de Dieu produisent des fruits de vie éternelle.

« Un de ces fruits, Paul de la Croix, vient d'être cueilli dans le jardin de l'Eglise. Vous savez le bien qu'il opéra parmi les peuples par la sainteté de sa vie et par la ferveur de son zèle apostolique. Vous savez comment, non content de cela, il institua une nouvelle famille religieuse qui se voua à l'assistance du prochain, à l'extirpation des vices, à la propagation de la vertu : vocation éminemment sainte et utile à l'Eglise et à la société.

« Si les ordres religieux sont si utiles à l'Eglise et à la société, comment se fait-il donc que l'on se lève contre eux et que l'on veuille les détruire ?... Les impies ne sont en paix ni avec eux-mêmes, ni avec autrui, ni avec Dieu, tandis que les religieux, non-seulement possèdent la paix, mais la portent partout, rendent le calme aux consciences, apaisent les esprits irrités et réconcilient les ennemis. Aussi les impies, ne pouvant souffrir chez les autres un bien qu'eux-mêmes ne possèdent pas, haïssent-ils et persécutent-ils les pacifiques, selon la prédiction de Notre-Seigneur...

La persécution est grande mais que votre constance à contrebalancer les efforts des impies soit aussi grande ! c'est là votre mission [2]. »

Pie IX, justifiait ainsi sa conduite et celle de la Providence, en faisant ressortir les enseignements et les avantages que ces béatifications apportaient à l'Eglise. « Puisque les vivants se taisent, disait-il un jour, l'Eglise fait parler les morts ! »

1. Lecture d'un décret sur un miracle du B. Léonard de Port-Maurice du 2 août 1866.

2. Le 26 août 1866. Décret d'approbation des miracles du B. Paul de la Croix.

Le 18[e] anniversaire séculaire du martyre des apôtres Pierre et Paul approchait. Le 29 juin de l'an 67 ils prenaient possession de Rome en l'arrosant de leur sang et Pie IX, au moment où la possession de Rome lui était disputée, résolut de célébrer avec éclat ce mémorable anniversaire. Il convoqua cette fois encore les évêques de la catholicité à se réunir avec lui autour de la chaire de S. Pierre et il fixa pour ce même jour la canonisation solennelle de plusieurs saints [1].

Cette pensée était hardie, c'était la troisième fois qu'il faisait à l'épiscopat du monde entier une semblable invitation ; mais aujourd'hui Pie IX était dépouillé de ses Etats, il était seul, protégé par une faible armée contre les aspirations et les menaces du gouvernement usurpateur : Il n'était pas sûr du lendemain et il préparait pourtant des solennités incomparables auxquelles il convoquait l'univers tout entier. Il s'agissait de montrer une fois de plus « l'unité de l'Eglise catholique, l'immobile fondement de cette unité, le soin et la gloire avec lesquels cette unité doit être protégée et maintenue [2]. » Les nombreux martyrs qu'il glorifierait ce jour-là étaient morts pour défendre et affirmer cette même unité.

Il fallait que les impies apprissent une fois de plus « la force et la vie de cette Eglise qu'ils ne cessent de poursuivre de leur haine ; qu'ils apprennent combien ils sont mal inspirés de se fier à leurs propres succès, à leurs efforts et à leurs entreprises et qu'ils voient qu'on ne saurait briser un faisceau de forces tel que celui que Jésus-Christ et la vertu divine ont resserré sur la pierre de la confession des apôtres [3].

Pie IX n'hésita pas : il ne doutait pas du reste que du sépulcre ou reposent les cendres du B. Pierre « il ne sortit une certaine puissance cachée, une vertu salutaire qui ins-

1. Les 19 martyrs de Gorcum : les saints : Paul de la Croix, Léonard de Port-Maurice, Pierre d'Arbuès, Josaphat, sainte Marie-Françoise des Cinq-Plaies et sainte Germaine Cousin.

2. Allocution du 26 juin 1867.

3. Allocution du 26 juin 1867.

pire aux pasteurs du troupeau du Seigneur les fortes entreprises, les grands desseins, les sentiments magnanimes [1]. »

Cette solennité serait du reste comme le résumé pratique des enseignements qu'il avait donnés au monde, en condamnant les erreurs modernes. Pour mieux faire ressortir la leçon, la Providence avait permis qu'à la même heure se tint à Paris l'Exposition universelle de l'industrie et des arts, le même rapprochement avait eu lieu, sans aucune préméditation de la part de Pie IX, en 1862. Alors c'était Rome et Londres.

Tous les souverains de l'Europe accoururent contempler les merveilles du génie humain, pas un ne songea à visiter Rome et à profiter de ces merveilles de la grâce que l'Eglise présentait à notre faiblesse et à notre conception. Les deux mondes, les deux cités étaient en présence : Rome et Paris étaient devenus plus que jamais le centre de toutes les aspirations humaines et divines, les deux civilisations, s'il était permis d'employer cette expression, exposaient *leurs produits*, elles montraient à l'univers ce qu'elles pouvaient : d'un côté le triomphe de l'Esprit sur la chair et la nature, de l'autre le génie mis au service de la matière et de la sensualité, Pie IX avait fait ressortir avec éloquence le contraste de ces deux civilisations dans le discours qu'il prononça au collége romain, le 26 février 1867.

Pie IX, dans cette journée, se fit lui-même l'interprète des sentiments de tous et, après l'Evangile de la messe, il prononça l'homélie suivante devant les évêques réunis, et accourus de nouveau à la parole du pasteur de l'orient et de l'occident, du nord et du midi :

« Vénérables frères et chers fils, s'écria-t-il, il est arrivé ce jour où, par un bienfait spécial de Dieu, il nous est donné de célébrer la solennité séculaire des BB. Pierre et Paul, et de décerner le culte et les honneurs des saints à plusieurs héros de la religion divine. C'est pourquoi réjouissons-nous dans le Seigneur, et livrons-nous à une allégresse spirituelle, en ce jour glorieux et digne d'être honoré de la vénération

1. Allocution du 26 juin 1867.

et de la joie de tout l'univers catholique et surtout de notre ville. Car c'est en ce jour solennel que Pierre et Paul, ces luminaires de l'Eglise, ces grands martyrs, ces docteurs de la foi, ces amis de l'époux, ces yeux de l'épouse, les pasteurs du troupeau, les gardiens du monde, sont montés au ciel par la voie d'un heureux martyre (S. Pierre Damien).

« C'est par eux que l'Evangile du Christ a brillé pour toi, ô Rome ; toi qui étais une maîtresse d'erreur, tu es devenue élève de la vérité. Ce sont eux qui, pour t'introduire dans le royaume céleste, t'ont fondée beaucoup mieux, beaucoup plus heureusement que ceux qui jetèrent tes fondements. Ce sont eux qui t'ont élevée à ce titre de gloire, afin que, devenue le peuple saint, la nation élue, la ville sacerdotale et royale, et la capitale du monde par le siége sacré de Pierrre, tu dominasses plus loin par la religion divine que par les armes (S. Léon).... Qui est plus glorieux que Piere ? Eclairé par une lumière divine, il a reconnu et proclamé avant tous les autres le très-haut mystère de la majesté éternelle ; il a confessé que le Christ était le fils du Dieu vivant, et établi ainsi les fondements solides et inébranlables de notre croyance (S. Maxime). Il est la pierre très-ferme sur laquelle le Fils du Père éternel a fondé son Eglise avec une solidité telle que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. C'est à lui que le seigneur Christ a donné les clefs du royaume des cieux, et a commis la puissance suprême, le soin de paître les agneaux et les brebis, de confirmer ses frères, de gouverner l'Eglise universelle, à lui dont la foi ne saurait faillir ni en lui, ni en ses successeurs sur la chaire romaine.

« Qui est plus heureux que Paul, que le Seigneur a choisi pour proclamer son nom devant les peuples et les rois?...

« Ces BB. Pierre et Paul, prêchant dans un même esprit le sacrement de la nouvelle loi, souffrant sans cesse, pour le Seigneur, dangers, difficultés, travaux, peines et tourments, portèrent le nom du Christ et sa religion chez les gentils, triomphèrent de la philosophie païenne, renversèrent l'idolâtrie de son trône, répandirent la lumière de la vérité évangélique par leurs actes et par leurs écrits dans toutes les

directions, si bien que leur parole retentit dans toute la terre et on les vit le même jour mettre à leur doctrine le sceau de leur sang par une mort héroïque....

« Nous sommes aussi inondés de joie parce que Dieu nous fait la grâce, en ce jour si heureux, de décerner le culte et les honneurs des saints aux invincibles martyrs du Christ Josaphat Kuncewiez, Pierre d'Arbuès Nicolas Pich et ses compagnons, aux glorieux confesseurs Paul de la Croix et Léonard de Port-Maurice, aux deux illustres vierges Marie-Françoise des plaies de Jésus et Germaine Cousin.... Rendons au Dieu de toute consolation d'abondantes actions de grâces de ce qu'au milieu des calamités de l'Eglise et de la société civile qui nous affligent, il a daigné, dans ces illustres martyrs confesseurs et vierges, donner à son Eglise de nouveaux défenseurs et au peuple fidèle d'illustres exemples de vertu. Suivons avec le plus grand soin les traces insignes de ces saints, et enflammés de plus en plus du même esprit de foi, d'espérance et d'amour de Dieu, méprisons les choses de la terre, ne considérons que celles du ciel, marchons d'un pas plus joyeux dans les sentiers du Seigneur, renonçons aux désirs du siècle, vivons sobrement, justement et pieusement ».

Rome fut en fête pendant un mois entier et Pie IX fut l'objet d'ovations incomparables; les prêtres français, comme ils l'avaient déjà fait en 1862, se signalèrent entre tous par leur empressement à se trouver sur le passage du saint-père, à l'acclamer, à couvrir sa voiture de fleurs et, quand il rentrait au Vatican, à la suivre jusque dans la cour de Damase afin de recevoir une dernière fois sa bénédiction.

Plus de cent quarante mille pèlerins assistèrent à cette solennité et le nombre des prêtres étrangers s'éleva à seize mille. Pie IX les voulut réunir. Le 25 juin, il leur donna une audience générale, mais comme les salles du Vatican étaient trop étroites pour les contenir, il les reçut dans la salle située au-dessus du vestibule de Saint-Pierre. Arrivé au mileu d'eux, Pie IX leur adressa une touchante allocution. Il les exhorta à la patience et à la pratique des vertus sacerdotales. Il insista particulièrement sur l'éducation des enfants qui préparent l'avenir et il leur dit:

« Mes chers fils, vous êtes venus ici par amour pour l'Eglise : portez partout l'amour et le respect pour l'Eglise et pour tout ce qui émane d'elle ! » Puis après leur avoir donné la bénédiction papale, il leur adressa quelques paroles en français et se retira au milieu de leurs acclamations.

Pie IX, voulut qu'aucune joie chrétienne ne manquât à ces solennités, et que la piété des pèlerins n'eût rien à désirer, ni à regretter : tous les trésors de la sainte Eglise romaine, les reliques les plus insignes, les sanctuaires les plus vénérables furent exposés à tous les regards, chacun put les contempler et les vénérer. Mais, par une de ces inspirations fortes et charmantes, qui semblent être le don spécial de cet homme privilégié, Pie IX fit exposer dans la chapelle de la Sainte-Vierge, la chaire même de saint Pierre, gardée dans cet immense reliquaire en bronze, dû au génie du Bernin, il en confia la garde à ses chers zouaves. Il y avait des siècles que ce grand fauteuil de bois, rehaussé de quelques plaques d'ivoire, n'avait été exposé aux regards du monde catholique. Les évêques, les prêtres, les fidèles se pressaient autour de cette incomparable relique pour la contempler et la vénérer car : « c'est de ce bois mort qu'a germé, entre autres choses, la plus vaste et la plus belle basilique du monde. Ce bois est la réalité matérielle de la plus grande chose qui soit au monde : voilà le trône, voilà la chaire de vérité, voilà le saint-siége ; en bois vermoulu, sans doute, mais sur ces ais vermoulus s'est assis l'homme à qui il fut dit : *Tu es Petrus !* Assis là, Pierre a répété les affirmations sublimes qui lui ont valu les affirmations du Christ [1] ».

Les zouaves et l'armée pontificale tout entière furent l'objet de manifestations chaleureuses de la part des pèlerins : on les acclama à la revue passée à la villa Borghèse, le 21 juin, en présence des évêques et des cardinaux : on donna des fêtes en l'honneur des officiers et les salons de l'hôtel de la Minerve, remplis par l'élite des catholiques du monde entier, retentirent des applaudissements et des toasts portés « en l'honneur de ces hommes de foi et de cœur, ras-

1. Louis Veuillot.

semblés des quatre vents du ciel, pour affirmer, au milieu des décadences actuelles, la liberté de l'âme, en protégeant la souveraineté du pape et en défendant son trône [1]. »

Pie IX se rendit à Saint-Paul, le 30 juin, pour assister à la messe célébrée sur le corps même de l'apôtre des nations. Il était entouré, comme la veille, des évêques et des pèlerins et Pie IX avait ordonné qu'on découvrît pour la circonstance le tympan extérieur de la basilique sur lequel brille une immense mosaïque.

Le lendemain, le saint-père montait au Janicule, où il célébrait la messe, dans le petit temple circulaire élevé par le Bramante, au lieu même où fut plantée la croix de saint Pierre.

Pour faciliter aux pèlerins l'ascension de cette ravissante et sainte colline, d'où le regard domine toute la ville et la majestueuse campagne qui l'environne, Pie IX avait fait tracer une route carrossable : elle devait rester comme un souvenir du centenaire, les Italiens en prenant possession de Rome, en 1870, auront vainement tenté de le faire oublier ou d'en souiller la mémoire, en donnant à cette rue et à ce chemin le nom de *via Garibaldi*.

Le même jour l'épiscopat et les villes d'Italie venaient successivement se prosterner aux pieds du saint-père pour y déposer, dans d'admirables adresses, l'expression de leur invincible dévouement et de leur inaltérable fidélité. L'adresse des évêques portait 489 signatures. Dans sa réponse, Pie IX manifesta toute sa joie et toute la consolation qu'il ressentait. « Vous êtes venus ici, dit-il, pour soutenir notre souveraineté temporelle attaquée et par ce fait éclatant, comme par les suffrages de tout l'univers catholique, vous affirmez la nécessité de cette souveraineté pour le libre gouvernement de l'Eglise ». Puis, parlant de la convocation du futur concile dont il avait déjà entretenu les évêques, il ajouta que tous les évêques l'avaient jugé non-seulement très-utile, mais nécessaire, *quod omnes non modo perutile sed et necessarium arbi-*

1. Paroles de Mgr Mermillod à cette fête donnée aux officiers pontificaux, le 26 juin.

tramini. « L'orgueil humain voulant renouveler une vieille et audacieuse tentative, s'efforce depuis longtemps par son progrès menteur de construire une cité et une tour dont le sommet atteigne jusqu'au ciel, pour pouvoir enfin en précipiter Dieu lui-même. Mais Dieu semble être descendu pour voir cette œuvre et jeter les constructeurs dans la confusion des langues, de telle sorte qu'aucun d'eux n'entend plus celle que parle son voisin : voilà quel tableau s'offre à l'esprit lorsque l'on considère les vexations dont l'Eglise est l'objet, la misérable condition à laquelle est réduite la société civile et le bouleversement universel au milieu duquel nous vivons. Certes la divine puissance de l'Eglise peut seule porter remède à de si grandes calamités, la puissance de l'Eglise qui se manifeste surtout lorsque les évêques, convoqués par le souverain-pontife, se réunissent sous sa présidence, au nom du Seigneur pour traiter des affaires de l'Eglise. » Et sans préciser la date de la convocation de cette assemblée sainte, il dit qu'il voulait l'ouvrir sous la protection de la Vierge immaculée et il souhaita un heureux retour aux nobles pèlerins.

Les Italiens, au nombre de quinze cents, furent reçus par le saint-père, c'était les représentants des cent villes de l'Italie : ils lui offrirent un album contenant une adresse de chaque cité et des offrandes exceptionnelles pour le denier de saint Pierre. Les catholiques s'étaient engagés à verser chaque mois, de janvier à la fin de juin 1867, une somme qui, réunie, forma une belle offrande. On l'estima alors à un million de francs. Cette réception fut très-imposante et Pie IX, en répondant à l'adresse chaleureuse lue par le comte Boscheti, répondit :

« Là, sur ce môle, montrant le château Saint-Ange, se tient l'Ange qui combat Lucifer, il garde son épée remise dans le fourreau et c'est ainsi qu'autrefois, il annonça la fin de la peste. Il me semble le voir, obéissant aux décrets divins. Au commencement de ce siècle, dans ce même jour, un de mes prédécesseurs, fut détrôné et il dût s'exiler. En cet anniversaire commencé par les premières vêpres, il y a de cela dix-huit ans, des troupes libératrices entrèrent dans cette sainte cité pour disperser les ennemis de Dieu et de son Eglise,

qui dans cette Rome, centre de la foi catholique, voulaient détruire le siége de Jésus-Christ. On a dit que ce jour fut fatal pour Rome, moi, je dis qu'il a commencé l'heure de son triomphe. Ils ont dit que je hais l'Italie ; non, je ne fus jamais son ennemi ; je l'ai toujours aimée, je l'ai bénie, j'ai voulu son bonheur. Prions pour cette nation malheureuse. »

L'Italie pouvait avec raison exprimer à Pie IX sa reconnaissance. Parmi les bienfaits signalés que l'Italie recevait du saint-père, bienfaits religieux, moraux et politiques, il en est un disait l'*Unita cattolica*, que nous appellerons financier, sur lequel peu réfléchissent et que personne ne pourra nier. Ce bienfait est tel que s'il y a encore dans toute l'Italie un napoléon d'or ou un écu d'argent, c'est à Pie IX que nous le devons. Car, n'étaient Rome et le pape-roi, on ne verrait plus que des chiffons de papier, des Alpes au Hilibée.

Nos économistes et nos politiques si empressés à critiquer l'administration du saint-père n'ont jamais réfléchi à ce fait, digne pourtant de leur attention. Ils ont mieux aimé empêcher le pape de battre monnaie et refuser de la recevoir sous le prétexte qu'elle était d'un alliage inférieur aux autres monnaies. L'analyse prouva le contraire ; mais on se garda bien d'en faire connaître le résultat et on laissa accuser Pie IX d'être un faux monnayeur.

Vers la fin de cette année les mêmes gouvernements furent fort aise d'encaisser la monnaie pontificale.

Le gouvernement italien, furieux des démonstrations dont Rome venait d'être le théâtre, imagina de se venger en faisant subir des vexations aux pèlerins, et, comme si Rome eut été alors ravagé par la peste, on les soumit sur la frontière à d'inutiles fumigations.

CHAPITRE XII

MENTANA

L'Italie. — Napoléon III. — Garibaldi rentre en scène. — Mort de l'empereur Maximilien. — Calomnies dirigées contre le Pape. — Le choléra. — Le cardinal Altieri. — Les zouaves. — Le Pape attaqué. — Combats du 29 septembre au 30 octobre. — Mentana. — Les héros de ces batailles. — La caserne Serristori. — La maison d'Aiani, à la Lungaretta. — Plan des sectaires. — Pie IX visite les blessés. — Le monument de Mentana au Campo Verano. — Profanations des Garibaldiens. — Dévouements des catholiques. — Pie IX à l'armée française. — Le *Jamais* de M. Rouher.

Retournons en arrière au lendemain du départ des troupes françaises.

Elles avaient à peine quitté le territoire pontifical que le gouvernement de Florence déclarait que, pour demeurer fidèle à la convention de septembre, il aurait à lutter contre la volonté nationale et qu'il lui serait impossible d'empêcher cette explosion du sentiment de l'Italie. Victor-Emmanuel, recevant l'adresse des députés, disait, le 13 janvier 1867 :

« Quant à la question romaine, j'espère que la prudence et la patience en hâteront la solution conforme au vœu de la nation. »

Napoléon III, de son côté déclarait dans son discours d'ouverture de la session législative, le 14 février 1867, qu'il exécuterait fidèlement la convention du 15 septembre.

L'empereur cherchait ainsi à dégager sa responsabilité dans les événements qui se préparaient et substituait l'action de l'Europe à celle de la France, et l'avenir a montré ce qu'a fait l'Europe.

Il ne restait plus aux unitaires qu'à faire rentrer Garibaldi en scène pour renouveler les comédies de 1860 et 1861, c'est ce qu'on fit. Le parti d'action le rappela de son ermitage de Caprera et le 21 février il arrivait à Florence. Il commence alors une tournée électorale. A Bologne, il déclare que pour arriver à Rome il faut employer des moyens pacifiques et légaux, c'est-à-dire nommer des députés ennemis des prêtres. Il arrive à Venise le 27, il demande Rome « dont les prêtres ont joui pendant tant de siècles, qu'ils ont déshonorée, traînée dans la fange et du premier peuple de la terre ont fait un cloaque. » Sa présence soulève la population, qui se rend sous les fenêtres du patriarche en proférant des cris de mort brisant les vitres du palais.

Garibaldi était secrètement encouragé et approuvé par le ministère Rattazzi.

Cette année 1867, qui devait être une des plus glorieuses du pontificat de Pie IX, fut ensanglantée par un régicide.

Le malheureux Maximilien, empereur du Mexique, que nous avons vu prosterné aux pieds du saint-père, infidèle aux promesses faites au pape, victime de sa faiblesse, et de la trahison, avait été fusillé. Pie IX en apprenant cette mort lugubre l'avait pleurée. Le prince toutefois, comprenant, que l'hostilité de son gouvernement vis-à-vis de l'Eglise l'avait conduit peut-être à sa perte, avait écrit la veille de son exécution, le 18 juin, une lettre au pape pleine de repentir et d'affection. Les larmes aux yeux, Pie IX avait lu cette lettre aux cardinaux.

Les cendres de l'illustre victime étaient à peine refroidies, qu'une odieuse brochure intitulée *la Cour de Rome et l'Empereur du Mexique* paraissait à Paris. Son auteur faisait retomber sur le saint-siége la responsabilité des événements qui avaient amené l'assassinat de Maximilien, l'accusait d'être la cause de la folie de l'infortunée femme de l'empereur. Mensonge odieux, puisque cette intéressante princesse se traîna de Paris au Vatican, pour tomber délirante aux pieds du saint-père, dont elle réclamait l'appui et les consolations.

Pie IX, dans le consistoire du 20 septembre 1867, déclara les assertions et les insinuations de cet opuscule fausses et

hypocrites ; il leur opposait des documents récents et officiels notamment la lettre reçue de l'empereur Maximilien. Mais la calomnie avait fait son œuvre, jeté l'opprobre sur le souverain pontife.

Une affliction d'un autre genre atteignit le saint-père, le choléra vint ravager la ville et les campagnes des environs. De nombreuses victimes furent exigées par la justice divine ; mais l'une d'elles, pure et héroïque, mérite que nous conservions son nom. Le cardinal Altieri, archevêque d'Albano, à la nouvelle du ravage que le mal faisait dans sa ville épiscopale s'y rendit aussitôt et, nouveau Charles Borromée, visita les malades, les encourageant, les administrant de ses propres mains. Dieu récompensa son zèle en l'appelant à lui, il mourut du choléra, victime de son dévouement pastoral. Pie IX regretta profondément le saint cardinal et fit son éloge, qu'il termina par ces paroles : « Ils sont dignes aussi de louanges, nos soldats qui étaient là, les gendarmes et les zouaves ; car par leur mépris du danger et surtout en ensevelissant eux-mêmes les morts, ils ont donné un grand exemple de charité chrétienne. »

Ces jeunes gens allaient bientôt mériter d'autres éloges, ils allaient de nouveau exposer leur vie sur le champ de bataille.

Quelques jours avant, Pie IX avait prédit cette lutte glorieuse. Sortant de Sainte-Cécile il avait été acclamé par ses zouaves. Quelques-uns d'entre-eux pour le mieux voir montèrent sur un amas de débris provenant d'un éboulement qui avait eu lieu la veille ; le saint-père s'en aperçut et venant à eux il leur dit : « Ne tombez pas car le moment de mourir n'est pas encore venu. »

L'heure approchait pourtant, un grand nombre de sectaires avaient pu tromper la police pontificale, à l'occasion des fêtes du centenaire et, à l'aide de faux passeports, s'introduire dans Rome avec les pèlerins : ils y attendaient avec impatience le moment d'agir. Le gouvernement italien avait lui-même préparé secrètement l'expédition.

Nicotera, alors lieutenant de Garibaldi, ministre de l'intérieur de Victor-Emmanuel en 1867, a déclaré que le comité

romain, fonctionnant depuis 1860, recevait chaque mois du gouvernement italien la somme de dix mille francs pour organiser la révolution à Rome.

L'on se croyait sûr du succès cette fois. L'ennemi avait pénétré dans la place et les troupes pontificales appelées en dehors de Rome pour combattre les garibaldiens ne pourraient mettre obstacle à l'explosion d'une révolution dans la ville même.

Nous ne pouvons raconter en détail toutes les péripéties de cette lutte qui se termina à Mentana le 3 novembre, par le triomphe de l'armée pontificale, au secours de laquelle était accourue l'armée française. Du 29 septembre au 30 octobre, l'armée pontificale livra aux bandes révolutionnaires 24 combats partiels, dont deux seulement, la première attaque de Bagnorea et la défense de Monte-Rotondo furent défavorables Les lieux qui furent le théâtre de ces combats resteront illustres dans l'histoire de l'Eglise et les noms des héros qui versèrent leur sang, ainsi que ceux des martyrs de Castelfidardo, sont devenus l'honneur de nos temps appauvris. Monte-Libretti, Subiaco, Monte-Rotondo, Farnèse, La Vigna-Santucci, Mentana, nous rediront toujours la gloire et le courage des Guillemin, de Quélen, de Veaux, de Quatrebarbes, de Moeller, Dufournel, Wats-Russell et de tant d'autres dont les noms doivent figurer à côté des glorieux enregistrés de nos fastes militaires et chrétiens.

Pendant ces luttes acharnées, Rome était épouvantée par l'explosion de la caserne Serristori où furent ensevelis les musiciens des zouaves. D'autres casernes avaient aussi été minées par des mains criminelles.

Quelques jours après, le 25 octobre, dans la rue de la Lungaretta, les gendarmes pontificaux découvrent une maison remplie d'armes et y pénètrent au moment où les conspirateurs se mettaient à table. Un combat s'engage aussitôt, les zouaves accourent au secours des gendarmes, on tire sur eux des fenêtres : une femme se montre plus terrible que les monstres qui l'entourent, elle exhorte les insurgés la lutte devient sanglante; les soldats pontificaux triomphent, ils prennent la maison d'assaut; ils y trouvèrent

650 fusils, ils firent 34 prisonniers; 15 insurgés avec la femme Tavani-Arquati, avaient succombé dans la lutte.

Le dimanche 28 octobre 1867, plus de 60 sociétés ouvrières de Rome et des pays voisins, se rendirent processionnellement, bannières déployées, de la place du peuple à la maison d'Aiani, à la Lungaretta, où cette scène avait eu lieu. On y plaça solennellement un marbre portant le nom des martyrs de la Révolution. D'ignobles insultes au pape, des disconrs impies et incendiaires y furent débités. Le syndic de Rome, Venturi était présent et prononça le premier discours. Si le gouvernement ne prit pas l'initiative de cette démonstration il l'a laissée s'accomplir en toute liberté et il en portera devant l'histoire la responsabilité.

Le 30 octobre le capitaine Dufournel est blessé mortellement en donnant l'assaut à une autre maison située sur la pente du *Monte San-Spirito* où des garibaldiens s'étaient barricadés afin de pouvoir tirer sur la troupe.

D'autres s'étaient déguisés en zouaves se mêlant à leurs rangs et leur donnant lâchement la mort.

Dans les perquisitions faites par la police on a trouvé le plan dressé par la révolution. Il s'agissait de miner la moitié de Rome, et, à un signal donné, les casernes, le fort Saint-Ange et les principaux édifices devaient sauter.

La Providence veillait sur la ville sainte, demeure de son vicaire. Vers le milieu d'octobre, Pie IX était descendu à Saint-Pierre, et, après avoir prié, il leva vers le ciel son regard suppliant : « *Exsurge, Domine, et judica causam tuam!* Levez-vous, Seigneur, dit-il, et jugez votre cause ! »

Pie IX visitait les blessés de son armée. Parmi eux, il rencontra quelquefois des soldats ennemis, et il sut par sa bonté leur inspirer le repentir. A l'hôpital du Saint-Esprit, il s'approche de l'un d'eux dont les dispositions lui paraissaient assez bonnes.

Pauvre jeune homme, lui dit-il, avec un accent d'indéfinissable tendresse, comprenez que le temps que Dieu vous donne, en vous conduisant ici, est un temps de miséricorde. Demandez-lui pardon. Remerciez-le, et comprenez aussi

que, quand nous avons lassé sa miséricorde, il nous envoie le temps de sa justice.

Le blessé, touché de ce paternel reproche, se mit à pleurer, répondant :

« Saint-père, pardon! pardon! Je ne vous connaissais pas et je ne savais pas ce que je faisais. Bénissez-moi ! »

Les prisonniers furent également l'objet de sa sollicitude, il les visita : « Me voici, mes amis, leur dit-il ; vous voyez devant vous, celui que votre général appelle le *Vampire de l'Italie*, vous avez tous pris les armes contre moi et vous ne trouvez qu'un pauvre vieillard. Vous manquez de souliers, de vêtements, de linge. Eh bien! le pape, à qui vous avez fait la guerre, va vous en donner, puis il vous renverra à vos familles ; mais avant votre départ, vous ferez un peu de retraite spirituelle pour l'amour de moi. »

Et ces malheureux égarés le regardaient avec étonnement, plusieurs s'approchaient de lui, prenaient ses mains pour les couvrir de leurs larmes et de baisers.

Le pape fit frapper une médaille qui fut distribuée aux troupes qui avaient pris part aux différents combats. Cette médaille, en forme de croix, porte sur les quatre branches, ces mots : *Pius, papa IX,* 1867, et au centre, la tiare et les clefs, autour desquelles les mots : *Fidei et virtuti.* Au revers sur le même centre, la croix renversée de saint Pierre, avec ces mots : *Resurget fulgentior*. Le ruban est bleu de ciel. Il fonda des messes perpétuelles pour le repos de l'âme des morts, et il fit élever un magnifique monument au Campo Verano, le grand cimetière de Rome. Les noms des jeunes héros tombés pour l'Eglise sont inscrits sur les quatre faces du piédestal qui soutient la statue de l'apôtre saint Pierre, qui remet à un soldat agenouillé le glaive avec *lequel il défera les ennemis d'Israël.* Une belle inscription, comme sait les composer l'Eglise rappelle le courage des victimes.

Les Italiens, en prenant possession de Rome, n'ont pas osé détruire ce monument ; mais ils ont imaginé de le souiller, en y faisant placer l'inscription suivante : *Questo monumento che il governo teocratico ergeva a ricordo di mercenari stranieri Roma redenta lascia ai posteri testimonio perenne di*

tempi calamitarii. P. p. q. r., 24 *ottobre* 1871. Ce monument que le gouvernement théocratique élevait à la mémoire de mercenaires étrangers, Rome rachetée le laisse pour fournir à la postérité un témoignage perpétuel de ces temps malheureux.

Les cendres des nouveaux martyrs de l'Eglise sont ainsi mêlées à celles des héros des premiers temps du christianisme ensevelis dans la catacombe que sainte Cyriaque ouvrit, dans son propre domaine, pour recevoir les restes précieux du saint diacre Laurent, autour duquel vinrent reposer, dans la paix du Seigneur, un si grand nombre de martyrs et de saints.

Le vrai peuple romain, pendant ces jours d'alarmes et de combats, se montra fidèle et dévoué à son souverain. Quand l'armée pontificale rentra à Rome, la ville entière faisait la haie sur le parcours de ces braves soldats. Elle leur jetait des fleurs, et les applaudissait.

Quand le général Kanzler vint déposer sa glorieuse épée de Mentana aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, Pie IX se leva de son trône, et, étendant les bras vers le vainqueur, l'accueillit avec les paroles par lesquelles Torquato Tasso salue Godefroy de Bouillon, libérateur de Jérusalem :

> Canto l'arme pietose, él Capitano
> Che él gran sepolcro liberó di Cristo.

Le gouvernement pontifical avait été admirablement secondé pour les secours à donner aux soldats blessés. MM. Keller, Ozanam, Benoist d'Azy, le duc de Luynes et quelques étudiants en médecine de Paris avaient organisé le service des ambulances. Les sœurs de charité qui n'avaient jusqu'ici jamais quitté le service des ambulances affrontèrent les champs de bataille, et plusieurs dames de haute condition s'étaient unies à elles.

La France était digne de son titre de fille aînée de l'Eglise, et le pape pouvait la regarder comme le plus beau fleuron de sa couronne. Dieu avait fait encore une fois son œuvre par l'épée de la France. Lorsque, le 13 novembre, le général de Failly, revenu de Mentana, à la tête des officiers français, vint présenter ses hommages au saint-père, Pie IX répondit :

« Je me réjouis de recevoir l'armée française dans mes Etats. Je me réjouis spécialement de l'avoir vue arriver à temps. Mon armée, petite, mais fidèle et valeureuse, avait déjà fait, vous le savez, des prodiges de valeur. Mais elle était exposée à une lutte inégale. Soyez donc les bienvenus, fils de la nation très-chrétienne !

« Père éternel, bénissez la France ! bénissez l'Italie, bénissez ce petit Etat qui m'est confié, bénissez tous ceux qui sont venus et qui viendront à mon secours. »

Quelques jours après cette touchante entrevue, le 18 novembre 1867, Napoléon III ouvrait la session législative et annonçait le prochain rapatriement de nos troupes. « Pour nous, disait-il, la convention du 15 septembre existe jusqu'à ce qu'un nouvel acte international lui soit substitué. Les rapports de l'Italie avec le saint-siége intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux puissances de l'Europe de régler ces rapports en une conférence et de prévenir ainsi de nouvelles complications. »

Cependant le corps législatif discuta la réponse au discours impérial. Dans la séance du 4 décembre, M. Thiers reprit la parole sur les affaires d'Italie et déclara qu'on ne pouvait tenir aucun compte de la parole de Victor-Emmanuel et des promesses italiennes. Jules Favre soutint le contraire, il était dans son rôle. M. Rouher, le ministre d'Etat, pressé par de vigoureuses répliques, et sentant la majorité lui échapper, déclara que *Jamais, jamais* la France n'abandonnerait Rome. Ce n'était pas assez encore pour les catholiques, M. Berryer se leva et déclara que l'expression de *Rome* toute seule n'était point suffisante. Le ministre de Napoléon III, remontant alors à la tribune, affirma que l'empereur garantissait non-seulement la ville de Rome, mais le territoire actuel du saint-siége dans son intégrité. Nos troupes quittèrent Rome ; mais un fort détachement resta dans la province de Civita-Vecchia, pour empêcher par sa présence, de nouvelles invasions.

CHAPITRE XIII

LES NOCES D'OR DE PIE IX

Le gouvernement autrichien. — Bulle de convocation du concile. — Comment vient à Pie IX la pensée de réunir un concile. — Pie IX « au milieu des armes et des attirails d'artillerie. » — Les *Noces d'or* de Pie IX. — Son discours à la jeunesse catholique italienne. —

Rome avait repris sa physionomie habituelle. Si les derniers événements avaient ranimé l'ardeur des catholiques, ils avaient aussi excité un profond intérêt, de la part même des indifférents et des hérétiques, pour la personne du chef de l'Eglise. Pie IX, répondant aux félicitations du sacré-collége constatait ce mouvement des esprits.

Cependant, le pontife était inquiet de la conduite du gouvernement autrichien qui, oublieux des engagements contractés par le concordat fait avec le saint-siégè, avait promulgué des lois qui tendaient à détruire cette convention, entre autres celle qui enlevait au saint-siége toute juridiction sur les causes matrimoniales. Le pape dut protester et réprouver ces lois dans le consistoire du 22 juin 1868.

L'année 1868 restera remarquable par la publication de la bulle qui convoquait le Concile œcuménique à Rome, pour le 8 décembre 1869. Elle fut solennellement publiée sous l'atrium de la basilique de Saint-Pierre, le 29 juin, au matin, jour de la fête du prince des apôtres :

« Depuis longtemps, dit le pontife, tout le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Eglise

et de quels maux immenses souffre aussi la société civile. L'Eglise catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité de ce siége apostolique, sont attaquées et foulées aux pieds par les ennemis acharnés de Dieu et des hommes ; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris et les biens ecclésiastiques dilapidés ; les pontifes, les hommes les plus vénérables consacres au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques sont tourmentés de toutes manières ; on anéantit les communautés religieuses ; des livres impies de toute espèce et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts ; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes ; l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé, et ce qui est encore pire, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes, qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines se sont partout propagées à ce point que notre très-sainte religion, et avec elle la société humaine, sont misérablement dans le trouble et la confusion.....

« Maintenant, suivant les traces glorieuses de nos prédécesseurs, nous avons jugé opportun, pour toutes les raisons que nous venons d'exposer, de réunir en concile général, comme nous le désirions depuis longtemps, tous nos vénérables frères les évêques de tout l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de notre sollicitude...

« Ce concile œcuménique aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne

de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Eglise et de la société civile; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut, les malheureux qui se sont égarés; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité. Car l'influence de l'Eglise catholique et de sa doctrine, s'exerce non-seulement pour le salut éternel des hommes, mais encore, et personne ne pourra jamais prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacrée et de l'histoire profane le montrent clairement et le prouvent constamment de la manière la plus évidente. »

Le cardinal Manning raconte dans l'*Histoire vraie du Concile du Vatican* qu'il a publiée, que la première pensée du concile vint au pape Pie IX, le 6 décembre 1864, quand il présidait une assemblée de la congrégation des Rites. Après les prières d'usage, les officiers de la congrégation furent invités à se retirer, et le pape exposa aux membres du sacré-collége, restés en réunion secrète, son dessein de convoquer un concile œcuménique pour appliquer un remède extraordinaire aux maux de notre temps. Le saint-père, après avoir exposé son dessein, invita les cardinaux à le tenir dans le plus grand secret, à l'étudier et à lui exposer leur avis.

Trois mois après, vingt-trois cardinaux avaient remis à Sa Sainteté leur sentiment par écrit. Vingt et un reconnaissent l'opportunité d'un Concile œcuménique; un déclarait que les Conciles devaient seulement se réunir, quand la foi court un danger grave. Il semblait à l'autre que les matières à soumettre au Concile étaient trop délicates. Au commencement de mars 1865, Pie IX invita les cardinaux à se réunir pour dé-

cider si le Concile devait être convoqué ou non. Les consulteurs tinrent la première séance le 9 mars, et l'on nomma une commission de cinq membres du sacré-collége : Patrizi, Reisach, Bizarri, Caterini et Panebianco ; secrétaire, Mgr Giannelli, alors archevêque de Sardes, aujourd'hui cardinal de a sainte Eglise. Les cinq cardinaux décidèrent que le Concile létait opportun et relativement nécessaire, et qu'il ne fallait en donner aucun avis aux souverains.

Le pape ordonna alors que l'on consultât des évêques, et en même temps, il voulut avoir l'avis des principaux théologiens et canonistes qui étaient à Rome. Le 10 avril 1865, on adressa des lettres à trente-six évêques de divers diocèses de l'Europe et de l'Eglise d'Orient ; et leurs réponses arrivées dans le mois d'août manifestaient cette merveilleuse harmonie qui résulte de l'unité de l'épiscopat catholique. Les évêques signalaient les maux de notre époque, la licence de la presse, le mariage civil, la franc-maçonnerie et les erreurs, touchant l'inspiration, l'autorité et l'interprétation des Saintes-Ecritures. Un très-petit nombre, parmi les trente-six évêques européens consultés, disaient un mot de l'infaillibilité du chef de l'Eglise, « ce que le vulgaire, dit le cardinal Manning, fut poussé à regarder comme le principal, sinon comme l'unique motif de la convocation du Concile, apparaît à peine, et quand l'infaillibilité apparaît, elle est simplement énumérée dans une série de points de doctrine qui s'enchaînent et dépendent l'un de l'autre, ou bien elle est suggérée par un des cardinaux qui étaient opposés à la convocation du Concile. »

La paix relative dont jouissaient les Etats de l'Eglise permettait aux catholiques de pourvoir la petite armée pontificale des matériels de guerre dont elle avait manqué jusqu'ici. Le 19 novembre 1868, Pie IX descendait dans la cour du Belvédère recevoir une batterie de douze canons rayés avec ses attelages, offerte par le Comité Vendéen-Breton. Elle était disposée en bel ordre, ainsi qu'une batterie de pièces de montagne sur mulets : le Comité de Paris y avait joint un service d'ambulances. Une compagnie de zouaves, portant le fusil Remington, était en ligne, et le baron A. de Charett

lut une adresse au saint-pere. « Pour mo qui suis un ministre de paix, répondit Pie IX, il pourrait sembler étrange de me voir au milieu des armes et des attirails d'artillerie ; mais je suis ministre de Dieu, et il faut se rappeler que le Dieu de paix est aussi le Dieu des armées et que le combat contre le mal est sans fin ici-bas.

Le concile qui allait se réunir dans l'année 1869 devait être précédé des noces d'or de Pie IX.

Le 11 avril 1869, date de cet anniversaire le pape célébra la messe dans la basilique vaticane, entonna le *Te Deum* et donna la bénédiction apostolique à la foule qui remplissait la basilique.

Le saint-père distribua la sainte communion à de nombreuses personnes parmi lesquelles on remarqua huit jeunes gens de l'hospice de *Tata-Giovanni* où Pie IX avait dit sa première messe. Le soir, la municipalité faisait tirer un feu d'artifice et la population illuminait ses maisons.

Le saint-père consacra toute la journée du 11 avril à recevoir les députations qui lui apportaient les témoignages de leur amour. Le sacré-collége des cardinaux, celui de la prélature, les membres de la famille pontificale, les divers ministères et autres administrations, le clergé séculier et régulier, les sociétés littéraires, artistiques, industrielles et commerciales furent successivement admis à lui présenter leurs hommages.

« D'autres félicitations et d'autres présents disait le *Journal de Rome*, ont été apportés au saint-père par les municipalités de Rome et des communes de l'Etat. Et avec l'expression de ces sentiments, elles apportaient les principaux produits agricoles et industriels de leurs communes.

« Cette démonstration, d'ailleurs, était celle du monde entier. Aucun peuple, n'a négligé de manifester au souverain pontife les sentiments dont ses fils en Jésus-Christ sont pénétrés en le voyant encore plein de vie le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Ces représentants aussi déposaient devant le trône pontifical ce que leurs mandataires les avaient chargés d'apporter en témoignage de leur foi et de leur sollicitude pour le Père des Croyants : des

adresses revêtues de millions de signatures, des objets de prix et de l'argent.

« Enfin, les souverains n'ont pas laissé passer ce beau jour sans faire parvenir au saint-père, leurs félicitations et leurs souhaits. »

Le saint-père reçut dans l'immense salle qui surmonte l'atrium de Saint Pierre les députations du monde catholique.

Le lendemain, 12 avril, le peuple de Rome célébrait avec plus d'éclat que les années précédentes le double anniversaire que cette date rappelait.

Le 13 avril, Pie IX recevait les dames venues à Rome pour assister à ces solennités.

La duchesse de Laval-Montmorency lut l'adresse, offrit au saint-père une bourse richement ornée et un tableau représentant la bataille de Mentana, dû à l'habile pinceau de M. Emile Lafon.

« Mes chères filles, répondit le saint-père, je reçois avec une consolation extrême l'expression de vos sentiments et j'accepte ce don, qui me rappelle un jour mémorable....

La victoire de Mentana a été la victoire de l'Eglise.... »

Puis le saint-père continuant à entretenir familièrement ces pieuses dames les engagea à « garder la liberté de leur âme au milieu des affections, des soins et des sollicitudes du monde, la liberté de leur âme pour louer et bénir Dieu. »

Ces manifestations se terminèrent par l'audience de l'association de la jeunesse catholique italienne.

« Un oubli involontaire, dit le pape, m'offre l'occasion de vous parler. Il y a deux mois, une députation est venue me présenter les hommages d'un grand nombre de fidèles. Elle se composait de personnes de presque toutes les nations. En lui parlant, je parcourus toute l'Europe, depuis le Portugal baigné par l'Océan, jusqu'aux extrêmes rivages de l'Orient. Je trouvai les principaux saints de toutes ces régions, mais je ne sais en vérité comment j'oubliai l'Italie. Je vis toute l'Europe et je n'aperçus pas ce grand piédestal qui la soutient comme un candélabre. Dieu sans doute, a permis cet oubli, afin que je vous parle et que, n'ayant pas béni l'Italie

ce jour-là, je la bénisse aujourd'hui. La majeure partie des Italiens se compose de fidèles catholiques, et vous-mêmes, ô jeunesse italienne ! vous m'en donnez une nouvelle preuve.

« Lorsque le saint pontife Sixte marchait au martyre, il rencontra un jeune homme qu'il aimait tendrement, et qui, en voyant où il allait, s'écria :

« Et ne puis-je être avec vous, ne puis-je vous suivre ? » Oh ! jeunes gens catholiques ! je serai toujours avec vous, et vous, j'en suis certain, vous serez toujours avec moi.

Ainsi Dieu a comblé de gloire, notre vénéré pontife lui a donné toutes les grandes inspirations, toutes les saintes audaces ; il a prolongé ses jours et les a remplis d'actions qui seront la lumière et la vigueur des âges futurs... Il est en spectacle à la terre, et la terre a passé devant lui. Et dans ce temps de mépris immense, exposé par sa fonction à la plus violente haine du mal triomphant, il est l'homme que le monde honore le plus. Tout le respect, tout l'amour qu'éprouve encore le genre humain s'est concentré sur lui. Ceux-là même qui le veulent renverser ne le peuvent haïr. Prêts à frapper, ils s'arrêtent, ils n'osent. En dépit de leur incrédulité et de leur fureur, ils sentent, comme le centurion du Calvaire, que c . homme est le fils de Dieu. Et la vénération que cet homme commande est le dernier rempart de l'ordre dans le monde, le dernier rempart de la civilisation et de la vie.

CHAPITRE XIV

LE CONCILE DU VATICAN

Etat de l'Europe. — Appel de Pie IX aux schismatiques d'Orient. — Aux protestants. — Mgr Maret et Mgr Dupanloup. — *Janus*. — Quod inopportunum dixerunt necessarium fecerunt. — Ouverture du concile. — Discours de Pie IX. — Les trois périodes dans un concile. — Oppositions des puissances à l'infaillibilité. — Mensonges, calomnies, indiscrétions. — La liberté du concile. — Rôle de la presse catholique apprécié par Pie IX. — « *In unum !* ». — Troisième session du concile. — Constitution de *fide catholicâ*. — Discours aux cardinaux. — Définition de l'infaillibilité pontificale. — Scènes émouvantes de l'enceinte conciliaire.

L'Etat de l'Europe chrétienne était triste. L'Espagne au pouvoir de la révolution, persécutait le clergé ; l'Autriche déchirait le concordat ; la Suisse devenait de plus en plus intolérante pour les catholiques ; la Russie répandait le sang des martyrs ; Florence promulguait sa loi militaire dirigée contre les vocations religieuses et ecclésiastiques ; la Bavière accueillait les doctrines dangereuses et schismatiques de Bœllinger ; la France voyait revivre par la plume de quelques prélats, en renom, les doctrines gallicanes ; telle était la situation de l'Europe à la veille même du Concile.

Pendant ce temps, Pie IX faisait l'œuvre de Dieu. « Vous venez revoir le vieillard du Vatican, disait-il à un personnage qui se présentait devant lui ; vous le trouverez dans son coin, d'où il regarde crouler le monde. »

Mais Pie IX a fait un signe, et il va rassembler autour de lui « dans son coin, » les ouvriers qui reconstruiront le monde, a écrit M. Louis Veuillot.

Nous avons raconté comment le pape avait convoqué l'épiscopat du monde catholique. Préoccupé du salut des âmes, il tourna aussi ses regards vers les peuples schismatiques, et, à l'occasion du concile, il les invita à rentrer dans le sein de leur mère. Aux évêques d'Orient, il écrivit :

« Nous vous conjurons et supplions, avec toute l'ardeur que nous pouvons y mettre, de vous rendre à l'assemblée générale des évêques d'Occident et de tout l'univers, comme vos pères se rendirent au deuxième concile de Lyon et à celui de Florence, afin que renouvelant les lois de l'ancienne charité, et remettant en vigueur la paix des premiers âges, nous voyions enfin, après une longue période de division, se lever l'aurore brillante et pure de cette union qui est dans nos vœux. »

Le patriarche grec de Constantinople, ayant refusé de recevoir la lettre pontificale, aucun des évêques schismatiques, n'osa se présenter au concile.

Aux protestants et aux autres hérétiques, chez lesquels le caractère épiscopal ne s'est pas perpétué avec la même certitude que chez les schismatiques d'Orient, Pie IX ne pouvait adresser cette invitation; mais il les pressa de profiter de l'opportunité qui leur était offerte par ce concile, dans lequel l'Eglise catholique, à laquelle appartenaient leurs ancêtres, donne une nouvelle preuve de son étroite unité et de son invincible vitalité.

L'époque fixée, pour la réunion du concile, approchait. Les ouvrages se succédèrent, à ce sujet. Nous signalerons deux travaux dont l'apparition en France fit événement. L'un d'eux plus théologique fut l'œuvre de Mgr Maret, évêque *in partibus de Sura*.

A la porte du concile, le docte prélat venait défendre le gallicanisme expirant.

L'autre fut une lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Orléans à son clergé qui eut un immense et regrettable retentissement. La notoriété du prélat, son influence considérable sur la

société française, donnèrent à ses *observations* une autorité qui contribua à égarer à ce moment et à susciter des doutes auxquels personne ne songeait.

De son côté, l'Allemagne faisait paraître le *Pape et le Concile*, de *Janus*, nom de guerre sous lequel s'était caché vainement le véritable auteur. Ces différents ouvrages furent savamment réfutés par les théologiens. Les évêques de Westminster, de Malines, Dom Guéranger et d'autres défendirent la vraie doctrine de l'Eglise. Du reste, ces travaux des opposants à l'infaillibilité et ceux qui devaient suivre, produisirent et devaient produire un effet contraire à celui désiré par leurs auteurs. La question de l'infaillibilité jetée ainsi imprudemment au milieu de la société chrétienne, livrée en pâture à la presse de tous les pays, attaquée par les ennemis de la révolution, à la veille même de la réunion du concile, devait nécessairement devenir l'objet des délibérations de cette auguste assemblée. Les âmes chrétiennes, en effet, troublées par ces discussions intempestives, avaient droit de demander à l'Eglise réunie de calmer leurs consciences. « Ce qu'ils ont proclamé inopportun, disait avec raison Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, ils l'ont rendu nécessaire. *Quod inopportunum dixerunt necessarium fecerunt*[1]. »

Pie IX, s'adressant au cardinal Schwartzemberg qui insistait pour que le Concile n'agitât pas cette question, répondait. « Moi, Jean Mastaï, je crois à l'infaillibilité. Pape, je n'ai rien à demander au Concile, le Saint-Esprit l'éclairera. Seulement, je vous rappellerai que, avant la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, il y eut deux ou trois prélats qui, contrairement au vœu de l'épiscopat et du peuple chrétien, agitèrent la question de l'opportunité, vous savez ce qui est advenu. »

Le 8 décembre arriva : le matin, dès huit heures, le défilé des évêques commença dans la basilique vaticane envahie par la foule désireuse d'être témoin de l'ouverture du concile. La procession dura plus d'une heure. Pie IX, porté sur la *sedia gestatoria*, était précédé de sept cents évêques. Jamais on

1. Paroles de Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, adressées à Pie IX.

n'avait vu une réunion d'évêques aussi nombreuse et aussi imposante. La foule les voyait passer avec respect, il y avait parmi ces prélats des martyrs, des confesseurs, des docteurs, des apôtres, venus des pays barbares. Ils se réunissaient sous l'œil de Dieu inspirés par l'Esprit-Saint.

Humainement parlant, quelle assemblée pouvait offrir plus de garanties? Si l'on croit volontiers des témoins qui se laissent égorger, tous ces hommes étaient prêts à mourir pour les vérités qu'ils allaient proclamer dans le concile.

Le cortége s'avançait majestueux à travers la nef de la vaste basilique, et quand il franchit le seuil de la salle du Concile semblable elle-même à un temple élevé dans un autre, on entendit comme un frémissement d'émotion parcourir les rangs des fidèles agenouillés. Le pape prit place sur un trône élevé au-dessus de l'assemblée conciliaire, sous un dais de pourpre, lamé d'argent : les cardinaux et les évêques occupèrent les bans disposés sur les bas-côtés autour du saint-père, et le concile commença.

Les chevaliers de Malte et la garde noble furent chargés de sa garde.

Le saint-sacrifice de la messe fut célébré par le cardinal Patrizi, et Pie IX prononça une allocution dans laquelle il exposa la cause et le but du concile qui, désormais portera dans l'histoire le nom de *Concile du Vatican*.

Le concile commença ses travaux sous les auspices de la Vierge Immaculée dont l'image ornait l'enceinte sacrée, au-dessus du trône du souverain pontife.

« Daignez être présente au milieu de nous, mais être propice, disait l'inscription gravée au-dessous de cette belle peinture, vous l'ornement et le soutien de l'Eglise : Accomplissez l'espérance que nous avons mise en votre secours, vous qui, seule, avez vaincu toutes les hérésies[1]. »

L'œuvre que les évêques entreprenaient était grave et importante et elle dut, comme toutes les œuvres de Dieu,

1. Adsis. volens. propitia. Ecclesiæ decus. ac. firmamentum. Imple. spem. in. tuo. prœsidio. positam. quœ. cunctas. hœreses. sola. interemisti.

rencontrer des obstacles. Ils étaient à peine réunis que l'opposition commençait :

« Dans un concile, disait Pie IX, il y a trois périodes : la période du diable qui est courte ; la période de l'homme qui est plus ou moins longue ; enfin, la période l'Esprit-Saint qui a le dernier mot, et termine tout magnifiquement. »

Les périodes du démon et de l'homme furent manifestes dans les premiers mois du Concile. Lucifer comprenant le coup terrible que l'enfer allait recevoir chercha vainement à le détourner en soulevant contre l'Eglise les politiques d'alors et le journalisme impie et parfois malhonnête.

Le *Monitum* [1] annonçant que, conformément aux vœux de beaucoup d'évêques, la question de l'infaillibilité du souverain pontife allait être soumise à l'examen du Concile fut le signal de la lutte.

Dans ce concert d'attaques et d'outrages contre le pape et le concile, on n'entendit pas seulement les voix des apostats ou des mécréants ; mais des libéraux se disant catholiques y mêlèrent leurs insinuations perfides et leurs coupables frayeurs : tout était prétexte aux opposants de l'*infaillibliité.*

Le comte de Montalembert mourut à Paris le 13 mars. Ce grand serviteur de l'Eglise voulant réagir contre ce qu'il appelait les exagérations des ultramontains, avait un jour appelé le pape « l'idole du Vatican. » Il n'en fallait pas davantage pour le glorifier d'une façon exceptionnelle, il fut décidé qu'on lui ferait de solennelles funérailles dans l'Eglise de l'*Ara cœli* au Capitole ; mais Pie IX s'y opposa en faisant célébrer à ses frais, à *Sante-Maria Traspontina*, un service auquel il assista dans une tribune grillée.

Plus tard on chercha à jeter le discrédit sur les décisions futures en déclarant que les pères n'étaient pas libres, mensonge réfuté par les faits au témoignage même d'un prêtre allemand et apostat. L'ex-abbé Pichler avait été envoyé à Rome par la Russie pour organiser un bureau de mensonge; la police pontificale le connaissait, elle le laissa dire et agir. De retour en Russie, il fut nommé premier

1. Ce *Monitum* fut adressé le 7 mars 1869 par le secrétaire du concile.

bibliothécaire impérial et peu de temps après, il écrivait de Satnt-Pétersbourg à la *Presse* de Vienne : « Quant au reproche fait au Concile de manquer de liberté, nous nous sommes formé à Rome une opinion totalement opposée. Il nous a semblé que jamais aucun concile n'a été plus libre et plus indépendant. »

Le dissentiment des Pères au sein du Concile était connu du monde entier « par l'indiscrétion de quelques-uns de ses membres qui, au mépris du règlement et par la violation du secret rigoureux dont les assemblées synodales se sont toujours fait une loi, livraient chaque soir aux correspondants et affiliés de la presse les détails intimes des sessions, détails souvent dénaturés et travestis [1]. »

La presse protestante anglaise se distinguait par ses racontars, si bien que Mgr Manning disait : « Lisez avec soin les correspondances de Rome publiées en Angleterre, prenez le contre-pied et vous serez près de la vérité. » Et le même prélat écrivant plus tard l'histoire même du concile ajouta ; « Les récits des événements qui se passaient jour par jour sous mes yeux étaient si près de la vérité, ils en étaient en même temps si éloignés, ils étaient si littéralement exacts et si faux matériellement , que j'ai pour la première fois compris comment Paolo Sarpi a pu écrire son histoire du Concile de Trente. »

La presse catholique était impuissante, au milieu de ce feu croisé de mensonges, à rétablir la vérité. Néanmoins ses affirmations étaient une protection utile et même nécessaire.

L'opposition à un moment donné fut si vive qu'elle alla jusqu'à demander au souverain pontife d'imposer silence à une certaine presse catholique.

Ces attaques avaient généralement en vue le journal l'*Univers* dont le rédacteur en chef était à Rome. Mais Pie IX lui adressa un bref pour le féliciter du courage qu'il déployait dans la lutte.

Nous n'insisterons pas davantage sur les oppositions qui furent faites au concile et sur les difficultés qu'il rencontra,

1. Mgr. Pie: *Instruction synodale du 17 juillet* 1871.

ces détails trouveraient plus justement leur place dans une histoire spéciale de cette auguste assemblée. Pie IX ne pouvait assurément rester indifférent à toutes ces luttes et aux divisions qu'il voyait naître ; mais, en toute occasion, il exprimait la certitude que le concile prendrait des résolutions avantageuses pour l'église et le monde.

Aux évêques, il recommandait l'union. Le 28 février, il s'était rendu au *Gésu* pour y adorer le saint-sacrement exposé pour les quarante heures: il y avait un assez grand nombre d'évêques, le saint-père se retournant vers eux prononça ces paroles :

« *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* » Puis après une petite pause, il reprit en élevant la voix et en appuyant : *in unum* !

Cette unanimité allait se manifester dans la première décision du concile. Après avoir tenu quarante-cinq congrégations générales le concile fixa sa troisième session [1] au 24 avril, dimanche de l'octave de Pâques. A l'issue de la messe célébrée par le cardinal Bilio, Mgr Valenziani monta à l'Ambon et, après avoir demandé l'autorisation du saint-père, il lut à haute voix la constitution dogmatique *De fide catholica*.

Le concile commençait son œuvre de réparation et de salut. Cette première constitution dogmatique redira aux siècles futurs à quel degré d'ignorance et d'incrédulité est descendue notre société moderne si fière de ses progrès matériels et de ses découvertes scientifiques. Aujourd'hui, en effet, la raison paraît encore plus en danger que la foi et le concile est obligé de mettre en tête du code qu'il promulgue, l'affirmation des vérités premières, admises même par les barbares.

Après la lecture de cette constitution, tous les pères interrogés l'un après l'autre répondirent qu'ils l'acceptaient, et donnèrent leur PLACET.

Il y avait 667 évêques, tous furent unanimes dans leur

1. La seconde session eut lieu le jour de l'Epiphanie : elle fut consacrée à la récitation de la profession de foi de Pie IV.

acceptation. Le saint-père se leva alors de son trône et prononça ces solennelles paroles :

« Tous les pères du concile ayant, sans exception aucune, répondu *Placet* aux décrets et aux canons que l'on vient de lire. Nous-même, nous définissons dans le même sens les vérités contenues dans ces décrets et canons, que nous confirmons de notre autorité apostolique. »

Amen! Amen! répondirent d'une seule voix les évêques. Pie IX entonna le *Te Deum* que la foule qui remplissait la basilique continua avec les pères du concile.

Le 29 avril, les travaux du concile reprirent leurs cours et les pères commencèrent la discussion du *schema* de l'Infaillibilité du pontife romain, les objections furent nombreuses, mais les réfutations péremptoires. Cette question n'était d'ailleurs douteuse pour aucun des pères du concile, quelques-uns déclaraient seulement cette définition inopportune.

Pie IX ordonna des prières pour le concile : elles commencèrent le lundi de la Pentecôte à Saint-Pierre, et se terminèrent le samedi dans l'Eglise de Sainte-Marie *ad martyres,* au Panthéon. Durant cette semaine, Rome fut parcourue, en tous sens, par les différentes processions des paroisses qui se rendaient aux églises désignées par le saint-père, la population répondit à l'invitation du pape, elle remplit les églises et fit monter vers le ciel ses vœux et ses prières.

Le pape toutefois ne dissimulait point l'impression que lui causaient ces discussions démesurémemt prolongées. Le 17 juin, lorsque le sacré-collége lui présentas es félicitations à l'occasion de l'anniversaire de son élection, il s'en plaignit paternellement indiquant la voie et les moyens à suivre.

Ces tendres reproches impressionnaient; mais la période de l'Esprit-Saint ne semblait point encore arrivée, c'était toujours celle de l'homme, de l'homme dont la volonté se laisse arrêter par des obstacles que la prudence humaine lui présente comme insurmontables. Pie IX, en parlant des opposants du Concile, disait en souriant :

« Ils craignent de déclarer le pape infaillible; mais ils n'ont pas peur de le mettre en faillite. »

Pie IX, en effet, logeait et nourrissait à ses frais un grand

nombre d'évêques missionnaires et de vicaires apostoliques.

Le saint pontife avait toujours le reproche paternel et doux :

Dans les premiers jours d'avril, l'évêque de Coutances, Mgr Bravard, qui avait signé le *Postulatum* dirigé contre l'opportunité d'une définition de l'infaillibilité pontificale, vint solliciter de Pie IX la permission de retourner dans son diocèse pour rétablir sa santé.

Pie IX, le lendemain de cette audience, envoyait à l'évêque un magnifique calice pour l'Eglise du mont Saint-Michel, il y ajoutait, comme présent particulier pour le prélat, un petit livre de prières et de méditations ecclésiastiques intitulé : *Veni mecum.* Sur la première page, Pie IX avait écrit de sa main :

« *A Monseigneur l'évêque de Coutances,*

« *Veni mecum !*

« Pius, P. P. IX. »

Monseigneur de Coutances comprit la délicate allusion et se soumit en temps opportun.

Le dix-huit juillet, après quarante nouvelles congrégations des pères du Concile, eut lieu la quatrième session. La messe fut célébrée par le cardinal Barili, puis Mgr Valenziani lut du haut de l'Ambon la constitution dogmatique *de Ecclesia Dei* dans laquelle il était dit : « Nous enseignons et nous définissons, *sacro approbante concilio*, que c'est un dogme divinement révélé : Que le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire, lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fut pourvue, en définissant sa doctrine, touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non, en vertu du consentement de l'Eglise.

Cinq cent quarante-six évêques étaient présents, les autres qui avaient assisté à la congrégation préparatoire, au

nombre de cinquante-cinq, avaient quitté Rome, où s'étaient abstenus de paraître à la session. Tous les pères du concile, à l'exception de deux, répondirent *Placet* : Quand Pie IX eut confirmé de son autorité souveraine les décisions du concile, l'évêque de Cajazzo (Deux-Siciles), l'un des évêques opposants, se jeta à genoux, et les yeux pleins de larmes, s'écria : *Credo*! De son côté, l'évêque de Little-Rock (Etats-Unis d'Amérique), prenant sa croix pastorale sur sa poitrine, retractait publiquement son vote, en disant: « *Nunc credo et ego*; *nunc et ego firmiter credo*! Et moi aussi, maintenant je crois ; et moi aussi, maintenant, je crois fermement. »

L'orage qui, depuis le matin, planait sur la ville de Rome, éclata au moment où la messe s'achevait et l'infaillibilité du pape fut proclamée au milieu des éclairs et du tonnerre: l'enfer semblait déchaîner une dernière fois ses foudres impuissantes contre la vérité. Les pères du concile et le peuple accueillirent cette proclamation avec un enthousiasme dont l'histoire n'a pas vu d'exemple, depuis le Concile d'Ephèse qui vengea la maternité divine des attaques de Nestorius. Les cris de *Vive Pie IX! Vive le pape infaillible!* retentirent avec un accent indéfinissable sous les voûtes de Saint-Pierre; les évêques s'embrassaient, en pleurant de joie, dans l'enceinte conciliaire, et Pie IX, avant de pouvoir prendre la parole, fut obligé d'attendre que le silence et le calme furent rétablis, puis de sa voix grave, il dit :

« L'autorité du souverain pontife est grande, mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle soutient, et très-souvent elle défend les droits de nos frères, c'est-à-dire les droits des évêques. Que si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas le trouble. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a peu d'années, ils abondaient dans notre sens et dans le sens de cette vaste assemblée. Quoi donc? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point? A Dieu ne plaise. Nous prions donc le Dieu, qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leurs esprits et leurs cœurs, afin qu'ils reviennent au sein de leur père, c'est-à-dire de son souverain pontife, vicaire in-

digne de Jésus-Christ, afin qu'il les embrasse et qu'ils travaillent avec nous contre les ennemis de l'Eglise de Dieu. Fasse, oh! fasse Dieu qu'ils puissent dire avec saint Augustin: « Mon Dieu, vous nous avez donné votre admirable lumière, et voici que je vois. » *Benedictio....*

La session se termina par le chant du *Te Deum*.

Le vœu du saint et grand pontife se réalisa : tous les évêques qui s'étaient dérobés pour ne pas donner à la session un vote négatif, firent acte de soumission et déposèrent entre ses mains, dans de pieuses lettres, l'expression de leur foi, de leur obéissance absolue. Pas un seul évêque ne résista à la voix de l'esprit saint et, pour la première fois, depuis deux mille ans, l'Eglise eut la consolation de voir l'épiscopat tout entier soumis aux décisions d'un concile œcuménique.

Le cardinal Antonelli, dès le 11 août 1870 écrivit aux nonces que les constitutions dogmatiques du concile lues solennellement dans l'enceinte conciliaire et affichées aux lieux ordinaires de Rome, avaient reçu une promulgation suffisante pour obliger en conscience tous les catholiques.

Après la quatrième session la plupart des évêques rappelés dans leurs diocèses par les événements quittèrent Rome. Le petit nombre de ceux qui restèrent dans la ville continuèrent à se réunir en congrégations générales jusqu'au 20 octobre époque à laquelle Pie IX prorogea le concile.



CHAPITRE XV

PENDANT LE CONCILE

L'Exposition des Beaux-Arts. — Exposition agricole. — « La Religion n'a pas besoin d'être réformée et d'avoir son 89 ! » — Clôture de l'Exposition. — l'Eglise catholique n'est immuable que dans ses dogmes. — *Le natale di Roma* célébré au Palatin. — Pie IX et les deux frères Lehmann. — Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle. — Campo Santo et Pie IX. — La colonne du Concile.

Pie IX profita du concile pour faire une exposition artistique. Le beau cloître de Michel-Ange, dans le couvent des Chartreux, au milieu des Thermes de Dioclétien, fut disposé pour recevoir tous les objets d'art servant au culte et envoyés par toutes les nations qui y prirent part.

Une autre exposition s'ouvrit dans la villa Borghèse : les produits de l'agriculture, les machines perfectionnées et tout ce qui constitue l'objet des expositions dans nos comices agricoles français fut réuni sous les beaux arbres, dans les prairies de la villa. Pie IX la visita, encouragea les exposants par ses paroles bienveillantes et les questions qu'il leur adressa. Une autre exposition, moins importante, mais peut-être plus digne d'intérêt, appela encore l'attention et la visite du souverain pontife dans la villa Gabrielli où l'on avait accumulé les travaux manuels et agricoles des aliénés. Leur nombre et leur perfection étaient la meilleure preuve

des heureux résultats obtenus par les médecins et les religieux sur ces malheureux.

Pie IX ouvrit l'exposition artistique le 17 février et il prononça un discours dont nous donnons l'extrait suivant :

« Le but que je me suis proposé, dit-il, en faisant cette exposition fut de montrer tout ce que peut la religion pour inspirer les beaux-arts. Si un pinceau a représenté un grand docteur de l'Eglise recevant la communion, si un ciseau a pu tailler une statue de façon à la rendre vivante, si un compas a pu tracer le plan du temple le plus magnifique et le plus vaste de l'univers, c'est toujours la religion qui les a inspirés.. Non, il n'est par vrai que cette religion ait besoin d'être réformée et d'avoir son 89, comme le dit le grand démagogue de l'Italie... Mais laissons ce sujet qui m'entraînerait trop loin. Je me propose une autre fin dans cette exposition, car vous y voyez beaucoup d'objets destinés au culte catholique, c'est d'obtenir une plus grande unité dans le rit extérieur. Entendons-nous. Je vois ici beaucoup d'évêques orientaux, je ne vous parle pas du rit oriental. Quoi qu'en disent beaucoup, qui en parlent mal sans rien savoir, moi, j'ai en estime le rit oriental et il doit rester comme il est.

Le 17 mai 1868, Pie IX, entouré d'un grand nombre de cardinaux revêtus de la pourpre et des évêques en *mantelletta*, présidait à la distribution des récompenses accordées aux exposants et de nouveau, dans une éloquente allocution, il affirmait que la « religion catholique n'était point opposée au progrès et à la culture des sciences et des arts et qu'elle n'est ni stationnaire ni immobile. Oui, il est une immobilité à laquelle elle ne peut, en aucun cas, renoncer : c'est celle des principes et des doctrines divinement révélés. Ces choses ne peuvent jamais changer parce que le Christ était hier et il est aujourd'hui, *Jesus Christus heri et hodie*. Ce que ces vérités furent, elles le seront toujours. Mais pour tout le reste, et la présente exposition le démontre d'une façon évidente, la religion et l'Eglise catholique favorisent le progrès dans l'industrie, dans les beaux-arts, dans les sciences et tout ce qui fut entrepris dans l'Etat pontifical pour procurer aux citoyens tous les avantages intellectuels et moraux qu'on trouve

ailleurs, le démontre également. Oui, dans cet Etat, quoique maintenant bien petit, le commerce est favorisé de toutes manières, les pensées se communiquent avec la rapidité de la foudre, on possède tout ce qu'on peut désirer pour le bien de tous.

Le 25 avril les antiquaires romains, réunis au Palatin célébraient par un festin le *Natale di Roma*. Le saint-père qui leur avait envoyé quelques bouteilles de son vin, vint en Médicis leur dire bonjour et visiter les fouilles que dirigeait le savant baron Visconti.

Il y avait, au milieu des ruines de l'ancienne demeure des Césars, beaucoup d'évêques et quelques centaines de personnes. A peine entré, le pape s'est trouvé entouré, pressé, sans que ses gardes et ses prélats l'aient pu isoler. D'ardentes supplications se sont élevées vers lui ; des femmes élégantes, des hommes de condition mêlés au peuple, baisaient ses mains, se traînaient à ses pieds, retenaient ses vêtements. Pie IX, moitié souriant, moitié sévère, dit au baron Visconti :

« Mais tout ceci, baron, n'est plus de l'archéologie.

— Non, saint-père : c'est l'amour de vos enfants que rien ne peut empêcher de se manifester. »

Des voix de femmes crièrent : « Très-saint père, nous sommes de Bologne qui est toujours votre ville et nous sommes vos sujettes ; bénissez-nous.

Au milieu de ces manifestations, Pie IX gagna le trône qu'on lui avait préparé en face de la *Palestra* des anciens maîtres du monde. M. Visconti lui adressa un discours, on lui lut un sonnet et après avoir admis au baisement des pieds tous les membres de l'académie, Pie IX visita les travaux et les fouilles.

Dans le courant du même mois, les deux frères Lehmann, juifs convertis, adressèrent un *postulatum* au concile, le sollicitant de faire appel au peuple juif afin qu'il reconnut le Messie dans la personne de Jésus-Christ. Ils firent signer ce *postulatum* par cinq cent six évêques, puis ils l'apportèrent au saint-père.

Pie IX, en le voyant, leur dit : « Voilà les deux frères israélites, les deux prêtres qui ont beaucoup de zèle pour le

salut de leur peuple. Oui, mes enfants, vous êtes fils d'Abraham, et moi aussi. Ah ! pour recueillir toutes ces signatures vous avez dû bien marcher, bien vous fatiguer...

— « Très-saint père, oui, nous avons bien marché : personnifiant en nous tout notre peuple, nous étions le juif errant, et le juif errant a terminé ses courses en montant les escaliers de tous les évêques du monde, réunis à Rome. A Rome, nous avons fait une dernière fois le tour du monde. »

Et Pie IX reprit avec tendresse :

« Mes enfants, j'accepte votre *postulatum*. Je le remettrai moi-même au secrétaire du concile. Oui, il convient, oui, il est bon d'adresser aux Israélistes quelques paroles d'exhortation et d'encouragement. Votre nation a dans les Écritures des promesses certaines de retour. Si la vendange ne peut pas se faire encore tout entière, que le ciel nous accorde au moins quelques grappes. »

Puis il bénit affectueusement les deux frères, en leur adressant ce précieux encouragement : « Vous travaillez pour votre peuple, c'est votre vocation. Vous voulez faire pour eux ce qu'a fait Moïse : le délivrer ».

Un autre *postulatum* fut adressé à Pie IX par les pères du concile : ils demandaient au saint-père de déclarer saint Joseph, l'époux de la B. vierge Marie, patron de l'Eglise universelle. Le saint-père accueillit plus tard ce désir et le 8 décembre 1870 le préfet de la congrégation des rites adressait un décret « à la ville et au monde » qui donnait satisfaction aux désirs de l'épiscopat, et « Pie IX déclarait solennellement saint Joseph patron de l'Eglise catholique, ordonnant que sa fête, qui tombe le 19 mars, soit dorénavant célébrée sous le rite double de première classe. »

Le 14 juin 1868, une touchante cérémonie avait lieu à Saint-Laurent-hors-les-Murs et au vaste cimetière qui en est voisin. Pie IX se rendit d'abord dans la vieille basilique entièrement rajeunie par ses soins, afin d'examiner les travaux qu'il y avait fait faire, puis il se rendit au *Campo santo* pour l'inauguration du monument qu'il fit élever aux soldats pontificaux morts à Mentana. Le saint-père prit place sur un trône préparé pour le recevoir et il fit l'éloge du monu-

ment,des marbres précieux qu'on y avait employés et qui venaient de l'*Emporium*. « Ce sont là des marbres viscontins » dit-il faisant allusion au savant antiquaire Visconti qui les a découverts.

S'étant agenouillé, Pie IX récita à haute voix le *De profundis* alternant les versets avec le peuple qui avait envahi le cimetière. En voyant cette foule qui diaprait de mille couleurs ces solitudes ordinairement si calmes, Pie IX dit : « Que de vivants dans ce séjour de la mort ! » Quelqu'un qui était près du pape répondit : « Partout où va le Pape, il amène la vie. »

La foule qui, par respect pour le lieu saint, avait gardé le silence, acclama le souverain pontife quand il sortit du cimetière et l'air retentit de ces cris qui se faisaient entendre journellement sur son passage : *Vive le pape infaillible* !

Pie IX voulant élever un monument qui rappelât aux siècles futurs l'un des principaux événements de son pontificat, résolut d'ériger une colonne sur le sommet du Janicule. Une tradition rapporte que saint Pierre fut crucifié sur le point le plus culminant de cette colline. La statue du prince des apôtres en bronze, placée sur une antique colonne de granit rouge trouvée près de l'Eglise *Dell'anima*, devait dominer la ville de Rome. Ce désir du souverain pontife n'a pu être accompli : en attendant des temps meilleurs la statue repose sous un hangar élevé sur les flancs du *Montario*.

CHAPITRE XVI

PIE IX ET LES PAUVRES

Pie IX aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul. — « J'ai le sac de saint François. » — Les hôpitaux de Rome. — L'hôpital de Sainte-Marie de la Pitié des pauvres fous. — Fondations charitables de Pie IX. — Les orphelins du choléra. — Le Refuge du Bon-Pasteur. — Pie IX visite les hôpitaux. — Pie IX et les mendiants. — Le dîner des pauvres au Vatican. — Pie IX accompagne le saint viatique dans la maison des pauvres. — Le friturier. — « Je connais mes brebis. » — Le pauvre de Pie IX. — Les loyers pour les pauvres.

En 1855, Pie IX recevait huit cents membres des conférences de saint Vincent de Paul appartenant à toutes les nations de l'Europe. Après avoir entendu l'expression de leur filial dévouement, il leur dit :

« Je vous bénis, ô fils de Saint-Vincent. Que cette bénédiction réjouisse vos cœurs et fortifie votre zèle. Dans notre siècle si indifférent, le monde n'apprécie plus les vertus inspirées par le catholicisme. Protestants et incrédules, tous s'accordent à traiter l'humilité de bassesse, la chasteté d'opposition aux lois de la nature, le zèle apostolique de fanatisme. La charité seule est acceptée par tous. Revêtez donc les livrées de la charité : allez réconcilier le pauvre avec le riche, et le riche et le pauvre avec Dieu. »

Ces belles paroles qui dépeignent d'une manière si douloureusement vraie, l'état de nos sociétés modernes furent une fois de plus, comme la consécration suprême de l'œuvre admirable des conférences de Saint-Vincent-de-Paul...

Pie IX n'a pas seulement donné le précepte, il y a toujours joint l'exemple. Ce qu'il a fait pour les pauvres, est incalculable.

Il disait un jour :

« J'ai le sac de saint François : tous les jours il se vide, et tous les jours il s'emplit de la grâce de Dieu et de l'aumône des fidèles.

« Prenez, prenez toujours, disait-il à un évêque qui craignait d'abuser de sa bonté. Dieu me rendra cela demain, aujourd'hui même, peut-être ! »

Les hôpitaux sont une création de l'Eglise. Les hôpitaux de Rome furent l'objet constant de la sollicitude de Pie IX. Les troubles de 1848 avaient apporté de grands dommages à l'hôpital du Saint-Esprit. La première pensée de Pie IX, à son retour à Rome, fut de réparer ces dégats. Il y introduisit les sœurs de la charité pour remplir les différents offices et diriger le conservatoire des jeunes filles. Les garçons furent occupés à la culture de la terre et aux arts mécaniques. Il confia la direction des six principaux hôpitaux de la ville à une seule commission composée de onze membres tant ecclésiastiques que laïques. Chaque hôpital conservait son patrimoine particulier, et avait son administration spéciale. Le commandeur du Saint-Esprit présidait de droit cette commission des hôpitaux.

Pie IX, décida en outre que les places de médecin, de chirurgien et de pharmacien ne seraient données qu'au concours. Il établissait une chaire d'anatomie pathologique et ordonnait une statistique médicale et administrative.

Songeant également aux besoins de l'âme des malades, il chargea les capucins des soins spirituels à leur donner et une élite de pieux laïques réunis en congrégation religieuse sous le nom de *Frères hospitaliers* de Marie immaculée fut fondée par lui dans le but de remplir les fonctions d'infirmiers. Cette petite famille religieuse a prospéré : elle fut constamment l'objet de l'affection de Pie IX.

Effrayé des progrès que fait la folie dans une société où les esprits sont sans cesse surexcités par les bouleversements politiques et les excès de l'immoralité, Pie IX fait agrandir

l'hôpital de Sainte-Marie de la Pitié des pauvres fous. Il acheta une magnifique villa, située sur les pentes du Janicule, pour y recevoir les infortunés, puis il chargea un jeune médecin de Bologne, le docteur Gualandi de visiter les principales maisons de santé de France et d'Angleterre, afin d'étudier les meilleurs établissements de ce genre et de pouvoir introduire dans les asiles qu'il venait de fonder les améliorations les plus désirables.

Nous ne saurions préciser le nombre des fondations créées par lui : Il a ouvert trois asiles pour les enfants pauvres dans les quartiers les plus indigents de Rome. Il a établi plus de vingt *refuges* dans les Etats pontificaux pour les jeunes filles pauvres A Ferrare, à Bologne, il a fondé des établissements pour les sourds-muets et a augmenté les revenus de celui de Rome.

Le choléra de 1854 fit douze cent vingt-neuf orphelins dans la ville de Rome et, sur ce nombre, sept cent soixante-six étaient sans ressource, à la charge de la pitié publique. Pie IX fit appel à la générosité de ses sujets et, en moins de quinze mois, il recueillit une somme considérable pour eux. Les ordres religieux renouvelèrent le système des adoptions et les orphelins furent sauvés sans que le gouvernement eut une obole à dépenser.

C'est Pie IX qui introduisit dans les Etats pontificaux les sœurs de la Providence, de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Joseph de Cluny, ces religieux desservent aujourd'hui à Rome et dans les provinces vingt établissements charitables.

Le monastère et le refuge du Bon-Pasteur furent agrandis par ses soins. Il y établit le quartier appelé *Pénitentiaire-Pie*, destiné à recevoir les femmes condamnées à la peine de six mois à vingt ans de réclusion. En 1858, il arrive à l'improviste au Bon-Pasteur, il parcourt toutes les parties de l'établissement, goûte le pain de la communauté et laisse une aumône qui permet aux pensionnaires de fêter la visite. Il leur fit envoyer quatre-vingts bouteilles du Vatican.

Pie IX, en effet, ne se contentait pas d'améliorer et d'agrandir les établissements de charité; mais il allait souven

consoler par sa présence les malheureux déshérités. Nous l'avons montré à l'hôpital Saint-André visitant les cholériques de l'armée française. A l'hôpital de Saint-Jean, on le vit s'approcher du lit de deux mourants, les exhorter, s'agenouiller auprès de leur lit et réciter les prières de la *recommandation de l'âme.*

Un autre jour, il visitait l'hôpital du Saint-Esprit : en le voyant entrer dans la salle des paralytiques, une vieille femme qui devait à sa protection son admission dans cette maison de retraite fit tous ses efforts pour se lever afin de se jeter à ses genoux. Le saint-père la prévint, il alla vers elle, lui tendit la main, et lui dit en souriant : « ne vous dérangez pas, bonne mère ! » il la bénissait avec tendresse et la laissait toute fière de cette aimable condescendance.

A l'hôpital Saint-Jacques, il s'approche du lit d'une pécheresse expirante, à sa vue cette femme étend les mains et lui demande si elle peut espérer son pardon de la miséricorde de Dieu : il lui redit les miséricordes infinies de Dieu, lui rappela les exemples de sainte Madeleine, de sainte Marie Egyptienne, puis la bénit, lui présenta sa propre croix à baiser et s'éloigna après avoir ramené l'espérance dans cette pauvre âme réhabilitée par la grâce et le repentir.

Un jour qu'il visitait Saint-Paul-hors-les-Murs, une vieille en haillons tenait à la main un petit garçon demi-nu qui criait de toutes ses forces : *il papa ! il papa !* et, en poussant ces cris, il s'approchait de plus en plus de la personne du saint-père. Les gardes voulurent l'éloigner ; mais Pie IX, à l'exemple du Sauveur, les empêcha et ordonna de le laisser venir. Il l'interrogea avec bonté, et apprit de lui que son père était malade, puis après l'avoir embrassé, il le remit à sa mère, en recommandant à sa suite de s'occuper de cette famille.

Une autre fois, il sortait de visiter la *Vigna Pia,* cet intéressant établissement agricole, dû également à sa générosité. Deux malheureux estropiés l'ayant aperçu, se mirent à crier de toute la force de leurs poumons : *la carità per l'amor di Dio, santo padre, la carità !* Pie IX s'approche, interpellant l'un de ces infirmes par son nom, il lui dit : « Tu demandes

toujours la charité au saint-père, mais sais-tu bien que le saint-père n'est plus riche aujourd'hui ; qu'il est pauvre et qu'il ne possède plus rien. Encore un peu, et il sera, comme toi, obligé de mendier sa nourriture. En attendant, tant qu'il restera une obole dans la poche du pape, il la partagera avec le pauvre et le malheureux ; tiens, sois bon chrétien, et prie Dieu pour moi et son Eglise. »

En 1863, il offrit un repas, dans la grande salle ducale, à cinquante-deux pauvres choisis par les curés de la ville de Rome. Il s'entretenait avec eux et adressait à chacun les questions les plus propres à le consoler et à le réjouir. Quand ils eurent bien mangé, il leur remit à chacun deux pièces d'or, leur adressa une allocution pleine de grâce et de tendresse paternelle et il voulut bien écouter un sonnet composé par un des invités. Un bon mouchoir en fil [1] destiné à contenir les restes du copieux festin, et un *fiesco* de vin d'Orviète fut donné à chacun des convives. Pie IX avait voulu qu'ils emportassent de quoi consoler les absents et faire partager à la famille entière la joie de leur chef.

Deux semaines après ce festin, Pie IX dirigeait sa promenade vers le quartier de Saint-Jean-de-Latran, il y faisait construire à ses frais une fontaine et un lavoir. Il examinait les travaux lorsque la foule, et surtout de pauvres femmes du peuple, l'ont entouré en lui demandant, avec sa bénédiction , des médailles , des chapelets et des pièces de monnaie.

« Donnez-nous quelque chose, saint-père, disaient deux ou trois des plus rapprochées.

— Ne voyez-vous pas ce que je vous donne, a répondu Pie IX en souriant : une belle fontaine et un lavoir !

— Comment ! c'est vous qui nous donnez cela, saint-père! se sont-elles écriées. Que Dieu vous bénisse et qu'il vous accorde de longs jours ! Vivez, vivez Pie IX ! vivez pour nous qui vous aimons ! »

1. A Rome, toutes les provisions de bouche se portent dans un mouchoir : les ménagères romaines ne connaissent pas le panier des cuisinières françaises.

Le 11 janvier 1855, le saint-père, près de la *Chiesa nuova*, rencontra le saint-viatique qu'on portait à Maria Carletti, de la paroisse de Saint-Thomas *in Parione*, aussitôt il descend de voiture, se prosterne sur le pavé de la rue. Puis il se relève pour accompagner le prêtre. Entré dans la chambre de la malade, il voulut lui-même lui administrer la sainte communion. Il s'entretint ensuite avec elle, et après l'avoir bénie, il retourna au Vatican suivi des acclamations de la foule.

Le 4 mars 1865, Pie IX traversait le Transtevère, pour se rendre à la manufacture de tabacs, qu'il venait de faire construire, lorsqu'un pauvre maçon tombe d'un échafaudage. En voyant le peuple assemblé autour du malheureux, le saint-père s'informe, et, ayant appris ce dont il s'agissait, il descend de son carrosse, s'approche du blessé, le console, le fait transporter à l'hospice et ne s'éloigne qu'après avoir assisté à son pansement, l'avoir béni et lui avoir laissé un secours.

Un brave friturier exerçait, depuis des années, son modeste commerce dans une échoppe adossée à l'un des monuments de Rome. L'administration romaine, si indulgente, l'avait laissé en paix pendant des années ; mais des réparations urgentes amenèrent la nécessité d'isoler le vieil édifice. Notre homme reçut donc son congé. Il était au désespoir, lorsqu'à quelques jours de là le pape passa dans ce quartier. Le friturier se jette à ses genoux et supplie le saint-père de lui rendre justice.

« Depuis des années j'exerce le métier de friturier, avec lequel je fais vivre ma famille. Saint-Père, on veut me chasser de mon établissement : c'est ma ruine. Empêchez, saint-père, cette injustice. Signez-moi un rescrit qui me mette à l'abri de l'administration. » Et en prononçant ces mots, il présentait au saint-père une plume et du papier, en le suppliant de l'autoriser, séance tenante, à garder son échoppe.

Pie IX, souriant de cette naïve confiance, prit la plume et écrivit : « *Frigga come vuole ; Frigga dove vuole ; Frigga quanto vuole !* » Fris comme tu voudras ; fris où tu voudras ; fris tant que tu voudras.

Et le friturier continua à frire.

Pie IX se promenait à la villa Borghèse, peu de temps avant la prise de Rome par les piémontais; un vieux gendarme s'approche de lui : « Saint-Père ! dit-il, j'ai vingt-cinq ans de service, et l'on refuse de me donner ma retraite ! » Le pape répondit en souriant : « Ce n'est pas comme moi ; je n'ai pas encore tout à fait vingt-cinq ans de service, mais il y a longtemps qu'on veut me la donner. » Il ordonna à ses camériers de prendre note de la requête de cet homme.

Pendant le concile, dans une promenade sur la voie Flaminienne, le saint-père rencontra les évêques de Poitiers et d'Angoulême. Il descendit de voiture en disant : « Je veux faire une promenade avec vous, mes frères, » et il marcha longtemps entre les deux évêques, suivis de leurs théologiens. Son pas était ferme, sa conversation tantôt grave, tantôt enjouée. L'évêque d'Angoulême s'appuyait sur une canne : « Je ne prends pas de bâton, dit le saint-père, je tiens à faire bonne figure devant mes enfants. Je ne me le permets que dans mes villégiatures. » Ils marchaient depuis quelque temps, lorsqu'un cocher tenant par la main la bride de ses chevaux vint s'agenouiller devant le saint-père : « Comment, te voilà mon cher Michel, s'écria le pape... Tu as donc laissé ton canot ! Bien des jours se sont passés depuis Gaëte !... Voyez, ajouta Pie IX, ce brave homme était mon batelier pendant mon exil à Gaëte. »

Michel pleurait de joie d'être ainsi reconnu après vingt ans par le vicaire de Jésus-Christ. Plus loin, un pauvre se tenait sur le bord de la route : le pape s'approcha de lui et le bénit, l'appelant par son nom et lui remettant quelques pièces de monnaie : « *cognosco oves meas*, je connais mes brebis », dit-il en souriant, aux évêques qui l'accompagnaient.

Nous arrêterons ici ces récits et nous les terminerons en faisant connaître le *pauvre de Pie IX.*

Pietro Marcolini est né aux environs de Lorette et comme son patron, le prince des apôtres, il exerçait l'état de pêcheur ; il était ce qu'on appelle un *ranocchiaro*, c'est-à-dire un pêcheur de grenouilles. Il n'a gagné à ce métier que des douleurs rhumatismales ; quoique jeune encore, abandonné par sa femme, il s'est traîné jusqu'à Rome et il passe

ses journées dans Saint-Pierre, à genoux, ou bien assis sur le rebord d'un pilier dans le voisinage de la statue de l'apôtre.

Rentré au Vatican, le pape voulut lui envoyer un de ses vêtements. Son valet de chambre lui fit observer que Pietro ne pouvait se revêtir d'une soutane blanche.

Alors, reprit Pie IX, qu'on lui porte ma robe de chambre.

L'ordre fut exécuté. Pietro reçut avec respect le vêtement pontifical, et pendant longtemps, il ne le portait qu'aux jours de grande fête. Pie IX s'occupa toujours de lui : avant l'occupation de Rome par les piémontais, il assistait à la messe du saint-père, et il recevait de ses mains la communion. Aujourd'hui, il continue à prier pour le pape, et, avec l'argent qu'il peut économiser sur les aumônes qu'il reçoit, il fait dire des messes pour son auguste bienfaiteur dans la chapelle dont il a soin, située près de la porte Cavalleggieri.

Notre chapitre serait incomplet, si nous oubliions de mentionner une œuvre fondée et encouragée par Pie IX, la construction de maisons destinées à loger, à des prix très-modérés, les ouvriers. Cette pieuse et féconde pensée fut très-opportune, et l'utilité de sa mise en pratique s'est fait sentir surtout, depuis l'occupation de Rome qui a élevé considérablement le prix des loyers. Les pauvres, du reste, furent le moindre souci des nouveaux maîtres de Rome.

L'Etat absorba le capital et les revenus des fondations pieuses. Les pauvres ne reçurent naturellement aucune compensation. Pie IX ressentit cette douleur, et le 4 septembre 1871, il disait aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Rome :

« Je vous recommande les pauvres dont les misères augmentent chaque jour. Je le vois moi-même par le nombre des suppliques qui me sont journellemnt présentées. La première de toutes ces misères, c'est la plaie des loyers ; et pourtant, c'est un péché énorme que de pressurer le pauvre pour un loyer disproportionné, et ne se pas contenter d'un juste profit. Je fais maintenant bâtir une maison dans le Transtevère (ce qui fait dire le pape est riche) ; la maison sent encore la chaux, et malgré cela, j'ai reçu vingt suppli-

ques de personnes qui demandent à l'habiter, parce qu'elles savent que mon bail sera celui d'un honnête homme. »

Pie IX ne recevait que pour donner. Le duc de Galliera, mort à Gênes en 1877, lui légua un million. Aussitôt le million reçu, le pape en disposa en faveur des pauvres et des monastères. Prenant la plume il écrivit, en regard des noms, les sommes à distribuer ; puis, récapitulant, il crut trouver le million à l'addition. Seulement, le pape, qui n'est pas infaillible en arithmétique, s'était trompé de 60,000 fr. Il donna le million et 60,000 fr. en plus.

« Eh ! bien, tant pis ou plutôt tant mieux ! a-t-il dit, ce qui est donné est donné, je croirais voler quelqu'un si je diminuais quelque chose de ma liste. »

CHAPITRE XVII

LES VILLÉGIATURES DE PIE IX

Castel-Gandolfo. — La visite à Genazzano. — Frascati reçoit le saint-père. — Les jésuites de Mondragone. — Voyage du saint-père dans les provinces de Frosinone et de Velletri. — *Porto d'Anzio*. — Séjour de Pie IX dans cette petite ville. — Les pêcheurs de *Porto d'Anzio*. — Une visite à la villa *Nettuno* des princes Borghèse. — « Je vais lui envoyer ma bénédiction ce sera plus tôt fait. » — Bénédiction des drapeaux.

Nous venons de montrer Pie IX au milieu des pauvres et du peuple de Rome; nous allons le montrer au milieu des habitants de la campagne. Presque chaque année, Pie IX allait se reposer quelques semaines au château de Castel-Gandolfo ou dans quelque autre de ses villas, située dans les environs de Rome. Dans ces villégiatures, Pie IX ne changeait rien à sa vie ordinaire de prière et de travail.

Castel-Gandolfo est un vieux château élevé par Urbain VIII, l'air y est pur; la vue s'étend au loin sur la campagne et la ville de Rome. De vieux arbres, au feuillage touffu, longent le lac et forment une promenade délicieuse désignée sous le nom de Galeries. C'est là que Pie IX, après son dîner, se promenait, entouré de ses prélats.

C'était le moment aussi où la foule des visiteurs et les villageois, pouvaient s'approcher de lui plus facilement. Un jour, c'était en 1862, une femme octogénaire s'est approchée de lui, et, lui présentant deux œufs frais, elle lui dit: « *Santo* Padre, je ne puis vous donner que cela ; mais, vous le voyez, j'ai pensé à vous. Priez pour moi. » Pie IX, touché de la

simplicité de cette pauvre femme, a accepté ses œufs frais et a répondu qu'il prierait pour elle.

Mais quelques sectaires cherchèrent parfois à se glisser, au milieu de cette foule respectueuse et aimante, et la même année les gendarmes pontificaux arrêtèrent près du palais un homme qui s'était informé des heures de sortie du pape et du but de ses promenades. On trouva sur lui un revolver, un stylet et une forte somme d'argent. Il chercha vainement à expliquer la possession de ces armes par la nécessité de veiller à sa sûreté personnelle ; son trouble trahissait ses intentions criminelles. Combien de fois la révolution n'a-t-elle pas ainsi tenté de faire assassiner le souverain pontife.

Pie IX parcourait les villages environnants, il assistait à leurs fêtes, il couronnait leurs madones, il visitait leurs écoles.

En 1864, il manifesta le désir de se rendre, le 15 août, à Genazzano, sanctuaire, dédié à la Vierge *du Bon Conseil.* Dans le diocèse de Palestrina, son accès était difficile, car la route était mauvaise. On en prévint le saint-père.

« Il est important, dit le pape, de faciliter aux fidèles l'accès de ce sanctuaire. Qu'on achève de suite la route. Je ne renoncerai certainement pas à aller visiter notre Mère immaculée à Genazzano, et mon voyage servira les intérêts de ce pays montagneux qui manque de voies de communication. »

Le 12 octobre 1862, le saint-père visita Frascati : des dames, vêtues de blanc, ayant à leur chapeau une plume blanche et jaune et deux dalhias de la même couleur à la ceinture, étaient échelonnées de chaque côté de la rue qui va de la porte de la ville à la cathédrale, et lorsque Pie IX a passé, elles le couvrirent de fleurs ; de leur côté les hommes, portant des drapeaux et des guidons entouraient et accompagnaient Sa Sainteté, au milieu des acclamations enthousiastes de : Vive le pape-roi !

Quelques semaines plus tard, Pie IX visitait le collége des Jésuites établi à Mondragone, se plaisait à interroger les enfants sur l'histoire, la géographie, l'arithmétique et pendant quelques instants il assista à leur jeux, semblant heureux de contempler cette jeunesse qui lui avait promis, quand l'âge

serait venu, de s'enrôler sous la bannière de l'Eglise pour défendre les droits du saint-siége.

En 1863, Pie IX visita les provinces de Velletri et de Frosinone. Ce voyage qui dura huit jours fut un triomphe continuel pour le saint-père. Plusieurs des villes qu'il parcourut n'avaient jamais été honorées de la visite d'un pape.

A Ceprano, Pie IX touchait la frontière napolitaine. L'ambassadeur de France, M. de la Tour-d'Auvergne s'était rendu dans ce village pour complimenter le saint-père. Un des secrétaires de l'ambassade, M. d'Ideville l'accompagnait et il nous a conservé le souvenir des paroles du pape exprimant la joie qu'il avait ressentie en voyant toute la population des villages qu'il avait traversés accourir sur ses pas.

« J'ai été bien touché de cet empressement, disait Pie IX. Ce matin, vous auriez assisté à un spectacle émouvant en voyant toutes les populations des villages napolitains accourues sur l'autre rive du Liri, s'agenouiller de loin lorsqu'elles m'ont aperçu. Le Liri, vous le savez, sert de barrière entre les Etats de l'Eglise et ceux de Naples ; mais nous ne sommes point conquérant, nous, et notre puissant voisin n'a rien à craindre. Voilà pourquoi j'ai été affligé d'un incident qui vient de se passer tout à l'heure. Mgr de Mérode vous montrera le héros de l'aventure; c'est un jeune paysan d'une quinzaine d'années. Au moment où je rentrais ici, nous entendîmes des coups de feu de l'autre côté du Liri, et en même temps on apercevait, gagnant le bord de la rivière, à la nage, un petit napolitain qui bravait les balles des soldats italiens pour venir saluer son pape. Il n'a point été atteint, et sa foi ou, si vous voulez, sa curiosité imprudente, a été récompensée. »

« En sortant de l'appartement, continue M. d'Ideville, nous aperçûmes, en effet, dans la cour, le petit napolitain, dont les vêtements étaient encore humides, et qui mangeait gaiement en racontant son aventure aux gardes. Les autorités italiennes avaient craint, bien à tort, une manifestation hostile et politique de la part des populations napolitaines ; tout s'était borné à une pieuse démonstration en faveur du pape, et rien de plus naturel et de plus touchant que l'empresse-

ment de ces pauvres paysans à recevoir de loin la bénédiction de ce pontife dont ils avaient si souvent entendu parler. »

En 1862, après les longs et fatigants offices de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, Pie IX, cédant aux instances de son entourage, se rendit à Porto-d'Anzio pour prendre quelques jours de repos et se préparer à supporter les fatigues extraordinaires des solennités auxquelles il avait convié tout l'épiscopat catholique.

Porto-d'Anzio, est une petite cité sur le bord de la mer, à trente-six kilomètres de Rome. Les papes y possèdent une villa, dans le voisinage de la mer, sans ombrages et sans parc, il est vrai ; mais attenant aux magnifiques forêts des Borghèse, dont le prince Marc-Antoine avait offert la jouissance à Pie IX. Le saint-père arriva à sept heures du soir, le 23 avril, dans sa villa, salué par l'artillerie pontificale campée dans le voisinage et par les salves d'honneur de la corvette l'*Immacolata concezione* mouillant dans le port. Les zouaves pontificaux étaient rangés dans la cour.

« La nature, l histoire et la vie présente s'unissaient dans ce petit coin du monde, pour composer un tableau d'un effet saisissant. La nature avait fourni les couleurs, l'azur du ciel, le rayon du soleil, l'aspect changeant de la mer, la sombre ceinture des falaises entremêlées de riantes villas. Tous les plus anciens souvenirs de la Rome païenne, les Volsques, Antium, Néron, sa naissance, les ruines de son palais avancé dansla mer, l'Apollon découvert dans ces ruines, le triomphe de l'Eglise sur l'Empire, voilà la part de l'histoire. Sur cette scène décorée par tant de splendeurs naturelles, agrandie par tant de réminiscences historiques, figurez-vous, au déclin du jour, des groupes animés, remuants, pleins de joie, ici des enfants, là des pêcheurs, à l'horizon les zouaves ponticaux faisant retentir les clairons, pendant que leur drapeau flotte sur les tentes de leur petit camp; au centre, enfin, de tous les regards, le pape revêtu de sa soutane blanche et de son chapeau rouge à franges d'or, marchant gaiement au bord des flots, suivi et entouré de la foule, comme l'était autrefois son maître sur la rive lointaine des lacs de Judée.

« Au grand galop de leurs chevaux, la famille des princes Borghèse et Barberini s'approchent, mettent pied à terre et demandent la sainte bénédiction. Sur la même poussière, des enfants en haillons s'agenouillent auprès d'eux, des pêcheurs présentent leurs filets avant de les jeter à la mer. Quelques instants après, ils reviennent confus de n'avoir rien pris. « Mes enfants, leur dit gaiement le pape, voyez comme la Providence fait bien ce qu'elle fait. Il n'y a pas de poissons et je ne les aime pas; vous aimez les écus, et en voici[1]. »

Le dimanche, 27 avril, il célébra la messe dans l'église paroissiale et distribua la sainte communion à plusieurs enfants qui s'approchaient pour la première fois de la table sainte, et à une foule considérable de militaires, de marins et d'habitants du pays. Le soir, Pie IX assista à la bénédiction du saint-sacrement, puis il se rendit à pied sur le môle où il s'embarqua sur une canot pour faire une promenade en mer.

Le 29, il rendit visite au prince Borghèse dans sa magnifique villa de Nettuno. Un trône avait avait été disposé parc et la cérémonie du baisement des pieds eut lieu sous les chênes verts. Il faudrait un peintre pour représenter cette scène pleine d'une majesté grandiose et d'une noble simplicité. Tous les gens du prince était en grande tenue; les fermiers à la mine fière et robuste, aux costumes pittoresques, entouraient la famille princière. Il y eut un *rinfresco* et le pape but une limonade que le prince Marc-Antoine lui offrit à genoux.

Le saint-père s'est ensuite agenouillé devant une image de la Madone et, après avoir récité avec toute sa suite trois *Ave Maria*, il fit, à haute voix, une prière pour implorer la bénédiction de la mère de Dieu sur tous les membres de la famille Borghèse. Cette aimable et inattendue courtoisie émut profondément l'assistance entière.

Pendant cette villégiature, le roi de Naples et la reine vinrent visiter Pie IX.

Le général de Goyon vint également offrir ses hommages

1. Augustin Cochin.

au saint-père et mettre à sa disposition une frégate française.

Pendant le séjour du pape à Porto-d'Anzio, Victor-Emmanuel en passant près du rivage pour se rendre à Naples, put apercevoir la ville illuminée et entendre les cris de joie en l'honneur du saint-père. Une autre fois, un brick italien rasait la côte et comme on parlait d'envoyer un boulet au navire provocateur, Pie IX se borna à répondre, en accompagnant du geste sa parole : « Je vais lui envoyer ma bénédiction ; c'est plus facile et ce sera plus tôt fait. »

Avant son départ de Porto-d'Anzio, le saint-père présida une imposante cérémonie devant son palais : il s'agissait de bénir des drapeaux destinés à l'infanterie et qui lui furent présentés par les aumôniers. Les chefs de corps, l'épée nue, ayant à leur droite l'adjudant-major, à leur gauche le porte-drapeau, se sont avancés jusqu'au trône, ont franchi les degrés et se sont prosternés aux pieds du souverain pontife. Le pape les relevant leur a donné l'accolade et a remis le drapeau entre les mains de chacun d'eux, en prononçant ces paroles du rituel :

« Recevez cet étendard sanctifié par la bénédiction céleste afin qu'il soit terrible aux ennemis du peuple chrétien. Que le seigneur vous donne la grâce de pouvoir, en son nom et en son honneur, pénétrer avec lui, sain et sauf, au milieu des bataillons ennemis ! »

Après le chant du *Te Deum*, Pie IX adressait à son armée une touchante et énergique proclamation. Le soir du 3 mai, il rentrait à Rome.

CHAPITRE XVIII

INSTRUCTION. — BEAUX-ARTS ET SCIENCES

L'Eglise institutrice des peuples. — Ecoles nocturnes. — « Le vieux pape au milieu de ses ingénieurs. » — Les séminaires ecclésiastiques. — Le pape et les Beaux-Arts. — Le Vatican. — Les basiliques et les églises de Rome. — Les ossements des martyrs. — Travaux en dehors de Rome. — M. Visconti et Pie IX. — La musique. — L'archéologie. — *L'Emporium.* — M. de Rossi et les Catacombes. — Une inscription.

« Allez, enseignez toutes les nations », dit Notre Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres, en les envoyant au milieu du monde continuer sa mission. En vertu de cette divine parole, l'Église a été établie la grande institutrice du monde; à elle il appartient d'éclairer les intelligences ; à elle revient le droit d'initier et de former l'esprit et le cœur de l'enfance. Aussi, dans le cours des siècles, nous la voyons attentive à remplir ce devoir, conservant non-seulement le dépôt intact des vérités sacrées ; mais encore protégeant, développant les sciences et les lettres profanes pour les transmettre comme un bienfait de Dieu.

Les papes, loin d'être les ennemis de la science, en ont été les promoteurs. Il suffit, par exemple, de relire les concordats que Pie IX a faits avec les puissances catholiques, pour se convaincre de ce fait. Toujours il affirme le droit des évêques dans la surveillance de l'enseignement et il réclame pour eux la liberté de l'exercer dans sa plénitude. Nous l'avons montré à Rome, s'occupant et comme roi et comme pontife, de l'instruction de la jeunesse.

Les universités ont été développées et agrandies sous son règne, et l'instruction de l'enfant du peuple, comme du fils de prince, fut l'objet de sa royale sollicitude.

Un soir du mois de janvier 1847, il se rendit, accompagné de deux camériers, à l'école nocturne de la *via dell' agnello*, au Monti. C'était le moment de la distribution des prix, il vint sans se faire annoncer dans le but de les distribuer lui-même. Cette visite, non seulement fut le meilleur encouragement et la plus noble récompense pour les maîtres, mais les élèves trouvèrent dans cette marque souveraine d'intérêt un stimulant de plus, et quand on connut dans Rome cette démarche du saint-père, l'œuvre des Ecoles nocturnes en reçut une impulsion nouvelle.

Les académies d'archéologie de Saint-Luc et des Lynx ont publié, à l'occasion du dernier jubilé pontifical, un volume illustré de plus de quarante dessins et photographies, dans lequel on énumère tout ce que la science, les lettres et les arts doivent à l'initiative et à la munificence de Pie IX. Nous dirons à la fin de ce chapitre ce que ce Mécène éclairé et magnifique a fait pour les arts.

Pie IX appelait autour de lui les savants. Aux uns il a donné la pourpre, aux autres des honneurs et souvent des pensions. Les Pitra, les Tarquini, les Franzelin, dans les études sacrées ; les Rossi, les Visconti, les Secchi dans les sciences pures, sont une preuve de la sollicitude de notre cher pontife.

C'est le pape qui a pris l'initiative de la création des chemins de fer, des lignes télégraphiques, de l'éclairage au gaz.

Le cardinal Antonelli n'eut jamais la première pensée de ces améliorations matérielles ; il paraît même certain qu'il fut toujours opposé à la création des chemins de fer. Le ministre qui répondit le mieux aux désirs du saint-père, sous ce rapport, fut Mgr de Mérode, dont le pape, dans plusieurs circonstances, accepta avec empressement les idées de réforme.

Le 22 octobre 1863, Pie IX inaugurait près la porte Portèse, le pont mobile du chemin de fer de Civita-Vecchia à

Rome, jeté sur le Tibre, devenu navigable. Mgr de Mérode, qui l'accompagnait, ayant reconnu dans la foule le ministre des travaux publics d'Angleterre, arrivé depuis quelques jours, le présenta au saint-père.

Pie IX, avec un admirable à-propos, lui dit en souriant : « Je suis bien aise de vous voir, M. le ministre, surtout en un pareil moment. Vous pourrez dire à Londres que le pontife romain n'est pas toujours en prière, entouré d'encens, de moines et de cierges. Vous raconterez à la reine que le ministre des travaux publics de Sa Majesté a surpris, un jour, le vieux pape au milieu de ses ingénieurs, assistant à l'inauguration d'un pont tournant sur le Tibre, et expliquant lui-même fort bien, ajouta-t-il en riant, son mécanisme.

Si Pie IX se montra si attentif à développer l'enseignement primaire et supérieur, on peut imaginer ce qu'il fit pour développer l'enseignement ecclésiastique. En 1853, il fonda le séminaire Pie, où sont reçus gratuitement les jeunes gens envoyés par les évêques des diocèses des Etats pontificaux et dont la vocation offre les garanties de stabilité et d'aptitude. — L'Eglise ne connaît que des frères, aussi dès les premières années de son exaltation au pontificat suprême, Pie IX a-t-il établi dans l'hospice illyrien un collége pour les jeunes prêtres et les clercs des peuples slaves, il a relevé celui des jeunes Maronites du mont Liban, près de Saint-Pierre-ès-Liens.

Le collége des Grecs, celui de *Pio inglese* destiné à recevoir les ministres protestants convertis, les colléges allemand, hongrois, écossais, irlandais, belge, portugais, ruthène, américain, lui doivent soit leur fondation, soit des améliorations, ou des enconragements précieux qui ont contribué à leur développement plus régulier et plus complet.

Les Italiens maîtres dans Rome ont supprimé l'*Université romaine*, le collége romain, ils ont fermé plusieurs écoles populaires tenues par des religieux, et se sont réservé le monopole de l'enseignement. L'Etat seul délivre les brevets de capacité, confère les grades académiques. Pie IX n'a cessé de protester contre cette usurpation.

Il est une chose, disait le pape le 23 mars 1874, en s'adres-

sant à la noblesse romaine, que l'Eglise réclame avant les autres : c'est la liberté. C'est ainsi que, malgré les difficultés, je serai obligé de répéter ce que Jésus-Christ n'a dit qu'aux apôtres et à leurs successeurs : *euntes docete omnes gentes.*

Ce que nous avons dit de l'instruction publique s'applique encore plus aux beaux-arts.

Pie IX est, en outre, au moins l'égal de ses prédécesseurs : son nom se rencontre, à chaque pas, sur les monuments élevés ou restaurés [1] dans les galeries ou les musées qu'il a enrichis, sur le fronton des églises qu'il a relevées, ornées de peintures ou de mosaïques, dans les rues ou sur les places qu'il a élargies, dotées de belles fontaines. Il a embelli les promenades publiques, réparé les murs d'enceinte de la ville, agrandi ses portes, exhaussé les édifices intéressants au double point de vue de la foi et de l'histoire.

Sans sortir du Vatican, il nous faudrait des volumes, s nous voulions énumérer avec détail les travaux qu'il y a ordonnés ; il a orné la bibliothèque, transporté la pinacothèque dans un lieu plus convenable, agrandi l'atelier des mosaïques, fait construire les escaliers royaux. Par ses ordres, Mantovani continue l'œuvre de Raphaël et décore les loges du Vatican de peintures qui rediront les gloires impérissables de son règne en une langue digne des siècles des Jules II et des Léon X.

A côté de la salle de l'Immaculée-Conception, dont nous avons parlé, Pie IX a créé les salles des *Bienheureux* appelée ainsi parce qu'elles renferment les toiles de nos meilleurs peintres modernes qui, d'après ses ordres, ont reproduit la vie des bienheureux et des saints qu'il a canonisés.

Il a fait acheter et placer dans la galerie de peinture des Léonard de Vinci, des Francia, des Sasso-Ferrato, des Guerchin, des Murillo. Les musées de sculpture lui doivent de vieilles mosaïques, des statues trouvées dans les fouilles exécutées à ses frais. Nous ne mentionnerons que le célèbre hercule Mastaï découvert dans les ruines de l'ancien théâtre de Pompée,

1. Nous citerons le Panthéon d'Agrippa, le temple de Vesta, Sainte-Marie-des-Anges, Saint-Bernard et tant d'autres.....

chef-d'œuvre de l'art grec, en bronze, d'une perfection de travail supérieure à tout ce que l'on possédait de l'antiquité.

Il a augmenté les musées égyptien et étrusque. On peut admirer aussi dans les jardins du Vatican la belle statue en bronze de l'apôtre saint Pierre qui, dans sa pensée, devait surmonter la colonne commémorative du concile.

Comment énumérer toutes les églises, toutes les basiliques qu'il a restaurées. Saint-Pierre lui doit l'autel de la confession, les bases en marbre des colonnes de son immense nef ; Saint-Paul son complet et merveilleux achèvement. Saint-Jean de Latran, lui devra encore son abside agrandie.

Il a construit la riche confession de Sainte-Marie-Majeure et remis à neuf sa chapelle du saint-sacrement dite Sixtine.

Cette chapelle, dont le duc François Sforza Cesarini avait droit de patronage tombait en ruine. Ce duc alléguant le mauvais état de sa fortune pour ne la point restaurer, céda son droit à Pie IX le 6 décembre 1869. L'Eglise Saint-Laurent-hors-les-Murs, depuis des siècles à moitié ensevelie dans les terres fut dégagée par ses ordres, et isolée de la colline qui l'écrasait, s'élève aujourd'hui rajeunie, au milieu de l'antique *Campo Verano.*

Dans sa lettre apostolique du 28 décembre 1869, Pie IX pouvait se rendre le témoignage de n'avoir épargné aucun soin, négligé aucune dépense pour accroître l'ornementation de la maison de Dieu.

Le 1er février 1867, jour de la fête de saint Ignace, le saint-père alla visiter les travaux de la basilique de Saint-Clément. L'antique basilique du IVe siècle, avec ses vieilles peintures, l'oratoire primitif de saint Clément et au-dessous des murs déblayés remontant à l'époque des rois de Rome, offrent un puissant intérêt au point de vue de l'archéologie et des croyances catholiques.

Pie IX s'intéressait à ces travaux, il fut satisfait de ce qu'il avait vu, et complimenta avec bonté le P. Mullooly, le prieur du couvent dominicain et directeur des fouilles. « *Evviva il nostro padre Mullooly !* s'écria-t-il familièrement, *bravo! bravo! il padre Mullooly !*

Dans la sacristie, le saint-père s'approcha d'une armoire

sur laquelle le cardinal-vicaire avait fait apposer les sceaux pontificaux : elle renfermait une cassette en plomb contenant les précieuses reliques trouvées sous le pavé de l'ancienne basilique souterraine. Pie IX hésitait à rompre les sceaux ; mais sur la remarque d'un religieux, il ordonna d'ouvrir la cassette et on en retira de nombreux ossements. Le pape, agenouillé et courbé, les approchait avec componction de ses lèvres : « Il y a ici les restes de beaucoup de martyrs, dit-il d'une voix émue, nous n'en savons pas le nombre... En ce moment quel besoin n'avons nous pas de leur protection, prions !... » Puis, s'inclinant davantage il demeura quelque temps en oraison.

Rome ne fut pas seule l'objet de ses faveurs royales. Plusieurs cités, Porto-d'Anzio, Sinigaglia entre autres, lui doivent leurs belles églises ; d'autres montrent avec reconnaissance et fierté les restaurations dues à sa générosité[1].

Toutes les manifestations de l'art ont été l'objet de sa sollicitude.

Il allait visiter les artistes dans leurs ateliers, les encourageait, leur commandait des travaux.

Le 22 octobre 1863, un jour, il les réunit à sa table dans la magnifique salle de la biblothèque vaticane.

En 1867, un ancien élève de l'hospice Saint-Michel, alors que l'abbé Mastaï-Ferretti en était le directeur, se présente au Vatican pour revoir son ancien maître et lui porter un dessin de la *Belle Jardinière* de Raphaël qu'il voulait graver. Pie IX le reconnut, l'accueillit, lui parla de son enfance, lui rappela des circonstances oubliées, loua son dessin, lui indiqua une correction nécessaire, et enfin, se trouva assez riche, c'est-à-dire assez généreux pour lui donner un encourage-

1. Nous citerons ici quelques-unes de ces églises. Ce sont Porto-Nuovo; Sainte-Marie d'Ancône ; Saint-Marc d'Iesi ; abbaye de Pomposa ; Saint-François de Rimini; Sainte-Marie de *Castello de Corneto ;* Saint-Flavien près Monte-Fiascone; cathédrales *d'Acquapendente*, de Pesaro, de Civita-Castellana ; basilique de Saint-Elie près Népi ; petit édicule élevé à l'endroit où fut retrouvée la tête de saint André, entre la porte Saint Pancrace et la porte Cavalleggieri ; à Ravenne il a fait relever les piliers croulants de marbre antique du temple de Saint-Vital, réparer les mosaïques renommées de l'Eglise de Saint-Jean *in fonte*, de Saint-Apollinaire.

ment royal. « *Sei contento, cosi, figlio?* lui dit-il, *va bene!* Es-tu content comme cela, fils? C'est bien. »

Une autrefois, c'était le 25 juin 1871, il recevait dans la salle du consistoire une députation des artistes de Rome. Reconnaissants de la protection dont le roi de Rome les avait toujours entourés, ils avaient voulu célébrer son jubilé pontifical, en lui offrant plusieurs objets d'art qui ornent les musées apostoliques.

Pie IX, non-seulement encourageait les arts, mais encore il aidait les artistes. Un jeune peintre, lauréat de l'Académie de Saint-Luc élève, de Podesti, fils d'un simple menuisier, dont le talent donnait d'heureux présages, s'épuisait en luttes stériles. Trop chrétien pour trouver un appui auprès des nouveaux venus, ne rencontrant pas, à cause du malheur des temps parmi les romains des patrons assez puissants et assez riches pour le pousser, laissait le désespoir envahir son âme.

Pie l'apprend et le fait appeler. Augusto Stoppoloni, c'est son nom, se rend au Vatican. Le pape trouva alors des paroles charmantes pour louer le talent et relever le courage du malheureux artiste, puis lui mettant dans la main une somme d'or, il lui dit:

« *Va, figlio, corragio, lavora e Dio ti benedica!* Va, mon enfant, du courage, travaille, et que Dieu te bénisse! »

Il nous a été dit que la bénédiction du saint pape a porté ses fruits et que Stoppoloni est devenu un véritable artiste.

« C'est une habitude d'envisager, dit M. Visconti, plus du côté de la politique et de la religion, que du côté des arts, le pontificat de Pie IX, et c'est justice. Cependant ce pontificat, tant à cause de sa durée que surtout à cause du génie du pape, a toute la grandeur des règnes qui ont laissé dans l'histoire de l'art les traces les plus lumineuses. Jamais on n'avait embrassé, avec plus d'ensemble, les grandeurs du christianisme, depuis les Catacombes jusqu'au dôme de Saint-Pierre. Ce grand pontife, avec une sollicitude égale, a protégé et suivi les arts, depuis les plus humbles souvenirs jusqu'à la glorification de l'Eglise dans ses plus beaux monuments. Il faudrait de longues pages pour citer les artistes qui,

dans les trois branches de l'art, maintiennent sous son patronage la supériorité et l'intégrité des traditions romaines. Citons les principaux : Minardi, Overbeck, Podesti, Cornelius, Coghetti, Consoni, Gagliardi, Mantovani, Bonpiani, parmi les peintres; Gibson, Jacometti, Rinaldi, Tenerani, Wolff, Zalli, Tadolini, parmi les sculpeurs ; Mercuri, parmi les graveurs; Poletti, Vespignani, Azzurri, Bianchi, parmi les architectes, etc.

« Il faudrait de longues pages pour énumérer les monuments qu'a élevés Pie IX, tout en s'attachant à ne rien enlever au caractère particulier de Rome. Citons l'achèvement de Saint-Paul-hors-les-Murs, de Sainte-Marie *in Trastevère,* et de Sainte-Agnès; la merveilleuse restauration des loges du Vatican, de Jean d'Udine et de l'école des Zuccheri, ainsi que la décoration de deux loges jusqu'ici vierges de peintures, par M. Alexandre Mantovani : le redressement de la colline du Quirinal et le palais de la Daterie ; les confessions de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure ; le nouvel escalier du Vatican et l'arsenal de Belvédère, les colonnes de l'Immaculée-Conception et de Saint-Laurent, la découverte des basiliques de Saint-Alexandre, sur la voie Nomentane, et de Saint-Etienne, sur la voie Latine ; la manufacture des tabacs, la magnifique caserne du Camp Prétorien et le nouvel Observatoire du Capitole; le grand asile pour les aliénés à la Longara, le pont suspendu près de Saint-Jean des Florentins, et enfin les colléges et les séminaires fondés pour les diverses nations, les maisons des pauvres, les écoles nocturnes et les hospices, ainsi que le vaste cimetière appelé Verano, auprès de Saint-Laurent-hors-les-Murs. Pie IX a su, par ses vastes conceptions, donner non-seulement aux arts, mais aussi à l'étude historique et critique des arts, une unité qui élèvera son nom plus haut qu'on ne pense et vivifiera le talent des artistes futurs. »

La musique ne fut pas oubliée, et afin de conserver les bonnes et vieilles traditions du chant religieux, le souverain pontife, fonda une école de chant à *San Salvatore in Lauro*, sous la direction des Frères des écoles chrétiennes. Il reconstitua l'*Académiephil harmonique*. L'art dramatique lui-

même a fixé son attention, et en même temps qu'il prenait des mesures pour qu'il restât toujours chrétien, il a créé une institution *philodramatique*, dont le but était de préparer d'intelligents interprétes aux œuvres des maîtres.

Rome offfre à l'archéologie un champ immense.

Pie IX, plus qu'aucun autre pape, a élargi son vaste domaine. Les nombreux monuments païens restaurés, relevés et découverts sous son règne, les traditions chrétiennes renouées, le musée de Latran embelli, disent assez l'intérêt que portait Pie IX à cette science.

A peine monté sur le trône de Saint-Pierre, le pape faisait exécuter les fouilles de la voie Appienne, et mettait à jour cet antique passé depuis le monument des Servilius jusqu'à Béville. Ce qui avait été commencé par Pie VII, Léon XII et Grégoire XVI, il le continuait. Il prenait l'initiative des fouilles du mont Palatin,

On lui doit la découverte de la partie habitée par les rois, jusqu'à Servius Tullius.

Sous ce pontificat, bienfaisant et béni, le *Forum romanum*, si célèbre dans les annales romaines, revoit le jour, avec sa basilique *Giulia*, son *clivus Capitolinus*, son portique *Dei consensi*, les degrés dela basilique Ulpienne, au forum de Trajan, où Constantin annonça au Sénat qu'il embrassait le christianisme, sont retrouvés. Les temples de Vénus et de Rome, la villa Adrien, les souterrains des temples de Vesta et de la sybille de Tivoli, les murs de Servius Tullius sur l'Aventin, les thermes de Titus et de Caracalla, la basilique de Constantin, appelée longtemps Temple de la paix, le portique d'Octavie sont dégagés des masures qui les entourent.

L'archéologue peut désormais visiter les ruines de la prison Tullienne, des temples de la Piété, de l'Espérance de Junon, grâce à la munificence de celui qui, à mesure qu'il relevait les ruines matérielles, voyait autour de lui dans le monde s'accumuler l'affaissement moral et chrétien.

« Le pape allait parfois visiter les travaux d'Ostie, exécutés sous la direction de M. Visconti, cette ville, riche des antiquités pompéiennes, et qui, grâce à Pie IX, n'eut plus rien à envier aux rives de la Campanie. »

C'est encore sous ce même règne que M. Visconti, par une sorte de divination archéologique retrouva l'immense et antique dépôt de marbre que les anciens Romains formèrent jadis sur les bords du Tibre.

Au mois de janvier 1868, il prévint le pape qu'il gisait encore une grande quantité de marbre dans l'Emporium romain. Pour toute réponse, le saint-père lui remit une somme d'argent prise dans son trésor particulier, lui ordonna de commencer les fouilles. Les espérances du savant archéologue se réalisèrent. Des blocs énormes, des colonnes du marbre le plus rare, apportés des diverses parties du monde, enfouis pendant des siècles sous la vase, dont les inondations du Tibre les avaient recouverts, furent extraits pour embellir les monuments de la cité reine.

Pie IX se rendait souvent à l'*Emporium*, il suivait avec intérêt cette découverte et il goûtait d'avance le bonheur qu'il aurait à consacrer ces trésors païens à la gloire du vrai Dieu. Contemplant ces marbres retrouvés si tard et venus de si loin, il disait :

« Nous avons reconquis les carrières antiques de la Grèce, de l'Afrique et de l'Asie, avec cette différence que nous avons sous la main, et tout préparés, ces blocs que les Romains allaient chercher si loin et apportaient avec tant de peine. »

Pie IX fit tracer une jolie route plantée d'arbres sur le bord du Tibre pour arriver jusqu'à lE'mporium : dans sa pensée, elle devait se continuer jusqu'à la basilique de Saint-Paul, abrégeant ainsi la distance et offrant aux pèlerins une délicieuse promenade ; mais les événements de 1870 sont venus et ce projet comme tant d'autres utiles et généreux demeurent inachevés.

Les savants, comme les grands hommes, illustrent un règne. A ce titre le commandant Rossi a certainement bien mérité du dernier pontificat. « Bosio, dit le savant cardinal Pitra, eut les nobles et pieux encouragements de saint Philippe de Néri et de Baronius ; un savant et vénéré religieux, dont le souvenir restera longtemps attaché aux cimetières romains, le P. Marchi, dirigea les premiers pas du jeune archéologue, et par-dessus tout, notre grand et saint pontife Pie IX n'a

pas seulement accordé à ces travaux un regard attentif et encourageant, il a voulu que la munificence pontificale ouvrit les Catacombes à de nouvelles profondeurs, exhumât des galeries entières et des cimetières inconnus, fit les frais de ce livre : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ sex prioribus Ecclesiæ sæculis positæ*, et descendit jusqu'aux détails d'une exécution typographique irréprochable. Ce sera l'une des gloires de ce pontificat, qu'au milieu de désastres immérités et imprévus, qui ont failli plusieurs fois rappeler la destinée des pontifes ensevelis dans les Catacombes, tant de choses se soient faites, avec générosité et grandeur, pour remettre en lumière la Rome des martyrs, tels que : le cimetière de Saint-Calliste avec sa crypte cécilienne, ses galeries papales et ses fastes damasiens, la basilique de Saint-Alexandre, celle de Saint-Etienne, le Saint-Clément et le Saint-Laurent souterrains, le musée de Latran, et ce cimetière des Saints-Nérée et Achillée, avec son escalier grandiose et l'archaïsme de ses peintures que l'on dirait contemporaines des fresques de Pompéï. »

Le docte cardinal écrivait ces lignes en 1862. Depuis cette époque les cimetières de Saint-Prétextat, de Sainte-Priscille, de Sainte-Agnès, le cimetière Ostrien, dans lequel saint Pierre baptisait les premiers fidèles ont fourni de nouveaux arguments en faveur de notre foi et « la science a retrouvé plus d'histoire en dix ans de fouilles dans les Catacombes qu'elle n'en avait conjecturé dans des siècles de recherches [1].

M. de Rossi a publié deux nouveaux volumes de sa *Rome souterraine*, il a enrichi le musée chrétien du Latran, fondé par Pie IX, de nombreuses inscriptions, de curieuses peintures et de beaux sarcophages enlevés aux diverses catacombes de la ville sainte.

Nouveau Damase, le saint-père a toujours attaché beaucoup d'intérêt aux travaux des fouilles. Un jour, la Société d'archéologie sacrée lui fit hommage d'une petite table en marbre entièrement formée avec des fragments trouvés dans ces vénérables asiles de la prière et de a mort chrétiennes.

1. Rome devant l'Europe, p. 325.

Recevant avec reconnaissance ce souvenir d'une valeur inappréciable, il répondit : « Ce présent est une lettre de change il faut que je l'acquitte. » Et une nouvelle somme fut prise dans sa cassette particulière pour continuer les travaux.

Reconnaissante à son tour, cette Société fondée par Pie IX se réunit après la mort du pape et, dans cette réunion, il fut décidé qu'on ferait graver dans l'oratoire dédié à saint Sixte et à sainte Cécile, au cimetière de Saint-Calliste l'inscription suivante :

« Pio IX, pontifici Maximo, alteri Damaso, qui triumphalia Martyrum monumenta milliarii œvi ruinis obruta piæ adeuntium celebritati reddidit et iisdem tuendis investigandis Collegium curatorum instituit Raphael Monaco La Valetta presb. Card. vice Pont. Max. Antistes Urb. Præses curatorum sacræ antiquatis titulum orati animi testem in veteri œdicula Xysti et Ceciliæ dedicavit anno Chr. MDCCCLXXVIII. »

L'extrait suivant de l'oraison funèbre de notre bien-aimé père, prononcée par Mgr Nocella et que nous avons déjà citée terminera pieusement ce chapitre : « au milieu de ces colossales entreprises par lesquelles Pie IX offrait sagement une occasion de gain aux classes ouvrières, jamais, même au temps des plus grandes détresses du Trésor public, il ne voulut ni les interrompre ni que ses sujets fussent chargés de nouveaux impôts.

Où sont les souverains et les républiques qui méritent un tel éloge !

CHAPITRE XIX

LE VINGT SEPTEMBRE 1870

Les défaites de Napoléon III. — Les troupes françaises quittent les Etats pontificaux. — Les sympathies de Pie IX pour la France. — *L'Ultimatum* du roi d'Italie. — Pie IX à saint Pierre. — Lettre de Victor-Emmanuel au Pape. — Réponse de Pie IX. — Cadorna et Kanzler. — Lettre de Pie IX au général Kanzler. — Pie IX à la *Scala santa*. — Le siége de Rome. — Pie IX et le corps diplomatique. — La brêche de *Porta Pia*. — Entrée des troupes italiennes dans Rome. — La capitulation. — Pie IX bénit son armée. — M. d'Arnim et la Prusse.

« Jamais aucun souverain n'a mis la main sur un pape (avec ou sans raison c'est ce que je n'examine pas), et n'a pu se vanter ensuite d'un règne long et heureux. » Nous allons voir une fois de plus se vérifier ces paroles de l'illustre de Maistre. L'heure de la justice divine allait sonner pour Napoléon III, il avait cru par des habiletés malsaines, et des combinaisons machiavéliques pouvoir tromper Dieu ainsi qu'il avait trompé les hommes, mais il préparait lui-même inconsciemment sa chute, et en faisant l'Italie il défaisait la France. L'unité italienne fit l'unité allemande au profit de la Prusse et Sadowa, conséqnence de Solferino et de Castelfidardo, fut le précurseur de Sedan.

Bismark arrivé au pouvoir voulut agrandir sa patrie et, comme Cavour, il domina Napoléon III, lui faisant espérer une rectification des frontières du Rhin. Quand Napoléon III s'aperçut de son erreur, il voulut prendre par les armes ce

qu'il n'avait pu obtenir par la diplomatie et il déclara la guerre à la Prusse, sans être prêt.

En quelques jours, l'empire s'effondra devant l'Europe indifférente et la France méprisante.

Un gouvernement provisoire était proclamé à Paris, le 4 septembre ; il y avait dix ans jour pour jour, que Napoléon III disait aux généraux de Victor-Emmanuel se disposant à envahir les Etats du Saint-Siége : « Faites, mais faites vite ». La Providence eut aussi son heure, et sa justice éclata avec la rapidité de la foudre. *Erudimini qui judicatis terram*, aurait pu dire avec raison l'aigle de Meaux.

Cette promptitude de la vengeance divine avait sa cause, a première défaite de l'armée française coïncida avec la consommation du crime et de la trahison commencée depuis plus de dix ans contre le vicaire de Jésus-Christ.

Quatre ou cinq mille soldats français occupaient encore, les Etats pontificaux, le gouvernement français les rappela. Il livra Rome dans l'espérance que l'Italie deviendrait son alliée.

Viterbe fut donc évacué le 2 août ; nos derniers soldat s'embarquèrent le 4 à Civita-Vecchia. Et, dès le 6 août, date tristement célèbre de la journée douleureuse de Vissembourg commencèrent les vengeances divines.

Pie IX redoutant les maux d'une guerre qui se présentait sous les auspices les plus inquiétants, tenta d'arrêter les deux combattants. Le vingt-deux juillet, il écrivait aux deux monarques et leur offrait sa médiation en faveur du rétablissement de la paix. La lettre adressée à l'empereur des français ne fut point publiée : ce souverain, du reste, par l'organe de son ambassadeur, refusa la médiation du Saint-Père, sous le prétexte qu'il était trop tard, et que les esprits étaient trop surexcités en France pour qu'il pût revenir sur ses pas.

Voici les lettres échangées entre Pie IX et le roi de Prusse.

« Majesté,

« Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il vous paraîtra peut-être insolite de recevoir une lettre de moi ;

mais, vicaire sur la terre du dieu de paix, je ne puis faire moins que de vous offrir ma médiation. Mon désir est de voir disparaître les préparatifs de guerre et d'empêcher les maux qui en sont la conséquence inévitable. Ma médiation est celle d'un souverain qui, en sa qualité de roi, ne peut inspirer aucune jalousie en raison de l'exiguité de son territoire, mais qui pourtant inspirera confiance par l'influence morale et religieuse qu'il personnifie.

« Que Dieu exauce mes vœux et qu'il exauce aussi ceux que je forme pour Votre Majesté, à laquelle je désire être uni par les liens de la même charité.

« PIUS, P. P. IX.

« Du Vatican, le 22 juillet.

« *P. S.* — J'ai écrit également à Sa Majesté l'empereur des Français. »

Berlin, le 30 juillet.

« Très-auguste pontife !

« Je n'ai pas été surpris, mais profondément ému, en lisant les paroles touchantes tracées de votre main pour faire entendre la voix du Dieu de la paix. Comment mon cœur pourrait-il ne pas écouter un appel aussi puissant ? Dieu m'est témoin que ni moi ni mon peuple n'avons désiré ni provoqué la guerre. En obéissant aux devoirs sacrés que Dieu impose aux souverains et aux nations, nous prenons l'épée pour défendre l'indépendance et l'honneur de la patrie et nous serons toujours prêts à la déposer dès que ces biens peuvent être sauvegardés. Si Votre Sainteté pouvait m'offrir de la part de celui qui si inopinément a déclaré la guerre, l'assurance des dispositions sincèrement pacifiques et des garanties contre le retour d'une semblable atteinte à la paix et à la tranquillité de l'Europe, ce ne sera certainement pas moi qui refuserai de les recevoir des mains vénérables de Votre Sainteté, uni comme je suis avec Elle par les liens de la charité chrétienne et d'une sincère amitié.

« GUILLAUME. »

Pie IX abandonné par la France, en face de la révolution, resta confiant dans la Providence. Le dévouement de ses enfants devenait plus empressé : cent-vingt Canadiens libérés du service renouvelèrent leur engagement.

Le général Kanzler prit ses mesures pour se défendre ; l'invasion du territoire pontifical était certaine.

Lorsque le général Dumon vint prendre congé du secrétaire d'Etat,il lui affirma que l'Italie serait fidèle à ses promesses.

« Mon général, répondit le cardinal Antonelli, tout cela est à merveille : mais je dois vous dire qu'il y a trois personnes, et trois personnes parfaitement posées pour juger les choses. qui ne partagent pas la confiance que vous voulez m'inspirer. La première, c'est vous ; la seconde, c'est le roi Victor-Emmanuel ; la troisieme c'est moi. »

Dès le 19 août, en effet, les troupes italiennes étaient concentrées sur les frontières pontificales.

Les premiers revers de la France furent douloureusement ressentis par le cœur de Pie IX.

Le 18 août, à l'Emporium où il était allé visiter les travaux du baron Visconti, il prononça ces paroles :

« Les Français ont tant fait pour moi, ils m'ont témoigné tant d'amour et de dévouement, non pas seulement en paroles, mais en fait, que je les aime et que je suis obligé de prier chaque jour pour eux à la messe. »

« Je m'impose, a-t-il ajouté, le chagrin de parcourir les mauvais journaux d'Italie et aussi de France (il en a cité plusieurs). Je remarque des feuilles à images, où sont exposées des caricatures horribles. Dans les unes comme dans les autres, tout est mis en ridicule, présenté sous les couleurs du mensonge et de la calomnie. Les souverains se laissent vilipender, couvrir de fange ; il n'en est pas un qui sache se dérober aux traits de la haine et de la méchanceté des sectaires. Ils ont appelé cela la liberté. »

« *Povera Francia !* répétait-il souvent.

Le 25 août, il se rendit selon son habitude à Saint-Louis des Français, et, dans la sacristie, au moment du baisement du pied, il dit à l'ambassadeur : « Monsieur le marquis, croyez que je prie Dieu de toute mon âme pour la France,

dont j'ai reçu tant de témoignages de véritable dévouement. Croyez aussi que j'espère qu'elle aura de meilleures destinées après les jours d'épreuves. »

Hélas ! Dieu ne devait point exaucer les vœux de son vicaire. Le gouvernement italien, soutenu par la Prusse, décida la prise de Rome. Le 7 septembre, le comte Ponza di San Martino portait au saint-père l'*ultimatum* du gouvernement italien et une lettre de Victor-Emmanuel [1]. Le ministre Visconti-Venosta, dans les dépêches du 29 août et du 7 septembre chercha à justifier devant les puissances la nouvelle injustice que son gouvernement allait commettre. Il mettait en avant les intérêts et les droits des peuples, la nécessité de ne pas abandonner le chef de l'Eglise en présence des éventualités. Le même ministre traçait en ces termes la mission confiée au comte de San Martino :

« Dans ce moment solennel où le gouvernement du roi est appelé par les intérêts du saint-siége et celui de l'Italie à prendre les mesures nécessaires à la sûreté du territoire national, vous êtes chargé de vous rendre à Rome avec une lettre de Sa Majesté le roi pour le souverain pontife.

« Garant et gardien des destinées italiennes, hautement intéressé, comme catholique, à ne pas abandonner le sort du saint-siége et celui de l'Italie aux dangers que le courage du saint-père serait trop disposé à affronter, Sa Majesté le roi sent le devoir de prendre, vis-à-vis de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sûreté du saint-siége.

« Le gouvernement du roi et ses forces se bornent absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits imprescriptibles des Romains et des intérêts qu'a le monde catholique à l'entière indépendance du souverain pontife. Laissant en dehors toute question politique qui peut-être soulevée par les manifestations libres et pacifiques du peuple romain, le gouvernement du roi est fermement résolu à

1. A la même date, six ans plus tard, le 7 septembre 1876, le comte Ponza di San Martino paraissait devant le tribunal de Dieu pour lui rendre compte de ses œuvres.

assurer les garanties nécessaires à l'indépendance spirituelle du saint-siége et à en faire également l'objet des négociations futures entre l'Italie et les puissances intéressées.

Vous chercherez *à faire comprendre au saint-père combien est solennel le moment actuel pour l'avenir de l'Eglise et de la papauté.* Le chef de la catholicité trouvera dans les populations italiennes un profond dévouement, et il conservera, sur les rives du Tibre, un siége honoré et indépendant de toute souveraineté humaine.

« Sa Majesté s'adresse au pontife avec l'affection d'un fils, la foi d'un catholique, les sentiments d'un roi et d'un italien. Sa Sainteté ne repoussera pas, en ces temps où les institutions les plus vénérables et la paix des peuples sont menacées, la main qui lui est loyalement tendue au nom de la religion et de l'Italie. »

Nous avons tenu à citer ce document en son entier; son outrecuidance et son hypocrisie ne devaient être dépassée que par la lettre de Victor-Emmanuel.

L'ambassadeur de France, le marquis de Banneville, prenant congé du pape après le 4 septembre, Pie IX lui dit : « Ma petite armée ne soutiendra pas un siége, et, dans ce moment où les fleuves de la France sont teints de sang, le pape ne veut pas que les eaux du Tibre soient rougies du sang de ses soldats ; mais je veux, ajouta-t-il d'une voix forte, que la violence du roi d'Italie soit constatée. »

Le 9 septembre, avant la tombée de la nuit, Pie IX descendit seul dans la basilique vaticane. Quatre gardes suisses l'escortaient. En le voyant entrer, les prêtres et les fidèles qui s'y trouvaient allèrent vers lui. Il s'agenouilla au pied du saint-sacrement et demeura longtemps en oraison, puis il se fit ouvrir la chapelle de la très-sainte vierge, fermée par les clôtures du concile, et récita les litanies, auxquelles les fidèles groupés autour de lui, répondirent pieusement. Puis il alla s'agenouiller au tombeau des apôtres, où il lut l'hymne d'Urbain VIII, *ante oculos tuos, Domine.*

Il prononça avec une onction cette prière : *Gregem tuum, pastor æterne, non deseras.*

Et le peuple répondit :

« *Sed per beatos apostolos tuos perpetua defensione custodias.* »

Et Pie IX reprenant :

« *Protege, Domine, populum tuum ad te clamantem et apostolorum tuorum patrocinio confidentem.*

« *Perpetua defensione custodias* », reprirent en chœur les assistants.

Le lendemain, 10 septembre, l'envoyé du gouvernement italien se présentait devant le saint-père et lui remettait la lettre de son souverain. « Très-saint-père, disait Victor-Emmanuel, avec une affection de fils, avec une foi de catholique, avec un sentiment d'italien, je m'adresse encore, comme j'eus à le faire autrefois, au cœur de Votre Sainteté.

« Un orage plein de périls menace l'Europe à la faveur de la guerre qui désole le centre du continent. Le parti de la révolution cosmopolite augmente de hardiesse et d'audace et prépare, spécialement en Italie et dans les provinces gouvernées par Votre Sainteté, les derniers coups à la monarchie et à la papauté.

« Je sais, très-saint-père, que la grandeur de votre âme ne le céderait jamais à la grandeur des événements ; mais moi, roi catholique et roi italien, et, comme tel, gardien et garant, par la disposition de la divine Providence et par la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens, je sens le devoir de prendre, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sécurité du saint-siége.

« Or, très-saint-père, l'état d'esprit des populations gouvernées par Votre Sainteté, et la présence parmi elles de troupes étrangères, venues de lieux divers avec des intentions diverses, sont un foyer d'agitation et de périls pour tous. Le hasard et l'effervescence des passions peuvent conduire à des violences et à une effusion de sang qu'il est de mon devoir et du vôtre, très-saint-père, d'éviter et d'empêcher.

« Je vois l'inéluctable nécessité pour la sécurité de l'Italie et du saint-siége, que nos troupes, déjà préposées à la garde

des frontières s'avancent et occupent les positions qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre.

« Votre Sainteté ne voudra pas voir un acte hostile dans cette mesure de précaution. Mon gouvernement et nos forces se restreindront absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits facilement conciliables des populations romaines avec l'inviolabilité du souverain pontife, et de son autorité spirituelle avec l'indépendance du saint-siége.

« Si Votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et comme son caractère sacré et la bonté de son âme me donnent le droit de l'espérer, est inspirée d'un désir égal au mien, d'éviter tout conflit, et d'échapper au péril d'une violence, elle pourra prendre avec le comte Ponza di San-Martino, qui lui remettra cette lettre, et qui est muni des instructions opportunes par mon gouvernement, les accords qui paraîtront mieux devoir conduire au but désiré.

« Que Votre Sainteté me permette d'espérer encore que le moment actuel, aussi solennel pour l'Italie que pour l'Eglise et pour la papauté, rendra efficace l'esprit de bienveillance qui n'a jamais pu s'éteindre dans votre cœur, envers cette terre qui est aussi votre patrie, et les sentiments de conciliation que je me suis toujours étudié, avec une persévérance infatigable, à traduire en actes, afin que, tout en satisfaisant aux aspirations nationales, le chef de la catholicité, entouré du dévouement des populations italiennes, conservât sur les rives du Tibre un siége glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

« Votre Sainteté, en délivrant Rome des troupes étrangères, en l'enlevant au péril continuel d'être le champ de bataille des partis subversifs, aura accompli une œuvre merveilleuse, rendu la paix à l'Eglise, et montré à l'Europe épouvantée par les horreurs de la guerre, comment on peut remporter des victoires immortelles par un acte de justice et par un seul mot d'affection.

« Je prie Votre Sainteté de vouloir bien m'accorder sa bénédiction apostolique, et je renouvelle à Votre Sainteté l'expression des sentiments de mon profond respect. »

Après avoir lu cette lettre, Pie IX se rappelant la conduite des Pharisiens à l'égard du Sauveur, emprunta les paroles mêmes de Jésus-Christ pour stigmatiser cette conduite du roi et de ses ministres : « Races de vipères, s'écria-t-il, sépulcres blanchis !. . » Puis la tristesse faisant place à cette légitime indignation : « Voilà donc, ajouta-t-il, jusqu'où la Révolution a pu faire descendre un prince de la maison de Savoie ! Il ne suffit plus à la Révolution de chasser les rois ou de faire tomber leurs têtes sous le couteau, toutes les fois qu'elle le peut, elle s'emploie maintenant à les déshonorer. »

L'envoyé piémontais, atterré par cette indignation du saint-père, balbutia quelques paroles pour assurer le saint-père que son maître était disposé à entourer l'indépendance du chef de l'Eglise de garanties sérieuses et solides.

« Mais ces garanties, reprit Pie IX, qui me les garantit? Votre roi ne peut rien promettre : il n'est plus le maître, il dépend lui-même de son parlement, qui est la dépendance des sociétés secrètes. »

Le comte parla de la difficulté des temps, du vœu de vingt-quatre millions d'Italiens.

« Vous mentez, Monsieur, dit aussitôt Pie IX, et vous calomniez l'Italie ! Sur ces vingt-quatre millions, vingt-trois me sont dévoués, m'aiment, me respectent et ne demandent qu'une chose, c'est que la Révolution nous laisse tranquilles eux et moi. Il y a un million de malheureux que vous avez empoisonnés de fausses doctrines et de honteuses convoitises. Ce sont là les amis de votre roi et les fauteurs de ses ambitions ; mais ils le précipiteront quand ils n'auront plus besoin de lui. Allez, Monsieur, je vous ferai tenir ma réponse demain. Je suis trop ému de douleur et d'indignation pour écrire en ce moment. »

Le lendemain, Pie IX fit remettre à l'ambassadeur de Victor-Emmanuel la lettre suivante :

« Sire, le comte Ponza di San-Martino m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'adresser ; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une loyauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas

renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. Je bénis Dieu qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertume la dernière période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu, et je remets entre ses mains ma propre cause qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder à Votre Majesté de la délivrer de tout péril, et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin. »

Pie IX, S. P.

Pie IX, dans l'attente des malheurs qui menaçaient Rome, ordonna un *triduum* de prières. Lui-même s'y rendit. Nous avons vu et admiré les glorieuses cérémonies de Noël et de Pâques dans cette grande basilique de saint-Pierre ; mais qu'est-ce que cela auprès de l'humble manifestation du *Triduum* du 15 septembre 1870 ? *Tout Rome* était là, agenouillé sur le pavé de l'église et psalmodiant les litanies dont le pape entonnait chaque verset ; c'est l'émanation la plus vraie de la foie catholique qu'il m'ait été permis de contempler, et nous nous sentions émus en entendant la voix forte du vieillard demandant au ciel de protéger la ville et de bénir ses habitants.

Selon les précédents suivis en 1860, Victor-Emmanuel n'avait pas attendu la réponse du saint-père pour donner ordre à ses troupes d'envahir le territoire de l'Eglise. Dès le 11 septembre, l'armée royale franchissait les frontières pontificales et s'avançait sur Rome.

Le 13 septembre, la ville éternelle était mise en état de siège par les ordres du ministre des armes et les troupes pontificales étaient concentrées dans Rome. Le 15 septembre Cadorna envoyait au général Kanzler la sommation d'ouvrir les portes aux troupes Italiennes. Le général répondit : J'ai reçu l'invitation que vous m'adressez de laisser entrer dans Rome les troupes sous les ordres de Votre Excellence. Sa Sainteté désire voir Rome occupée par ses propres troupes et nullement par celles d'un autre souverain. En conséquence j'ai l'honneur de vous donner avis que je suis résolu à résister

par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, comme l'exigent l'honneur et le devoir. »

Le commandant de Civita-Vecchia ayant livré la ville à la première sommation de la flotte piémontaise, Cadorna adressa un nouveau courrier au général Kanzler pour lui renouveler son *ultimatum*; il reçut la même réponse.

Toute négociation était désormais inutile : de part et d'autre il fallait se préparer au combat. Les défenseurs du saint-père étaient au nombre de huit mille, les murs de Rome ne présentaient aucune chance de résistance sérieuse : les Italiens étaient plus de cinquante mille et ils avaient une artillerie redoutable. C'est dans ces conditions qu'allait s'ouvrir la lutte.

Le 19 septembre, Pie IX écrivit la lettre suivante au général Kanzler.

« Monsieur le général, maintenant que l'on va consommer un grand sacrilége et la plus énorme injustice, maintenant que les troupes d'un roi catholique, sans provocation, sans même l'apparence d'un motif, assiégent la capitale du monde catholique, je sens d'abord le besoin de vous remercier, vous, Monsieur le général, et toutes nos troupes, de la conduite généreuse que vous avez tenue jusqu'à présent, de l'affection dont vous avez donné des preuves au saint-siége, et de votre volonté de vous consacrer entièrement à la défense de cette métropole.

« Que ces lignes restent comme un document solennel pour certifier la discipline, la loyauté et la valeur des troupes qui ont été au service de notre saint-siége. Quant à la durée de la défense, il est de mon devoir d'ordonner qu'elle consiste uniquement en une protestation constatant la violence, et rien de plus, c'est vous dire qu'on entamera, dès que la brèche sera ouverte, des négociations pour la reddition de la ville.

« Dans un moment où l'Europe déplore les très-nombreuses victimes d'une guerre entre deux puissantes nations, on ne pourra jamais dire que le Vicaire de Jésus-Christ, quoique assailli, ait consenti à une grande effusion de sang. Notre cause est celle de Dieu, et nous mettons en lui toute notre confiance.

« Je vous bénis de cœur, M le général, et toutes nos troupes. »

Après avoir écrit cette lettre, Pie IX se rendit dans la soirée à la *Scala-Santa*, dont il monta à genoux les degrés. Arrivé au sommet, prosterné devant l'image archétype du Sauveur, il prononca à haute voix cette prière :

« O toi, grand Dieu, mon Sauveur, toi dont je suis le serviteur des serviteurs et le très-indigne représentant, je t'en supplie par ce sang précieux répandu par ton divin fils en ces lieux mêmes, et dont je suis le suprême dispensateur ; je t'en prie par les tourments, par le sacrifice de ton divin fils, qui a monté volontairement ce même chemin d'opprobre pour s'offrir en holocauste devant ce peuple qui l'insultait et pour lequel il allait mourir sur une croix infâme ; oh ! je t'en prie, aie pitié de ton peuple, de ton Eglise ton épouse bien-aimée ; suspends ton courroux, ta juste colère ! Ne permets pas à des mains infâmes de venir souiller ta demeure. Pardonne à mon peuple qui est le tien ; et s'il faut une victime, oh ! mon Dieu ! prends ton indigne serviteur, ton indigne représentant ! N'ai-je pas assez vécu ?... Pitié, mon Dieu ! pitié, je t'en prie ; et, quoi qu'il arrive, que ta sainte volonté soit faite ! »

Le lendemain, vingt septembre, dès cinq heures du matin, le premier boulet piémontais vint frapper les murs de la porte Pia. Les soldats pontificaux n'avaient que deux pièces pour répondre aux batteries ennemies. Pendant quatre heures une pluie de fer s'abattit sur le rempart démantelé ; pendant quatre heures, les soldats pontificaux tinrent en échec toute cette armée.

Dès les premiers coups de canon, les membres du corps diplomatique accrédités auprès du saint-siége s'étaient rendus au Vatican pour entourer la personne du saint-père. Pie IX célébra la messe, selon son habitude, à sept heures et demie : le corps diplomatique y assista et le pape le reçut ensuite dans son cabinet de travail [1].

1. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, était auprès du Pape, à sa droite après son Eminence, et dans l'ordre sui-

Pie IX fit asseoir les représentants des puissances, puis s'entretint avec eux. Ses paroles furent alors recueillies par un des assistants et nous pouvons les reproduire dans leur intégrité. Après avoir remercié le corps diplomatique de s'être rendu près de lui dans une circonstance aussi pénible, il continua ainsi :

« Le corps diplomatique s'est une autre fois réuni autour de moi dans une circonstance pareille [1] ; c'était au Quirinal.

« J'ai écrit au roi ; je ne sais s'il a reçu ma lettre.

« Bixio, le fameux Bixio, est là avec l'armée italienne. Aujourd'hui, il est général. Bixio, du temps où il était républicain, avait formé le projet de jeter au Tibre, quand il entrerait dans Rome, le pape et les cardinaux. En hiver, c'eut été peu agréable ; en été, c'eut été peut-être autre chose. Il est là à la porte *San-Pancrazio ;* ce côté-là est le plus exposé.

« Hier j'étais à la maison où fut condamné Jésus-Christ. J'ai monté *l'escalier saint.*

En le montant, je me disais : « Peut-être que demain, moi aussi, je serai condamné par les catholiques d'Italie : *Filii matris meæ pugnaverunt contrà me.* Il me faut beaucoup de force et Dieu me la donne. *Deo gratias !*

« Hier, en revenant de la *Scala-Santa*, j'ai vu tous les

vant, les membres du corps diplomatique étaient assis en demi-cercle devant le saint-père. — M. le marquis de Lorenzana, doyen du corps diplomatique. — M. le comte d'Arnim, ministre de Prusse. — M. le comte du Châtel, ministre de Hollande. — M. le baron Pycke de Peteghem, ministre de Belgique. — M. le comte de Thomar, ministre de Portugal. — M. de Figueiredo, ministre du Brésil. — M. Palomba, chargé d'affaires de l'Autriche-Hongrie. — M. Hennessy, attaché à l'ambassade de France ; ce fut sur l'invitation du saint-père que M. Hennessy prit cette place restée inoccupée. — M Fernandez y Gimenez, chargé d'affaires d'Espagne. — M. L. de Behaine, chargé d'affaires de France. — M. le baron de Cetto, chargé d'affaires de Bavière. — M. le comte de Noisdans, secrétaire de la légation de Belgique. — M. le baron de Gudenus, attaché à l'ambassade de l'Autriche-Hongrie. — M. le baron de Salzberg, attaché à l'ambassade de l'Autriche-Hongrie. — M. de Stirum, secrétaire de la légation de la confédération de l'Allemagne du Nord. — M. le commandeur Noldini, chargé d'affaires de Monaco. — M. Pécoul, attaché à l'ambassade de France. — Les autres membres du corps diplomatique étaient absents de Rome.

1. En 1848.

drapeaux que l'on a mis dans Rome pour se protéger. Il y en a des Anglais, des Américains, des Allemands, même des Turcs.

« Quand je suis revenu de Gaëte, j'ai vu aussi sur mon passage beaucoup de drapeaux qui alors avaient été mis en mon honneur. Aujourd'hui, c'est différent ; ce n'est pas pour moi qu'on les a mis. »

En ce moment, un officier d'état-major porta, de la part du général Kanzler, la nouvelle que les brèches étaient praticables ; les membres du Corps diplomatique se retirèrent et laissèrent le saint-père délibérer avec le cardinal Antonelli ; après quelques instants, le pape les fit appeler et, les larmes aux yeux, leur adressa ces mots :

« Je viens de donner l'ordre de capituler ; on ne pourrait plus se défendre sans verser beaucoup de sang, ce que je ne veux pas. Je ne vous parle pas de moi ; ce n'est pas sur moi que je pleure, mais sur ces pauvres enfants qui sont venus me défendre comme leur père. Vous vous occuperez chacun de ceux de votre pays. Il y en a de toutes les nations, surtout des Français. Pensez aussi, je vous prie, aux Anglais et aux Canadiens, dont personne ne représente les intérêts ici. Je vous les recommande tous pour que vous les préserviez des mauvais traitements dont d'autres eurent tant à souffrir il y a quelques années.

« Je délie mes soldats du serment de fidélité qu'ils ont fait afin de leur laisser la liberté.

« Pour les conditions de la capitulation, il faut voir le général Kanzler ; c'est avec lui qu'il faut s'entendre. »

C'en était fait, à neuf heures et quart, la muraille s'était écroulée sur une largeur de trente mètres, dans la villa Bonaparte. La brèche était praticable, mais les Sardes n'osèrent pas avancer, car, debout sur ces ruines teintes de leur sang, ils voyaient les terribles zouaves et les héroïques soldats de la légion d'Antibes, faisant de leur corps un rempart nouveau, et, quand un des leurs tombait, serrant leurs rangs et continuant le feu en chantant l'*hymne à Pie IX*.

La lutte fut terrible et quand le drapeau blanc, arboré par ordre du souverain pontife, mit fin au combat, les zouaves se

résignèrent à regret : pour la première fois l'obéissance au pape leur parut difficile. Ils cessèrent le feu, il était dix heures dix minutes du matin.

Voyant qu'ils n'avaient plus rien à craindre, les Piémontais s'avancèrent vers la brèche et ouvrirent, à cent mètres, une fusillade effroyable sur les zouaves. Ainsi provoqués, par une lâche trahison, les zouaves ripostèrent si énergiquement que les masses italiennes reculèrent.

Mais l'ordre était donné : le drapeau blanc fut planté sur la brèche.

L'armée italienne fit son entrée par la porte Pia, que l'histoire montre comme celle choisie par les barbares : une bande de vagabonds l'accompagnait de ses cris : à de tels vainqueurs un semblable triomphe était bien dû. Les soldats pontificaux étaient maltraités, assassinés, la rage des bandits s'acharnait jusque sur le corps des braves morts au poste d'honneur.

Lorsqu'on prévint le général Cadorna de tous les crimes commis par ces bandes, il répondit philosophiquement : « *Lasciate il popolo sfogarsi*, Laissez le peuple se dégonfler. »

Le même jour à la villa Albani, le général Kanzler s'abouchait avec Cadorna et fut contraint de signer la capitulation suivante :

« Art. 1er. La ville de Rome, sauf la partie limitée au sud par les bastions San-Spirito, comprenant le mont Vatican et le château Saint-Ange et qui constitue la cité Léonine ; son armement complet, drapeaux, armes, magasins de poudre, tous les objets appartenant au gouvernement, seront remis aux troupes de Sa Majesté le roi d'Italie.

« Art. 2. Toute la garnison de la place sortira avec les honneurs de la guerre, emportant ses drapeaux, armes et bagages. Les honneurs militaires une fois rendus, elle déposera ses drapeaux et ses armes, à l'exception des officiers, qui garderont leur épée, leurs chevaux et tout ce qui leur appartient. Les troupes étrangères sortiront les premières ; les autres viendront ensuite, selon leur ordre de bataille, avec la gauche en tête. La sortie de la garnison aura lieu demain matin à sept heures.

« Art. 3. Toutes les troupes étrangères seront dissoutes et les soldats renvoyés immédiatement dans leurs foyers par les soins du gouvernement italien.

« Art. 4. Les troupes indigènes seront constituées en dépôt sans armes avec les allocations qu'elles ont actuellement. Le gouvernement du roi se réserve de statuer sur leurs positions futures.

« Art. 5. Elles seront envoyées à Civita-Vecchia dans la journée de demain.

« Art. 6. Les deux parties nommeront une commission composée d'un officier d'artillerie, d'un officier du génie et d'un fonctionnaire d'intendance pour la remise dont il est question à l'article premier. »

Le lendemain 21 septembre, à 7 heures, les zouaves qui avaient passé la nuit sous les colonnades de la place de Saint-Pierre, se formèrent en carré sous les ordres du colonnel Alet. Il leur fit alors prçsenter les armes et, élevant son épée, il cria : *Vive Pie IX, pontife et roi* ! » Ce cri attira le pape à la fenêtre de sa chambre, qu'i l'ouvrit et donna une derniére bénédiction à son armée.

Puis les dragons et les artilleurs déchargèrent en l'air leurs carabines comme pour donner une dernière salve d'honneur.

Cette scène fut trop forte pour Pie IX, sa voix s'éteignit dans un sanglot et il tomba, à moitié évanoui, dans les bras de son entourage.

Lorsqu'il fut revenu à lui, il chercha la solitude dans les salles de Raphaël. Le général Kanzler fut introduit près de lui avec madame Kanzler et le P. Vannutelli. Ils le trouvèrent qui marchait silencieux, tête inclinée ; ils se jetèrent à ses pieds. « Le pape, dit le P. Vannutelli, semblait extraordinairement souffrant et épuisé ; cependant l'expression de son visage restait calme et pleine de bonté. Il interrogea ma sœur, qui foddait en larmes, et la questionna sur l'hôpital où elle avait passé la journée de la veille, auprès des blesses. « Les pauvres enfants ! ajouta-t-il, daigne le ciel les récompenser ! Ça été un grand crime ; il doit retomber sur la tête de ceux qui l'ont commis. »

Le crime était consommé : Pie IX désormais était prisonnier dans son palais.

Les soldats pontificaux, avant de déposer les armes défilèrent, sur le front de l'armée italienne. A côté de Cadorna, de Bixio, de Cosenz, on remarquait un autre personnage qui paraissait triomphant de cette humiliation de voir les soldats de la papauté désarmés. C'était le comte d'Arnim, ministre de Prusse aujourd'hui disgracié ; juste retour des choses d'ici-bas.

En 1867, il viola l'étiquette de la cour pontificale en se présentant dans la cour du Vatican dans une voiture à un cheval. Le factionnaire l'arrêta. Le ministre en référa à sa cour. M. de Bismarck déjà vainqueur à Sadowa le prit de haut. Il ordonna à son représentant d'abaisser les armes de la légation si la cour pontificale ne lui donnait pas raison. Le cardinal Antonelli écrivit au nom du saint-père que Sa Sainteté « permettrait dorénavant aux représentants des grandes puissances d'arriver avec un quadrupède quelconque, » fusse la monture du roi d'Yvetot si l'on veut.

CHAPITRE XX

PIE IX PRISONNIER AU VATICAN

Complicité de l'Europe. — Emeute dans la cité Léonine. — Encyclique de Pie IX imprimée à Genève. — Le pape trace l'historique de l'invasion de Rome. — Pie IX est vraiment prisonnier. — Justification de sa conduite. — « Mort au pape ! » — Comment la police italienne entend protéger le pape. — « Je viens de faire un premier pas dans le chemin de la conciliation. » — *Propter metum Judæorum*. — Pourquoi le pape n'a pas quitté Rome. — La légende de *Domine, quo vadis*. — Moïse et Pie IX.

La chute du trône pontifical arrivant durant la guerre franco-allemande, ne produisit pas l'émotion qu'elle eût fait naître en d'autres circonstances : les succès prodigieux de la Prusse, l'effondrement épouvantable de l'empire français, l'indigne surprise du 4 septembre, Paris assiégé, la lutte sanglante et désespérée d'une nation accoutumée à la victoire, absorbaient l'attention publique, et l'Europe laissa faire.

Cependant, les nouveaux maîtres de Rome avaient amené, à leur suite, une cohorte d'hommes perdus. Cette troupe d'hommes dangereux et violents, allaient aider à la réalisation du plan italien. La convention stipulée entre le général Cadorna et le général Kanzler, laissait au pape la cité Léonine ; il fallait un prétexte du gouvernement pour violer cette partie de la convention. Les bandes dont nous venons de parler furent envoyées dans cette partie de la ville, avec la mission de fomenter une émeute sur la place Saint-Pierre. Le complot fut exécuté, sous la conduite de Tognetti, frère

du malheureux qui, en 1867, avait fait sauter la caserne Serristori : les cris de ces furieux, leurs menaces de mort contre le pape, leurs tentatives feintes ou réelles pour pénétrer dans l'intérieur du palais pontifical, la mort d'un gendarme pontifical tué sur les escaliers mêmes du Vatican, inspirèrent à l'entourage du saint-père de grandes craintes. La garde pontificale était impuissante.

Le cardinal Antonelli fit avertir le commandant des troupes italiennes du danger que courait la personne du pape, et un bataillon fut aussitôt envoyé dans la cité Léonine. Il y resta, et les stipulations signées par les deux généraux, furent ainsi annulées.

Les soldats de Victor-Emmanuel montaient la garde sur les degrés mêmes du Vatican. Ils n'étaient, en effet, séparés des Suisses, placés derrière la grande porte de bronze, que par 5 ou 6 marches seulement de l'escalier extérieur. Sous le pavillon du Belvédère, une sentinelle mit en joue Mgr de Mérode qui regardait par la fenêtre.

Cette garde, le pontife lui-même s'est chargé de faire connaître au monde de quelle façon on l'exerçait. Le 1er novembre 1870, il adressa à tous les évêques, l'encyclique suivante qu'il fut contraint de faire imprimer à Genève :

« Tandis que les peuples jouissaient d'une paix profonde, le roi de Piémont et son gouvernement, saisissant l'occasion de la grande guerre qui divise deux puissantes nations de l'Europe, à l'une desquelles ils avaient promis de respecter l'état actuel du domaine ecclésiastique, d'en interdire la violation aux factieux, résolurent tout à coup d'envahir les restes de ce domaine, et jusqu'à notre saint-siége, et de les réduire sous leur puissance. Mais pourquoi cette invasion hostile, et quelle cause y assigner ? on connaît aujourd'hui, en tout lieu, la lettre que, le 8 septembre dernier, le roi nous écrivit et nous fit remettre par son envoyé auprès de nous, dans laquelle, par une série longue et mensongère de mots et de phrases, et tout en affichant les noms de fils dévoué et de catholique, sous le prétexte de maintenir l'ordre et de sauver le pontificat et notre personne, on nous demandait de ne point considérer comme un acte d'hostilité le renver-

sement de notre pouvoir temporel et de renoncer volontairement à ce pouvoir en nous fiant aux vaines promesses qui nous étaient faites, afin de concilier ce qu'on appelait le vœu des Italiens avec le droit suprême et la liberté de l'autorité du pontife romain. Nous dûmes sans doute trouver fort étrange ce procédé destiné à couvrir et à déguiser la violence qu'on allait bientôt nous faire, et plaindre du fond du cœur, ce roi qui, poussé par d'injustes conseils, inflige chaque jour de nouvelles blessures à l'Eglise, et tenant plus compte des hommes que de Dieu, ne songe pas qu'il est au ciel un Roi des rois, Seigneur des seigneurs, sans faveur pour aucune personnalité, sans crainte pour aucune grandeur, parce qu'il a fait également le petit et le grand, et qu'il réserve aux puissants des châtiments proportionnés à leur puissance... »

Puis Pie IX rappelle la conduite de Pie VII et emprunte ses paroles, dans des circonstances semblables, pour prouver qu'il ne pouvait condescendre aux exigences du roi de Piémont et renoncer à son pouvoir temporel.

« Fidèle à ces sentiments que nous avons constamment professés dans quelques allocutions, continue le pontife, nous avons, dans notre réponse au roi, réprouvé les injustes demandes, tout en lui découvrant à la fois, et notre amère douleur et notre amour paternel qui ne peut refuser sa sollicitude même à des enfants imitateurs d'Absalon. Cette lettre n'était pas encore remise au roi, que son armée s'était déjà emparée de villes tranquilles et intactes jusqu'alors dans notre domaine pontifical, après avoir aisément dispersé les garnisons qui avaient essayé de résister. Et bientôt après, se leva ce jour funeste du 20 septembre, où nous vîmes cette ville de Rome, siége du prince des apôtres, centre de la religion catholique, et refuge de toutes les nations, assiégée par des milliers de soldats, livrée aux armes et à la violence, avec une brèche ouverte en ses murs, et sous la terreur d'un bombardement, par l'ordre de celui qui venait de nous attester solennellement son affection filiale envers nous et sa fidélité envers la religion. Fût-il jamais pour nous et pour tous les bons, rien de plus triste que ce jour où nous avons vu troubler et renverser tout l'ordre public, insulter d'une voix im-

pie dans la personne de notre humilité la dignité et la sainteté du suprême pontificat, abreuver d'opprobres nos fidèles cohortes, et introniser la licence et l'émeute, là où naguère, on n'apercevait que les sentiments de fils dévoués qui cherchaient à consoler les douleurs du père commun? Depuis ce jour, s'accomplissent sous nos yeux des choses qu'on ne peut mentionner sans soulever la juste indignation de tous les bons; des livres infâmes remplis de mensonges, de turpitudes, d'impiétés, exposés en vente à bas prix et répandus partout, de nombreux journaux publiés chaque jour pour corrompre les esprits et les mœurs, pour vilipender et calomnier la religon, pour enflammer l'opinion publique contre nous et contre ce siége apostolique; d'impures et indignes images, et d'autres œuvres du même genre, publiées pour exposer à l'insulte et au ridicule les choses et les personnes sacrées; des honneurs et des monuments accordés à ceux que la justice et les lois ont punis pour leurs crimes; les ministres de l'Eglise, contre qui on soulève les passions, insultés pour la plupart; quelques-uns même frappés et blessés traîtreusement; plusieurs maisons religieuses soumises à d'injustes perquisitions, notre palais du Quirinal violé, un cardinal de la sainte Eglise romaine violemment chassé des appartements qu'il occupait; d'autres ecclésiastiques, appartenant à notre maison, exclus de cette demeure et accablés de vexations; des lois et des décrets portés, qui blessent manifestement et suppriment la liberté, l'immunité de la propriété et les droits de l'Eglise de Dieu; et tous ces maux déjà si graves, si Dieu n'y met obstacle, s'aggraveront encore, nous le craignons. Et cependant notre condition présente nous empêche d'y apporter aucun remède, et nous avertit ainsi de la captivité où nous sommes et de l'absence de cette pleine liberté que le gouvernement intrus, dans ses mensongers rapports, dit au monde qu'il nous laisse dans l'exercice de notre ministère apostolique. »

Pie IX termine son encyclique par d'énergiques protestations, et il déclare nuls et de nul effet tous les actes et tous les décrets du gouvernement usurpateur.

Le pape était si peu libre que les journaux italiens qui reproduisirent l'encyclique furent saisis.

A partir du 20 septembre, Pie IX ne sortit plus du Vatican. Il ne pouvait plus reparaître dans les rues de Rome, sans s'exposer à susciter des manifestations de la part de son peuple qui l'aimait toujours et il était certain que ces manifestations amèneraient de sanglantes collisions. Pie IX ne voulait pas voir couler le sang de ses sujets.

La police italienne ne fit du reste rien pour défendre et protéger la dignité du pontife. Quand le 28 octobre 1873, une bande de sicaires allait, à la suite d'une troupe de musiciens, pousser sous les fenêtres du Vatican des cris de mort, nul ne songea à les inquiéter. Pendant longtemps ils hurlèrent ces menaces : *Mort au Pape! Vive Victor-Emmanuel!* et les gendarmes, les agents de la questure, tranquilles et calmes dans leur poste de la place Saint-Pierre, n'eurent souci d'arrêter cette démonstration.

Pie IX disait à la noblesse dans les derniers jours de décembre 1876 :

« A moi aussi certaines personnes ont dit (et cela m'a été dit ces jours-ci) : Pourquoi ne sortez vous pas du Vatican? je dois répondre : *Tempus meum nondum advenit.* Pour le le moment, je ne puis sortir, *propter metum Judæorum.* Ce lieu ou je me trouve c'est la petite Galilée. dont je ne dois pas franchir les limites ; il est certain que je ne puis mettre les pieds hors de cette enceinte du Vatican *propter metum Judæorum* », par crainte des Juifs.

Pourtant, il voulut voir avant sa pose, la mosaïque reproduisant le tableau de l'Assomption de Jules Romain commandée pour la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs. L'atelier des mosaïques est attenant au Vatican. Pie IX s'y rendit avec sa cour et dut franchir l'enceinte de son palais. Comme il sortait, le cardinal de Bonnechose arrivé la veille le rencontra se rendant lui-même au Vatican. En le voyant, le pape ralentit le pas puis embrassant et relevant l'archevêque prosterné à ses pieds, il lui dit avec émotion : « Chère Eminence! c'est une circonstance tout exceptionnelle... Voici la première fois depuis deux ans que je passe par ici ! » Après la visite à l'atelier, Pie IX rentra au Vatican par le petit chemin qui conduit aux jardins pontificaux en longeant les

murs de Saint-Pierre. Des ouvriers qui travaillaient à la basilique se mirent à crier : *Santo Padre, la benedizione* et Pie IX se tournant vers eux les bénit.

En rentrant dans son palais, le saint-père dit en souriant aux prélats qui l'entouraient : « Eh bien ! Je viens de faire un premier pas dans le chemin de la conciliation ! »

En 1875, au mois de février, Pie IX qui n'était point descendu dans la basilique du prince des apôtres depuis sa captivité, résolut de s'y rendre afin d'examiner les travaux qu'il y avait fait exécuter à ses frais.

Le jour de l'ouverture du carnaval, à midi, entouré de sa cour, il pénétra dans l'enceinte sacrée dont les portes avaient été fermées dès le matin. Le chapitre le reçut et Pie IX, après avoir prié et baisé le pied de la statue de saint Pierre, rentra au palais d'où il ne devait plus sortir qu'en 1876 pour donner audience dans cette même basilique à quatre mille pèlerins espagnols qui étaient venus *voir Pierre dans les chaînes.*

Nous avons voulu établir dans ce chapitre que la captivité de Pie IX si elle était volontaire en un sens, n'en était pas moins réelle et nécessitée par la nature même de l'invasion. Si les mains de Pie IX, comme celles de saint Pierre, ne sont pas chargées de chaînes, s'il n'est pas gardé par des geôliers dans les profondeurs de la prison Mamertine, il reste néanmoins prisonnier puisqu'il n'a plus la liberté d'exercer dans sa propre ville son ministère apostolique.

Pie IX est toujours au Vatican, il lui a semblé entendre les paroles que N. Seigneur adressait à saint Pierre quittant Rome pour fuir la persécution et il est resté au milieu de son troupeau. Le 29 septembre 1872, il recevait de nouveau en audience particulière le cardinal de Bonnechose. « Je veux lui dit-il, vous offrir un présent. L'objet est en soi de peu de valeur, l'intention en fera tout le prix ».

Puis faisant allusion aux conjectures qu'on faisait alors sur son départ, il ajouta : « Quand je médite sur ce sujet, il me vient toujours à l'esprit cette scène touchante de la vie de saint Pierre. Lorsque le prince des apôtres, fuyant la persécution, quitta la ville de Rome, il rencontra, non loin de la porte Saint-Sébastien, Notre Seigneur portant la croix d'un

air attristé : « *Domine, quo vadis* ? Seigneur, où allez-vous ? s'écria Pierre. « Je vais à Rome, répondit Jésus, pour y être crucifié de nouveau ». Pierre comprit, et il resta à Rome. Je fais de même, car si je quittais en ce moment la Ville éternelle, il me semble que Notre Seigneur m'adresserait le même reproche. Eh bien ! cette scène qui n'est sans doute qu'une légende, mais une pieuse légende, que je veux vous laisser en souvenir ».

Et Pie IX offrit au cardinal un magnifique camée en ivoire, entouré d'un cercle d'or, représentant la scène de *Quo vadis*.

L'année suivante, le saint-père envoyait aux religieuses de Saint-Joseph de Bordeaux, un beau reliquaire orné d'une sculpture sur ivoire représentant encore le même fait. « Ce tableau, dit-il en le remettant au prélat chargé de le faire parvenir, dira aux sœurs de Saint-Joseph pourquoi je ne vais pas en France ».

Pie IX a fait traiter ce sujet par plusieurs artistes : et on ne saurait traduire autrement cette pensée : le pape est resté à Rome parce que Dieu l'a voulu !

Sa présence, on n'en saurait douter, a plus d'une fois arrêté les spoliateurs usurpateurs de Rome dans la voie des sacriléges. Cette dernière pensée fut gracieusement exprimée par une offrande que fit au pape M. Sauve, à l'occasion de son Jubilé pontifical, en 1871.

Sur le piédestal d'une belle statue en argent représentant le Moïse de Michel-Ange, il avait fait graver l'inscription suivante :

MOYSE. IN. MONTE.
PRECE : HOSTES. FUNDIT.
PIUS. IX. P. M. IN. VATICANO, MONTE
ORANS. ROMAM. SOSPITAT.

Moïse par sa prière sur la montagne défait ses ennemis ; Pie IX souverain pontife priant sur la montagne du Vatican sauve Rome.

CHAPITRE XXI

ROME SOUS LE SCEPTRE DE VICTOR-EMMANUEL II

Le plébiscite du 2 octobre. — Prise du Quirinal. — Les fausses clefs du serrurier Capana. — Les scandales et les sacriléges de Rome. — L'inondation. — Arrivée d'Humbert et de Marguerite. — Entrée de Victor-Emmanuel. — Expropriation des couvents. — Protestation de Pie IX. – Suppression des ordres religieux. — Manière de procéder du secrétaire de la Junte liquidatrice. — Les temples protestants à Rome. — La police italienne. — La loi des garanties. — Le ministère Depretis-Nicotera. — La chambre des députés et ses blasphèmes. — Rome n'est plus la cité des cérémonies et des fonctions saintes. — Les cardinaux participent au deuil et à la captivité du pape. — L'allocution du 12 mars. — Depretis et les biens des paroisses. — L'*Exequatur*.

Victor-Emmanuel, maître des États des princes italiens, avait cherché à faire sanctionner par le suffrage populaire ses conquêtes iniques. Ayant consommé son crime par l'envahissement de la capitale du monde chrétien, il voulut faire de même et convoqua le peuple romain dans ses comices le 2 octobre. Si les événements antérieurs n'avaient déjà fait connaître les moyens employés par le gouvernement italien dans les opérations de ce genre, le prétendu plébiscite du 2 octobre 1870 aurait suffi pour faire apprécier la déloyauté du gouvernement de Victor-Emmanuel. Dans une ville de deux cent mille âmes, où presque tous les fonctionnaires militaires et civils avaient donné leur démission, protestant contre le nouvel ordre de choses, on ne trouva dans l'urne que 46 bulletins négatifs, tous les autres, au nombre de quarante

mille avait accepté la déchéance du pape et l'avénement de la royauté de Victor-Emmanuel ! Le gouvernement n'eut pas honte de proclamer en face de l'Europe un pareil résultat et chaque année encore il célèbre le souvenir de cette comédie. Voici comment eut lieu ce plébiscite : les romains n'y prirent généralement aucune part ; les employés du gouvernement, des étrangers, des hommes tarés, payés et mandés à Rome dans ce but coururent aux urnes et portèrent successivement leurs votes dans plusieurs colléges électoraux.

Le ministre Lanza obligea les compagnies de chemins de fer à *transporter gratuitement* tous les *émigrés romains* qui se présenteraient dans les stations du royaume munis de cartes délivrées par les préfets et sous-préfets....

Chaque convoi jetait sur le pavé de Rome mille à douze cents Piémontais, Lombards, Romagnols ou Napolitains venant visiter la Ville éternelle aux frais des actionnaires des chemins de fer. Il est arrivé ainsi plus de dix mille Italiens étrangers à la ville de Rome.

Après avoir remis à Victor-Emmanuel, alors à Florence, le résultat de cet étrange plébiscite, on mit les scellés sur le palais du Quirinal et un décret royal annonça que *Rome et les provinces romaines* faisaient désormais *partie intégrante du royaume d'Italie*. « Le souverain pontife, disait l'article 2 de ce décret, conserve la dignité, l'inviolabilité et toutes les prérogatives personnelles du souverain. » Le lecteur sait déjà à quoi s'en tenir sur la manière dont on entendait conserver les *prérogatives personnelles* du seul et légitime souverain de Rome. Victor-Emmanuel toutefois annonçait la publication d'une loi qui devrait déterminer les garanties de l'indépendance du pape et du libre exercice de son pouvoir spirituel.

Dans les premiers jours de novembre, le gouvernement, qui avait hâte de s'emparer du Quirinal, provoqua par des agents secrets, une démonstration nécessaire à ses desseins. Le 5 au soir, sa bande qui était entrée à Rome par la brèche de la *Porta Pia*, se réunit sur la place de Venise et, après avoir traversé le Corso, la place d'Espagne, se rendit devant le Quirinal. Tout le long de cette course tumultueuse, elle

avait fait crier : « *Vogliamo il Quirinale! Vogliamo il collegio romano! Abbasso i Gesuiti!* » Quand la manifestation fut achevée, les gendarmes et les bersagliers dissipèrent sans peine cette tourbe à laquelle du reste « d'honorables patriotes » venaient de donner l'assurance que leurs vœux seraient accomplis [1].

En effet, le 7 novembre, le général de La Marmora écrivait au cardinal Antonelli que le conseil des ministres avait décidé à l'unanimité d'annexer le Quirinal au domaine royal et il priait en conséquence le secrétaire d'Etat d'envoyer les clefs du palais et de nommer des délégués chargés d'assister à la prise de possession et de dresser l'inventaire du mobilier.

Lorsque, dans les premiers jours de l'invasion, le général Cadorna avait fait demander les clefs du Quirinal, Pie IX avait répondu au sous-intendant du palais:

« Depuis quand les voleurs ont-ils besoin de clefs pour ouvrir mes portes? Qu'ils les crochètent ou qu'ils les abattent. Le soldats de Bonaparte, venant enlever Pie VII, entrèrent par les fenêtres du Quirinal et n'eurent pas l'insolence de lui demander les clefs. »

Reportant cette réponse à l'envoyé de Cadorna, l'employé pontifical ajouta: « Entrez donc dans le palais, comme vous êtes entré dans la ville... par une brèche. »

Antonelli ne pouvait répondre d'une façon différente à La Marmora.

Le 9 novembre 1870, à midi, le gouvernement prit possession du Quirinal, dont un serrurier, nommé Joseph Capanna, vint ouvrir les portes.

Ce malheureux serrurier fut bientôt puni de sa coupable complaisance. Les clients abandonnèrent sa boutique, et réduit à la misère, après avoir fait faillite, il fut frappé de mort subite. L'un des notaires qui dressa l'inventaire, après avoir volé le gouvernement, par une série de faux actes, s'échappa de Rome et alla demander à la Grèce la faculté de manger impunément l'argent qu'il avait ainsi amassé.

Les délégués du gouvernement italien choisirent pour s'em-

1. *Gazzetta del Popolo* du 7 nov.

parer du palais pontifical le moyen le moins dangereux, les fausses clefs.

Le même jour, le cardinal Antonelli adressait au corps diplomatique une protestation contre cette violation du droit de propriété : le palais du Quirinal étant, depuis trois siècles, l'habitation d'été des souverains pontifes, le lieu de la réunion des conclaves.

De ce jour date en quelque sorte une ère de sacriléges.

Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, les catholiques, qui sortaient de la basilique vaticane, furent insultés et menacés. Trois jeunes romains, gravement blessés, coupables d'avoir cru à la liberté, d'entrer dans les églises, furent saisis et emprisonnés: ils s'étaient défendus contre les assassins, et ce fut tout leur crime. D'autres eurent le même sort sur le seuil de l'église de Saint-André *della Valle*. La police arrivait toujours trop tard et n'emprisonnait jamais que les victimes.

Quelques jours plus tard, l'église du Gesu eut à subir les assauts des Italiens, le nom adorable du Sauveur qui surmontait sa façade, fut brisé par le marteau des hommes du gouvernement; les profanations des églises et des sanctuaires les plus vénérables furent nombreuses. Les Piémontais entraient le chapeau sur la tête, le cigare à la bouche; la *Scala Santa* que les fidèles gravissent à genoux, fut profanée par des hommes ivres de vin et d'impiété; les prédicateurs étaient insultés publiquement: les prêtres injuriés, frappés poursuivis à coup de pierre; les marches des églises frottées de savon, afin de faire tomber les fidèles qui s'y rendaient.

On représentait dans les mascarades du carnaval, le pape et les mystères les plus augustes de la religion, indignement parodiés, travestis; l'obscénité des théâtres devint telle que le cardinal vicaire crut devoir en écrire au ministre Lanza qui n'en tint aucun compte.

Plus tard, le 1er février 1873, le même cardinal Patrizzi protesta contre le journalisme, niant tous les dogmes de l'Eglise jusqu'à la divinité de Jésus-Christ.

Le procureur général répondit que la loi était impuissante pour fermer la bouche à ceux qui, par conviction ou par

passion, soulèvent de semblables discussions. Il terminait en disant: « La religion est appuyée sur des bases trop solides pour éprouver quelques dommages de pareilles attaques. »

A cette occasion, l'*Unita cattolica*, suscita une imposante manifestation dans l'Italie: douze volumes de 1,400 pages chacun furent couverts de signatures et déposés aux pieds du saint-père, avec une offrande de plus de deux cent mille francs: le tout recueilli en trois mois. Il publia de plus une *consultation légale*, par laquelle il était prouvé que la réponse du procureur général était en opposition avec la législation.

Le gouvernement et les impies gardèrent le silence, ne pouvant ni détruire cette *consultation*, ni empêcher cette solennelle manifestation.

Pour grouper les faits nous avons dû anticiper sur les événements, retournons donc en arrière, nous sommes en décembre 1870.

Au mois de décembre 1870, une terrible inondation ravagea la ville de Rome. Victor-Emmanuel fut sollicité et presque contraint par ses ministres de venir montrer, par sa présence, l'intérêt qu'il prenait à ce désastre.

Le roi vint, mais comme obsédé, il habita le Quirinal, se montra quelques jours et repartit.

Pie IX, toujours père, songea aux besoins de son peuple, et, malgré sa pauvreté, il fit distribuer cent mille francs aux nécessiteux. Victor-Emmanuel, l'apprenant, se serait écrié: « Je ne puis permettre que le pape donne plus que moi. Dites dans les journaux que je donnerai deux cent mille francs! » Quelle leçon de la part du saint-père.

Le 23 janvier 1871, le prince Humbert, héritier de la couronne d'Italie, et la princesse Marguerite s'installaient au Quirinal.

Et, chose douloureuse, l'on vit une jeune femme, fille de roi, et future reine, braver les foudres de l'Eglise et mendier dans la loge pontificale, les applaudissements d'une foule soudoyée.

Cinq mois plus tard, le 2 juillet, le roi, raconte un témoin oculaire, se fit conduire par un détour, au Quirinal. Quand

il y fut arrivé, la foule l'appela au balcon; mais il se fit attendre, comme si une crainte superstitieuse l'arrêtait à cette limite dernière de la forfaiture. La populace hurla de nouveau. Un domestique vint alors jeter une tenture sur la balustrade, et le roi parut enfin, presque tremblant; il s'avança lentement vers le balcon et salua, de cette même place où le nouveau pape élu, avait coutume de bénir le peuple. Dans le palais des papes, sur le balcon du Quirinal, ajoute le témoin, à cette place, entre les statues de Saint-Pierre et de Saint-Paul, sous l'image de la Sainte-Vierge, non, je n'oublierai jamais l'effet que me produisit la face du roi excommunié. Victor-Emmanuel n'osa dormir au Quirinal, et, la nuit venue, il repartit pour Florence.

Le 4 mars 1871, le gouvernement, ayant besoin de locaux pour établir ses ministères et ses administrations et trouvant plus simple de s'emparer des couvents dont la position, les servitudes, et leur bon état de conservation convenait à cet usage, en décrète l'expropriation ; l'Etat fixa lui-même le prix d'une indemnité qui, en réalité, n'entra jamais dans la caisse des véritables propriétaires, les religieux dépossédés. Ce n'était là qu'un prélude. Il entrait dans les desseins du gouvernement de supprimer à Rome les couvents comme il l'avait fait dans le reste de l'Italie. Pour Rome la était encore plus grave , car elle ne tendait qu'à la destruction des ordres religieux. C'est à Rome, en effet, auprès du pape, que résident les supérieurs généraux[1].

Qui pourra nier, dit à ce sujet Pie IX, que supprimer les ordres religieux à Rome, ou même en limiter arbitrairement l'existence, ne soit non-seulement attenter à la liberté et l'indépendance du pontife romain, mais de plus lui arracher des mains un des moyens les plus puissants et les plus efficaces pour le gouvernement de l'Eglise.

1. Le 4 mars parut le premier décret d'expropriation, il comprenait huit couvents : 1° celui des oratoriens, *santa Maria della Vallicella;* 2° des cordeliers, attenant à l'église des Douze saints apôtres; 3° des religieuses, à Saint Silvestre *in capite*; 4° des Lazaristes, à Saint Silvestre du Quirinal; 5° des Augustins, à *santa Maria della vergine*; 6° des Théatins, à Saint-André *della Valle*; 7° des Dominicains, à Sainte.Marie de la Minerve; 8° des Augustins, à Saint-Augustin.

Mais les protestations de Pie IX restaient sans effet et le gouvernement italien n'en continuait pas moins la persécution légale. Le 20 novembre, il présentait à la Chambre des députés le projet de loi contre les ordres religieux à Rome et le 19 juin 1873, Victor-Emmanuel sanctionnait la loi votée par les deux Chambres.

Disons de quelle manière le gouvernement appliqua la nouvelle loi. Il institua une junte liquidatrice dont la mission fut de confisquer, et d'administrer les biens des couvents. Du 20 octobre au 16 décembre 1873 ils liquidèrent soixante-dix maisons religieuses. Il fallut dans plus d'une, user de violence : le pape avait défendu aux religieux d'ouvrir leurs portes ; mais les membres de la junte ne s'arrêtèrent pas devant la nécessité d'employer la violence. Plus d'une fois les portes furent brisées à coups de hache.

Les couvents des religieuses camaldules de Saint-Antoine, près Saint-Marie-Majeure, des carmélites de Sainte-Thérèse, dans la rue Porta-Pia, etc., furent violés de cette façon. Le cardinal-vicaire avait envoyé son secrétaire pour protester contre la violence ; mais on lui imposa silence et, après avoir fait agir les pinces et la hache, on pénétra dans l'intérieur du monastère. Le secrétaireprononça alors les paroles suivantes :

« Maintenant que le sacrilége attentat est consommé, maintenant qu'à coups de hache et de marteau on a renversé les portes du refuge sacré des vierges du Seigneur, foulant ainsi aux pieds les droit sacrés de la propriété, je proteste au nom de la religion outragée, au nom de l'humanité, au nom de ces pauvres femmes sans défense. » Et on leur donna huit jours pour évacuer le couvent. Souvent on assignait aux pieuses expulsées, un autre monastère.

L'hypocrisie fut souvent ajoutée à la violence et tout le monde connaît à Rome la façon de procéder du secrétaire chargé des expulsions : en dépouillant les religieuses, il se recommande à leurs prières.

Les moines dépouillés de tous leurs biens, chassés de leurs couvents, doivent recevoir une rente de cinquante francs s'ils sont laïques[1]. Les objets précieux, les livres furent déclarés

1. L'indemnité donnée aux autres religieux de l'Italie est beaucoup plus minime.

biens de l'Etat. Dans un coin du couvent on laissa quelques cellules à la disposition du recteur de l'Eglise appartenant au couvent où il peut habiter avec un ou deux religieux dont le secours lui est nécessaire pour l'administration de la paroisse et le service de l'église. La junte a consenti à accepter comme recteurs des églises les religieux qui la desservaient, mais à la condition qu'ils ne porteraient plus l'habit monastique. Les Jésuites seuls ont été absolument exclus et bannis : il a même été défendu aux recteurs du Gesu et de Saint-Ignace de permettre aux pères de la Compagnie de prêcher ou de confesser dans ces sanctuaires créés par eux, où reposent les corps de leur fondateur et de leurs saints et qui furent pendant des siècles le siége de leur apostolat [1].

Craignant des complications avec les gouvernements étrangers, les généraux des ordres religieux répandus en dehors de l'Italie, ont été exceptés de la loi générale d'expulsion.

Par suite de ces ordonnances, l'existence des ordres religieux est très-compromise en Italie. Leurs noviciats sont généralement vides et la loi militaire obligeant les clercs eux-mêmes à suivre le métier des armes rend le recrutement chaque jour plus difficile.

Comme complément de ces mesures désastreuses toutes les sectes protestantes ont aujourd'hui des temples à Rome, leur nombre s'élève déjà à douze et il n'y a pas de protestants en Italie. A l'exception de quelques misérables qui les fréquentent pour recevoir de l'argent, les Italiens, les Romains se moquent d'eux et les mécréants eux-mêmes préfèrent rester mauvais catholiques que d'embrasser l'hérésie.

« Les hérésies, disait un jour Pie IX, n'ont pu prendre racine en aucun temps, ni en Italie, ni à Rome. Un cardinal, Reginaldo Polo, essaya un jour de réunir autour de lui dans la campagne quelques jeunes gens exaltés, où se trouvait un certain Flaminio ; mais si l'Italie produisit quelques hérésiarques, il est cependant vrai qu'elle est demeurée inviolablement attachée au catholicisme [1].

1. Discours aux curés et aux prédicateurs du carême, le 8 février 1872.

Ici se place tout naturellement cette fameuse loi du 13 mars 1871, dite des garanties. Nous la donnons *in extenso* malgré sa longueur. Elle est instructive, et elle résume en une synthèse nette et concise tout ce machiavélisme italien qui a commencé au lendemain du congrès de Paris en 1866 et doit aboutir à l'interdiction de toute cérémonie extérieure et à la sécularisation de l'Eglise.

On verra, si le pape pouvait accepter ce rôle d'employé et de mercenaire d'un roi quelconque, et d'un gouvernement dont la mauvaise foi et le parjure était à son égard de tous les jours et de tous les instants.

LOIS DES GARANTIES

Loi du 13 mars 1871 sur les prérogatives du souverain pontife et du saint-siége, et sur les relations de l'Etat avec l'Eglise.

TITRE Ier. — PRÉROGATIVES DU SOUVERAIN PONTIFE ET DU SAINT-SIÉGE.

ARTICLE PREMIER. — La personne du souverain pontife est sacrée et inviolable.

ART. 2. — L'attentat contre la personne du souverain pontife et la provocation à le commettre sont punis de peines établies pour l'attentat et pour la provocation à le commettre contre la personne du roi.

Les offenses et les injures publiques, commises directement contre la personne du souverain pontife, par des discours, des actes ou par les moyens indiqués dans l'article Ier de la loi sur la presse, sont punies des peines établies à l'article 19 de cette même loi.

Lesdits délits tombent sous l'action publique et sont de la compétence de la cour d'assises.

La discussion sur les matières religieuses est pleinement libre.

ART. 3. — Le gouvernement italien rend au souverain pontife, sur le territoire du royaume, les honneurs souverains et la prééminence d'honneur qui lui est reconnue par les souverains catholiques.

Le souverain pontife a la faculté de conserver le nombre accoutumé de gardes attachés à sa personne et à la garde des palais sans préjudice des obligations et du devoir résultant pour ces gardes envers les lois en vigueur dans l'Etat.

Art. 4. — Est conservée en faveur du saint-siége la dotation d'une rente annuelle de 3,225,000 lires.

Avec cette somme, égale à celle inscrite au budget romain romain sous le titre :

« Palais sacrés apostoliques, sacré Collége, congrégations ecclésiastiques, secrétairerie d'Etat et représentation diplomatique à l'étranger, » il sera pourvu au traitement du souverain pontife et aux divers besoins ecclésiastiques du Saint siége, à la manutention ordinaire et extraordinaire et à la garde des palais apostoliques et de leurs dépendances, aux salaires, gratifications et pensions des gardes dont il est parlé dans l'article précédent, et des attachés à la cour pontificale, et aux dépenses éventuelles, ainsi qu'à la manutention et à la garde des musées et bibliothèques qui en font partie, et aux traitements, gages et pensions de ceux qui y sont employés.

Ladite dotation sera inscrite au Grand-Livre de la dette publique sous forme de rente perpétuelle et inaliénable au nom du Saint-Siége, et, pendant la vacance du siége, on continuera à payer pour faire face aux nécessités de l'Eglise romaine pendant cet intervalle.

Elle sera exempte de toute espèce de taxe et de charge gouvernementale, communale ou provinciale, et elle ne pourra être diminuée quand bien même le gouvernement italien se résoudrait postérieurement à prendre à sa charge la dépense concernant les musées et bibliothèques.

Art. 5. — Le souverain pontife, outre la dotation établie dans l'article précédent, continuera à jouir des palais apostoliques du Vatican et de Latran, avec tous les édifices, jardins et terrains qui en dépendent, ainsi que de la villa de Castel-Gandolfo, avec toutes ses attenances et dépendances.

Lesdits palais, villa et annexes, comme aussi les musées, les bibliothèques et les collections d'art et d'archéologie y

existant, sont inaliénables, exempts de toute taxe et charge d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 6. — Durant la vacance du siége pontifical, aucune autorité judiciaire ou politique ne pourra, pour quelque cause que ce soit, apporter ni empêchement ni restriction à la liberté personnelle des cardinaux.

Le gouvernement pourvoit à ce que les assemblées du conclave et des conciles œcuméniques ne soient troublées par aucune violence extérieure.

Art. 7. — Aucun représentant de l'autorité publique ou agent de la force publique ne peut, pour accomplir des actes de son office, s'introduire dans les palais et lieux qui sont la résidence habituelle ou la demeure temporaire du souverain pontife, ou dans lesquels se trouve rassemblé un conclave ou concile œcuménique, sinon avec l'autorisation du souverain-pontife du conclave ou du concile.

Art. 8. — Il est interdit de procéder à des visites, perquisitions ou séquestre de papiers, documents, livres ou registres dans les offices ou congrégations pontificales investis d'attributions purement spirituelles.

Art. 9. — Le souverain pontife est pleinement libre de remplir toutes les fonctions de son ministère spirituel et de faire afficher à la porte des basiliques et églises de Rome tous les actes du susdit ministère.

Art. 10. — Les ecclésiastiques qui, par leurs fonctions, participent, à Rome, à l'émanation des actes de l'autorité spirituelle du saint-siége, ne sont sujets, pour raison de ces actes, à aucune recherche, investigation ni poursuite de la part de l'autorité publique.

Tout étranger investi, à Rome, d'une fonction ecclésiastique, jouit des garanties personnelles appartenant aux citoyens italiens en vertu des lois du royaume.

Art. 11. — Les envoyés des gouvernements étrangers près de Sa Sainteté jouissent, dans le royaume, de toutes les prérogatives et immunités accordées aux agents diplomatiques selon le droit international.

Les offenses dont ils seraient l'objet seront punies des

peines portées contre les offenses faites aux envoyés des puissances étrangères près le gouvernement italien.

Les envoyés de Sa Sainteté près des gouvernements étrangers sont assurés, dans le territoire du royaume, des prérogatives et immunités en usage, suivant le même droit, tant pour se rendre au lieu de leur mission que pour en revenir.

Art. 12. — Le souverain pontife correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique, sans aucune ingérence du gouvernement italien.

A cette fin, faculté lui est donnée d'établir au Vatican ou dans ses autres résidences, des bureaux de poste et de télégraphe servis par des employés de son choix.

L'office postal pontifical pourra correspondre directement sous paquet cacheté avec les bureaux de poste d'échange des administrations étrangères, ou remettre ses propres correspondances aux bureaux italiens. Dans les deux cas, le transport des dépêches ou des correspondances munies du timbre et de l'office pontifical sera exempt de toute taxe ou frais sur le territoire italien.

Les courriers expédiés au nom du souverain pontife seront assimilés dans le royaume aux courriers de cabinet des gouvernements étrangers.

Le bureau télégraphique pontifical sera relié avec le réseau télégraphique du royaume aux frais de l'Etat.

Les télégrammes transmis par ledit bureau avec la mention certifiée de *services pontificaux* seront reçus et expédiés avec les prérogatives établies pour les télégrammes d'Etat, et avec exemption de toute taxe dans le royaume.

Les mêmes avantages sont assurés aux télégrammes du souverain pontife ou envoyés par son ordre qui, munis du timbre du saint-siége, seront présentés à quelque bureau télégraphique que ce soit dans le royaume.

Les télégrammes adressés au souverain pontife seront exempts des taxes mises à la charge des destinataires.

Art. 13. — Dans la ville de Rome et dans les siéges suburbains, les séminaires, les académies, les colléges et les autres institutions catholiques, fondés pour l'éducation et la formation des ecclésiastiques, continueront à dépendre uniquement

du saint-siége, sans aucune ingérence des autorités scolastiques du royaume.

Titre ii. — *Relations de l'Etat avec l'Eglise.*

Art. 14. — Est abolie toute restriction spéciale à l'exercice du droit de réunion des membres du clergé catholique.

Art. 15. — Le gouvernement renonce au droit de *legazia apostolica* en Sicile et dans tout le royaume ainsi qu'au droit de nomination et de propositions aux bénéfices majeurs.

Les évêques ne seront pas requis de prêter serment au roi.

Les bénéfices majeurs et mineurs ne peuvent être conférés qu'à des citoyens du royaume, excepté dans la ville de Rome et dans les siéges suburbains.

Il n'est rien innové pour la collation des bénéfices de patronage royal.

Art. 16. — Sont abolis l'exéquatur et le placet royal et toute autre forme d'autorisation gouvernementale pour la publication et l'exécution des actes des autorités ecclésiastiques.

Cependant, jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu par la loi spéciale dont il sera parlé à l'article 18, demeurent soumis à l'exéquatur et au placet royal les actes de ces autorités qui ont pour but de disposer des biens ecclésiastiques et de pourvoir aux bénéfices majeurs ou mineurs, excepté ceux de la ville de Rome et des siéges suburbains.

Il n'est point dérogé aux dispositions des lois civiles relatives à la création et au mode d'existence des corporations ecclésiastiques et à l'aliénation de leurs biens.

Art. 17. — En matière spirituelle et disciplinaire, il n'est admis ni réclamation ni appel contre les actes des autorités ecclésiastiques, et il ne leur est accordé ni reconnu aucune exécution par force publique.

La connaissance des effets juridiques, tant de ceux-ci que de tout autre acte de ces autorités, appartient à la juridiction civile.

Cependant ces actes sont dépourvus d'effet s'ils sont contraires aux lois de l'Etat ou à l'ordre public, ou lèsent les

droits des particuliers, et ils sont soumis aux lois pénales s'ils constituent des délits.

Art. 18. — Il sera pourvu par une loi postérieure à la réorganisation, conservation et administration des propriétés ecclésiastiques dans le royaume.

Art. 19. — Sont et demeurent abrogées, dans toutes les matières qui forment l'objet de la présente loi, toutes les dispositions qui y seraient contraires.

Pie IX refusa et renvoya aux pourvoyeurs le fier refus de saint Paul : *Pecunia tua tecum sit in perditionem.*

Cette loi cependant fut votée, elle fut promulguée, et le gouvernement la trouvant encore trop douce la viole, et l'applique mal ou incomplétement.

Du reste les lois sont généralement mal exécutées à Rome et tout, jusqu'à la sûreté des individus, a été menacé et détruit par ce gouvernement moral à sa façon, mais laïque. Les attentats sont commis contre les individus, en plein jour, dans les lieux les plus fréquentés, sous ce gouvernement qui ne cessait de protester contre l'insuffisance de la police pontificale, contre l'administration du saint-père, qu'il accusait de favoriser le brigandage. Les journaux sont remplis des récits des assassinats et des vols commis tous les jours à Rome, ville de deux cent mille habitants à peine. Citons à ce propos les paroles que le saint-père adressait le 20 juillet 1872 aux anciens officiers de la police pontificale qui lui sont demeurés fidèles.

« Je sais ce que je lis dans les journaux, je lis qu'un receveur s'est enfui avec la caisse, *et vigiles non invenerunt eum* ; je lis qu'un autre s'est enfui avec une somme d'argent escroqué, *et vigiles non invenerunt eum ;* je lis qu'une troupe de voleurs enfoncent une boutique, *et vigiles non invenerunt eum.* Moi, je lis tout cela ; mais vous, vous le voyez, parce que vous vivez au milieu de cela. »

Et pourtant près de quatre ans après, en mars 1876, l'adresse des chambres italiennes, en réponse au discours de la couronne, contenait cette phrase calomnieuse au premier chef : Sire, l'Italie grâce à votre majesté a payé sa dette envers la civilisation en mettant fin à ce pouvoir. (Le pou-

voir pontifical) qui était la négation absolue de la civilisation même.

Ce fut durant ce même mois 1876, que le ministère Minghetti tombait sous un vote de défiance de la Chambre des députés et sous le mépris public. Il emportait avec lui la responsabilité des faits que nous avons énumérés et ses deux derniers actes furent la présentation de la loi qui oblige tout le clergé au service militaire et de celle qui restreint la liberté d'enseignement.

Le ministère Depretis-Nicotera plus accentué et plus hostile encore si c'est possible donna prompte satisfaction aux hommes qui l'avaient porté au pouvoir. On vit se succéder rapidement les circulaires contre l'Église. Nous ne pouvons que les mentionner : celle pour encourager les prêtres schismatiques de Naples ; pour favoriser et aider par des secours en argent ceux de Mantoue ; contre les œuvres-pies ; sur les dots distribuées aux jeunes filles : les dispositions prises par le ministre tendent à altérer essentiellement le caractère de leur fondation ; abolition des legs de messes attachés aux œuvres-pies ; ordonnances contre les processions religieuses et les associations religieuses.

Le 9 décembre 1876, le ministre de la justice soumit au parlement un projet de loi destiné à réprimer les abus du clergé. La discussion fut l'occasion de discours passionnés. Les députés, parmi lesquels plusieurs prêtres apostats, proférèrent les blasphèmes : « *Il faut combattre le prêtre*, s'écriait l'ex-abbé Martini. *L'église du Vatican trouble nos consciences*, non seulement dans l'ordre religieux, mais aussi dans l'ordre civil ; réagissons, ajoutait le prêtre apostat Abignente ; il faudrait, poursuit Mezzario, l'interdit, il faudrait « une loi organisatrice du clergé.... une loi émancipatrice contre la tyrannie du pape... » « L'Église a toujours été subversive, dit le député Petruccelli della Gattina ; après le concile elle est devenue agressive. Après le 28 septembre 1870 elle est devenue hydrophobe... Il n'y a pas huit jours que le jaboteur pontifical du Vatican attaquait le royaume d'Italie et ses institutions... Eh bien, de Monte-Citorio, qui est notre Vatican, à nous, où règnent la justice, la vérité et la liberté,

nous disons au calife d'Occident : Tu mens ! comme ton prédécesseur saint Pierre; saint Pierre renia son maître, toi tu as renié ta patrie ! »

Ce même Petruccelli della Gattina qui insultait ainsi le Christ et son église écrivit un ouvrage pour réhabiliter Judas.

La loi Mancinienne fut votée par la Chambre des députés en janvier 1877.

Le sénat, il est vrai, rejeta la loi ; mais qui dira dans quelle mesure la crainte de l'intervention des puissances catholiques, invoquée par Pie IX dans son allocution du 12 mars, entra dans cette décision tardive et prudente ? Des protestations s'élevèrent aussi de l'Italie et l'on peut croire qu'elles ne furent pas sans influence sur la détermination du sénat. Les italiens, procèdent lentement, ils sont généralement ennemis de la violence; pour arriver à leurs fins ils se servent, dit un jour Pie IX « de la lime sourde qui ronge plus lentement et ils mettent un mois à détruire ce que d'autres briseraient en un jour [1]. »

« Je dis qu'il nous reste à peine maintenant le pouvoir d'élever la voix, car on prépare ces jours-ci, des lois pour l'étouffer, et on menace de nous faire taire sous les peines les plus graves [2]. Tout cela non-seulement excite les esprits audacieux et rend les impies plus effrontés, mais cela effraye les faibles et les pusillanimes qui, dans ce cas, deviennent superbes et orgueilleux et crient eux aussi comme les premiers : *Non serviam.* Les impies crient pour menacer ; les autres crient pour être bien vus des persécuteurs et transiger avec eux dans le triste but d'échapper à la lutte et de vivre en paix, sans songer qu'une paix ainsi acquise est une paix amère et cruelle.

« Malgré cela, et quelque obstacle qui leur soit opposé, les ministres du sanctuaire ont le devoir d'élever la voix autant qu'il est possible, pour arracher la société au précipice ; ils doivent aussi prier et surtout invoquer saint Jean-Baptiste et l'apôtre saint Paul qui parlaient du fond de leur prison,

1. A la fédération Pie le 11 avril 1874.
2. Le saint-père fait allusion à la loi Mancini.

saint Pierre qui parlait librement et avec force devant les anciens, disant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et l'autre apôtre qui parlait du haut de la croix.... »

Depuis l'occupation italienne, Rome n'a plus revu ses imposantes solennités pontificales. Les cardinaux eux-mêmes, qui sont comme le prolongement de l'autorité pontificale, ne se réunissent plus en chapelle cardinalice pour honorer la mémoire des grands serviteurs de Dieu.

« Il y a des gens, disait le saint-père à de nombreux étrangers, le 31 décembre 1872, qui croient qu'une grande paix règne à Rome, et que les choses ne vont pas si mal qu'on le dit. Il y a même des étrangers qui, à peine arrivés dans cette ville, viennent demander des billets pour assister aux fonctions religieuses ! Mais ces fonctions religieuses ne recommenceront jamais tant que durera l'état de choses actuel. Ceux d'entre vous qui ont assisté aux cérémonies de la semaine sainte doivent se rappeler que le vendredi saint les autels sont en deuil. C'est actuellement l'état où nous nous trouvons, et je ne pourrais pas moi-même célébrer les fonctions saintes, sans m'exposer à des irrévérences probables et presque certaines. »

Les *ricevimenti* solennels qui accompagnaient la réception du chapeau cardinalice et la prise de possession par les cardinaux de leur Eglise titulaire ont été supprimés. Du reste, depuis 1870, le saint-père ne remettait plus aux membres du sacré-collége le principal insigne de leur haute dignité. En mars 1877, le pape résolût cependant de donner le chapeau aux trente-deux cardinaux qui en étaient dépourvus; mais la congrégation du cérémonial dût prendre de nouvelles dispositions et dispenser les E[ces] des règles et des usages observés jusqu'alors. Pie IX en rappelant aux princes de l'Eglise les motifs qui rendaient impossibles les réjouissances d'autrefois, se plut à décrire ces anciennes fêtes. Quand il fut créé cardinal, il y a trente-sept ans, il dut lui-même donner des *ricevimenti* qui durèrent trois jours. On avait élevé des estrades devant la demeure du cardinal Mastaï, le palais Ruspoli, et la musique joua toute la soirée. A cette occasion, Pie IX s'en souvient, il fit observer qu'il serait plus

profitable de donner aux pauvres l'argent qu'on distribuait aux musiciens; mais quelqu'un répondit que les musiciens étaient eux-mêmes besoigneux et se trouvaient bien de ces fêtes. Le cardinal Mastaï n'eût rien à redire et les musiciens ne furent pas privés de cette ressource.

Les cardinaux prennent aujourd'hui possession de leur titre cardinalice, les portes de l'église closes et en présence de quelques rares invités. Depuis le 20 septembre, le cardinal Howart est le seul qui ait pris publiquement et avec solennité possession de l'église des Saints-Jean et Paul, sur le Cœlius. Toute la colonie anglaise assistait à cette solennité : toutefois elle se renferma dans l'intérieur de l'église. Malgré sa nationalité, on ne l'eût peut-être pas laissé déployer dans les rues de Rome la pompe extérieure qui accompagnait autrefois ces fonctions sacrées.

Le souverain pontife venait de protester, et son encyclique du 12 mars 1877 prouve que jusqu'au dernier jour l'intrépide pape est resté sur la brèche. Dans cette protestation solennelle, il dévoile les souffrances de l'Eglise, la conduite indigne du gouvernement italien, encouragé par le silence des gouvernements Européens devenus complices à force d'inertie. Le pontife menace les uns et les autres des châtiments divins.

Ce cri d'alarme poussé par le saint vieillard, émut profondément les consciences catholiques : mais, hélas ! l'état de l'Europe était tel qu'il y avait peu d'espoir qu'il fut écouté des souverains et des pouvoirs publics. Le gouvernement italien se révolta et Mancini, voulant sans doute donner une preuve de plus de l'indépendance du pape adressa, à la date du 17 mars, une circulaire aux procureurs généraux: « Vous ne poursuivrezt pas les journaux qui reproduiront. L'encyclique à moins qu'ils ne l'accompagnent de commentaires approbatifs et louangeurs. »

Cette prétendue générosité du ministre attestait une fois de plus la dépendance du saint-père, puisque la liberté de reproduire sa parole était à la merci des caprices d'un ministre.

A Rome, on laissa publiquement outrager le saint-père; le 30 mars, jour du vendredi saint, des crieurs publics parcou-

raient la ville en criant : « *Un sou! un sou! la parodie de l'allocution papale avec accompagnement des fifres de la garde-noble, des tambours de la garde suisse et de la garde palatine.* »

Cette parodie de l'allocution *traduite en vers à la vapeur* était une infâme grossièreté

Une méchante feuille à images représenta le saint-père debout, tirant à la cible. Derrière lui, les cardinaux Bilio et Monaco étaient occupés à charger et à tirer des pistolets. Pie IX visait la statue de l'Italie; mais ses balles venaient frapper le portique d'une église. La légende disait : « Sainteté! quand le pistolet est trop chargé, les balles dévient du but et ruinent l'Eglise. » L'article qui accompagnait cette gravure était ignoble, et si l'histoire doit mentionner de semblables turpitudes, elle ne peut se résigner à les reproduire.

Il sembla, du reste, que le ministère Depretis prenait à tâche de confirmer la parole du Pape en augmentant ses persécutions et ses violences contre l'Eglise. Les finances de l'Italie étaient dans un état désespéré; le ministre était aux abois.

Le ministre s'en tira en annonçant qu'il allait proposer un projet de spoliation des paroisses et des œuvres laïques ou confréries. Il avait calculé que cette spoliation ferait entrer un milliard et demi dans les caisses de l'Etat. Ces promesses produisirent leur effet, elles furent reçues par de frénétiques applaudissements. Ce projet de loi fut, en effet, déposé : le parlemement italien pourra le voter; mais le proverbe populaire sera toujours vrai, *bien mal acquis ne profite guère*. Les biens des ordres religieux, des basiliques et des chapitres ont été vendus et l'Italie a été obligée de lancer un milliard de papier à cours forcé. Mais peu importe aux sectaires; l'Eglise reçoit un coup de plus et les chefs pourront acheter ces biens à vil prix et même sans les payer. N'est-ce pas l'histoire de toutes les révolutions? des nôtres comme des leurs.

Pie IX, à cause des circonstances exceptionnelles, fut amené à déclarer que les évêques pouvaient exhiber au pouvoir laïque les actes de leur institution canonique. Il ne s'agissait plus, en effet, de la possession de biens temporels, les évêques n'avaient plus rien et Pie IX était obligé de les nourrir. Il donnait de 700 à 1,000 francs par mois à la plupart

des archevêques et 500 aux évêques d'Italie. Le gouvernement a soumis cette aumône du pape à l'impôt !!! En présence des exigences et des entraves apportées par le gouvernement à la prise de possession des évêchés par les titulaires comme à l'exercice de leurs fonctions, la paix des consciences et le salut des âmes étaient en danger. Sans approuver, Pie IX laissa faire. Le ministre Mancini refusa de donner l'*exequatur*, il ne lui suffit pas de voir les évêques accepter l'humiliation d'une démarche qui, à tout prendre, portait la preuve du parjure de l'Italie, puisque l'Italie, en prenant le pouvoir temporel de l'Eglise, s'était engagée à respecter le spirituel.

Presque tous les évêques demandèrent l'*exequatur* en ces termes : « Sans reconnaître aucunement le nouvel ordre de choses, et protestant au contraire contre l'usurpation des biens de l'Eglise, le soussigné, en hommage seulement et en obéissance aux ordres de Sa Sainteté.....

Le ministre voulait davantage, il n'offrait rien et c'est justice, comme on dit au palais.

L'année 1878 ne s'ouvrait pas sans inquiétude peut-être, pour la monarchie de Savoie ; les idées républicaines s'accentuaient, et une crise ministérielle leur avait fait faire un pas de plus. Mais nul ne pouvait supposer que Victor-Emmanuel, plein d'une santé robuste et exhubérante, était à la veille de paraître devant le tribunal de Dieu. Il venait de régler avec ses ministres le cérémonial des funérailles du pape et les mesures à prendre en vue d'un futur et prochain conclave. Le général de La Marmora, celui qui avait pris possession de Rome, au nom du roi, et ouvert les portes du Quirinal avec de fausses clefs, venait de mourir. Le 5 janvier, Florence lui faisait de solennelles funérailles, et au même moment Victor-Emmanuel était saisi par une maladie impitoyable dont les progrès rapides le conduisaient en quelques jours au tombeau. Le 9 janvier 1878, à deux heures et demie du soir, Victor Emmanuel rendait le dernier soupir.

CHAPITRE XXII

LES MORTS

Mort de La Marmora. — Mort de Victor-Emmanuel. — Conduite du Pape. — Les ministres veillent près du lit du roi moribond. — Sépulture du roi. — Avénement d'Humbert Ier. — Protestation du Pape.

Les principaux auteurs des malheurs du saint-père et de la perte des Etats de l'Eglise, devaient rendre compte à Dieu des responsabilités qu'ils devaient encourir dans les usurpations commises contre son vicaire. — Et Pie IX devait les voir mourir.

Déjà Cavour et Napoléon III s'étaient présentés devant ce tribunal suprême qui pèse les consciences des rois et juge leurs actes. Hier c'était le tour de Ratazzi, aujourd'hui celui de La Marmora, demain viendra Victor-Emmanuel.

Le 5 juin 1873, M. Ratazzi était mort.

Un des principaux acteurs de la révolution italienne, Ratazzi mourait le 5 juin 1873. Les sectaires entourèrent son lit de mort et ne permirent à personne de l'approcher, ils chassèrent honteusement même de la villa Ricci, un père capucin, connu et aimé du malade, que Mme Rattazzi avait appelé en toute hâte près du mourant. Quand l'ancien ministre eût rendu le dernier soupir, on transporta sa dépouille à Rome et on la promena triomphalement dans les rues de la cité ; la croix et le prêtre étaient absents de ce

cortége funèbre. Les associations de la secte, avec leurs bannières déployées, suivaient le corbillard dont le prince Humbert et les ministres tenaient les cordons du poële.

Ainsi, dort d'un sommeil éternel celui au nom duquel se sont faites toutes les usurpations qui ont amené l'unité italienne, qui a apposé sa signature à toutes les lois spoliatrices de l'Eglise, à tous les décrets persécuteurs, et sous le règne duquel le vicaire de Jésus-Christ a été abreuvé d'amertumes inouïes! Quelle fut la responsabilité de Victor-Emmanuel dans tous ces événements? Les faits et les actes l'ont prouvé le long de cette histoire.

Racontons encore les faits qui pourront aider le lecteur à former son jugement définitif.

Lorsque, le 6 janvier 1878, Pie IX apprit la maladie du roi, il en fut profondément affligé, il songea surtout à son âme, et aux moyens de la sauver. Il envoya donc au Quirinal, Mgr Marinelli, évêque de Porphyre, avec tous les pouvoirs nécessaires pour absoudre le roi des censures et excommunications qu'il avait encourues, l'évêque se présenta deux fois à la porte du palais, et deux fois on lui en refusa l'entrée.

« Les malheureux, s'écria le saint-père, en apprenant ce refus, ils vont le laisser mourir sans confession. Si la bonne princesse Clotilde était ici, elle m'aiderait à sauver son père. »

Les ministres italiens n'ignoraient point que le roi avait parfois des remords, et que, malgré tout, il craignait les jugements de Dieu; et ils redoutaient une rétractation officielle et écrite qui compromettrait, disaient-ils, l'existence même du royaume. Ils avaient donc pris leurs mesures pour la rendre impossible. Les membres de la famille royale qui auraient pu faciliter au roi l'accomplissement de ce qu'exigeait sa conscience, ne furent prévenus qu'à la dernière extrémité, quoique dès la première heure, on sût qu'il n'y avait aucun espoir. Le 9 janvier, au matin, on appela le chanoine Anzino, chapelain du monarque, il le confessa, et il lui donna le saint viatique.

Tout d'abord, M. Anzino, s'étant rendu à l'église des Saints-

Vincent et Anastase, paroisse du Quirinal, pour prendre le saint viatique, le curé lui rappela les décrets de la sainte Pénitencerie, enjoignant aux desservants des églises de Rome, de ne point administrer les sacrements aux personnages qui avaient pris part aux spoliations de l'Eglise, sans avoir au préalable obtenu une rétractation certaine et publique. Le chapelain du roi, accompagné du curé, se rendit alors chez le cardinal-vicaire; mais celui-ci présidait une congrégation au Vatican. En son absence, M. Anzino vit le vice-gérant du diocèse de Rome qui autorisa la délivrance des sacrements sur l'affirmation du chapelain confesseur du roi, de la rétractation de son pénitent. Ceux qui veillaient autour du monarque, avaient enlevé de la chambre du malade, ce qui aurait pu faciliter une rétractation écrite: il n'y avait ni papier, ni plumes, ni encre, et le confesseur fut obligé de se contenter des regrets et rétractations verbales du mourant.

Les Italiens profitèrent de la mort du roi pour faire une manifestation en faveur de l'unité italienne. De toutes les villes de la Péninsule, les municipalités, les associations ouvrières et maçonniques envoyèrent des députations, les chemins de fer firent des remises considérables, et la ville de Rome fut pendant quelques jours envahie par une foule immense. Cette démonstration plus officielle que spontanée ne trompa que ceux qui voulurent bien l'être : la curiosité, l'obéissance aux ordres des sociétés secrètes, les agissements peu dissimulés de l'autorité, entrèrent pour la majeure partie dans cette manifestation d'amour, éclose spontanément pour un souverain que le peuple ne saluait même pas, de son vivant, quand il le rencontrait dans les rues de Rome. On décréta que le Panthéon d'Agrippa était le seul lieu qui fût digne de recevoir les restes du monarque défunt. L'autorité ecclésiastique rassurée par les serments du chanoine Anzino sur les sentiments du roi mourant, consentit à ce qu'on célébrât les funérailles à la condition toutefois qu'elles ne se feraient dans aucune des grandes basiliques de Rome, et qu'il ne serait fait nulle mention, ni dans les inscriptions, ni dans les prières liturgiques, *du roi d'Italie.* On célébra les funérailles donc à l'Eglise, et on pria pour l'âme *d'un roi mort à Rome.*

Le clergé fut celui des convois de 1re classe, pas un prêtre de plus, pas un prélat, n'assista à la cérémonie funèbre.

Le fils de Victor-Emmanuel, Humbert fut proclamé roi d'Italie. Quoiqu'il fût le quatrième du nom dans la lignée des rois de Sardaigne et de Piémont, il prit le nom d'Humbert 1er, renonçant ainsi à l'héritage de ses ancêtres pour devenir uniquement le roi d'Italie par la volonté dite nationale, qu'on pourrait plus justement appeler révolutionnaire.

Le cadavre de Victor-Emmanuel était à peine refroidi que le gouvernement italien faisait annoncer par ses agents, que Pie IX avait béni la dépouille du roi, qu'il se disposait à lui faire célébrer un service funèbre dans sa cathédrale, à Saint-Jean de Latran, et l'on représentait l'Italie et la papauté, se donnant la main sur le tombeau de Victor-Emmanuel. La révolution continuait son rôle, elle trompait et mentait. Pie IX laissa dire, et il attendit l'heure de parler : elle ne tarda pas. Le 17 janvier 1878, il dictait à son secrétaire d'Etat la vigoureuse protestation suivante :

« Palais du Vatican, 17 janvier 1878.

« Le souverain pontife, n'oubliant pas le devoir sacré qui lui incombe de défendre les droits imprescriptibles du saint-siége, a toujours eu soin de réclamer contre les sacriléges entreprises successivement consommées par le gouvernement subalpin contre le pouvoir temporel de ce saint-siége.

« Parmi les réclamations de ce genre,n ous devons spécialement rappeler, à cause de la gravité des circonstances qui les provoquèrent, les notes adressées, par ordre de Sa Sainteté au corps diplomatique le 24 mars 1860, contre l'annexion des Romagnes au Piémont ; les 12 et 18 septembre de la même année, lors de la violente invasion des Marches et de l'Ombrie ; le 15 avril 1861, alors que le défunt roi Victor-Emmanuel prit le titre de roi d'Italie, et finalement le 20 septembre 1870, date de la criminelle occupation de Rome.

« Ces solennelles protestations conservent toujours leur pleine vigueur, et les années qui se sont écoulées, loin de leur enlever de leur force, en ont, au contraire, davantage démontré toute la sagesse et la nécessité, une triste expérience ayant manifesté les nombreux obstacles que le saint-

père a dû rencontrer dans l'accomplissement de son ministère apostolique, du moment où il a été dépouillé de ses Etats.

C'est pourquoi, maintenant que, après la mort dudit roi, son fils aîné, dans un manifeste solennel et public, prenant le titre de roi d'Italie, a prétendu sanctionner la spoliation consommée, je ne puis, au nom du saint-siége, garder un silence dont certaines personnes pourraient peut-être conclure de fausses déductions en lui attribuant une signification erronée.

Par ces motifs, et voulant en outre appeler l'attention des puissances sur les conditions très-dures dans lesquelles l'Eglise continue à se trouver, Sa Sainteté a ordonné au soussigné cardinal secrétaire d'Etat de protester et de réclamer de nouveau pour maintenir intact, contre une inique spoliation, le droit de l'Eglise elle-même sur ses antiques domaines, destinés par la divine Providence à assurer l'indépendance des pontifes romains, la pleine liberté de leur ministère apostolique, la paix et la tranquillité des catholiques répandus dans le monde entier.

« En exécution des ordres de Sa Sainteté, l'auteur de cet écrit émet donc les protestations les plus complètes et les plus formelles contre le fait dont il s'agit et contre la consécration que, par là, on prétend donner aux usurpations déjà commises au détriment du saint-siége. Il prie Votre Excellence de les porter à la connaissance de votre gouvernement et profite de l'occasion pour vous renouveler les sentiments de la considération la plus distinguée.

« JEAN, cardinal Simeoni. »

CHAPITRE XXIII

PIE IX, LES ROMAINS ET LES ITALIENS

Les Romains ont-ils accepté le gouvernement italien ? — Les mendiants. — La classe ouvrière. — La bourgeoisie. — L'aristocratie. — Le caractère romain. — Pie IX toujours populaire. — L'ouverture de la chambre des députés à Rome. — Pie IX aux romains qui l'entourent. — Les habitants du Transtevère. — Pie IX et la palme des petites filles de l'école des sœurs de saint-Joseph. — La coquille et le denier de saint Pierre. — La vision de Zacharie et la ville de Rome. — Mémoire de Pie IX. — Le dimanche du Bon-Pasteur et les paroisses suburbaines de Rome. — Les brebis et *Pio il Grande*. — Les bergers de la campagne romaine. — Les orphelins de *Vigna Pia*. — Les femmes du Transtevère et les souvenirs de 1848. — « Ici, parmi vous, il y en a un qui me trahit. » — Les jeunes gens de Bologne. — Le patrimoine de saint Pierre. — Centenaire de la bataille de Legnano. — Les élections politiques. — Ni électeurs ni élus. — Les municipalités romaines. — Leur influence future sur les destinées de l'Italie. — Action des catholiques dans les élections municipales.

Le gouvernement italien espère détacher le peuple romain de son souverain légitime et s'implanter dans Rome. Réussira-t-il ? Le peuple romain en particulier a-t-il adhéré de cœur à l'unité de l'Italie ? N'a-t-il enfin aucun regret pour le régime pontifical ? Questions délicates et complexes.

De nombreux faits permettent d'affirmer que les romains regrettent pour la plupart le régime si paternel du gouvernement papal : l'augmentation des denrées les plus nécessaires à la vie, le prix élevé des loyers, le manque d'ouvrage pour cette partie si nombreuse de la population qui ne vit que des

travaux artistiques, ont rendu le joug insupportable. Si les rues sont plus propres, si la police est plus minutieuse sinon mieux faite, les vols se multiplient, et l'on a plus d'une fois relevé dans les rues des pauvres mourants de faim. Les voyageurs, les ennemis du saint-siége ont souvent crié contre le nombre des mendiants de la ville éternelle, la mendicité, qui ne pouvait être interdite dans les Etats du vicaire de celui qui a proféré cette parole : « *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, » était réglée par de sages et prudentes mesures de police : le vrai pauvre recevait l'autorisation de tendre la main dans les rues qui lui étaient assignées. Les couvents étaient littéralement assiégés chaque jour par des nuées de pauvres qui recevaient, avec la nourriture, l'aumône d'une bonne parole. Les couvents supprimés, les malheureux qu'ils soulageaient furent contraints d'avoir recours à la charité publique, et les rues de Rome en furent encombrées; jamais les voyageurs et les passants ne furent plus assiégés. Les choses en vinrent à ce point que les plaintes des étrangers firent ouvrir les yeux à la police, le gouvernement créa des dépôts de mendicité.

Cette classe, nombreuse à Rome, n'a assurément aucune sympathie pour le gouvernement actuel.

La classe ouvrière se plaint[1] : ceux que les doctrines modernes ont séduit vont grossir le nombre des républicains ; mais ils applaudiraient certainement à la restauration du pouvoir temporel. Les artistes et ceux qui vivent des beaux-arts, ont peut-être plus souffert que les autres. Les événements politiques, la captivité du pape, l'absence de ces grandes solennités religieuses qui attiraient tant d'étrangers, ont complétement changé la physionomie de la ville sainte et diminué le concours des pèlerins riches, qui, par leurs achats, faisaient vivre

1. L'ouvrage, malgré l'abaissement des collines, les fouilles et la construction de nombreuses maisons, manque souvent. Cela tient à plusieurs causes : il est venu de toutes les parties de l'Italie des ouvriers en grand nombre, et la plupart n'ont pu trouver d'ouvrage, et il a fallu l'année dernière, 1877, en renvoyer un grand nombre dans leur pays. Leur présence devenait un danger pour la sécurité des particuliers et du gouvernement.

cette partie de la population. Les *Buzzuri* sont trop positifs pour rien comprendre aux beaux-arts, et la plupart des nouveaux habitants de Rome sont de modestes employés dont le mince traitement est à peine suffisant pour les premières nécessités de la vie.

Les commerçants gémissent sous le poids des impôts, et le nombre des faillites, depuis 1870, est incalculable. La bourgeoisie, dont quelques membres, les avocats sans cause, les médecins sans clients, sont plus accessibles aux idées nouvelles, s'est cependant conservée fidèle et dévouée au pape roi [1]. Quant à l'aristocratie romaine, on compte peu de traîtres dans ses rangs : à l'exception de trois ou quatre familles, le patriciat tout entier est resté papalin et se tient à distance de la cour italienne.

En somme, tous les romains se plaignent, déplorent la dure loi de la conscription militaire, et tout en subissant un état de choses qu'ils sont impuissants à combattre, ils font des vœux pour revoir les jours heureux du gouvernement pontical. Sans doute, quand il était debout, ils ne se privaient pas de le censurer, d'exercer leur verve satirique contre les cardinaux, les prélats de la cour et quelquefois le pape lui-même ; mais les Romains n'auraient jamais renversé le pouvoir temporel. On dira qu'ils ne l'ont pas défendu avec assez d'énergie. Cela peut être vrai, et l'on ne doit pas demander aux gens plus qu'ils ne peuvent donner. Les Italiens, en général, et les Romains en particulier sont peu énergiques; ils vivent plus par l'imagination que par la raison : ce sont des natures sentimentales plutôt que vigoureuses.

Le peuple romain, du reste, n'a point ménagé l'expression de ses sympathies à Pie IX ; il l'a visité dans sa prison. Nous allons raconter quelques-unes de ces touchantes audiences.

1. Nous pourrions citer comme preuve la garde palatine. Cette milice du pape se composait de soldats volontaires pris dans la bourgeoisie et le haut commerce. Sous le gouvernement pontifical ils ne recevaient aucune paie; mais ils jouissaient de certains priviléges, étaient exemptés de quelques impôts, etc. Sous le régime actuel ses priviléges ne furent plus possibles ; néanmoins plus du tiers de la garde palatine continuait son service au Vatican volontairement et sans autre rétribution que quelques rares et faibles présents de Pie IX.

Pie IX a reçu souvent des députations du peuple et de la noblesse.

Les paroisses envoyaient des députés, les différents quartiers leurs représentants : les associations pieuses, les écoles, les conservatoires venaient les uns après les autres vénérer l'auguste captif.

En suivant ces audiences dans l'ordre chronologique, on pourrait jour par jour tracer l'histoire de l'occupation italienne.

A l'époque des douloureux anniversaires qui rappelaient la prise de Rome ou le plébiscite, pendant que les Italiens, sans égard pour la douleur du vieux pontife, les célébraient avec bruit, les Romains remplissaient les salles du Vatican, se pressaient autour de leur roi et cherchaient à le consoler. Quand, le 20 septembre 1871, les Italiens faisaient, en signe de joie, avant même l'aube du jour, retentir leurs canons, les Romains allaient prier dans les églises, communiaient à l'intention du saint père, et, pour témoigner de leur tristesse, ils sortaient peu de leurs maisons.

Dans la journée, une députation, composée de toutes les classes de la société, noblesse, bourgeoisie, peuple et enfants, se rendit près du saint-père. Pie IX, profondément ému de cette manifestation, laissa son cœur parler en ces termes :

« Pour qualifier les hommes dénaturés qui nous ont déclaré une persécution si atroce, je ne vois pas d'expressions plus propres que les paroles mêmes dont se servait Jésus-Christ, pour les pharisiens. Je ne sais quel autre nom leur donner que celui de *génération perverse et adultère* qui opprime les bons, exalte les impies.... Toutefois, les sentiments magnanimes de mon peuple si dévoué et si fidèle ne peuvent pas ne pas être chers à mon cœur affligé et plein d'amertumes, et le remplir de consolation...

« Espérons ! et moi, dans cette espérance, je remercie le Seigneur qui donne à mon peuple tant de fidélité et de constance. Je l'en remercie d'autant plus qu'à la vue de ces sentiments de mon peuple, je me sens moi-même plus fort et plus résolu à soutenir jusqu'au dernier souffle, dût-il m'en

coûter la vie, tout ce que j'ai soutenu jusqu'à cette heure : Les droits sacrés de l'Eglise qui sont ceux de la vérité et de la justice. » Et Pie IX accentua ces derniers mots avec une force et une énergie incomparables.

Les années suivantes, les Italiens continuèrent leurs démonstrations : ils ne respectèrent pas même le deuil personnel de Pie IX, qui, le 20 septembre 1872, pleurait sur la mort de son frère Gaëtan. Assurément l'âme du grand pontife était au-dessus de ces outrages. « J'avoue en toute vérité, disait-il en 1873, qu'après les bombes de Bixio et de Cadorna ces coups de canon m'ont semblé un tel excès d'impiété puérile que je n'ai su faire autre chose que fermer ma fenêtre, et m'écrier en regardant le crucifix : Seigneur, ouvrez à ces hommes la fenêtre de leur cœur, convertissez-les ! Mais je crains bien qu'ils ne soient endurcis à un tel point qu'ils ne se convertissent plus jamais. »

Le 27 novembre 1871, le gouvernement italien mettait le comble à son invasion sacrilége par l'ouverture de la chambre italienne à Rome. A l'heure où eut lieu cette cérémonie, un grand nombre de Romains et de catholiques étrangers se réunirent au Vatican pour protester contre l'acte qui se consommait à Monte-Citorio. Dans une réponse pleine d'une majestueuse éloquence, Pie IX retraça à grands traits l'histoire de l'Église toujours persécutée et jamais vaincue. La première victoire qu'elle remporta fut au Calvaire « quand la foule même des curieux accourus à ce grand spectacle ne put, dit-il, résister à l'évidence, et tous descendaient de la montagne *percutientes pectora sua*, et confessant à leur tour que le crucifié était vraiment le fils de Dieu ! »

« Aujourd'hui, continua le pontife, l'Église n'a pas à combattre contre l'hérésie, contre le martyre du sang ; c'est contre le martyre intellectuel et moral qu'il faut se déclarer. On ne fait plus aujourd'hui la guerre seulement à une partie de l'Église, à un article de sa foi, à l'un de ses dogmes : c'est à l'Église universelle qu'on déclare aujourd'hui la guerre. C'est contre l'incrédulité, l'athéisme, le matérialisme que l'Église doit lutter. Aujourd'hui, il faut le répéter, l'Église n'a pas à combattre contre les hérésies qui n'existent plus, ou

qui n'ont aucune importance : c'est contre cette indifférence, cette impiété qui voudrait déraciner la foi du cœur chrétien, qui ne cherche qu'à saper les fondements de l'Église de Jésus-Christ, et cette chère Rome, empourprée du sang de tant de martyrs, on voudrait de nouveau la jeter dans la fange des vieilles corruptions, en la faisant retourner aux temps des Nérons, ou plus encore des Juliens apostats ; et, cette chère Rome enfin, centre sacré de la vérité, on voudrait qu'elle devînt encore une fois le centre de toutes les erreurs.

« Mais ils n'y réussiront pas : Dieu combat pour son Église. Ils n'y réussiront pas, parce que l'Église de Jésus-Christ, étant bâtie sur la *pierre*, ne sera jamais ébranlée, quelle que soit la violence de la tempête..... Les témoignages infinis de fidélité que je reçois chaque jour de toutes les parties du monde catholique dans ces temps terribles d'épreuves en sont pour moi un nouveau garant : les témoignages surtout de cette chère jeunesse, prête à sacrifier tout, prête à donner son sang !..

« Le saint-père recommanda ensuite l'union et la persévérance pour obtenir la victoire. Oui, mes enfants, ajouta-t-il, soyez de plus en plus unis ; et que les voix mensongères d'une *conciliation* impossible ne nous arrêtent pas.

« Il est inutile de parler de conciliation. Il est impossible que l'Église puisse se concilier avec l'erreur, et le pape ne peut se séparer de l'Église. Il n'est pas moins inutile d'exposer au public d'abominables images qui vous trompent et dont le premier but est de déshonorer le pape ; mais qui en réalité ne font injure qu'à ceux pour le plaisir de qui elles sont faites [1]. Non, jamais aucune conciliation ne sera possible entre le Christ et Bélial, la lumière et les ténèbres, la vérité et le mensonge, entre la justice et l'usurpation ! »

Pie IX prononça ces paroles d'un ton élevé et avec un geste vif et animé ; puis levant les yeux et les bras vers le ciel, il laissa tomber de ses lèvres cette émouvante prière :

« O mon Dieu ! proportionnez vous-même les forces de

1. Pie IX faisait allusion aux gravures qui représentaient le Pape et Victor-Emmanuel se donnant le bras.

votre vicaire à cette dure lutte qu'ils lui font soutenir; fortifiez ma constance par votre secours tout-puissant, afin que je puisse résister toujours, dût-il même m'en coûter le sacrifice de la vie, et ne jamais céder d'un pas à la faveur des impies, comme j'espère que vous me l'accorderez dans votre miséricorde ! »

Pie IX épanchait son âme au milieu de son peuple. Aux habitants du Transtevère, qui lui offraient une étole le 27 juillet 1872, il disait : « J'accepte le don de l'étole et je l'agrée d'autant plus que l'étole est le symbole de la consolation et de l'allégresse : c'est pour cela qu'on l'appelle *stola jucunditatis*. C'est bien, en effet, lorsqu'on est au milieu des vicissitudes et des amertumes, comme nous nous trouvons aujourd'hui, qu'il faut désirer les consolations. Quel changement ! quel douloureux changement ! Autrefois tout le monde admirait le bonheur de la ville de Rome et en jouissait, en plusieurs fois les étrangers m'ont dit à moi-même que dès qu'ils entraient par la porte du peuple ou par celle de saint Jean, ou bien dès qu'ils arrivaient à la station du chemin de fer, il leur semblait qu'ils se trouvaient dans un paradis terrestre en comparaison de ce qu'ils voyaient dans leur propre pays. On ne peut plus en dire autant aujourd'hui, et l'aspect si imposant de la sainte cité a presque entièrement disparu. Le Seigneur, justement irrité, nous châtie : est-ce pour mes péchés, ou pour ceux du clergé, ou pour ceux du peuple, je l'ignore, toutefois nous ne devons pas perdre confiance.

« Je sais bien aussi, ajouta-t-il dans une autre circonstance [1], qu'il y a peu d'espoir de voir ressusciter ceux qui disent que le fait le plus important des temps actuels, c'est la chute du *pouvoir temporel* du pape. Je sais bien, moi aussi, qu'il est difficile de voir ressusciter ceux qui disent : nous sommes à Rome, et nous y resterons [2].

« Oh ! je répondrais, moi, à celui qui parle de la sorte :

1. Discours à cinq mille habitants des Monti, le 27 octobre 1872.

2. Paroles de Victor-Emmanuel. On apprit au jeune prince de Naples à peine âgé de quatre ans à les répéter.

que *nous soyons à Rome*, c'est un fait que Dieu a permis et que tout le monde confesse ; mais quant au *nous y resterons*....

Tous les hommes des Monti interrompirent alors le saint-père en criant : « Vous seul êtes notre roi ! »

« Mais quant au futur, je dirai que le futur est entre les mains de Dieu, et que les châtiments de Dieu sur cette terre, ne sont certes point d'une éternelle durée.... »

De nouvelles et chaleureuses acclamations accueillirent ces paroles.

Au patriciat et à la noblesse, il donne de paternels conseils. Il sait tous les efforts tentés par la révolution et le gouvernement qui la sert pour les attirer à eux, les tromper et les arracher à la vérité et à l'Église. Il faudrait citer en entier l'admirable discours qu'il leur adressa en réponse à leurs félicitations du 26 décembre 1874.

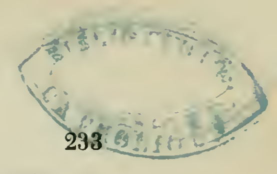
« Laissez-moi ce matin, leur dit-il, vous dire ou plutôt vous rappeler en traits rapides les événements passés, afin que vous vous fassiez une idée plus juste encore de ce qu'est l'esprit de la révolution, et que vous sachiez comment elle est née, comment elle grandit et se déchaîna, et comment, à la fin, elle obtint par la force ce qu'elle avait toujours désiré et exprimé de vive voix.

« Dans son principe, la révolution naquit timide en apparence, obséquieuse et flatteuse. Elle se montra aussi avec le masque de l'hypocrisie, trompa et surprit la bonne foi d'un grand nombre, et s'unit à eux jusqu'aux pieds des autels, et tandis que ceux-ci se nourrisaient du pain de vie, elle et les siens dévoraient leur propre condamnation [1].

« Ils demandèrent et obtinrent tout ce qui pouvait leur être licitement accordé. Aux concessions ils firent succéder les applaudissements et à ceux-ci de nouvelles exigences, et ils en vinrent jusqu'à vouloir faire du pape un *bataïlleur* et un agresseur [2] ; mais le pape, ne voulant et ne pouvant être

1. Pie IX fait allusion ici à la communion que firent solennellement les amnistiés de 1846 qui devaient ensuite le trahir.

2. Allusion aux instances faites par les révolutionnaires de 1848 pour amener Pie IX à déclarer la guerre à l'Autriche.



bataillcur et militaire, comme ils le désiraient, se retira de Rome sous le coup de brutales menaces qui étaient sur le point de se réaliser.

« Et ici je trouve une grande ressemblance entre la révolution et ce que nous rapporte le prophète Ezéchiel. Un jeune lionceau, dit le prophète, est tout joyeux ; il grandit plein de vivacité et d'allégresse tellement qu'il semble avoir oublié sa férocité naturelle. Mais bientôt il se mêle aux gros lions et parcourt avec eux les champs et les forêts, et pénètre jusque dans les lieux habités. Pendant ce temps-là, il croît et se fortifie, et lui aussi il commence à rugir, à mordre et à déchirer.

« Il a déjà appris à porter la désolation chez les pères, à faire pleurer les mères et à rendre orphelins les enfants. Ses griffes sont ensanglantées du sang humain, et déjà il atteint toute sa force extérieure et sa férocité intérieure [1].

« Ne découvrez-vous pas dans ce lion, bien chers enfants, l'image de la révolution dans son principe, dans son développement et dans son triomphe ? oh ! combien de mères versent d'abondantes larmes en se voyant arracher de leurs bras leurs enfants pour être lancés dans une profession périlleuse qui met en danger leur âme et leur corps !

« Mais les périls de la profession militaire ne sont pas les seuls qui fassent trembler les parents. Ce qui est pour eux un nouveau sujet de larmes, c'est de voir leurs enfants entourés de certains corrupteurs du cœur humain, comme le lion qui *circuit quærens quem devoret*, et de s'apercevoir aux expressions qui sortent des lèvres de leur fils que son âme a été empoisonnée, et que parfois il rougit de se montrer chrétien. Or, la révolution continue toujours impunément toutes ces œuvres d'iniquité, parce que les lions sont tous d'accord dans leur but, bien qu'ils ne s'entendent pas toujours sur les moyens. Un jour, nous verrons les effets de cette discorde.

» En attendant, je viens à vous, chers jeunes gens, soit que vous soyez à Rome ou hors de Rome, à vous surtout à qui Dieu a accordé le privilége d'une noble naissance. Vous dites

1. Ezéchiel, XIX, ?.

peut-être que jusqu'ici vous avez attendu pour voir venir les événements, que votre attente a duré assez pour donner satisfaction à certains conseils; enfin, qu'il est temps désormais de prendre une résolution et de commencer une carrière conforme à vos inclinations.

» Je le sais bien, chers enfants, certains lions rugissent autour de vous et voudraient arracher vos personnes du sein de vos familles, afin d'arracher plus aisément la foi de votre cœur. La carrière diplomatique ou des armes vous sourit, mais non, assurément, celle de la toge; car dans l'agitation d'esprit où vous vous trouvez — et j'entends parler ici de ceux qui sont agités, — vous manquez du calme nécessaire pour vous livrer à de sérieuses études, condition indispensable pour endosser la toge; eh bien ! je vous dirai, moi, que je connais certain jeune homme de famille noble qui, après avoir embrassé la carrière diplomatique, l'a bientôt après abandonnée.

» Laissez-moi vous donner, moi aussi, un conseil salutaire. Veuillez ne pas être un sujet de larmes pour vos familles; repoussez loin de vous les perfides insinuations des *lions*. Ne soyez pas un sujet d'angoisses pour vos pareuts, car la malédiction des pères renverse les maisons. Que Dieu ne le permette jamais! Pour le moment, ne demandez rien autre chose au Seigneur. Ce qui vous est nécessaire, ce sont les occupations domestiques et la patience; et un jour, soyez en certains, vous direz, vous aussi : *Transivi et ecce non erat*.

» Toutefois, votre faiblesse a besoin d'être retrempée dans la fermeté et le courage. Où trouverez-vous ces secours salutaires ? Venez avec moi, et, tous ensemble, rendons-nous aux pieds du céleste enfant Jésus. Il est là dans l'obscurité d'une grotte, au milieu de la pauvreté, sur la paille. Mais ce triste appareil ne diminue en rien la noblesse de son aspect, l'amabilité de son visage, et toutes les prérogatives qui ornent un enfant céleste. Je dirai donc avec Saint-François de Sales : si l'aimant attire le fer, si l'ambre attire la paille, cet enfant a la force, par ses propres charmes, de briser les cœurs aussi durs que le fer, qui en sont arrivés là par leur obstination dans les faux principes, et de les rendre dociles à la voix de

tout ce qui est vrai, juste et honnête. De même aussi il peut fortifier les cœurs devenus fragiles par l'influence des passions basses, et les rendre purs, de manière à retirer leurs affections de la fange et les rendre à Dieu..... »

A côté de ces paroles si graves et si solennelles, Pie IX savait prononcer des discours d'une simplicité pleine de suavité, de finesse et de bonhomie. Quand il était entouré des enfants des écoles, son langage était celui d'une mère; il avait des mots heureux, des tendresses ineffables pour charmer ces jeunes cœurs et éveiller ces jeunes intelligences.

Le 14 juillet 1872 les sœurs de Saint-Joseph, au forum romanum, lui amenèrent 175 petites filles : plus de cinquante étaient vêtues de blanc et ornées de rubans jaunes. L'une d'elles présente au saint-père une jolie palme en or à laquelle était attachée avec beaucoup d'habileté une offrande de 400 fr. Pie IX en recevant ce gracieux présent se prit à dire : « Est-ce la palme du martyre ou de la victoire que vous me présentez ? » Et tous ces enfants comme mus par un même mouvement s'écrient : « De la victoire, très-saint père ! » Une petite fille de huit ans lui présenta une bourse avec le fruit de ses économies; mais quand elle voulut réciter sa poésie, son petit cœur éclata et elle se mit à pleurer. Pie IX la rassura, et, à force de caresses et de bonté, il parvint à arracher le reste du compliment, qui fut plus d'une fois interrompu par les sanglots de la timide enfant.

« Espérons que tout ce que vous m'avez exprimé dans votre adresse comme dans vos poésies, dit le saint-père, se vérifiera bientôt, c'est-à-dire la délivrance de l'Eglise et sa victoire sur ses ennemis. Déjà vous m'avez donné un présage de cette victoire par la palme que vous m'avez offerte.

» Cette troupe choisie de jeunes filles me représente une troupe d'anges qui m'environne. J'aime à croire que toutes sont encore dans le bel état d'innocence, et c'est dans cette espérance que je puis bien dire que vous êtes ma joie et ma couronne. Bien plus, j'espère que vous vous maintiendrez dans cet état, et que vous conserverez toujours intacte dans votre âme la précieuse candeur de la grâce divine..... »

Quelques semaines plus tard, les Dames de la société des

Intérêts catoliques conduisirent au saint-père les petites filles de Sainte-Marie du Transtevère et de Saint-Celse. Elles étaient au nombre de huit cents et appartenaient à la classe la plus infime du peuple. En apercevant le pape tout rayonnant de joie, ces petites filles manifestèrent leur contentement par de bruyantes manifestations. Pie IX semblait heureux de se trouver au milieu d'elles : « Quand vous rentrerez dans vos maisons, leur dit-il, vous annoncerez à vos parents que vous avez vu le pape, qu'il se porte très-bien et qu'il vous a bénies. Il bénit aussi votre maman, votre papa et vos sœurs plus âgées. Quant à vos frères....., sont-ils toujours fidèles et bons ? Peut-être y en a-t-il parmi eux qui ne veulent pas de ma bénédiction, mais elle ira à ceux qui aiment le bon Dieu. »

Le 9 novembre 1871, la congrégation des filles de Marie de Sainte-Lucie-des-Gymnases, présenta au saint-père son offrande pour le denier de Saint-Pierre dans une gracieuse coquille. « Vous avez fait comme Saint-Pierre, dit Pie IX en souriant, qui s'approcha de la mer et trouva l'obole dans la gueule d'un poisson. Vous avez sans doute voulu rappeler ce miracle en me présentant votre offrande dans cette coquille, n'est-ce pas ? »

Le 2 octobre 1871, jour anniversaire du fameux plébiscite en faveur de la monarchie italienne, la noblesse et les jeunes gens romains, âgés de 18 à 30 ans, au nombre de deux mille, vinrent entourer le saint-père et protester de nouveau de leur dévouement et de leur fidélité. Aux premiers il exprima sa joie et sa consolation « de voir une si grande partie de la noblesse et du peuple romain rester attachée au droit, à la justice et à la vérité..... Aujourd'hui se trouvent d'une part le catholicisme avec toutes ses vertus, et de l'autre l'incrédulité avec l'injustice, la corruption, l'indifférence, ou plutôt la haine contre tout ce qui est surnaturel et divin. La société moderne, en effet, veut que la science suffise à tout, et que tout ce qui traite de religion et d'Eglise en soit exclu. Il a des adhérents de l'un et de l'autre côté ; il y en a même qui par impossible voudraient tenir la voie moyenne en faisant des conciliations. Mais nous voyons qu'un grand avantage en revient, car c'est ainsi que la foi se purifie et que le bien se

sépare de plus en plus du mal, comme les bons des méchants. La ferveur augmente, les esprits se fortifient, et on ne craint plus de pratiquer ouvertement la religion..... »

Aux jeunes Romains, il commente la vision du prophète Zacharie : Le prophète « aperçut des anges montés sur des chevaux de différentes couleurs, et ayant à leur tête un archange qui les conduisait. L'archange, répondant à la curiosité de Zacharie, lui dit qu'ils avaient été envoyés dans les royaumes qui entouraient le peuple choisi, et qu'ils revenaient alors de la mission qui leur avait été confiée. L'archange — Saint-Jérôme dit que c'était Saint-Michel. — satisfaisait à toutes les demandes du prophète curieux. Or, il dit qu'il voulait prier Dieu pour le bien du peuple de Jérusalem ; que même il avait déjà prié et avait exposé à Dieu les maux de sa ville et les supercheries des peuples qui étaient venus y commander. La réponse de Dieu fut celle-ci : *Ira magna ego irascor;* puis il ajouta : *revertar ad Jerusalem in misericordiis.* Dieu était en colère contre ceux qui opprimaient son peuple. Ah ! nous avons prié l'archange nous aussi dans ces jours; mais pouvons-nous espérer qu'il veuille montrer à Dieu les plaies qui affligent sa ville, centre du catholicisme, donnée à ses vicaires pour la régler et la gouverner, et pour régler et gouverner tout le monde catholique..... J'espère que le bon Dieu jettera un regard de compassion sur Rome, qu'il ouvrira ses mains pour la remplir des effets de sa miséricorde, la délivrer de l'oppression et des scandales..... »

Puis le pontife leva ses mains pour bénir ces jeunes gens, espérant par cette bénédiction les raffermir dans le service de Dieu et dans le soutien plus énergique qu'ils devront prêter dans la suite aux droits de la vérité, de la justice et de la religion : qu'elle vous donne, ajouta-t-il, cette gaieté d'esprit qui se perd quelquefois au milieu des assauts et des persécutions que livre l'enfer; cette tranquillité, cette paix qui est le propre des âmes fidèles à Dieu, etc..... »

Pie IX est doué d'une mémoire prodigieuse. Dans l'audience qu'il accorda à la société romaine des *Intérêts catholiques*, il remarqua le joaillier, M. Brugo, qui avait fait la magnifique agrafe destinée à attacher la chape qui lui était offerte dans

cette même audience [1]. S'adressant alors à lui, le pape lui dit : « Je vous ai toujours su gré d'avois pris, parmi vos ouvriers des enfants de *Tata-Giovanni*. En avez-vous encore que j'aie connus ? »

M. Brugo hésitait à répondre et cherchait dans ses souvenirs : « Vous devez avoir un tel, reprit le Pape ? »

— Oui, saint-père !

— Etes-vous content de lui ? A-t-il de la famille ? Se trouve-t-il à l'aise ? Et Pie IX se mit alors à raconter des faits relatifs à cet ouvrier qu'il avait connu tout enfant.

Le 14 avril 1872, le dimanche appelé dans la liturgie catholique le dimanche du Bon Pasteur, une nombreuse députation de six paroisses suburbaines de Rome se présenta à l'audience du saint-père. Elle était composée de laboureurs, de vignerons et de bergers. Au milieu de ces braves gens, se tenait un groupe de douze petites bergères, vêtues de blanc, couronnées de roses et gracieusement ornées en jaune. Chacune d'elles portait entre ses bras un petit agneau. Elles se rangèrent autour du saint-père. Une lettre était suspendue au cou de chacune des innocentes bêtes qu'elles tenaient sous leurs bras, de manière à former cette belle devise : *A Pio il grande !* Pie IX fut vivement ému de cette délicate surprise.

« Toutes les paroisses suburbaines, dit-il, ont voulu se présenter aujourd'hui, devant le vicaire de Jésus-Christ, et avec beaucoup d'à-propos, car c'est aujourd'hui le dimanche du Bon Pasteur. C'est aujourd'hui que l'Eglise soumet à nos méditations les qualités éminemment divines et paternelles du Bon Pasteur Jésus-Christ, qui tout seul peut dire de lui-même : *Ego sum Pastor bonus*. Lui seul peut tenir ce langage, parce que lui tout seul peut dire : Je ne suis pas un Pasteur mercenaire qui fuit à l'approche du loup ; je donne ma vie pour garder avec soin les brebis qui m'ont été confiées. Bien plus, même celles qui ne lui ont pas été confiées ; car celles-ci lui appartiennent aussi : C'est lui qui les a créées, les a rachetées et les conserve.

» C'est donc avec la plus grande consolation que nous tous

1. Août 1871.

catholiques, nous pouvons dire que nous sommes les agneaux et les brebis de Jésus-Christ. C'est pour imiter, autant que possible, le divin pasteur que je ne vous ai pas abandonnés, malgré tous les dangers qu'il y a encore; je suis toujours resté ici au milieu de vous. Mais, hélas ! je n'ai pu faire ce que je faisais d'abord; il m'a été impossible de continuer à remplir mes fonctions.

En effet, je ne suis pas sorti de chez moi; je ne suis point allé à Monte-Mario interroger les petites filles; je ne suis point allé à Saint-Laurent dire un *requiem* pour les défunts; je n'ai pas pu aller à Sainte-Agnès, comme j'en avais l'habitude tous les ans, pour remercier le Seigneur des bienfaits qu'il nous a accordés autrefois. Je suis toujours resté ici, mais mon cœur a toujours été au milieu de vous.

» Je ne suis point sorti, parce que je ne voudrais pas rencontrer sur ma route un gendarme pontifical qu'on aurait tué, un ecclésiastique à qui on lancerait des pierres, un autre à qui on donnerait des coups de bâton. C'est tout cela qui m'a obligé à rester ici; mais je ne vous ai point oubliés, et d'ici j'ai adressé des prières au ciel pour vous tous, »

Puis le pontife, faisant l'office véritablement du Bon Pasteur, termina son allocution par les conseils les plus adaptés aux besoins de leurs âmes et aux nécessités de leur situation.

Dans une autre circonstance, Pie IX se vit entouré des bergers de la campagne romaine. Après avoir donné de nombreuses audiences, il s'était rendu, avec plusieurs cardinaux, faire sa promenade ordinaire dans les jardins du Vatican. Au détour d'une des allées du jardin, il rencontra vingt-cinq bergers de la campagne romaine agenouillés' tenant chacun dans leurs bras un bel agneau, gracieusement enrubané aux couleurs de l'Eglise, pourpre et or. Ces bergers venaient du hameau de *Prima-Porta* avec leur curé. C'étaient de beaux hommes de la forte race du Latium, au teint bronzé, aux traits énergiques, à la démarche fière; mais devant le pape ils avaient le regard plein de tendresse, et, comme l'a fait remarquer sa Sainteté, « ils avaient l'air aussi doux que leurs agneaux. »

Après la lecture d'une adresse présentée par le curé, un des

bergers, tenant toujours son agneau dans ses bras, s'avança vers le saint-père et lui récita un compliment dans son dialecte. Pie IX, appuyé sur sa canne, regardait avec émotion ce fier jeune homme, vêtu de sa peau de mouton, chaussé de ses bottes de cuir montant au-dessus du genoux. Quand le petit discours fut achevé, il remercia avec bonté, et, se tournant vers les prélats de sa cour, il dit avec enjouement : « On nous donne ces petits agneaux, nous les donnerons à ceux qui n'ont pas à manger. Ainsi ils béniront ces bons bergers. »

Le curé fit observer au saint-père que les fermières étaient venues avec les bergers et qu'elles étaient désireuses de recevoir la bénédiction apostolique. « Qu'elles viennent ! qu'elles viennent ! » s'est écrié Pie IX.

Elles apportaient des fleurs.

Avant de bénir cette touchante ambassade des *contadini* romains, Pie IX distribua à chacun d'eux une médaille d'argent. « Voici, mes enfants, leur disait-il en riant, ce que vous ne voyez plus depuis bientôt quatre ans.., de l'argent ! »

Les paysans comprirent cette allusion du saint-père à la situation financière de l'Italie, où l'on ne voit plus circuler qu'un affreux papier. « Ce gouvernement, disait un jour Pie IX [1], est couvert de dettes, il n'a ni or, ni argent, mais du papier, rien que du papier; et, si quelqu'un voulait chercher une pièce d'argent, il lui faudrait la lanterne de Diogène.

Malgré sa captivité et sa détresse, Pie IX ne cessait de soutenir et d'encourager les œuvres qu'il avait créées au temps de la prospérité. Nous avons parlé de l'institution agricole qu'il a fondée, hors de la *Porta portese*, sous le nom de *Vigna Pia*. Il la soutient encore de ses aumônes [2] et chaque année, il reçoit au Vatican les jeunes orphelins qui y sont recueillis par ses soins, formés à tous les travaux de la cam-

1. A la noblesse romaine le 26 décembre 1873.

2. Comme cette œuvre a besoin d'être aidée, c'est pour cela, dit-on, que les Italiens ne l'ont point encore arrachée à la direction du Pape.

pagne et initiés à tous les progrès de l'agriculture. Le 12 octobre 1876, il les recevait encore, au nombre de quatre-vingts, dans les jardins du Vatican. Selon l'usage, ils lui présentèrent des fleurs et des fruits. Pie IX s'arrêta devant chacun d'eux : comme un bon père, il leur adressa un mot, les caressa et s'assit au milieu d'eux pour écouter leurs chants, leurs poésies, et les plus petits récitèrent en sa présence un gracieux dialogue sur les principaux mystères de la doctrine chrétienne.

Pie IX les bénit et leur distribua des médailles.

Rien ne fut touchant comme de voir ces jeunes garçons, après avoir quitté le saint-père, se rendre devant l'image de Notre-Dame-de-Lourdes et prier la sainte Vierge pour la conservation des jours du saint-père.

Le 7 janvier 1872, sept-cents femmes du Transtevère, appartenant au *cercle* catholique de Sainte-Françoise romaine, se présentèrent devant le saint-père. Quand Pie IX apparut, toutes ces femmes se prosternèrent contre terre, et elles se relevèrent en acclamant le bien-aimé pontife.

« J'ai écouté avec une bien grande satisfaction, leur dit Pie IX, les belles paroles que vous m'avez dites ; elles me rappellent la *vieille* affection que le *Transtevère* exprimait dans d'autres temps envers le saint-siége. Je vous rappellerai un fait arrivé il y a vingt-quatre ans. J'étais alors au Quirinal, et, lorsque le peuple romain venait, comme aujourd'hui, m'offrir ses hommages, le quartier du *Transtevère* se présenta à son tour.

« Que de personnes vivaient alors et qui n'existent plus ! Un prince romain était à la tête de ce bataillon ; ce prince est mort aujourd'hui, son fils aussi, et son petit-fils également. Il y avait un président, il est mort. Il y avait un curé, il est mort. Et tant d'autres, qui faisaient partie de ce bataillon, tous ont terminé leur carrière. Quelle leçon nous est donnée là ! La mort, comme vous le voyez, ne pardonne à personne. Il y avait aussi des femmes ; mais elles n'entrèrent pas dans les salles, et ce fut de la *Loggia* que je leur donnai ma bénédiction. Les femmes envoyèrent donc une députation d'hommes pour me présenter en leur nom un bouquet extra-

ordinaire de fleurs, que deux hommes pouvaient porter à grand'peine, et que l'on plaça au milieu d'une salle. Ce n'est point un bouquet de fleurs que vous présentez aujourd'hui : c'est un bouquet de cœurs, et de cœurs fidèles que vous venez déposer auprès de la chaire de Saint-Pierre, auprès de laquelle reposent tant de martyrs. Vous m'avez présenté vos cœurs navrés et oppressés par l'injustice et par tant de misères. Ces cœurs demandent dans leur affliction : « mais quand finiront ces jours de persécution et d'angoisse? »

Puis rappelant les mystères chrétiens dont l'Eglise célébrait la mémoire : la fuite en Egypte, puis le retour de Joseph et de Marie après la mort de ceux qui voulaient mettre Jésus à mort, il continue :

« Mes chères filles, il en a toujours été ainsi dans le monde. De tout temps, l'Eglise a été persécutée ; mais ses persécuteurs *defuncti sunt*, tandis que l'Eglise est là. Les incrédules de nos temps dépouillent, l'Eglise et voudraient faire disparaître ses ministres, et l'Eglise est toujours là. Voilà la réponse. Le temps d'une plus grande paix viendra ; hâtons-le par nos prières. Vous pouvez aussi hâter cette heure en accomplissant de bonnes œuvres... Occupez-vous à donner une bonne éducation à vos enfants. Unissez-vous à vos pasteurs et allez toujours d'accord avec eux etc. »

Parmi ces Romains fidèles à leur roi et au malheur, il se glissait quelquefois des traîtres. Ces individus, comme autrefois les pharisiens parmi les disciples, se mêlaient à la foule pour entendre le pape, chercher à le surprendre dans ses paroles et révéler aux ennemis ce qu'ils auraient vu et entendu. Pie IX fut plus d'une fois averti, et, un jour, il signala publiquement la présence d'un de ces espions. C'était le 17 juillet 1871, il recevait la société des *Reduci* ou anciens zouaves avec la société des dames inscrites pour la prière quotidienne promue par les *Reduci*. Il y avait environ 450 personnes.

« Nous ne devons plus combattre avec les armes matérielles, dit Pie IX, mais bien avec les armes spirituelles ; c'est-à-dire que nous devons tous combattre en commun avec nos prières ; puis vous en particulier avec ves prières unies à

celles de vos familles. Vous devez surtout combattre en ne vous mêlant jamais à ceux dont les sentiments ne sont pas droits, qui cherchent à pervertir de mille manières, et qui pourraient même gagner à eux les esprits les plus fermes et les plus fidèles. Persévérez donc dans la fidélité et l'honneur dont vous avez donné au monde des preuves qui vous ont acquis une gloire immortelle et ont rempli nos cœurs de consolations.

« Sachez cependant que je vais dire une chose qui vous déplaira ; mais je voudrais que cela demeurât entre nous et ne sortît pas de cette salle ; sachez donc que lorsque notre Seigneur instituait le très-saint sacrement, il dit à ceux qui étaient assis à table avec lui : ici, parmi vous, il y en a un qui me trahit! Malheureusement je dois dire la même chose. »

A ces mots l'auditoire commence à se troubler.

« Je sais qu'ici, parmi vous, il y a quelqu'un qui est venu avec de mauvais desseins...

Les murmures et l'étonnement croissent.

« Il y a quelqu'un qui est venu non avec des sentiments de fidélité, mais avec les sentiments d'un traître... »

Le murmure se change en tumulte. La plupart, et particulièrement les femmes, s'écrient : « vive le saint-père! Qui est le traître ? Où est-il , chassons le traître »

Le saint-père reprit d'une voix forte : « Il y a ici Judas ! Il y a un traître!... Puis faisant un signe de la main , il dit d'un ton menaçant :

Et je pourrais même le nommer ! »

« Oui, saint-père, nommez-le », s'écria quelqu'un. Mais confusion devint telle que le saint-père fut obligé de suspendre son discours; il reprit :

« Notre Seigneur dit : *qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet*. Ici les mains ne se voient pas ; mais Dieu voit bien le fond des cœurs, et Dieu fasse que cette âme coupable se convertisse [1] »

1. Une dame qui s'occupait d'affaires peu honorables et qui servait d'espion au gouvernement subalpin avait pu se procurer frauduleusement un billet.

Ce n'était pas seulement Rome, son patriciat, sa bourgeoisie, ses ouvriers, ses enfants, ses paysans qui venaient au Vatican protester de leur fidélité et de leur amour pour leur roi, leur père et leur pape, mais de tout le patrimoine de Saint-Pierre lui arrivaient des députations lui exprimant les mêmes sentiments, lui témoignant le même amour.

Les jeunes gens de Bologne, ce centre de la révolution, ne furent pas les derniers à accourir à Rome et à protester de leur attachement pour l'auguste captif. Et Pie IX, ému, répondait à leur adresse par ces mots [1] :

« L'exemple de Bologne a toujours une très-grande influence sur les villes de la Romagne. Mais si la Révolution a commencé en quelque sorte à Bologne, c'est avec plaisir que je vois partir de cette ville l'exemple d'une réaction catholique, opposée aux principes révolutionnaires. »

Le 23 juin de la même année, le saint-père disait à une députation des villes et des diocèses du patrimoine de Saint-Pierre : « Je me réjouis pourtant de voir que ceux de mes sujets qui appartiennent au patrimoine de Saint-Pierre persévèrent dans leur fidélité ; et certes, c'est une chose digne d'admiration que de trouver tant de fidélité en vous qui êtes *sub virgâ ferreâ* de ces *chevaliers errants* dans la force du terme qui vont à la recherche du bien d'autrui. »

L'Italie tout entière s'associait, du reste, à ces hommages, à ces protestations de l'amour et de l'honneur contre les actes de l'injustice et de la haine.

Une circonstance vint faire éclater le sentiment de tous les Italiens vis-à-vis la chaire de Saint-Pierre et pour le pontife qui l'occupait. Le 29 mai 1876 ramenait le septième centenaire de la bataille de Legnano, cette gigantesque entreprise contre la puissance envahissante de l'Allemagne.

Adrien IV était mort en 1159 et Alexandre III venait de lui succéder lorsque Barberousse nomma l'anti-pape Victor, malgré les protestations du concile de Toulouse, des rois de France et d'Angleterre, qui reconnaissaient le pontife légitimement élu. Victor ne jouit pas longtemps de ces honneurs usurpés,

1. Le 23 février 1871.

la Providence le retira bientôt de ce monde ; mais Barberousse le remplaça par Pascal III. Ce fut alors que les Italiens, sous l'inspiration et les encouragements d'Alexandre III formèrent une ligue contre le monarque allemand. Barberousse redoubla ses cruautés : les capitales de l'Italie gardent encore les traces des excès de ses lieutenants. Rome ne fut point épargnée, et le pape dut se réfugier en Sicile pour conserver son indépendance et sa vie. Lés délégués des villes qui avaient formé la ligue se réunirent à Pontida [1], dans le monastère de saint-Jean, et formulèrent leur résolution par ces mots : *Melius esse cum honore mori quam turpiter et cum dedecore vivere.* Bergame, Brescia, Crémone, Ferrare, Mantoue, Milan, Venise, etc., jurèrent une guerre désespérée. La formule du serment comprit l'obligation de propager la ligue de Pontida parmi les fils, les amis, les connaissances et les peuples. Tout fut fait sous l'impulsion du pape et du clergé, premiers vengeurs de la liberté, de l'honneur et de l'indépendance de l'Italie. Ces efforts furent récompensés par la victoire de Legnano, et la paix se signait bientôt entre l'Église et l'empire, entre Alexandre III et Frédéric, dans la basilique de saint-Marc de Venise.

Dans les circonstances présentes, l'anniversaire de cette bataille, qui fut à la fois une victoire de l'Église et des libertés italiennes, ne pouvait passer inaperçu. Le 29 mai, les membres du comité supérieur et les délégués des vingt-quatre comités des villes de la ligue lombarde se présentaient devant le saint-père, déposaient à ses pieds une forte somme pour le denier de saint-Pierre et lui lisaient une adresse dans laquelle ils célébraient les grandeurs et les heureux résultats de l'ancienne ligue lombarde, « inspiration de Dieu pour sauvegarder la liberté des peuples par l'autorité des papes et pour faire respecter l'autorité du pape par la liberté des peuples. »

Pie IX répondit à cette adresse en exprimant sa joie « de se voir entouré de bons italiens, dont les uns, comme vous,

1. Pontida est située dans la vallée de San-Martino, province de Bergame.

présents ici en personne, les autres présents par le cœur, et ces derniers en nombre immense, m'ont fait parvenir souvent de loin de gracieuses adresses pleines d'affectueuses paroles sans lesquelles ils déploraient avec moi les tristes conditions de l'Italie et cherchaient à y remédier. »

Cet anniversaire de la bataille de Legnano était glorieux pour l'Italie entière, puisqu'il rappelait la grande lutte qu'elle avait soutenue pour son indépendance et sa liberté. Mais cette œuvre avait été celle de la papauté. Les Italiens modernes ne le sentaient que trop, et ils cherchèrent vainement à obscurcir ce grand fait historique et à en dénaturer la signification [1]. Leurs efforts n'eurent d'autre résultat que de rendre plus unanime et plus éclatante la manifestation des catholiques. Le nombre des adresses envoyées à Pie IX de toutes les parties de l'Italie fut incalculable, et cet anniversaire devint dans l'histoire même du pontife un fait d'une importance réelle. L'Italie presqu'entière affirma que son indépendance et sa grandeur étaient intimement liées à la liberté et à la royauté du pape.

Non-seulement les Romains, mais encore les Italiens suivirent les conseils de Pie IX dans une question d'une extrême gravité. Il s'agissait de savoir si les catholiques devaient prendre part aux élections des députés italiens composant la chambre siégeant à Rome, au centre même du catholicisme. Les avis furent partagés ; quelques catholiques, amis de la conciliation ou abusés; par des espérances que rien ne justifiait, proclamaient la nécessité de prendre part aux élections politiques. D'autres, mieux inspirés et dirigés surtout par le sentiment du devoir, soutenaient que les catholiques devaient s'abstenir : *ni électeurs*, *ni élus*, disaient-ils. C'était une noble protestation. Impuissants à lutter avec succès, ils choisissaient l'unique moyen qui restât en leur pouvoir, se séparer et proclamer ainsi qu'on ne prescrit jamais contre la justice et contre le droit. Voter, c'était, à

1. La célébration de cet anniversaire qui rappelait la défaite et la conversion d'un empereur allemand fut désagréable à la Prusse, qui prétend continuer les traditions des Barberousse. Cette considération fut toute-puissante pour refroidir l'élan du monde officiel italien.

leurs yeux, reconnaître le régime politique établi, et les catholiques ne le peuvent en aucune manière. Ecoutons Pie IX approuver cette conduite et en donner la raison.

« Que ferait celui qui voudrait se donner la peine de chercher et d'envoyer à la Chambre quelques personnes pour prendre la parole dans les discussions et parler en faveur de la justice? Je dis cela parceque j'ai vu dans un certain journal que c'est l'abstention des catholiques des élections politiques qui a fait la brêche de *porta Pia.* Je vous laisse juger vous-mêmes si cela est vrai, ou si ce n'est pas plutôt une solennelle extravagance.

» Alors même qu'on aurait pu réussir à envoyer quinze ou vingt bons députés à la Chambre, qu'aurait-on fait? Rien autre chose que de consolider un gouvernement qui soutient toutes les injustices commises et tous les faits accomplis jusqu'ici. On m'a dit qu'il y a un certain parti qui s'agite pour les élections ; je désire que tout le monde sache ce que je pense à ce sujet. Je sais que les résolutions prises au Parlement sont toujours contraires à l'Église ; je sais que pour y entrer il faut prêter un serment, licite ou non, il n'est pas nécessaire de le dire ici. Mais mon sentiment, c'est qu'on n'y aille pas. Aller aux urnes pour donner son vote à des membres destinés à faire partie de l'assemblée législative est donc une chose qui ne pourra jamais avoir mon approbation [1].

« Et maintenant, disait-il au cercle de sainte-Mélanie et de Catherine de Sienne composé des femmes du peuple de Rome, retenez bien une autre prière que je vous invite à faire. Tout le monde sait que d'ici à quelques jours ceux que l'on appelle *électeurs* devront s'occuper du choix à faire des députés destinés à siéger dans une grande assemblée. Et, puisque, de plusieurs villes d'Italie, on m'a écrit pour me demander s'il était permis de faire partie de cette réunion, tout en vous conseillant, à vous, de prier, je réponds à la demande qui m'a été faite en ne faisant que deux observations.

« Et d'abord je dis que le choix n'est pas libre, parceque

1. Aux députations des sociétés catholiques de Naples le 18 juin 1874.

les passions politiques opposent trop d'obstacles, et des obstacles trop durement imposés.

« Mais alors même que les élections fussent libres, resterait à surmonter un obstacle plus puissant encore ; ce serait le serment que chaque député est obligé de prêter sans restriction aucune. Ce serment, et notez bien ceci, ce serment devrait se prêter à Rome, ici, dans la capitale du catholicisme ; ici, tous les yeux du vicaire de Jésus-Christ. Et par ce serment on devrait jurer d'observer, de défendre et de maintenir les lois de l'Etat, c'est-à-dire qu'on doit jurer de sanctionner la spoliation de l'Eglise, les sacriléges déjà commis, l'enseignement anti catholique, tout ce qui se fait maintenant et tout ce qui se fera à l'avenir. Et tout cela, au mépris de vieilles et nouvelles censures ; et tout cela envers et contre les promesses solennelles qui ont été faites publiquement et répétées par des hommes du soi-disant *mouvement*, le père des mouvements ! lesquels hommes ne peuvent mériter l'appui des hommes d'honneur et beaucoup moins des hommes de conscience. D'où je conclus qu'il n'est pas permis d'aller siéger dans cette assemblée [1]. »

Malgré ces paroles si claires et si formelles du saint-père, on continuait à proclamer dans certaines parties de l'Italie la nécessité pour les catholiques d'aller aux urnes. On feignait d'ignorer le sentiment de Pie IX ou l'on prétendait que les circonstances n'étaient plus les mêmes, et, profitant de l'absence d'un document officiel émané du pape, on affirma que le pape avait modifié son premier jugement et qu'il poussait les catholiques à prendre part aux élections. La réponse ne se fit pas attendre. On était à la veille des élections de 1877, et, le 29 janvier, Pie IX adressait à M. Jean Acquaderni, président, et à tout le conseil de la société de la jeunesse catholique, à Bologne, une lettre qui ne permettait plus le moindre doute.

Les catholiques s'abstinrent de prendre part aux élections politiques. Il n'en fut pas de même pour les élections municipales. Il s'agit, en effet, des intérêts des cités, de l'éduca-

1. Le 11 octobre 1874.

tion de la jeunesse, et en Italie les administrations municipales sont puissantes.

Le système de centralisation n'a point encore pénétré dans ce royaume : chaque ville d'Italie a conservé son autonomie administrative. Le maire est tout, et les préfets passent inaperçus : c'est à peine si le peuple connaît leur nom. Les municipalités sont appelées à jouer un grand rôle dans la constitution de l'unité italienne ; elles pourront créer d'immenses difficultés au gouvernement, et les esprits les plus clairvoyants et les plus pratiques ne craignent pas d'affirmer qu'elles seront un obstacle insurmontable, elles déferont l'Italie. Pie IX a donc laissé toute liberté aux catholiques de prendre part à ces élections, et dans le renouvellement des conseils municipaux qui s'est fait en 1877, les catholiques ont obtenu presque partout la majorité ou une minorité fort imposante qui donne à réfléchir aux hommes d'Etat italiens.

CHAPITRE XXIV

VERBUM DEI NON EST ALLIGATUM

« Je t'ai donné un front plus dur que leurs fronts. — Pie IX orateur. — Caractère de son éloquence. — Nécessité de faire connaître ses discours. — Physionomie des audiences pontificales. — La tentation la plus perfide. — Rome n'était pas un Eden. — Apostasie de la société moderne. — On détourne le sens des paroles de Pie IX. — Les persécutions produisent la grandeur de l'Eglise. — Les jugements de Dieu envers les persécuteurs. — « Eglise, fondée par Dieu, vous restez et vous resterez toujours. » — La conciliation. — L'union des catholiques gage de victoire. — La révolution se répète. — Le démon parcourt la terre.

Un jour, le sculpteur Tenerani, modelant un buste de Pie IX, eut besoin d'étudier de près le front de Sa Sainteté et demanda la permission d'en palper les contours. Comme l'artiste admirait la beauté de ce front royal, le pape l'interrompit en disant :

« Je ne sais si mon front a les qualités que vous lui trouvez, mais je sais qu'il est dur, et je m'applique les paroles de l'Ecriture : *Et tibi dabo frontem duriorem frontibus eorum.* »

Le lecteur a pu déjà se rendre compte de la justesse de l'application de cette parole de Dieu à son prophète faite par Pie IX à sa propre personne. Dieu lui a donné, en effet, une énergie, une force et un courage que rien n'a pu ébranler.

Comment connaître Pie IX dans toute la noble et mâle grandeur de son caractère sans lire les nombreux discours

que, depuis 1870, il n'a cessé d'adresser aux pèlerins qui sont venus de toutes les parties du monde catholique et de tous les coins de l'Italie. Nos lecteurs ont pu déjà s'en faire idée par les nombreux extraits que nous avons donnés de ces discours, et cependant s'ils n'ont point entendu le saint pape, ils ne pourront que fort imparfaitement se représenter cette éloquence d'une originalité et d'une puissance si extraordinaire. Pie IX avait tous les dons qui font le véritable orateur : l'élévation de la pensée, l'émotion communicative, la simplicité, la force, la facilité et le bonheur de l'expression, la flamme brillante de l'esprit, la flamme brûlante du cœur. Quand il se levait pour répondre aux adresses qu'il venait d'entendre on le voyait grandir : sa majestueuse et noble figure semblait ajouter à sa taille. Sa parole claire, nette, sonore, émue, vibrante, pénétrait comme le glaive à deux tranchants dont parle l'apôtre jusqu'aux divisions les plus intimes du cœur de ceux qui l'entendaient. On sentait que l'idée allait de son âme à ses lèvres et de ses lèvres à l'âme de ses auditeurs, comme si elle avait des ailes.

Ces admirables allocutions sont l'histoire, jour par jour, heure par heure, de la Révolution, dont Pie IX suit le développement à partir du moment où elle s'est implantée à Rome.

Ils ne laisse aucun fait inaperçu. Les fruits de la Révolution sont ainsi mis à découvert par le souverain pontife qui, du reste, avec une perspicacité rare, avait, dès le principe, démasqué tous leurs projets, stigmatisé à l'avance tous leurs desseins impies. Cette dénonciation en quelque sorte officielle a une autorité incontestable. C'est donc là, à cette source authentique et autorisée[1] que nous avons dû plus d'une fois recourir pour tracer l'histoire de cette invasion sacrilége.

Nous avons emprunté et nous emprunterons encore souvent les accents de cette voix magistrale pour stigmatiser

1. Les discours du saint-père ont été publiés, comme nous l'avons dit, par le p. de Franciscis et traduits en français par M. l'abbé Redois. Pie IX revoyait les épreuves de tous ses discours sténographiés par le p. de Franciscis et plus d'une fois, il les corrigea lui-même avant qu'ils reçussent la publicité du journal.

tous les attentats des adversaires de l'Eglise et du Saint Siége. Nous l'entendrons aussi louer le courage des persécutés, fortifier les évêqnes, consoler les fidèles, les exhorter à l'espérance et à la pratique des bonnes œuvres.

A côté du courage surhumain du pontife et du roi, on verra briller également la plus grande douceur. S'il s'adresse aux puissants du monde, il n'hésite pas à faire retentir à leurs oreilles les menaces divines. Toutefois une douceur et une bonté singulière anime par-dessus tout les discours de Pie IX : on sent qu'il est père et que, lors même qu'il menace, il ne demanderait qu'à bénir.

Pie IX n'oublie jamais qu'il est évêque, qu'il est pasteur, et, à côté du docteur de l'Eglise universelle, on trouve toujours le père plein de tendresse et de sollicitude pour le salut et la perfection de l'âme de ses enfants. Les exhortations de la piété la plus suave, de l'ascétisme le plus pur et le plus aimable, les conseils les plus prudents et les plus élevés, les invitations les plus tendres et les plus chaleureuses remplissent ces discours empreints de la spiritualité la plus haute et du mysticisme le plus pratique.

Avant de donner de nouveaux extraits de ces merveilleuses allocutions, nous voulons esquisser la physionomie pleine de grandeur et de simplicité des audiences pontificales dans laquelle elles furent généralement prononcées.

Pour cela nous laisserons la plume à un vénérable prélat que la mort a enlevé trop tôt au service de l'Eglise et à la gloire des lettres [1].

« Il est midi. Déjà les premières antichambres sont remplies souvent d'hommes du clergé ou des hautes classes sociales. A côté du missionnaire qui arrive du Japon ou de l'Australie, vous voyez des uniformes d'officiers des Etats-Unis, d'Angleterre ou de France. Ce monsieur vêtu d'un simple frac noir est un ancien ministre qui connaît plusieurs cours ; il peut les comparer avec celle-ci. près de lui se trouve un homme de lettres ou un savant dont la vie s'est écoulée dans l'étude : pour la première fois peut-être, il

1. Mgr. Nardi.

sent combien sont de peu les travaux et la science elle-même sans la lumière et la chaleur de la foi. Plus loin, c'est un jeune homme d'illustre famille française ou anglaise; ému, il baise la main qui bénit avec une tendresse paternelle et une autorité divine.

« Dans d'autres antichambres se trouvent de pauvres gens du peuple ou des artisans, parce que la faveur n'est refusée à personne, pas même aux dissidents. Il y a peu de jours nous voyions deux ministres de l'Eglise anglicane prosternés aux pieds du saint-père, lui presser et lui baiser vivement la main : ils pleuraient d'émotion, et Pie IX leur a dit et commenté doucement cette parole du Christ : *Venite ad me*.

« Tout cela n'est pourtant que le prélude. Après les antichambres viennent les loges, ces loges admirables que le temps avait ruinées et que Pie IX a admirablement restaurées.

« Samedi dernier, cent cinquante ou deux cents personnes étaient là pressées sur deux longues lignes. Nous disions samedi (il faut dire presque tous les jours) la première chose que chacun demande en venant à Rome, ce n'est ni le Panthéon, ni le Colysée, ni Saint-Pierre, ni les galeries, mais Pie IX. Sur ce point, il n'y a distinction ni de patrie, ni de condition, ni même de croyance.

« Précédé de ses gardes-nobles et des prélats de sa Cour, entouré ou suivi de cardinaux et d'autres prélats, voici le saint-père. Tous les genoux fléchissent; tous les yeux se fixent sur ce visage auguste. Le long désir qui a conduit ces foules d'au-delà des monts et des rivages les plus lointains du globe est satisfait. Presque tous ont d'abondantes provisions de chapelets, de médailles, de croix, de crucifix pour eux ou pour ceux qui, moins heureux, n'ont pu les accompagner.

« Le saint-père commence à voir les familles l'une après l'autre, s'arrêtant quelque peu auprès de chacune. Celle-ci est une famille belge, et vous la reconnaissez à cette affection profonde que le respect peut à peine contenir. A côté, une famille française : voyez sa vivacité, son ardeur, entendez ses paroles, où la chère France n'est jamais oubliée. Ah ! France, France, que n'es-tu toute là devant cet homme qui t'aime

tant! Après la famille française est agenouillée une famille allemande du Rhin ou de la Westphalie, dont les fils se sont peut-être rencontrés sur les champs de bataille de la Lorraine avec les fils de la famille française. Mais ici s'arrêtent les colères : il n'y a ni Français, ni Allemands, ni Autrichiens, ni Italiens. Ici est la patrie commune, le terrain neutre par excellence où le Christ et son Vicaire règnent seuls. Les idiomes sont divers, mais la foi est une, ou si par exception, la croyance est autre, l'œuvre de Luther et de Henri reçoit une secousse qui l'écrase ou au moins l'ébranle profondément.

« Voici, en effet, un ministre anglican avec femme et enfants, qui, émus et prosternés devant le pape, demandent la bénédiction que leurs livres ritualistes refusent et condamnent. Puis, viennent d'autres familles catholiques de l'Inde, du Brésil, du Pérou, du Canada, de la Californie, de New-York, de Constantinople, de l'Australie, ainsi que de tous les pays de l'Europe, et aussi, grâce à Dieu, de tous les pays de cette Italie qu'on tente vainement de ravir à son pontife. Près d'un ingénieur anglais catholique, qui a dirigé les travaux de la grande ligne ferrée de Bombay à travers le continent indien, il y a un médecin, le médecin de nos sœurs de charité à San-Francisco : bien que protestant, il les aime, il les admire, et elles et le Seigneur le convertiront. Vient un professeur de l'Université des ingénieurs de New-York, et plus loin une famille catholique de Melbourne, en Australie. Trente ans passés, les familles étaient quarante à Melbourne, elles sont aujourd'hui quatre mille.

« Pour tous le saint-père a des paroles variées, mais non diverses, car elles sont toujours inspirées par la même pensée surnaturelle. Après avoir donné à chacun, homme, femme, enfant, quelques-uns de ces conseils que l'on n'oublie plus, sa revue est terminée ; il va se placer au milieu ; là, dans un tendre discours, ordinairement en français, afin que tous l'entendent, il parle de nos grands devoirs et de nos éternelles destinées, et la multitude recueille avec une respectueuse avidité les accents de ces lèvres saintes et amies. »

Quelquefois ces audiences sont moins nombreuses et plu

intimes, mais elles ne sont ni moins solennelles, ni moins touchantes, et la parole du pape est plus imposante encore. Il s'adresse à des évêques qu'il vient de préconiser, et il dit :

« J'éprouve une grande consolation, mes frères bien-aimés, en me voyant entouré de vous aujourd'hui, bien que ma joie soit tempérée par une bien grande tristesse. De même que le divin Sauveur envoyait ses apôtres, de même aussi je vous envoie aux pauvres églises d'Italie, depuis si longtemps veuves de leurs pasteurs. Peut-être, je regrette d'être obligé de le dire, *mitto vos sicut agnos inter lupos.* Je ne sais si vous pourrez aller à vos résidences ; j'ignore si vous y trouverez de quoi vivre. Ne craignez rien cependant : on m'a réduit à de grandes privations, c'est vrai ; mais la charité des fidèles ne m'a point laissé manquer du nécessaire.

« Il en sera de même pour vous. Allez combattre les vices dominants de notre siècle. Ce siècle corrompu est affecté de deux passions surtout : l'amour de la matière et l'orgueil. Il y a déjà longtemps que Dieu a permis que le corps de saint François d'Assise fût découvert. Ce saint nous a laissé des exemples bien lumineux de détachement absolu des biens de la terre. Les découvertes modernes (excellentes d'ailleurs), du chemin de fer, du télégraphe, etc., excitent à entasser des richesses ; désormais toutes les pensées, toutes les affections se tournent vers les biens temporels, et on ne se soucie nullement des biens éternels ; vous pourrez rappeler les hommes à des mesures plus saines, en leur rafraîchissant la mémoire et les exemples de ce grand saint.

« Il n'y a que quelques jours, on a découvert la dépouille mortelle de saint Ambroise à Milan. Avec le pouvoir que ce saint avait d'humilier l'orgueil de l'intelligence devant l'autorité divine de la foi, il sut s'opposer à un puissant du siècle, et lui infliger une pénitence. Il est vrai que saint Ambroise avait affaire à un prince docile et craignant Dieu, tandis que vous aurez à lutter contre des hommes dont le cœur est endurci ; mais la patience, la prudence, la charité et la fermeté pourront les vaincre. Je vous rappellerai l'expression de l'apôtre. Suppléez à ce qui manque à la passion de Jésus-Christ. La société est bien malade ; mais voue pourrez la guérir

par vos prières, vos bons exemples, votre zèle pour les bonnes œuvres et la prédication, par votre travail actif, en un mot, sans jamais vous lasser. »

Pie IX ne se faisait nulle illusion sur les feintes promesses des membres du gouvernement italien : « Ils promettent, disait-il ; mais les uns ne se mettent guère en peine de faire ce qu'ils disent, et les autres ne le peuvent pas. En effet, on a promis à la religion catholique protection, prééminence et immunité : mensonge ! On a accordé à qui le demande le pouvoir d'ériger des chaires pestilentielles, de blasphémer contre Dieu et contre la foi, et de diffamer ses ministres. On a promis des garanties : mensonge ! C'est le vice qui est garanti ; mais non pas ceux qui crient contre le vice ; ils sont exposés, au contraire, aux insultes de la presse et des passants. On a promis la liberté à l'Eglise : mensonge ! Est-ce que l'on ne contredit pas chaque jour la promesse que l'on a faite, en dépouillant peu à peu l'Eglise, se servant pour cela de la lime sourde qui ronge plus lentement, et détruisant en un mois ce que des ennemis enragés détruiraient en un jour ! Tous ces législateurs imitent les bourreaux de Jésus-Christ, qui se distribuaient sur le Golgotha les vêtements du divin rédempteur. Et puis ce système est accompagné de sophismes subtils, pour faire croire que l'usurpation sacrilége qu'ils commettent, est légitime [1]. »

Pie IX n'avait voulu accepter aucune des garanties et aucune des offrandes promises par les usurpateurs de son autorité. Lorsqu'au mois de décembre 1872, le ministre Sella s'était présenté au cardinal Antonelli pour lui remettre le titre de rentes de trois millions deux cent vingt-cinq mille francs sur le grand livre italien, le secrétaire d'Etat avait répondu que le pape, ne reconnaissant pas les faits accomplis à son détriment, refusait le titre, et qu'il s'en remettait à la charité des fidèles. Quelques semaines après, le saint-père adressait ces paroles aux curés de Rome [2] :

« Mais la tentation qui se présente aujourd'hui, c'est celle

1. A la fédération Pie, 11 avril 1874.
2. Le 16 janvier 1873.

de ceux qui veulent de l'argent, et qui disent : *Mitte te deorsum*, et de ceux qui disent : *Hœc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.*

« C'est la tentation la plus perfide, celle de ceux qui disent : mais, saint-père, faites comme je vous dis ; arrangeons-nous de la meilleure manière : voici cinq millions, six millions ; je vous donnerai la paix, la tranquillité. *Hœc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.*

« C'est ici, chers frères, qu'il faut nous tenir fermes. Dieu, comme nous devons l'espérer, nous donnera la force et le courage de résister à ces tentations, et je vous recommande de répéter à vos paroissiens ce que je viens de vous dire, et de leur faire connaître mon sentiment sur ce sujet : de cette manière, ce sera comme si j'avais parlé à mon bon peuple de Rome[1]. »

On conçoit les plaintes douloureuses qui s'échappent quelquefois des lèvres du Vicaire de Jésus-Christ, en présence de tant d'outrages. Ces plaintes, du reste, n'ont d'autre but que de faire connaître au monde sa situation réelle. Ses ennemis emploient le mensonge avec tant d'habileté ; ils ont fait des lois si perfides qu'il est devenu nécessaire d'élever la voix, afin que le monde, que les gouvernements sachent toute la vérité. Et comme ces mensonges se répètent sans cesse, les protestations de la victime se renouvellent chaque jour :

« Il y a une chose qu'il m'importe beaucoup de faire connaître, et que je vous prie de répéter partout et toujours. C'est que la prétendue liberté dont on veut que jouisse le

1. Pie IX ne pouvait, en effet, subir l'humiliation de recevoir l'aumône de ses ennemis. En 1871, à l'époque de son jubilé pontifical, les dames allemandes lui avaient envoyé des caisses pleines d'ornements sacrés. A la douane on demanda quatre mille francs pour les droits d'entrée, bien q'uelles portassent l'adresse du destinataire, Pie IX. Après de longs débats, la députation allemande s'adressa à l'administration supérieure qui reconnut le droit du pape à recevoir gratuitement les objets à son adresse ; mais elle déclara en même temps que les colis ne pourraient être livrés gratuitement que sur une supplique en bonne et due forme faite par le saint-père. La chose ayant été rapportée au cardinal Antonelli, Son Eminence déclara qu'il fallait renvoyer les caisses, et la députation allemande se vit obligée de payer la somme demandée.

pape est un pur mensonge. Je ne parle pas ici du pouvoir temporel; Dieu en fera ce qu'il voudra. Mais, lorsque les envahisseurs sont venus à Rome, ils ont promis de ne rien changer, de ne toucher en rien aux ordres religieux, soutien indispensable du pouvoir temporel. Or, ces hommes-là ont tout changé, tout détruit. Ils ont chassé les religieux, exproprié les maisons-mères, violé les couvents dont ils se sont emparés. Comment me serait-il jamais possible de gouverner l'Eglise sans l'appui des ordres religieux, des congrégations et des secours que j'en reçois? Ils ont fait de moi un corps sans bras.

« Il importe donc de dire bien haut que la liberté du pape n'est pas autre chose qu'un mensonge, et que le gouvernement de l'Église lui a été rendu impossible. Ils disent que je crée des cardinaux. Mais je crée des cardinaux comme je nomme des évêques, entre quatre murs. Ma condition est telle, que si je suivais les usages traditionnels, si les cardinaux venaient recevoir le chapeau, selon l'ancienne coutume, en voiture, avec chevaux et valets de pied, et voiture et valets de pied, et cardinaux seraient maltraités, insultés, outragés[1].

« Je veux vous dire que tous les maux horribles qui pèsent sur Rome y sont entrés depuis le jour fatal du 20 septembre, et je les ai déjà énumérés dans d'autres circonstances. Non pas que je veuille dire que Rome fût un Eden avant le 20 septembre. Même avant le 20 septembre, il y avait aussi des pécheurs à Rome, on y commettait aussi des fautes; mais on pouvait tranquillement parcourir les rues, on pouvait paisiblement y tenir un concile, et des centaines d'évêques pouvaient convenablement y séjourner, se réunir et se montrer dans les rues, non-seulement sans être insultés, mais recevant même des marques d'honneur et de respect.

« A la vue d'un ordre si bien établi, d'une tranquillité si parfaite, le démon, poussé comme autrefois par l'esprit d'envie, pénétra dans Rome pour bouleverser tout; il y entra par cette brèche fatale violemment ouverte par ses satellites. Rome, je le répète, n'était point un Eden, mais on n'y aurait

1. A une députation Belge le 25 décembre 1873.

jamais pensé à profaner publiquement le saint nom de Dieu, ce nom devant lequel tout genou fléchit, dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Rome n'était pas un Eden, mais on n'y aurait jamais pensé à profaner les églises et à leur enlever leurs biens, à s'emparer des couvents et à en chasser ceux qui y vivent au sein de la paix, surtout un si grand nombre de pauvres vierges, épouses de Jésus-Christ.

« Rome n'était pas un Eden, mais on n'aurait jamais imaginé d'y envoyer des apôtres de l'enfer, chargés de la mission impie de corrompre la jeunesse artificieusement et malicieusement par une instruction fausse, dans le but de s'en servir plus tard comme d'un levain pour infecter toute la société.

« Rome n'était pas un Eden, mais jamais aucun romain n'aurait imaginé des faire pénétrer dans l'amphithéâtre de Flavien des perturbateurs sacriléges, pour y renverser le chemin de la croix et le signe de notre rédemption, qui s'élevait au milieu.

« Oh ! ce sol, empourpré du sang des martyrs, crie vengeance devant le trône de la divine justice. [1] !

« Les gouvernements poussés par les sectes m'ont abandonné. En France, il est vrai, il y a bonne volonté, mais rien de plus. Dans la Belgique même, nous voyons un ministère qui cherche à servir deux maîtres à la fois ; or, il est écrit dans l'évangile qu'on ne peut pas servir deux maîtres en même temps : *nemo*, etc. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Notre Seigneur [2].

« La société actuelle, certes, n'est point *aveugle* comme la société ancienne ; mais c'est une société qui a *apostasié*. De là la difficulté pour elle d'écouter la voix de Dieu et de l'église, parce que personne plus que l'apostat n'encourt la réprobation de Dieu [3].

« Que voulez-vous ? On veut toujours tout concilier. On accorde continuellement, et à force d'accorder, il ne vous reste plus rien. Non, mes enfants, je m'attends à ne rien

1. A la fédération Pie, le 1er février 1873.
2. A la députation Belge 25 décembre 1873.
3. Aux élèves des colléges étrangers le 15 décembre 1871.

obtenir des gouvernements. Le secours me vient uniquement d'en haut, et mon cœur se briserait, s'il n'était pas soutenu par l'amour des peuples et par les prières des fidèles, sans lesquelles mes bras se fatigueraient et tomberaient de faiblesse.

« Mais voyez l'effet de ces prières. Le pape est toujours pauvre, et, toutefois, grâce à la charité des fidèles, il ne manque de rien; et je puis dire, moi aussi : *Esurientes implevit bonis*, tandis que ceux qui m'ont tout enlevé, qui confisquent les propriétés ecclésiastiques, dépouillent les communautés religieuses, accaparent les biens de l'Eglise, tous ceux-là ont leurs caisses vides, et n'y trouveraient même pas une pièce d'argent, tellement qu'ils sont obligés de fabriquer de la monnaie de papier pour subvenir à leurs plus petites dépenses : *Divites dimisit inanes*[1]. »

Pie IX rappelle souvent le dévouement et les prières des fidèles : cette douce pensée le console et le fortifie. Qui aurait pu jamais croire que l'on pût profiter de ces paroles, de la reconnaissance et de l'amour pour l'accuser de soulever les peuples contre leurs souverains ?

« Il y a certains individus qui détournent le sens de nos paroles, *ut capiant in sermone*..., ils m'ont taxé de murmurer. Ils m'ont dit que, dans mes discours, je murmure contre les peuples et contre les nations. J'ai répondu :

« Si vous avez bien compris : contre les peuples et les nations, non ; contre les souverains, oui. » Et si malheureusement il n'y a pas à murmurer à cause de tout ce qui se fait et de tout ce qui se permet, vous le voyez bien !

« Du reste, remercions Dieu de ce réveil qu'il a suscité chez tous les peuples catholiques. Nous voyons, en effet, que, de toutes parts, on ne cesse de mettre activement la main à l'œuvre : ici l'on écrit, là on travaille en faveur de l'Eglise de Jésus-Christ ; mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est la générosité avec laquelle on vient au secours de la pauvreté et de la misère où nous avons été réduits par les spoliations des biens de l'Eglise[2]. »

1. A une députation Belge, etc.
2. A la noblesse romaine le 26 décembre 1873.

Cet abandon et les attaques mêmes des gouvernements ne diminuent en rien sa confiance dans les destinées immortelles de l'Eglise. « Je crois que notre condition est telle, disait-il, qu'elle pourrait être comparée à l'eau qui jaillit en proportion de la pression qu'elle reçoit. Ainsi en est-il de l'Eglise de Jésus-Christ : plus elle est opprimée par les persécutions, plus elle s'élève vers Dieu ; et les contrariétés, au lieu de l'abattre, ne font que mieux ressortir toute la grandeur de sa vitalité [1]. »

Le monde a sous les yeux la réalisation de ces paroles de Pie IX : les événements, en effet, ont fait ressortir d'une façon plus solennelle et plus évidente la puissance du saint-siége et la grandeur de l'Eglise.

Il y a quelques semaines, l'Italie a fêté le centenaire de la *Ligue Lombarde*. Et qu'est-ce que c'était que cette fête ? C'était le souvenir de la fin d'un empereur sacrilége et du triomphe du saint-siége romain ; d'un côté un usurpateur fort et injuste ; de l'autre, un pontife tel qu'Alexandre III, ferme et constant dans la défense des droits de l'Eglise.

Je ne parle pas d'ailleurs des punitions effrayantes dont Dieu a frappé tantôt l'un, tantôt l'autre de ces sectaires impies, morts dans la terreur et dans la désolation, abandonnés au pouvoir des ténèbres infernales. « Je me borne à un seul des faits survenus ici, à Rome même. N'est-il pas vrai que l'un des chefs de la révolution italienne, se trouvant près de mourir, demandait un prêtre qui recueillît les derniers soupirs de sa vie ? Il le trouva ; mais ce fut inutile, parce que les émissaires de Satan firent, comme l'on dit, barricade autour de son lit. Le ministre de Dieu ne put entrer. On lui dit : « Quand il sera nécessaire, vous serez appelé. » Et en attendant ? En attendant le malade mourait [2], et plût à Dieu qu'il ait pu dire avec un vrai repentir dans son cœur : *Nunc reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem* [1] !

L'Eglise, il est vrai, est militante, elle doit combattre, et elle combattra ; c'est même dans un sens bien plus juste que

1. Aux dames romaines le 8 décembre 1872.
2. Urbain Rattazzi.

je puis répéter ces paroles sottement prononcées autrefois à un autre propos : L'*Eglise fera par elle-même*. L'Eglise pourra faire ; elle saura faire par elle-même. Mais cela ne veut pas dire que ceux qui devraient la protéger et ne le font pas, soient moins coupables [1].

« Combattons, chers enfants, et ne craignons rien. Rappelez-vous que les ennemis de Dieu disparaissent, et que l'Eglise reste. L'Enfant Jésus fuit en Egypte pour éviter la colère d'Hérode ; mais voilà qu'une nuit Joseph est averti de s'en retourner avec lui : *defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri*. Oh ! que de persécuteurs de l'Eglise ne sont plus de ce monde ! Combien d'entre eux, après avoir assouvi leur rage, après avoir perverti des âmes fidèlement attachées au service de Dieu, sont morts, tandis que l'Eglise reste !

« Oui, *ipsi peribunt* ; mais vous, épouse chérie de Jésus-Christ (le saint père était très-ému et des larmes abondantes s'échappèrent de ses yeux), Eglise fondée par Dieu, vous restez et vous resterez toujours. *Ipsi peribunt, tu autem permanebis*. Vous demeurez jeune, forte et constante en face des persécutions qui ne servent qu'à vous purifier, à faire disparaître certaines taches et à vous communiquer une plus grande vigueur...

Vous demeurez avec l'enseignement de la vérité, avec l'enseignement de la morale ; vous restez avec l'administration des sacrements ; vous restez en tant de manières, sous tant de rapports, tandis que vos ennemis disparaissent [2]. »

La guerre entreprise contre l'Eglise avec le saint-siége est générale et odieuse, et son caractère perfide et vraiment satanique exige de la part de ceux qui soutiennent la lutte, une énergie et une perspicacité peu communes. « Les tyrans ont attaqué l'Eglise avec la hache et la roue, les hérétiques avec le mensonge et les fausses doctrines, les incrédules avec l'impiété ; certains gouvernements attaquent l'Eglise en la dépouillant de ses propriétés, en l'insultant dans ses ministres,

1. A une députation des nations catholiques, le 24 janvier 1872.

2. Aux députations des diocèses et de la jeunesse d'Italie, le 6 janvier 1873.

en chassant les religieux de leurs retraites pacifiques, en arrachant des larmes aux vierges consacrées à Jésus-Christ, lorsqu'ils les obligent par la violence à sortir de leur cloître ; les sectes, enfin, attaquent l'Eglise par tous les moyens à la fois. Et il n'est que trop vrai que l'Eglise est attaquée quelquefois par certains catholiques qui croient tout arranger des deux côtés ; qui supposent que nous attirerions à nous certains égarés en leur cédant quelques droits, oubliant ainsi la sentence de Jésus-Christ : *Nemo potest duobus dominis servire* [1].

Aujourd'hui encore, malgré les leçons du passé, il est encore des esprits abusés qui ne cessent de prêcher la conciliation entre le pape et l'Italie. Ils consacrent à cette œuvre irréalisable un talent employé autrefois à soutenir l'Eglise entière ; ils n'ont pas craint de s'adresser à l'auguste pontife lui-même, le suppliant de se déjuger par une réconciliation sans honneur comme sans profit. Pie IX répond à ces avances en renouvelant ses protestations et ses anathèmes contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. « Depuis quelques temps, dit-il aux cardinaux le 17 juin 1874, il m'est parvenu certains désirs, exprimés tantôt de vive voix, tantôt par écrit, qui tendent à nous rapprocher des nouveaux venus. La dernière lettre, que j'ai encore sur mon bureau, est écrite avec beaucoup de calme et un grand respect. On me dit, dans cette lettre, qu'étant vicaire du Dieu de paix, je veuille pardonner à tous les ennemis de l'Eglise, et lever toutes les excommunications dont nous avons chargé leur conscience.

« Je ferai remarquer ici que les révolutionnaires sont de deux sortes ; les uns ont imaginé et conduit à terme la Révolution ; les autres y ont fait adhésion, en rêvant la prospérité, le progrès, et je ne sais quel paradis terrestre, sans avoir su prévoir qu'ils n'auraient, au contraire, recueilli que des tribulations, des épines et la misère.

« Les premiers, au cœur obstiné, sont les Pharaons de notre époque, durs comme l'enclume, et aucun acte de suprême bonté ne parviendrait à les attendrir. Mais les autres (et c'est à eux qu'appartiennent ceux qui me parlent

1. Députation catholique de toutes les nations, le 7 mars 1871.

à voix basse et m'écrivent avec des sentiments de modération), voyant que le paradis terrestre s'est éloigné, voyant que ces biens, ces richesses, cette prospérité qu'ils avaient rêvés, sont remplacés par un véritable déluge de maux, accompagnés d'impôts et de charges énormes, sentent leur conscience troublée et dans l'angoisse, pour avoir donné leur coopération à la Révolution ; ils m'appellent à des sentiments de paix. Mais quelle paix puis-je faire avec eux ? Ils ressentent des angoisses. A quoi cela leur sert-il ? Saül en ressentait aussi quand, frappé à mort et désirant un terme à ses souffrances, il suppliait le soldat amalécite de l'achever : *sta super me et interfice me*, *quoniam tenent me angustiæ*. Et le soldat eut la coupable faiblesse d'obéir et de lui ôter le peu de vie qui lui restait ; mais ensuite sa faute fut punie par David, qui le fit mettre à mort. Qu'est-ce donc que l'on prétendrait ? Que je devinsse pour eux un soldat amalécite, ou que le pape imitât l'infortuné Saül ? Oh ! conseils insensés ! Mais si l'amalécite n'a pu échapper à la terrible punition à laquelle David l'a condamné, le vicaire de l'Évêque éternel de nos âmes pourrait-il échapper aux châtiments que Dieu lui infligerait.

« On demande la paix, on demande une trêve, on cherche, pour dire le mot, un *modus vivendi !* Tout cela pourrait-il nous conduire à bien avec un adversaire qui tient continuellement en main le *modus nocendi*, le *modus auferendi*, le *modus destruendi*, le *modus occidendi ?* Est-il possible que le calme fasse alliance avec la tempête, pendant que celle-ci mugit et frémit, renversant, déracinant, détruisant tout ce qu'elle trouve devant elle ? »

« Que ferons-nous donc, vénérables frères, nous à qui il est dit : *statis in domo Dei et in atriis domus Dei nostri*. Nous resterons unis avec l'épiscopat qui, en Allemagne, au Brésil et dans toute l'Eglise catholique, donne des preuves éclatantes de constance et de fermeté.

« Nous nous unirons avec ceux-là et avec toutes les âmes chères au Seigneur pour continuer, dans la prière, à implorer de Dieu le pardon des aveugles, et à demander pour nous la patience et la fermeté, non pas pour combattre nos

ennemis l'épée à la main ; mais, puisque Jésus-Christ a combattu avec la croix, nous nous servirons de la même arme, sans jamais nous conformer à leurs principes et en condamnant les faibles qui répètent dans leur indolence : qu'avons-nous à faire ?... que pouvons-nous faire?..... Demande insensée, digne des vermisseaux et non des hommes.

« Armez-vous donc de courage. La très-sainte vierge Marie, dont on célèbre aujourd'hui la fête sous le titre de *Auxilium christianorum*, vous le communiquera elle-même au fond du cœur. Le 24 mai, destiné pour la célébration de cette fête, a été occupé cette année par la fête de l'Esprit, le divin époux de Marie. Que cette circonstance augmente notre confiance. Comme Marie a protégé un Pie pour briser l'orgueil des Turcs, comme elle a protégé un autre Pie pour abattre l'arrogance d'un grand empereur, qu'elle protége aujourd'hui le plus humble Pie et son siége, assailli par des ennemis nombreux et variés. De même qu'elle vainquit *apud Echinadas insulas*, de même qu'elle vainquit *apud Savonam*, qu'elle fasse encore luire le jour où elle vaincra aussi *apud Sanctum Petrum.* »

La confiance, nous pouvons même dire l'assurance du triomphe final de l'Eglise est la pensée dominante de tous les discours de Pie IX. Le jour de Noël, en 1875, il fit remarquer aux cardinaux que le siècle venait d'achever son troisième quart ; l'élection de Pie VII, qui en a marqué les premiers jours, est un gage de la protection divine sur l'Eglise. « Cet événement, dit-il, fait connaître au monde entier que Dieu n'a jamais abandonné son Eglise, et qu'en tout temps, au milieu des tempêtes et des plus grands périls, il a toujours étendu sa droite toute-puissante pour la soutenir et la défendre contre tous ses ennemis. « Aussi, Pie IX ne veut-il pas qu'on se laisse dominer par la crainte, à moins qu'elle ne soit accompagnée de la confiance. Les bons, ajouta-t-il, sont plus nombreux qu'on ne pense, et, par leur constance, ils sauront vaincre les deux genres de persécuteurs qu'on rencontre de nos jours, les séducteurs et les tyrans, les joueurs de lyre et les manieurs de fer.

Toutefois, loin de se bercer d'espérances illusoires, il sait

bien « que la divine Providence a permis le mal actuel qui, tout en purgeant la société catholique dans tous ses rangs, ranime l'esprit de foi, qui languissait dans beaucoup d'endroits et semblait même éteint dans certaines contrées [1]. Il constate du reste que les hommes n'ont pas encore profité de cette leçon providentielle. Le 10 mars 1875, les élèves du séminaire lui offrirent un calice comme le symbole des amertumes et des tribulations qui, non-seulement ne sont pas terminées, mais qui doivent se prolonger et devenir encore beaucoup plus intenses et plus grandes : *verumtamen fœx ejus non est exinanita* [2]. Et, ajouta le saint-père, nous ne serons pas seuls à boire ce calice ; mais, les persécuteurs de l'Eglise devront y participer. *Bibent omnes peccatores terræ.* »

Pie IX réprime les impatiences des esprits inquiets et ardents qui voudraient voir détruire les méchants afin d'amener le triomphe de l'Eglise : « Est-ce que la conversion au catholicisme d'un personnage qui occupe un haut rang, dit-il, et d'un grand nombre d'autres qui en ont suivi l'exemple, ne serait pas un triomphe [3]? Est-ce que la conversion de plusieurs milliers de schismatiques de l'Orient, lesquels après avoir abandonné les erreurs de Photius et de ses successeurs, se font maintenant une gloire d'être catholiques, ne serait pas un triomphe partiel ? Toutes ces chères âmes ont été secourues par la grâce de Dieu ; mais Dieu a voulu aussi se servir de ses ministres qui ont pu les jeter dans les eaux de sa miséricorde, et elles sont sorties de la piscine miraculeuse purifiées des taches de leurs péchés [4].

Dieu « ne se sert-il pas des tribulations de l'Eglise pour la rendre plus belle et plus respectée. »

Il y en a beaucoup qui ont un bon esprit et qui sont pleins de bonne volonté ; mais ils faiblissent sous le poids de cette persécution continuelle et calculée. Affaiblis, avilis, ils ne savent pas comprendre comment, après tant de pénitences et

1. A la fédération Pie le 11 avril 1874.
2. La lie de ce calice n'est point épuisée,
3. Le Saint-Père fait allusion à la reine, mère de Louis de Bavière, au marquis de Ripon etc.
4. Aux évêques nouvellement préconisés, 21 décembre 1874.

de prières, le fléau persiste à frapper l'Eglise. Alors vous voyez combien vient à propos l'instruction donnée par l'ange à Tobie. Peut-être aussi que Tobie demanda et que l'ange lui expliqua le mystère de ses douleurs : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tu as accompli de bonnes œuvres, et, le temps de l'esclavage, tu l'as employé dans les pratiques de la charité ; tu as observé pleinement la loi sainte, et c'est pourquoi, dans l'ordre admirable de sa Providence, Dieu a voulu que tu fusses éprouvé dans le creuset des tribulations : *necesse fuit ut tentatio probaret te.* Sentence confirmée ensuite par Jésus-Christ dans l'Evangile : *Oportet Christum pati, et ita intrare in gloriam suam.*

« Cependant le temps de la consolation et de la liberté vint pour Tobie. Sennachérib fut tué par ses propres fils, et Tobie put retourner dans sa tribu. Et notez que, non-seulement il put rentrer libre dans sa tribu, mais encore recouvrer tous les biens qu'il possédait au moment où on l'avait conduit en servitude. Tenez pour certain que l'église doit triompher et que la révolution périra. Les pères tueront leurs fils et les fils tueront leurs pères, et tous ceux qui sont nés de la Révolution se dévoreront entre eux. Les anges d'un autre côté combattront contre les insensés, et l'Eglise triomphera.

« Si je demandais ici à tous ceux qui ne sont pas avec nous, je veux dire aux hérétiques, aux protestants, aux schismatiques, aux incrédules et aux libres-penseurs, à toutes les sectes en un mot qui nous font une si monstrueuse guerre, comme aussi à certains catholiques mal conseillés, si je leur demandais : Etes-vous unis entre vous? Ah ! ils ne pourraient me répondre qu'une seule chose : Nous sommes unis, mais seulement pour blasphémer tout ce qui concerne l'Eglise catholique : nous sommes unis, mais seulement pour haïr et persécuter le catholicisme. Quant au reste, en effet, c'est une nouvelle Babel, une confusion telle que si, parmi nous, revenait ce grand auteur dont la France se glorifie à juste titre, cet auteur qui écrivit l'*Histoire des Variations*, il se verrait obligé d'ajouter encore

quelques volumes pour compléter son œuvre telle que nous la voyons aujourd'hui.

« Gloire soit donc rendue à Dieu de ce que tant de millions de catholiques, unis et d'accord, respectent et considèrent ce saint-siége comme le centre de l'unité. En persévérant dans cette voie, il n'y a pas de doute que tous les ennemis de l'Eglise en France, en Italie, en Allemagne, en Amérique et dans tout le monde, seront troublés par l'aspect d'une aussi belle concorde dans l'Eglise de Jésus-Christ.

« Oui, chers enfants, je le dis à vous ici présents, et je voudrais le dire à tout le monde : l'union fait la force [1].

C'est ainsi que Pie IX, enfermé au Vatican, continuait à éclairer, à diriger et à encourager le monde catholique. Ses ennemis, importunés par cette voix puissante, troublés par ces protestations, l'accusent de radoter, de répéter les mêmes choses.

« Cela peut être, répondra Pie IX, parce que, si les erreurs sont répétées mille fois, il faut s'y opposer par l'enseignement des mêmes vérités mille fois répétées. Il faut opposer aux principes faux les principes éternels du vrai, et les répéter pour la consolation des bons, pour l'encouragement des faibles et pour la confusion des impies. Est-ce que, par exemple, en matière de révolution, nous ne voyons pas les mêmes iniquités se renouveler sans cesse ? Sans parler des autres, jetons seulement un coup d'œil sur celle de 1789 et sur celle de cette année 1874. Pendant la révolution du siècle dernier, on adorait la raison, et l'on déraisonnait de la manière la plus barbare. Les biens ecclésiastiques étaient usurpés, le clergé et toutes les personnes honnêtes persécutés, les états et les royaumes injustement occupés, les échafauds ensanglantés ; en un mot, la raison, que l'on prétendait adorer, avait disparu, et des hommes animés d'une haine brutale contre tout ce qu'il y a de raisonnable, dirigeaient tout le mouvement de cette malheureuse époque.

« Sous la révolution dont nous sommes les témoins, et qui s'avance, elle aussi, sur le chemin de la terreur, on adore la

1. Discours aux pèlerins de Nantes en octobre 1876.

matière, et on répète la spoliation des églises, la persécution contre le clergé et contre tout ce qu'il y a d'honnête; on jette de nouveau les évêques dans des prisons, on répand le sang par le fusil, on multiplie partout le nombre des morts. Dans ce moment, on vient encore d'emprisonner un évêque dans l'empire du Brésil, parce qu'il a condamné les francs-maçons, qui ont été condamnés déjà plusieurs fois par le saint-siége.

« Et, après cette répétion d'iniquités, l'Eglise devra se taire? L'Eglise ne devra pas à son tour répéter les principes sacrés de la justice, proclamant bien haut et déclarant à tout le monde que certaines révolutions ne peuvent enfanter que l'impiété, le sacrilége et l'injustice ?.... Mais il est une chose que l'Eglise réclame avant toutes les autres : c'est la liberté. Et ici je sais que je me trouve en face d'une grande difficulté; mais, dussé-je même frapper nos adversaires sur la partie du mal la plus sensible, je suis cependant obligé de répéter ce que Jésus-Christ n'a dit qu'aux apôtres et à leurs successeurs : *Euntes docete omnes gentes*

« L'Eglise réclame donc la liberté d'enseignement, la liberté de pouvoir choisir parmi ses ministres ceux qui sont les plus propres à exercer le ministère dans la vigne du Seigneur, la liberté de choisir parmi les jeunes gens qu'elle doit inscrire au nombre de ses lévites, sans qu'ils soient enchainés par certaines obligations du service militaire, comme ils le sont, ce qui est une des plus grandes preuves de la tyrannie des révolutions, tyrannie qui finit par une véritable boucherie de la chair humaine.

« Et ici, il me semble voir renouvelé un fait extraordinaire raconté par les saintes Ecritures, dans l'histoire de Job. Dieu ayant accordé à Satan la liberté de parcourir la terre, Satan s'en venta lui-même, et répondit à la question que Dieu lui avait faite : *Circuivi terram et perambulavi eam* [1]. Dieu voulut dans cette circonstance faire de Job un grand modèle de patience pour toutes les générations futures. Il permit donc au démon et à ses satellites d'éprouver Job de toutes manières;

1. Job, I, 7.

mais il voulut en même temps qu'on respectât sa vie : *Verumtamen animam illius serva*[1]. Un torrent d'afflictions, de malheurs, d'infirmités, fondit soudain sur le patient de Hus; mais, selon les ordres que Dieu avait donnés, sa vie fut épargnée, et, après avoir traversé cette mer orageuse, cette mer de tant d'afflictions et de si grandes douleurs, Job recouvra une santé plus florissante et fut comblé des plus grandes bénédictions.

« Faisons donc reposer toute notre confiance dans la bonté de Dieu. Un jour viendra où il dira aussi, et il l'a peut-être déjà dit à cette fille de Satan qui s'appelle la Révolution : je te permets pour le moment de dépouiller l'Eglise et ses ministres : *verumtamem animam illius serva.*

« Nous avons donc tout lieu d'espérer, et les paroles mêmes de Jesus-Christ que je lisais il n'y a pas longtemps, en célébrant le saint sacrifice, nous invitent à l'espérance : *Si quis sitit, veniat ad me et bibat*[2]. Oui, mon Jésus[3] nous avons tous soif de paix, et vous êtes le Roi pacifique; nous avons tous soif d'ordre, et c'est vous qui avez établi et qui maintenez encore l'ordre dans l'univers. Tous nous désirons la fin d'un grand fléau dont vous vous servez pour punir justement notre ingratitude. Que votre bénédiction soit le gage de cette paix que nous désirons ardemment.

« Ah ! mon doux Jésus, l'Eglise, qui est votre œuvre, est sortie de votre côté comme d'un bain salutaire et tout empourprée de votre précieux sang. Ne permettez pas que cette Eglise, qui est aussi votre épouse, devienne jamais la servante de ceux qui s'efforcent, mais en vain, de la détruire. Déliez-la des entraves qui la tiennent enchaînée, et revêtez-la de ses vêtements de gloire. Je sais bien qu'elle est militante, mais je ne sais pas moins qu'elle doit triompher. Qu'une abondante bénédiction descende du haut des cieux sur cette Eglise, pendant que vous, ô Jésus, vous soutiendrez le bras faible, accablé par la vieil-

1. Job, II, 6.
2. Joan., VII, 37.
3. Le pape était alors tellement ému que les larmes coulaient de ses yeux.

lesse, de votre indigne vicaire, de ce vicaire qui fait encore une fois le sacrifice de sa vie, si ce sacrifice peut vous être agréable et apaiser votre courroux; mais, quelque misérable que soit ce sacrifice, il ne pourra manquer d'obtenir son effet, parce que je l'unis au prix infini de votre sang précieux [1]. »

1. Ce remarquable discours fut adressé par le saint-père le 23 mars 1874, à la noblesse romaine, qui s'était empressée d'accourir autour de lui, au moment où les Italiens fêtaient le 25e anniversaire du règne de Victor-Emmanuel II.

CHAPITRE XXV

PIE IX ET LA FRANCE

Le gouvernement de la défense nationale. — L'avocat Sénard. — « *Je suis un gaulois!* » — Pie IX intervient entre la France et la Prusse. — Sa lettre à l'archevêque de Tours. — Pie IX après la commune. — Les députés de la France à Pie IX. — Les pèlerins français au Vatican. — Le B. Benoit Joseph Labre. — Jean-Baptiste de La Salle. — Réponse de Pie IX aux députés français. — Sa lettre à l'archevêque de Paris et l'église du Sacré-Cœur. — Il appelle les bénédictions de Dieu sur les gouvernants de la France. — Les cercles d'ouvriers. — Les universités catholiques. — L'Orénoque. — « Vous êtes, vous, de ceux que le pape embrasse. » — Pie IX applaudit au mouvement catholique qui se fait en France. — Notre-Dame de Lourdes. — Le 16 mai. — Conseils de Pie IX- — Le dernier pèlerinage reçu par Pie IX.

Nous avons déjà dit comment l'empire s'écroula. La France fut soumise à d'indignes citoyens qui, sous le nom de gouvernement de la Défense nationale, devaient encore accroître, aggraver ses revers. A l'heure où l'armée de Victor-Emmanuel entourait la ville de Rome, Paris, la capitale de la France, était cerné par l'armée prussienne, et allait entrer dans les angoisses inexprimables d'un long siége. Paris était à peine assiégé que, dès le 22 septembre, l'envoyé français près de Victor-Emmanuel, l'avocat Sénard, ne craignait pas d'écrire en ces termes à l'usurpateur de Rome.

« Au nom du gouvernement français, j'offre des félicitations à votre Majesté pour la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

« La convention de septembre n'avait plus raison d'être dans la nouvelle situation de l'Europe. Nous *devons remercier* Votre Majesté d'avoir su apprécier la pensée qui nous a dissuadés de dénoncer officiellement un traité déjà détruit par les deux parties. Etant ainsi restée libre dans son action, Votre Majesté a su profiter de cette liberté avec une *prudence merveilleuse*, ayant su dans une question si délicate concilier parfaitement avec les nécessités politiques tous les respects et tous les égards dus aux sentiments religieux. »

Le ministre de Victor-Emmanuel, Visconti-Venosta, dans sa réponse à l'avocat Senard lui dit : « qu'il est heureux de voir dans cette lettre la *confirmation* des déclarations que M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, a bien voulu faire au Ministre du roi à Paris. » La France, par ses gouvernants, semblait ainsi courir d'elle-même au-devant des humiliations et elle appelait sur sa tête de nouveaux châtiments.

Toutefois, Pie IX trahi de cette façon par les hommes qui s'étaient emparés du gouvernement en France, ne cessait de prier Dieu pour la fille aînée de l'Eglise, il songeait continuellement aux maux qui accablaient cette nation coupable mais toujours bien-aimée. Malgré l'ingratitude et les insultes dont l'accablaient les chefs de ce malheureux pays, lui qui aimait si tendrement l'Italie, il voulut être Français au moment même où la France l'abandonnait.

« Je suis un Gaulois, » disait-il avec tout le charme de sa douce gaité, « et même un senone, et presque un parisien ! Le nom de Sinigaglia, mon berceau, dénonce mon origine française, je n'aurais même pas besoin de me faire naturaliser. »

Ces paroles prononcées au plus fort de l'invasion n'étaient pas suffisantes pour le cœur de Pie IX, et, à l'heure où la France cherchait une main amie, lui, cherchait les moyens de nous être utile et de détourner les fléaux plus terribles encore qui nous menaçaient. C'est dans cette pensée qu'il résolut d'intervenir une seconde fois entre les deux combattants et de les supplier de mettre fin à une guerre meurtrière et désormais sans motifs. Il écrivit donc au roi de Prusse, le 12 novembre, dans ce but, et en même temps il adressait a

l'archevêque de Tours, M[gr] Guibert, la lettre suivante par laquelle il le chargeait d'une mission de paix auprès des membres du gouvernement de la Défense nationale qui s'étaient réfugiés dans cette ville.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Malgré la situation douloureuse, rendue chaque jour plus grave et plus dure, où la malice des hommes nous a réduits, nous et ce siége apostolique, il ne nous est pas possible d'oublier les malheurs et les calamités dont la France est en ce moment si cruellement affligée. Plein du souvenir des marques de dévouement et d'affection filiale que cette généreuse nation nous a prodigués en toute circonstance et jusque dans nos plus grandes tribulations, nous avons prié ardemment le Dieu des miséricordes de nous faire connaître comment nous pourrions nous acquitter un peu envers elle de la dette de notre reconnaissance pour ses importants services, et par quel genre de soulagement il nous serait possible de lui venir en aide dans ses épreuves.

« En agitant cette pensée dont notre cœur a été vivement préoccupé, nous sommes demeuré persuadé qu'il n'y avait pas pour nous de moyen plus opportun et plus efficace de témoigner notre gratitude à cette grande nation catholique que de tenter, sous l'impulsion de notre charité paternelle, de l'amener à des conseils de paix et de la faire ainsi rentrer au sein d'une heureuse et parfaite tranquillité.

« Plaise à Dieu, vénérable frère, qu'il soit donné à notre humble personne de réaliser une œuvre si salutaire et si universellement désirée par les hommes sages ! Nos actions de grâces envers la divine bonté n'auraient pas de bornes, si elle daignait se servir de notre ministère et de notre coopération pour procurer à la France un si grand bien.

« Mais pour atteindre ce but désiré et pouvoir au gré de nos vœux faire cesser de trop longues et cruelles calamités, il est nécessaire que les esprits s'ouvrent avec docilité aux vues de notre paternelle sollicitude, et que, mettant de côté toute animosité réciproque, on en vienne de part et d'autre aux sentiments de la concorde et d'une mutuelle confiance.

Et qui donc pourrait ôter au vicaire de Jésus-Christ

l'espérance de voir un vœu si légitime pleinement accompli, et, par suite, une partie si considérable de l'Europe rendue au calme de la paix ?

« Voilà pourquoi nous nous sommes adressé à vous, vénérable frère, qui êtes l'évêque titulaire de la ville même où réside une partie des chefs du gouvernement chargé de présider aux destinées de la France. Nous vous exhortons, aussi instamment qu'il nous est possible, à vous charger auprès des chefs de ce gouvernement, avec tout le zèle pastoral qui vous distingue, d'une affaire si urgente et d'un si haut intérêt.

« Nous avons aussi la confiance que vos collègues dans l'épiscopat uniront leurs efforts aux vôtres, et vous seconderont avec une même ardeur dans une cause si digne de leur caractère et de leur vertu, où il s'agit d'un éminent service à rendre aussi bien à la religion qu'à la patrie.

« Mettez-vous donc à l'œuvre sans retard, vénérable frère ; employez la persuasion auprès des hommes, recourez à la prière auprès de Dieu, enflammez, en vous joignant à eux, le zèle déjà si vif et si bien connu des évêques vos frères. Nous avons, de notre côté, la ferme assurance que Dieu donnera la grâce et la force à vos paroles, et, qu'avec son secours, les cœurs reviendront à leur générosité naturelle, et que, par l'amour pour le bien public, ils ne se refuseront pas d'entrer dans nos vues et de seconder nos désirs.

« Et ici, vénérable frère, il est une exhortation que nous sommes obligé, avec tout le zèle et toute la sollicitude d'une tendresse paternelle, de vous adresser devant Dieu, à vous, et à tous les autres évêques de France ; c'est que vous ne manquiez pas de donner à cette noble nation dont l'adversité n'a pu diminuer le caractère héroïque ni obscurcir l'éclat d'une valeur militaire immortalisée par tant de glorieux monuments, le prudent et sérieux conseil de ne pas prêter l'oreille aux pernicieuses doctrines qui tendent au renversement de l'ordre public, et que ne cessent de répandre et de propager dans son sein des hommes de désordre, venus chez elle sous prétexte de lui prêter le secours de leurs armes. La diffusion de ses doctrines ne peut avoir d'autre résultat que

d'accroître la discorde, de multiplier les calamités et de retarder le triomphe de la saine morale et de la justice, seule et unique base cependant sur laquelle puisse s'appuyer cette illustre nation pour faire revivre l'antique honneur de ses aïeux et y ajouter les rayons d'une gloire nouvelle.

« Ce serait d'ailleurs, nous le savons, poursuivre en vain la grande œuvre qui nous préoccupe, si notre pacifique ministère ne trouvait pas un appui suffisant et des intentions favorables auprès de la justice et de l'élévation d'esprit du prince qui, sous le rapport militaire, a obtenu de si grands avantages. Aussi, n'avons nous pas hésité, vénérable frère, à nous charger du soin d'écrire une lettre sur cet objet à Sa Majesté le roi de Prusse, et de recommander avec instance à son humanité ce ministère de paix que nous voulons remplir. Nous ne pouvons sans doute rien affirmer de certain sur l'issue de notre démarche officieuse auprès de Sa Majesté. Ce qui nous donne néanmoins quelque raison d'en bien espérer, c'est que ce monarque en d'autres circonstances a toujours fait preuve de beaucoup de bon vouloir à notre égard.

« Vous confiant donc dans les secours d'en haut, vénérable frère, mettez tous vos soins à vous occuper de la grande et urgente mission qui vous est confiée ; et, en cela, vous pourrez agir avec d'autant plus de facilité et de promptitude que vous exercez, dans votre demeure épiscopale, les devoirs de l'hospitalité envers ceux même auprès desquels vous aurez à remplir en notre nom un ministère de paix si digne de votre auguste caractère.

« Mais parce que, selon l'Ecriture, ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien, et que Dieu seul peut donner un heureux accomplissement à nos désirs, il faut, vénérable frère, qu'en toute humilité et confiance, prosternés devant la face de Dieu, nous sollicitions son divin cœur, source ineffable de miséricorde et de charité, et que, d'un esprit contrit et repentant, de concert avec tout le peuple fidèle, nous ne cessions pas de prier : *Epargnez, Seigneur, épargnez votre peuple.*

« En attendant ce bienfait de la miséricorde divine par notre assiduité dans la prière, nous vous donnons très-affec-

tueusement et du fond de notre cœur, comme augure favorable de la mission qui vous est confiée et comme gage de notre bienveillance particulière, la bénédiction apostolique à vous, vénérable frère, et à tous les fidèles de la catholique nation française.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 novembre 1870, la 26e de notre pontificat.

« PIE IX, pape. »

L'Archevêque de Tours écrivit une nob'e lettre aux membres du gouvernement provisoire.

« Quand Pie IX vous convie à la paix, disait-il, ne croyez pas, vous, qu'il puisse conseiller une paix humiliante ; il aime trop la France pour ne pas aimer son honneur ; l'Eglise ne peut vouloir que sa fille aînée soit diminuée, et nous, évêques français, nous sommes habitués à regarder le respect et l'amour de notre pays comme une seconde religion. Nous ne saurions jamais oublier qu'en France rien n'est perdu, quand l'honneur est sauvé.

« Vous méditerez, Messieurs, sur cette pensée de paix, descendue de si haut et que j'ai été chargé de vous communiquer. Elle ne doit pas ralentir l'ardeur de notre armée, mais l'exciter au contraire, afin d'obtenir par d'heureux combats, s'ils sont encore nécessaires, de meilleures conditions de paix. »

Cette touchante initiative de Pie IX resta sans résultat, les deux ennemis continuèrent la guerre et l'on sait comment elle se termina par le démembrement de la France. Elle fut bientôt suivie par les horreurs de la guerre civile. La Commune triomphante à Paris, commit pendant trois mois d'horribles attentats qui épouvantèrent le monde entier et qui dépassèrent leur caractère de sauvage cruauté par les meurtres et les profanations de *Quatre-vingt-treize*.

Mgr l'archevêque d'Alger a fait le récit d'une audience qu'il obtint de Pie IX vers ce même temps.

« J'étais le premier évêque français, dit le prélat, qu'il voyait depuis le commencement de cette lutte impie. J'allais lui parler des malheurs de la France.

« Il ne m'en laissa pas le temps : lui-même me parla lon-

guement de ces malheurs avec un accent d'amour qui m'allait jusqu'au fond de l'âme.

« Je me taisais, tout ému, en le regardant. »

Et lui, voyant mon émotion, levait vers le ciel ses mains vénérables, et, de ses yeux, d'où tombaient deux larmes brûlantes, sortait déjà une prière :

« O pauvre et généreuse France, dit-il enfin, épargnez-la, Seigneur ! »

Et puis, reprenant son discours :

« Tout le monde vous abandonne, me dit-il, mais le pape, tout prisonnier qu'il est, vous demeure fidèle ! »

Et il me raconta ce qu'il avait tenté, auprès de ceux qui nous combattaient alors, pour arrêter les fureurs de la guerre.

De sa prison du Vatican, Pie IX gémissait sur tous ces maux il engageait à prier pour elle.

« Et puisque ces dames qui m'entourent appartiennent à différentes nations et à la France aussi, disait-il, le 16 avril 1871, je les invite à prier pour cette catholique et illustre nation, plongée aujourd'hui dans la désolation et dans le deuil : à prier surtout pour sa capitale, car si elle a été souvent le centre de bien des maux, elle est dans ce moment en butte aux plus sévères châtiments. Ah ! prions, oui, prions pour la France !... »

Et quand la paix fut revenue et l'ordre rétabli, malgré sa pauvreté, Pie IX trouvait encore moyen de venir en aide aux familles ruinées par la Commune. Il envoya, en effet, soixante mille francs dans ce but aux églises profanées, pillées par les fédérés, il adressa des ornements et des vases sacrés et le 5 juin il fit célébrer un service funèbre dans l'église de Sainte-Marie *Traspontina* pour l'archevêque de Paris et les martyrs de la Commune.

De leur côté, les catholiques de France n'oubliaient point le saint-père et la situation que les événements lui avaient faite. A peine l'assemblée nationale, appelée à signer la paix et à réparer les ruines de la France, fut-elle réunie qu'ils adressèrent des pétitions à ses membres en faveur du saint-siége et de son indépendance anéantie par la prise de Rome.

Cette assemblée avait fait naître les meilleures espérances et quand Pie IX apprit qu'elle avait décrété de faire célébrer des prières, dans toutes les églises de France, pour obtenir de Dieu le salut de la patrie, il tomba à genoux et, levant les mains au ciel, il dit :

« Maintenant, mon Dieu ! vous aurez pitié de ma chère France ! »

La discussion des pétitions adressées par les catholiques eut lieu dans les dernières semaines de juillet. Elles furent l'objet de débats longs et passionnés, à la suite desquels l'assemblée, à une très-imposante majorité, vota l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale confiante dans le patriotisme et la prudence du chef du pouvoir exécutif renvoie les pétitions au ministre des affaires étrangères. »

Dans la situation où se trouvait la France, en présence de l'Italie soutenue par la Prusse, le gouvernement ne pouvait faire autre chose que de suivre une politique *pacifique* et *prudente*. M. Thiers avait accepté l'ordre du jour en lui donnant à l'avance cette signification : Mgr Dupanloup, député, n'avait pas demandé autre chose au nom même des catholiques. La conclusion pratique fut donc qu'on entourerait le saint-père de respect ; mais qu'on ne ferait rien contre l'Italie. Il faut le reconnaître, pratiquement il était difficile d'agir autrement.

Reconnaissons aussi que la faute n'incombait pas aux catholiques qui après Dieu placent l'amour de la patrie au nombre des choses chères à leur cœur.

Plusieurs députés, au nombre de 48, écrivirent quelques mois plus tard, le 16 septembre, à Pie IX pour lui exprimer les sentiments de leur filial respect et adhérer, sans réserve, à l'intégrité de la doctrine catholique romaine sur les rapports de la société civile et de la société religieuse.

En dehors de ces manifestations qui revêtent un caractère plus solennel et quasi-officiel, la France n'avait point voulu manquer aux solennités du jubilé pontifical de Pie IX et le 18 juin 1871, une députation nombreuse, venue de France, sous la présidence de l'évêque de Nevers, venait unir ses

hommages à tous ceux de l'univers catholique et déposer aux pieds du trône pontifical « ses vœux, son repentir et ses espérances. »

Pie IX fut fort ému en se voyant entouré « d'un si grand nombre de ses bons Français. » En recevant Mgr Forcade en audience particulière, il lui avait ouvert ses bras en disant : « Je veux embrasser en vous tout l'épiscopat français. »

« Dans les malheurs, dit Pie IX, qui ont désolé votre pays, vous n'avez pas oublié Rome ni cet humble vicaire de Jésus-Christ, comme le bon évêque de Nevers vient de nous dire.

« Ni moi non plus, je ne vous a point oubliés, au milieu des afflictions qui, à la même époque, m'ont abreuvé d'amertume, et qui, aujourd'hui encore, navrent mon âme. Oui, le souvenir de la France était continuellement dans mon esprit ; et de même que j'ai souvent versé des larmes sur ses malheurs, de même aussi j'ai prié pour elle, surtout pendant le saint sacrifice de la messe, et j'ai demandé que tous ses maux finissent promptement. »

Et, quelques jours après, en donnant une audience spéciale aux dames françaises, il renouvelait les mêmes assurances de son amour pour la France, il leur prodiguait ses conseils paternels :

« La séparation de la foi et des œuvres, voilà en grande partie la cause des malheurs qui ont affligé et désolé la France. Si j'aime la France, et si ses revers m'ont navré le cœur, vous le savez déjà, et il n'est pas nécessaire de le redire. Il y avait pourtant en France beaucoup de personnes qui affirmaient qu'elles avaient la foi, mais en fait elles ne faisaient aucun acte de vertu. L'indifférence en matière de religion avait considérablement gagné dans beaucoup d'esprits légers, qui ne se laissaient pas gouverner par la sainte loi de Dieu.

« Votre mission dans le monde est clairement déterminée. Vous n'êtes ni gouvernants, ni préfets ; vous ne devez pas vous occuper de politique, mais vous pouvez faire beaucoup en gouvernant bien vos familles, les conduisant au bien, à la vertu, par les bons exemples surtout. Vous avez de grandes

dispositions pour faire le bien et je crois que la bonne volonté ne vous manque jamais. Occupez-vous donc de l'œuvre éminemment salutaire, de reconduire à la pratique des devoirs religieux tous ceux qui vous entourent, les personnes qui vous sont chères et qui en sont éloignées. Sachez le bien, mes chères filles, le jour où la France sera fortement pénétrée de l'idée qu'elle ne doit pas croire seulement ; mais accomplir aussi les devoirs que la religion impose, ce jour-là seulement la France sera sauvée et reprendra dans le monde la place glorieuse que la Providence lui a assignée. »

Dans une autre circonstance, Pie IX donna publiquement un témoignage de satisfaction pour l'épiscopat français, et il se plut à rendre hommage à la dignité et à l'énergie de sa conduite : il s'exprimait ainsi devant le collége des Prélats et le conseil d'Etat :

Je ne sais si l'auditeur de Rote français se trouve parmi vous ; mais, s'il y est, je voudrais que tous les évêques de France s'y trouvassent aussi pour leur adresser mes félitations. Ils ont dirigé leurs pensées et leurs actes à deux saintes œuvres : à secourir les pauvres enfants devenus orphelins par la dernière guerre, et à sauver les jeunes gens du torrent des abominables erreurs qu'enseignent les ennemis de Dieu. On va même jusqu'à dire que Renan et d'autres qui lui ressemblent recommencent à entrer en considération. Ce serait le plus grand des malheurs si les jeunes gens étaient pervertis par leurs honteux enseignements.

« C'est donc pendant que les vagues orageuses de la grande tempête semblent s'apaiser un moment que les évêques de France, ces savants, pieux zélés et fidèles serviteurs de Dieu et de l'Eglise, non-seulement viennent au secours des pauvres orphelins, mais emploient aussi toute leur attention, tous leurs moyens et toute leur sollicitude pour sauver les jeunes gens de l'inondation des erreurs pestilentielles. C'est en leur procurant les moyens et la facilité d'acquérir une science vraie et saine qu'ils y parviennent ; puissent-ils aussi s'unir davantage par l'une et l'autre de ces œuvres afin que, *collatis consiliis,* ils puissent mieux obtenir leur grand but. »

Malgré ses humiliations, qui la rendent pour le moment impuissante, malgré ses discordes intérieures et la multiplicité des partis qui la divisent, malgré les faiblesses et les défiances du pouvoir vis-à-vis de l'Eglise, le saint-père n'ignore point que notre patrie lui est dévouée et qu'elle porte encore en son sein, malgré les manifestations si bruyantes de l'impiété et de la Révolution, les germes d'une foi vive, généreuse et active. Il sait bien que le salut lui viendra encore de la terre des Clovis et des saint Louis : aussi aime-t-il à répéter :

« Je bénis ce pays peuplé de tant d'âmes généreuses, ce pays qui a si bien su subvenir de mille manières aux besoins de la société humaine par tant d'œuvres pies, tendant toutes au bien des corps et des âmes.

« Ah ! cette France qui a si bien su interpréter les sentiments de saint Vincent de Paul; qui est venue par tant de moyens au secours des ignorants pour les instruire dans les principes de la vraie foi et de la religion contre l'impiété; cette France qui a couru tantôt auprès du lit de l'infirme pour soulager ses douleurs, tantôt au milieu des péripéties de l'immortalité pour réunir saintement sous l'ombre de saint François-Régis ce qui n'était uni par aucun lien sacré, tantôt enfin auprès du berceau du petit enfant pour attirer sur cet objet de bénédiction de nouvelles bénédictions du ciel; et tant d'autres bonnes et saintes œuvres qu'il serait trop long d'énumérer ! Cette France, je la bénis, je demande ardemment à Dieu que cette nation s'unisse par les liens de la concorde, et que certains partis exagérés disparaissent une bonne fois [1]. »

Dans le courant de l'année 1873, Pie IX donna deux nouvelles preuves de son amour pour la France. Le 9 février, il faisait lire le décret approuvant les miracles pour la canonisation du bienheureux Benoit-Joseph Labre, né en France dans le diocèse de Boulogne, et mort à Rome, et il déclarait

1. A un grand nombre de catholiques de différentes nations, le 13 avril 1872.

qu'on pouvait en toute sûreté procéder à sa canonisation solennelle.

L'évêque d'Arras et de Boulogne étaient présents, l'ambassadeur de France près le saint-siége, les principaux attachés de l'ambassade et un grand nombre d'évêques italiens assistaient à cette solennité.

Pie IX, dans le discours qu'il prononça, montra l'action providentielle de Dieu par ces canonisations multipliées qui excitent la foi des fidèles, raniment leur courage et donnent au monde d'admirables exemples propres à combattre les erreurs et les impiétés du jour; puis il affirma la puissance et la vigueur de l'Eglise qui « au milieu des contrariétés ne laisse cependant pas d'avancer hardiment dans le chemin de la vertu.

« L'Eglise est combattue, ajouta-t-il, mais elle prie pour ses blasphémateurs; l'Eglise est détestée par ceux qui ne la connaissent pas, mais elle lève les yeux vers le ciel et dit à Dieu : pardonnez à ces infortunés parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. Mais l'Eglise, avec les secours de Dieu, pardonne et prie pour ses ennemis, il n'en est pas moins vrai que lorsqu'il s'agit de défendre la sainteté des principes, de soutenir tout ce qui a rapport à la religion, ah ! c'est alors que la sainte Eglise ne courbera jamais la tête, et si jamais elle doit le faire, ce ne sera que sous le couperet du bourreau. »

Le 1er novembre, il faisait lire le décret sur l'héroïcité des vertus du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims et fondateur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes. Le vénéré supérieur général, le père Philippe était présent : Pie IX le combla des attentions les plus délicates et les plus affectueuses et, après avoir écouté les paroles de remerciement de l'humble et digne fils du vénérable, le saint-père rendit cet illustre et précieux témoignage à notre chère patrie.

« La France, dit-il, figure, sans aucun doute, parmi les nations qui ont contribué à donner à l'Eglise le plus grand nombre de saints. En effet, ceux qui allèrent les premiers en France pour y porter la lumière de la foi et de la sainteté fu-

rent : un ami de Jésus-Christ, *Lazarus amicus noster*; sa sœur Marie, *qui optimam partem elegit*, et qui se renferma *in caverna maceriæ*, pour s'adonner à la contemplation de la béatitude céleste ; et Marthe son autre sœur, *qui satagebat circa frequens ministerium*, « qui était tout occupée des affaires domestiques », se dédia au culte et à la pratique de la charité, pour multiplier les adorateurs de Jésus-Christ ; et voilà pourquoi, en cela encore *Satagebat*...

« Mais, après ce premier germe de christianisme, il apparut en France, dans les siècles postérieurs, toute une grande légion d'âmes saintes, toutes dédiées à leur propre sanctification et à la conversion des peuples ; et, par conséquent, on peut dire avec vérité : *ex tribu Galliæ duodecim millia signati*.

« Je ne ferai pas l'énumération de cette phalange nombreuse et choisie ; cependant je ne puis n'empêcher de nommer un grand roi tel que saint Louis, un saint Vincent de Paul, un saint François-Régis, et de songer à d'autres encore, jusqu'à ceux qui ont obtenu l'honneur des autels durant notre pontificat, et qui se vénèrent dans le monde catholique par respect et par obéissance aux décrets du Vatican, non moins qu'en vertu de la prérogative dont les souverains pontifes ont toujours joué, et dont les faux prudents, les impies et tous les ennemis du souverain pontificat feignent seulement aujourd'hui de se formaliser. Mais prions saint Joseph Labre, sainte Germaine Cousin, la bienheureuse Marguerite Alacoque et les autres saints de toutes les nations habitant le paradis, d'obtenir de Dieu que les égarés soient punis, ou plutôt qu'ils rentrent en eux-mêmes....

« Quant à la marche rapide de cette sainte cause, dont vous manifestez le pieux désir, très-cher frère Philippe, cela dépend tout entier de Dieu et des miracles qu'il doit opérer par le moyen de son serviteur. Un miracle grand et utile sera celui que le tout-puissant fera opérer aux quatre anges par l'intercession des saints, en empêchant que le vent impétueux de l'impiété vienne troubler et détruire votre œuvre consacrée à l'instruction et à l'éducation morale des cœurs de la jeunesse qui m'est si chère. »

Pie IX s'intéressait à toutes les œuvres françaises, il en suivait les progrès avec les saints tressaillements de l'espérance. « La France m'a toujours montré un grand amour. Aussi je prie beaucoup pour la France : elle a été humiliée plusieurs fois, mais elle deviendra plus glorieuse que jamais... Pour devenir grand, il faut être humilié... Tant de pèlerinages que fait la France et tant de bonnes œuvres, Dieu ne les laissera pas sans récompense. La France aura la paix. »

Et le 5 mai 1873, il redisait la même chose, presque dans les mêmes termes, aux pèlerins français qui depuis sa captivité venaient chaque année, à cette date, fête de saint Pie V, protecteur choisi par l'auguste pontife, déposer à ses pieds les hommages de la France catholique entière :

« Eh bien ! les pèlerinages, les prières, la fréquentation des sacrements, la bonne volonté qui se manifeste en France, sont un gage, une preuve que Jésus-Christ se manifeste à la France : *Modicum et videbitis me*....

« En attendant, je vous bénis, vous et vos familles. Je bénis l'épiscopat, le clergé et la France tout entière même cette partie de la France qui fait peu de cas de la bénédiction apostolique. Oui, que cette bénédiction descende aussi sur cette partie non choisie de la France ; qu'elle soit la lumière qui l'éclaire et la décide à faire le bien ou la flamme qui la détruise, *quod Deus avertat*, ce qu'à Dieu ne plaise ! »

Quelques semaines après, il répondait avec émotion à la lettre que cent députés français lui avaient adressée de Paray-le-Monial où ils étaient allés se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus.

« Nous éprouvons une joie extrême en voyant que le retour de la France à Dieu commence avec éclat et par ceux qui ont été députés pour s'occuper des affaires du peuple, pour porter des lois et gouverner la chose publique, et par ceux qui, placés à la tête des armées de terre et de mer, refont la force de la nation. »

Le nouvel archevêque de Paris, M[gr] Guibert, en prenant possession du siége de Saint-Denis, si souvent empourpré du sang de ses pontifes, accepta la continuation de l'œuvre conçue par quelques catholiques : aux plus mauvais jours de

la Commune, ils avaient promis de consacrer à Paris même, sur les hauteurs de Montmartre, une église au Sacré-Cœur de Jésus, comme un témoignage solennel et public du repentir de la France. La Chambre des députés, saisie de ce projet par l'éminent prélat, accueillit favorablement cette pensée, elle autorisa l'archevêque de Paris à en poursuivre l'exécution et, dans ce but, à user de tous les droits et moyens d'expropriation qui seraient nécessaires et que la loi permettait. Il ne manquait plus que les bénédictions et les encouragements du vicaire de Jésus-Christ. Il ne se firent pas longtemps attendre.

« Si comme l'atteste l'histoire de la fin du dernier siècle, écrivait-il à l'archevêque à la date du 31 juillet 1873, la France alors s'éloigna ouvertement de Dieu, et, par la propagation des erreurs nouvelles, non-seulement entretint chez elle cette séparation, mais égara aussi les autres nations, il fallait assurément que celle qui avait levé l'étendard de la rébellion donnât aux autres l'exemple du repentir, et s'efforçât, par un éclatant et courageux retour vers Dieu, de rétablir dans son sein et au-dehors les fondements de l'ordre qu'elle avait ébranlés. C'est pourquoi nous avons conçu de bonnes espérances de salut, quand nous avons vu la prière se diriger si souvent et de toutes parts vers les sanctuaires de la Vierge, quand nous avons appris ensuite de quel zèle particulier les âmes étaient embrasées par le très-saint cœur de Jésus, quand enfin nous avons vu ceux qui représentent la nation ou son armée s'unir aux autres pour rendre leurs pieux hommages au Très-Haut et implorer, eux aussi, sa miséricorde.

« Ce mouvement très-heureux et vraiment extraordinaire des esprits et des cœurs vers le ciel semblait demander un monument qui rappelât cet événement admirable et en perpétuât le souvenir à la postérité. Quelle joie a donc été la nôtre, en apprenant que l'Assemblée nationale, favorisant les pieux désirs du peuple, avait voté une loi pour la construction d'un temple sur le point le plus élevé de Paris, qui montrera à tous, d'âge en âge, que la France, au milieu de ces temps de trouble et d'hostilité envers la religion, s'est de

nouveau consacrée à Dieu par un hommage général et solennel, et s'est plus étroitement unie à lui ! Nous ne doutons pas que l'annonce d'une si grande chose, qui semble devoir amener la France à son ancien honneur de fille aînée de l'Eglise, n'apporte une très-douce satisfaction aux catholiques, et nous n'hésitons pas à croire à leur empressement pour concourir de tous leurs moyens à l'exécution de ce projet, afin que l'édifice sacré, par sa majesté, reproduise de quelque manière la grandeur de l'événement. »

Et Pie IX pour donner l'exemple, ajoutait à sa lettre une offrande de vingt mille francs.

Pie IX suivait donc avec un vif intérêt toutes les œuvres qui faisaient espérer le relèvement de la France, il les encourageait de ses offrandes, de ses conseils et de ses bénédictions.

Il considérait avec un œil vraiment paternel ce travail de régénération et il ne s'en dissimulait pas les difficultés.

Il voyait à la tête du pouvoir des hommes pleins de bonne volonté sans doute, amis de l'ordre et de la paix; mais dont les esprits étaient imbus de sophismes, d'idées fausses et entichés de toutes les erreurs que la révolution de 1789 a mises en honneur et en songeant au long et pénible travail nécessaire pour ramener ces esprits égarés dans la bonne voie, aux luttes qu'il faudrait encore soutenir et aux efforts qu'il faudrait faire pour remonter le courant, il plaignait notre pays :

« Pauvre France, s'écriait-il alors, que tu as à souffrir ! et par quelles douleurs tu dois acheter la paix et la gloire dont la plus grande partie de tes enfants sont dignes. »

Aux Français eux-mêmes il signalait le danger et ce qu'il y avait à faire pour l'éviter. Déjà, il avait montré le catholicisme libéral comme un des principaux agents de la division et de la faiblesse de notre pays et, en 1874, le 5 mai, il adressait aux pèlerins de la France ces autres paroles mémorables :

« Je bénis aussi ceux qui président aux destinées de cette illustre nation ; et en les bénissant, j'invoque sur eux l'esprit de force, afin qu'ils compriment la licence de la presse

et qu'ils fassent en sorte que l'enseignement chrétien se répande de plus en plus sur tous les points de la France.

« Je les bénis afin que, unis par les liens d'un parfait accord avec ce saint-siége, ils puissent protéger promptement les intérêts de ce même siége, intérêts qui ne sont autres que ceux de notre très-sainte religion.

« Plaise à Dieu que le feu allumé par le divin Sauveur dans le cœur des deux disciples d'Emmaüs entre et pénètre dans le cœur de ces gouvernants, et que, sous l'action de ce feu sacré, ils deviennent, non pas tant les propagateurs de la nouvelle de la résurrection de Jésus-Christ, comme autrefois les disciples, que les coopérateurs de la résurrection de la France de Jésus-Christ. Je les bénis enfin dans le but (laissez-moi vous le dire), de les voir encore occupés de la tâche difficile qui consiste à faire disparaître, si c'est possible, ou au moins à atténuer une plaie horrible qui afflige la société humaine, et qu'on appelle le suffrage universel. Oui, c'est là une plaie qui détruit l'ordre social et qui mériterait à juste titre d'être appelée MENSONGE UNIVERSEL. »

Nous le voyons applaudir à la création des cercles d'ouvriers : « Tandis que le peuple, de toutes parts et en tant de manières, est accablé d'affliction, et, ce qui est pire, est entouré de piéges au point d'abandonner sa religion, de se livrer à sa convoitise, de s'abreuver de corruption, de s'enflammer contre les riches d'une envie qui le pousse au pillage et au renversement de l'ordre social, nous ne pouvons nous empêcher de vous adresser, chers fils, nos félicitations.

Vous avez compris que les talents, l'autorité, l'influence, les biens de la terre vous ont été commis par la divine miséricorde pour soulager vos frères indigents; et vous avez mis à profit la liberté que vous laissent les lois pour établir différentes associations catholiques de jeunes gens, d'ouvriers, d'apprentis; dans le dessein de former, sous la direction de l'autorité ecclésiastique, aux saines doctrines et aux salutaires enseignements, cette très-chère partie du peuple de l'éloigner ainsi des dangers, de la préserver de la corruption, et de la rendre vraiment utile à la religion et à la patrie.

« C'est avec une grande joie que nous voyons ces excellentes associations, bien que récemment fondées, s'étendre au loin, et prendre de jour en jour de nouveaux accroissements. Un autre sujet de consolation nous est offert par les assemblées générales où les directeurs de ces œuvres, unissant leurs forces et mettant leurs vues en commun, prennent les moyens les plus efficaces de développer chacune d'entre-elles et de fortifier en toutes l'unité d'esprit. Nous voyons avec bonheur les fruits considérables de cette entente dans la relation qui nous a été présentée de votre dernière assemblée générale tenue à Bordeaux. Nous y trouvons autant d'âmes arrachées au danger, autant d'âmes enlevées à la rebellion et retournées contre elle qu'il y a d'hommes enrôlés par milliers dans ces associations catholiques. Puissent croître à l'ombre de l'Eglise ces bienfaisantes sociétés ; puissent-elles, unies entre elles de cœur et d'esprit, unies avec leurs évêques et avec cette chaire de vérité dont la vertu divine est la seule espérance de la société en péril, opposer leurs efforts aux bouleversements qui nous menacent. Que si elles ne peuvent prévenir les malheurs préparés par de longs efforts, puissent-elles du moins les adoucir et enfin les repousser[1] »

La loi qui permit aux évêques et aux catholiques de France d'ouvrir des universités catholiques le combla de joie, et il s'empressa de bénir les premiers efforts tentés pour établir ces institutions d'une importance majeure pour la résurrection de la foi dans notre pays, et d'approuver et de reconnaître celles qui, les premières, donnèrent des preuves de leur vitalité et offrirent des garanties d'avenir.

Dès le 4 novembre 1875 il adressait un bref à l'archevêque de Cambrai pour le féliciter de son projet d'ouvrir « quelques facultés » pour commencer l'établissement de l'université qu'il avait projetée.

Quand elle fut fondée, Pie IX lui donna l'institution canonique par une bulle du 8 novembre 1876. Lorsqu'en 1877 au

1. Bref adressé à Mgr de Ségur et aux membres du bureau central de l'*Union des Œuvres ouvrières* en date du 23 juillet 1877.

mois de juin, une députation de cette université vint remercier le saint-père, Pie IX répondit à l'adresse qui lui fut lue : Mes bien-aimés, je m'adresse aux évêques ici présents, à tous les prêtres, à tous les bons catholiques réunis autour de moi, je m'adresse à tous les Français et je dis : Ce qu'il faut surtout, c'est l'éducation de la jeunesse catholique, afin de l'enlever à l'influence de ces universités qui sont un vrai gouffre pour l'âme des pauvres enfants. Rappelons-nous que la révolution, en s'emparant des universités en a fait des foyers de désordre; faisons nos efforts pour fonder des universités catholiques et rétablir ces sanctuaires qui seront les moyens les plus salutaires pour conserver et augmenter la foi et la morale, et rendre la paix au monde. »

Dans ce but, Pie IX encouragea, par des brefs et bénédictions spéciales, les fondations des universités de Paris, de Toulouse, de Lyon et il instituait canoniquement, en 1877, l'université catholique d'Angers [1].

Le gouvernement de la France était passé, le 24 mai 1873, des mains de M. Thiers entre celle du maréchal de Mac-Mahon. Les espérances que ce changement fit naître dans le cœur des catholiques et des monarchistes ne furent pas de longue durée. M. Thiers n'avait rien fait pour le pape, il est vrai; mais, si les circonstances ne lui avaient pas permis de sortir d'une attitude sympathique et expectative, du moins il avait voulu donner au saint-père la consolation de ne choisir pour l'épiscopat que des ecclésiastiques dont la présentation lui serait agréable. Le ministère de Mac-Mahon composé en partie de catholiques libéraux travailla d'abord à faire échouer, par ses habiletés calculées, la restauration monarchique et bientôt il devait prendre une mesure sinon hostile du moins peu bienveillante vis-à-vis du saint-père. Depuis les événements de 1870, la France tenait à la disposition du pape, dans les eaux de Civita-Vecchia un bâtiment de la marine française, l'*Orénoque*. Il devait servir au saint-père

1. Nous ne parlons pas ici de la faculté de théologie instituée canoniquement à Poitiers par le Saint-Père : elle ne fait partie d'aucune université.

dans le cas où les événements l'auraient contraint à fuir de Rome. L'auguste pontife ne crut pas devoir s'éloigner du tombeau de saint-Pierre ; mais le vaisseau de la France restait là toujours comme une protestation et un témoignage de son attachement et de son intérêt à la cause même du pape. Au mois d'octobre 1874, le ministre des affaires étrangères, le duc Decazes, cédant aux instances de l'Italie et peut-être aussi aux exigences de l'Allemagne, rappela l'*Orénoque*. Toutefois pour calmer l'opinion catholique en France et par un de ces expédients déplorables si communs à la politique de bascule en grand honneur auprès de nos hommes d'Etat contemporains, on remplaça l'*Orénoque* par le *Kléber*, qui ne devait pas stationner dans les eaux italiennes, mais dans les eaux françaises les plus rapprochées, à Bastia. Protection illusoire offerte au chef de la catholicité dont les catholiques de France ne pouvaient se contenter. La France était alors représentée auprès du saint-père par un homme de cœur, jaloux de l'honneur français, M. le comte de Bourgoing : en présence de cet acte de faiblesse du gouvernement français, qui ressemblait à une trahison, il offrit aussitôt sa démission d'ambassadeur.

Pie IX si sensible à tout ce qui est noble et grand, reconnut avec joie dans M. de Bourgoing le digne représentant de la vraie France catholique et il lui témoigna sa reconnaissance et son admiration de la façon la plus délicate. Non content de le nommer grand-officier de son ordre de chevalerie, il lui fit présent de son portrait au bas duquel il écrivit une glorieuse dédicace dans laquelle il faisait allusion au motif de la démission offerte à son gouvernement par l'ambassadeur. Quand M. de Bourgoing prit congé de Pie IX, il se prosternait à ses pieds pour les baiser et lui rendre ce dernier hommage de son respect et de son affection ; mais le pape le relevant le pressa contre son cœur en lui disant : « Non, cher comte, vous êtes, vous, de ceux que le pape embrasse! »

Pie IX n'en cesse pas moins de témoigner à la France son paternel intérêt et on l'entendit toujours, en toutes les occasions, exprimer sa reconnaissance et son amour pour les catholiques de ce pays. « Toujours la France! disait-il un

jour en recevant l'offrande du denier de saint Pierre [1], il ne se passe pas de jours que je ne reçoive d'elle quelque secours.... Elle me gâte. »

« Grand et admirable est le mouvement catholique qui se produit en ces temps en France, disait-il aux pèlerins francs-comtois, en 1875, car la plus grande partie de cette nation est animée de l'esprit de foi et se montre ouvertement chrétienne.

« J'admire, je le répète, cette transformation de la France, et je m'en réjouis. J'admire ses pèlerinages édifiants, l'assiduité avec laquelle on y approche des sacrements, les œuvres de charité qui s'y multiplient ; j'admire enfin tout ce qui s'y fait de grand en faveur de la religion. Mais j'admire bien plus encore la miséricorde et la bonté de Dieu envers vous. Ce Dieu a voulu récompenser tout de suite votre piété, pour la confusion des hommes trop timides et surtout de ses ennemis.

« Qui ne sait que la France a passé, en ces derniers temps, par de dures épreuves ? Je ne ferai pas ici l'histoire des grands maux qui ont pesé sur vous. Tout le monde les connaît et tout le monde a plaint votre situation. Vous qui en avez fait l'épreuve, vous savez mieux que tout autre combien le fardeau était pesant. Mais si vous le savez, si tout le monde le sait, Dieu surtout connaissait votre situation. Il a vu votre affliction, et avant même de mettre complétement fin à vos malheurs, il a voulu nous donner un gage extérieur de l'amour paternel qu'il a pour vous.

« Je ne dirai pas seulement, mes chers fils, que Dieu a écouté les prières que vous lui avez adressées dans les temples ; qu'il a, en père rempli de tendresse, étendu les bras pour vous serrer contre son cœur et remplir vos âmes d'une vraie consolation, d'une force solide, inébranlable, constante ; qu'il a béni vos pèlerinages et surtout vos œuvres de charité en faveur du pauvre, de l'infirme et de l'égaré. Non content de cela, Dieu a voulu montrer par des bienfaits que vos

1. Présenté par Mgr Cirot de la Ville, doyen de la faculté de théologie de Bordeaux.

œuvres de justice et de sainteté sont montées vers son trône, comme un encens embaumé. N'est-il pas vrai qu'en ce moment le commerce est florissant en France, que les récoltes sont riches et luxuriantes en plusieurs provinces, que la monnaie sonnante circule abondamment dans vos contrées; tandis qu'ailleurs et spécialement ici, en Italie, elle disparaît pour faire place à une autre monnaie qui ne rend d'autre son que le son produit par un grand amas de papier jeté avec violence sur une table dure ou sur le pavé ?

« Je dirai donc, et vous direz avec moi, que ces actes publics de piété et de charité, ces pratiques religieuses, loin de mériter les sarcasmes des méchants et la désapprobation des faibles, touchent le cœur de Dieu en notre faveur, et le porte à nous consoler par la paix de l'esprit et même par l'abondance des biens terrestres. Oui, les actes d'humilité, loin d'avilir, élèvent : *Qui se humiliat, exaltabitur*. Et Jésus-Christ dit dans sa parabole : *ascende superius,* à celui qui par humilité s'était placé au dernier rang.....

« Bénissez la France, ô mon Dieu, relevez-la des désastres qui l'ont accablée, mais surtout conservez, augmentez, développez la foi qui ennoblit toujours plus cette grande nation, et que cette foi la défende de tous les dangers qui pourraient la menacer. »

Parmi ces dangers le saint-père signalait la division des partis, il recommandait la concorde et l'union. « Je vous bénis ô très-chers fils [1] et avec vous je bénis la France ; je bénis, ses familles, ses cités, ses provinces, le royaume afin que dans l'union, dans la concorde et dans l'abnégation de certaines opinions particulières, ennemies du commun triomphe tous les peuples du noble pays se pressent en une belle harmonie pour soutenir les intérêts de l'Eglise et de la patrie. Il n'est point vrai que la diversité des caractères et des tempéraments puisse être un obstacle à l'union.

« Vous vous souvenez du char mystérieux vu par Ezéchiel, traîné par quatre animaux différents : la férocité du lion

1. Aux pèlerins du diocèse de Toulouse, le 30 avril 1876.

marchait en accord avec la raison de l'homme, l'agilité de l'aigle avec la lenteur du bœuf. De telles différences de nature n'étaient point obstacle à l'unité, à l'accord du pas que tous formaient ensemble.

Malheur si quelqu'un de ces animaux eût voulu tirer le char conformément à sa propre humeur ! mais le char marchait régulièrement parce qu'il était guidé et dirigé par Dieu. Que tous donc, humiliés aux pieds du Seigneur, sacrifient devant lui leurs propres opinions. Alors il inspirera leurs conseils et les guidera à une bonne fin. »

Quelques jours après, le 5 mai, Pie IX recevait le pèlerinage national français; il recommande alors la persévérance dans les bonnes œuvres et la fuite du péché qui met dans la main de Dieu le fléau de sa justice. « Néanmoins, ajouta-t-il, remercions ce Dieu qui, tandis qu'il châtie, inspire aux cœurs des sentiments de pénitence et d'amour. Oh ! comme dans le monde catholique, et comme dans la France spécialement, se multiplient les œuvres de foi, de charité, de miséricorde ! Un évêque est ici présent (celui de Toulouse) qui a été témoin du grand fléau de l'inondation [1]. Dieu a flagellé, mais la France entière s'est levée pour secourir tant de malheureux plongés dans la misère et dans la souffrance, martyrisés par la fureur des eaux. Dans certains lieux l'on a accompli des prodiges de charité. Les pèlerinages augmentent, et l'on professe courageusement la religion de ses pères ! On ne consent plus à être le chrétien occulte; mais, hardiment et ouvertement, la voix déclare ce que sent le cœur.

« Cette conduite démontre que l'esprit de pénitence va pénétrant dans les cœurs, et moi je remercie le Seigneur qui, outre le don de persévérance dans les bonnes œuvres, vous a accordé l'autre, que l'on invoque dans les prières qui précèdent la grande bénédiction, c'est-à-dire le temps d'une véritable et fructueuse pénitence : *Spatium veræ et fructuosæ pœnitentiæ.* »

Ces pèlerinages de la France catholique dont Pie IX semble

1. Pie IX avait envoyé à l'archevêque de Toulouse la somme de vingt mille francs pour venir au secours des inondés.

se complaire à rappeler constamment la généralité, il les encourageait en accordant des indulgences et d'insignes faveurs aux sanctuaires qui attiraient plus spécialement les cœurs chrétiens. Au mois de juillet 1876, on consacrait l'église de Lourdes et l'on couronnait, en son nom, la vierge immaculée vers laquelle se rendent chaque année des centaines de milliers de pèlerins.

Non content de cette marque particulière de sa dévotion pour la vierge de Lourdes, il exprimait dans un bref adressé au cardinal Guibert, archevêque de Paris, chargé par lui de présider à cette cérémonie combien « cette éclatante manifestation de foi et de piété l'avait comblé d'allégresse et lui laissait concevoir l'espérance que le Dieu tout-puissant, déférant aux supplications de sa sainte Mère sauverait non-seulement l'illustre nation française, mais tout le peuple chrétien de la tempête et des dangers qui les menaçaient aujourd'hui [1]. Quelques jours après avoir écrit cette lettre, il félicitait l'évêque de Poitiers du discours qu'il avait prononcé dans les solennités de Lourdes et lui exprimait le vif plaisir avec lequel il avait lu sa belle homélie [2]. »

Il nous est impossible d'énumérer tout ce que Pie IX a fait pour la France, comme aussi de mentionner tous les témoignages d'amour incessant que notre patrie n'a cessé d'apporter au captif du Vatican. Il faudrait des volumes pour raconter toutes les audiences accordées aux représentants de tous les diocèses de France venant, les uns après les autres, se prosterner à ses pieds, y déposer l'obole de leur générosité et accueillir avec un enthousiasme reconnaissant la parole de vie qui s'échappait de ses lèvres augustes. Nous retrouverons encore notre chère patrie autour du trône pontifical, quand il s'agira de célébrer le jubilé épiscopal de Pie IX : elle sera là comme elle y était en 1869 et en 1871 à ses noces d'or et à son jubilé pontifical. Nous terminons par un dernier trait ce long chapitre sur les relations du père de la catholicité avec sa fille aînée.

1. Bref du 22 juillet 1876.
2. Bref du 27 juillet 1876.

Le maréchal de Mac-Mahon, par un acte d'énergie qui malheureusement ne se soutint pas, venait de dissoudre la Chambre des députés, dont les haines et les passions contre l'église catholique et l'autorité civile elle-même inspiraient les plus vives et les plus sérieuses inquiétudes.

On était à la veille des élections dont le résultat devait être honteux pour une nation catholique, lorsque de nombreux pèlerins du diocèse d'Angers se présentèrent devant le saint-père. Pie IX préoccupé, à juste titre, des événements qui se passaient en France, leur adressa ces paroles :

« Vous êtes venus demander à Dieu de vous accorder, avant de partir, je crois, deux dons : le don de force et le don de conseil. En partant d'ici, vous allez rentrer dans vos foyers, et, entrant dans la principale église d'Angers dédiée à saint Maurice, vous vous prosternerez devant les insignes reliques de ce saint, qu'elle renferme, pour demander à Dieu, par son intercession, la force et le conseil nécessaires. Vous lui direz : nous sommes venus pour implorer l'esprit de force et de conseil dans ces circonstances difficiles pour la France, où il est si nécessaire que ces deux dons accompagnent les electeurs et les élus.

« On doit donc en France choisir des représentants. Ah ! fasse le ciel que ceux qui doivent les élire, dépouillés de tout esprit de parti, choisissent des hommes qui aient la force pour résister aux maux qui menacent la France et la société tout entière ! Fasse le Ciel que les élus soient d'accord et que, dans la nouvelle Assemblée, ils soient les vrais représentants de la grande nation, et que celle-ci, unie avec le gouvernement, puisse comprimer les ennemis intérieurs et résister aux ennemis extérieurs. A quoi sert de se le dissimuler, mes chers enfants ? Vous voyez mieux que moi que vous avez des ennemis intérieurs qui vous minent et des ennemis extérieurs qui vous menacent. Les ennemis intérieurs vous minent et vous menacent aussi par le moyen de la presse et par toute sortes d'iniquités et de complots ténébreux, entretenant ainsi les espérances des ennemis extérieurs qui se réjouissent des divisions de leurs adversaires, grâce auxquelles ils pourront mieux les combattre. Il est nécessaire



de les comprimer, afin que l'ennemi commun ne se prévale pas de vos dissensions intérieures pour arriver à son but, qui est celui de combattre non-seulement la France, mais la religion catholique.

« Je continue donc à prier Dieu, comme je l'ai déjà prié dans ces derniers jours, afin qu'il donne à tous les Français la force et le conseil nécessaires pour choisir comme représentants des hommes qui, avant tout, aient en vue Dieu et son Eglise, qui aient la volonté de défendre ses droits, et qui soient ensuite disposés à tenir compte de l'honneur, de la dignité et de la grandeur de votre nation et de ses vrais intérêts. Ah ! qu'il daigne exaucer les prières que je lui ai adressées pendant ces jours, afin que la France, par le moyen de la prière, s'efforce d'obtenir les biens qui lui sont nécessaires.

« Et toi, ô France, pays privilégié de Dieu, tourne sans plus tarder tes regards vers lui ; prie, aie confiance et agis dans le sens que je viens d'indiquer. Je sais bien que la voie suivie par une partie de cette nation, et qui devrait être suivie maintenant par la nation tout entière, est celle de la prière et de l'humilité. Ah ! combien il plaît à Dieu de voir ainsi prosternés humblement devant lui ceux qui ont besoin de ses secours ! O mon Dieu ! je vous recommande la France ! cette fondatrice de tant d'œuvres d'iniquité, pour lesquelles elle est justement punie avec d'autres nations. Mon Dieu, bénissez la France, qui est une partie choisie de la vigne que vous avez plantée de vos mains et arrosée de votre sang. Bénissez les affligés, les infirmes, donnez surtout aux pécheurs la grâce de revenir à l'exercice de leurs devoirs. Bénissez tous ceux qui appartiennent à l'Eglise, et que cette bénédiction soit le gage de celle que vous donnerez à l'heure de la mort et à ceux qui sont ici présents et à ceux qui sont au loin. »

Le dernier pèlerinage reçu par Pie IX fut un pèlerinage français. Le 21 novembre 1877, l'auguste vieillard porté par les *Sediari* arrivait, un peu après midi, dans les loges vaticanes, exposées au soleil couchant où l'attendaient, à la tête de leur évêque, les pèlerins de Carcassonne. Après la lecture de l'adresse, le pape a dit combien il appréciait les témoignages

de l'affection filiale dont l'entouraient les pèlerins, d'autant qu'ils avaient dû, en des moments si graves, quitter leur patrie pour venir visiter le tombeau de saint Pierre et la prison du successeur de l'apôtre, vivant en cette ville de Rome, capitale et centre du catholicisme, aujourd'hui transformée en capitale du désordre. « Oui, a-t-il répété, vous n'avez pas craint de laisser votre pays affligé par des vicissitudes intérieures si douloureuses; vous n'avez pas craint de venir ici, où des événements encore plus graves sont préparés par des gens qui, se disant amis de la patrie, ne sont amis que de leur ventre..... que ferons-nous? Nous prierons, nous nous agenouillerons au pied des autels en criant : *Domine, salva nos, perimus!* et nous attendrons avec confiance que Dieu se lève et fasse le calme sur la mer en courroux, qu'il impose silence aux blasphémateurs « *Obmutesce!* »

Enfin, après avoir demandé aux pèlerins le secours de leurs oraisons pour le successeur de Saint-Pierre, il les a bénis affectueusement, eux, leurs familles leur diocèse et la France.

Les pèlerins de France ne devaient plus entendre sortir des lèvres de l'immortel et bien-aimé pontife ces paroles de bénédiction et d'amour dont son cœur avait été si prodigue pour notre chère et malheureuse patrie !

CHAPITRE XXVI

PIE IX ET LES GOUVERNEMENTS PERSÉCUTEURS DE L'EUROPE

M. de Bismark chef des persécuteurs. — Les *lois de mai.* — Effet inattendu de la persécution. — Pie IX s'étonne de cette persécution. — Sa lettre à l'empereur Guillaume. — Réponse du monarque. — « Nous n'irons pas à Canossa. ». — Les vieux catholiques. — Encyclique *Et si multa.* — Elle est accueillie avec rage. — Les évêques d'Allemagne sont emprisonnés. — Pie IX nomme cardinal l'archevêque de Posen. — Comment Pie IX accueille les confesseurs de la foi. — Mgr Lachat et ses prêtres aux pieds de Pie IX. — L'Autriche déchire le concordat. — La Russie. — Etat de l'Eglise catholique en ce pays. — Le prince Ouroussoff et le cardinal Simeoni — Rupture des rapports entre le saint-siége et la Russie.

Nous allons dans ce chapitre dérouler sommairement l'histoire douloureuse de la persécution soulevée en Europe contre l'Eglise.

La politique de M. de Bismark, disait un jour Pie IX, « ne se contente pas de nous poursuivre en Prusse, elle excite, et par ici et par delà les Alpes, ces gouvernements qui se disent catholiques et qui l'ont précédée dans cette honteuse carrière d'oppression religieuse ; elle les excite, dis-je, à poursuivre plus hardiment dans la voie des persécutions, et ces gouvernements obéissent[1]. »

M. de Bismark a contribué à la chute du pouvoir temporel, en poussant l'Italie à profiter des revers de la France pour s'emparer de Rome et violer ainsi les engagements qu'elle

1. Le 10 janvier 1875.

avait pris vis-à-vis de cette nation malheureuse : le pouvoir temporel tombé, il lui sembla que la puissance spirituelle elle-même le suivrait de près dans sa chute ; il organisa sous le nom de *Kulturkampf* ou lutte civilisatrice la guerre contre l'Eglise catholique dans tout l'empire d'Allemagne. Il en traça le plan et la formule dans les *lois de mai,* ainsi appelées, parce qu'elles ont presque toutes été forgées dans ce mois, quoique dans des années différentes.

M. de Bismark commença par décréter l'expulsion des jésuites et celle des ordres qu'il prétendit être affiliés à cette illustre compagnie. Les séminaires supprimés sous le prétexte que les aspirants au sacerdoce devaient de plus en plus se pénétrer de l'esprit et des besoins de la société moderne, les séminaristes furent contraints de fréquenter les écoles laïques.

Le droit de nommer aux fonctions ecclésiastiques fut attribué à l'Etat ; le droit de déclarer les apostats hors de l'Eglise catholique fut refusé aux évêques : tel est l'ensemble de ces lois oppressives et tyranniques. Ces mesures étaient perfidement conçues, la sanction qu'il leur donna n'était pas moins redoutable. Les ecclésiastiques et les évêques rebelles à ces lois furent privés de leur traitement, et l'on défendait en même temps les quêtes qui auraient eu pour but de subvenir aux besoins du culte et du clergé. La suppression générale des ordres religieux des deux sexes ne se fit pas attendre.

Bismark rencontra des difficultés auxquelles il s'attendait peut-être, mais ses lois produisirent à coup sûr un effet qu'il était fort éloigné de prévoir. La persécution réveilla la torpeur des catholiques allemands, elle resserra les liens qui les unissaient à la chaîne de saint Pierre; et elle rendit l'épiscopat entier plus unanime et plus énergique dans ses résistances. Le clergé allemand préféra l'amende, l'exil, la prison à la trahison de ses devoirs, et les évêques de Prusse signèrent, le 26 mai 1873, une déclaration collective dans laquelle ils exprimaient leurs regrets de ne pouvoir obéir. « L'Eglise, disaient-ils, ne peut pas reconnaître le principe de l'Etat païen, d'après lequel les lois de l'Etat seraient la source de tout droit, et l'Eglise ne posséderait que les droits qu'accorde

l'Etat ; elle ne le peut sans renier la divinité de sa propre origine, sans faire dépendre le christianisme lui-même de l'arbitraire des hommes. »

Le ministre persécuteur fit condamner les évêques à l'amende, il confisqua leurs biens, fit vendre leurs meubles pour payer le fisc, il alla même jusqu'à les déposer de leurs siéges et à les envoyer en prison. Les prêtres exilés ou emprisonnés ou déposés furent remplacés par des curés schismatiques avec lesquels les peuples catholiques refusèrent d'entrer en communication. Partout l'épiscopat, le clergé et les fidèles s'attachèrent plus fortement au pape.

Pie IX encourageait les évêques d'Allemagne par ses conseils, et, avec une liberté tout apostolique, il prenait publiquement leur défense. La puissance, l'autorité, l'hypocrisie de ses ennemis, pas plus que leurs menaces n'arrêtèrent jamais, sur ses lèvres, les protestations énergiques et les anathèmes.

Pie IX avait lieu de s'étonner de cette persécution que rien ne justifiait, et, avec cette franchise apostolique qui fait le fond de tous ses discours, il s'exprimait ainsi le 24 juin 1872, en s'adressant à une députation des cercles teutoniques pour les lectures catholiques : « Nous avons donc ici une persécution toute préparée et commencée en Allemagne ; nous avons le premier ministre d'un gouvernement qui, après les plus brillants succès obtenus sur les champs de bataille, s'est montré le principal auteur de cette persécution. Je lui ai fait dire (et vous pouvez le répéter à tout le monde) qu'un triomphe sans modestie s'évanouit ; qu'un triomphe suivi de la persécution contre l'Eglise est la plus grande des folies. Cette même opposition que les catholiques font au persécuteur hâtera nécessairement la diminution de ce triomphe. J'ai fait dire au premier ministre que jusqu'à présent les catholiques avaient été favorables à l'empire germanique. Je lui ai fait dire que les fréquents renseignements que j'ai reçus des évêques, des prêtres et des catholiques éclairés, m'ont toujours appris que ceux-ci n'avaient qu'à se louer de la manière favorable avec laquelle ils étaient traités par le gouvernement, et de la liberté conservée à l'Eglise ; et le gouvernement lui-même

se montrait satisfait des catholiques. Comment se fait-il donc maintenant qu'après ces déclarations et ces aveux du gouvernement lui-même, comment se fait-il que les catholiques soient devenus tout à coup un peuple rebelle et conspirateur? C'est là la demande que j'ai fait faire. J'attends la réponse. Je ne l'ai pas encore reçue; peut-être, parce qu'il n'y a rien à répondre à la vérité. Quant à nous, tournons nos regards vers Dieu; mettons en lui toute confiance, soyons unis, et nous verrons finalement tomber la petite pierre qui brisera le talon du colosse. »

Quelques mois après, dans une circonstance plus solennelle, Pie IX, en présence du sacré-collége, le 23 décembre, protestait de nouveau:

« La douleur amère dont notre cœur est transpercé..... est encore gravement augmentée par les persécutions atroces que souffre cette même Eglise dans d'autres régions, mais surtout dans le nouvel empire germanique, où l'on ne se contente pas de travailler à la renverser de fond en comble par des menées secrètes, mais où l'on fait ouvertement tous ses efforts pour y réussir..... Ajoutant l'injure à la calomnie et à la dérision, ils ne rougissent pas d'attribuer la persécution déclarée contre l'Eglise aux catholiques eux-mêmes, parce que les évêques, le clergé et les catholiques, parmi le peuple, refusent de préférer les décrets et les lois de l'empire aux saintes lois de Dieu et de l'Eglise, et refusent, par conséquent, de manquer à leurs devoirs religieux. »

Cette allocution excita au suprême degré la fureur du ministre allemand, le *Norddeutshe-Allgemeine-Zeitung* où il fit déclarer que le pape « se dédommageait de la perte de sa souveraineté temporelle par une éloquence démagogique, une calomnie, un mensonge, des injures et une impudence colossale. »

Voyant toutes ses protestations inutiles, toutes ses démarches infructueuses, Pie IX résolut de s'adresser directement à l'empereur d'Allemagne, et le 7 août 1873, il lui écrivit la lettre suivante:

« Toutes les mesures que le gouvernement de Votre Majesté a prises, depuis quelque temps, ont de plus en plus

pour but de détruire le catholicisme. Quand je me demande à moi-même quelles peuvent être les causes de ces rigoureuses mesures, je reconnais que je ne suis pas en état d'en trouver une seule.

« D'un autre côté, on me dit que Votre Majesté n'approuve pas la conduite de son gouvernement et blâme la rigueur des mesures prises contre la religion catholique. Mais s'il est vrai que Votre Majesté ne les approuve pas (et les lettres, que Votre Majesté m'a adressées autrefois, me semblent prouver suffisamment que vous ne pouvez pas approuver ce qui se passe actuellement) ; si, dis-je, Votre Majesté n'approuve pas que son gouvernement continue à étendre de plus en plus les mesures de rigueur prises par lui contre la religion de Jésus-Christ, et à nuire par là si gravement à cette religion, Votre Majesté n'arrivera-t-elle pas alors à se convaincre que ces mesures n'ont pas d'autre effet que de miner son propre trône?

« Je parle avec franchise, car ma bannière est la vérité. Je parle pour remplir un de mes devoirs, qui consiste à dire la vérité à tous, et même à ceux qui ne sont pas catholiques, car tous ceux qui ont reçu le baptême appartiennent au pape, à quelque point de vue que l'on se place et de quelque façon que ce soit, sans que j'aie à m'expliquer ici à cet égard. Je suis persuadé que Votre Majesté accueillera mes observations avec sa bonté accoutumée et prendra les mesures nécessaires dans la circonstance présente.

« En faisant agréer à Votre Majesté l'expression de mon dévouement et de mon respect, je prie Dieu d'embrasser Votre Majesté et moi dans une même compassion.

« Pie IX. »

Guillaume répondit le 3 septembre, en déclarant qu'il prenait la responsabilité des mesures prises contre les catholiques, qui avaient eux-mêmes, depuis deux ans, nécessité ces sévérités, en cherchant à troubler par des mesures hostiles à l'Etat, la paix religieuse qui règne en Prusse depuis plusieurs siècles. Il prétend que son devoir l'oblige à agir ainsi et qu'il en est responsable devant Dieu. Il fait remarquer que des faits semblables se produisent actuellement dans plusieurs Etats européens et quelques Etats d'outre-mer.

Le monarque déclare qu'il ne veut pas rechercher les causes de cet état de choses, et, après cette façon sommaire et calculée de se tirer d'embarras, il termine sa lettre, en disant qu'il n'accepte point que « quiconque a reçu le baptême appartienne au pape. » Pour lui, il ne reconnaît dans ses rapports avec Dieu d'autre intermédiaire que Jésns-Christ.

Dans une autre lettre rendue publique par l'empereur lui-même, Guillaume rappelait le souvenir des anciens empereurs d'Allemagne, ces irréconciliables ennemis de la suprématie des papes, et il déclara vouloir lui-même reprendre et continuer ces vieilles traditions. Son ministre, pour ne laisser aucun doute sur la nature et l'intensité de cette guerre déclarée à la papauté, s'était écrié, en faisant allusion à la soumission de l'empereur Frédéric : « Et nous n'irons jamais à Canossa ! »

Pie IX répondit à cette provocation par ces nobles paroles :

« *Nous n'irons pas à Canossa,* crie avec un impudent sarcasme le Porte-Etendard, l'*Antesignano* de la révolution actuelle, et tous ses satellites aveugles d'applaudir.

« Nous répondons : aller ou n'aller pas à Canossa, est une chose incertaine. Ce qui est certain pourtant, c'est qu'ils seront tous traînés devant la Croix, qu'ils comparaîtront tous, bon gré, mal gré, pleins de terreur et d'épouvante, devant ce glorieux Signe. La Croix sera leur condamnation, et la Croix sera notre confort et notre joie[1]. »

La démarche de Pie IX, auprès de l'empereur d'Allemagne, n'eut donc aucun résultat ; le grand chancelier de l'empire, à partir de ce jour, donna une plus grande activité à la persécution. Il favorisa la secte des *vieux catholiques,* née, en Bavière, dans le cerveau d'un théologien ambitieux qui se révolta contre les décisions du concile du Vatican. Reinkens est élu évêque par ces hérétiques, qui comptent déjà des complices dans l'Allemagne, et l'apostat prête serment entre les mains d'un ministre protestant. A l'exemple de l'Allemagne, qui lui donne l'impulsion, la Suisse reçoit les prê-

1. Discours aux Italiens, à l'occasion du centenaire de la victoire de Legnano (1876)

tres apostats qui lui arrivent de France, à la suite d'un moine vaniteux et marié ; elle chasse les prêtres catholiques, modifie les circonscriptions des paroisses, supprime les postes ecclésiastiques, en crée de nouveaux, et accorde aux assemblées populaires le droit d'élire les curés. Le jeune et vaillant évêque d'Hébron, Mgr Mermillod, dont l'éloqence merveilleuse, l'indomptable zèle et l'aimable douceur obtenaient chaque jour de signalés triomphes sur le protestantisme, est chassé de Genève, sa patrie.

Le vénérable évêque de Bâle, Mgr Lachat est insulté en attendant qu'on l'exile, les pèlerinages sont interdits, les curés sont déposés et enfin la Suisse rompt toute relation avec le saint-siége.

Bismark pouvait être content. Il trouvait dans le pays même de la liberté des imitateurs de son intolérance et non content de tenir dans ses prisons plusieurs évêques catholiques, il songeait déjà au futur conclave, comptant les jours de Pie IX et se croyant déjà maître de l'Eglise, comme il semblait l'être de l'Europe.

Dans un dessein trop facile à comprendre, il veut nommer le cardinal Hohenlohe son ambassadeur près du pape. Son projet est déjoué par le refus de Pie IX, qui fait répondre, le 2 mai 1872, par son secrétaire d'Etat qu'il a le regret de ne pouvoir consentir à ce qu'un cardinal de la sainte Eglise romaine, dans les circonstances actuelles puisse accepter une charge aussi importante que celle d'ambassadeur.

Pie IX tenait tête à l'orage, et il adressa aux évêques catholiques une encyclique dont la vigueur et la sérénité feront l'admiration de tous les âges[1]. De sa prison du Vatican, il jette les yeux sur l'univers, et presque partout il voit les gouvernements en révolte contre l'Eglise.

« Les choses en sont venues à ce point, s'écrie-t-il, que la mort même semble préférable à une vie bouleversée par tant d'orages, et que parfois nous sommes contraint de nous écrier, les yeux levés au ciel : Il serait mieux pour nous de

1. Elle porte la date du 21 novembre 1873 et commence par ces mots *Et si multa*.

mourir que de voir les maux des saints !... En effet, depuis que, par la permission de Dieu, cette illustre ville, notre capitale, a été prise par les armes et soumise à la domination d'une race d'hommes contempteurs du droit, ennemis de la religion, et qui mettent sur le même pied les choses divines et humaines, il ne s'est pas passé un seul jour qu'on n'infligeât une nouvelle blessure à notre cœur transpercé déjà par des injures et des vexations de toute sorte. »

Après avoir en quelques mots renouvelé ses protestations contre les anciennes et nouvelles persécutions de l'Italie, il s'élève avec force contre la guerre faite à l'Eglise par la Suisse ; il proteste contre l'expulsion de l'évêque d'Hébron, expulsion « aussi belle et aussi glorieuse pour la victime qu'elle a été honteuse et vile pour ceux qui l'ont ordonnée et exécutée; » il rappelle et stigmatise la conduite indigne des cinq cantons qui forment le diocèse de Bâle, et il approuve et loue la fermeté de Mgr Lachat « dépossédé de son épiscopat, chassé de son palais et violemment poussé en exil. »

Ces douleurs immenses pour son cœur de père et de pasteur trouvent assurément une grande compensation dans le courage et l'union des glorieuses victimes de cette persécution.

L'Allemagne lui offre le même spectacle douloureux et consolant tout à la fois. Le pontife retrace alors en traits saisissants et concis l'histoire de la persécution déclarée à l'Eglise de ce puissant empire et principalement en Prusse. Il montre l'injustice des lois auxquelles les évêques ont refusé de se soumettre. S'il n'y avait pas d'autres lois que les lois du pouvoir civil, s'écrie le Pontife, et si ces lois n'étaient pas d'un ordre supérieur, de telle sorte qu'il faut les reconnaître et qu'il est interdit de les violer ; si, par suite, ces mêmes lois civiles constituaient la règle suprême de la conscience, selon la prétention absurde et impie de quelques-uns, les premiers martyrs et ceux qui les ont imités seraient plutôt dignes de blâme que d'honneur et de louange lorsqu'ils répandaient leur sang pour la foi du Christ et la liberté de l'Eglise; bien plus, il n'eût pas été permis, en dépit des lois et malgré les princes, de répandre et de propager la religion

chrétienne, en un mot, de fonder l'Eglise. Cependant la foi enseigne et la raison humaine démontre qu'il existe deux ordres de choses et qu'il faut distinguer deux pouvoirs sur la terre : l'un naturel, qui a mission de veiller à la tranquilité de la société humaine et aux affaires séculières ; l'autre dont l'origine est au-dessus de la nature, qui est à la tête de la cité de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise de Jésus-Christ, et qui est institué de Dieu pour la paix des âmes et leur salut éternel. Or, les devoirs de cette double puissance ont été très-sagement réglés de façon que l'on rende à Dieu ce qui est à Dieu, et à César, pour Dieu, ce qui est à César ; en effet, « si César est grand, c'est qu'il est moindre que le ciel, car César dépend de celui dont « dépend le ciel et toute créature [1]. » Or l'Eglise ne s'est jamais écartée de ce divin précepte, et le pontife fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que le pouvoir des Césars n'est point omnipotent, que les lois divines ont leur prédominance naturelle et nécessaire, et que la conscience chrétienne est un domaine qui leur est soustrait dans ce sens qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Pie IX rappelle ensuite la lettre que lui a adressée l'empereur d'Allemagne en réponse à celle qu'il lui avait écrite, lettre, dit-il, que nous eussions passée sous silence « si, à notre insu et contre tous les usages, » elle n'avait été publiée dans le journal officiel de Berlin. Le saint-père réfute les assertions du monarque. Parce que les évêques et les catholiques refusent d'obéir aux lois injustes dont nous avons parlé « ils sont accusés du crime de trahison, dit-il, comme s'ils étaient d'accord et conspiraient avec ceux qui s'efforcent de troubler tout l'ordre de la société humaine, et cela malgré des preuves innombrables et éclatantes qui établissent à l'évidence leur fidélité inconstestable et leur obéissance envers le prince, et leur zèle ardent pour les intérêts de la patrie. Bien plus, l'on vient nous prier nous-même d'exhorter ces catholiques et ces saints pasteurs à l'obéissance de ces lois, ce qui revient à nous proposer de travailler nous-même à opprimer et à disperser le troupeau

1. Tertull., *Apolog.* Cap. 30.

de Jésus-Christ. Mais, appuyé sur Dieu, nous avons confiance que le sérénissime empereur, après avoir mieux compris et pesé les choses, repoussera un soupçon si incroyable et si mal fondé, conçu contre ses plus fidèles sujets... Tous ces attentats que nous venons d'énumérer sont devant les yeux de tous. Aussi quand les cénobites et les vierges vouées à Dieu sont privés de la liberté commune à tous les citoyens et chassés avec une brutalité inhumaine; quand les écoles publiques où l'on instruit la jeunesse catholique sont soustraites de plus en plus chaque jour à la salutaire direction et et à la vigilance de l'Eglise; quand les noviciats institués pour exciter la piété, et quand les séminaires eux-mêmes sont fermés; quand, la liberté de la prédication évangélique est interdite; quand en certaines parties du royaume, on défend de donner les éléments de l'instruction religieuse dans la langue maternelle; quand on arrache aux paroisses les curés qu'y avaient placés les évêques; quand ces évêques eux-mêmes sont privés de leurs revenus; quand ils sont chargés d'amende et menacés de prison; quand les catholiques sont persécutés par toute sorte de vexations, est-il possible de renfermer dans notre âme tout ce qui s'offre à nous et de ne pas appeler en cause la religion de Jésus-Christ et la vérité. »

Le pontife prévoit bien d'autres maux et de plus redoutables injustices, il voit naître la secte des *vieux catholiques* « sous le patronage ouvert » du gouvernement prussien et des autres gouvernements de l'Allemagne. Il condamne donc cette nouvelle hérésie et il déclare « vaine, illicite et absolument nulle la consécration sacrilége » de l'évêque Reinkens [1].

Loin de s'arrêter, la persécution redoubla. De 1874 à 1875, dix-sept cents ecclésiastiques furent condamnés en Allemagne

1. Pie IX condamna de nouveau solennellement la secte des vieux catholiques par ses lettres du 6 décembre 1876 adressées aux évêques de la Suisse. Il déclara nulle l'élection du pseudo-évêque Edouard Hersog et il excommunia et anathematisa tous ceux qui font partie de cette secte qu'il condamna comme schismatique et entièrement séparée de la communion de l'Eglise.

à la prison ou à diverses autres peines. L'archevêque de Posen, Mgr Ledochowschi était arrêté le 2 février 1874 et jeté dans la prison centrale d'Ostrovo; son coadjuteur le suivait de quelques mois dans la prison de Kosmin: Les évêques de Paderborn et de Cologne éprouvaient bientôt le même sort[1]. Les laïques n'échappaient point à cette persécution et plus de mille personnes furent victimes de condamnations aussi arbitraires et aussi injustes que celles subies par les évêques et les prêtres.

Mais Pie IX par sa parole soutenait tous les courages. « Ces vénérables frères, dit-il, en parlant des évêques d'Allemagne, n'ont pas eu peur du danger imminent ni des peines dont les lois les menaçaient.... Quoique nous leur devions plutôt d'éclatantes louanges que des larmes de compassion, cependant l'abaissement de la dignité épiscopale, l'atteinte portée à la liberté et aux droits de l'Eglise, les persécutions dont sont victimes en Prusse les évêques dénommés et tous leurs frères, exigent que nous, en vertu de notre pouvoir apostolique donné par Dieu, nous élevions une voix accusatrice contre ces lois et contre les mauvaises actions qu'elles feront commettre, et que nous défendions contre la force impie, avec toute l'énergie et l'autorité divines, la liberté de l'Eglise foulée aux pieds.

Puis le pontife, après avoir déclaré « ces lois nulles parcequ'elles sont entièrement contraires à la divine constitution de l'Eglise, » ajoute : « Ces lois sont excessivement sévères et menacent des peines les plus graves ceux qui n'obéissent pas ; elles ont pour appui la force armée, et mettent de paisibles et inoffensifs citoyens dans la malheureuse et pitoyable situation d'hommes opprimés par la force contre laquelle ils ne peuvent pas lutter, uniquement parce que leur conscience leur ordonne de s'opposer à ces lois. On dirait qu'elles sont faites, non pour des citoyens libres dont on a le droit d'exiger une obéissance raisonnable, mais pour des esclaves que l'on fait obéir par la terreur[2]. »

1. L'Evêque de Trèves avait déjà subi 257 jours de prison en 1871.
2. Encyclique adressée aux archevêques et évêques de Prusse le 5 février 1875.

Quelques jeunes élèves du collége germanique étant venus se prosterner aux pieds du saint-père, avant de retourner dans leur pays, Pie IX leur dit ces paroles : « Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups leur dit-il », puis il les anima en termes émus à soutenir la lutte qui les attendait et à mettre toute leur confiance en celui qui a vaincu le monde. Pour guide et pour devise il leur répéta cette parole du Sauveur à ses disciples : « Soyez simples comme des colombes et prudents comme des serpents ! »

L'évêque de Posen apprend au milieu de sa prison que Pie IX, voulant récompenser son courage et aussi en sa personne la vaillance apostolique de l'épiscopat allemand, vient de lui décerner les honneurs du cardinalat. Et quand, délivré de ses chaînes, le nouveau prince de l'Eglise, obligé de s'éloigner de son troupeau, viendra chercher un abri et un refuge à Rome, Pie IX le recevra avec des honneurs exceptionnels et le gardera près de lui dans son palais du Vatican où les vengeances et les haines de Bismark chercheront vainement à l'atteindre.

Pie IX avait pour tous les évêques présentés des paroles et des consolations d'une douceur ineffable. Il savait adoucir les plus cruelles douleurs par ses tendresses, j'allais presque dire ses caresses paternelles. Quand ils arrivaient à lui, il se levait aussitôt de son siége, s'avançait vers eux, leur ouvrait ses bras, le pressait tendrement sur son cœur, les faisait asseoir à ses côtés et écoutait, en versant des larmes de joie, le récit de leurs luttes et de leurs combats.

Le 15 novembre 1875, à la suite d'une de ces entrevues douloureuses et pleines d'une ineffable douceur, Mgr Lachat lui présentait quelques-uns de ses prêtres.

« Très-Saint Père, lui dit l'évêque exilé, ces messieurs ne parlent pas l'italien, mais le français et c'est dans cette langue qu'ils désirent exprimer à Votre Sainteté leur affection filiale et leur dévouement.

« Oh ! nous nous entendrons bien, reprit aussitôt Pie IX, s'ils étaient allemands, je ne pourrais pas leur parler ; car je ne sais pas la langue allemande ; mais puisqu'ils sont français, je vais leur parler français quoique je ne connaisse pas parfaitement cette langue.

« Vous avez donc à souffrir, mes enfants ; vous souffrez et nous souffrons tous ; mais c'est comme il est écrit : *quos amo percutio*, *quos amo castigo*. Je frappe et je châtie ce que j'aime. Vous savez d'ailleurs que partout on fait la guerre à l'Eglise. Voyez en Prusse, en allemagne, et ici, et au Brésil. Oui, il n'est pas jusqu'aux républiques de l'Amérique où l'Eglise ne soit persécutée, et dans votre Suisse, dans votre république Helvétique aussi, il y a la persécution. En Allemagne vous savez mieux que moi ce qui s'y passe. Cependant je reçois moi-même chaque jour des lettres de cette contrée qui m'apportent en même temps le récit de nouvelles tribulations et de nouveaux et magnanimes exemples de constance de la part des catholiques. Il y a encore la Russie où l'on veut détruire entièrement la religion catholique. On y va lentement, mais sans relâche. Quoi d'étonnant d'ailleurs dans tout cela ? L'Eglise a toujours été persécutée et quand on a plus de 80 ans comme moi, on ne s'étonne guère des tribulations de ce monde ni des attaques des méchants. »

Le saint-père, levant alors les yeux et les bras au ciel, ajouta : « Dieu aura certainement pitié de nous : *Omnia in patientia !* » Puis il les bénit, en les exhortant à demeurer fermes.

Quelques semaines plus tard l'évêque prenait congé de Pie IX : « Oh ! mes pauvres catholiques du Jura, » dit alors le saint-père, « queje souffre en songeant à l'oppression vraiment tyrannique et brutale qu'ils endurent, eux sujets inoffensifs d'un pouvoir qui se dit libéral. Dites leur, mon cher évêque, combien je suis peiné de leurs épreuves et combien je voudrais apprendre la fin des violences dont ils sont victimes ! »

Mgr Lachat lui présenta alors deux laïques et Pie IX les encouragea, en ces termes, à demeurer fermes et à ne point se décourager : « La persécution actuelle passera ; mais tant qu'il plaira à Dieu de la permettre, demeurons fermes, inébranlables dans la pratique de nos devoirs. Souvenons-nous d'ailleurs que nous appartenons à l'Eglise militante, qu'il nous faut lutter sans cesse et qu'il n'est point ici-bas de tranquillité absolue. Souvenons-nous aussi qu'il ne sera

donné aucune puissance de vaincre la sainte Eglise, car elle est fondée sur le roc. Oui Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi son Eglise *super firmam petram*, et rien ne saurait l'ébranler. »

A toutes ces douleurs Pie IX dut ajouter celle de voir un gouvernement catholique entrer dans une voie nouvelle opposée à la liberté de l'Eglise. Le gouvernement autrichien avait présenté des lois au Reichsrath, dont le but était ouvertement « de soumettre l'Eglise catholique à la servitude la plus funeste, au bon plaisir du pouvoir séculier. »

Dans une encyclique adressée à l'épiscopat de cette nation le saint-père déclare que :

« Ces lois..... sont certainement de la même nature, et ont le même caractère que les lois prussiennes, et elles préparent à l'Eglise catholique, dans l'empire d'Autriche, les mêmes désastres, bien qu'au premier abord elles semblent offrir le cachet d'une certaine modération, lorsqu'on les compare aux mêmes lois prussiennes.....

» Le concordat passé en l'année 1855 entre nous et l'illustre empereur....., est maintenant présenté à la Chambre des députés et déclaré complètement privé de valeur. Annulé, comme n'ayant pas été préalablement traité avec le saint-siége; bien plus, on va même jusqu'à dire qu'il a été appliqué dans le principe en dépit de nos très-justes plaintes..... Contre une telle violation publique du concordat, nous protestons de nouveau devant vous, bien-aimés fils et vénérables frères. »

Le gouvernement autrichien pour annuler le concordat s'appuyait sur la prétendue nouveauté des décrets du Conseil du Vatican et Pie IX se plaint avec raison qu'on a déchiré ce contrat à son insu et sans sa volonté. Après avoir appelé l'attention des évêques sur les nouvelles lois et les dangers qu'elles font courir à la liberté de l'Eglise, il les engage à se réunir, à se concerter afin de prendre ensemble les moyens les plus propres à écarter les dangers.

« Nous vous exhortons donc à vous réunir le plus tôt possible, et à fixer dans une délibération commune une ligne de conduite sûre et approuvée par vous tous, qui vous permette, conformément aux devoirs que vos obligations vous impo-

sent, de combattre d'un commun accord les maux qui nous menacent et de protéger avec énergie la liberté de l'Eglise. »

Il annonce enfin qu'il écrit le jour même à l'empereur d'Autriche « pour le conjurer de ne jamais permettre que dans son vaste empire, l'Eglise soit soumise à une ignominieuse servitude, et ses sujets catholiques assujettis aux plus grandes afflictions[1] »

Nous avons déjà tracé le tableau des persécutions dont le gouvernement russe s'est rendu coupable envers l'Eglise catholique; il devient évident que ce gouvernement ne rêve pas autre chose que l'extermination du catholicisme. Il a supprimé arbitrairement trois diocèses : ceux de Podlachie, dans le royaume de Pologne, de Minsk, en Russie blanche, et de Kamieniec en Podalie. Une longue série d'évêques catholiques gémissent, depuis 1863, dans les neiges de la Russie septentrionale, et nous devons ici consigner les noms de ces vénérables confesseurs de la foi :

Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, exilé à Jaroslaw; Mgr Krasinski, évêque de Vilna, exilé à Viatka; Mgr. Brzecouski, suffragant de Varsovie, exilé à Astrakan ; Mgr Szczygielski, administrateur de Varsovie, déporté après Mgr Brzecouski, dans le fond de la Russie. Mgr Borouski, évêque de Zylomir, administrateur du diocèse de Kamieniec, après la suppression par le gouvernement de ce diocèse, exilé à Perma; l'abbé Kvriszynski, administrateur de Zylomir et de Kamieniec, exilé à Samara. Presque tous les bons prêtres sont allés partager le sort de leurs évêques; il y en a des milliers qui languissent dans les contrées les plus inhospitalières de la Russie, où littéralement ils meurent de faim. Des centaines d'églises ont été supprimées par le gouvernement ou livrées au culte schismatique.

La libre communication de toute une Eglise avec le saint-siége se trouve empêchée par la terrible peine de l'exil infligée à ceux qui correspondent avec la cour de Rome; l'éducation du clergé, l'enseignement de la religion elle-même, la prédication du saint Evangile, l'administration des sacrements, les

1. Encyclique aux évêques d'Autriche à la date du 7 mars 1874.

cérémonies mêmes de l'Eglise et la juridiction des pasteurs sont soumis à la volonté du pouvoir laïque ou de gens qui n'ont aucune mission pour en déterminer la notion et les règles. Des diocèses entiers se voient entraînés au schisme par tous les moyens de la séduction et de la violence.

Le saint-père a mis tout en œuvre pour remédier à ces souffrances. Mais ses instances réitérées auprès du gouvernement russe étaient restées sans résultat. Il résolut de protester alors d'une manière publique contre cet état de choses et de transmettre ainsi aux évêques, au clergé et aux fidèles opprimés les paroles d'encouragement, de louanges et de consolation dont ils avaient besoin. Ce devoir, il avait résolu de le remplir dans le Consistoire du mois de juin 1877 ; mais il voulut avant en donner avis au chargé d'affaires officieux de Russie près le saint-siége résidant alors à Rome. Il espérait par ce procédé délicat engager le gouvernement russe à remédier aux maux les plus grands et à s'épargner à lui-même la douloureuse nécessité de recourir à des moyens aussi extrêmes. A l'époque des nombreusx pèlerinages qui se rendirent à Rome, à l'occasion du Jubilé épiscopal de Pie IX, on put remarquer une nombreuse députation accourue des provinces de la Pologne qui ne sont pas soumises à la Russie, pour unir leurs hommages et leurs vœux à ceux de l'univers catholique. Dans ces circonstances, le prince Ouroussoff, chargé d'affaires de Russie, manifesta, à plusieurs reprises, au secrétaire d'Etat le désir que le saint-père n'exprimât aucune plainte publique contre le gouvernement impérial. Dans le but d'obtenir ce résultat, il fit entrevoir au cardinal Simeoni [1], la possibilité pour le saint-siége d'obtenir par la voie diplomatique plusieurs avantages en faveur de l'Eglise catholique de Russie.

« Les désirs de l'agent du gouvernement russe obtinrent satisfaction, et, conformément aux ordres reçus du saint-père, un mémoire fut rédigé, contenant les principaux points relatifs aux souffrances de l'Eglise dans l'empire de Russie et

1. Nommé sécrétaire d'Etat à la mort du cardinal Antonelli arrivée le 6 novembre 1876.

dans le royaume de Pologne. Ce mémoire, adressé au prince Gortschakoff, fut remis au chargé d'affaires de Russie près le saint-siége, avec une note confidentielle de moi. Le but de cette note était de faire comprendre au gouvernement de Saint-Pétersbourg que si le souverain pontife, par un dernier égard pour l'empereur, avait consenti à ne pas recourir, en ce moment, à des mesures si douloureuses, il devrait irrémisciblement le faire dans le cas où Sa Majesté n'apprécierait pas ce trait de délicatesse, et j'ajouterai ici, de tant de longanimité de la part du chef suprême de l'Eglise [1] »

Ce mémoire était conçu dans les termes les plus modérés. Il y avait tout lieu de croire que le gouvernement répondrait à ce procédé généreux et délicat par quelque adoucissement aux rigueurs exercées contre l'Eglise ou au moins qu'il l'accueillerait avec courtoisie et reconnaissance. Il n'en fut rien. L'agent russe n'accusa pas même réception des pièces diplomatiques qui lui furent adressées, et deux semaines après leur remise il les rapportait lui même au cardinal secrétaire d'Etat. « Son gouvernement n'était pas habitué, dit-il, à subir la censure de qui que ce soit, et il ne se croyait pas autorisé à transmettre les pièces en question à la chancellerie impériale. »

Ce procédé inqualifiable n'avait pas de précédent dans l'histoire de la diplomatie. Le cardinal Simeoni le fit observer au prince russe : ce dernier fut inflexible, ajoutant qu'il prenait sur lui toute responsabilité de sa démarche et que, du reste, « si le saint-siége voulait la guerre, il l'aurait. »

« La guerre, répondit avec raison le cardinal, l'Eglise ne la soulève, ni ne la commence contre personne; mais, du moment que cette même guerre est depuis longtemps déclarée et poursuivie par le gouvernement impérial et qu'aujourd'hui on y ajoute de nouvelles provocations et de nouvelles menaces, le saint-père, confiant dans l'assistance de Dieu, saura défendre vigoureusement et par tous les moyens en son pouvoir ses droits, ceux du saint-siége et de l'Eglise. »

La réponse de Pie IX ne se fit pas attendre. Le 19 août 1877,

1. Lettre circulaire de l'Eminence secrétaire d'Etat à S. E. Mgr le nonce apostolique près... en date du 20 octobre 1877.

il donnait ordre à son ministre d'Etat de rompre tous rapports officiels avec le prince Ourossoff.

Prince, écrivait le cardinal au diplomate russe, par suite de l'outrage fait au saint-siége par votre Excellence, outrage dont il ne se trouve pas d'autre exemple dans l'histoire des rapports du saint-siége avec les gouvernements étrangers... le saint-père, après mûre réflexion, a résolu de vous faire connaître par mon intermédiaire, qu'en se refusant à la simple transmission à son gouvernement des documents susdits, Votre Excellence a rendu inutile la continuation des rapports qu'elle a jusqu'ici entretenus avec la secrétairerie d'Etat. »

Par la même lettre, le cardinal annonçait que ni le pape ni lui ne le pourraient recevoir, s'il ne faisait avant tout une réparation convenable, et il lui donnait avis que son gouvernement serait avisé des faits et mis ainsi en mesure de se prononcer.

La chancellerie de Saint-Pétersbourg accepta la rupture de toutes relations avec le saint-siége.

Telle était l'attitude des gouvernements européens vis-à-vis de l'Eglise. L'un après l'autre, ils semblaient se plaire à remplir la coupe d'amertume, ajoutant ainsi aux douleurs et aux tristesses de l'auguste et courageux prisonnier du Vatican.

CHAPITRE XXVII

PIE IX ET L'AMÉRIQUE

L'Amérique du sud. — La République de Vénézuéla — Le Chili. — La République Argentine. — Pie IX nomme un cardinal américain. — Les Républiques du Paraguay et du Chili. — Des marins américains et protestants viennent rendre leurs hommages à Pie IX. — Les américains au jubilé épiscopal de Pie IX. — Le Brésil. — L'empereur du Brésil. — Ses excentricités à Rome. — Les francs-maçons et les confréries. — L'évêque d'Olinda, Mgr. de Oliveira. — Il jette l'interdit sur les chapelles des confréries. — Son arrestation et sa prison. — Pie IX juge la situation. — Mise en liberté des évêques de Para et d'Olinda. — Ils viennent à Rome. — Garcia Moreno.

Le 21 juin 1871, une nombreuse députation des Etats-Unis d'Amérique se présentait devant le trône du saint-père et lui offrait, au nom des habitants de presque tous les diocèses de cette partie du nouveau monde, des adresses de félicitations, à l'occasion du jubilé pontifical.

Le pèlerinage, venu des contrées lointaines, et la foi des pélerins furent particulièrement doux au cœur du pontife. L'Amérique, en effet, devait apporter de sérieuses difficultés au gouvernement spirituel de l'Eglise.

Dans l'Amérique du Sud, sur cette terre féconde, sous ce ciel ardent, la franc-maçonnerie s'est depuis longtemps implantée, plus perfide peut-être, qu'en Europe ; elle règne en maîtresse dans les conseils des différents chefs de ses gouvernements.

C'est d'abord la république de Vénézuéla qui exile l'archevêque de Caracas, veut, de sa propre autorité, lui substi-

tuer l'évêque de Guyana, croyant que ce vieillard ambitieux n'apportera aucun obstacle à la réalisation de ses desseins. Pie IX, avec une énergie que tempère toujours sa douceur paternelle, exhorte l'evêque à prévariquer, à racheter sa faiblesse regrettable par une fermeté d'âme tout apostolique et une défense intrépide des droits de l'Eglise. Sa parole et sa bénédiction inspirent au trop faible prélat la vigueur céleste dont il avait besoin.

Au Chili, la paix religieuse semble menacée par une majorité impie qui s'est manifestée tout à coup dans les chambres et qui réclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le but en réalité de soumettre la première au second.

Pie IX avait envoyé des missionnaires dans la république Argentine, sur l'appel du gouvernement lui-même. Pourtant, les missionnaires étaient à peine arrivés que déjà la persécution s'annonçait. Furieux de ne pouvoir imposer leurs proscriptions et leur doctrine, les francs-maçons soulevèrent une émeute dans la ville de Buenos-Ayres; en un instant le collége des pères jésuites fut pillé, incendié et rasé jusqu'au sol. Plusieurs de ces religieux reçurent la couronne du martyre.

Un horrible incendie, ayant, dans la suite, détruit l'église des jésuites, dédiée au Sauveur, ces religieux songèrent à la faire reconstruire.

Leur architecte, se trouvant à Rome, en 1877, raconta en détail cet événement au saint-père, et lui exposa l'état de pénurie dans lequel se trouvaient ces généreux confesseurs de la foi.

Pie IX se mit alors à chercher dans l'appartement quelque chose, et, ne trouvant pas ce qu'il désirait, il alla jusqu'à son oratoire, d'où il tira le calice à son propre usage. Il le remit à l'architecte.

— Prenez, mon fils, lui dit-il; mettez-le en loterie parmi les personnes pieuses et charitables de Buenos-Ayres, et puisse-t-elle vous produire quelque chose pour le temple!

— Saint-père, répondit l'architecte, en remerciant Pie IX du riche présent, cet objet est magnifique, mais notre détresse est si grande.

Pie IX chercha encore quelque chose, et, portant la main dans sa poche, il tira sa tabatière.

— Ajoutez aussi cela, s'écria-t-il.

De son côté, le gouvernement de la république d'Haïti, jaloux de se mettre à la hauteur des gouvernements de l'Europe, vient de rompre (1875) le concordat conclu en 1860, avec le saint-siége, et il s'attribue le droit de fixer les circonscriptions territoriales des paroisses et des évêchés et de nommer les administrateurs supérieurs de l'Eglise à Haïti, lesquels, à l'avenir, devront être haïtiens.

Chose étrange, et qui appartient à sa destine, l'Eglise est, comme Dieu, haïe des méchants, aimée des fous, aussi profondément affligée des défections et des perséeutions des gouvernants.

Pie IX voyait néanmoins le règne de Jésus-Christ s'étendre et les âmes venir. En tournant ses regards vers les Etats-Unis d'Amérique, le pape pouvait bien avec raison se réjouir des progrès qu'y faisait l'Eglise de Dieu. Il voyait le nombre des siéges épiscopaux et métropolitains considérablement accru sous son pontificat; les écoles catholiques, les institutions religieuses se multipliaient, et le nombre des catholiques, depuis le commencement de ce siècle, s'était augmenté de plusieurs millions. Pie IX voulut alors donner à cette grande Eglise du nouveau monde une preuve de sa sollicitude pastorale, et, le 25 mars 1875, il créait cardinal de la sainte Eglise romaine M[gr] John Mac Closkez, archevêque de New-York.

En agissant ainsi, Pie IX donnait satisfaction à un désir exprimé, depuis longtemps, par l'Amérique elle-même. On raconte, en effet, que le président Lincoln avait déjà sollicité cette faveur. Lorsque son envoyé exposa au cardinal Antonelli l'objet de sa mission, celui-ci se récria et répondit que cela ne s'était jamais fait.

« C'est une raison pour le faire, répondit le diplomate.

— Mais l'Amérique est trop loin, reprit à son tour le secrétaire d'Etat : les cardinaux forment le conseil du pape, et, à sa mort, ils nomment son successeur. Comment des cardinaux américains pourraient-ils faire partie du conseil du

pape? Comment pourraient-ils arriver à temps pour le conclave?

— Votre Eminence est-elle allée en Amérique?

— Non, certes.

— Moi, j'en viens; j'en suis à mon septième voyage en Europe. Cette fois, j'ai mis neuf jours pour venir de New-York à Southampton, et cinq jours de Southampton à Rome. Le voyage fut long; mais nous irons plus vite. Rappelez-vous, Eminence, qu'autrefois un cardinal mettait plusieurs semaines pour arriver de Séville ou de Dublin à Rome. Ne dites donc pas que l'Amérique est trop loin. »

Le cardinal ne fut qu'à moitié convaincu, il promit néanmoins de communiquer au saint-père les désirs du président Lincoln.

Pie IX fut loin de partager les répugnances de son secrétaire d'Etat. « Le président Lincoln, dit-il, est un homme sage et avisé. Pourquoi n'y aurait-il pas des cardinaux américains? Il a parfaitement raison. J'ai toujours pensé que Dieu me réservait la consolation de doter l'Amérique de princes de l'Eglise Je voudrais voir un nègre faire partie du sacré-collége. Sachez d'ailleurs, Eminence, que je suis le premier pape , assis sur la chaire de Saint-Pierre qui soit allé en Amérique, et je recevrai avec plaisir l'envoyé du président Lincoln. »

Pie IX reçut avec bienveillance le diplomate américain, le chargea de complimenter le président de la République, de lui remettre de sa part un magnifique présent, et il promit de donner satisfaction à son désir. Les circonstances ne permirent pas au souverain pontife de réaliser aussi promptement qu'il l'eût voulu la promesse qu'il avait faite; mais, quand il honora de la pourpre l'archevêque de New-York, le président Grant fit remercier officiellement le pape de cet honneur, qui rejaillissait sur la République elle-même.

Le nom de Pie IX, dans l'Amérique, est entouré d'amour et de respect, les catholiques de ces contrés éloignées n'hésitent pas à franchir les mers uniquement pour venir le voir, l'entendre et recevoir ses bénédictions. Les protestants eux-mêmes s'inclinent devant la majesté de son malheur. L'année

dernière (1877), le capitaine et les officiers d'une frégate américaine, la *Gritrisburg*, ancrée dans les eaux de Civita-Vecchia, accoururent à Rome pour voir le saint-père. Le cardinal Howard les conduisit au Vatican, et, le capitaine, parlant au nom de son équipage, dit au pape:

« Nous sommes protestants, mais nous voyons en Votre Sainteté la plus haute et la plus noble représentation de la justice et de l'honneur sur la terre. Nous nous inclinons respectueusement devant vous; nous admirons vos vertus; votre constance, votre sérénité et votre courage sublimes au milieu des vicissitudes qui vous atteignent sans vous faire fléchir.

« Nous sommes protestants, mais nous adorons le Christ, dont vous êtes le vicaire, et nous vous prions de nous bénir en son nom. »

Profondément ému de cette démarche et de ces paroles, dites en français, Pie IX remercie les américains. Puis, il bénit les marins protestants, les appelant *figli mei cari*, et demandant à Dieu de les faire tous un avec Lui et son Vicaire.

Le 24 mai et le 15 juin 1877, Pie IX recevait de nombreux fils des États-Unis. Quand ils défilèrent devant lui, déposant à ses pieds de l'or, des objets précieux, de riches tissus travaillés par les sauvages, des gants fabriqués par de jeunes orphelines de l'Inde, Pie IX, profondément touché de ces témoignages de foi, leur adressa des paroles affectueuses.

Nous ne reproduisons ici que la substance de ce beau discours, le texte officiel n'ayant point encore été publié.

« Les peuples, dit-il aux américains du Nord, sont comme les individus.

« Ils ont leur jeunesse, ils font preuve de maturité, et parfois ils arrivent à la vieillesse. Pour vous, vous êtes plus près encore de la jeunesse que de la maturité, et quand on est jeune, on n'est pas toujours exempt de certains défauts. Le premier sur lequel il faut que le peuple américain s'examine, c'est l'amour immodéré des prospérités matérielles, auxquelles on sacrifie parfois les soins que réclame l'intelligence, et cette âme qui n'est jointe à notre corps que pour lui donner

la vie et la lui donner éternellement. Vous avez les richesses en abondance, et le travail, chez vous, les fait surgir facilement de la terre; il faut prendre garde d'avoir pour unique souci de les acquérir.

« Le second défaut, c'est un trop grand amour de l'indépendance. Il faut savoir obéir et être soumis. Soyez donc soumis, courbez-vous sous la douce autorité de la sainte Vierge et sous celle de l'Eglise, pour en apprendre le respect et l'autorité. » Et, comme au mot d'indépendance un sourire avait traversé l'assistance, le pape reprit, avec un accent d'autorité que rien ne peut rendre : « Oui, ce que j'ai dit je n'en retire rien et j'y souscris des deux mains (*utroque pollice*). Veillez donc à ces deux choses, mes très-chers fils, et que la bénédiction de Dieu soit sur vous, sur vos familles, sur votre épiscopat, sur votre patrie. »

Il se réjouit avec les Irlandais du Canada qui, abandonnés au milieu de l'Atlantique, ont eu à leur secours les anges gardiens, pour souffler dans les voiles de leur vaisseau et les conduire au port [1]. Aux pèlerins de Buenos-Ayres et du Brésil et particulièrement à tous ceux d'origine espagnole et portugaise s'il a rappelé les torts dont cette race s'est rendue coupable, il a reconnu le mérite et la gloire qu'elle a eus de planter la croix en Amérique et d'y avoir répandu le christianisme.

Le Brésil avait été, pour le cœur de notre saint pontife, l'occasion de tristesses profondes et récentes.

Nous devons les retracer ici :

Le chef de cet empire, don Pedro d'Alcantara, s'était fait persécuteur. Esprit bizarre, caractère absolu, il ne pouvait supporter les résistances de quelque côté qu'elles lui vinssent, et quelque fût le motif qui les inspirât. Sa joie est de faire plier les volontés ou plutôt de les courber sous son caprice.

1. Le vapeur *City-of-Brussels*, se trouvant à 4,000 milles de Queenstown et ayant brisé sa machine a dû continuer sa route à la voile et employer trente-neuf jours au lieu de douze à son voyage. Pendant la traversée, les officiers et l'équipage protestants ont comblé d'attentions les pèlerins. Le salon du bord a été converti en chapelle et orné par les marins.

Dans ses derniers voyages à Rome, il s'est signalé par des excentricités de mauvais goût.

En 1872, il se présente un jour au Vatican, vers sept heures du matin. Pie IX disait la messe. Quand il fut rentré dans ses appartements on lui annonça la visite de l'empereur du Brésil. Le saint-père ordonna aussitôt de l'introduire. « Majesté, dit le pape en le voyant entrer, que désirez-vous ?

— Sainteté, je vous en prie, ne m'appelez pas Majesté. Je suis ici le comte d'Alcantara.

— Eh bien ! mon cher comte, reprit Pie IX, que désirez-vous ?

— Je suis venu demander à Votre Sainteté l'autorisation de « lui présenter Sa Majesté le roi d'Italie. »

A ces mots, Pie IX se leva et adressa de sévères reproches à don Pedro qui insultait d'une manière si inconsidérée à ses malheurs et à sa dignité :

« Il est étrange que vous me teniez ce langage, dit-il. Que le roi de Piémont abjure ses méfaits, qu'il me restitue mes Etats et alors je consentirai à le voir ; mais pas avant. »

En 1877, l'empereur revint à Rome : cette fois, il n'osa pas proposer au saint-père de recevoir l'usurpateur de son royaume, mais il tenta un autre rapprochement. Il fit inviter, à l'insu des uns et des autres, les membres du corps diplomatique près le saint-père et près le roi d'Italie, les ministres italiens, les grands fonctionnaires de la cour du Quirinal, les anciens serviteurs de François II, du grand duc de Toscane et plusieurs personnages dévoués au saint-père. Lorsque ces hommes se virent réunis dans son salon, leur indignation fut grande et plusieurs, dit-on, ne dissimulèrent pas leurs sentiments.

Pie IX ayant appris cette déloyale et ridicule façon d'agir, fut indigné et il défendit au cardinal Simeoni, son secrétaire d'Etat de rendre à don Pedro la visite qu'il en avait reçue; mais il voulut en même temps que l'empereur n'ignorât point que le cardinal s'était abstenu par ordre de Sa Sainteté.

L'empereur du Brésil avait accepté d'être témoin au baptême de l'enfant du prince royal de Prusse. Puis, comme s'il

eût été pris de remords, il s'adressa à Sa Sainteté pour la prier de l'absoudre des censures qu'il avait encourues en prenant ainsi part à un acte religieux défendu par l'Eglise. Pie IX se montra satisfait de cet acte de soumission aux lois ecclésiastiques, mais il ajouta :

« L'empereur eût été mieux avisé d'y penser avant; mais mieux vaux tard que jamais. »

Tel était le chef de cet empire : il ne semblait guère fait pour comprendre et protéger l'Eglise. Loin donc d'arrêter les francs-maçons dans leurs tentatives de persécution, il les laissa faire. Jusqu'en 1872, la franc-maçonnerie au Brésil était restée une chose secrète et inoffensive. Elle ne semblait pas du moins se montrer hostile à la foi catholique ; elle était même parvenue, sous le manteau de la religion, à s'introduire dans le clergé, dans les séminaires, dans les couvents, dans les chapitres et dans les confréries religieuses. Son Grand-Maître étant parvenu à la tête du gouvernement national, elle se sentit alors assez puissante pour la lutte, elle leva le masque et jeta à l'Eglise un orgueilleux défi. Les loges maçonniques de Rio-de-Janeiro célébrèrent, le 3 mars 1872, une grande fête en l'honneur de leur chef devenu président du ministère. Un prêtre prit part à cette solennité, prononça un discours en style maçonnique, le fit imprimer avec sa signature et sa qualité de prêtre. L'évêque de Rio-de-Janeiro ne put laisser ce scandale sans essayer au moins de le réprimer : ses paternelles exhortations ayant été inutiles, il se vit obligé de suspendre le prêtre infidèle de l'exercice des ordres sacrés. Les francs-maçons se crurent offensés : ce fut le signal de la guerre qui suivit. Toute la presse fut unanime à attaquer les dogmes catholiques, à calomnier le clergé et à jeter aux évêques les défis les plus injurieux et les plus provocateurs. A Rio-de-Janeiro, malgré l'interdit de l'évêque, la secte fit célébrer une messe à l'église du *Bon-Jésus* et les francs-maçons y assistèrent revêtus de leurs insignes. Le prêtre officiant ne fut pas inquiété par son évêque, la franc-maçonnerie profitant de cette tolérance, chanta bien haut ce qu'elle appelait son triomphe, elle continua ses menées et l'un des grands-maîtres s'étant fait élire président

de la confrérie de la paroisse où se trouve l'évêché, défia solennellement l'évêque de l'en faire sortir.

A Pernambuco, diocèse d'Olinda, et à Parà les choses devinrent plus graves. Le nouvel évêque d'Olinda, âgé de vingt-sept ans à peine quittait son couvent de capucins, pour se rendre à Saint-Paul recevoir la consécration épiscopale, lorsque cette question commençait.

Ils espéraient peut-être intimider le jeune prélat, et il avait à peine pris possession de son siége que les provocations partaient de tous côtés, et des journaux et des loges. Mgr d'Olinda se contenta d'adresser une lettre confidentielle à son clergé par lui défendre de paraître dans aucune cérémonie annoncée par la franc-maçonnerie. La rage des sectaires n'eut plus de bornes : leurs journaux retentirent d'horribles blasphèmes, et leur organe officiel déclara à l'évêque qu'il y avait des francs-maçons dans son clergé, dans son chapitre et dans les confréries. Ils publièrent plus tard les noms de tous les affiliés, afin, dirent-ils, que l'évêque les connût et fit son devoir. Mgr d'Oliveira garda le silence, fît faire des prières publiques en réparation des blasphèmes répandus chaque jour dans la presse, et il attendit l'heure d'agir. A *Parà*, à *Cearà* et dans plusieurs autres endroits, la secte fit les mêmes provocations, se livra aux mêmes insultes et aux mêmes outrages contre la religion et le clergé. Elle posait audacieusement ce dilemme aux évêques : ou faites votre devoir et préparez-vous alors à la lutte avec toutes ses difficultés et ses souffrances ; ou soumettez-vous à la volonté des francs-maçons et laissez-les maîtres dans la maison du Dieu vivant. Les évêques n'hésitèrent pas ; ils firent leur devoir et ils affrontèrent courageusement la persécution.

Le vaillant évêque d'Olinda fit preuve d'une prudence et d'une fermeté qui rendront son nom à tout jamais illustre dans les fastes de l'Eglise du Brésil. Il essaya d'abord, par la persuasion, de détacher de la franc-maçonnerie les membres du clergé et des confréries qui en faisaient partie, et il eut la consolation de voir tous ses prêtres, à l'exception de deux, abjurer publiquement. Quant aux laïques, plusieurs firent

leur abjuration entre ses mains, et leur nombre s'augmenta surtout quand le pontife, devenu confesseur de la foi, fut enfermé dans la prison de Rio-de-Janeiro.

Pie IX, par sa lettre *Quanquam dolores* du 29 mai 1873, loua l'évêque d'Olinda et l'exhorta à continuer. Mais les chefs des confréries répondirent aux charitables avances de l'évêque par de grossières injures et, après trois admonitions officielles restées inutiles, il se vit contraint de les suspendre, de leur défendre de paraître aux offices divins comme associations religieuses, de recevoir de nouveaux membres, et enfin il jeta l'interdit sur les chapelles exclusivement dirigées par les confréries dont les francs-maçons faisaient partie.

Ainsi frappées, les confréries en appelèrent au gouvernement de la sentence de l'évêque. Deux mois après cet appel, le 12 juin 1873, le ministre donnait, au nom de l'empereur, ordre à l'évêque de faire lever, dans l'espace d'un mois, la suspense des confréries et l'interdit des chapelles. Le 6 juillet, M[gr] d'Olinda répondit avec dignité aux sommations du ministre : « Dès que, pour obéir aux ordres de Sa Majesté impériale, disait-il, il me sera nécessaire de faire le sacrifice de ma conscience d'évêque catholique et de désobéir à l'auguste vicaire de Jésus-Christ, je n'hésiterai pas un seul instant à répondre comme le saint et grand évêque de Milan : si Sa Majesté l'empereur me demande mes biens, ma vie même, je mets tout à sa disposition, mais quant au sacré dépôt qui m'a été confié, et qui appartient à Dieu et à son Eglise, je ne le puis pas céder, je ne le dois pas céder, je ne le céderai jamais. »

Comme s'il en avait le droit, le gouvernement fit lire devant les confréries et dans les chapelles interdites par l'évêque un décret par lequel Sa Majesté levait l'interdit lancé contre elles. Il chercha à soulever le clergé contre l'évêque, il fit des procès aux curés, et pendant qu'il supprimait le traitement des prêtres fidèles, il subventionnait les prêtres interdits. Enfin les évêques d'Olinda et de Para furent déférés aux tribunaux et jetés en prison.

M[gr] d'Olinda voulut qu'il fut bien constaté qu'il ne cédait

qu'à la violence. Quand ils vinrent pour l'arrêter, le 2 janvier 1874, les officiers du gouvernement le trouvèrent dans la chapelle de son palais, revêtu de ses ornements pontificaux et entouré de ses prêtres. D'un geste plein d'autorité il les arrêta sur le seuil de la maison du Seigneur et, avec calme, la mitre en tête et le bâton pastoral à la main, il leur adressa ces paroles de Jésus-Christ aux juifs, accourus au jardin des Oliviers pour s'emparer de sa personne : « *Quem quæritis ?* Qui cherchez-vous ? ».

A cette parole, ces hommes se troublent, ils hésitent un instant, puis d'une voix tremblante ils lisent à l'évêque l'ordre de son arrestation, émané du tribunal suprême. En présence de son clergé, le prélat protesta, ordonna à son chancelier de prendre acte de sa protestation et de constater qu'il ne cédait qu'à la force. Au tribunal l'évêque garda la même dignité ; il se présenta devant les juges, revêtu du rochet, de la mozette et de la croix épiscopale et il garda le plus profond silence en présence de l'interrogatoire qu'on voulut lui faire subir: Des tribunes réservées au public on applaudissait à la noble attitude de l'évêque, et quand il sortit il fut couvert de fleurs.

Condamné à quatre ans de travaux forcés, l'évêque d'Olinda refusa de se dépouiller lui-même de ses habits ecclésiastiques ; aucun des gardiens ne consentit à lui enlever sa soutane, à lui couper la barbe et les cheveux : nul n'osa porter la main sur l'oint du Seigneur. Le gouvernement, vaincu par cette constance héroïque, commua la peine prononcée par le tribunal en une simple détention, et, après deux ans de captivité, cédant enfin à la pression de l'opinion publique, l'empereur graciait les deux évêques et leur rendait la liberté [1].

Les deux évêques, confesseurs de la foi, avaient fait leur théologie en France : Mgr Maceda, évêque de Para, au séminaire de Saint-Sulpice, et Mgr d'Oliveira fit son noviciat et ses études chez les capucins de Toulouse.

1. Mgr. de Para fut condamné aux mêmes peines que l'évêque d'Olinda et l'on suivit pour lui absolument la même procédure que pour son collègue.

D'un autre côté, le gouvernement hypocrite du Brésil envoyait à Rome M. le baron de Penedo dans le but de tromper la cour pontificale sur la véritable situation des choses et de faire désapprouver par le saint-siége la conduite des deux évêques de Para et d'Olinda.

Pie IX n'accorda aucun crédit aux insinuations malveillantes et aux plaintes de l'ambassadeur, et le 24 juillet 1873 il s'exprimait ainsi sur les agissements de cet empereur catholique de nom, et de fait persécuteur.

« Une forte lutte vient de se déclarer ces derniers jours, entre quelques évêques et un gouvernement catholique d'Amérique. Les francs-maçons sont parvenus jusque-là et pénètrent partout ; et non contents de siéger parmi les conseillers du souverain, ils cherchent encore à se faufiler jusque dans les associations pieuses, pour tâcher d'en faire partie. C'est ainsi qu'ils veulent s'introduire dans les confraternités, en disant que les francs-maçons de cette partie de l'Amérique ne sont pas condamnés, parce qu'ils ne sont pas, comme ceux qui sont en Europe, hostiles à la religion, mais bien plutôt une société qui s'occupe d'œuvres de charité. Ce qu'ils disent là est faux : ils sont tout aussi bien excommuniés et anathématisés que les autres.

« En attendant ils ont avancé jusqu'où ils avaient déterminé de le faire, et maintenant que les évêques disent avec saint Jean-Baptiste : *non licet*, ils crient, ils menacent, ils soulèvent le peuple et compromettent l'Eglise et le trône. Si on avait dit *non licet* dès le principe, de meilleurs effets s'en seraient suivis, tandis que maintenant le peuple républicain, les hommes pervers et les ministres eux-mêmes se déclarent, de la manière la plus cruelle, contre les évêques, pour soutenir ces sectaires condamnés par l'Eglise, et produire ainsi ces graves scandales dont on est témoin, avec les bouleversements qu'on a tout lieu de craindre. »

Au mois de juillet 1875, un nouveau ministère arrivait au pouvoir, et, le 17 septembre, il mettait en liberté les évêques et les administrateurs des diocèses de Para et d'Olinda, sans aucune condition. Pie IX consentit alors à user d'indulgence et à lever les interdits lancés par les évêques. Les difficultés

néanmoins ne sont pas encore aplanies. Les francs-maçons disent hautement que la faveur accordée par le saint-siége le fut sans condition aucune, et qu'elle est par conséquent une condamnation de la conduite des évêques et un triomphe pour la maçonnerie. Les catholiques, avec raison, soutiennent que le saint-siége n'a pu lever les interdits qu'aux conditions voulues par le droit, et que cette faveur emporte avec elle, pour avoir son effet, l'expulsion des francs-maçons des confréries religieuses. Pie IX le déclara formellement dans l'encyclique qu'il adressa aux évêques du Brésil le 20 avril 1876, dans laquelle il rappelait les termes mêmes de la lettre écrite en ce sens à l'empereur du Brésil, le 9 février 1875. Le saint-père, dans cette même encyclique, déclara que cette grave et importante question se traiterait directement avec le gouvernement impérial, par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat.

Les deux évêques confesseurs sont venus successivement à Rome : Pie IX les a comblés des marques de son affectueuse estime ; il a su trouver pour eux des paroles dignes de leur courage et leur témoigner de ces attentions paternelles bien faites pour adoucir les plus dures souffrances.

Garcia Moreno gouvernait la république de l'Equateur. Ce chef d'Etat semblait vraiment attardé au milieu de notre époque sceptique et révolutionnaire : il était digne de vivre aux temps des Charlemagne et des saint Louis.

Pendant les six années qu'il gouverna sa patrie, il lui donna la paix, la grandeur et la prospérité matérielle ; mais ces bienfaits n'étaient pas suffisants aux ennemis de l'Eglise pour lui pardonner ses sentiments si nobles et si catholiques.

Au moment où, le 6 août 1875, il se rendait au Congrès pour y lire son message, il tomba assassiné par des sicaires étrangers qui n'avaient contre lui aucun grief personnel.

En mourant, il prononça ces belles paroles : « Je meurs, mais Dieu ne meurt pas. »

Le pape pleura Garcia Moreno : dans plusieurs de ses allocutions et de ses discours, il en fit un éloge public. Il

ordonna de célébrer un service solennel pour le repos de son âme, et une souscription étant ouverte pour élever le buste « de ce respectable président tombé sous le fer des assassins, victime de sa foi et de sa charité chrétienne envers sa patrie [1] », il envoya une offrande de deux mille francs et décréta que ce buste serait placé dans la salle de la bibliothèque vaticane.

1. Discours de Pie IX du 8 septembre 1875 aux pèlerins du diosèse de Laval.

CHAPITRE XXVIII

PIE IX, LES MISSIONS ET LES ORIENTAUX.

Amour de Pie IX pour les âmes. — Les missions. — Créations nouvelles de délégations, de vicariats et de préfectures apostoliques. — Création d'un séminaire pour les Missions. – Mgr Languillat. — Les petits nègres de l'Afrique centrale. – Les sauvages de Wallis. — Mgr Elloy. — L'Afrique équatoriale. — Le schisme des Arméniens. — Mgr Hassoud. — Soumission de Mgr Audu et des schismatiques Chaldéens.

Mgr Nocella, dans l'oraison funèbre de Pie IX, s'exprime ainsi : le pape que nous pleurons fit sentir son zèle apostolique aux prêtres, qu'il excita toujours à la vertu par ses discours et ses exemples ; il le fit sentir aux élèves destinés aux saints ordres, pour lesquels ou bien il fonda des séminaires, ou bien il distribua des secours aux fondations existantes. Il le fit sentir aux congrégations religieuses, au bien temporel et spirituel desquelles il veilla avec tant de soin ; il le fit sentir à tout le peuple chrétien, qu'il excita, par plusieurs jubilés, à la correction des mœurs et à la sainteté, et qu'il ne cessa, par ses discours privés livrés ensuite à la publicité, d'exhorter à la pratique de la prière et des devoirs de justice et de salut ; il le fit sentir aux nations les plus éloignées de toute civilisation, qui reçurent les missionnaires envoyés par lui pour prêcher la vérité et l'Evangile

C'est sous ce dernier point de vue que nous voulons envisager Pie IX. Nous donnerons tout d'abord une idée de son activité en rappelant qu'il a créé trois délégations, trente-trois vicariats et quinze préfectures apostoliques. Ces chiffres

indiquent les progrès étonnants que la foi fit pendant son pontificat dans les pays infidèles.

Parmi les gloires de son pontificat, il faut, nous l'avons dit, compter le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, en Hollande et en Ecosse. Nous attribuons à Pie IX le rétablissement de la hiérarchie catholique en Ecosse; car, Léon XIII par ses lettres apostoliques du 4 mars 1878 n'a fait, comme il le dit lui-même dans son allocution du 28 mars, qu'accomplir heureusement ce que Pie IX « dans son zèle insigne pour la chose catholique avait entrepris. » En 1828, l'Ecosse comptait à peine 80,000 catholiques, 45 églises et 50 prêtres. A la fin de 1877, elle possédait 360,000 catholiques, 252 églises et chapelles, 256 prêtres, 13 couvents d'hommes, 22 monastères de femmes, 174 écoles primaires et 11 autres établissements religieux.

Les séminaires destinés aux missions étrangères ne manquaient pas : la plupart des ordres religieux avaient une maison consacrée à cet utile et indispensable noviciat.

Les Italiens en dépouillant les couvents ont tari en grande partie la source qui alimentait ces pieux asiles; ils se sont emparés des séminaires eux-mêmes et, en dehors du collége de la Propagande et de quelques séminaires nationaux, Rome n'offrait plus d'établissements de ce genre.

Profondément affligé de cet état de choses, Pie IX fit élever, à ses frais, dans le Transtevère, en 1874, un séminaire pour recevoir les jeunes gens qui se destinent aux missions. Il est assez vaste pour contenir soixante élèves et il est consacré aux saints apôtres Pierre et Paul. Comme un jour quelqu'un disait devant Pie IX que le moment semblait mal choisi pour bâtir: « Le moment ? reprit en riant le pontife, il n'a jamais été plus propice. On démolit, il faut donc bâtir. »

La vue de Pie IX, raconte Mgr Languillat de la Compagnie de Jésus, me pénétra d'une émotion profonde. Il me semblait qu'un rayon d'en haut, une lumière surnaturelle, tombait sur mon front, et, pour résumer l'impression que je ressentis à ses pieds, je ne puis que vous répéter ces deux mots que je viens d'écrire à mes séminaristes de Tonkadou :

Vidi sanctum! Oui, c'est un saint que j'ai vu sur le trône de Pierre et dont j'emporte en mon cœur l'image ; mais quel aimable saint !

« Laissez-moi vous raconter ici les plus petits détails. Savez-vous bien quelle fut, en m'apercevant, la première parole de mon bien-aimé pontife? *Ecco il mio Nankinese*, répéta-t-il trois fois en souriant : « Le voilà mon Nankinois. » si bien qu'en me prosternant, je me pris moi-même à sourire un peu ; mais presque aussitôt je ne pus retenir mes larmes. Je voulais lui baiser les pieds : lui, me tendit la main ; je la saisis, je la baisai, en disant : *Tu es Petrus!* — Et le saint-père, serrant fortement ma main dans la sienne, poursuivit, avec moi, d'une voix ferme.

« Pendant trois quarts d'heure que j'ai eu la consolation d'entretenir Sa Sainteté de notre mission de Chine, j'ai été frappé de la précision avec laquelle le saint-père parlait de l'état de ces chrétientés lointaines, énumérant les grandes villes qui devaient servir de centres d'opérations, parlant de ce qui était fait, de ce qui est encore à faire.

« Saint-père, lui dis-je, les premiers missionnaires de Chine commençaient à prêcher l'Evangile aux princes et aux grands ; quant à nous, par suite des circonstances nouvelles, c'est aux petits et aux pauvres que nous devons le prêcher d'abord. — Votre position n'en sera que plus solide, me répondit Pie IX ; tout sera fondé sur l'humilité. » Puis j'ajoutai que les infidèles et les mandarins eux-mêmes me considéraient comme l'envoyé et le représentant du souverain pontife ; que pour les chrétiens de l'extrême Orient, leur plus grand désir était d'égaler, de surpasser, s'il était possible, le dévouement de leurs frères d'Europe. Et comme gage de ce filial amour, j'offris en leur nom au saint-père, avec quelques petits présents et notre modeste *denier de saint Pierre*, une adresse signée par les principaux négociants de Chang-Haï. »

Les missionnaires qui venaient à Rome étaient toujours assurés de rencontrer auprès de Pie IX un accueil paternel. Il priait Dieu, en les bénissant « de féconder leurs sueurs et leur sang, afin que par vous, disait-il souvent, les âmes

qui dorment dans les ténèbres de la mort s'éveillent et montent à la lumière de la bienheureuse éternité. »

Le 11 juin 1872, le pape signait sa lettre *ad apostolicam fidem* qui assigne le gouvernement et l'administration du vicariat de l'Afrique centrale aux prêtres de l'institut de Vérone, fondé pour les missions des nègres. Deux ans plus tard, le père Daumas, de la compagnie de Jésus, missionnaire en Syrie et exclusivement occupé au rachat des nègres qui proviennent de cette même Afrique centrale, se présentait au Vatican accompagné de quatre négrillons. En les voyant, Pie IX s'écria : « *Ecco i nostri piccoli neri !* Voici nos petits nègres ! »

Puis se tournant vers le missionnaire : « Sont-ils tous chrétiens ? demanda-t-il.

Pas tous, saint-père ; il n'y en a que trois. Le quatrième doit recevoir le baptême pour la fête de l'Assomption.

S'étant fait indiquer cet enfant, Pie IX s'approcha de lui, le caressa et lui témoigna une affection toute particulière.

« Voici une médaille, quand il sera baptisé, vous la lui passerez au cou ! »

S'adressant ensuite à l'aîné de ces enfants, âgé de six ans et qui parlait bien français, le saint-père lui demanda s'il savait sa prière et le petit nègre répondit en récitant aussitôt *Notre père* et *Je vous salue Marie*. Le petit Joseph, âgé seulement de cinq ans voulant faire voir qu'il savait également sa prière, se mit à la réciter en arabe. Pie IX était visiblement ému, heureux d'entendre bénir le nom de Dieu et de la Vierge immaculée par ces petites créatures arrachées à la religion musulmane pour être rendues à la dignité des enfants du Christ.

Le saint-père leur demanda ensuite s'ils savaient ce que c'était que le pape..... Ces enfants se prosternèrent immédiatement le visage contre terre, en lui disant dans leur langage oriental : « Tu es le plus grand homme qu'il y ait sur la terre ! »

Admis à baiser le pied et la main du saint-père, les pauvres enfants, tremblants, s'approchèrent du pape, qui souriait en les voyant se succéder les uns aux autres ; l'on

avait à peine terminé que l'autre voulait recommencer : « *Vedete come pigliano gusto*, dit Pie IX à son entourage ; *lasciamoli fare!* Voyez comme ils y prennent goût ; laissons-les faire ! » Et pendant cinq minutes le bon souverain pontife reçut les caresses respectueuses de ces petits nègres, qu'il congédia après leur avoir remis à chacun une belle médaille.

Le nom du grand pape porté jusqu'aux extrémités du monde par nos missionnaires était vénéré des peuplades les plus barbares. Après la prise de Rome par les Italiens, les sauvages de l'Amérique de la mission de Fortsmith auraient voulu « voler avec leurs arcs et leurs flèches à son secours ; » et ils chargeaient leurs missionnaires de lui faire connaître leurs sentiments.

« A Wallis, et partout où l'on connaît les épreuves de Pie IX, écrit un missionnaire, on prie pour lui. Les enfants prient comme leurs parents. La reine Amélie réunit tous les dimanches, après vêpres, les jeunes gens qui n'ont point fait encore leur première communion, et elle leur fait réciter le rosaire ou le chemin de la croix pour Pie IX. Un jour, ces jeunes gens trouvant les prières trop longues dirent à la reine : « Mais il est donc bien malheureux le pape que tu nous fait dire tant de prières pour lui ! » Et la reine leur expliqua la situation du saint-père.

« Alors, dirent ces jeunes gens, écris-lui qu'il vienne à Wallis car nous l'aimons beaucoup et personne ne lui fera de la peine. »

Mais donnons la parole à un évêque missionnaire de ces contrées éloignées [1].

« Je suis arrivé ici, en compagnie de notre T. R. P. supérieur général, le 9 janvier, à une heure et demie de l'après-midi, une heure avant que Victor-Emmanuel eût rendu le dernier soupir. Hier, j'ai eu une audience du pape qui m'a retenu un bon quart d'heure auprès de lui.

« En me voyant entrer, Pie IX s'est écrié de son lit :

1. Lettre de Mgr Elloy, vicaire apostolique de l'Océanie centrale, adressée de Rome le 14 janvier 1878, au procureur des missions de la société de Marie.

« Ah! voici de tous les évêques du monde l'évêque le plus « éloigné, le vicaire apostolique de l'Océanie centrale. » Sa Sainteté s'est informée du progrès de la religion dans mon vicariat. Je lui rappelai que j'étais le successeur de Mgr Bataillon : « Oui, dit-elle, de ce brave évêque qui a travaillé quarante ans dans les missions de l'Océanie. » Lorsque je lui racontai les consolations que nous donne l'île de Wallis, évangélisée par Mgr Bataillon, Sa Sainteté ajouta : « Quelle « consolation de voir l'Eglise ainsi connue et aimée par les peuples nouveaux! »

« Je rappelai encore au saint-père que j'avais reçu sa dernière bénédiction le jour même de la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale, dans une audience que Sa Sainteté avait daigné m'accorder ce jour-là :

« Oui, vous étiez au Concile, me répondit Pie IX, et vous étiez avec le pape! »

« Je demandai alors une bénédiction pour mes missionnaires, pour mes néophytes et pour les peuples que je suis appelé à convertir, ainsi que pour tous les bienfaiteurs de nos missions. Le saint-père m'accorda sa bénédiction en désignant toutes ces classes de personnes.

« Puis il sonna son camérier, qui lui apporta une belle médaille en or, renfermée dans un magnifique écrin de velours cramoisi. Le souverain pontife daigna me la remettre. Elle représente, d'un côté, Pie IX en la trente et unième année de son pontificat ; de l'autre, saint Joseph étendant une main protectrice sur l'Eglise, que lui montre Notre Seigneur Jésus-Christ, debout sur les genoux de la sainte Vierge. L'Eglise est représentée par une femme qui, d'une main, tient les clefs, et, de l'autre, la basilique de Saint-Pierre, d'où s'échappe la lumière du monde...

Peu de temps avant sa mort, Pie IX songeait à de nouvelles conquêtes évangéliques, et, par un rescrit, il chargeait l'archevêque d'Alger de pourvoir à la création de deux missions considérables, dans l'Afrique équatoriale, destinées à être érigées en vicariats apostoliques, l'une sur le lac Tanganika avec Kabébé pour annexe, et l'autre sur les lacs Victoria et Albert-Nyanza. Douze missionnaires de la con-

grégation fondée à Alger par Mgr Lavigerie, pour l'évangélisation de l'Afrique, sont partis pour ces périlleuses contrées, au mois de mars 1878.

Dans son discours adressé aux évêques orientaux pendant le concile, Sa Sainteté avait fait allusion aux tentatives faites auprès des évêques orientaux pour les séparer de l'obéissance et de l'autorité du saint-siége. Ces efforts eurent de douloureux résultats. « Une partie des Arméniens catholiques prit prétexte des dissensions conciliaires pour s'enhardir dans sa résistance déjà ouverte à la constitution pontificale du 4 juillet 1867, connue sous le nom de bulle *Reversurus*. Cette bulle, en réglant le mode d'élection des évêques arméniens, avait eu pour objet de mettre fin aux déchirements et rivalités intérieures de cette nation si prospère et si progressive. Elle les calma d'abord, mais dénaturée ensuite par la mauvaise foi, elle les raviva. Les religieux Antoniens de Rome et quelques laïques brouillons de Constantinople rejetèrent ouvertement l'autorité de Mgr Hassoun, leur patriarche légitime. Pie IX leur envoya Mgr Pluym, avec une mission toute conciliatrice ; mais soutenus par le représentant de Victor-Emmanuel et aussi, paraît-il, par l'ambassadeur de France, M. Bourée, ils ne voulurent rien entendre, et les 24 février et 20 mai 1870 le saint-siége les frappa des censures ecclésiastiques.

Les schismatiques ne se laissèrent point intimider, ils se réunirent en conciliabule et tentèrent d'élire un nouveau patriarche. Par sa lettre *Ubi prima novi schismatis* en date du 11 mars 1871, Pie IX déclarait ce conciliabule illégitime et de nulle valeur, et, le 13 mars, il envoyait Mgr Franchi à Constantinople, avec la mission de rétabiir la paix. Il s'agissait d'obtenir du sultan la liberté dont les catholiques avaient besoin pour exécuter les ordres du pape, ce que les intrigues des schismatiques empêchaient. Mgr Franchi obtint cette promesse, et le 18 novembre il rentrait à Rome porteur des présents du sultan pour le saint-père et d'une lettre dans laquelle ce monarque promettait de « faire tout ce qui serait possible pour accroître l'amitié que Sa Sainteté lui a témoignée et pour confirmer leurs bons rapports d'affection. »

On pouvait croire dès lors que le schisme touchait à sa fin ; mais ses partisans, quoique peu nombreux, — ils étaient environ huit cents et quatre évêques, — firent si bien, qu'ils obtinrent du vizir l'expulsion de Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens catholiques. Dieu ne tarda pas à punir les rebelles : la mort leur enlevait, à peu de jours de distance, leur patriarche et quelques-uns de leurs évêques : ils se trouvaient dans l'impossibilité de faire le mal qu'ils avaient rêvé.

Exilé par le gouvernement ottoman, Mgr Hassoun se rendit à Rome au mois d'août 1872. Pie IX le reçut avec effusion, lui exprima son admiration, puis lui donnant un anneau et une croix épiscopale de grand prix, il lui dit :

« Cette croix est bien moins précieuse que celle posée sur vos épaules durant la période douloureuse des épreuves auxquelles la divine Providence a voulu vous soumettre ! »

Le 6 janvier 1873, le souverain pontife adressait aux Orientaux une encyclique dans laquelle il exposait l'origine, le progrès et l'état du schisme arménien. Il stigmatise la conduite de Jean Kupélian qui, « après avoir reçu du pseudo-patriarche une consécration épiscopale sacrilége et s'être emparé du pouvoir, ose et prétend soumettre à sa domination les catholiques du rite arménien, envoyant ouvertement pour cela, tantôt les promesses, tantôt les menaces. Que si jamais il pouvait réussir, les catholiques seraient entièrement réduits de nouveau à cette si misérable condition sous laquelle ils gémissaient quarante-deux ans auparavant, lorsqu'ils étaient sous la domination des vieux schismatiques de leur rite.

« Afin d'éloigner de vous de si grand maux, nous n'avons, en vérité, négligé aucun moyen, suivant en cela l'exemple que nous ont toujours donné nos prédécesseurs, dont les plus illustres évêques et les pères de l'église orientale eurent toujours coutume, dans de semblables circonstances, d'implorer l'autorité, l'appui et le secours. C'est dans ce but que nous y avons envoyé notre légat extraordinaire ; et, afin que tout le monde pût voir que nous n'avons manqué en rien, nous avons dernièrement adressé une lettre personnelle au

très-haut empereur ottoman, en demandant que les dommages causés aux Arméniens catholiques fussent justement réparés, et que le pasteur exilé fût rendu à son troupeau. Mais les artifices de ceux qui, tout en se disant catholiques, sont les ennemis de la croix de Jésus-Christ, ont empêché que les faits ne répondissent à nos vœux.

« Il est donc évident que les choses en sont arrivées à un tel point qu'elles font craindre sérieusement que les auteurs et les disciples du nouveau schisme ne fassent pire et ne finissent par séduire et entraîner dans la voie de la perdition, comme ils se le proposent, ceux d'entre les catholiques, tant arméniens que des autres rites, qui sont ou plus faibles dans la foi ou moins défiants. »

Dieu a ménagé à son grand pontife la consolation de voir Mgr Hassoun rentrer à Constantinople. Les catholiques le reçurent avec d'autant plus d'honneur qu'il venait vers eux après avoir supporté les tristesses de l'exil pour défendre les droits de l'église.

Pie IX put enfin bénir la Providence qui, mettant fin par la grâce à la désobéissance et au schisme du patriarche des Chaldéens, Mgr André, rendait la paix aux églises de la Mésopotamie et du Malabar. A la suite de leur chef, les évêques, à la triste exception d'un seul, les prêtres et les fidèles faisaient leur soumission entre les mains du délégué, Mgr Félix Lyon, archevêque de Damiette, dans les premiers jours du mois de mars 1877. En apprenant cette nouvelle, Pie IX s'étant agenouillé remercia Dieu de lui avoir permis de jouir de cette nouvelle victoire de l'Eglise militante.

CHAPITRE XXIX

LES ANNÉES DE PIERRE

Le jubilé pontifical on les 25 années de Pierre. — Manifestation de l'Univers catholique. — Pie IX et les cardinaux. — Pie IX et la noblesse romaine. — Le *Trirègne* des Belges. — Pie IX et les députés de l'Alsace. — Pie IX le grand. — Le jubilé épiscopal. — Pélérinages. — L'Angleterre et l'Ecosse. — Le *Triduum* à saint-pierre ès-liens. — Exposition des objets offerts au Saint-Père. — Amélie Léautard. — La duchesse de Parme. — Longévité de Pie IX.

Pie IX pouvait répéter cette parole de Jésus-Christ, son divin maître : « Lorsque je serai élevé *en croix*, j'attirerai tout à moi.

Il y avait à peine quelques mois que les Italiens l'avaient dépouillé de ce lambeau de royauté que la France, à l'heure de sa puissance, les avait obligés de respecter ; le 16 juin 1871 approchait, et Pie IX entrait dans la vingt-sixième année de son pontificat. Le jubilé pontifical fut pour l'univers catholique l'objet d'une manifestation sans pareille.

Nul pape n'avait encore vu les années de Pierre. Et le pape allait dépasser celles du siége de l'apôtre à Rome.

Le 4 juin 1871, Pie IX adressa une encyclique aux évêques du monde catholique pour les engager à remercier Dieu de la faveur insigne qu'il lui a faite de voir approcher ce jour anniversaire de notre promotion, dit-il, où, successeur du Bienheureux Pierre sur son siége, nous nous trouverons, si loin que nous soyons de lui par nos mérites, avoir passé le même nombre d'années que lui dans le service apostolique.

Dans cette lettre, Pie IX trace à grands traits les œuvres de son pontificat ; il en rappelle les gloires et les douleurs, les luttes et les triomphes.

Dans sa modestie, il attribue aux conseils des cardinaux et des évêques, aux lumières et à l'affection dont ils l'ont entouré, d'avoir pu conduire à bonne fin un si grand nombre d'œuvres.

« C'est assurément, ajoute-t-il, en terminant, une grâce nouvelle, singulière et très-grande, de la munificence divine, et qui, dans une si longue série de nos très-saints prédécesseurs, durant dix-neuf siècles, n'a été, par la disposition de Dieu, accordée qu'à nous seul. Nous y reconnaissons aussi une preuve encore plus admirable de la divine bonté pour nous, en voyant que, dans le cours de ce temps, nous avons été trouvé digne de souffrir persécution pour la justice ; et quand nous contemplons cette merveilleuse ardeur de dévotion et d'amour qui, sur toute la terre, agite puissamment le peuple chrétien, et par laquelle, d'un zèle unanime, il se porte vers le saint-siége. Puisque c'est à nous, qui les méritions si peu, que de pareilles faveurs ont été accordées, nos forces se trouvent impuissantes à y répondre par actions de grâces dignes de tels bienfaits. C'est pourquoi nous demandons à la Vierge immaculée, Mère de Dieu, de nous apprendre à rendre gloire au Très-Haut dans le même esprit qu'elle-même par ces paroles sublimes : *fecit mihi magna qui potens est.* Nous vous prions aussi, vénérables frères, nous vous prions avec instance de vous unir à nous, avec les troupeaux qui vous sont confiés, pour adresser des cantiques, des hymnes de louanges et des actions de grâces. »

Les désirs du saint-père furent accomplis dans l'univers catholique : les fidèles s'empressèrent de remercier Dieu, et, en approchant des sacrements, de gagner l'indulgence plénière accordée par le pontife.

Fait digne de remarque, le jubilé pontifical eut lieu le jour où l'Eglise célébrait la fête du Sacré-Cœur de Jésus, cette fête à laquelle Pie IX avait donné tant d'éclat par la béatification de la B. Marguerite-Marie. Son jubilé sacerdotal s'était rencontré avec la fête du *Bon-Pasteur*.

Le 17 juin, les cardinaux, en présentant au saint-père leurs vœux et leurs félicitations, lui offrirent une riche bourse en velours cramoisi, avec une somme de trente mille francs pour le denier de Saint-Pierre.

On lisait sur l'un des côtés l'inscription suivante, brodée en lettres d'or:

XV. *Kal. julii. an. Chr.* MDCCCLXXI. *vigesimo. sexto. inchoato. ann. principat. s. Petri. sede. S. R. C. cardinalium. collegii. Plausus. et. vota.*

Sur l'autre côté on lisait:

Diu. vivat feliciter. Pius. nonus. Pontifex. maximus. rex. pacificus. pater optatissimus.

Le 25 des calendes de juillet de l'année chrétienne 1871, en l'honneur du commencement de la vingt-sixième année du règne de Pie IX sur le siége de Saint-Pierre, le sacré collége des cardinaux a offert ses félicitations et ses vœux que Pie IX, souverain pontife, roi pacifique et père bien-aimé, vive longtemps et heureux.

Le même jour, la nobesse romaine se présentait devant Sa Sainteté, ayant à sa tête le marquis Cavaletti, sénateur de Rome.

A la même occasion, les Belges avaient offert, le 18 juin, une tiare enrichie de pierreries. A ce propos, Pie IX leur dit:

« Vous m'offrez des dons : un Trirègne, symbole de ma triple royauté dans le ciel, sur la terre, en Purgatoire. Mon règne ne périra point, parce que le pape sera toujours pape, partout où il sera, comme il l'a été autrefois dans ses états, aujourd'hui au Vatican, demain en prison, peut-être. J'accepte cette couronne comme un emblème de résurrection. Elle ne me servira pas aujourd'hui, mais au jour du triomphe. Fasse le Seigneur que ce jour arrive !

« Je finirai, en vous répétant ce que j'ai dit à tous : Soyez toujours unis, bien unis. Vous connaîtrez si vous êtes véritablement unis, lorsque vous serez unis entre vous et à vos excellents évêques ; lorsque enfin vous serez tous unis à l'Église et au pape. En un mot, il faut toujours être avec l'Église et avec le pape. »

Nous ne pouvons reproduire ici toutes les paroles du saint-père aux députations accourues des diverses parties du monde, et qui, pendant plusieurs mois, et, souvent plusieurs fois par jour, se succédèrent aux pieds de son trône. Nous ferons cependant une exception en faveur de la députation de notre chère Alsace, hélas, perdue mais jamais oubliée. Eux, les exilés apportaient au pontife prisonnier, quatre-cent-vingt mille francs avec une adresse revêtue de soixante-dix mille signatures.

Pie IX pleura avec ces orphelins de la patrie perdue, qu'une guerre cruelle venait de séparer de la France.

« Je vous remercie de la grande affection que vous me montrez en ce moment, malgré le deuil qui vous plonge dans la douleur, et par vous je remercie toute l'Alsace. Cette province m'a donné de bien belles consolations et de puissants secours pour la cause de l'Eglise. Beaucoup de ses enfants ont répandu leur sang et sont morts pour le saint-siége; d'autres ont défendu au Parlement avec un courage, une persévérance et une éloquence admirables les droits imprescriptibles du Vicaire de Jésus-Christ. Je me rappelle encore l'excellent évêque de Strasbourg qui, ayant appris qu'un certain ecclésiastique avait publié un ouvrage répréhensible, voulut le condamner lui aussi, uniquement parce que l'auteur avait été autrefois sous sa juridiction [1].

« J'espère que votre nouveau maître vous laissera tranquilles, surtout en matière de Religion. Ce Monsieur m'a écrit des lettres à moi aussi, me promettant toujours qu'il voulait que mes droits fussent respectés, qu'il désirait pouvoir agir en faveur du saint-siége...... Assurément il vaut mieux être gouverné par un roi catholique, encore qu'il ne fût pas très-louable, que par des empereurs d'une autre Religion ; mais puisque le Seigneur l'a permis pour vous, résignez-vous pour le moment, et attendez le jour de ses miséricordes. »

Emu de ces nombreux témoignages d'amour qui lui vin-

1. Le pape fait ici allusion aux petits opuscules publiés par le père Gratry pendant le concile.

rent de tous, Pie IX, dans une touchante encyclique, laissa déborder, de son cœur et de son âme, le cantique de l'action de grâces.

« Certes, disait-il[1], c'est là un effet admirable de l'unité catholique ; il démontre jusqu'à l'évidence que l'Eglise universelle, quoique répandue sur toute la terre et formée de nations qui diffèrent par les mœurs, par le caractère, par les études, est animée d'un seul et même esprit, l'esprit de Dieu, qui la fortifie d'une manière d'autant plus prodigieuse que l'impiété la poursuit et la presse avec plus de fureur, et cherche avec plus de perfidie à lui enlever tout secours humain. Que nos actions de grâces s'épanchent de nos cœurs et montent vers lui, qui, ajoutant ainsi à la gloire de son nom, console nos cœurs affligés par cette manifestation de sa vertu et de sa puissance, et les soutient par l'espérance d'un indubitable triomphe. »

Les catholiques, pour perpétuer le souvenir de ce fait unique dans les annales de l'Eglise, s'étaient proposé d'offrir à Pie IX une chaire pontificale en or et de lui décerner le titre de Grand. Le sénateur de Rome fut chargé de communiquer au saint-père ce double projet. Pie IX ne fit pas attendre sa réponse dont voici la conclusion.

« C'est avec le cœur sur les lèvres et avec avec toute la sincérité d'un père qui aime tendrement ses enfants en Jésus-Christ que je répondrai au sujet de l'une et de l'autre de ces deux offres. Et d'abord pour ce qui regarde le précieux don de la chaire en or, la première idée qui s'est présentée à mon esprit a été d'employer la somme que l'on pourra retirer des offrandes des catholiques, au rachat des jeunes clercs qu'une loi ombrageuse et inouïe oblige à prendre le service militaire.

« Quand à la seconde idée d'ajouter le mot *Grand* à notre nom, il me vient aussi à la pensée une sentence du Divin Rédempteur. Après avoir revêtu la nature humaine, il parcourait les diverses contrées de la Judée, lorsque quelqu'un, étonné de ses vertus toutes divines, se permit de l'appeler

1. Encyclique du 5 août 1871.

« *Bon maître.* » Il avait à peine fini de parler que Jésus lui répondit : « *Pourquoi m'appelles-tu bon ? Il n'y a que Dieu qui soit bon.* »

« Si donc Jésus-Christ, se considérant comme homme, a déclaré que Dieu seul est bon, comment son indigne vicaire ne devra-t-il pas dire que *Dieu seul est Grand ?* Il est Grand pour toutes les faveurs qu'il a accordées à ce même vicaire, Grand, pour les secours qu'il prête à son Eglise, Grand, par la patience infinie avec laquelle il supporte ses ennemis, Grand dans les récompenses qu'il prépare à tous ceux qui abandonnent les voies du péché pour s'appliquer aux exercices obstinés de son Eglise.

« Il faut donc employer l'argent que l'on recueillera, non pour la chaire d'or, mais pour le rachat des clercs du service militaire ; et en second lieu, que mon nom soit prononcé comme il l'a toujours été, ne désirant entendre qu'une chose, que toute créature répète à la gloire de Dieu : *Magnus Dominus et laudabilis nimis.* Tel est le désir qu'un père exprime à ses enfants bien-aimés, renouvelant en même temps l'assurance de son amour et de sa gratitude envers eux. Il est vrai qu'on a donné ce titre à trois pontifes qui étaient véritablement grands, mais cela ne s'est vu qu'après leur mort, lorsque les jugements des hommes étaient d'autant plus justes et plus vrais qu'ils avaient été portés avec une plus grande impartialité.

Que tout le monde continue donc à dire que ces papes sont grands, et que chacun en conserve un tel souvenir dans le cœur. Quant à moi, c'est de toute l'effusion de mon cœur que je donne la bénédiction apostolique à vous, à votre famille et à tous les bons catholiques.

« Au palais du Vatican, 8 août 1871.

« Pie IX pape. »

On ne saurait trop admirer la noble simplicité de cette lettre. Le titre que Pie IX a refusé de son vivant, l'histoire le ratifiera : la voix populaire et les catholiques reconnaissants l'ont déjà uni au nom de Pie IX. Et ainsi se trouve justifié le titre que nous avons placé au frontispice de cette histoire.

Le 23 août, Pie IX atteignait non-seulement les années,

mais les mois et les jours même de Pierre ; il y avait vingt-cinq ans deux mois et sept jours qu'il gouvernait l'Eglise de Dieu. Il doublait glorieusement, toutes voiles dehors, à travers tous les orages, ce cap de la durée, que la barque éternelle n'avait jamais franchi. Dieu posait ainsi sous les yeux du monde quelque chose de plus grand que tout ce qu'il laissait crouler. Pour perpétuer le souvenir de ce fait unique dans les annales de l'Eglise, on plaça de belles inscriptions sur le marbre dans les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. A Saint-Pierre, le portrait de Pie IX en mosaïque fut placé au-dessus de la statue de bronzé du prince des apôtres, avec cette inscription : *Pio IX. pont. max. qui. Petri. annos. in. pontificatu. romano. unus. æquavit. clerus. Vaticanus. sacram. ornavit. sedem. XVI. kalen. Quint. a. MDCCCLXXI.*

Il sembla alors que cette solennité avait atteint tout ce que l'esprit et le cœur pouvaient rêver de plus digne du pontificat de Pie IX et de l'amour de ses enfants ; mais Rome et le monde devaient, quelques années plus tard, contempler un spectacle encore plus imposant. Le 3 juin 1877, Pie IX célébrait le cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale.

« Le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale d'un pape, écrivait le cardinal-archevêque de Paris, est est un événement inouï dans le cours des âges, ou, du moins, si le fait s'est produit, l'histoire n'en a pas conservé le souvenir ; et, d'ailleurs, on chercherait en vain dans le passé un concours de circonstances pareilles à celles qui tiennent aujourd'hui l'univers attentif et attirent vers la chaire apostolique les regards des incroyants aussi bien que ceux des fidèles [1].

La vie active du pape pendant ces jours fut un véritable miracle : Dieu seul pouvait donner à ce vieillard de quatre-vingt-cinq ans une vigueur aussi étonnante, une jeunesse de mémoire, d'esprit et de cœur aussi merveilleuse.

Le pèlerinage national de France fut reçu en plusieurs

1. Lettre pastorale de Mg. Guibert 22 avril 1877.

fois. Dans l'audience du 6 mai, Pie IX aperçut, mêlé aux français, le baron de Loë, honoré par le gouvernement prussien d'une captivité récente de six mois, subie pour la foi catholique. Il alla aussitôt vers lui et lui adressa ces paroles : « Je vous félicite, vous avez donné un bel exemple de patience et de courage. » Puis il offrit à la baronne de Loë un écrin, renfermant une tête en émail de saint Jean, dont l'Eglise célébrait ce même jour le témoignage rendu à la foi devant la porte latine.

Le vicaire général du diocèse de Clermont ayant pris la parole « au nom de son évêque, le doyen de l'épiscopat du monde entier », Pie IX lui répondit en souriant : « C'est vrai, il est le doyen des évêques, et moi je suis le doyen des papes. » Puis, s'adressant à tous les pèlerins : « Mes enfants, dit-il, avant de vous bénir, je recommande aux pères et aux mères qui m'entendent de songer à bien diriger leur famille dans la voie de Dieu, dans la pratique des sacrements et des œuvres de charité... »

Le lendemain, comme la foule des pèlerins l'entourait, s'inclinait devant lui et cherchait à baiser ses pieds : « Mes enfants, dit-il en souriant, vous faites bien de baiser les pieds du pape ; car ils sont bienheureux : *Beati pedes evangelizantium pacem*, et le pape est le chef de ceux qui évangélisent la paix et qui distribuent au monde la vérité et les biens qui en découlent. »

Dans une autre audience, le saint-père, remarquant une dame qui tenait une épée à la main, s'approcha d'elle et demanda ce que signifiait cette épée. Quand il sut que le mari de cette dame était officier et qu'elle avait apporté cette épée pour que le pape la bénît : « Oui, je la bénis, dit Pie IX, mais à la condition qu'elle ne servira qu'à la défense de la justice. »

Devant les pèlerins de Lyon, le 17 mai, il comparait la révolution à Nabuchodonosor, dont la puissance n'avait point de bornes et qui fut réduit à l'état de la bête, du jour où il se crut un Dieu.

Sa Sainteté disait à cette occasion aux pèlerins anglais et écossais : « un évêque me racontait avec joie qu'il avait eu un

entretien avec un homme d'Etat appartenant au cabinet de Saint-James, et que celui-ci l'avait fortement engagé à faire tout ce qu'il lui serait possible pour améliorer la moralité du peuple. Et qui ne verrait pas un bon présage pour la propagation de la foi catholique dans la Grande-Bretagne en entendant un ministre d'Etat demander à un évêque catholique de travailler avec ses collaborateurs à répandre la moralité parmi le peuple anglais? Et cela eut lieu ainsi.

« Après la grâce de Dieu, l'intercession des saints et le zèle de ses ministres, c'est à la tolérance et à l'abstention du gouvernement anglais qu'est dû un tel progrès de la foi. L'Église catholique, en effet, non-seulement est tolérée en Angleterre, mais elle est entièrement libre dans l'exercice de son culte et de ses œuvres. Je ne parle pas des colonies, où l'Eglise non-seulement est libre, mais jouit presque de la protection du gouvernement.

« Oh! que Dieu soit loué à jamais pour ces miséricordes! »

L'audience donnée à mille allemands venus de la Prusse, de la Bavière, de la Westphalie, de la Silésie etc. fut fort émouvante. Un grand nombre de cardinaux entouraient le pape; mais tous les yeux se portaient sur le cardinal Ledochowski devenu l'hôte du Vatican. Sur le degrès du trône pontifical on voyait encore les nobles victimes de la persécution du chancelier allemand: L'archevêque de Cologne, les évêques de Paderborn et de Munster, tous les trois exilés, et les évêques d'Ermeland, de Ratisbonne et d'Eischtadt menacés dans leur liberté. L'archevèque de Cologne et le baron de Loë prirent successivement la parole pour redire au saint-père que rien, ni la persécution, ni la mort ne pourrait arracher de l'âme des catholiques allemands l'amour de l'Eglise. Nul mieux que Pie IX n'était fait pour comprendre ces protestations et nul n'avait plus d'autorité pour encourager et pour consoler ces courageux martyrs.

Le 21 mai, le cardinal Borromeo, archiprêtre de Saint-Pierre, célébrait la messe pontificale à l'autel de la Confession, et, le soir, après le chant des vêpres, on chantait le *Te Deum*. L'immense basilique pouvait à peine contenir la foule qui

était accourue pour remercier Dieu des joies dont il comblait son église, en prolongeant les jours de son chef bien-aimé. Cette affluence se continua pendant les trois jours destinés à célébrer plus spécialement le jubilé de Pie IX, dans la basilique eudoxienne de Saint-Pierre-ès-liens, où il avait reçu l'onction épiscopale, le 3 juin 1827. La belle confession qui garde aujourd'hui les chaînes de Saint-Pierre, toute brillante des marbres les plus rares et des bronzes les plus riches, élevée à l'occasion du jubilé épiscopal de Pie IX, sera comme le monument impérissable de l'amour des peuples envers l'illustre prisonnier du Vatican, véritablement le successeur de saint Pierre dans les liens.

Le 21 mai, à midi, le prince Altieri offrait au saint-père, au nom de toutes les nations catholiques, les dons qui avaient été réunis dans l'immense galerie des cartes géographiques et qui formaient une exposition dont la variété, l'éclat et la richesse firent l'admiration de tous.

« En présence de semblables démonstrations, en présence de ces adresses et de ces dons provenant des sauvages des îles les plus reculées de l'Amérique et de l'Australie, en même temps qu'on voit les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie des peuples les plus civilisés d'Europe, il est impossible de ne pas demeurer frappé par la grandeur de ce pouvoir mondial qui s'appelle la papauté.

L'Amérique avait envoyé ces coffrets de bois rare incruste, de superbes peaux d'ours blanc et noir, de renard bleu ; une pirogue en miniature faite par les sauvages, des vases sacrés etc., etc.

L'Allemagne des cierges historiés, une quantité considérable de chasubles, de burettes, de calices etc., destinés aux missions et d'autres ornements d'une grande richesse et d'un travail exquis.

L'Italie s'était distinguée par le nombre de ses offrandes : tableaux, vases sacrés, ornements pontificaux, ornements d'autels, etc., etc.

La France, qui compta peut-être le moins d'objets, se distingua par le bon goût. On remarquait au milieu le beau tableau en tapisserie des Gobelins offert par le maréchal de

Mac-Mahon. A ce sujet Pie IX, en le recevant, dit : « j'espère que je serai plus heureux pour cette tapisserie que pour celle qui me fut offerte par Napoléon III. Je l'avais placée au Quirinal : les voleurs sont venus, et ils ne me l'ont point rendue. »

L'Angleterre et l'Irlande avaient envoyé de magnifiques dentelles, la Belgique cent cinquante autels portatifs pour les missionnaires, deux chapelles épiscopales portatives ; des calices, des ornements sacrés par centaines et de belles éditions des livres liturgiques.

La Suisse, une série de montres disposées en croix dans un riche écrin, avec cette inscription : « Après les heures du combat, la croix apporte le triomphe.

L'Autriche, l'Espagne, avaient fait parvenir beaucoup de présents de la même nature qui variaient par le nombre et la richesse. L'armée pontificale voulut apporter son offrande particulière et elle offrit au saint-père, par les mains du général Kanzler, une belle épée et un riche chapeau et les zouaves pontificaux de France, un zouave pontifical en argent.

Pie IX, exprimant son bonheur, disait à la duchesse de Parme : « Je suis profondément touché de l'amour de mes enfants : des diverses parties du monde ils m'envoient des présents d'une valeur inappréciable. Cette grande manifestation est admirable et cependant mes enfants n'ont pas pensé à une chose,

— Mais à quoi donc, Très-Saint-Père ? reprit la princesse avec vivacité, dans l'espoir de pouvoir elle même réparer cet oubli.

— Eh bien ! dit Pie IX en souriant, ils n'ont pas songé à me donner de « nouvelles jambes. »

Mais ce qui dut surtout émouvoir le saint-père et ce qui restera comme le plus pur souvenir du dévouement des catholiques en cette circonstance, ce fut l'acte inspiré par un sublime héroïsme. Le 3 juin 1877, de pieux catholiques, dont Dieu seul connaît le nombre, après avoir reçu la sainte Eucharistie, faisaient le sacrifice de leur vie pour obtenir du ciel la prolongation des jours de Pie IX, afin qu'il pût jouir de sa victoire sur ses ennemis. Nous rapporterons ici cet acte d'of-

frande publié alors par les journaux catholiques et attribué à Madame la duchesse de Parme.

« En ce beau jour, ô mon Dieu, où vos fidèles célèbrent une des plus belles gloires de notre père et pontife Pie IX, l'amour de l'Eglise, ma mère, et le désir d'appeler les plus larges bénédictions sur la tête de notre vicaire m'ont conduit au pied de cet autel, où j'ai eu le bonheur de vous recevoir dans mon cœur sous les voiles eucharistiques . Oh ! avant de quitter ce cœur, accueillez, ô bon Jésus ! les supplications et les offrandes que je vous présente. Voyez, ô mon Dieu, comme votre Eglise est persécutée par les méchants ! Comme le souverain pontife est haï ! Comme les âmes des fidèles sont entourées d'embûches ! Etendez, ô Seigneur, votre bras tout-puissant pour nous secourir ; sauvez-les âmes que vous avez rachetées, défendez votre Église et donnez-lui de saints ministres ; protégez, bénissez, consolez, conservez notre saint-père Pie IX, et faites-le triompher de tous ses ennemis.

« Mais dans cet instant sacré de notre union intime, ô Jésus, la prière ne suffit pas à mon cœur : vous vous êtes donné tout à moi, et moi je veux me donner tout à vous. Pourrais-je d'ailleurs vous offrir quelque chose de moindre que moi-même, qui ne suis qu'un misérable néant ? Je vous offre donc, ô mon Dieu, ma vie. »

Déjà en 1866 une femme avait offert sa vie.

Mademoiselle Amélie Leautard de Marseille, célèbre par son dévouement pour les pauvres, les soldats et les prisonniers, nommée par Napoléon III, membre de l'ordre de la Légion d'honneur, vint à Rome où elle fut la mère des zouaves. En 1866, Pie IX étant très-malade, elle conçut la pensée d'offrir à Dieu sa vie pour la prolongation de celle de Pie IX. Elle exposa son héroïque projet au souverain pontife lui-même qui, après quelques moments de recueillement et de silence, lui dit : « Allez, ma fille, et faites ce que l'esprit de Dieu vous a suggéré. » Le lendemain, dimanche, elle assistait à la messe à Saint-Pierre, recevait la commmunion, offrait à Dieu son sacrifice. Elle l'avait à peine formulé qu'elle tomba à terre en jetant un cri. On l'entoura, on l'em-

porta chez elle, on appela le médecin qui déclara son art impuissant en présence de ce mal inconnu. Trois jours après elle allait au ciel, recevoir la récompense de son dévouement et des affreuses souffrances, qu'elle avait endurées. Quand Pie IX apprit cette mort si prompte, il leva les yeux au ciel et dit : *Dio tosto acceptate* sitôt accepté, mon Dieu !

En vérité nul souverain n'obtint jamais de la part de ses sujets, de pareils dévouements.

En 1876, la *Voce della verita*, à l'occasion du 30° anniversaire de l'élection pontificale énumérait tous les empereurs tous les rois, tous les princes et tous les personnages politiques morts depuis l'avénement du pape au trône pontifical. Elle comptait 6 empereurs, 19 rois et reines, 7 archiducs. Pie IX a réalisé cette parole d'un homme d'Etat français, à la tribune du Sénat : « Le Pape, messieurs, vous enterrera tous. »

« C'est une chose remarquable, dit Mgr. Pie, qui a été remarquée, que la providence de Dieu sur l'Eglise, a plus d'une fois fait coïncider les longs pontificats avec les époques orageuses et difficiles. Même depuis que la paix donnée à l'Eglise par Constantin, a rendu le martyre plus rare, la moyenne ordinaire de la vie des papes est à peine de 8 ou 9 ans. Mais aux jours des grandes crises ou des enfantements laborieux, cette loi commune a semblé en quelque sorte suspendue. En ce qui concerne notre âge, les pontificats de Pie VI et de Pie VII celui même de Grégoire XVI et enfin le pontificat de Pie IX.... auront correspondu aux ébranlements les plus profonds de la société humaine et de la société religieuse. »

CHAPITRE XXX

VIE INTIME DE PIE IX.

Portrait de Pie IX. — Chambre de Pie IX. — Sa matinée. — Lecture de son courrier. — Audiences. — La promenade quotidienne de Pie IX. — Conversation de Pie IX. — Mgr. Bastide le félicite au nom de ses camériers — Le jardin du Vatican. La grotte de Lourdes. — Le saule pleureur et les pigeons blancs. — Mémoire prodigieuse de Pie IX. — L'évêque sans mémoire. — Conversations dans la bibliothèque vaticane. — Le *pro* de Mgr. Vannutelli. — Celui du général Kanzler. — Pie IX faisant partie de la *jeunesse catholique d'Italie*. — Les œufs d'une pauvre femme d'Irlande. — Les oies du Capitole. — Le jeune légat du pape. — Les dames portent au cou le portrait du saint-père. — Pie IX et les frères Lehmann. — Mouvements catholiques en France — Le petit *suisse* du pape. — Pie IX et les Anglais. — Le grand duc Nicolas de Russie. — Le dîner du pape. — Son après-dîner. — Le souper.

Quiconque a été admis une fois en présence de Pie IX ne saurait oublier le charme singulier de cette physionomie qui ne ressemblait à aucune autre. De cette figure tranquille et sereine, il se dégageait une auréole de sainteté et de bonté qui semblait n'avoir rien d'humain. Il y avait en lui la grandeur et la majesté du souverain, la tendresse et la bonté du père, et ces qualités s'harmonisaient de telle façon qu'elles donnaient à toute la personne de Pie IX un je ne sais quoi de grand et de simple tout à la fois qui saisissait tous les esprits et séduisait les cœurs. La peinture, la photographie, le marbre ont été impuissants pour rendre complétement l'expression de cette physionomie sur laquelle se reflétaient

d'une façon merveilleuse tous les nobles sentiments qui agitaient sa belle âme. Tous les portraits que nous avons de Pie IX sont ressemblants, et cependant aucun d'eux n'est véritablement lui. On y cherche vainement cette expression fine et intelligente de la bouche, ce sourire bon et ouvert, ce regard vif et bienveillant, ce visage si majestueux et si paternel à la fois que nous avons connu, admiré et aimé.

Sa taille, au-dessus de la moyenne, s'était légèrement courbée et épaissie dans les dernières années de sa vie. Sa tête vaste et carrée, son front large et élevé dénotaient sa rare intelligence ; sa chevelure touffue avait la blancheur du cygne ; son teint était clair et transparent, ses lèvres vermeilles étaient un peu grosses ; la lèvre inférieure, légèrement fendue donnait, à sa physionomie une expression de douce bonhomie, qui inspirait la confiance sans faire oublier la vénération qui était due à la majesté du pontife. Des yeux noirs, fins, pénétrants illuminaient d'un éclat extraordinaire sa physionomie : ils semblaient lire jusqu'au fond des cœurs. Sa voix puissante et sonore était pleine d'une douce harmonie dans l'intimité de la conversation. C'était une des plus belles et des plus puissantes voix de Rome, et il savait très-bien la conduire. Elle résonnait admirablement sous les voûtes de Saint Pierre, aux messes pontificales : le chant du *Pater* ou de la préface produisait toujours un effet saisissant sur les assistants, et quand, le jour de Pâques, il donnait la bénédiction solennelle *Urbi et Orbi*, du haut de la *loggia* extérieure de la basilique vaticane, elle traversait l'immense place, et ses derniers échos arrivaient encore forts et puissants aux oreilles des fidèles les plus éloignés.

La chambre de Pie IX était d'une simplicité monacale : un petit lit de fer, sans rideaux, un prie-Dieu surmonté d'un crucifix, pas d'autre tapis qu'une simple descente de lit. Sa bibliothèque privée lui servait souvent de cabinet de travail ; elle était simple, et les seuls objets précieux qu'on y remarquait étaient des présents offerts par les souverains et les chefs des gouvernements. Des ouvrages richement reliés aux armes du saint-père et offerts par les auteurs occupaient une partie des rayons de cette précieuse bibliothèque.

Pie IX se levait tous les matins à cinq heures et demie, l'été comme l'hiver : il ne se départit jamais de cette habitude, si ce n'est dans les derniers mois de sa vie. Il s'éveillait ordinairement de lui-même et s'habillait seul sans le secours de ses serviteurs. Après la récitation de quelques prières, il montait dans l'une de ses petites chapelles particulières, dans laquelle repose constamment la divine eucharistie. Le pape visitait souvent ce petit sanctuaire, qu'il avait enrichi des reliques les plus insignes : une partie de la Crèche du Sauveur, un gros morceau de la vraie croix, le voile de sainte Véronique, un fragment considérable du crâne de Saint-Jean-Baptiste et beaucoup d'autres objets sacrés. C'est en présence du saint-sacrement et entouré en quelque sorte des souvenirs les plus augustes, que Pie IX faisait son oraison et se préparait à la célébration de la messe. A sept heures et demie, il descendait dans son autre chapelle plus petite et moins ornée, où il célébrait chaque jour la messe. Dans la chambre qui précède ce petit sanctuaire, dont les portes restaient ouvertes, se tenaient plusieurs personnes du Vatican et celles admises à l'honneur d'entendre la messe du saint-père. Il était environ neuf heures quand Pie IX rentrait dans ses appartements. On lui apportait alors son déjeuner, qui se composait d'un potage et d'une tasse de café noir.

Le cardinal-secrétaire d'Etat venait ensuite tous les jours conférer avec le pape des affaires de l'église et de l'Etat. Les mardis et les vendredis de chaque semaine le cardinal était remplacé par son substitut.

Vers dix heures, Pie IX ouvrait son courrier, qui était ordinairement considérable. Parmi les lettres pleines de dévouement et d'amour qui lui venaient de toutes les parties du monde, le saint pontife trouva plus d'une fois des lettres de menaces et d'injures. En 1874, à l'occasion de sa fête et de l'anniversaire de sa naissanee, le 5 et le 13 mai, il reçut plus de mille lettres de félicitations et de vœux ardents, venues pour la majeure partie de l'Italie. Parmi ces lettres, on en trouva quatre contenant des menaces et des blasphèmes. Elles étaient anonymes ou signées d'un faux nom. La première, écrite en allemand, au nom de M. de Bismarck,

disait-on, accusait un fanatisme et une haine diaboliques contre le pape et contre l'église. La seconde, signée du nom emprunté d'un religieux barnabite, était un tissu d'impudicités. Dans la troisième, sous le faux nom de Garibaldi, se condensaient dans une seule page toutes les injures, tous les plus stupides blasphèmes contre « les hommes noirs. » La quatrième enfin, datée des enfers, passait pour une œuvre posthume de Mazzini.

Ces infâmes et lâches insultes ne troublaient point la douce sérénité du pontife, et il avait coutume de dire qu'il pressentait, avant de les ouvrir, le caractère de ces lettres. « Quand un véritable chrétien, ajoutait-il, écrit au pape, il choisit le plus beau papier, emploie les plus beaux caractères, tout, en un mot, indique que c'est l'amour et le respect qui l'ont inspiré. »

Les audiences particulières des préfets, des congrégations, des évêques, des grands personnages commençaient ensuite. C'était la partie la plus fatigante et la plus laborieuse de la journée. Pie IX pouvait dire alors avec raison « qu'il sentait sur ses épaules le poids de Rome, de l'Europe et du monde[1] ». Il y traitait, en effet, les affaires les plus sérieuses et les plus graves. Dans les dernières années, les médecins obligèrent le saint-père à prendre, vers onze heures et demie, un bouillon suivi d'un verre de vin du Bordeaux que lui envoyaient chaque année les sœurs de Saint-Joseph établies dans cette ville.

Il était environ midi et demi quand Pie IX, accompagné de plusieurs cardinaux, entouré de sa cour, sortait de ses appartements pour faire une promenade dans le jardin, dans la bibliothèque, dans le *stanz* ou les loges de Raphaël. Sur son passage, il rencontrait des familles, des députations venues de toutes les villes et de tous les pays ; il leur adressait

1. En 1870, Pie IX était allé visiter l'exposition des travaux faits par les aliénés. Un chanoine, poëte, lui récita des vers dans lesquels il disait que le nom de Pie IX remplissait *Roma, l'Europa ed il mondo ;* et Pie IX, moitié souriant, moitié sérieux, ajouta, répondant par un vers à la rime :

Edio ne sento sulle spalle il pondo.

quelques paroles gracieuses ou d'un charmant à-propos, bénissait les objets de piété qu'elles avaient à la main, écoutait quelquefois leurs suppliques, leur adressait souvent quelque petit discours pieux et édifiant, puis leur donnait sa bénédiction.

On désirait beaucoup assister à cette heure de récréation du saint-père. Sa conversation, en effet, était pleine de charme et d'agrément. Dans les épanchements de l'intimité, Pie IX aimait à se jouer et à sourire, et la finesse de son esprit, sa vive et aimable ironie provoquaient souvent la gaieté de ceux qui l'entouraient sans que cette gaîté s'exerçât jamais aux dépens de la charité. Un jour, peut-être, une plume aussi fine que celle de l'évêque de Belley, Mgr Le Camus, redira tous les traits d'esprit, toutes les aimables saillies, tous les mots charmants, toutes les spirituelles et pieuses leçons de ce nouveau François de Sales. Nous tenterons de raconter ici quelques-uns de ces traits pris au hasard dans la longue vie du grand pontife : ces mots incisifs, pleins de grâce aimable et de fine bonhomie nous feront mieux saisir le caractère intime de l'homme et du saint.

Un jour, c'était en 1864, les camériers de Pie IX avaient sollicité la faveur de pouvoir lui présenter en corps leurs félicitations, à l'occasion de l'anniversaire de son élection. Mgr Bastide, prélat français et aumônier de notre armée d'occupation, fut chargé de prendre la parole au nom de tous, et le fit en français.

« Ah ! mon fils, répondit Pie IX en riant, si les italianissimes vous entendaient me parler en français, vous qui représentez en ce moment tous mes camériers !... Il est vrai qu'à Turin on ne parle guère italien, et, qu'au temps de M. de Cavour, toutes les affaires se traitaient en français. Quant au pape, il entend volontiers tous les dialectes, puisqu'il est le père de tous les peuples. Et c'est une grandeur de Rome d'avoir pour souverain *un être*[1] dont les ailes s'étendent jusqu'aux extrémités du monde. »

1. Il est difficile de rendre en français avec toute son énergie, l'expression dont se servit le saint-père.

La promenade quotidienne du saint-père, renfermé dans le Vatican, était devenue nécessaire pour Sa Sainteté et aussi longtemps que ses jambes le permirent, il la fit au jardin, marchant d'un pas agile, qu'il ralentissait quelquefois lorsqu'il s'apercevait de la fatigue des autres : » Il faut bien, disait-il alors en souriant, que j'aie pitié de ces bons cardinaux ! » et ils étaient tous plus jeunes que lui.

L'allée du jardin préférée par Pie IX pendant les chaleurs de l'été est tapissée de volubilis et bordée d'orangers magnifiques qui, en se rejoignant, forment le plus agréable et le plus gracieux berceau de verdure qu'on puisse imaginer. A l'extrêmité s'élève une reproduction en miniature de la grotte de Lourdes, avec la statue de la vierge et la fontaine miraculeuse. Cette petite fontaine fut placée en cet endroit en 1874 : elle fut offerte à Pie IX, au mois de mars, par M. Hispa de Toulouse. Pie IX se rendit avec toute sa cour dans la salle de la princesse Mathilde, où elle fut d'abord déposée pour la recevoir des mains de l'artiste. L'eau qui sortait de ce rocher factice avait été prise à la source même de la grotte de Massabielle.

Le souverain pontife s'avançant vers M. Hispa, agenouillé près de son œuvre, le bénit, et prenant sa tête entre ses mains, lui dit : « Mon ami, levez-vous et donnez-moi à boire ! »

Pie IX fit emplir un verre, puis bénit la statue, la grotte, et le verre d'eau et, après avoir fait le signe de la croix, il but le verre d'eau qu'il lui présenta : Maintenant, dit le pape, donnez à boire à ma cour. »

Tous les prélats ont bu à leur tour, puis le souverain pontife s'est fait expliquer les circonstances de l'apparition de la sainte Vierge et la disposition des lieux. « Vous avez fait plaisir au pape, a-t-il ajouté en se retirant, et le pape veut vous faire plaisir, venez demain. »

Et le lendemain Pie IX plaçait lui-même sur la poitrine du bon français la croix de chev alier de l'ordre de Saint-Sylvestre et lui remettait une médaille pour sa famille.

Depuis cette époque, le pape manquait rarement dans ses promenades au jardin, d'aller visiter Notre-Dame de Lourdes

et de réciter avec sa cour la salutation angélique. Il allait ensuite s'asseoir sur un modeste siége en fer, à l'ombre d'un saule pleureur, près de la fontaine de la *Zitella*. A côté, se trouve la basse-cour du palais et Pie IX aimait souvent à émietter, à travers le grillage, du pain ou des gâteaux à de gracieux pigeons-paons dont le plumage était d'une blancheur éclatante comme sa robe. Ce n'est pas sans émotion que plus d'une fois nous nous sommes prosterné devant cette image de Notre-Dame de Lourdes, que nous y avons prié pour Pie IX, que nous avons parlé de ses vertus et de ses grandeurs à l'ombre du saule pleureur et que nous nous sommes assis à l'endroit même où le bienheureux pontife aimait à se reposer.

Les entretiens de Pie IX étaient animés et variés : il y faisait constamment preuve d'une grande finesse d'esprit, d'une élévation de jugement extraordinaire et d'une fraîcheur de mémoire qui tenait du prodige. Il arrivait parfois qu'un des assistants citait un poëte classique ou un vieil auteur chrétien : Pie IX, au grand étonnement de ceux qui l'entouraient, continuait la citation et un jour il récita ainsi toute une page de Virgile [1].

Il y a quelques années seulement, il nomma à un évêché d'Italie un religieux plein de savoir et de vertus ; mais dont la modestie, égale à son mérite, alarmée de cet honneur inattendu, refusait de se rendre au choix du saint-père. Après plusieurs refus, Pie IX l'appelle à Rome. Arrivé au Vatican, le religieux se jette aux genoux du saint-père et le supplie de ne pas lui imposer un fardeau qui est au-dessus de ses forces. Pie IX réplique qu'il est juge en cette matière et qu'il n'admet pas de discussion sur ce sujet. Ne sachant plus quel argument apporter, le religieux fait valoir qu'il a presque perdu la mémoire.

« Eh bien ! répond le pape, c'est un désagrément, j'en conviens, mais qui ne peut nuire sérieusemt à l'exercice des fonctions épiscopales. Savez-vous ce qu'il en peut résulter ?

1. C'était en 1871.

Eh bien ! on ne pourra pas écrire sur votre tombe : évêque d'heureuse mémoire, et c'est tout. »

Le bon moine ne put rien répliquer ; mais son chagrin était profond et Pie IX, s'en apercevant, lui dit avec bonté : « moi, aussi, j'ai craint un jour de perdre la mémoire et voici le moyen dont j'ai usé pour la conserver : tous les jours j'ai récité un *de profundis* pour les âmes du purgatoire dans le but de conserver cette précieuse faculté. Faites de même et Dieu vous exaucera. »

Après sa promenade au jardin, Pie IX se retirait souvent dans la bibliothèque, il s'asseyait et les cardinaux et sa cour faisaient *couronne* autour de lui. La conversation devenait souvent générale et le pape y prenait toujours part. Au mois de juillet 1872, on parlait devant lui des folles élucubrations des journaux qui devisaient déjà sur le futur conclave. Pie IX, au milieu de l'entretien jeta, en riant, ces quelques mots caractéristiques : « Mon frère Gaëtan va entrer dans sa quatre-vingt-dixième année et, grâce à Dieu, il se porte bien. »

Quelques mois après cet entretien, le comte de Tauffkirchen, ministre de Bavière, étant reçu en audience, complimentait le pape sur sa bonne santé en lui disant : « Votre Sainteté a l'air de rajeunir ?

— L'air seulement ? Vous vous trompez, M. le comte. Je « rajeunis véritablement. Ne savez-vous pas qu'on vient de m'inscrire dans la *Société de la jeunesse catholique d'Italie.* »

Pie IX riait volontiers et franchement des calculs que les ennemis de l'Eglise faisaient sur sa mort. Ce qui ne l'empêchait pas de plaisanter sur les souhaits d'une longévité merveilleuse qu'on lui adressait quelquefois. Un jour, une petite fille du pensionnat *San Spirito*, dans un compliment rimé, lui souhaita d'atteindre les années de Mathusalem. Le saint père se tournant vers son entourage leur dit en souriant : « J'espère bien que non ! »

Pie IX avait souvent des mots où la plaisanterie s'unissait à la bonne grâce. Mgr Vannutelli, était, à la mort d'Antonelli, *pro* substitut de la secrétairie d'Etat. Le saint-père voulant récompenser son mérite lui annonça en ces termes l'élévation

qu'il avait résolu de lui donner : « Je vous enlève le *pro*, afin qu'il n'y ait pas de qui *pro* quo possible entre nous. »

— Quant à vous, mon cher général, ajouta-t-il, en se tournant vers le général Kanzler qui était présent, « je n'ose vous enlever votre *pro*[1] ; vous voterez fidèlement près de moi *pour* l'archange saint Michel, qui est le grand ministre des armes de l'Eglise. Soyez donc fier de votre *pro.* »

A l'occasion du jubilé pontifical de Pie IX, un évêque d'Irlande, Mgr Hasset, offrit au saint-père un présent d'une pauvre femme de l'île qui l'émut profondément : c'était un joli petit panier garni de fleurs et contenant quatre œufs. En prenant ce petit panier dans ses mains, Pie IX dit : « je les accepte d'autant plus volontiers que c'est aujourd'hui « vendredi : nous en ferons une belle omelette. »

Au mois d'août 1873, un pèlerin demandait à Sa Sainteté la permission d'emporter la plume avec laquelle elle venait de signer une supplique. « Mais, mon fils, répond Pie IX, s'il me fallait donner toutes les plumes que l'on me demande, toutes les oies du Capitole ne pourraient suffire à m'en fournir. »

Donnons encore quelques détails sur les audiences intimes données par Pie IX et qui font si bien ressortir son esprit d'à-propos et sa foi admirable. Le lecteur ne saurait se fatiguer de ces récits qui dépeignent au vif et sans apprêt la belle âme et le grand cœur de notre bien-aimé pontife.

En 1868, Pie IX recevait le jeune fils du docteur Conneau, ami du prince impérial, filleul de Sa Sainteté. « Mon ami, lui dit le saint-père, je vais vous donner une mission ; vous allez être le *légat* « du pape près du prince impérial. » Puis en termes animés, pleins d'une grâce et d'une simplicité charmantes, il se mit à tracer devant son jeune auditeur le portrait d'un prince chrétien.

En 1874, un prélat lui fit remarquer que plusieurs dames, présentes à l'audience, portaient au col des médaillons avec son portrait, et Pie IX dit alors : « Quand vous regarderez ce portrait, songez moins à ma personne qu'aux maux ac-

1. Le général était depuis longtemps pro-ministre des armes.

tuels de l'Eglise, et priez Dieu d'y mettre bientôt un terme. »

Au mois de juin 1873, le saint-père donnait une audience aux deux frères Lehmann, juifs convertis, devenus prêtres catholiques d'une ferveur et d'un zèle admirables.

« Ah! mes fils, s'écria Pie IX, en les voyant, venez et parlons des juifs. »

— Très-Saint-Père, répondirent les deux frères en se prosternant à ses genoux, Votre Sainteté déclarait, il y a quelques jours, dans un de ses discours « qu'il fallait se prosterner devant Dieu comme Jacob se prosterna devant Isaac. Eh bien! nous, fils de Jacob, nous venons nous prosterner aussi devant celui qui continue Isaac sur la terre, devant le vicaire de Jésus-Christ.

— Ah! c'est bien vrai. Je bénis comme Isaac. Mais Dieu soit loué! le pape n'est pas aveugle comme Isaac, et le pape n'est plus malade. Votre visite me fait plaisir, mes enfants, parce que, dans ces derniers temps, les israélites de Rome m'ont causé de la peine et de l'affliction. Ils dirigent tous les mauvais journaux à Rome contre moi et contre l'Eglise.

— Oui, très-saint-père, beaucoup d'israélites mêlés au mouvement révolutionnaire ressemblent en ce moment à Paul courant avec fureur sur la route de Damas pour aller persécuter l'Eglise naissante.

— Ils tomberont de cheval, s'est écrié le pape, et il a ajouté tendrement: « Prions pour les israélites, afin qu'ils aient part au triomphe de l'Eglise. » Et alors il se mit à réciter l'oraison que l'Eglise fait entendre le jour du vendredi saint.

Les deux frères lui ayant présenté le panégyrique de Jeanne d'Arc, que l'un d'eux avait prononcé la même année dans la cathédrale d'Orléans :

« Ah! Jeanne d'Arc! a dit Pie IX; M[gr] Dupanloup désire beaucoup que je la béatifie. Je le désire aussi; mais il faut attendre les circonstances. En ce moment, il se fait en France un grand mouvement vers le bien, ce qui prouve que la France reprend sa vie : mouvement vers Notre-Dame de Lourdes, mouvement vers Notre-Dame de la Salette, mouvement vers

Notre-Dame de Chartres, mouvement vers Notre-Dame de la Garde, mouvement en l'honneur du Sacré-Cœur, et dans tous ces pèlerinages, on voit des officiers et des députés. A Lyon, vous avez aussi Notre-Dame de Fourvières. Il faut aimer beaucoup les pèlerinages, nous souvenant que nous sommes tous pèlerins sur la terre. »

Avec les enfants, Pie IX avait une grâce exquise, une bonté touchante, le 27 février 1876, il recevait M. Guillaume Hutchison, gradué de l'université d'Oxford, et Mme Hutchison, convertis au catholicisme depuis plusieurs années. Leur jeune enfant, Jean-Marie-Pie-Benoît, né à Rome pendant le concile, les accompagnait. Le saint-Père a eu des attentions toutes particulières pour cet enfant, qui était revêtu de l'uniforme si brillant et si orginal des gardes suisses. Il s'était prosterné devant lui, pour lui réciter un petit compliment. Pie IX le regardait avec complaisance, et, quand il eut achevé, il le releva. Le petit Jean-Marie porta aussitôt militairement la main à son front, le pape se mit à sourire et lui demanda : « Suisse, où est votre hallebarde? « Et l'enfant de répondre avec esprit, en bon italien : « J'espère, si Dieu me donne la santé, de porter, un jour, quand je serai grand, le drapeau de Votre Sainteté. » Et le pape se penchant vers lui et faisant un geste des deux mains : « C'est bien, c'est bien, mon fils, il faut commencer par battre le tambour. » Puis il lui posa affectueusement la main droite sur la tête : « Dieu te bénisse, mon petit suisse, et te conserve pour défendre en son temps le saint-siége.

Le jour anniversaire de la naissance du pape, le même enfant se présenta de nouveau devant lui. Confondu au milieu de la foule, avec son costume de zouave, il se tenait à genoux, quand le saint-père traversa les rangs des nombreux pèlerins ; il avait à la main un bouquet.

« Où avez-vous pris ces belles fleurs, mon enfant? » lui dit Pie IX, en souriant.

L'enfant n'osa répondre, il leva son bouquet vers le saint-père, qui le prit et en respira le parfum. Jean-Marie avait cependant son petit compliment, et il le murmura aux oreilles de Pie IX : *Ad multos annos!*

Le saint-père sourit doucement, et, parlant à la foule, il commenta cette parole, disant qu'on lui souhaitait de toute part beaucoup d'années, encore qu'il fût bien vieux ; mais qu'il s'en remettait pour la vie comme pour la mort et comme pour toute chose à la volonté de Dieu.

Vous êtes pleins d'autorité, vous avez le génie des entreprises, disait-il, le 2 avril 1877, à une députation d'anglais qui étaient venus le remercier d'avoir élevé Mgr Howard à la pourpre romaine : « Vous possédez d'énormes richesses, vos vaisseaux parcourent les mers.... Mais ce n'est pas là ce que je vous envie. Je prie, ah ! je prie de toute mon âme pour la conversion de l'Angleterre. »

Puis Pie IX, après avoir prononcé ces paroles, ferma les yeux, leva la tête vers le ciel et sembla prier : on vit de grosses larmes s'échapper de ses paupières et rouler sur son visage.

Il ne négligeait jamais l'occasion d'instruire sans froisser, de donner des leçons sans blesser et sans rien perdre de sa bonne grâce. Le grand duc Nicolas, neveu de l'empereur de Russie, se rendit, en grand costume militaire, au Vatican, en 1872, et, après avoir causé avec respect et courtoisie, il pria le saint-père de vouloir bien écrire quelques paroles au bas d'une photographie de Sa Sainteté qu'il lui présenta. Pie IX, prenant la plume, écrivit ces mots : *Dominus benedicat regna et imperia et illuminet reges et imperantes.*

C'est ainsi que Pie IX consacrait le temps destiné à son repos et à sa promenade, accueillant ses enfants avec bonté, trouvant dans son cœur de douces et aimables paroles et laissant toujours dans les âmes de ceux qui l'entendaient de salutaires et pieuses impressions.

Aussi, tous ceux qui l'approchaient l'aimaient ; les prélats de sa cour, ses serviteurs l'estimaient autant qu'ils le vénéraient, et l'on peut affirmer qu'il a fait mentir le proverbe qui dit que nul n'est grand homme pour son valet de chambre.

A la suite de ces audiences et de ces quelques instants de promenade, Pie IX rentrait dans ses appartements, il congédiait son entourage, puis se rendait dans sa chapelle privée, où il restait en adoration devant le saint sacrement jusqu'à

deux heures. Il allait alors dans sa salle à manger, où il dînait.

Ce repas était toujours très-frugal : on y voyait figurer invariablement un potage, un morceau de bœuf et une volaille bouillis, qu'on servait ensemble avec des légumes, selon l'usage romain. Le saint-père ne touchait presque jamais au bouilli ; il prenait quelques légumes, puis une légère friture, une côtelette ou un autre rôti, et pour dessert un fruit. Il ne mangeait jamais de pâtisseries ni de plats sucrés; et, si, aux jours de grandes fêtes, son maître d'hôtel chargeait la table d'un mets supplémentaire, Pie IX s'en plaignait doucement et n'y touchait pas.

Ses familiers secrets apportaient les plats sur la table, faisaient la génuflexion, puis se retiraient, le saint-père se servait lui-même. Son caudataire et secrétaire intime, Mgr Cenni assistait à son repas. Quelquefois un beau chat noir se glissait dans la salle, derrière les familiers : le bon pape le caressait volontiers et le faisait participer à son dîner.

Dans les chaleurs de l'été, Pie IX se reposait un quart d'heure. La récitation du chapelet, du bréviaire et le travail occupaient les heures qui suivaient ces quelques instants de sieste.

Vers les quatre heures, il visitait une seconde fois le saint sacrement dans la chapelle où il avait dit la messe, et il faisait une nouvelle et courte promenade dans les loges de Raphaël.

Rentré dans ses appartements, Pie IX, à l'heure où sonnait l'*Ave Maria*, récitait avec ses familiers, l'*Angelus*, suivi du *De Profundis*, puis les audiences particulières recommençaient jusqu'au souper qui était à 9 heures en hiver et à dix heures en été. Ce dernier repas du saint-père était d'une frugalité d'anachorète. Un bouillon, deux pommes de terre cuites dans l'eau avec du sel et sans beurre, ou deux pommes cuites et un fruit, tel était le menu.

Notre bien-aimé pontife se retirait ensuite dans sa chambre où ses serviteurs avaient tout préparé pour le pansement des exutoires qu'il avait aux jambes. Il ne consentit à recevoir leur aide que dans les derniers mois de sa vie,

alors que l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de se panser lui-même. Jamais il ne consentit à ce que sa chambre fût chauffée, même par les froids les plus rigoureux. Un de ses serviteurs, à son tour de rôle, couchait dans une chambre voisine de la sienne et était toujours prêt à répondre à son appel.

Souvent le soir, l'un d'eux entendait le saint vieillard chanter à mi-voix quelque pieux cantique ou quelques versets d'une hymne de la liturgie sacrée.

Après avoir ainsi partagé son temps entre la prière et le travail, le pontife pouvait se livrer, sous la garde des anges de Dieu, à un sommeil réparateur, afin de recommencer le lendemain ce grand et sublime labeur qui incombe au chef de l'Eglise de Jésus-Christ.

CHAPITRE XXXI

LA PIÉTÉ DE PIE IX

Pie IX a pratiqué toutes les vertus. — Sa politique. — Sa foi et son humilité. — Le pape et l'homme. — La prière de Pie IX. — La messe de Pie IX. — Le sacré-cœur de Jésus. — Confiance de Pie IX. — Sa patience dans la maladie. — Sa résignation. — Morts de Mgr de Mérode, des cardinaux Antonelli et Patrizi. — Le pape pardonne. — Son amour des âmes. — Le président Jefferson Davis. — Sa dévotion envers la sainte Vierge. — Dévotion à saint Joseph.

Mgr Nocella, que nous avons déjà cité, faisant l'éloge de Pie IX dans la chapelle Sixtine, en présence du Sacré-Collége, prononçait ces paroles : « Il est encore un autre spectacle insigne que ce bon prince donna à son peuple..., l'exemple de ses grandes vertus. Elles étaient si remarquables qu'au moment où l'on imaginait qu'il s'était particulièrement appliqué à la pratique de l'une d'elles, on les voyait toutes briller en lui avec un tel éclat, qu'il eut été difficile de distinguer si l'une l'emportait sur l'autre. En d'autre temps, Dieu a suscité parmi les simples chrétiens des hommes dont la merveilleuse sainteté attirait tous les yeux sur eux ; mais à notre époque, il a voulu faire briller la lumière des plus grandes vertus dans la personne du chef visible de l'Eglise, il a allumé en lui comme un flambeau splendide que toutes les nations pussent apercevoir en ce lieu élevé et qui pût leur servir de guide dans leur route difficile. Qui pourrait dire aujourd'hui la puissance de cette lumière [1] ? »

1. Oraison funèbre, etc.

Ces paroles si vraies, prononcées par celui qui fut témoin chaque jour et le familier des vertus du grand pape, nous semblent justifier tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

Il est bien difficile d'analyser ces vertus cachées qui n'ont eu que Dieu seul pour témoin. La vie des saints est comme ces fleurs modestes qui dérobent aux yeux leur doux éclat, mais qui sont toujours trahies par leur suave parfum. Ce que le monde, tout ce que ses plus intimes même ont pu comprendre de ses vertus, ne donne qu'une faible idée de leur perfection. Pour retracer ce tableau dans toute sa vérité, il faudrait mieux attendre que l'Eglise elle-même ait commencé et achevé ces longs et consciencieux procès dans lesquels les témoins viennent déposer, sous la foi du serment, de ce qu'ils ont vu, connu et entendu. Ces minutieuses instructions pourraient seules nous révéler tous ces trésors.

Peu de papes, dit l'illustre évêque de Poitiers, auront eu autant que Pie IX le sentiment de la force de l'Eglise, de la force de la papauté. La disparition de tous les appuis et des secours humains n'a fait qu'affermir la conscience qu'il avait de sa supériorité sur ses adversaires. Réduit à une motte de terre où on lui fait sentir qu'il a besoin d'être protégé du dehors, il garde toute la majesté d'une puissance qui domine également celles qui la combattent et celles qui la protégent. Pas un ambassadeur n'abordait Pie IX, et surtout ne le quittait, sans être forcé de reconnaître qu'il y avait là une personne royale et souveraine, devant laquelle toutes les autres devaient baisser le ton, et qui ne laissait oublier à qui que ce soit les rôles qui conviennent à chacun [1].

Ce sentiment de sa force et de sa grandeur, Pie IX le puisait dans l'assistance d'en haut, dans les promesses de Jésus-Christ. Sa foi invincible dominait tout. Les politiques s'étonnaient de sa constance, de sa vigueur. Il daigna lui-même un jour révéler son secret à un diplomate.

« Si les cabinets ont leur politique, dit-il, moi aussi, j'ai la mienne ». Et comme on lui demandait de vouloir bien la préciser : « Volontiers, dit-il ». Puis levant vers le ciel

1. Mgr. Pie : *Entretiens avec le clergé*, etc., août 1866.

son regard transfiguré par la foi, il dit lentement : « Notre père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel. » Et se tournant vers son auditeur, il ajouta : « Vous connaissez maintenant ma politique ; soyez sûr qu'elle triomphera. »

Cette claire vue de la foi l'a toujours guidé, elle lui a fait découvrir les obscurités et les ruses de la politique humaine, l'a placé au-dessus des craintes terrestres. Mais autant il était convaincu de sa grandeur comme pape, autant il était persuadé de sa faiblesse comme homme. Le *sic transit gloria mundi* du couronnement fut toujours saintement présent à sa pensée.

De moi même, disait-il à une députation de catholiques belges, le 5 avril 1866, je ne suis rien ; je suis comme l baguette de Moïse. D'elle-même, elle ne pouvait rien, ell n'était qu'un simple morceau de bois. Quand ce morceau de bois était à terre, il était inerte ; mais quand il était entre les mains de Moïse, par la vertu de Dieu, il pouvait même opérer des prodiges. De moi-même, je ne puis rien ; mais, comme vicaire de Jésus-Christ, entre les mains de Dieu, je puis tout, même faire des miracles. »

Quelqu'un lui faisant remarquer combien le mouvement des pèlerinages relevait et exaltait le pape au regard du monde, Pie IX répondit en souriant : « La papauté est relevée et exaltée, oui, mais voyez, le pauvre pape ne peut plus même se tenir debout. »

Cette humilité de Pie IX se manifestait dans toutes ses actions. Quel souverain eut le commandement plus facile et plus doux ? Quel prince se montra plus accessible aux grands et aux petits, ses préférences semblaient même se diriger vers les pauvres et les humbles. Il pouvait, en vérité, redire à ceux qui l'entouraient ces paroles de Notre-Seigneur : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » C'est avec raison que son panégyriste célèbre a dit : « la grâce de l'affabilité que la dignité de son visage et l'expression suave de ses yeux augmentaient encore, et cette force qu'il avait sur les autres et sur lui, comme le roi d'un empire que l'iniquité des hommes ne pouvait lui enlever.

« Je suis le dernier de tous, le serviteur des serviteurs, mais Dieu m'a appelé et m'a placé où je suis ; et parce qu'il m'a appelé, il ne m'a pas refusé les grâces dont il est généreux envers tous les états de la vie... Bien que le dernier de tous, bien qu'indigne, cependant, je suis le vicaire de Jésus-Christ, et, comme tel, je parle et je dois parler.

« Soyons humbles. C'est dans l'humilité que nous devons chercher la gloire de Jésus-Christ, la gloire de l'Eglise et le salut des peuples, ainsi que le nôtre. »

Discourant sur la nécessité de l'humilité, il a dit aussi qu'il fallait se défier des louanges et des applaudissements des hommes. Lui-même a entendu souvent les bruits de la foule, mais il en sait l'inanité.

Dans tout le cours de cette histoire, le lecteur a eu constamment sous les yeux le spectacle de cette fermeté et de cette douceur qui font comme le merveilleux composé du caractère de Pie IX. On peut lui appliquer ce que les historiens ont dit de saint François de Sales : « Son visage était toujours souriant et ses paroles douces comme le miel » dit la sœur Marie Pichet dans le procès de canonisation du saint évêque de Genève. « Il était plein de grâce et d'affabilité avec toute sorte de personnes, raconte sainte Jeanne de Chantal, et il faisait quelquefois de petits contes de récréation. »

« Jamais il ne faisait les choses brusquement..., il aimait tendrement les pauvres », il était « doux et facile envers les petits enfants », et cependant « c'était l'âme la plus hardie » montrant « un courage invincible, » rapporte le P. de La Rivière, ce portrait de saint François de Sales, tracé par ses historiens n'est-il pas celui de Pie IX ?

Il avait du reste pour le saint évêque une dévotion toute particulière : chaque jour, il lisait une maxime tirée des écrits de saint François de Sales. Le 19 juillet 1877, il le proclamait docteur de l'Eglise, et le 21 novembre suivant il le donnait comme protecteur à la presse catholique.

La charité était la source qui alimentait cette grande âme. Il aimait Dieu plus que lui-même. « Je suis prêt à tout, disait-il, si les ennemis de l'Eglise veulent faire de moi un

martyr, je suis prêt. Mais ils n'auront qu'une victime de plus, et non pas un pape de moins [1].

Reproduisant dans ses mœurs la pureté de saint Jean, l'apôtre virginal, son patron, il a passé sa vie, avant son élévation comme depuis, à donner Dieu aux âmes et les âmes à Dieu.

Sa piété paraissait d'une manière éclatante dans la ferveur de ses longues prières, dans l'ardente dévotion avec laquelle il remplissait les saintes fonctions, dans les gémissements et les larmes qui ne venaient point d'une douleur particulière, mais que les outrages faits à la divinité tiraient fréquemment de sa bouche et de ses yeux [2].

Pie IX avait reçu du ciel le don des larmes. Bien souvent, pendant ses oraisons, quand il célébrait la sainte messe, il versait d'abondantes et précieuses larmes.

Sa vie entière fut d'ailleurs une prière continue; la pensée de Dieu ne le quittait jamais ; et plusieurs fois dans la journée il se retirait prier dans sa chapelle. Nul ne connut comme lui la puissance de l'oraison. Il ne fit aucune action, ne rendit aucune décision dans les affaires, soit de l'Eglise, soit de l'Etat, sans implorer avant les lumières et les secours de l'Esprit saint. Il n'attendait rien des hommes : son espérance était en Dieu et en Dieu seul.

« Dans ce temps de tribulations où nous nous trouvons livrés au pouvoir de nos ennemis, » disait-il aux dames romaines [3], « Vous pouvez me dire : « Nous aussi, nous avons travaillé, nos prières sont montées vers le ciel, on a répandu tant de larmes, et jusqu'à présent tout cela a été inutile.

« Le moment viendra où vous pourrez vous servir de ce don, mais quand ? Le fait est que *totâ nocte laborantes nihil cœpimus.* » Les Romains ont vraiment prié, et ils ont prouvé leur fidélité et leur piété pendant l'obscurité et la nuit actuelle ; malgré cela, ils n'ont encore rien obtenu. Mais,

1. Paroles adressées à Mgr. Mermillod.
2. *Oraison funèbre*, etc.
3. Le 12 avril 1871.

dites-moi, n'est-ce pas un triomphe que ces témoignages d'affection qu'on ne cesse de donner au saint-siége ? N'est-ce pas un triomphe que cet esprit de prière qui se manifeste à Rome et partout ? Il n'y a pas de plage si déserte, pas de rivage si lointain, d'où l'on n'élève des vœux pour notre délivrance ; vos communions, vos prières ont été comme autant de suppliques que vous avez déposées aux pieds des autels et qui n'ont pas manqué d'atteindre leur but. »

La prière de Pie IX était aussi un grand sujet d'édification pour ceux qui le voyaient prier.

Nous avons vu Pie IX dans les offices solennels de saint-Pierre, et nous avons assisté aussi à sa messe privée au Vatican. Là son recueillement ressemblait à l'adoration d'une vierge.

Pie IX disait la messe chaque matin à sept heures et demie. Il arrivait dans sa chapelle quelques instants avant l'heure fixée pour réciter les prières de la préparation.

Il prononçait lentement et distinctement les paroles liturgiques : on pouvait facilement le suivre, et, aux inflexions de sa voix, on devinait les émotions de son âme.

Il nous souvient particulièrement d'une circonstance dans laquelle nous assistâmes à la messe du saint-père : c'était le 6 juillet 1876, jour où l'église celébrait l'octave de la fête du prince des apôtres. La liturgie de la messe et l'évangile en particulier prêtaient aux plus heureux comme aux plus saisissants rapprochements. Pierre, avec les disciples, était monté sur sa barque, vers le soir, et ils avaient gagné le large, car le vent était contraire. Vers la quatrième heure de la nuit, Jésus vint vers eux, en marchant sur les flots. A sa vue, les disciples furent troublés, ils crurent voir un fantôme. La crainte leur fit pousser des cris ; mais Jésus les entendant leur dit : « ayez confiance ! c'est moi. » Pierre n'écoutant plus alors que sa foi dans le maître, s'écria : maître, si c'est vous, ordonnez-moi d'aller vers vous, à travers les flots ! » Et Jésus répondit : « viens ! » Et Pierre descendit de la barque et se mit à marcher sur les flots au-devant de son maître. Mais bientôt il eût peur, et, se sentant près d'être submergé, il s'écria : « *Domine, salvum me fac !* » Jésus lui tendit la main,

lui disant : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ? » Et quand Jésus fut monté dans la barque, le vent cessa. Ceux qui se trouvaient dans la barque l'entourèrent et l'adorèrent disant : « Vous êtes vraiment le fils de Dieu ! »

Quel moment et quelle heure pour entendre, dans l'oratoire du pape, la lecture de cette scène émouvante faite par le successeur même de Pierre !

On sentait, à l'accent de Pie IX, combien sa confiance était grande et sa foi entière ; sa voix attendrie en prononçant ces dernières paroles *Vere filius Dei es* en disait plus que tous les discours. On devinait les sentiments qui dominaient son âme et la maintenaient tranquille dans des sphères célestes, pendant qu'au bas la tempête grondait. Il était vraiment beau ce vieillard, pauvre, désarmé, courbé sous le poids des années et des douleurs et cependant toujours debout, effravant ses ennemis par sa sérénité, les terrassant par sa parole et en triomphant par son patient amour.

Au *memento* des vivants, Pie IX s'arrêta longtemps. Sa pensée tournant vers le monde catholique, dont il a la sollicitude, y découvrait bien des faiblesses, bien des besoins, bien des crimes et des ingratitudes pour lesquels il demandait le pardon et la grâce.

Le moment de la très-sainte communion venu, le pape, ainsi que les pêcheurs, se frappa la poitrine, disant : *domine, non sum dignus*. Puis, avec une ferveur, Sa Sainteteté angélique se communia. Heure bénie, où le pontife onbliait les tristesses de la terre et la guerre du mal pour ne goûter que les joies du ciel et la paix des élus. Après sa messe, Pie IX se rendit à son prie-Dieu pour entendre la messe dite par un de ses chapelains : l'auguste vieillard ne pouvait plus rester à genoux, assis ainsi il médita, et quand la messe fut terminée, il bénit les assistants et rentra dans ses appartements. Ainsi faisait Pie IX tous les jours pieusement et simplement.

Sa dévotion envers la divine eucharistie était ardente, et il favorisait et approuvait toutes les œuvres ayant pour but de l'honorer et de la faire aimer. Lorsque le vénérable et bon père Eymard voulut fonder sa société des prêtres du saint

sacrement, il trouva auprès du pape de puissants encouragements. « L'Eglise a besoin de ce secours, disait-il, qu'on se hâte de l'établir. » En 1859, il signait le bref d'éloges, et le 8 mai 1863, le décret d'approbation.

« Ah ! le saint sacrement, ajoutait-il, c'est le grand confort de l'Eglise en ces temps si malheureux ! »

Personne n'ignore ce que lui doit la dévotion au sacré-cœur de Jésus : La béatification de la vierge Marguerite-Marie, ses indulgences accordées aux pèlerins de Paray-le-Monial, ses lettres à l'archevêque de Paris et aux députés de la France ont donné à cette dévotion un accroissement considérable même dans ce cher pays de France où elle est née.

Le 21 juillet 1875, Pie IX recevait une députation de la pieuse association des *gardes d'honneur du sacré-cœur de Jésus*, établie dans le but de se partager la journée pour consacrer à Notre Seigneur une heure d'amende honorable. Le pape consentit à accepter le titre de premier « garde d'honneur, comme une de ses plus douces gloires, » puis il leur dit :

« Nous n'avons ni fusils, ni canons à la manière des armées de ce monde; mais nous avons l'arme de la prière, et avec elle l'assistance de Celui qui a dit : je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles...

« Voyez ce qui vient de se passer dans une localité des états de l'Eglise, à Frascati. Tandis qu'on y célébrait la fête du sacré-cœur, un malheureux jeune homme s'est permis de troubler la cérémonie par les actes les plus inconvenants.

« Huit jours après, un orage épouvantable a éclaté sur ce même village, et la foudre est venue frapper de mort ce jeune impie, qui se trouvait dans une maison d'iniquité. »

Lorsque Pie IX annonçait le triomphe de l'Eglise, il affirmait une espérance ferme; mais jamais il n'a parlé en homme connaissant le jour et l'heure de la délivrance, comme certains journaux et quelques écrivains se sont plu à le dire. Il n'avait pas la prétention d'être prophète et il ne se laissait pas guider par les inspirations ou les prophéties de personne, pour les résolutions à prendre et la conduite à tenir. Il ne se donnait pas pour un voyant et, quant aux prédictions qui lui arrivaient de part et d'autre, s'il ne les repoussait pas toutes d'une façon

absolue, il les accueillait avec grande réserve et sous bénéfice d'inventaire.

« Depuis que je suis pape, dit-il un jour à ses familiers, beaucoup de béates ont prétendu m'avoir vu surnaturellement sous telle ou telle forme et dans telle ou telle situation. Je n'y crois guère. Il y en a une cependant dont le récit m'a fait impression. C'était une fort sainte âme ; elle prétendait qu'un jour, étant en oraison, elle m'avait vu dans la main de Dieu comme un petit enfant. Je ne sais si c'est vrai : en tout cas, « c'est ce que je voudrais être. »

Il acceptait tout, en effet, de cette main divine les joies et les épreuves, les consolations et les tristesses et il la bénissait dans les unes comme dans les autres. Les chagrins ne lui ont pas manqué et il les a supportés avec une grande égalité d'âme.

Aux douleurs dont les maux de l'Eglise remplissaient son âme, vinrent souvent s'ajouter de grandes souffrances physiques : elles ne furent jamais capables d'altérer sa patience et de troubler la paix de son âme. Après une très-douloureuse opération, son médecin étonné du courage qu'il avait montré lui demanda s'il n'avait pas souffert. « Oh ! reprit-il en riant, vous m'avez fait voir plus d'étoiles que le père Secchi. »

Dans les derniers temps de sa vie, ses médecins le suppliaient d'éviter les grandes émotions des audiences et lui en présentaient les dangers pour la santé : « croyez-vous, dit-il, que je regretterais de mourir au milieu de mes enfants, en leur parlant, en les bénissant ? »

Nulle épreuve ne lui fut épargnée. Nous ne parlons pas seulement, de ces infirmités qui affligèrent sa vieillesse ; mais la disparition de ses familiers, de ses conseillers les plus intimes, de plusieurs membres de sa famille vint attrister ses dernières années. Mgr de Mérode, celui qui approche le plus près de son cœur et dont les vertus et le dévouement sans réserve méritaient une telle prédilection, le devança dans la tombe. En 1876, le ministre qui pendant vingt-huit ans avait été son conseiller le plus intime et l'exécuteur de ses volontés, succombait les armes à la main. Le cardinal Antonelli aura nécessairement sa part, devant la postérité, des gloires incom

parables de ce long et immortel pontificat : les doutes que la haine et la révolution ont amoncelés autour de sa tombe ne nous permettent pas de le juger aujourd'hui avec impartialité. Pie IX le regretta sans doute; mais il ne le pleura point comme il pleura quelques semaines plus tard le bon et vertueux cardinal Patrizi, père des pauvres et l'administrateur spirituel du diocèse de Rome, pendant toute la durée du pontificat de Pie IX.

En 1869, son frère aîné le comte Gabriel Mastaï, vieillard nonagénaire, fit une chute très-grave à son âge. Pie IX ayant appris son état se rendit à la *Scala santa* et gravit avec peine les degrés de ce saint escalier, pour obtenir le rétablissement de la santé de son frère.

Quand il apprit sa mort, il est resté plusieurs heures enfermé dans ses appartements puis, il descendit à Saint-Pierre pour prier.

Dans les premiers jours de janvier 1877, le comte Louis Mastaï, fils de ce frère aîné, mourait à l'âge de 63 ans à *San Benedetto del Tronto*. La résignation de Pie IX en présence de ces deuils fut admirable.

Autant Pie IX était ferme quand il s'agissait des principes de la vérité, autant il était indulgent et bon vis-à-vis des personnes.

Il n'avait qu'un désir, en effet, pardonner et réconcilier avec Dieu ceux qui persécutèrent l'église. Sa manière d'agir le prouva plus d'une fois. Et on a pu dire avec raison : « Pie IX aurait pu n'être qu'un grand pape, ses ennemis en feront un grand saint. »

Le président des Etats confédérés d'Amérique, Jefferson Davis, fait prisonnier après la guerre civile de 1866, gémissait, abandonné de tous, victime de la calomnie et des mauvais traitements de ses ennemis. Au milieu de ces cruelles angoisses, « une voix amie, raconta-t-il lui-même, vint me réjouir et me consoler dans ma cellule solitaire. Le saint-père m'envoya son portrait, sous lequel il avait écrit de sa propre main, la douce invitation que Notre-Seigneur fait à tous ceux qui sont oppressés par la souffrance : *Venez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai.* » Touchante invitation, en effet, qui

s'adressait non-seulement au prince humilié et vaincu, mais encore au protestant.

Jefferson Davis en fut ému et lui-même, après la mort du pape, il fit connaître ce trait de délicate charité.

Pie IX devait être un saint : tel fut le sentiment unanime de tous ceux qui l'ont connu. Sa vie fut véritablement une succession de faits étonnants et surnaturalisés par la grâce.

Il écrivait lui-même un jour à l'évêque de Lanciano : « Si nous repassons en esprit l'âpre sentier que nous avons parcouru, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir une suite continuelle de prodiges et nous pouvons à bon droit augurer que ce qui nous reste à parcourir nous promet des merveilles encore plus éclatantes. Et c'est pourquoi nous devons espérer contre toute espérance. »

L'évêque de Versailles disait dans un de ses mandements : Il est aisé de reconnaître dans l'histoire de Pie IX une multitude de faits qui supposent une intervention spéciale du ciel. Son élection, son exil, son retour à Rome, le dévouement des catholiques, le denier de Saint-Pierre, l'armée pontificale, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le concile du Vatican, tous ces événements sont autant de faits de l'ordre divin.

Sa belle vieillesse ne fut-elle pas surprenante ? L'âge n'affaiblit point en lui la mémoire, la vieillesse n'émoussa point son esprit toujours vif, et les rides ne rendirent pas dur et sévère son visage.

Sans doute, il avait droit à une protection spéciale de la mère de Dieu, ce pontife qui l'avait tant honorée sur la terre ! Il ne cessait de l'invoquer et de la prier de sauver Rome, il en parlait dans presque tous ses discours, il mettait lui et son peuple, sous sa maternelle protection, et il se proposait de se rendre au pied de son autel, dans la basilique libérienne, si Dieu lui accordait la délivrance comme en 1850, il s'y était rendu, le lendemain de son retour de Gaëte.

En 1874, l'évêque de Tarbes, dans le diocèse duquel se trouve la grotte miraculeuse de Lourdes, lui présenta un magnifique cadre au milieu duquel un émail cloisonné, du plus beau dessin, représentait la très-sainte Vierge, telle

qu'elle apparut à la petite Bernadette. Nous ne décrirons point cette œuvre d'art digne en tout point de celui auquel on l'offrait. Un chevalet de bronze permettait de dresser ce cadre sur le bureau même du souverain pontife. Pie IX considéra attentivement chacun des émaux, lut les inscriptions, puis son regard et son cœur se reportèrent vers la douce Vierge, et joignant les mains sur sa poitrine, il dit : « Sainte Mère, écoutez mes vœux ; pénétrez profondément mon cœur des plaies du Crucifié. » En même temps que les lèvres du pontife prononçaient ces paroles, sa main s'appuyait avec plus de force sur sa poitrine ; il semblait qu'il voulût lui-même enfoncer dans son cœur le glaive des souffrances. L'évêque reprit les strophes du *Stabat* : « Partagez avec moi les peines de votre Fils blessé et sanglant, qui pour moi a daigné souffrir ».

Le pape disait ensuite une nouvelle strophe, et ainsi, dans ce délicieux entretien, la prière sublime qui célèbre la Compassion de Marie fut récitée presque entièrement.

De nouveau Pie IX tourna un regard de confiance vers l'image de Marie : « Voilà, dit-il, toute mon espérance, car des espérances humaines, il n'y en a pas. Salut donc, étoile de la mer ! salut donc, Mère de notre Dieu, Marie toujours Vierge, Marie, Porte heureuse du ciel !

Joignant une seconde fois les mains, le Père récita avec l'évêque de Tarbes l'hymne *Ave Maris stella.*

L'évêque demanda que le présent du *Sanctuaire de Lourdes* fût sans cesse sous les yeux du souverain pontife, sur le bureau même où il travaillait. Pie IX choisit une place meilleure encore : « Non, dit-il, je mettrai ce tableau dans mon oratoire, là où je vais plusieurs fois chaque jour adorer le divin sacrement. Et si mon âme est désolée, s'il me semble que Dieu est sourd à notre voix, je lèverai mes yeux vers l'Immaculée : Elle priera avec nous, Elle priera pour nous ».

Le pape exprima ensuite toute la joie qu'il éprouvait à la vue des miracles de grâce qui s'opèrent à Lourdes, à la vue surtout de tant de conversions, de prières si ferventes pour l'Eglise et pour la France.

Pie IX développa également la dévotion envers saint Joseph l'époux de la Vierge immaculée. Il le donna pour patron à l'Eglise universelle, il approuva de nombreuses prières en son honneur, il les enrichit d'indulgences.

Après tout ce que l'on vient de lire, il nous paraît opportun et sage de clôre ce chapitre, comme nous l'avons commencé, par les paroles de son panégyriste déjà cité.

« Le monde entier le vénérait, il le sentait et le proclamait plus grand que ses ennemis, plus grand que leur haine et leur hostilité. Une seule chose a paru manquer à l'éminente gloire du très-regretté père ; il n'a pas vu le jour où l'Eglise recouvrerait ses droits et sa liberté. Dieu a jugé sans doute qu'il valait mieux, en délivrant son âme des tempêtes du siècle et ses yeux des larmes, lui accorder cette gloire et cette félicité qui ne connaissent point de limites dans le temps ni de bornes dans la jouissance. Il est allé, ce saint prince, recevoir un empire qu'il n'a point abdiqué, mais qu'il a échangé, en vertu des droits de la foi, pour cette Jérusalem céleste, où, placé maintenant, il dit : Ce que nous avions entendu dire, nous l'avons entendu dire, nous l'avons vu dans la cité du Dieu des vertus, dans la cité de notre Dieu qu'il a bâtie lui-même ».

Quand viendra à briller le jour de cette paix si désirée pour l'Église, notre grand pontife aura aussi sa gloire ; car, tous ceux qui en jouiront reconnaîtront qu'ils la doivent en grande partie à sa constance, à ses travaux, à ses prières.

« Pour toi, âme bienheureuse, ornement insigne et honneur du suprême pontificat, jouis de la couronne immortelle de tes mérites. Dieu t'a donné de quitter cette terre en illustre triomphatrice de ces temps d'iniquité; il a donné à ta vertu l'affection, le regret et la louange du monde, et peut-être il donnera un jour à ta mémoire d'être consacrée par le culte des saints [1].

1. *Oraison funèbre* de Mgr. Nocella.

CHAPITRE XXXII

MALADIE ET MORT DE PIE IX.

Maladie et rétablissement de Pie IX. — Ses derniers actes. — Consistoire du 28 décembre 1877. — Cardinaux créés par Pie IX. — Evêchés fondés ; — Evêques préconisés. — Le 2 février. — Discours de Pie IX. — Audience du 6 février 1878. — Nuit du 6 au 7 février. — La journée du 7 février. — Derniers moments de Pie IX. — Dernières paroles. — Sa mort. — Sa notification à Rome. — Douleur et manifestations. — Le corps à Saint-Pierre. — Sépulture de Pie IX. — Son futur tombeau. — Touchante humilité. — Espérances des catholiques. — Deuil du monde entier.

Le 21 novembre 1877, Pie IX après avoir reçu un pèlerinage de Carcassonne conduit par son évêque, éprouva un refroidissement ; il fut obligé de garder le lit. Depuis plusieurs mois, du reste, il ne pouvait plus faire usage de ses jambes et il célébrait la sainte messe assis sur son fauteuil. Pendant quelques jours sa santé inspira de sérieuses inquiétudes. La vigueur de son tempérament, les soins qui lui furent prodigués, la protection de la sainte Vierge contribuèrent à un rétablissement qui sans être complet, ramena l'espérance.

On avait remarqué d'ailleurs que l'amélioration datait du jour de la fête de l'Immaculée Conception, le 8 décembre, et les catholiques d'Italie, par un appel adressé à la catholicité se disposaient à célébrer, en juin 1858, l'époque mémorable où Pie IX devait atteindre les années du pontificat du prince des Apôtres, saint Pierre, à Antioche et à Rome. Afin de répondre aux intentions connues du saint-père et pour satisfaire aux besoins de l'heure présente, le conseil de la

Fédération des sociétés catholiques de Rome proposa, à cette occasion, des distributions abondantes de secours aux écoles et aux établissements d'éducation de la ville. On espérait ainsi opposer une barrière à l'impiété qui pervertit la jeunesse, dans les écoles athées ou protestantes.

Mais le monde catholique ne devait point recevoir cette nouvelle joie et Dieu réservait à son serviteur une meilleure et plus durable félicité,

Pie IX néanmoins se rétablissait, il pouvait s'occuper des affaires de l'Eglise, recevoir les cardinaux et les évêques. Le 15 décembre[1], l'évêque d'Annecy, avec une députation de son clergé, était admis à lui offrir les sentiments de reconnaissance de son diocèse pour l'élévation de saint François de Sales au rang des docteurs de l'Eglise et lui présenter, au nom des filles de la Visitation, un magnifique reliquaire contenant des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal.

Le 28 décembre 1877, il pouvait tenir un consistoire, créer deux cardinaux et préconiser six évêques. Il prononça une courte allocution, que nous devons conserver, comme les derniers et précieux enseignements d'un père mourant.

« Vénérables frères,

« Votre concours et le spectacle que nous donne votre présence nous offrent l'occasion que nous avons si vivement désirée, à savoir de rendre grâces à chacun de vous pour les marques d'affectiou dont vous nous avez comblé avec tant de charité en ce temps où nous avons été affligé par la maladie.

« C'est là un devoir de reconnaissance que nous sommes heureux d'accomplir aujourd'hui, vénérables frères, et nous nous réjouissons dans le Seigneur d'avoir éprouvé combien vous êtes de fidèles appuis pour soutenir la charge du ministère apostolique, et en même temps d'avoir ressenti cette douce consolation de voir les nombreuses tristesses de notre âme adoucies par votre vertu et par la constante affection de votre charité.

» Mais, en nous réjouissant ainsi de votre tendresse et de votre zèle pour nous, nous reconnaissons très-bien que chaque jour nous avons un plus grand besoin de votre coopération

et de celle de tous nos vénérables frères et des fidèles, afin que le secours de Dieu nous soit toujours présent dans les besoins si grands que nous éprouvons avec l'Eglise en notre temps.

« Aussi nous vous exhortons puissamment, vénérables frères, et surtout ceux d'entre vous qui exercent le ministère épiscopal dans le diocèse qui leur est confié, non moins que chacun des pasteurs qui dirigent le troupeau du Seigneur dans l'univers catholique tout entier, à répandre pour nous et pour l'Eglise, devant la divine clémence, leurs prières assidues.

« Oui, que ces prières lui soient offertes, afin qu'elle nous donne, malgré la faiblesse de notre corps, la force de l'âme nécessaire pour soutenir vaillamment le combat qui presse, qu'elle jette un regard sur les difficultés et les injures auxquelles l'Eglise est soumise ; que, remettant toutes nos fautes elle donne la gloire à son très-saint nom, et qu'elle nous accorde, avec le don de la bonne volonté, le fruit de cette paix que les chœurs des anges annoncèrent aux hommes lors de la naissance du Seigneur. »

Il nous paraît utile de consigner ici, à l'occasion du dernier consistoire tenu par l'immortel pontife, le nombre des cardinaux qu'il a créés, des diocèses qu'il a établis, des évêques qu'il a préconisés. Cette statistique suffirait pour faire connaître tout ce que Pie IX a fait pour étendre le règne de Jésus-Christ sur la terre, en multipliant d'une part les ouvriers évangéliques, et de l'autre en admettant toutes les nationalités au cardinalat. Il a même choisi pour résider auprès de lui, faisant partie de la curie romaine, des cardinaux de diverses nations et a introduit un prélat du nouveau monde dans le sacré collége. Pendant son long pontificat, il a créé cent vingt trois cardinaux.

L'institution des évêques a toujours été regardée comme un des actes les plus glorieux et les plus méritants des pontifes romains. Les anciens historiens et la sainte liturgie elle-même n'omettent jamais de mentionner le nombre des évêques créés par le pape dont elles retracent la vie ou célébrent les louanges. Pie IX a élevé vingt-quatre diocèses au

rang de métropoles ; il a créé cinq nouveaux diocèses métropolitains. Cent trente deux diocèses lui doivent leur existence. Nous ne comptons pas ici les délégations et les vicariats apostoliques dont nous avons parlé ailleurs. Il a préconisé, pendant son long pontificat, deux mille cent archevêques ou évêques, et aujourd'hui, il n'y a plus dans le monde catholique que 74 évêques qui n'ont pas reçu de lui la juridiction épiscopale. Les annales de l'Eglise n'ont jamais enregistré un pontificat aussi fécond.

Il est inutile de revenir sur les événements qui précédèrent la mort de Pie IX : nous avons raconté en leurs temps la mort de Victor-Emmanuel, l'avénement du roi Humbert et la protestation de l'auguste pontife. Le 2 février, la ville de Rome célébrait par de nombreuses communions et par un pieux concours de la jeunesse et de l'enfance dans les églises du Gesu et de saint Ignace, le soixante quinzième anniversaire de la première communion de Pie IX, Presqu'à la même heure, le souverain-pontife recevait dans la salle du Trône, les délégues des chapitres, des paroisses et des couvents et des confréries de Rome qui venaient, selon l'usage, lui offrir des cierges de la Chandeleur. Pie IX les reçut et trouva assez de force pour leur adresser de touchantes paroles qui furent comme son testament.

« C'est, dit-il, une consolation de vous voir réunis, formant « autour de moi une agréable couronne de fils devoués. Je « vous remercie du zèle que vous manifestez pour le salut » des âmes. »

« Je vous dirai une seule chose dans cette circonstance et « je vous congédierai ensuite. Je sais qu'il y a toujours dans « les diverses paroisses des ignorants qui ne savent pas « même les choses les plus nécessaires de la religion. Je sais « bien encore que les parents sont coupables de laisser ainsi « leurs enfants grandir dans cette ignorance religieuse ; mais « je sais aussi que nous devons courir après les pécheurs « pour les convertir et les ignorants pour les éclairer.

« Cherchez donc les ignorants, éclairez-les avec zèle, pour « qu'il ne puisse pas être dit qu'il y a dans ce centre du « monde catholique des âmes qui ignorent les principaux

« mystères de notre sainte religion. Employez tous vos efforts « à ôter de Rome cette honte, et que, moyennant votre zèle « et vos prières pour la conversion des âmes, la lumière de « la vérité brille partout dans cette ville sainte.

« Voilà les seules paroles que je tenais à vous adresser « dans cette circonstance, mon état de faiblesse ne me per- « mettant pas d'en dire davantage. Et maintenant je vous « bénis. Je bénis vos personnes, vos maisons religieuses, « toutes les âmes qui vous sont confiées. Que cette bénédiction « vous accompagne tous les jours de votre vie, et qu'elle soit « le thème de vos prières et de vos louanges, quand il plaira « à Dieu de vous appeler dans la gloire du paradis. »

Benedictio.

Le 6 février, Pie IX donnait audience au conseil de direction de la société primaire romaine pour les intérêts catholiques. Le duc Scipione Salviati, président de la société, le prince Camillo Rospigliosi, le chevalier Luigi Tongiorgi, qui étaient à la tête de cette députation offrirent à Sa Sainteté cinq gros volumes contenant les innombrables adhésions envoyées par les catholiques italiens à la protestation contre le projet de loi sur les abus du clergé.

Pie IX leur exprima sa satisfaction, les bénit eux et tous les membres de la société qu'ils représentaient. Le saint-père semblait bien portant, il était calme et enjoué comme à l'ordinaire. Le soir, son médecin avait remarqué les premiers symptômes d'une fièvre légère ; mais, il n'en conçut aucune inquiétude.

Pendant la nuit, son sommeil fut plusieurs fois interrompu, et à trois heures du matin, il appela son camérier de service, qui lui donna quelque fortifiant. Pie IX se rendormit, et il semblait être revenu à son état ordinaire.

Un peu avant cinq heures du matin, une grande agitation, des frissons, une respiration inquiète et fréquente, inspirèrent de nouveau des inquiétudes. A huit heures et demie, le pouls était pressé mais bas, et les voies respiratoires paraissaient embarrassées par un fort catarrhe. Malgré la gravité de ces symptômes, le pape conservait la plus parfaite lucidité d'esprit, et, quand Mgr Marinelli, son confesseur, se présenta, il

lui dit : « *è finito*, c'est fini ! » puis il lui demanda le saint Viatique. A neuf heures, le prélat lui administrait le sacrement de l'extrême-onction. A dix heures, le pouls était à peine sensible. Le cardinal-vicaire ordonna d'exposer le saint-sacrement dans toutes les paroisses.

Cette nouvelle, tombée comme un coup de foudre, produisit parmi la population romaine une émotion bien difficile à décrire. En un instant la place de Saint-Pierre fut envahie par la foule qui allait sans cesse en grossissant : les piétons et les voitures arrivaient par les rues adjacentes. Toute la ville de Rome était sur pied. L'inquiétude et la douleur étaient écrites sur les visages. On était atterré par la perspective de l'incomparable malheur qui menaçait Rome, l'Eglise et le monde. On interrogeait les gardiens du Vatican ; mais ceux-ci restaient muets ; on se rendait dans la basilique de Saint-Pierre. Qui pourrait dire les ferventes prières qui montèrent vers Dieu et les larmes qui furent versées devant le saint-sacrement exposé ? Mais le ciel se montra sourd à ces supplications et le mal continuait ses progrès rapides : le froid et la lividité de la mort envahissaient déjà les extrémités du corps de l'auguste vieillard, et un râle, de sinistre augure, se faisait entendre. L'esprit du saint-père restait toujours calme et lucide.

Les antichambres se remplissaient de toutes les personnes appartenant à la cour pontificale. Les cardinaux, les membres du corps diplomatique, les gardes-nobles, les princes et autres personnages s'y trouvaient confondus, animés d'un même sentiment, d'une profonde douleur mêlée d'une mortelle inquiétude.

Vers midi, Pie IX, prenant le crucifix placé sous son oreiller, le baisa et s'en servit pour bénir ceux qui l'entouraient. Les médecins constatèrent alors que la respiration du pontife était devenue plus embarrassée. Tous les membres du Sacré-Collége étaient dans la chambre du saint-père, et à ses côtés se tenaient le cardinal Bilio, grand pénitencier, et Mgr Marinelli. Les prières de la recommandation de l'âme furent alors récitées et souvent interrompues par les sanglots de l'assistance. Quand le cardinal-pénitencier récita l'acte de contri

tion, on vit Pie IX recueillir ses forces et on l'entendit proférer ces paroles: « avec votre sainte assistance... *col vostro santo ajuto.* »

Puis, comme si ce dernier acte de repentir avait suffi pour effacer les taches légères qui pouvaient encore ternir l'éclat de sa belle âme, on l'entendit réciter ces autres paroles : *in domum Domini ibimus*, nous irons dans la maison du Seigneur.

Le cardinal continua la récitation des prières ; mais lorsqu'il fut arrivé à ces admirables paroles : *Partez, âme chrétienne...*, la voix s'arrêta sur ses lèvres et l'émotion l'empêcha de continuer ; alors Pie IX, par un suprême et sublime effort, lui dit : *Si! si! Proficiscere...* « *Oui, oui, pars, mon âme!...* »

La respiration se fit de plus en plus pénible et le râle devint de plus en plus fort. Le vénérable mourant conservait néanmoins la liberté de son esprit, et il fit comprendre à plusieurs reprises combien il lui était pénible de ne pouvoir exprimer ses pensées. Le cardinal Bilio lui demanda de bénir le Sacré-Collége, et Sa Sainteté levant la main droite l'étendit pour donner sa dernière bénédiction.

Vers les quatre heures, ses yeux commencèrent à se voiler : l'agonie commença. On ne saurait donner une idée des souffrances de cette longue agonie qui dura deux heures.

A cinq heures et demie, le cardinal Bilio récita les mystères douloureux du Saint-Rosaire, auquel répondirent tous les assistants. Il en était à la récitation du quatrième mystère, lorsque ceux qui se tenaient plus près du lit aperçurent une dernière larme qui effleurait les cils du saint pontife; le râle diminuait sensiblement, les paroles de l'absolution furent alors répétées une dernière fois à haute voix, et les cloches de Rome sonnant l'heure de l'*Ave Maria*, Pie IX rendit le dernier soupir. Il était cinq heures trois quarts le 7 février 1878. Il semblait que la Vierge sainte avait choisi l'heure où la terre la salue comme la *femme bénie entre toutes les femmes*, pour appeler à elle l'âme immortelle et pure de son serviteur.

Ce fut un moment de suprême douleur!

Le cardinal grand-pénitencier récita le *Requiem æternam*,

et tous, cardinaux, prélats, gardes, familiers s'approchèrent de ce lit et voulurent encore baiser cette main qui ne s'était jamais levée que pour bénir. Le souverain pontife à peine expiré, les médecins rédigèrent l'acte de décès suivant :

« Nous, soussignés, certifions que Sa Sainteté le pape Pie IX, atteinte depuis longtemps d'une lente bronchite, a cessé de vivre, à la suite d'une paralysie pulmonaire, aujourd'hui 7 février 1878, à cinq heures quarante de l'après-midi.

« *Dr Antonini*, médecin ;
Dr Ceccarelli, chirurgien ;
Dr Petacci, assistant ;
Dr Tapai, assistant. »

Dès le lendemain, à la première heure, les romains lisaient aux portes des églises la notification de la mort de Pie IX, par le cardinal-vicaire. L'éminence rappelait en peu de mots que la vie du regretté pontife « avait été une série de bienfaits abondants, dans l'ordre spirituel, comme dans l'ordre temporel. »

Le vendredi 8 février, à huit heures du matin, le cardinal camerlingue, revêtu du costume violet, en signe de deuil, se rendit accompagné du Tribunal et des clercs de la Chambre apostolique, dans l'appartement mortuaire. Les pénitentiers de la basilique de Saint-Pierre gardaient le corps du pontife défunt dont le visage avait été recouvert d'un voile.

Après une courte prière, le cardinal ordonna de lever ce voile, il frappa trois fois sur le front du mort, avec un marteau d'argent, en l'appelant chaque fois par son nom. Puis il se tourna vers les assistants, et leur dit :

» *Papa vere mortuus est*, le pape est vraiment mort. » Après avoir récité le *de Profundis*, il aspergea d'eau bénite le cadavre, et il se fit remettre l'anneau du pêcheur qui fut brisé dans la première réunion des cardinaux.

La mort de Pie IX produisit une douloureuse impression. Dès que la nouvelle en fut officiellement connue, les magasins se fermèrent, et le peuple se rendit comme la veille aux abords du Vatican et dans la basilique de Saint-Pierre. Chacun semblait se rendre compte des complications redoutables

que cette mort pouvait amener dans les affaires d'Italie, de l'Europe et de l'Eglise. Ces manifestations muettes avaient leur éloquence.

Après avoir été embaumé, le corps du saint-père fut exposé dans une des salles du Vatican, où la noblesse et la bourgeoisie romaines vinrent le visiter. Le samedi soir, 9 février, vers les cinq heures, le corps de Pie IX, revêtu de ses habits pontificaux et de la chasuble rouge, fut placé sur un lit de repos, tendu de soie rouge. La tête fut couverte de la mitre d'or, et, dans ses mains croisées sur sa poitrine, on plaça un modeste crucifix. Il était six heures et demie quand les porteurs pontificaux soulevèrent le lit funèbre pour le transporter dans la chapelle du Saint-Sacrement de la basilique vaticane.

Le cortége fut imposant : il s'ouvrit par les gardes suisses placés sur deux rangs, les *palafrenieri* et le clergé tenant des torches allumées. Les massiers et un autre détachement de la garde suisse précédaient immédiatement les dépouilles vénérées du chef de l'Eglise. Les gardes nobles et les pénitenciers de Saint-Pierre entouraient le lit funèbre, que suivait *la famille* du saint-père, composée de leurs Excellences Révérendissimes Mgr Ricci, majordome; Mgr Macchi, maître de chambre; Mgr Samminiatelli, aumônier, et les illustrissimes et révérendissimes, *Monsignori* Negrotto, Casali del Drago, di Bisogno et Della Volpe, camériers secrets participants, ainsi que Mgr Vannutelli, substitut de la secrétairerie d'Etat. On voyait encore à leur suite le marquis Sacchetti, grand fourrier, le marquis Serlupi, grand écuyer, et le commandeur Filippani, maître d'hôtel.

Le duc de Castelvecchio, commandant des gardes nobles; le prince Altieri, capitaine, et plusieurs autres officiers du même corps d'élite faisaient partie du cortége.

Les cardinaux en très-grand nombre suivaient deux à deux, psalmodiant l'office des morts, et portant à la main des cierges.

Les princes Philippe Orsini, assistant au trône pontifical, Marc Chigi, maréchal du Conclave, Ruspoli, maître des Sacrés-Hospices; le marquis Cavaletti, sénateur de Rome

avant 1870, beaucoup de princes et autres membres du patriciat romain, les camériers secrets de Sa Sainteté et un détachement de la garde palatine d'honneur terminaient le triste et solennel cortége.

Il avança majestueusement à travers les vastes salles du Vatican, les immortelles Loges de Raphaël, la salle ducale et les escaliers, monuments impérissables de la magnificence des Pontifes romains. Quelques privilégiés se tenaient sur le passage, adossés à la muraille. Bien des fois j'avais vu le bien-aimé pontife traverser les mêmes salles et descendre dans l'éclat de sa triple majesté de Roi, de Pontife et de Père, l'escalier royal !..

Je me souvenais encore de l'avoir vu, il y avait quelques mois à peine, à l'époque de son jubilé épiscopal, parcourir les rangs pressés des pèlerins qui remplissaient ces mêmes loges : on le portait alors sur sa *sedia Gestoria*, nous nous prosternions alors avec amour sous sa main bénissante, et nous ne pouvions détacher nos regards de cette physionomie si noble et si bonne !... Hélas ! ces yeux si brillants étaient maintenant fermes et cette main immobile ne pouvait plus se lever pour nous donner, avec les bénédictions divines, la force dont nous avions besoin !... Emotion profonde et générale dont je ne saurais donner une idée !

A 7 heures, la dépouille du saint pontife faisait son entrée dans la basilique, témoin si souvent des triomphes uniques et incomparables de Pie IX vivant. Le Chapitre l'attendait sur le seuil, ce ne sont plus des chants de gloire qui l'accueillirent : depuis sept ans, il n'était venu dans l'immense basilique que deux fois, et les portes en étaient closes. Il y rentrait alors pour ne plus la quitter, il y était reçu par les chanoines en pleurs : les lumières qu'ils portaient à la main et les chants qu'ils faisaient entendre ne me rappelèrent les grandes solennités d'autrefois que pour en faire mieux ressortir les contrastes avec celle de l'heure présente ! Pie IX était mort, et l'Eglise était en deuil. Ce deuil toutefois me semblait plein d'espérance et d'immortalité : en voyant sa dépouille pénétrer dans ce temple où il a glorifié la Vierge immaculée, élevé des autels à tant de saints et de bienheu-

reux, mon esprit s'élevait plus haut, mon cœur faisait un instant trêve à sa douleur et je me représentais l'entrée de Pie IX au ciel. Marie, à la tête de tous les saints qu'il a canonisés, a dû venir à la rencontre de ce grand pontife, le conduire elle-même au pied du trône de son fils, où Saint-Pierre et ses successeurs l'attendaient pour célébrer ses vertus, exalter sa constance et récompenser son héroïsme dans l'épreuve.

Le corps de Pie IX fut placé dans la chapelle du saint-sacrement : les cardinaux l'entourèrent, les chantres de la chapelle *Giulia* entonnèrent les prières d'usage et M[gr] Folicaldi, chanoine-évêque, donna l'absoute.

Les fidèles se retirent et le corps fut confié à la garde noble.

Pendant quatre jours le corps resta exposé à la vénération publique : le lit funèbre était rapproché de la grille qui ferme la chapelle, de façon à ce que les fidèles, en s'approchant, pouvaient baiser le pied du saint-père. La physionomie du pape avait cette expression de douce bonté et d'angélique sérénité qui lui était habituelle : un céleste sourire semblait encore effleurer ses lèvres. L'embaumement d'ailleurs avait très-bien réussi. L'empressement des Romains à se rendre à Saint Pierre pour contempler une dernière fois les traits du souverain pontife fut grand. Le matin, bien avant le jour, les gradins de la basilique étaient envahis par la foule. Ce concours continua pendant les quatres jours que dura l'exposition de la vénérée dépouille ; Rome payait un dernier tribut de vénération et d'amour à celui qui fut son pape et son roi. On y portait des malades, on y allait demander à Dieu par les mérites et l'intercession de ce grand serviteur de Dieu les grâces dont on avait besoin.

Le mercredi, 14 février, au soir, le corps de Sa Sainteté fut déposé dans la sépulture provisoire destinée à tous les papes et placée au-dessus de la porte qui conduit aux tribunes de la chapelle du chapitre de Saint-Pierre. Vers les 6 heures du soir, les cardinaux réunis dans la salle du Consistoire descendirent dans la basilique par l'escalier secret du Vatican. Arrivés dans la chapelle du saint sacrement, ils s'approchè-

rent du lit où reposaient les restes du souverain pontife, et pour la dernière fois ils baisèrent ses pieds.

Le chapitre de Saint Pierre se rendit alors dans la chapelle du saint sacrement. M[gr] Folicaldi, archevêque d'Ephèse et chanoine revêtu de la chape noire et de la mitre d'argent, aspergea le corps du pontife, récita les prières d'usage, puis entonna le *Miserere* qui fut poursuivi par les chantres.

Le funèbre cortége se mit alors en marche : les massiers du chapitre l'ouvraient ; derrière la croix marchaient le séminaire du Vatican, le chapitre et le cardinal Borromée, archiprêtre de la Basilique. Les restes du saint-père, portés par les chapelains et par les exempts des gardes nobles qui ont réclamé cet honneur exceptionnel, suivaient immédiatement. La garde suisse, les gardes nobles, les frères de l'archiconfrérie de Saint-Michel *in Borgo*, la cour pontificale, les camériers, et plusieurs personnes de distinction complétaient le cortége, terminé par un détachement de la garde palatine.

La procession se dirigea vers la *confession* de Saint-Pierre, en rasant la statue de bronze du prince des apôtres, puis elle se rendit dans la chapelle du chapitre.

Tous regardaient émus et pour la dernière fois le visage de Pie IX dont la mort n'avait point troublé l'expression.

Lorsque le corps fut déposé au milieu du chœur, la tête tournée vers l'autel, on récita les prières liturgiques, puis M[gr] Folicaldi bénit la bière en bois de cyprès dans laquelle devait être renfermée la précieuse dépouille. Alors, M[gr] Ricci, majordome, couvrit le visage d'un voile blanc.. C'en était fait ; nous ne devions plus revoir sur la terre les traits aimés de Pie IX !!..

Les chapelains du saint-père, aidés des gardes nobles, soulevèrent alors le corps, encore revêtu de ses habits pontificaux, et ils le placèrent ainsi dans la première bière en bois de cyprès dont l'intérieur était doublé de velours cramoisi. On y déposa trois bourses de soie rouge dans lesquelles étaient trente-deux médailles d'or et autant en argent et en bronze correspondant aux années du pontificat de Pie IX. Un tube en métal fermé, contenant le parchemin que relatait

les faits les plus saillants de cet incomparable pontificat, fut déposé sur ses pieds. Puis après avoir recouvert le corps d'une étoffe de soie rouge, le cercueil fut fermé avec un ruban violet disposé en forme de croix ; aux deux extrémités le majordome plaça son sceau en cire, le cardinal camerlingue et le chapitre de Saint-Pierre placèrent le leur aux deux autres extrémités.

Mgr Folicardi prononça alors une dernière absoute, pendant que les notaires du chapitre dressaient l'acte mortuaire. Dans cette pièce officielle, on fait mention des ordres donnés par le cardinal camerlingue, de l'embaumement et de l'exposition publique du corps. Les ornements avec lesquels il fut enseveli sont décrits et nommés avec précision, et la cérémonie funèbre est racontée dans les plus minutieux détails.

La bière de cyprès fut ensuite déposée dans une seconde en plomb, qui fut fermée de six sceaux : deux du carmerlingue, deux du majordome, un de l'archiprêtre de la basilique, et le sixième, du chapitre. Sur cette bière on a gravé l'inscription suivante en latin :

Corps de Pie IX, souverain-pontife. Il a vécu 85 *ans,* 8 *mois,* 26 *jours, il a gouverné l'Eglise catholique* 31 *ans,* 7 *mois,* 23 *jours.*

Il mourut le 7 *février* 1878.

Ces deux bières furent enfermées dans une troisième faite avec du bois de châtaignier, puis le corps fut déposé à l'endroit que nous avons dit.

La pierre fut alors scellée ; elle porte cette simple inscription :

« Pius IX. P. M. »

Les ossements du grand pape ne resteront pas dans l'Église de Saint-Pierre à côté de ses illustres prédecesseurs. Lui-même a choisi le lieu de sa sépulture définitive, tracé à l'avance l'inscription qu'on y devra graver, désigné le seul ornement qui décorera le modeste monument et en a fixé le prix.

Il faut citer en entier ce passage de son testament; il honore autant sa mémoire que les grandes actions qui ont illustré son pontificat.

« Mon corps, devenu cadavre, devra être enseveli dans l'église Saint-Laurent hors les murs, précisément sous l'arc qui s'élève au-dessus de la pierre appelée *gril*, où apparaissent encore les taches provenant du martyre de l'illustre lévite. La dépense du monument ne devra pas excéder quatre cents écus. »

On y devra graver l'inscription suivante :

Ossa. et cineres.
Pii. P. IX. sum. pont.
Vixit. ann. LXXXV.
In. pontificatu.
Ann. XXXI.
Orate. pro. eo.

Pour écusson, la tiare avec une tête de mort et des os *en croix*.

Cet homme, qui fut le plus grand de son époque, dont la vie et les œuvres firent l'édification des bons, l'étonnement des méchants et l'admiration de tous, a voulu être enterré modestement dans cette église *Saint-Laurent*, rebâtie par sa munificence, située auprès des cimetières de Rome.

Ainsi le pape le plus populaire et le plus vénéré, reposera près de sa chère ville, il dormira près de ses enfants, à côté de sa chère Rome et des Romains qu'il a tant aimés.

Un jour, d'ailleurs, nous l'espérons, la tombe du grand pape deviendra glorieuse à l'égal de celle des saints. Déjà le peuple se prosterne devant le sépulcre qui contient sa dépouille, il y fait ses prières et répand ses larmes, et Dieu seul connait ceux qui se relèvent consolés et guéris. Les pèlerins, après avoir adoré le saint-sacrement et prié le prince des apôtres, viennent s'agenouiller devant le tombeau du pontife défunt, sous les voûtes de Saint-Pierre, le priant de les bénir comme s'il était encore vivant. On parle de nombreuses grâces obtenues par son intercession, on se partage les objets qui lui ont appartenu et l'on raconte des merveilles, des guérisons inattendues et subites opérées au contact de ces précieuses reliques. Nous ne raconterons pas ces événements extraordinaires sur lesquels l'Eglise seule

a le pouvoir et le droit de se prononcer. Mais le chrétien confiant et charmé peut faire des vœux pour voir se multiplier et se confirmer ces faits surprenants et, en remerciant Dieu des grâces qu'il a accordées à Pie IX, lui demander de glorifier sa tombe et de lui donner en ce siècle de peu de foi la joie de voir l'Eglise lui élever des autels.

Le monde entier a pleuré Pie IX. A l'émotion produite par cette nouvelle, et dont les plus incrédules ont eu peine à se défendre, on sentait qu'il s'était fait un grand deuil dans l'Eglise, dans le monde un vide immense. Le pape était si fort, il vivait tant par l'énergie indomptable de son âme, qu'on s'habituait à croire qu'il ne mourrait pas. Comment craindre qu'il s'en allât ? La sainte Eglise avait tant besoin de lui ! Il était si bon, si sage ; il avait fait de si grandes choses ! Sa raison, désarmée de toute force humaine, tenait seule en bride tant d'adversaires puissants ! Comment croire que Dieu consentît à laisser partir le seul mortel de taille souveraine qui restât dans le monde ?

Vaines raisons, vaines espérances !

Dieu a ses desseins éternels qu'il suspend, que rien n'arrête.

La presse fut unanime à déplorer la mort du grand pape et à rendre hommage à sa mémoire. Jamais peut-être un tel concert de louanges ne s'éleva en l'honneur de la vertu et de la grandeur morale.

Le peuple accourut dans les églises pour assister aux services funèbres. Les présidents de la République Française et des Etat-Unis voulurent y prendre part personnellement, et les Chambres françaises suspendirent leurs séances. Les mêmes honneurs, lui furent rendus par tous les gouvernements catholiques.

C'est que lui seul et ce sera son immortelle gloire dans les annales de l'humanité, lui seul n'a pas fléchi devant les insolents succès d'une démagogie qui veut tout abaisser, ni devant les victoires d'un despotisme qui veut tout asservir. Il a parlé à la Révolution, il a parlé aux Césars ; aux heures

sombres de l'affaissement universel, il s'est levé dans la majesté, et il a dit aux triomphateurs de Berlin et de la Russie l'impérissable parole de l'Evangile, du droit et de la justice qui est la sauvegarde de la conscience humaine et le seul appui de la civilisation.

N'est-il pas tout à la fois conquérant, comme saint-Grégoire le Grand; athlète indomptable comme Grégoire VII; défenseur de la chrétienté commé saint Pie V; victime et docteur, comme Pie VI; doux, pieux, énergique, comme Pie VII? Aussi l'humanité a subi le prodigieux ascendant de son influence, et il laisse l'Eglise de la terre avec des œuvres fécondes, avec des enseignements opportuns, avec des modèles sans tache, avec de pacifiques phalanges de religieux, d'apôtres, avec un épiscopat unanime.

S'il lègue à son successeur les chaînes du Vatican gardé, et de Rome envahie, il lui lègue aussi la grande armée de Dieu, organisée pour le service de la vérité et la conquête du monde à l'évangile.

Et maintenant qu'il a passé les jours des bons combats et fini de les vivre, qu'il dorme dans la paix son dernier sommeil, ce doux et saint pontife.

Pour une époque qui s'en va à la décadence, courant à sa ruine, ce sera une consolation dans le présent comme une gloire dans l'avenir d'avoir pu rencontrer dans le pape-roi la vraie force et la vraie vertu :

Celle qui enfante les martyrs et engendre les saints, celle qui fit Pie IX et fera Léon XIII.

Ici se termine l'histoire de Pie IX, écrite plutôt pour notre satisfaction personnelle qu'en vue du public. D'aucuns ont cru néanmoins que l'ouvrage intéresserait nos lecteurs, et que

cette vie, en l'édifiant, pourrait le rendre meilleur, ce dont nous remercierons Dieu du fond de notre cœur de prêtre.

Quoiqu'il arrive, ce qui nous consolera par-dessus tout de nos travaux et de nos veilles, c'est d'avoir vécu plus longtemps avec notre bien-aimé pontife et d'avoir suivi par-delà le tombeau, cette grande et sainte figure :

Bienheureux Père!

C'est à l'ombre du tombeau du Prince des Apôtres, les regards tournés vers Votre auguste Personne, soutenu souvent par Vos enseignements, à Rome même, la cité inaliénable des pontifes romains, que j'ai réalisé le dessein d'écrire les gloires et les douleurs inouïes de Votre pontificat.

Mon œuvre achevée, je voulais la déposer à Vos pieds, comme l'expression de ma filiale vénération. Mais au moment où j'allais la terminer, Dieu a voulu récompenser Vos vertus en vous appelant, — mon cœur et ma foi me le disent, — à partager le bonheur des élus....

Et c'est sur Votre tombe que je viens l'apporter aujourd'hui.

Certes, cette histoire est bien au-dessous de ce qu'elle devrait être.

Pour parler dignement de Pie IX, il eut fallu du génie et de la sainteté et je n'ai pu mettre, très-saint Père, au service de Votre cause, que ma bonne volonté.

Néanmoins, prosterné devant Votre glorieux sépulcre, je Vous offre ce livre tel qu'il est.

Daignez donc l'agréer, et du haut du Ciel, ô Père saint, accordez encore à l'un de Vos fils inconnu, une bénédiction qui apportera à son âme les forces dont elle a tant besoin, pour soutenir les luttes de la vie, et à son cœur, une affection toujours plus soumise envers l'épouse de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dont Vous fûtes l'intrépide et bien-aimé chef.

CHAPITRE XXXIII

LE SUCCESSEUR DE PIE IX

Léon XIII. — Sa naissance. — Son éducation. — Sa carrière administrative. — Sa carrière diplomatique. — Son épiscopat. — Sa promotion au cardinalat. — Le conclave. — Son élection au pontificat. — Ses armes. — Discours des délégués des Universités catholiques de France.

Joachim Pecci, naquit à Carpineto, dans le voisinage d'Anagni, le 2 mars 1810. Ces contrées, renommées par l'énergie du caractère et la vigueur d'intelligence de ses habitants, ont déjà donné à l'Eglise plusieurs papes. Saint Hormisdas, saint Silvère, saint Vitalien, Innocent III, Grégoire IX, Alexandre IV et Boniface VIII, semblent avoir respiré, avec l'air vivifiant de ces campagnes, les mâles vertus qu'ils firent briller sur la chaire de Saint-Pierre. En songeant à Boniface VIII, souffleté dans Anagni par Nogaret, l'envoyé du roi de France, aux circonstances dans lesquelles le nouveau pape, son successeur et son compatriote, prend les rênes du gouvernement de l'Eglise, on se rappelle involontairement ces vers du Dante, énumérant, dans son 20e livre du Purgatoire, les humiliations et les douleurs de Boniface VIII :

> Veggio in Anagna entrar lo fiordaliso
> E nel vicario suo Cristo esser catto ;
> Veggiolo un'altra volta esser deriso ;
> Veggiolo rinovellar l'aceto e il fele,
> E tra vivi ladroni essere anciso.

« Je vois entrer dans Anagni l'homme aux fleurs de lys, et le Christ captif dans son vicaire. Je le vois encore une fois l'objet des dérisions ; je le vois boire de nouveau le vinaigre et le fiel, et mourir entre de hardis larrons. »

N'est-ce pas la peinture exacte de la situation faite aujourd'hui encore au vicaire de Jésus-Christ ?

La famille Pecci, l'une des plus honorables et des plus riches de ces contrées, envoya son fils à Rome pour y faire ses études. L'intelligence ouverte, les aptitudes sérieuses et variées du jeune Joachim, le firent promptement remarquer de ses maîtres, et il leur fit honneur en couronnant ses études par deux thèses publiques, qu'il soutint d'une façon très-brillante,.au collége romain et à l'Université de la Sapience.

Admis à l'Académie des nobles ecclésiastiques, ses rares qualités le mirent en relief ; Grégoire XVI l'admit dans les rangs de la prélature et, malgré sa jeunesse, il le jugea capable de remplir la charge de délégat apostolique dans la province de Bénévent. Le souverain pontife n'eut qu'à s'applaudir de ce choix. Ce poste, en effet, était l'un des plus difficiles des Etats pontificaux. Bénévent, enclavé dans les Etats du roi de Naples, était constamment exposé aux excursions de brigands et de contrebandiers de toutes sortes, si nombreux dans ces pays, et le peuple, victime de leur férocité et de leurs vols, avait beaucoup à souffrir. Protégés par les anciennes familles féodales et puissantes de cette province, ces brigands étaient assurés de l'impunité, et Bénévent était devenu pour eux un véritable lieu d'asile devant lequel la justice semblait rester impuissante. Jusqu'ici aucun des délégats apostoliques n'avait eu assez d'autorité pour purger ce pays de ces redoutables ennemis.

En arrivant, Mgr Pecci fut effrayé de la gravité du mal ; mais il ne se découragea point, il examina froidement la situation, puis, bien résolu à faire son devoir, il tenta d'y remédier par tous les moyens en son pouvoir. Il obtint d'abord du gouvernement pontifical un employé énergique et honnête, et il se mit aussitôt à l'œuvre. Quand il se fut assuré du concours du roi de Naples, et qu'il crut pouvoir suffisamment compter sur les officiers de la petite troupe et sur les gen-

darmes de sa délégation, il s'attaqua de front aux brigands, et il n'hésita pas à les poursuivre jusque dans les châteaux et les citadelles où ils se réfugiaient. Les seigneurs accusèrent le délégat de violer leurs terres, de ne tenir aucun compte du droit d'asile, et souvent, avec leurs gens, ils tinrent longtemps tête aux troupes du délégat; mais l'autorité sortit toujours victorieuse de ces luttes entreprises au nom de la justice et dans l'intérêt de la sécurité du peuple.

Le plus puissant de ces seigneurs, raconte Louis Teste, vint un jour, menaçant, trouver Mgr Pecci, et lui dit qu'il partait pour Rome et qu'il en reviendrait avec l'ordre de l'expulser.

« C'est bien, Monsieur le marquis, répondit froidement Mgr Pecci. Mais, avant d'aller à Rome, vous passerez trois mois en prison, et je ne vous donnerai à manger que du pain noir, et à boire que de l'eau. »

Pendant ce temps, le château du marquis était pris d'assaut, les brigands tués ou faits prisonniers, et le peuple acclamait le délégat.

Cette vigueur devait plaire à Grégoire XVI, qui tenait d'une main si ferme les rênes du gouvernement de l'Eglise, et pour en témoigner sa satisfaction au jeune délégat, il le mit à la tête d'une province dont l'importance était bien autrement considérable.

Pérouse fut de tout temps une ville difficile à administrer : la révolution y trouve toujours des esprits dociles et des têtes ardentes, et les délégats des papes ont presque constamment échoué dans le gouvernement de cette province. Mgr Pecci apporta tant de prudence, se montra si fidèle observateur de la justice, qu'il sut, rare talent, se concilier également et la reconnaissance de son souverain et l'amour du peuple. Chose encore plus merveilleuse, il y eut un moment où les prisons de la délégation ne renfermèrent pas un seul détenu !

Grégoire XVI avait pu le voir à l'œuvre, lorsqu'en 1841 il visita la ville de Pérouse, au milieu des acclamations de ses sujets. Il l'avait nommé plus tard délégat de Spolète; mais il ne s'y rendit pas, car le pape crut, sur ces entrefaites, devoir lui confier un autre poste important, devenu libre : il le choisit en 1843 pour être nonce à la cour de Bruxelles.

Ce fut alors que Grégoire XVI le préconisa archevêque *in partibus* de Damiette. Il fut sacré par le cardinal Lambruschini dans la petite église de Saint-Laurent *in pane perna*, élevée sur le lieu même où l'illustre diacre de l'Eglise romaine subit son douloureux martyre.

Pendant les trois ans que Mgr Pecci remplit ces délicates et importantes fonctions, il contracta à Bruxelles de nombreuses et solides amitiés; le roi Léopold Ier aimait à le consulter dans les circonstances les plus graves et il ne manqua jamais une occasion de lui témoigner l'estime toute particulière qu'il avait pour son caractère élevé et la rectitude de son jugement. Mais le climat rigoureux de la Belgique altéra sa santé et il dut, selon le conseil des médecins et au grand regret du roi, solliciter son rappel.

A son départ, Léopold lui confia un pli cacheté pour le remettre au pape. Le prélat demanda si les commissions du roi étaient pressées : il voulait, avant de rentrer à Rome, visiter une partie de l'Europe, en étudier les institutions politiques, comme il avait fait en Belgique et en Hollande.

« Il suffit, monseigneur, répondit le roi, que vous remettiez vous-même le pli aux mains du pape à votre rentrée à Rome. »

Quand Mgr Pecci eut regagné la Ville Eternelle, Grégoire XVI, après avoir pris connaissance du billet royal, lui dit;

« Le roi des Belges exalte votre earactère, vos vertus, vos services, et il demande pour vous une chose que j'accorderai de grand cœur: la pourpre... Mais voici qu'une députation de Pérouse me supplie de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siége de Pérouse : vous y recevrez bientôt le chapeau cardinalice[1]. »

Il fut préconisé archevêque de Pérouse le 19 janvier 1846; mais quelques mois après, la mort enlevait rapidement Grégoire XVI à l'amour de l'Eglise, et Mgr Pecci dut attendre la pourpre romaine.

Pie IX, dont les premières années du pontificat furent si orageuses, créa cardinal de la sainte Eglise romaine l'arche-

1. Louis Teste.

vêque de Pérouse, dans le consistoire du 19 décembre 1853, et lui donna le titre de Saint-Chrysogone. C'est dans ce même consistoire que Pie IX prononça cette mémorable allocution *in apostolicœ sedis fastigio*, dans laquelle il énumérait tous les attentats dont le gouvernement piémontais s'était déjà rendu coupable envers l'Eglise en foulant aux pieds ses lois les plus sacrées, ses droits spirituels les plus incontestables. Le grand pontife déclarait qu'il ne se repentait nullement d'avoir atteint, vis-à-vis de ce gouvernement rebelle, les dernières limites de la mansuétude et de la bonté; mais qu'il n'accepterait jamais aucune demande contraire à la dignité et aux droits du saint-siége. Le caractère du nouveau cardinal était fait pour comprendre et imiter cette noble et héroïque attitude du chef de l'Eglise.

Mgr Pecci gouverna pendant trente-deux ans l'église de Pérouse; ce furent trente-deux ans d'une administration aussi sainte que prudente, aussi charitable qu'énergique. On ne saurait redire les preuves qu'il donna de son admirable sagesse et la persévérance infatigable et incessante avec laquelle il s'efforçait d'atteindre tout ce qui pouvait procurer le bonheur et l'amélioration du troupeau confié à ses soins. L'instruction, la distinction et le zèle du clergé de Pérouse, le séminaire, l'*Académie* théologique de Saint-Thomas, plusieurs institutions pour l'éducation de la jeunesse, sont des faits plus éloquents que tous les discours, qui dénotent combien fut excellente et incomparable, la culture dont le Pasteur entoura la vigne mystique du Seigneur.

Il rencontra sans doute de grandes difficultés dans l'administration de son diocèse. Il suffit de se rappeler les événements qui, depuis 1859, se sont passés en Italie, pour se faire une idée de la prudence, de la fermeté et de la sagesse nécessaires aux évêques de ce pays, obligés, pour défendre les droits de l'église, pour protéger la foi de leurs peuples, de lutter quotidiennement contre les empiètements d'un pouvoir usurpateur et d'opposer une digue aux flots toujours envahissants de l'impiété et de l'immoralité, produits ordinaires des révolutions.

Le cardinal Pecci fut à la hauteur de cette difficile situa-

tion. Les yeux fixés sur Pie IX, il se montra digne de sa confiance, digne d'être son auxiliaire.

Lorsque le gouvernement italien voulut imposer aux provinces pontificales, annexées contre tout droit et toute justice, la loi civile sur le mariage, l'archevêque de Pérouse écrivit à Victor-Emmanuel une admirable lettre pour protester contre cette invasion du pouvoir temporel sur le domaine des choses spirituelles. Il lui écrivit de nouveau pour protester contre l'expulsion des religieux.

En 1860, le 28 janvier, il envoyait avec son chapitre, une adresse à Pie IX pour protester contre les menées du Piémont tendant à détruire le pouvoir temporel du saint-siége. Il exprimait toute la part qu'il prenait aux longues et douloureuses amertumes qui déchiraient le cœur du saint-père.

« Par cet acte, disait-il encore, le cardinal-évêque de Pérouse et tout son chapitre, protestent, avec toute la chrétienté émue, contre ces ténébreux desseins du Piémont révolutionnaire ; ils font des vœux et adressent des prières au prince des pasteurs dont vous avez été, ô père-saint, l'oracle vivant et l'auguste vicaire, afin qu'il ne permette pas que de si coupables et de si sacriléges machinations reçoivent leur complément, et qu'il renouvelle, dans votre personne sacrée, ce triomphe plus d'une fois admiré, d'où il apparaît, même aux yeux des moins croyants, que la chaire de Pierre est cette pierre angulaire contre laquelle toute force humaine vient se briser, et que celui qui tente de la renverser est écrasé par elle. »

Plus tard, l'éminent prélat adressait à ses diocésains une lettre sur les erreurs du jour contre la religion et les pratiques de la vie chrétienne, et avec une vigueur peu commune, il signalait les dangers des mauvaises lectures, du manque d'éducation ; il s'élevait, avec une éloquence vraiment chaleureuse, contre les blasphèmes, la violation des fêtes de l'Eglise et l'immoralité toujours croissante.

Ce zèle infatigable, ce courage apostolique devaient rencontrer la perséuction. Elle ne manqua pas, en effet, au pieux pasteur et elle fut d'autant plus douloureuse pour son cœur, qu'elle lui vint de ses propres enfants, de ses prêtres. En

1862, il y avait à Pérouse trois malheureux prêtres, dont le jugement peu solide et le cœur faible avaient été pervertis par les erreurs du jour. A cette époque, le père Passaglia, de douloureuse mémoire, faisait signer une adresse au saint-père afin de l'engager à renoncer au pouvoir temporel. Les trois prêtres de Pérouse avaient refusé de donner leur signature, mais accusés de lâcheté par leurs complices, ils publièrent dans les journaux les motifs de leur refus; ils avaient, disaient-ils, signé une autre adresse encore plus sacrilége que celle de Passaglia, et ils annonçaient qu'ils mettaient cette dernière à la disposition de ceux qui la voudraient signer.

L'évêque de Pérouse ne pouvait pas laisser impunie cette infâme fanfaronnade. Il écrivit donc une lettre paternelle à ces pauvres fourvoyés : il les engageait à songer à leur conscience, à se mettre en règle avec l'Eglise, et enfin il leur interdisait l'exercice de leurs fonctions sacrées jusqu'à ce qu'ils lui eussent donné des preuves de leur repentir. Loin de se rendre à ces affectueux avis, ces misérables déférèrent la lettre épiscopale au pouvoir judiciaire, afin qu'il procédât contre le cardinal « coupable, dirent-ils, de les avoir excités au mépris des institutions actuelles. »

Le juge d'instruction, après avoir examiné les fondements de cette accusation, rendit une ordonnance de non-lieu; mais le fisc, mécontent, en appela de cette sentence, et la cause de l'évêque fut portée en cour d'appel. Ce tribunal, après examen, renvoya le cardinal de la plainte.

L'évêque de Pérouse fut l'un des évêques d'Italie qui défendit avec le plus d'autorité et de talent le pouvoir temporel du saint-siége. Il ne se dissimulait point qu'en voulant détruire cette œuvre des siècles, les ennemis de l'Eglise ne se proposaient pas d'autre but que de renverser l'autorité spirituelle elle-même du pape. « Notre devoir, disait-il, est d'autant plus nécessaire, que les efforts de ceux qui veulent faire croire que ce domaine temporel n'intéresse en rien les intérêts du catholicisme, sont plus grands. D'un autre côté, ajoute-t-il, il y a beaucoup de personnes qui, soit par naïveté, soit par défaut d'instruction ou par faiblesse d'esprit,

ne soupçonnent même pas le but pervers qu'on dérobe à leurs yeux, par le mensonge et une perfidie très-habilement tissue. Il ne s'agit pas ici, disent-ils, de la religion, que nous voulons voir respectée. Le gouvernement spirituel des âmes suffit au souverain pontife, il n'a nul besoin de la puissance temporelle. Ces soins terrestres, au contraire, distraient son âme, ils sont un péril pour l'Eglise, illicites et contraires à l'évangile, et ils vont ainsi, en disant d'autres sophismes, dans lesquels on ne sait vraiment qui l'emporte, de l'insulte ou de la folie. »

Et le prélat réfute, l'un après l'autre, toutes les objections, combat toutes les raisons et affirme, dans toute sa splendeur et sa vérité, la nécessité du pouvoir temporel intimement lié à l'indépendance du souverain pontificat.

On se souvient encore de la révolte de la cité de Pérouse, en 1859, à la suite de la guerre d'Italie, et comment Pie IX envoya ses troupes pour rétablir son autorité méconnue. Les révolutionnaires jetèrent les hauts cris et s'efforcèrent de rendre de plus en plus odieux le gouvernement pontifical. Tous leurs journaux parlèrent des massacres de Pérouse, et ils accusèrent le souverain pontife d'avoir versé à profusion le sang de ses sujets. En réalité, il n'y eut qu'une douzaine de victimes. C'était trop, sans doute, mais la responsabilité doit tout entière retomber sur les auteurs mêmes de la révolte. Cette victoire du droit ne devait pas durer longtemps, le gouvernement piémontais, devenu le bras de la révolution italienne, devait bientôt reprendre, à son profit, Pérouse sur les soldats du pape.

Pendant tous les événements, le cardinal Pecci demeura fidèle à son devoir et il sut, par la supériorité de son caractère, imposer le respect aux ennemis de la papauté. Le gouvernement italien, appréciateur de son mérite et de l'influence dont il jouissait à juste titre sur ses diocésains, recommandait à tous ses fonctionnaires d'user de la plus respectueuse réserve vis-à-vis de l'évêque de Pérouse. Il redoutait la douce fermeté du prélat : il savait bien qu'il rencontrerait sûrement la défaite, s'il tentait seulement d'entrer en conflit avec lui. Il dut, sans doute, comme ses collègues dans l'épis-

copat, subir les douloureuses conséquences des lois spoliatrices du nouveau gouvernement; mais il demeura toujours digne et protesta toujours avec courage. Quand on lui prit son séminaire, il se contenta de dire : « Je n'ai besoin que de quelques chambres, » et il ouvrit son palais aux séminaristes.

Homme de caractère et d'action, le cardinal Pecci est un littérateur, et ses mandements sont tous marqués au coin d'une doctrine profonde et pure et d'une éloquence convaincue et brillante. On dit même qu'à ses heures il est poëte et qu'il ne manque pas d'inspiration. Spirituel, aimable, simple, il est fort agréable dans l'intimité et sa conversation était très-recherchée.

Toutes ces qualités le faisaient aimer de son peuple et de son clergé, et, en 1871, lorsqu'il célébra le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale, on connut toute la profondeur et la sincérité de l'attachement de ses diocésains. La célébration de cet anniversaire prit, en effet, les proportions d'une fète publique. L'enthousiasme et l'amour éclatèrent sous toutes les formes : le récit de ses solennités, les pièces de vers, les discours qui lui furent adressés en cette circonstance, forment la matière d'un volume imprimé à Pérouse même.

Pie IX avait l'évêque de Pérouse en grande estime ; il connaissait son zèle, son dévouement à l'Eglise et il n'ignorait point l'amour que lui portait son troupeau. Il ne voulut point l'appeler à Rome, les circonstances étaient trop graves. Pérouse était une ville trop importante et trop difficile à gouverner, pour pouvoir priver l'Italie d'un évêque aussi prudent. Mais quand il put lui témoigner sa confiance, sans l'arracher à l'amour de son peuple, il n'hésita pas, et il le désigna pour une dignité qui, à l'heure où il l'en revêtit, était des plus délicates et des plus difficiles. Au mois de septembre 1877, la charge de camerlingue de la sainte Eglise romaine étant vacante depuis la mort du cardinal de Angelis, évêque de Fermo, Pie IX la confia à l'évêque de Pérouse. Comme cette dignité l'obligeait à résider plus souvent à Rome, il lui donna un évêque auxiliaire ; mais il ne rompit pas les liens qui l'attachaient à sa chère Eglise.

Le cardinal-camerlingue a la lourde tâche d'administrer le temporel de l'Eglise à la mort du pape, et nul ne pensait que Mgr Pecci serait si promptement appelé à remplir cette lourde mission. Le 7 février, Sa Sainteté Pie IX était ravi à l'amour de l'Eglise et du monde, et le nouveau camerlingue se voyait à la tête de l'Eglise, dépouillée de tous ses biens, en présence d'un pouvoir ennemi dont les agissements pouvaient lui créer d'inextricables difficultés. Mais il semble que Dieu l'avait voulu élever à cette dignité pour mieux faire ressortir encore ses rares mérites et ses qualités exceptionnelles. Le tact qu'il déploya dans ces difficiles circonstances, la fermeté dont il donna des preuves, la dignité vraiment apostolique dont il ne se départit en aucun cas, appelèrent sur lui l'attention du sacré collége et le 20 février, après trente-six heures de Conclave, le cardinal Pecci était, aû troisième tour de scrutin, proclamé pape par 44 votes : le Conclave se composait de 62 cardinaux.

La nouvelle d'une élection si rapide, si merveilleuse et presque inouïe dans les annales de l'Eglise, fut accueillie avec enthousiasme. La Providence avait montré son action d'une manière si visible, que tous les cœurs se livraient à l'espérance et à la reconnaissance et saluaient avec amour Léon XIII comme l'homme de la droite de Dieu, comme le pape providentiel nécessaire aux temps présents. Faisant allusion à son nom, on répétait ce vers de Dante :

Che di Giuda il Leon non anco è morto.

« Le lion de Juda n'est pas encore mort ! » et puissions-nous ajouter bientôt : *Vicit Leo de tribu Juda !*

Le nouveau pape a une taille élevée ; sa physionomie, aux traits accentués et un peu anguleux, est celle d'un ascète ; son front, large et élevé, est l'indice de son intelligence ; ses yeux vifs, et brillants, dénotent la vivacité de son esprit, la perspicacité de son jugement ; l'ensemble de sa personne respire une majestueuse dignité, et son bienveillant sourire inspire la confiance. Comme Pie IX, Léon XIII est tertiaire de l'ordre de saint François d'Assises.

Léon XIII parle très-bien la langue française. Les premiers pèlerinages qu'il a reçus venaient de notre chère patrie, et

il n'a pas dissimulé que la France occupait dans son cœur pape une place importante.

Les armoiries du nouveau pape semblent donner raison aux partisans de la prophétie dite de Malachie, laquelle annonçait, après Pie IX désigné par ces mots *crux de cruce*, un pape qui serait *lumen in cœlo*. Léon XIII porte sur un fond d'azur un cyprès flanqué à la base de deux fleurs de lys d'or. L'écusson est séparé au milieu par une bande d'argent, et au sommet, *dans le ciel*, brille une comète d'or.

Nous croyons devoir reproduire ici la réponse du saint-père faite à la députation des universités catholiques de France qui avait l'honneur, le 28 février, de déposer à ses pieds l'expression de leur soumission et de leur amour. C'est un témoignage précieux de l'affection du nouveau pape pour notre patrie.

« Je suis profondément ému des sentiments que vous venez d'exprimer au nom de votre excellent évêque, dont je connais dès longtemps le mérite et les vertus. Les universités catholiques, dont vous êtes les représentants, sont pour l'Église une consolation et une espérance. Comment ne pas admirer la générosité des catholiques français qui, en si peu de temps, ont pu fonder des œuvres si merveilleuses? Entre toutes, l'université de Lille se distingue par la rapidité avec laquelle ont été recueillies les sommes considérables nécessaires à l'organisation de ses cinq facultés. Celles d'Angers, de Paris, de Lyon, de Toulouse marchent dans la même voie et promettent des résultats également heureux.

« C'est ainsi que la France, en dépit de ses malheurs, reste toujours digne d'elle-même, et montre qu'elle n'a pas oublié sa vocation. Personne, plus que le Vicaire de Jésus-Christ, n'a de motifs pour compatir aux douleurs de la France, car c'est en elle que le saint-siége a toujours trouvé l'un de ses plus vaillants soutiens.

« Aujourd'hui, hélas! elle a perdu une partie de sa puissance; affaiblie par la division des partis, elle est empêchée de donner libre essor à ses nobles instincts. Et pourtant que n'a-t-elle pas fait pour le saint-siége, même après ses désastres? Elle lui avait déjà donné les rejetons de ses plus illus-

tres familles, la petite armée du pape étant en grande partie composée des enfants de la France ; et, du moment qu'il n'a plus été possible, pour eux, de servir la cause du pape avec l'épée, la France a témoigné de mille autres manières son attachement au saint-siége ; ce sont les offrandes de la France qui forment toujours une part considérable du denier de Saint-Pierre.

« Une si grande générosité ne saurait rester sans récompense. Dieu bénira une nation capable de si nobles sacrifices, et l'histoire écrira encore de belles pages sur les *Gesta Dei per Francos.*

« Nous trouvons un gage de cet heurenx avenir dans les universités qu'en ce moment vous représentez devant moi. C'est par elles que se répandront dans les intelligences les saines doctrines qui sont les premiers éléments de la prospérité sociale. Choisis par l'épiscopat, les professeurs, unissant la pureté de la foi à la profondeur de la science, formeront des générations de chrétiens capables de défendre leurs croyances et d'y faire honneur.

« Les familles ne sauraient tarder à reconnaître la supériorité de ces enseignements, et les universités catholiques, bien que leur existence dépende en fait de la seule charité des fidèles, soutiendront avec avantage la concurrence des autres établissements pourvus de ressources matérielles bien supérieures et soutenues par le gouvernement. C'est là ce que j'ai vu en Belgique, alors que j'y représentais le saint-siége, en qualité de nonce. L'université libre de Louvain avait, elle seule, plus d'élèves que toutes les autres universités réunies.

« Ce même succès est réservé aux universités catholiques de France. Je le leur souhaite, et, pour le leur assurer, j'invoque du Dieu tout-puissant, sur leurs œuvres, de toute la plénitude de mes pouvoirs, les plus abondantes bénédictions

« *Benedictio Dei*, etc. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Statut fondamental donné par Pie IX le 14 mars 1848. Nous ne reproduisons de ce statut qui comprenait 67 articles que les principaux :

ARTICLE PREMIER. — Le sacré-collége des cardinaux, électeurs du souverain pontife, est le sénat indispensablè de celui-ci.

ART. 2. — Deux conseils délibérants sont institués pour la discussion et le vote des lois, savoir, le haut conseil et le conseil des députés.

ART. 13. — L'administration communale et provinciale appartiendra aux citoyens respectifs ; des lois spéciales fixeront le mode d'assurer aux communes et aux provinces les libertés les plus convenables, compatibles avec la conservation de leurs patrimoines et l'intérêt des contribuables.

ART. 14. — Le souverain pontife convoque, proroge et clôt les sessions des deux conseils. Il dissout celui des députés, en le convoquant de nouveau dans le délai de trois mois par de nouvelles élections. La durée ordinaire de la session annuelle ne peut pas être de plus de trois mois.

ART. 17. — Les séances de l'un et de l'autre conseil sont publiques. Chaque conseil peut cependant se former en comite secret sur la demande de dix membres. Les actes des deux conseils sont publiés par leurs soins.

ART. 19. — Les membres du haut conseil sont nommés à vie par le souverain pontife. Leur nombre n'est pas limité. Il est nécessaire qu'ils aient trente ans, et qu'ils jouissent de leurs droits civils et politiques.

Art. 21. — Au commencement de chaque session, le souverain

pontife nomme parmi les membres du haut conseil un président et deux vice-présidents, si mieux il n'aime nommer un cardinal à la présidence.

Art. 23. — L'autre conseil se compose des députés choisis parmi les électeurs sur la base approximative d'une député par trente mille âmes.

Art. 22. — Sont électeurs :

1° Les gonfaloniers (maires), prieurs et anciens des villes et communes ; les syndics des bourgs ; 2° ceux qui sont inscrits au recensement pour un capital de 300 écus (1,620 fr.) ; 3° ceux qui, à d'autres titres, payent au gouvernement une taxe annuelle de 12 écus (64 fr. 30 c.) ; 4° les membres des colléges, des facultés, les professeurs titulaires des universités de l'Etat ; 5° les membres des conseils de discipline des avocats et des procureurs près les tribunaux dits *collegiali ;* 6° les lauréats *ad honorem* des universités de l'Etat ; 7° les membres des chambres de commerce ; 8° les chefs de fabriques et d'établissements industriels ; 9° les chefs ou représentants des sociétés, corporations, institutions pieuses ou publiques, lesquels sont inscrits au rôle du cens, comme il est dit au n° 2, ou qui payent l'impôt dont il est parlé au n° 3.

Art. 24. — Sont éligibles :

1° Ceux qui sont inscrits au cens, possesseurs d'un capital de 3,000 écus ;

2° Ceux qui, à toute autre titre, payent à l'Etat une taxe annuelle et fixe de 100 écus ;

3° Les membres des colléges et facultés, les professeurs titulaires des universités de Rome et de Bologne, les membres des conseils de discipline des avocats et procureurs près les tribunaux d'appel ;

4° Les autres personnes énoncées dans les n°s 1, 4, 5 6, 7, 8 de l'art. précédent, s'ils sont inscrits pour la moitié du capital mentionné au n° 1, ou s'ils payent la moitié de la taxe dont il est parlé au n° 2 du présent article.

Art. 25. — Les électeurs doivent être âgés de vingt-cinq ans, et les éligibles de trente. Les uns et les autres doivent jouir de leurs droits civils et politiques, et par conséquent faire profession de la religion catholique, qui est la condition nécessaire pour la jouissance des droits politiques dans l'Etat.

Art. 33. — Toutes les lois en matière civile, en matière d'administration et de gouvernement sont proposées, discutées et votées dans les deux conseils, ainsi que les impositions de taxes, les interprétations et déclarations destinées à avoir force de loi.

Art. 34. — Les lois concernant les matières mentionnées dans

l'article précédent, n'ont de force qu'après avoir été librement discutées par les deux conseils, et revêtues de la sanction du souverain pontife. Les impôts ne peuvent être perçus qu'autant qu'ils sont approuvés par une loi.

Art. 36. — Les conseils ne peuvent jamais proposer aucune loi,

1° Qui regarde les affaires ecclésiastiques ou mixtes ;

2° Qui soit contraire aux canons ou règles de l'Eglise ;

3° Qui tende à charger ou à modifier le présent statut.

Art. 37. — Dans les affaires mixtes, les conseils peuvent être interpellés par voie consultative.

Art. 38. Est interdite aux deux conseils toute discussion concernant les relations diplomatico-religieuses du saint-siége à l'étranger.

Art. 49. — Les sommes nécessaires pour le traitement du souverain pontife, du sacré collége des cardinaux, pour les congrégations ecclésiastiques, pour subvention et entretien de la congrégation de la Propagande, pour le ministère des affaires extérieures, pour le corps diplomatique du saint-siége à l'étranger, pour le maintien des gardes pontificales palatines, pour les cérémonies religieuses, pour les réparations ordinaires et la garde des palais apostoliques, de leurs dépendances, des musées et des bibliothèques qui y sont annexés, pour les traitements, retraites et pensions des employés de la cour pontificale, sont fixés à six cent mille écus sur les bases de l'état actuel, y compris un fonds de réserve pour les dépenses éventuelles. Cette somme sera portée chaque année au budget.

Art. 50. — Reste en outre à l'entière disposition du souverain pontife le produit des canons, tributs et cens, se montant environ à une somme annuelle de 13,000 écus, ainsi que les droits dont il est fait mention, à l'occasion de la chambre des tributs, dans la vigile des saints apôtres Pierre et Paul.

Art. 52. — Quand une proposition de loi aura été admise par les deux conseils, elle sera présentée au souverain pontife et proposée aux cardinaux en consistoire secret. Le pape, les cardinaux entendus, donnera ou refusera la sanction.

Art. 56. — La mort du souverain pontife amène immédiatement et de plein droit la suspension des deux Conseils. Ils ne pourront pas se réunir durant les vacances ; les élections des députés ne pourront avoir lieu durant les vacances, et si elles étaient commencées, elles ne pourraient continuer. Les deux conseils sont convoqués de droit un mois après l'élection du souvarain pontife. Si le conseil des députés se trouvait dissous et que les élections ne fussent pas commencées, les colléges électoraux sont convoqués de droit un mois après l'élection du souverain pontife, et les conseils rassemblés un mois après les élections.

Art. 61. — Les droits de souveraineté temporelle exercés par le pontife résident, pendant les vacances, dans le sacré collége, qui en use selon la forme des constitutions apostoliques et du présent statut.

Art. 62. — Il y aura un conseil d'Etat composé de dix conseillers et d'un corps d'auditeurs dont le nombre ne dépassera pas vingt-quatre, tous à la nomination du souverain.

Art. 63. — Le conseil d'Etat est chargé, sous la direction du gouvernement, de rédiger les projets de loi, les règlements d'administration publique, de donner son avis sur les difficultés en matière de gouvernement. Par une loi spéciale, il peut être aussi chargé du contentieux administratif.

II

Lettre de Pie IX à l'empereur d'Autriche en 1848 :

« Majesté,

« La mission du saint-siége a toujours été de faire entendre une parole de paix au milieu des guerres qui ensanglantent le sol chrétien, et dans notre allocution du 29 dernier, en même temps que nous déclarions que notre cœur paternel se refuse à prononcer une déclaration de guerre, nous annoncions notre immense désir de contribuer aux rétablissement de la paix. Il ne déplaira donc pas à Votre Majesté que nous adressions à sa piété et à sa religion pour l'exhorter avec une paternelle insistance à cesser une guerre qui, sans pouvoir regagner à l'empire les cœurs des Lombards et des Vénètes, entraîne avec elle la funeste série des calamités que, certainement, Votre Majesté déteste et abhorre.

« La généreuse nation autrichienne nous comprendra, lorsque nous la conjurons de déposer les haines et de convertir en relations fécondes de bon voisinage une domination qui ne serait ni noble ni heureuse si elle n'avait d'antre raison et d'autre prétexet que la force.

« Nous avons confiance que la nation elle-même, justement fière de son intégrité nationale, ne mettra pas son honneur dans des tentatives sanglantes contre la nationalité italienne, mais le mettra au contraire, à reconnaître noblement l'Italie comme une sœur, car l'Autriche et l'Italie sont nos deux filles bien-aimées également chères à notre cœur. Nous avons confiance que les deux nations vivront en paix,

chacune dans ses limites naturelles, à l'abri de traités honorables et avec la bénédiction de Dieu.

« Et nous prions le distributeur de toutes les lumières, le dispensateur de tous les biens pour qu'il daigne inspirer Votre Majesté de ses conseils divins, et, du fond du cœur, nous donnons à vous, à Sa Majesté l'impératrice et à votre impériale famille la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 3 mai 1848, le 2 de notre pontificat.

« PIE IX pape. »

III

Allocution prononcée dans le consistoire secret du 9 juin 1862, auquel assistaient, outre les cardinaux de la sainte Église romaine, les patriarches, primats, archevêques et évêques réunis à Rome à l'occasion de la canonisation des martyrs du Japon et de Michel de sanctis.

Nous avons été pénétré d'une joie profonde, vénérables frères, lorsque nous avons pu hier, avec l'aide de Dieu, décerner les honneurs et le culte des saints à vingt-sept intrépides héros de notre divine religion, et cela en vous possédant à nos côtés, vous qui, doués d'une si haute piété et de tant de vertus, appelés à partager notre sollicitude au milieu de temps si douloureux, combattant vaillamment pour la maison d'Israël, êtes pour nous une consolation et un appui souverain. Plût à Dieu que, pendant que nous sommes inondé de cette joie, aucune cause de chagrin et de deuil ne vînt nous contrister d'ailleurs ! En effet, nous ne pouvons pas ne pas être accablé de douleur et d'angoisses, lorsque nous voyons les dommages et les maux si tristes et à jamais déplorables dont l'Église catholique et la société civile elle-même sont misérablement tourmentées et opprimées au grand détriment des âmes. Vous connaissez en effet, vénérables frères, cette guerre implacable déclarée au catholicisme tout entier par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, impatients de la saine doctrine, unis entre eux par une coupable alliance, ignorent tout, blasphèment tout, et entreprennent d'ébranler les fondements de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble, si cela était possible ; de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des plus pernicieuses erreurs et de les arracher à la religion

catholique. Ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges ne cessent pas de faire sortir des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées et vaincues par les plus sages et les plus savants écrits et condamnées par les plus sévères jugements de l'Église, de les exagérer en les revêtant de formes et de paroles nouvelles et fallicieuses, et de les propager partout et de toute manière. Avec cet art détestable et vraiment satanique, ils souillent et pervertissent toute science, ils répandent pour la perte des âmes un poison mortel, ils favorisent une licence effrénée et les plus mauvaises passions, ils bouleversent l'ordre religieux et social ; ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion, et ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine et les saints préceptes du Christ. L'esprit se refuse et recule d'horreur à toucher, même légèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles par lesquelles ces hommes, dans nos temps malheureux, troublent toutes les choses divines et humaines.

Personne de vous n'ignore, vénérables frères, que ces hommes détruisent complétement la cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre surnaturel, et qu'en même temps ils changent, renversent et abolissent le caractère propre, véritable, légitime de la révélation divine, l'autorité, la constitution et la puissance de l'Église, et ils en arrivent à cette témérité d'opinion qu'ils ne craignent point de nier audacieusement toute vérité, toute loi, toute puissance, tout droit d'origine divine; ils n'ont pas honte d'affirmer que la science de la philosophie et de la morale, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent ne pas relever de la révélation et décliner l'autorité de l'Église ; que l'Église n'est pas une société véritable et parfaite, pleinement libre, et qu'elle ne peut pas s'appuyer sur les droits propres et permanents que lui a conférés son divin Fondateur ; mais qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont les droits de l'Église et dans quelles limites elle peut les exercer. De là, ils concluent à tort que la puissance civile peut s'immiscer aux choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel, et même empêcher que les prélats et les peuples fidèles communiquent librement et mutuellement avec le pontife romain, divinement établi le Pasteur suprême de toute l'Église ; et cela afin de dissoudre cette nécessaire et très-étroite union qui, par l'institution divine de Notre Seigneur lui-même, doit exister entre les membres mystiques du corps du Christ et son chef vénérable. Ile ne craignent pas non plus de proclamer avec ruse et fausseté, devant la multitude, que les ministres de l'Église et le pontife romain doivent être exclus de tous droits et de toute puissance temporelle.

En outre, ils n'hésitent pas, dans leur extrême impudence, à affirmer que non-seulement la révélation divine ne sert de rien, mais qu'elle nuit à la perfection de l'homme qu'elle est elle-même imparfaite et par conséquent soumise à un progrès *continu* et *indéfini* qui doit répondre au progrès de la raison humaine. Aussi osent-ils prétendre que les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les livres sacrés sont des fables de poëtes ; que les saints mystères de notre foi sont le résultat d'investigations philosophiques ; que les livres divins de l'ancien et du nouveau testament ne contiennent que des mythes, et que, ce qui est horrible à dire. Notre Seigneur Jésus-Christ est une fiction mythique. En conséquence, ces turbulents adeptes de dogmes pervers soutiennent que les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine, qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu la force obligatoire, et ils affirment que la loi divine n'existe pas. De plus, ils nient toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, et ils avancent témérairement que la raison humaine est tout à fait indépendamment de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, qu'elle est, à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples. Tandis qu'ils font malicieusement dériver toutes les vérités de religion de la force native de la raison humaine, ils accordent à chaque homme une sorte de droit primordial par lequel il peut librement penser et parler de la religion et rendre à Dieu l'honneur et le culte qu'il trouve le meilleur selon son caprice.

Or, ils en viennent à ce degré d'impiété et d'imprudence qu'ils attaquent le ciel et s'efforcent d'éliminer Dieu lui-même. En effet, dans une méchanceté qui n'a d'égale que leur sottise, ils ne craignent pas d'affirmer que la divinité suprême, pleine de sagesse et de providence, n'est pas distincte de l'universalité des choses ; que Dieu est la même chose que la nature, sujet comme elle aux changements ; que Dieu en réalité se fait dans l'homme et dans le monde ; que tout est Dieu, que Dieu est une même substance, une même chose que le monde, et par suite qu'il n'y a point de différence entre l'esprit et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste. Certes, rien de plus insensé, rien de plus impie, rien de plus répugnant à la raison même ne saurait être imaginé. Ils font dérision de l'autorité et du droit avec tant de témérité qu'ils ont l'impudence de dire que l'autorité n'est rien, si ce n'est la somme du nombre et de la force matérielle ; que le droit consiste dans le fait, que les devoirs des hommes sont un vain mot et que tous les faits humains ont force de droit.

Ajoutant ensuite les mensonges aux mensonges, les délires aux délires, foulant aux pieds toute autorité légitime, tout droit légitime,

toute obligation, tout devoir, ils n'hésitent pas à substituer à la place du droit véritable et légitime le faux et menteur de la force et à subordonner l'ordre moral à l'ordre matériel, Ils ne connaissent d'autre force que celle qui réside dans la matière. Ils mettent toute la morale et l'honnenr à accumuler la richesse par quelque moyen que ce soit et à assouvir toutes les passions dépravées. Par ces principes abominables, ils favorisent la rébellion de la chair contre l'esprit; ils l'entretiennent et l'exaltent, et ils lui accordent ces dons et ces droits naturels qu'ils prétendent méconnus par la doctrine catholique; méprisant ainsi l'avertissement de l'apôtre qui s'écrie : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; si vous « mortifiez la chair par l'esprit, vous vivrez. » Ils s'efforcent d'envahir et d'anéantir les droits de toute propriété légitime, et ils imaginent, par la perversité de leur esprit, une sorte de droit *affranchi de toute limite,* dont, selon eux, jouirait l'état, dans lequel ils prétendent témérairement voir la source et l'origine de tous les droits.

Mais pendant que nous parcourons rapidement et avec douleur ces erreurs principales de notre malheureux siècle, nous oublions de rappeler, vénérables frères, tant d'autres faussetés presque innombrables que vous connaissez parfaitement et à l'aide desquelles les ennemis de Dieu et des hommes s'efforcent de troubler et d'ébranler la société sacrée et la société civile. Nous passons sous silence les injures les calomnies, les outrages si graves et si multipliés dont ils ne cessent de poursuivre les ministres de l'Eglise et ce siége apostolique. Nous ne parlons pas de cette hypocrisie odieuse avec laquelle les chefs et les satellites de cette rébellion et de ce désordre, surtout en Italie, affectent de dire qu'ils veulent que l'Eglise jouisse de sa liberté, tandis qu'avec une audace sacrilége ils foulent aux pieds de plus en plus chaque jour les droits et les lois de cette Eglise, la dépouillent de ses biens, persécutent des prélats et des ecclésiastiques noblemeut voués à leur ministère, les emprisonnent, chassent violemment de leurs asiles les disciples des ordres religieux et les vierges consacrées à Dieu, et ne reculent devant aucune entreprise pour réduire à une honteuse servitude et pour opprimer l'Eglise.

Pendant que votre présence si désirée nous cause une allégresse singulière, vous êtes témoins vous-mêmes de la liberté qu'ont aujourd'hui en Italie nos vénérables frères dans l'épiscopat, qui, combattant avec courage et persévérance les combats du Seignenr, ont été, à notre profonde douleur, empêchés de venir vers nous et de se trouver avec vous, d'assister à cette assemblée, ce qu'ils désiraient si vivement, ainsi que les archevêques et évêques de la malheureuse Italie nous l'ont fait savoir par leurs lettrès toutes remplies, envers nous et envers

le saint-siége, d'amour et de dévouement. Vous ne voyez non plus ici aucun des prélats du Portugal, et nous sommes vivement affligé en considérant la nature des difficultés qui se sont opposées à ce qu'ils prissent le chemin de Rome. Nous omettons aussi de rappeler les tristes horreurs que les sectateurs de ces perverses doctrines accomplissent, à la cruelle désolation de notre cœur, du vôtre et de celui des gens de bien. Nous ne disons rien de cette conspiratien impie, de ces manœuvres coupables et fallacieuses par lesquelles ils venlent renverser et détruire la souveraineté temporelle de ce saint-siége. Il nous plaît davantage de rappeler cette admirable unanimité avec laquelle vous-mêmes, unis à tous les vénérables prélats de l'univers catholique, vous n'avez jamais cessé, et par vos lettres adressées à nous, et par vos écrits pastoraux adressés aux fidèles, de dévoiler et réfuter ces perfidies, enseignant en même temps que cette souveraineté temporelle du saint-siége a été donnée au pontife romain par un dessein particulier de la divine providence, et qu'elle est nécessaire, afin que ce pontife romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Eglise, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et autorité dont il a été divinement investi par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de l'Eglise, aux besoins et aux avantages des fidèles.

Les sujets lamentables dont nous vous avons jusqu'ici entretenus, vénérables frères, forment sans doute un douloureux spectacle. Qui ne voit, en effet, que tant de dogmes impies, que tant de machinations et de folies dépravées corrompent chaque jour plus misérablement le peuple chrétien, le poussent à la ruine, attaquent l'Eglise catholique, sa doctrine salutaire, ses droits et ses lois vénérables, ses ministres sacrés, propagent les vices et les crimes et bouleversent la société civile elle-même.

Aussi, quant à nous, nous souvenant de notre charge apostolique et plein de sollicitude pour le salut spirituel de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés, « comme, pour nous servir des mots de saint Léon notre prédécesseur. Nous ne pouvons autrement gouverner ceux qui nous ont été confiés qu'en poursuivant avec le zèle de la foi du Seigneur ceux qui pervertissent et sont pervertis, et en arrachant avec toute la sévérité possible ce venin des âmes saines afin qu'il ne s'étende pas au plus loin; » élevant notre voix apostolique en votre illustre assemblée. nous réprouvons, proscrivons et condamnons les erreurs ci-dessus énoncées, non-seulement comme contraires à la foi et à la doctrine catholiques, aux lois divines et ecclésiastiques, mais même à la loi et à la justice naturelle et éternelle et à la droite raison.

Pour vous, vénérables frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens

et les pasteurs du troupeau du Seigneur, nous vous exhortons et vous conjurons de plus en plus à continuer, avec votre admirable piété et votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait au souverain honneur de votre ordre, d'éloigner avec un soin et une vigilance extrêmes de ces pâturages empoisonnés les fidèles qui vous sont confiés, de combattre et de réfuter la perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la parole que par les écrits, Vous savez en effet qu'il s'agit d'intérêts suprêmes, puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de l'Eglise catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, de la paix et de la tranquillité de la société humaine. C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner des fidèles la contagiou de ce fléau. c'est-à-dire de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres et les journaux pernicieux, d'instruire les fidèles des saints préceptes de notre auguste religion, de les exhorter et de les avertir de fuir ces docteurs d'iniquité comme on fuit un serpent. Portez tous vos soins et toutes vos sollicitudes particulières à ce que le clergé soit saintement et savamment instruit, et qu'il brille de toutes les vertus; que la jeunesse des deux sexes soit formée à l'honnêteté du cœur, à la piété et à toutes les vertus; que l'ordre des études soit salutaire. Veillez avec une extrême diligence à ce que, dans les lettres et dans les hautes et fortes études, rien ne se glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bonnes mœurs. Agissez avec énergie, vénérables frères, et, dans cette grande perturbation des temps, ne laissez pas abattre votre eourage; mais, fortement appuyés sur le secours divin, prenant le bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant le glaive spirtiuel qui est la parole de Dieu, ne cessez pas de vous opposer aux efforts de tous les ennemis de l'Eglise catholique et de ce siége apostolique, de briser leurs traits et de rompre leurs assauts.

Et cependant, les yeux élevés jour et nuit vers le ciel, ne cessons pas, vénérables frères, d'implorer dans l'humilité de notre cœur, et par nos plus ferventes prières, le père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qui fait luire la lumière dans les ténèbres, qui des pierres même peut faire sortir des enfants d'Abraham, et de le conjurer par les mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur, son fils unique, de tendre une main secourable à la société chrétienne et civile, de dissiper toutes les errenrs et les impiétés, d'éclairer des clartés de sa grâce les intelligences de ceux qui s'égarent, de les convertir et de les rappeler à lui, d'assurer à sa sainte Eglise la paix désirée, afin qu'elle obtienne par toute la terre de plus grands accroissements et qu'elle y fleurisse et y prospère. Afin que nous puissions obtenir plus facilement ce que nous demandons, prenons pour médiatrice auprès de Dieu, la très-sainte et immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui, pleine de miséricorde et d'amour pour tous les

hommes a toujours anéanti toutes les hérésies et de qui le patronage auprès de Dieu n'a jamais été plus opportun. Sollicitons aussi les les suffrages tant de saint Joseph, l'époux de la très-sainte Vierge, que des saints apôtres Pierre et Paul, de tous les habitants des cieux, et surtout de ceux que nous honorons et vénérons comme venant d'être inscrits dans les fastes de la sainteté.

Avant de mettre un terme à nos paroles, nous ne pouvons résister au désir de confirmer de nouveau le témoignage de la suprême consolation qui nous pénètre en jouissant de votre admirable concours, à vous, vénérables frères, qui êtes attachés à nous et à cette chaire de Pierre par les liens de la fidélité, de la piété et de la révérence, et, remplissant votre ministère avec un zèle admirable, vous glorifiez de de procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes ; vous qui, dans la plus étroite concorde de vos âmes, ne cessez pas, ainsi que vos vénérables frères les évêques de tout l'univers catholique et les fidèles confiés à leurs soins, d'apporter de toute manière des soulagements et des adoucissements à nos graves angoisses et à nos cruelles amertumes. C'est pourquoi, en cette occasion, nous faisons profession publique, et par le langage le plus affectueux, de la reconnaissance et de l'amour que nous portons à vous, à ces vénérables frères, à tous ces fidèles. Et nous vous demandons que, de retour dans vos diocèses, vous vouliez, en notre nom, faire connaître ces sentiments aux fidèles remis à vos soins, et les assurer de notre affection paternelle en leur conférant la bénédiction apostolique que, du fond de notre cœur et avec les vœux les meilleurs de toute félicité, nous sommes heureux d'accorder à vous, vénérables frères, et à eux-mêmes.

V

Convention entre la France et l'Italie.

« Leurs Majestés, l'empereur des Français et le roi d'Italie, ayant résolu de conclure une conventon, ont nommé leurs plénipotentiaires, etc. etc.

« Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1[er]. — L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du saint-père et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire.

Art. 2. — La France retirera ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du saint-père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans,

Art. 3. — Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du saint-père et la tranquillité tant à l'intérieur que sur la frontière de ses Etats, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien.

Art. 4. — L'Italie se déclare prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise.

Art. 5. — La présente convention sera ratifiée et les vérifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi et témoignage de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue du cachet de leurs armes.

Fait double à Paris, le quinzième jour du mois de septembre de l'an de grâce mil huit cent soixante-quatre.

(L. S.) Signé : Drouyn de Lhuys.
Nigra.
Pepoli.

Protocole faisant suite à la convention signée à Paris entre la France et l'Italie, touchant l'évacuation des Etats pontificaux par les troupes françaises.

La convention signée, en date de ce jour, entre Leurs Majestés l'empereur des Français et le roi d'Italie, n'aura de valeur exécutoire que lorsque Sa Majesté, le roi d'Italie, aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé par ladite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois à dater de ladite convention.

Le présent protocole aura même force et valeur que la convention susmentionnée. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps que ladite convention.

Fait double à Paris, le 15 septembre 1864.

(L. S.) Signé : Drouyn de Lhuys.
Nigra.
Pepoli.

Nous reproduisons ici le *Syllabus*. Pour en rendre l'intelligence plus facile, nous mettrons en face du texte latin non la traduction littérale de la proposition condamnée, mais la proposition contradictoire. Les propositions du *Syllabus* étant condamnées par l'Eglise, leur *contradictoire* devient par là même la règle de foi des catholiques.

SYLLABUS

Ou résumé des principales erreurs de notre temps qui sont signalées dans les Allocutions consistoriales, Encycliques et autres Lettres apostoliques de Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX.

TEXTE LATIN

I

Pantheismus, naturalismus, et rationalismus absolutus.

I. Nullum supremum, sapientissimum providentissimumque numen divinum existit ab hâc rerum universitate distinctum, et Deus idem est ac rerum natura, et iccirio immutationibus ob noxius; Deus reapse fit in homine et mundo atque omnia Deus sunt et ipsissimam Dei habent substantiam; ac una eademque res est Deus cum materiâ, necessitas cum libertate,

CONTRADICTOIRES (1)

I

Panthéisme, Naturalisme et Rationalisme absolu

I. Il existe un Etre divin suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, distinct de l'universalité des choses, et Dieu n'est pas identique à la nature des choses, ni conséquemment sujet aux changements; Dieu ne se fait pas dans l'homme et dans le monde, et tous les êtres ne sont pas Dieu et n'ont pas la propre substance de Dieu; Dieu n'est pas

1. La *contradictoire*, et non la *contraire*,, car il y a une différence entre ces deux mots. La proposition contradictoire est celle qui exprime exactement l'opposé d'une autre, ni plus ni moins, de telle sorte que si l'une est vraie. l'autre est nécessairement fausse, et réciproquement. Mais deux propositions contraires peuvent être fausses toutes deux, quoiqu'elles ne puissent pas être toutes deux vraies. Prenons pour exemple la proposition suivante : *Pierre est à Paris*. La proposition contraire sera : *Pierre est à Lyon* ou *Pierre est à Rome*, ou tout autre proposition semblable; la contradictoire sera simplement : *Pierre n'est pas à Paris*.

verum cum falso, bonum cum malo et justum cum injusto.

Alloc. *Maxima quidem*. 9 junii 1862.

une seule et même chose avec le monde, ni par conséquent l'esprit avec la matière, la nécessité avec la liberté, le vrai avec le faux le bien avec le mal, et le juste avec l'injuste.

II. Neganda est omnis actio Dei in homines et mundum.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

II. On ne doit pas nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde.

III. Humana ratio, nullo prorsus Dei respectu habito, unicus est veri et falsi, boni et mali arbiter, sibi ipsi est lex, et naturalibus suis viribus suis viribus ad hominum ac populorum bonum curandum sufficit.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

III. La raison humaine n'est pas l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, sans tenir aucun compte de Dieu ; et elle n'est pas à elle-même sa loi, ne suffit pas, par ses forces naturelles, à procurer le bien des hommes et des peuples.

IV. Omnes religionis veritates ex nativâ humanæ rationis vi derivant ; hinc ratio est princeps norma, quâ homo cognitionem omnium cujuscumque generis veritatum assequi possit et debeat.

Epist. encil. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Epist encycl. *Singulari quidem*, 17 martii 1856.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862,

IV Les vérités de la religion ne découlent pas toutes de la force native de la raison humaine ; la raison n'est donc pas une règle souveraine d'après laquelle l'homme puisse et doive acquérir la connaissance de toutes les vérités de toute espèce.

V. Divina revelatio est imperfecta et icciro subjecta continuo et indefinito progressui, qui humanœ rationis progressioni respondeat.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

V. La révélation divine n'est pas imparfaite, ni par conséquent sujette à un progrès continu et indéfini, correspondant au progrès de la raison humaine.

VI. Christi fides humanæ refragatur rationi ; divinaque revelatio non solum nihil prodest, verum etiam nocet hominis perfectioni.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

VI. La foi du Christ n'est pas en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne nuit pas, mais elle sert à la perfection de l'homme.

VII. Prophetiæ et miracula in sacris Litteris exposita et narrata sunt poetarum commenta, et christianœ fidei mysteria philosophicarum investigationum summa ; in utriusque Testamenti libris mythica continentur inventa ; ipse-

VII. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les saintes Ecritures ne sont pas des fictions poétiques, et les mystères de la foi chrétienne ne sont pas le résumé d'investigations philosophiques ; dans les livres des

que Jesus Christus est mythica fictio.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

II

Rationalismus moderatus.

VIII. Quum ratio humana ipsi religioni æquiparetur, iccirio theologicæ disciplinæ perindè ac philosophicæ tractandæ sunt,

Alloc. *Singulari quadam perfusi*. 9 decembris 1854.

IX Omnnia indiscriminatim dogmata religionis christianæ sunt objectum naturalis scientiæ seu philosophiæ ; et humana ratio historicè tantum exculta potest ex suis naturalibus viribus et principiis ad veram de omnibus etiam reconditioribus dogmatibus scientiam pervenire, modo hœc dogmata ipsi rationi tanquam objectum proposita fuerint.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.

Epist. ad eumdem *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

X. Quum aliud sit philosophus, aliud philosophia, ille jus et officium habet se submittendi auctoritati, quam veram ipc probaverit ; at philosophia neque potest, nequet debet ulli sese submittere auctorilati.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.

Epist. ad eundum *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XI. Ecclesia non solum non debet in philosophiam unquam animadvertere. verum etiam debet ipsius philosophiæ tolerare errores eique relinquere, ut ipsa se corrigat.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.

XII. Apostolicæ Sedis, Romanarumque Congregationum decreta liberum sciteotiæ progressum impediunt,

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

deux Testaments n'est contenue aucune invention mythique et Jésus-Christ lui-même n'est pas un mythe.

II

Rationalisme modéré.

VIII. Comme la raison humaine n'est pas égale à la religion elle-même, les sciences théologiques ne doivent pas être traitées de la même manière que les sciences philosophiques.

IX. Il est faux que tous les dogmes de la religion chrétienne, sans exception, soient l'objet de la science naturelle ou philosophique ; et què la raison humaine n'ayant qu'une culture historique puisse, d'après ses principes et par ses forces naturelles, parvenir à une vraie connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison comme objet.

X. Bien que autre chose soit le philosophe et autre chose la philosophie, celui-là n'a pas seulement le droit et le devoir de se soumettre à cette autorité.

XI. L'Eglise non seulement doit quelquefois sévir contre la philosophie, mais elle ne doit pas tolérer les erreurs de cette même philosophie, ni lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

XII Les décrets du siége apostolique et des congrégations romaines n'empêchent pas le libre progrès de la science.

XIII. Methodus et principia, quibus antiqui doctores scholastici Theologiam excoluerunt, temporum nostrorum necessatibus scientiarumque progressui minime congrunt

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XIII. La méthode et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie conviennent encore aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences.

XIV. Philosophia tractanta est, nulla supernaturalis revelationis habita ratione.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XIV. On ne doit pas s'occuper de philosophie sans tenir compte de la révélation surnaturelle.

N. B. Cum rationalismi systemate cohœrent maximam partem errores Antonii Günther, qui damnantur in Epist. ad Card. Archiep. Coloniensem *Eximian tuam*, 15 junii 1847, et in Epist. ad Episc. Wratislaviensem *Dolore haud mediocri*, 30 aprilis 1860,

N. B. Au système du rationalisme se rapportent, pour la majeure partie, les erreurs d'Antoine Günther, qui sont condamnées dans la lettre à l'archevêque de Cologne *Eximiam tuam* du 15 juin 1847, et dans la lettre à l'évêque de Breslau *Dolore haud mediocri*, du 30 avril 1860.

III.

Indifferentismus, latitudinarismus

Indifférentisme, latitudinarisme.

XV. Liberum cuique homini est, eam amplecti ac profiteri religionem, quam rationis lumine quis ductus veram putaverit.

Litt. Apost, *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XV. Il est faux que tout homme soit libre d'embrasser et de professer la religion qu'il aura été amené par la lumière de la raison à regarder comme vraie.

XVI. Aomines in cujusvis religionis culu viam æternæ salutis reperire ætérnamque salutem assequi possunt.

Epist encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Alloc. *Ubi primum*. 17 martii 1856.

XVI. Il est faux que les hommes puissent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.

XVII. Saltem bene sperandum est de æternâ illorum omnium salute, qui in verâ Christi Ecclesiâ nequaquam versantur.

Alloc. *Singulari quadam*, 9 decembris 1854.

Epist. encycl. *Quanto conficiamur*, 10 augusti 1863.

XVII. Il est faux que, du moins, on doive bien espérer du salut de tous ceux qui vivent hors de la véritable Eglise du Christ.

XVIII. Protestantismus non aliud est quam diversa ejusdem christianæ religionis forma in quâ

XVIII. Le protestantisme n'es pas simplement une forme divrset de la même religion chrétienne,

æque ac in Ecclesia catholica Deo placere datum est.

Epist. encycl. *Nocitis et nobiscum,* 8 decembris 1849.

IV,

Socialismus. communismus, societates clandestinæ, societates biblicæ, societates clerico liberales.

Ejus modi pestes sæpe gravissimisque verborum formulis reprobantur in Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 nov. 184 ; in alloc. *Quibus quantisque,* 20 aprilis 1849 ; in Epist. encycl. *Nositis et nabiscum,* 8 decembris 1849; in Alloc. *Singulari quâdam,* 9 dec. 1584 ; in Epist. encycl. *Quanto conficiamur mœrore,* 10 augusti 1863.

V.

Errores de Ecclesiâ ejusque juribus.

XIX Ecclesia non est vera perfectaque societas planè libera, nec pollet suis propriis et constantibus juribus sibi à divino suo Fundadore collatis, sed civilis potestatis est definire, quæ sint Ecclesiæ jura ac limites, intra quos eadem jura exercere queatt

Alloc. *Singulari quadam,* 9 décembris 1854.

Alloc. *Multis gravibusque,* 17 décembris 1860.

Alloc. *Maxima queidem,* 9 junii 1862.

XX. Ecclesiastica potestas suam auctoritatem exercere non debet absque civilis gubernii veniâ et assensu.

Alloc. *Meminit unusquisque,* 30 septembris 1861.

XXI. Ecclesia non habet potestatem dogmaticè definiendi religionem catholicæ Ecclesiæ esse unicè veram religionem.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

forme dans laquelle on puisse être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Eglise catholique.

IV.

Socialisme, Communisme, Sociétés secrètes, Sociétés bibliques, Sociétés clérico-libérales.

Ces sortes de pestes sont souvent frappées de sentences formulées dans les termes les plus graves dans l'encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846; dans l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849; dans l'encyclique *Noscitis et nobiscum* du 8 décembre 1849; dans l'allocution *Singulari quâdam* du 9 décembre 1854; dans l'encyclique *Quanto conficiamur matore* du 10 août 1863.

V.

Erreurs relatives à l'Eglise et à ses droits.

XIX. L'Eglise est une véritable et parfaite société, pleinement libre; elle jouit de ses droits propres et constants, que lui a conférés son divin fondateur, et il n'appartient pas au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

XX. La puissance ecclésiastique a le droit d'exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil.

XXI. L'Eglise a le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Eglise catholique est la seule vraie religion.

XXII. Obligatio, quâ catholici magistri et scriptores omnino astringuntur, coarctatur in iis tantum, quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio veluti fidei dogmata ab omnibus credenda proponuntur.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

XXIII. Romani Pontifices et Concilia œcumenica à limitibus suæ potestatis recesserunt, jura principum usurpârunt, atque etiam in rebus fidei et morum definiendis errârunt.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

XXIV. Ecclesia vis inferendæ potestatem non habet, neque potestatem non habet, neque potestatem ullam temporalem directam vel indirectam.

Litt. Apost. *Ad apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XXV. Præter potestatem episcopatui inhærentem, alia est attributa temporalis potestas a civili imperio vel expressè vel tacitè concessa, revocanda propterea, cum libuerit, a civili imperio

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XXVI. Ecclesia non habet nativum ac legitimum jus acquirendi ac possidendi.

Alloc. *Numquam fore,* 15 decembris 1856.

Epist. encycl. *Incredibili,* 17 septembris 1863.

XXVII. Sacri Ecclesiæ ministri Romanusque Pontifex ab omni rerum temporalium curâ ac dominio sunt omnino excludendi.

Alloc. *Max. quid.,* 9 junii 1862.

XXVIII. Episcopis sine Gubernii veniâ fas non est vel ipsas apostolicas litteras promulgare.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

XXIX. Gratiæ à Romano Pontifice concessæ existimari debent tanquam irritæ, nisi per Gubernium fuerint imploratæ.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

XXII. L'obligation qui astreint les maîtres et écrivains catholiques ne se borne pas uniquement aux choses qui sont proposées par l'infaillible jugement de l'Eglise comme des dogmes de foi devant être crus par tous.

XXIII. Les Pontifes romains et les Conciles œcuméniques ne se sont pas écartés des limites de leur pouvoir ; ils n'ont point usurpé les droits des princes ; ils n'ont point erré dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs.

XXIV. L'Eglise a le droit d'employer la force ; elle a aussi un pouvoir temporel direct et indirect.

XXV. En dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il n'y a aucun pouvoir temporel qui lui ait été concédé ou expressément ou tacitement par l'autorité civile, aucun pouvoir par conséquent qui puisse être révoqné à volonté par cette même autorité civile,

XXVI. L'Eglise a le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder.

XXVII. Il est faux que les ministres sacrés et le Pontife romain doivent être exclus de toute gestion et autorité sur les choses temporelles.

XXVIII. On ne saurait contester aux évêques le droit de rien publier, pas même les lettres apostoliques, sans la permission du gouvernement.

XXIX. Les grâces accordées par le Pontife romain ne doivent pas être regardées comme nulles, si elles n'ont pas été demandées par l'entremise du gouvernement.

XXX. Ecclesiæ et Personarum ecclesiasticarum immunitas a jure civii ortum habuit.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

XXX. L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques n'a pas tiré son origine du droit civil.

XXXI. Ecclesiasticum forum pro temporalibus clericorum causis sive civilibus, sive criminalibus, omnino de medio tollendum est, etiam inconsultâ et reclamante Apostolicâ Sede.

Alloc. *Aceibissimum,* 27 septembris 1852.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

XXXI. Il est faux que le for ecclésiastique, pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doive être absolument aboli, même sans consulter le siége apostolique et sans tenir compte de ses réclamations.

XXXII. Absque ullà naturalis juris et æquitatis violatione potest abrogari personalis immunitas, quâ clerici ab onere subeundæ exercendæque militæ eximuntur; hanc vero abrogationem postulat civilis progressus maximè in societate ad formam liberioris regiminis constitutâ.

Epist. ad Episc. Montis regal. *Singularis nobisque,* 29 septembris 1864.

XXXII. L'immunité personnelle en vertu de laquelle les clercs sont exempts du service militaire peut être abrogée sans violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès civil ne demande point cette abrogation, même dans une société constituée d'après une législation libérale.

XXXIII. Non pertinet unicè ad ecclesiasticam jurisdictionis potestatem, pro prio ac nativo jure, dirigere theologicarum rerum doctrinam.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

XXXIII. C'est à la juridiction ecclésiastique qu'il appartient uniquement par droit propre et naturel, de diriger l'enseignement des choses théologiques.

XXXIV. Doctrina comparantium Romanum Pontificem Principi libero et agenti in universâ Ecclesiâ, doctrina est quæ medio ævo prævaluit.

Litt. Apost. *Ad. Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XXXIV. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Eglise universelle n'est pas une doctrine datant du moyen âge.

XXXV. Nihil vetat, alicujus Concilii generalis sententiâ aut universorum populorum facto, summum Pontificatum ab Romano Episcopo atque Urbe ad alium Episcopum aliamquè civitatem transferri.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XXXV. Il y a des raisons qui empêchent que, par un Concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain pontificat soit transféré de l'évêque romain et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre ville.

XXXVI. Nationalis Concilii definitio nullam aliam admittit disputationem, civilisque administra-

XXXVI. La définition faite par un Concile national n'est pas sans appel, et l'administration civile ne

tio ad hosce terminos exigere potest.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

suffit pas pour trancher la question.

XXXVII. Institui possunt nationales Ecclesiæ ab auctoritate Romani Pontificis subductæ planèque divisæ.

Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

XXXVII. On ne peut instituer des églises nationales soustraites à l'autorité du Pontife romain et entièrement séparées de lui.

XXXVIII. Divisioni Ecclesiæ in orientalem atque occidentalem nimia Romanorum Pontificum arbitria contulerunt.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 20 augusti 1851.

XXXVIII. Ce ne sont pas les actes arbitraires des Pontifes romains qui ont poussé à la division de l'Eglise en orientale et occidentale.

VI.

Errores de sociate civilitum in se, tum in suis ad Ecclesiam relationibus spectatâ.

VI.

Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Eglise.

XXXIX. Reipublicæ status, utpotè omnium jurium origo et fons, jure quodam pollet nullis circumscripto limitibus.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XXXIX. L'Etat ne jouit pas, comme étant l'origine et la source de tous droits, d'un droit qui ne soit circonscrit par aucune limite.

XL. Catholicæ Ecclesiæ doctrina humanæ societatis bono et commodo adversatur.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1864.

Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

XL. La doctrine catholique n'est pas opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

XLI. Civili potestati vel ab infideli imperante exercitæ competit potestas indirecta negativa in sacra : eidem proindè competit nedum jus quod vocant *exequatur*, sed etiam jus *appellationis*, quam muncupant *ab abusu*.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XLI. La puissance civile, et surtout si elle est exercée par un prince infidèle, ne possède aucun pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées ; elle n'a par conséquent ni le droit qu'on appelle d'*exequatur*, ni le droit qu'on nomme d'*appel comme d'abus*.

XLII. In conflictu legum utriusque potestatis, jus civile prævalet.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XLII. En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, ce n'est point le droit civil qui prévaut.

XLIII. Laïca potestas auctoritatem habet rescindendi, decla-

XLIII. La puissance laïque n'a pas le droit de déchirer, de décla-

randi ac faciendi irritas solennes conventiomes (vulgo *Concordata*) super usu jurium ad ecclesiasticam immunitatem pertinentium cum Sede Apostolicâ innitas, sine hujus consensu, imo et eâ reclamante.

Alloc. *In consistoriali,* 1 novembris 1850.

Alloc. *Multis guavibusque,* 17 decembris 1860.

XLIV Civilis auctoritas potest se immiscere rebus quæ ad religionem, mores et regimen spirituale pertinent. Hinc potest de instructionibus judicare, quas Ecclesiæ pastores ad conscientiarum normam pro suo munere edunt, quin etiam potest de devinorum sacramentorum administratione et dispositionibus ad ea suscipienda necessariis decernere.

Alloc. *In consistoriali,* 1 novembris 1850.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1851.

XLV. Totum scholarum publicarum regimen in quibus juventus christianæ alicujus Reipublicæ instituitur, episcopalibus dumtaxat seminariis aliquâ ratione exceptis, potest ac debet attribui auctoritati civili, et ita quidem attribui ut nullum alii cuicumque auctoritati recognoscatur jus immiscendi se in disciplinâ scholarum, in regimine studiorum, in graduum collatione, in delectu aut approbatione magistrorum.

Alloc, *In consistoriali,* 1 novembris 1850.

Alloc. *Quibus luctuosissimis*, 5 septembril 1851.

XLVI. Imo in ipsis clericorum seminariis methodus studiorum adhibenda civili auctoritati subjicitur.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XLVII Postulat optima civilis societatis ratio, ut populares scholæ, quæ patent omnibus cujusque e populo classis pueris, ac publica universim Instituta, quæ litteris

rer et de rendre nulles les conventions solennelles (vulgairement appelées concordats) conclues avec le Siége apostolique relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siége et malgré ses réclamations.

XLIV. L'autorité civile ne peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel. Elle ne peut donc pas juger des instructions que les pasteurs de l'Eglise publient d'après leur charge, pour la règle des consciences ; elle ne peut pas non plus décider sur l'administration des sacrements et sur les dispositions nécessaires pour les recevoir.

XLV. La direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un Etat chrétien est élevée, ne peut pas et ne doit pas, même en en exeptant dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, être attribuée tout entière à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix et l'approbation des maîtres.

XLVI. Encore moins, dans les séminaires des clercs, la méthode à suivre dans les études est-elle soumise à l'autorité laïque.

XLVII, La bonne constitution de la société civile ne demande nullement que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple,

severioribusque disciplinis tradendis et educationi juventutis curandæ sunt destinata, eximantur ab omni Ecclesiæ auctoritate, moderatrice vi et ingerentiâ, plenoque civilis ac politicæ auctoritatis arbitrio subjiciantur, ad imperantium placita et ad communium ætatis opinionum amussim.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine*, 14 julii 1864.

et en général que les institutions publiques destinées à l'enseignement supérieur et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le bon plaisir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque.

XLVIII. Catholicis viris probari potest ea juventutis instituendæ ratio, quæ sit à catholicâ fide et ab Ecclesiæ potestate sejuncta, quæque rerum dumtaxat naturalium scientiam ac terrenæ socialis vitæ fines tantummodo vel saltem primarium spectet.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine*, 14 junii 1864.

XLVIII. Des catholiques ne peuvent approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise et n'ayant pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale d'ici-bas.

XLIX. Civilis auctoritas potest impedire, quominus sacrorum Antistites et fideles populi cum Romano Pontifice liberè ac mutuo communicent.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XLIX. L'autorité civile n'a pas le droit d'empêcher les évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife romain.

L. Laïca auctoritas habet per se jus præsentandi Episcopos, et potest ab illis exigere, ut ineant diœcesium procurationem, antequam ipsi canonicam à S. Sede institutionem et apostolicas litteras accipiant.

Alloc. *Numquam fore*, 15 decembris 1856.

L. L'autorité séculière n'a pas par elle-même le droit de présenter les évêques ; elle ne peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du saint-siége l'institution canonique et les lettres apostoliques.

LI. Imo laïcum gubernium habet jus deponendi ab exercitio pastoralis ministerii Episcopos, neque tenetur obedire Romano Pontifici in iis quæ episcopatuum et Episcoporum respiciunt institutionem.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LI. Encore moins la puissance séculière a-t-elle le droit d'interdire aux évêques l'exercice de leur ministère pastoral et est-elle dispensée d'obéir au Pontife romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des évêques.

LII. Gubernium potest suo jure immutare ætatem ab Ecclesiâ præscriptam pro religiosâ tam mulierum quam virorum professione, omnibusque religiosis familiis in-

LII. Le gouvernement ne peut pas, de son propre droit, changer l'âge prescrit par l'Eglise pour la profession religieuse soit des femmes, soit des hommes, ni en-

dicere, ut neminem sinè suo permissu ad solemnia vota nuncupanda admittant.

Alloc. *Numquam fore.* 15 decembris 1856.

LIII. Abrogandæ sunt leges quæ ad religiosarum familiarum statum tutandum, earumque jura et officia pertinent ; imo potest civile gubernium iis omnibus auxilium præstare, qui à suscepto religiosæ vitæ instituto deficere ac solemnia vota frangere velint ; pariterque potest religiosas easdem familias perinde ac collegiatas Ecclesias et beneficia simplicia etiam juris patronatùs penitùs extinguere, illorumque bona et reditus civilis potestatis administrationi et arbitrio subjicere et vindicare.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

Alloc. *Probe memineris*, 22 januarii 1855.

Alloc. *Cum sæpe*, 26 julii 1855.

LIV. Reges et principes non solum ab Ecclesiæ jurisdictione eximuntur. verum etiam in quæstionibus jurisdictionis dirimendis superiores sunt Ecclesiæ.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

LV. Ecclesia à Statu, Statusque ab Ecclesia sejungendus est.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 sepmbris 1852.

joindre aux communautés religieuses de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation,

LIII. On ne doit pas abroger les lois qui protégent l'existence des familles religieuses, leurs droits et leurs fonctions ; à plus forte raison la puissance civile ne doit-elle pas donner son appui à quiconque voudrait quitter l'état religieux, après l'avoir embrassé, et enfreindre des vœux solennels ; elle ne peut pas non plus supprimer ces mêmes communautés réligieuses, ainsi que les églises colégiales, les bénéfices simples même de droit de patronage, ni soumettre et attribuer leurs biens et revenus à l'administration et à la volonté du pouvoir civil.

LIV. Les rois et les princes non-seulement ne sont pas supérieurs à l'Eglise quand il s'agit de trancher des questions de juridiction, mais il ne sont pas exempts de la juridiction de l'Eglise.

LV. Ni l'Eglise ne doit être séparée de l'Etat, ni l'Etat séparé de l'Eglise.

VII

Errores de Ethica naturali at Christianâ.

LVI. Morum leges divinâ haud egent sanctione, minimèque opus est ut humanæ leges ad naturæ jus conformentur aut obligandi vim à Deo accipiant.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LVII. Philosophicarum rerum morumque scientia, itemque civiles leges possunt et debent à divinâ et ecclesiasticâ auctoritate declinare.

Alloc. *Max. quid.*, 9 junii 1862.

VII.

Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne.

LVI. Les lois de la morale ont besoin de sanction divine, et il est au moins nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

LVII. La science des choses philosophiques et morales, non plus que les lois civiles, ne peuvent ni ne doivent se soustraire à l'autorité divine et ecclésiastique.

LVIII. Aliæ vires non sunt agnoscendæ nisi illæ, quæ in materiâ positæ sunt, et omnis morum disciplina. honestasque collocari debet in cumulandis et augendis quovis modo divitiis ac in voluptatibus explendis.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

Epist. encycl. *Quanto conficiamur*, 10 augusti 1863.

LVIII. On doit reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et toute règle de morale, toute honnêteté ne consiste pas à accumuler et à augmenter ses richesses par tous les moyens, et à se procurer des jouissances.

LIX. Jus in materiali facto consistit, et omnia hominum officia sunt nomen inane, et omnia humana facta juris vim habent.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LIX. Il est faux que le droit consiste dans le fait matériel, que tous les devoirs des hommes soient un mot vide de sens, et que tous les faits humains aient force de droit.

LX. Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

LX. L'autorité est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.

LXI. Fortunata facti injustitia nullum juris sanctitati detrimentum affert.

Alloc. *Jamdudum cernimus,* 18 martii 1861.

LXI. Il est faux qu'une injustice de fait qui réussit ne porte aucune atteinte à la sainteté du droit.

LXII. Proclamandum est et observandum principium quod vocant de *non interventu*.

Alloc. *Novos et ante*, 20 septembris 1860.

LXII. Il est faux qu'on doive proclamer et observer le principe qu'on appelle de *non-intervention*.

LXIII. Legitimis principibus obedientiam detractare, imo et rebellare licet.

Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1846.

Alloc. *Quisque vestrum*, 4 octobris 1847.

Epist. encycl. *Noscitis et Nobiscum*, 8 decembris 1849.

Litt. Apost. *Cum Catholicæ*, 26 martii 1860.

LXIII. Il n'est pas permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes, encore moins de se révolter contre eux.

LXIV. Tum cujusque sanctissimi juramenti violatio, tum quælibet scelesta flagitiosaque actio sempiternæ legi repugnans, non solum haud est improbanda, verum etiam omnino licita, summisque laudibus efferenda, quando id pro patriæ amore agatur.

Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

LXIV. La violation d'un serment, quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non-seulement doit être blâmée, mais lors même qu'elle est inspirée par l'amour de la patrie, elle est tout à fait illicite, bien loin de mériter les plus grands éloges.

VIII

Errores de matrimonio christiano.

LXV. Nullâ ratione ferri potest Christum evexisse matrimonium ad dignitatem sacramenti.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augustii 1851.

LXVI. Matrimonii sacramentum non est nisi quid contractui accessorium ab eoque separabile, ipsumque sacramentum in unâ tantum nuptiali benedictione situm est.

Litt. Apost *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXVII. Jure naturæ matrimonii vinculum non est indissolubile, et in variis casibus divortium propriè dictum auctoritate civili sanciri potest.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

Alloc. *Acerbissimum*, 21 septembris 1852.

LXVIII. Ecclesia non habet potestatem, impedimenta matrimonium dirimentia inducendi, sed ea potestas civili auctoritati competit, à quâ impedimenta existentia tollenda sunt.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

LXIX. Ecclesia sequioribus sæculis dirimentia impedimenta inducere cœpit, non jure proprio, sed illo jure usa quod à civili potestate mutuata erat.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXX. Tridentini canones qui anathematis censuram illis inferunt, qui facultatem impedimenta dirimentia inducendi Ecclesiæ negare audeant, vel non sunt dogmatici vel de hâc mutuatâ potestate intelligendi sunt.

Litt. Apost. *Ad Apostolicœ*, 22 augusti 1851.

LXXI. Tridentini forma sub infirmitatis pœnâ non obligat, ubi lex civilis aliam formam præstituat, et velit hâc novâ formâ

VIII

Erreurs concernant le mariage chrétien.

LXV. On peut établir par des raisons que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement.

LXVI. Le sacrement de mariage est autre chose qu'un accessoire du contrat et qui en puisse être séparé ; le sacrement lui-même ne consiste pas uniquement dans la bénédiction nuptiale,

LXVII. De droit naturel le lien du mariage est indissoluble et, pas même dans certains cas, le divorce proprement dit ne peut être sanctionné par l'autorité civile.

LXVIII. L'Eglise a le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage ; ce pouvoir n'appartient pas à l'autorité civile, par laquelle les empêchements existants ne sauraient être levés.

LXIX. Il est faux que l'Eglise, dans le cours des siècles, ait commencé à introduire les empêchements dirimants non par son droit propre, mais en usant d'un droit par elle emprunté au pouvoir civil.

LXX. Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Eglise d'établir des empêchements dirimants, sont dogmatiques, et ne doivent pas s'entendre de ce pouvoir emprunté.

LXXI. La forme prescrite par le Concile de Trente oblige, sous peine de nullité, même quand la loi civile établit une autre forme à

interveniente matrimonium valere.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

suivre et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide.

LXXII. Bonifacius VIII votum castitatis in ordinatione emissum nuptias nullas reddere primus asseruit.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXXII. Boniface VIII n'est pas le premier qui ait déclaré que le vœu de chasteté émis dans l'ordination rend le mariage nul.

LXXIII. Vi contractùs merè civilis potest inter christianos constare veri nominis matrimonium ; falsumque est, aut contractum matrimonii inter christianos semper esse sacramentum, aut nullum esse contractum, si sacramentum excludatur.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

Lettera di S. S. PIO IX al Rè di Sardegna. 9 settembre 1851.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.

LXXIII. Un vrai mariage ne peut exister, par la force du contrat purement civil, entre chrétiens ; et il est certain ou que le contrat de mariage entre chrétiens est toujours un sacrement, ou que ce contrat est nul en dehors du sacrement.

LXXIV. Causæ matrimoniales et sponsalia suâpte naturâ ad forum civile pertinent.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

Alloc *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LXXIV. Les causes matrimoniales et les fiançailles n'appartiennent pas, par leur nature propre, à la juridiction civile

N. B. Hùc facere possunt duo alii errores de clericorum cœlibatu abolendo et de statu matrimonii statui virginitatis anteferendo. Confodiuntur, prior in Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846, posterior in Litteris Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

N. B. Ici peuvent se placer deux autres erreurs : l'abolition du célibat ecclésiastique, et la préférence due à l'état de mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées, la première dans la lettre encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846, la seconde dans la lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 juin 1851.

IX

Errores de civili Romani Pontificis principatu.

LXXV. De temporalis regni cum spirituali compatibilitate disputant inter se christianæ et catholicæ Ecclesiæ filii.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

IX.

Erreurs sur le principat civil du Pontife romain.

LXXV. Sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel les fils de l'Eglise chrétienne et catholique sont d'accord.

LXXVI. Abrogatio civilis imperi, quo Apostolica Sedes potitur, ad Ecclesiæ libertatem felicitatemque vel maximè conduceret.

Alloc, *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

N. B. Præter hos errores explicitè notatos, alii complures implicitè reprobantur propositâ et assertâ doctrinâ, quam catholici omnes firmissimè retinere debeant, de civili Romani Pontificis principatu. Ejusmodi doctrina luculenter traditur in Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849; in Alloc. *Si semper anteà*, 20 mai 1850; in Litt. Apost. *Cum catholica Ecclesia*, 26 martii 1860; in Alloc, *Novas*, 28 septembris 1860; in Alloc. *Jamdudum*, 18 martii 1861; in Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

X

Errores qui ad liberalismum hodiernum referuntur.

LXXVII. Ætate hâc nostrâ non amplius expedit, religionem catholicam haberi tanquam unicam status religionem, cæteris quibuscumque cultibus exclusis.

Alloc. *Nemo vestrum*, 26 julii 1855.

LXXVIII. Hinc laudabiliter in quibusdam catholici nominis regionibus lege cautum est, ut hominibus illuc immigrantibus liceat publicum proprii cujusque cultûs exercitium habere.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LXXIX. Enim vero falsum est civilem cujusque cultûs libertatem itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opiniones cogitationesque palam publicèque manifestandi, conducere ad populorum mores animosque facilius

LXXVI. L'abrogation de la souveraineté civile dont le saint siége est en possession ne servirait pas le moins du monde à la liberté et au bonheur de l'Eglise.

N. B. Outre ces erreurs explicitement notées (1), plusieurs autres erreurs sont implicitement condamnées par la doctrine qui a été exposée et soutenue sur le principat civil du Pontife romain, que tous les catholiques doivent fermement professer. Cette doctrine est enseignée clairement dans l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849; dans l'allocution *Si semper antea* du 20 mai 1850; dans la lettre apostolique *Cum catholica Ecclesia* du 26 mars 1860; dans l'allocution *Novas* du 28 septembre 1866; dans l'allocution *Jamdudum* du 18 mars 1861; dans l'allocution *Maxima quidem* du 9 juin 1862.

X

Erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

LXXVII. Même à notre époque il est inutile que la religion catholique soit regardée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes.

LXXVIII. Ce n'est donc pas avec raison que, dans certains pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'y établir y puissent jouir chacun de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

LXXIX. Car il n'est que trop vrai que la liberté civile de tous les cultes et le plein pouvoir donné à tous de manifester publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la

corrumpendos, ac indifferentismi pestem propagandam
Alloc *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LXXX. Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate esse reconciliare et componere.
Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

corruption des mœurs et de l'esprit et propagent la peste de l'*Indifférentisme*.

LXXX. Le Pontife romain ne peut ni ne doit se réconcilier et transiger avec ce qu'on appelle progrès, libéralisme et civilisation moderne.

CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR LA FOI CATHOLIQUE

PIE, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Sacro approbante concilio, ad perpetuam rei memoriam

Le Fils de Dieu et le Rédempteur du genre humain, Notre Seigneur Jésus-Christ, sur le point de retourner à son Père céleste, promit d'être avec son Eglise militante sur la terre, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. C'est pourquoi, en aucun temps, il n'a cessé d'être avec son épouse bien-aimée, de l'assister dans son enseignement, de bénir ses œuvres et de la secourir dans ses périls. Or, cette Providence salutaire, qui a constamment éclaté par beaucoup d'autres bienfaits innombrables, s'est manifestée principalement par les fruits abondants que l'univers chrétien a retirés des Conciles, et nommément le Concile de Trente, bien qu'il ait été célébré en des temps mauvais. En effet, grâce à eux, on a vu les dogmes très-saints de la religion définis avec plus de précision et exposés avec plus de développements, les erreurs condamnées et arrêtées, la discipline ecclésiastique rétablie et raffermie avec plus de vigueur, le clergé excité à l'amour de la science et de la piété, des colléges établis pour préparer les adolescents à la sainte milice, enfin les mœurs du peuple chrétien restaurées par un enseignement plus attentif des fidèles et par un plus fréquent usage des sacrements. En outre, on a vu, grâce aux Conciles, la communion rendue plus étroite entre les membres et la tête visible du corps mystérieux de Jésus-Christ, qui en recevait une plus grande

vigueur ; les familles religieuses se multiplier ainsi que les autres institutions de la piété chrétienne ; et se maintenir constamment le zèle poussé jusqu'à l'effusion du sang, pour propager au loin, dans tout l'univers, le règne de Jésus-Christ.

Toutefois, en rappelant dans la joie de notre âme ces bienfaits et d'autres encore, que la divine Providence a accordés à l'Eglise, surtout par le dernier Concile, nous ne pouvons retenir l'expression de notre grande douleur à cause des maux très-graves survenus principalement parce que, chez un grand nombre, on a méprisé l'autorité de ce saint Synode et négligé ses sages décrets.

En effet, personne n'ignore qu'après avoir rejeté le divin magistère de l'Eglise, et les choses de la religion étant laissées ainsi au jugement de chacun, les hérésies, proscrites par les Pères de Trente, se sont divisées peu à peu en sectes multiples, éparses et se combattant entre elles, de telle sorte qu'un grand nombre ont perdu toute foi en Jésus-Christ. Elles en sont venues à ne plus tenir pour divine la sainte Bible elle-même, qu'elles affirmaient autrefois être la source unique et le seul juge de la doctrine chrétienne, et même à l'assimiler aux fables.

C'est alors qu'a pris naissance et que s'est répandue au loin dans le monde cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme, qui, s'attaquant par tous les moyens à la religion chrétienne parce qu'elle est une institution surnaturelle, s'efforce avec une grande ardeur d'établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature, après avoir arraché le Christ, notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme humaine, de la vie et des mœurs des peuples. Or, après qu'on eut ainsi délaissé et rejeté la religion chrétienne, après qu'on eut nié Dieu et son Christ, l'esprit d'un grand nombre s'est jeté dans l'abîme du panthéisme, du matérialisme et de l'athéisme, à ce point que, niant la nature rotionnelle elle-même et toute règle du droit et du juste, ils s'efforcent de détruire les premiers fondements de la société humaine.

Il est donc arrivé que, cette impiété s'étant accrue de toutes parts, plusieurs des fils de l'Eglise catholique eux-mêmes s'écartaient du chemin de la vraie piété, et qu'en eux le sens catholique s'était amoindri par l'amoindrissement insensible des vérités. Car, entraînés par les diverses doctrines étrangères, et confondant malicieusement la nature et la grâce, la science humaine et la foi divine, ils s'efforcent de détourner de leur sens propre les dogmes que tient et enseigne la sainte Eglise notre mère, et de mettre en péril l'intégrité et la sincérité de la foi.

Au spectacle de toutes ces calamités, comme se pourrait-il faire que l'Eglise ne fût émue jusqu'au fond de ses entrailles ? Car, de

même que Dieu veut le salut de tous les hommes et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité, de même que Jésus-Christ est venu afin de sauver ce qui était perdu et de rassembler dans l'unité les fils de Dieu qui étaient dispersés ; de même l'Eglise, établie par Dieu mère et maîtresse des peuples, sait qu'elle se doit à tous, et elle est toujours disposée et préparée à relever ceux qui sont tombés, à soutenir les défaillants, à embrasser ceux qui reviennent à elle, à confirmer les bons et à les pousser vers la perfection. C'est pourquoi elle ne peut s'abstenir en aucun temps d'attester et de prêcher la vérité de Dieu qui guérit toutes choses. car elle n'ignore pas qu'il lui a été dit : « Mon esprit qui est en toi et mes paroles que j'ai posées sur tes lèvres ne s'éloigneront jamais de tes lèvres, maintenant et pour l'éternité (1) ».

C'est pourquoi. nous attachant aux traces de nos prédécesseurs, et selon les devoirs de notre charge apostolique, Nous n'avons jamais cessé d'enseigner et de défendre la vérité catholique et de réprouver les doctrines perverses. Mais à présent, au milieu des évêques du monde entier siégeant avec Nous et jugeant, réunis dans le Saint-Esprit par notre autorité en ce saint Synope et, appuyés sur la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition, telle que Nous l'avons reçue, saintement conservée et fidèlement exposée par l'Eglise catholique, Nous avons résolu de professer et déclarer du haut de cette chaire de Pierre, en face de tous, la doctrine salutaire de Jésus-Christ, en proscrivant et condamnant les erreurs contraires, au nom de l'autorité qui nous a été confiée par Dieu.

CHAPITRE I.

DE DIEU, CRÉATEUR DE TOUTES CHOSES.

La sainte Église catholique, apostolique, romaine, croit et confesse qu'il y a un Dieu vrai et vivant, Créateur et Seigneur du ciel et de la terre, tout-puissant, éternel, immense, incompréhensible, infini par l'intelligence et la volonté, et par toute perfection ; qui, étant une substance spirituelle, unique, absolument simple et immuable, doit être prêché comme réellement et par essence distinct du monde, très-heureux en soi et de soi, et indiciblement élevé au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui.

1. Is. LIX, 21.

Ce seul vrai Dieu, par sa bonté et sa vertu toute-puissante, non pas pour augmenter son bonheur ou l'acquérir, mais pour manifester sa perfection par les biens qu'il distribue aux créatures, et par sa volonté pleinement libre, a créé de rien, dès le commencement du temps, l'une et l'autre créature, la spirituelle et la corporelle, l'angélique et la mondaine, et ensuite la créature humaine formée, comme étant pour ainsi dire commune, d'un esprit et d'un corps.

Or, Dieu protége et gouverne par sa Providence tout ce qu'il a créé, atteignant avec force le monde d'un bout à l'autre et disposant toutes choses avec suavité, car toutes choses sont nues et ouvertes devant ses yeux, et même ce qui doit arriver par l'action libre des créatures.

CHAPITRE II·

DE LA RÉVÉLATION.

La même sainte Église, notre mère, tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être certainement connu par les lumières naturelles de la raison humaine, au moyen des choses crées (2). Cependant, il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même à nous et de nous révéler les décrets de sa volonté par une autre voie qui est la voie surnaturelle, selon ce que dit l'apôtre : « Dieu, qui a parlé à nos pères par les prophètes de plusieurs manières, nous a parlé en ces derniers temps et de nos jours par son fils (3) ».

C'est à cette révélation divine que tous les hommes doivent de pouvoir, même dans l'état présent du genre humain, promptement connaître, d'une absolue certitude et sans aucun mélange d'erreur, celles des choses divines qui ne sont pas de soi inaccessibles à la raison humaine. Ce n'est pas à dire que la révélation soit pour cela absolument nécessaire, mais c'est que Dieu, dans sa bonté infinie, a ordonné l'homme pour une fin surnaturelle, c'est-à-dire pour participer aux biens divins qui surpassent absolument l'intelligence de l'homme, car l'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a pu s'élever à comprendre ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment (4).

1. Rom. I, 20.
2. Hébr. I, 1-2.
3. 1 Cor. II, 9.

Or, cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Église universelle qui a été proclamée par le saint Concile de Trente, est contenue dans les livres écrits et dans les traditions non écrites qui, reçues de la bouche de Jésus-Christ même par les apôtres, ou transmises comme par les mains des apôtres sous l'inspiration du Saint-Esprit, sont venues jusqu'à nous (5). Et ces livres de l'ancien et du nouveau testament doivent être tenus pour saints et canoniques en entier dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le Concile de Trente et dans la vieille édition latine de la Vulgate. Ces livres, l'Église les tient pour saints et canoniques, non point parce que, composés par la seule habilité humaine, ils ont été ensuite approuvés par l'autorité de l'Église; non-seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans erreur, mais parce que, écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été livrés comme tels à l'Église elle-même.

Mais parce que quelques hommes jugent mal ce que le saint Concile de Trente a décrété salutairement touchant l'interprétation de la divine Ecriture, afin de maitriser les esprits en révolte, nous renouvelons le même décret, nous déclarons que l'esprit de ce décret est que, sur les choses de la foi et des mœurs qui concernent l'édifice de la doctrine chrétienne, il faut tenir pour le vrai sens de la sainte Église celui qu'a toujours tenu et que tient notre sainte mère l'Église, à qui il appartient de déterminer le vrai sens et l'interprétation des saintes Écritures ; en sorte qu'il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture contrairement à ce sens, ou même contrairement au sentiment unanime des Pères.

CHAPITRE III.

DE LA FOI.

Puisque l'homme dépend tout entier de Dieu comme de son créateur et Seigneur, puisque la raison créée est absolument soumise à la vérité increée, nous sommes tenus de fournir à Dieu, par la foi, l'hommage complet de notre intelligence et de notre volonté. Or, cette foi, qui est le commencement du salut de l'homme, l'Église catholique professe que c'est une vertu surnaturelle, par laquelle, avec l'inspiration et la grâce de Dieu, nous croyons vraies les choses qu'il

1. Concile de Trente, session IV. Décret de Can. Scrip t.

nous a révélées, non pas à cause de la vérité intrinsèque des choses perçues par les lumières de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu lui-même, qui nous les révèle et qui ne peut ni être trompé ni tromper. Car la foi, selon le témoignage de l'apôtre, c'est la substance des choses qui font l'objet de l'espérance, la raison des choses qui ne paraissent pas (1).

Néanmoins, afin que l'hommage de notre foi fût en accord avec la raison, Dieu a voulu ajouter aux secours intérieurs de l'Esprit-Saint les preuves extérieures de sa révélation, à savoir les faits divins et surtout les miracles et les prophéties, lesquels, en montrant abondamment la toute-puissance et la science infinie de Dieu, sont des signes très-certains de la révélation divine et appropriés à l'intelligence de tous.

C'est pour cela que Moïse et les prophètes et surtout Notre Seigneur Jésus-Christ on fait tant de miracles et des prophéties d'un si grand éclat ; c'est pour cela qu'il est dit des apôtres : « Pour eux, s'en étant allés, ils prêchèrent partout avec la coopération du Seigneur, qui confirmait leurs paroles par les miracles qui suivaiènt (2) ». Et encore : « Nous avons eu une parole prophétique certaine, à laquelle vous faites bien de prendre garde comme à une lumière qui luit dans un endroit ténébreux (3) ».

Car, bien que l'assentiment de la foi ne soit pas un aveugle mouvement de l'esprit, personne cependant ne peut adhérer à la révélation évangélique, comme il le faut pour obtenir le salut, sans une illumination et une inspiration de l'Esprit-Saint qui donne à tous la suavité du consentement et de la croyance à la vérité (1). C'est pourquoi la foi en elle-même, alors même qu'elle n'opère pas par la charité, est un don de Dieu, et son acte est une œuvre qui se rapporte au salut, acte par lequel l'homme offre à Dieu lui-même une libre obéissance, en concourant et en cooporant à sa grâce à laquelle il pourrait résister.

Or, on doit croire d'une foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans les saintes Écritures et dans la tradition, et tout ce qui est proposé par l'Église comme vérité divinement révélée, soit en vertu d'un jugement solennel, soit dans l'exercice de son magistère ordinaire et universel.

Mais, parce qu'il est impossible sans la foi de plaire à Dieu et d'entrer en partage avec ses enfants, personne ne se trouve justifié sans

1. Hébr. XI, 1.
2. Marc, XVI, 20.
3. Petr. I, 19.
4. Syn. Araus. II, can. 7.

elle, et ne parvient à la vie éternelle s'il n'y a persévéré jusqu'à la fin.

Et pour que nous puissions satisfaire au devoir d'embrasser la vraie foi et d'y demeurer constamment, Dieu par son fils unique, a institué l'Église et l'a pourvue de son institution, afin qu'elle puisse être reconnue de tous comme la gardienne et la maîtresse de la parole révélée. Car à l'Église catholique seule appartiennent ces caractères si nombreux et si admirables établis par Dieu pour rendre évidente la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, l'Église par elle-même, avec son admirable propagation, sa sainteté éminente et son inépuisable fécondité pour tout bien, avec son unité catholique et son immuable stabilité, est un grand et perpétuel argument de crédibilité, un témoignage irréfragable de sa mission divine.

Et par là, comme un signe dressé au milieu des nations (2), elle attire à elle ceux qui n'ont pas encore cru, et elle apprend à ses enfants que la foi qu'ils professent repose sur un très-solide fondement.

A ce témoignage, nous ajoutons le secours efficace de la vertu d'en haut. Car le Seigneur très-miséricordieux excite et aide par sa grâce les errants, afin qu'ils puissent arriver à la connaissance de la vérité, et ceux qu'il a tirés des ténèbres à son admirable lumière, il les confirme par sa grâce, qui ne manque que lorsqu'on y manque, afin qu'ils demeurent dans cette même lumière. Aussi tout autre est la condition de ceux qui ont adhéré à la vie catholique par le don divin de la foi, et de ceux qui, conduits par les opinions humaines, suivent une fausse religion ; car ceux qui ont embrassé la foi sous le gouvernement de l'Église ne peuvent jamais avoir aucun juste motif de l'abandonner et de révoquer en doute cette foi. C'est pourquoi, rendant grâces à Dieu le père, qui nous a faits dignes de participer au sort des Saints dans la lumière, ne négligeons pas un si grand avantage ; mais plutôt, les yeux attachés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, gardons le témoignage inébranlable de notre espérance.

CHAPITRE IV.

DE LA FOI ET LA RAISON.

L'Église catholique a toujours tenu aussi et tient d'un consentement perpétuel qu'il existe un ordre double de connaissance, distinct non-seulement en principe mais dans son objet : en principe, parce que

2. Is. XI. 12.

dans l'un nous connaissons par la raison naturelle, dans l'autre par la foi divine ; objectivement, parce qu'en dehors des choses auxquelles la raison naturelle peut atteindre, il y a des mystères cachés en Dieu proposés à notre croyance, que nous ne pouvons connaître que par la révélation divine. C'est pourquoi l'apôtre, qui atteste que Dieu est connu aux nations par les chosos crées, dit cependant, à propos de la grâce et de la vérité qui a été faite par Jésus-Christ (1) : « Nous parlons de la sagesse de Dieu en mystère, sagesse cachée que Dieu a prédestinée pour notre gloire avant les siècles, qu'aucun des princes de ce siècle n'a connue ; mais Dieu nous l'a révélée par son esprit : car l'esprit scrute toutes choses, les profondeurs même de Dieu (2). — Et le fils unique lui-même rend témoignage au père de ce qu'il a caché ces choses aux sages et aux prudents et les a révélées aux petits (3) ».

Lorsque la raison, de son côté, éclairée par la foi, cherche soigneusement, pieusement et prudemment, elle trouve, par le don de Dieu, quelque intelligence très-fructueuses des mystères, tant par l'analogie des choses qu'elle connait naturellemen}, que par le rapport des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme, sans toutefois être jamais apte à les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. Car les mystères divins surpassent tellement par leur nature l'intellect créé, que, bien que transmis par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent encore couverts du voile de la foi elle-même, et comme enveloppés d'une sorte de brouillard, tant que nous voyageons en étrangers dans cette vie mortelle, hors de Dieu ; car nous marchons guidés par la foi et non par la vue (4).

Mais quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir de véritable désaccord entre la foi et la raison ; car c'est le même Dieu qui révèle les mystères et communique la foi, qui a répandu dans l'esprit humain la lumière de la raison, et Dieu ne peut se nier lui-même, ni le vrai contredire jamais au vrai. Cette apparence imaginaire de contradiction vient principalement ou de ce que les dogmes de la foi n'ont pas été compris et exposés suivant l'esprit de l'Église, ou de ce que les erreurs des opinions sont prises pour les jugements de la raison. Nous déclarons donc toute proposition contraire à une véritée attestée par la foi, absolument fausse (5). Or. l'Église, qui a reçu avec la mission apostolique d'enseigner, le mandat

1. Jean. I, 17.
2. 1 Cor. II, 7-9.
3. Math., XI, 24.
4. 2 Cor. V, 7.
5. Concile de Latran, V. Bulle *Apostolici regiminis*.

de garder le dépôt de la foi, tient aussi de Dieu le droit et la charge de proscrire la fausse science, afin que nul ne soit trompé par la philosophie et la vaine sophistique (1). C'est pourquoi tous les chrétiens fidèles, non-seulement ne doivent pas défendre comme des conclusions certaines de la science les opinions qu'on sait être contraires à la doctrine de la foi, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Église ; mais encore ils sont tenus de les tenir bien plutôt pour pour des erreurs qui se couvrent de l'apparence trompeuse de la vérité.

Et non-seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord, mais elles se prêtent un mutuel secours ; la droite raison démontre les fondements de la foi, et éclairée par sa lumière, devəloppe-la science des choses divines; la foi délivre et prémunit la raison des erreurs, et l'enrichit d'une connaissance multipliée. Bien loin donc que l'Église soit opposée à l'étude des arts et des sciences humaines, elle la favorise et la propage de mille manières. Car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie des hommes ; bien plus elle reconnaît que les sciences et les arts, venus de Dieu, le Maitre des sciences, s'ils sont dirigés convenablement, doivent de même conduire à Dieu avec l'aide de sa grâce : et elle ne défend pas assurément que chacune de ses sciences, dans sa spère, ne se serve de ses propres principes et de sa méthode particulière ; mais, tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin pour les empêcher de se mettre en opposition avec la doctrine divine, en admettant des erreurs ou en dépassant leurs limites respectives pour envahir et troubler ce qui est du domaine de la foi.

Car la doctrine de la foi que Dieu a révélée n'a pas été livrée comme une invention philosophique aux perfectionnements du genre humain, mais elle a été transmise comme un dépôt divin à l'Épouse du Christ pour être fidèlement gardée et infailliblement enseignée. Aussi doit-on toujours retenir le sens des dogmes sacrés que la sainte Mère l'Église a déterminé une fois pour toutes, et ne jamais s'en écarter sous prétexte et au nom d'une intelligence supérieure de ces dogmes.

Croissent donc et se multiplient abondamment, dans chacun comme dans tous, chez tout homme aussi bien que dans toute l'Église, durant le cours des âges et des siècles, l'intelligence, la science et la sagesse, mais seulement dans l'ordre qui convient, c'est-à-dire dans l'unité de dogme, de sens et d'opinion (2).

1. Coloss. II, 8.
2. Vincent de Lérins, Commoп., n. 26.

CANONS

I

DE DIEU CRÉATEUR DE TOUTES CHOSES

1. Si quelqu'un nie un seul vrai Dieu, créateur et maître des choses visibles et invisibles, qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en dehors de la matière il n'y a rien, qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et de toutes choses, qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un dit que les choses finies, soit corporelles, soit spirituelles, ou du moins les spirituelles sont émanées de la substance divine ;

Ou que la divine essence par la manifestation ou l'évolution d'elle-même devient toute chose ;

Ou enfin que Dieu que est l'Être universel et indéfini qui, en se déterminant lui-même, constitue l'universalité des choses en genres, espèces et individus, qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un ne confesse pas que le monde et que toutes les choses qui y sont contenues, soit spirituelles, soit matérielles, ont été, quant à toute leur substance, produites du néant par Dieu ;

Ou dit que Dieu a créé, non par sa volonté libre de toute nécessité, mais aussi nécessairement que nécessairement il s'aime lui-même ;

Ou nie que le monde ait été fait à la gloire de Dieu, qu'il soit anathème.

II

DE LA RÉVÉLATION.

1. Si quelqu'un dit que Dieu unique et véritable, notre Créateur et Maître, ne peut pas être connu avec certitude, par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses qui ont été créées, qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un dit qu'il ne peut pas se faire, ou qu'il ne convient

pas que l'homme soit instruit par la révélation divine de Dieu et du culte qui doit lui être rendu, qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas être divinement élevé à une connaissance et à une perfection qui dépassent sa nature, mais qu'il peut et doit arriver de lui-même à la possession de toute vérité et de tout bien par un progrès continu, qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un ne reçoit pas dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, comme sacrées et canoniques, les Livres de l'Ecriture, comme le saint Concile de Trente les a énumérés, ou nie qu'ils soient divinement inspirés, qu'il soit anathème.

III

DE LA FOI.

1. Si quelqu'un dit que la raison humaine est indépendante, de telle sorte que la foi ne peut pas lui être commandée par Dieu, qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un dit que la foi divine ne se distingue pas de la science naturelle de Dieu et des choses morales, et que par conséquent il n'est pas requis pour la foi divine que la vérité révélée soit crue à cause de l'autorité de Dieu, qui en a fait la révélation, qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut devenir croyable par des signes extérieurs, et que par conséquent les hommes ne peuvent être amenés à la foi que par conséquent les hommes ne peuvent être amenés à la foi que par la seule expérience intérieure de chacun d'eux, ou par l'inspiration privée, qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un dit qu'il ne peut y avoir de miracles et, par conséquent, que tous les récits de miracles, même ceux que contient l'Ecriture sacrée, doivent être relégués parmi les fables ou les mythes, ou que les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude et que l'origine divine de la religion chrétienne n'est pas valablement prouvée par eux, qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un dit que l'assentiment de la foi chrétienne n'est pas libre, mais qu'il est produit nécessairement par les arguments de la raison humaine, ou que la grâce de Dieu n'est nécessaire que pour la foi vivante qui opère par la charité, qu'il soit anathème.

6. Si quelqu'un dit que les fidèles et ceux qui ne sont pas encore parvenus à la foi seule et véritable sont dans une même situation, de telle sorte que les catholiques peuvent avoir de justes motifs de

mettre en doute la foi qu'ils ont reçue sous le magistère de l'Eglise, en suspendant leur assentiment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la démonstration scientifique de la crédibilité et de la vérité de leur foi, qu'il soit anathème.

IV

DE LA FOI ET DE LA RAISON

1. Si puelqu'un dit que, dans la révélation divine, il n'y aucun vrai mystère proprement dit, mais que tous les dogmes de la foi peuvent être compris et démontrés par la raison convenablement cultivée au moyen des principes naturels, qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un dit que les sciences humaines doivent être traitées avec une telle liberté que l'on puisse tenir pour vraies leurs assertions, quand même elles seraient contraires à la doctrine révélée, ou que l'Eglise ne peut les proscrire, qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit qu'il peut se faire qu'on doive quelquefois, selon le progrès des sciences, donner aux dogmes proposées par l'Eglise un autre sens que celui qu'a entendu et qu'entend l'Eglise, q'il soit anathème.

C'est pourquoi, remplissant le devoir de notre charge pastorale, Nous conjurons par les entrailles de Jésus-Christ et par l'autorité de ce même Dieu, notre Sauveur, Nous ordonnons à tous les fidèles du Christ, et surtout à ceux qui sont à leur tête ou qui sont chargés de la mission d'enseigner, qu'ils apportent tout leur zèle et tous leurs soins à écarter et à éliminer ces erreurs de la sainte Eglise, et à propager la très-pure lumière de la foi.

Mais, parce que ce n'est pas assez d'éviter le péché d'hérésie, si on ne fuit aussi diligemment les erreurs qui s'en rapprochent plus ou moins, Nous avertissons tous les chrétiens qu'ils ont le devoir d'observer les constitutions et les décrets par lesquels le saint-siége a proscrit et condamné les opinions perverses de ce genre, qui ne sont pas énumérées ici tout au long.

Donné à Rome, en session publique, solennellement célébrée dans la basilique du Vatican, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1870, la vingt-quatrième année de notre pontificat.

† PIE IX, PP.

VII

CONSTITUTION DOGMATIQUE *DE ECCLESIA CHRISTI*

ET

DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE

PIE, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

SACRO APPROBANTE CONCILIO

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Le Pasteur éternel et l'évêque de nos âmes, afin de rendre perpétuelle l'œuvre salutaire de sa rédemption, résolut d'édifier la sainte Église en laquelle, comme dans la maison du Dieu vivant, tous les fidèles sont unis par le lien d'une même foi et d'une même charité. C'est pourquoi, avant qu'il ne fût glorifié, il pria son Père, non-seulement pour les Apôtres, mais aussi pour ceux qui par leur parole devaient croire en lui, afin que tous fussent un, comme le Fils lui-même et le Père sont un. De même donc qu'il a envoyé dans le monde les Apôtres qu'il s'était choisis, comme lui-même avait été envoyé par son Père, de même il a voulu des Pasteurs et des Docteurs dans son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Mais, pour que l'épiscopat fût mis à l'abri des divisions, pour que la multitude de tous les croyants fût conservée dans l'unité de foi et de communion par des prêtres unis entre eux, plaçant le bienheureux Pierre au-dessus des autres Apôtres, il a institué en lui le principe perpétuel et le fondement visible de cette double unité, afin que sur sa solidité fût bâti le temple éternel, et que sur la fermeté de sa foi s'élevât l'édifice sublime de l'Eglise qui doit être porté jusqu'au ciel. Et, comme les portes de l'enfer s'élèvent de toutes parts, avec une haine chaque jour croissante, contre le fondement divinement établi de l'Eglise, afin de la renverser, si c'est possible, Nous jugeons, *sacro approbante concilio*, qu'il est nécessaire pour la sauvegarde, le salut et l'accroissement du

roupeau catholique, ne proposer, pour être crue et tenue par tous les fidèles, conformément à l'ancienne et constante foi de l'Eglise universelle, la doctrine sur l'institution, la perpétuité et la nature de la sainte primauté apostolique, sur laquelle reposent la forme et la solidité de toute l'Eglise, et de proscrire et de condamner les erreurs qui lui sont contraires, erreurs si préjudiciables au troupeau du Seigneur.

CHAPITRE 1er

DE L'INSTITUTION DE LA PRIMAUTÉ APOSTOLIQUE DANS LA PERSONNE DU BIENHEUREUX PIERRE.

Nous enseignons donc et nous déclarons, conformément aux témoignages de l'Evangile, que la primauté de juridiction sur toute l'Eglise de Dieu a été immédiatement et directement promise et conférée par Notre Seigneur Jésus-Christ au bienheureux apôtre Pierre. C'est, en effet, au seul Simon à qui il avait dit : « Tu seras appelé Céphas, » c'est à Simon seul, après qu'il eut fait cette confession : « Tu es le Christ, fils du Dieu vivant, » que le Seigneur a adressé ces paroles : « Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père, qui est aux cieux ; et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel. » C'est aussi au seul Simon Pierre que Jésus, après sa résurrection, a conféré la juridiction de Pasteur suprême et de guide sur tout son troupeau, en lui disant : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. » A cette doctrine si manifeste des saintes Ecritures, telle qu'elle a été toujours été comprise par l'Eglise catholique, sont ouvertement contraires les opinions perverses de ceux qui renversant la forme de gouvernement établie dans son Eglise par le Christ Notre Seigneur, nient que Pierre seul ait été investi par le Christ d'une véritable et propre primauté de juridiction au-dessus des autres Apôtres, soit séparés, soit tous réunis ; ou qui affirment que cette même primauté n'a pas été immédiatement ou directement conférée au bienheureux Pierre, mais à l'Eglise, et que c'est par celle-ci qu'elle lui est transmise comme ministre de cette même Eglise.

Si donc quelqu'un dit que le bienheureux apôtre Pierre n'a pas été constitué par le Christ Notre Seigneur le prince des Apôtres et Chef

visible de toute l'Eglise militante ; ou que le même Pierre n'a reçu directement et immédiatement du Christ Notre Seigneur qu'une primauté d'honneur, et non de véritable et propre juridiction, qu'il soit anathème.

CHAPITRE II

DE LA PERPÉTUITÉ DE LA PRIMAUTÉ DE PIERRE DANS LES PONTIFES ROMAINS.

Il est nécessaire que ce que le Prince des Pasteurs et le Pasteur suprême des brebis, Notre Seigneur Jésus-Christ, a établi en la personne du bienheureux Pierre pour le salut perpétuel et le bien permanent de l'Eglise, subsiste par lui aussi constamment dans l'Eglise, qui fondée sur la pierre, demeurera stable jusqu'à la fin des siècles. Il n'est pas douteux pour personne, loin de là, c'est un fait notoire dans tous les siècles que, jusqu'à notre temps et toujours, le saint et bienheureux Pierre, prince et chef des Apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique, que Notre Seignenr Jésus-Christ, sauveur et rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, vit, règne et juge en ses successeurs les évêques du saint-siége romain, établi par lui et consacré par son sang. C'est pourquoi, chacun des successeurs de Pierre dans cette Chaire possède, en vertu de l'institution de Jésus-Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle. L'économie de la vérité demeure donc, et le bienheureux Pierre gardant toujours la solidité de la pierre qu'il a reçue, n'a pas quitté la charge du gouvernement de l'Eglise. Pour cette raison, il a toujours été nécessaire que toute l'Eglise, c'est-à-dire l'universalité des fidèles, répandus en tous lieux, fût en union avec l'Eglise romaine, à cause de sa principauté suprême, afin que, unis comme les membres à leur chef, en ce siége d'où émanent sur tous, les droits de la vénérable communauté, ils ne formassent qu'un seul et même corps.

Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution de Jésus-Christ ou de droit divin, que le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur toute l'Eglise ; ou que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheureux Pierre dans la même primauté, qu'il soit anathème.

CHAPITRE III

DE LA NATURE ET DU CARACTÈRE DE LA PRIMAUTÉ DU PONTIFE ROMAIN

C'est pourquoi, appuyés sur les témoignages manifestes des saintes Ecritures et fermement attachés aux décrets formels et certains tant

nos prédécesseurs, les Pontifes romains, que des conciles généraux, nous renouvelons la définition du concile œcuménique de Florence, en vertu de laquelle tous les fidèles du Christ sont obligés de croire que le saint-siége apostolique et le Pontife romain a la primauté sur le monde entier, que le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, le vrai vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui a été confiée par Notre Seigneur Jésus-Christ, en la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons.

Nous enseignons donc et nous déclarons que l'Eglise romaine, par une disposition divine, a la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Eglises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat; que les pasteurs et les fidèles, chacun et tous, quels que soient leur rite et leur rang, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers, de sorte que, gardant l'unité soit de communication, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Eglise du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.

Mais loin que ce pouvoir du souverain Pontife nuise à ce pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux apôtres, paissent et régissent, comme vrais pasteurs, chacun le troupeau particulier confié à sa garde, ce dernier pouvoir est proclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur, selon la parole de saint Grégoire le Grand : « Mon honneur est l'honneur de l'Eglise universelle. Mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque l'honneur dû à chacun ne lui est pas refusé. »

De ce pouvoir suprême du pontife romain de gouverner l'Eglise universelle, résulte pour lui le droit de communiquer librement dans l'exercice de sa charge avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Eglise, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi nous condamnons et réprouvons les maximes de ceux qui disent que cette communication du Chef suprême avec les pasteurs et les troupeaux peut être légitimement empêchée, ou qui la font dépendre du pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le siége apostolique ou en vertu de son autorité n'ont de force et d'autorité que si elles sont confirmées par l'agrément de la puissance séculière.

Et comme le Pontife romain, par le droit divin de la primauté apostolique, est proposé à l'Eglise universelle, nous enseignons de même et nous déclarons qu'il est le juge suprême des fidèles et qu'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui sont de la compétence ecclésiastique; qu'au contraire le jugement du siége apostolique, au-dessus duquel il n'y a peint d'autorité, ne peut être réformé par personne, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement. Ceux-là donc dévient du droit chemin de la vérité, qui affirment qu'il est permis d'appeler des jugements des souverains pontifes au Concile œcuménique comme à une autorité supérieure au Pontife romain.

Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers; ou qu'il a seulement la principale part et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême; ou que ce pouvpir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat, soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux, qu'il soit anathème.

CHAPITRE IV

DU MAGISTÈRE INFAILLIBLE DU SOUVERAIN PONTIFE

Ce saint-siége a toujours tenu, l'usage permanent de l'Eglise le prouve, et les Conciles œcuméniques eux-mêmes, ceux-là surtout où l'Orient se réunissait à l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, ont déclaré que le pouvoir suprême du Magistère est compris dans la primauté apostolique que le pontife romain possède sur l'Eglise universelle en sa qualité de successeur de Pierre, prince des apôtres. C'est ainsi que les pères du quatrième Concile de Constantinople, marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, ont émis cette solennelle profession de foi : « Le salut est avant tout de garder la règle de la vraie foi. Et comme la parole de Notre Seigneur Jésus-Christ disant : Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, ne peut être vaine, elle a été vérifiée par les faits, car, dans le siége apostolique, la religion catholique a toujours été conservée immaculée et la sainte doctrine toujours enseignée. Désirant donc ne nous séparer en rien de sa foi et de sa doctrine, nous espérons mériter d'être dans l'unique communion que prêche le siége apostolique, en qui se trouve

l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne. » Avec l'approbation du deuxième concile de Lyon, les Grecs ont professé : « Que la Sainte Eglise romaine a la souveraine et pleine primauté et principauté sur l'Eglise catholique universelle, principauté qu'elle reconnait en toute vérité et humilité avoir reçue, avec la plénitude de la puissance, du Seigneur lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, prince ou chef des apôtres, dont le Pontife romain est le successeur : et, de même qu'elle est tenue plus que toutes les autres de défendre la vérité de la foi, de même, lorsque s'élèvent des questions relativement à la foi, ces questions doivent être définies par son jugement. » Enfin le Concile de Florence a défini : « Que le Pontife romain est le vrai Vicaire du Christ, la tête de toute l'Église, et le père et docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été remis par Notre Seigneur Jésus-Christ, le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Eglise universelle. »

Pour remplir les devoirs de cette charge pastorale, nos prédécesseurs ont toujours ardemment travaillé à propager la doctrine salutaire du Christ parmi tous les peuples de la terre, et ont veillé avec une égale sollicitude a la conserver pure et sans altération partout où elle a été reçue. C'est pourquoi les évêques de tout l'univers, tantôt dispersés, tantôt assemblés en synode, suivant la longue coutume des Eglises et la forme de l'antique règle, ont toujours eu soin de signaler à ce siége apostolique les dangers qui se présentaient surtout dans les choses de foi, afin que les dommages portés à la foi trouvassent leur souverain remède là où la foi ne peut éprouver de défaillance. De leur côté, les pontifes romains, selon que le leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des conciles œcuméniques, tantôt en consultant l'Eglise dispersée dans l'univers, tantôt par des synodes particuliers, tantôt par d'autres moyens particuliers, tantôt par d'autres moyens que la Providence leur fournissait, ont défini qu'il fallait tenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient reconnu conforme aux saintes Ecritures et aux traditions apostoliques. Le Saint-Esprit n'a pas, en effet, été promis aux successeurs de Pierre, pour qu'ils publiassent, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance, ils gardassent saintement, et exposassent fidèlement les révélations transmises par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Tous les vénérables pères ont embrassé, et tous les saints docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce siége de Pierre reste toujours exempt de toute erreur, selon cette divine promesse du Seigneur notre Sauveur, faite au prince de ses disciples : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; et toi, lorsque tu seras converti, confirme tes frères. »

Ce don de la vérité et de la foi qui ne faillit pas, a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittent de leur charge imminente pour le salut de tous; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste doctrine; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Eglise fût conservée tout entière dans l'unité et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer. Or, puisque à cette époque où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, tant d'hommes se rencontrent qui cherchent à rabaisser son autorité, nous jugeons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

C'est pourquoi, nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, nous enseignons et définissons, *sacro approbante concilio*, que c'est un dogme divinement révélé : Que le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de de contredire notre définition, qu'il soit anathème.

CHAPITRE VIII

Circulaire du Ministre d'Etat de Sa Sainteté Pie IX aux puissances, exposant la vérité sur la mort et l'enterrement du roi Victor-Emmanuel.

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

On a tant parlé des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le grave événement de la mort inattendue du roi Victor-Emmanuel, qu'il me semble nécessaire de faire connaître à Votre Seigneurie

illustrissime et révérendissime au moins les principales, c'est-à-dire celles qui peuvent avoir un rapport quelconque soit avec les immuables principes de notre sainte religion, soit avec la situation faite au souverain Pontife par ses oppresseurs. La nécessité de cette communication paraît d'autant plus évidente, quand on réfléchit que la Révolution, loin de reconnaître dans un tel événement un avis donné par Dieu, en profite au contraire pour tir r de là le plus d'avantages possible et s'en montrer toute triomphante, selon sa coutume, afin de pouvoir mieux attaquer et opprimer l'Eglise et son chef suprême.

La Révolution ne peut être détournée d'agir, ainsi qu'elle a toujours fait, par l'incomparable charité du saint-père, qui ne cesse un seul instant d'être vicaire de Jésus-Christ, et qui, mettant de côté, à cette heure, toute autre considération, a voulu tout d'abord penser au salut de l'âme du pécheur moribond. Cette sublime pensée, qui a porté Sa Sainté à envoyer son propre sacriste au lit du malade, ne fut aucunement appréciée comme elle le méritait, puisque l'insigne prélat ne fut pas même admis en présence du roi qui, à la dernière heure d'une vie surchargée d'offenses si graves envers Dieu et l'Eglise, aurait pu sans doute trouver dans la généreuse initiative du père commun de tous les fidèles un puissant allégement et une garantie efficace pour l'avenir de son salut éternel.

Pourtant le saint-père, ne limitant pas sa bonté pastorale au trait qui vient d'être rapporté, ordonna également qu'à quelque heure que le malade requît les secours de la religion, ils lui fussent administrés, pourvu que le prêtre, qui aurait entendu sa confession, en eût obtenu un acte de réparation pour le mal qu'il avait commis. Malgré ces bienveillantes dispositions du souverain Pontife, il ne fut donné au chapelain du roi de le confesser que quand celui-ci se trouvait déjà à l'extrémité. Chacun peut voir avec évidence que l'on voulut ainsi faire en sorte d'atteindre un double but : empêcher, d'une part, que le roi pût signer de sa propre main l'acte requis, comme il l'avait fait dans une circonstance analogue, en 1869, au château de San Rossore, — ce dont il n'avait toutefois tenu aucun compte dans le suite, — et obtenir, d'autre part, que la sépulture ecclésiastique lui fût accordée; ce à quoi les membres du gouvernement révolutionnaire, qui avaient résolu de se servir de la personne de leur malheureux souverain, même après sa mort, pour l'accomplissement de leurs desseins pervers, attachaient non sans raison une grande importance.

Et, en effet, ceux-ci purent arriver à réaliser en partie la fin qu'ils s'étaient proposée, puisque les plus scrupuleux rendant les honneurs funèbres à celui qui si longtemps avait combattu l'Eglise de toutes manières et foulé aux pieds ses préceptes les plus essentiels, ils parvenaient en quelque sorte à faire croire que le souverain pontife n'ex-

cluait pas du sein de l'Église celui qui l'avait attaquée, par la raison qu'il aurait agi sous un prétexte politique quelconque. Ce ne fut donc que lorsque les choses en étaient au point que nous avons dit que le confesseur du roi put le voir; mais alors le roi n'était plus en état d'entendre ni de signer une rétractation. Cependant, comme le confesseur du roi assura que le moribond l'avait chargé de manifester à Sa Sainteté le repentir du mal qu'il avait fait, et de solliciter pour cela son pardon, ledit confesseur, sous la condition qu'il délivrerait par écrit et avec serment une déclaration de cet acte de rétractation à l'Eminentissime Seigneur cardinal vicaire, fut autorisé par l'autorité ecclésiastique, en vue du péril imminent dans lequel se trouvait le malade, à lui porter le Saint-Viatique.

La déclaration voulue fut remise au vénérable cardinal le lendemain de la mort du roi, et c'est en raison de cette déclaration qu'il fut concédé que le défunt serait accompagné du clergé et qu'il recevrait la sépulture ecclésiastique. A ce propos, il faut noter que, dans les négociations qui précédèrent les mesures arrêtées pour la sépulture, le gouvernement du prétendu royaume d'Italie ne figura jamais, ne comprenant que trop que l'autorité ecclésiastique n'aurait jamais traité, ni même ne se serait prêtée à traiter avec lui. C'est ainsi que le susdit confesseur du défunt fut chargé de tout et que, par ce moyen la Révolution eût cherché à obtenir tout ce qu'elle avait pu désirer, c'est-à-dire, pour le cadavre, l'accompagnement du clergé et la sépulture ecclésiastique, toutefois le gouvernement se vit contraint de se dissimuler derrière ce confesseur, tant était grande chez lui la crainte que les négociations n'aboutissent à aucun résultat.

Assuré de la décision prise par le saint-père d'après l'acte de réparation qui lui avait été soumis, le gouvernement aurait voulu que cette décision eût pour effet d'autoriser non-seulement les pompes funèbres accordées â tout homme privé qui, sur le point de mourir, s'est réconcilié avec l'Eglise, mais encore celles qui se trouvent dues à un roi catholique mort dans ses Etats et dans son propre royaume. Tous les les efforts possibles furent tentés pour obtenir cela, mais en vain, l'autorité ecclésiastique ayant tenu fermement à n'accorder que ce qui pouvait être demandé par un pécheur quelconque mort pénitent, et à refuser tout le reste. Et c'est pour cette raison que le défunt ne put être accompagné à sa sépulture que du curé et du clergé de sa paroisse, composé d'une dizaine de simples ecclésiastiques. Pas un prélat, pas un évêque, ni aucun de ceux qui restent des membres des ordres religieux supprimés par la Révolution, pas même les confréries, ne furent autorisés à prendre part au convoi funèbre. Malgré qu'on se fût abaissé à plusieurs reprises aux plus pressantes sollicitations, l'autorité ecclésiastique ne permit pas davantage qu'une messe fût célébrée au palais

pontifical du Quirinal usurpé, et elle refusa sans cesse le privilége royal, plus souvent encore réclamé, de célébrer les funérailles dans une des trois basiliques patriarcales de Rome.

Pendant que le ministère travaillait indirectement à obtenir de l'autorité ecclésiastique les concessions qu'il désirait, il organisait une immense démonstration sous les yeux du pape, pour honorer l'homme qui l'avait dépouillé et de ses États et des biens de l'Eglise, et qui, pendant sept années consécutives, avait permis qu'on outrageât publiquement, en toute circonstance et impunément, non-seulement l'Eglise, le clergé et le souverain pontife, mais encore les principes les plus sacrés de notre sainte religion, sans en excepter le culte des saints, de la Vierge et de Dieu même.

Tous les révolutionnaires d'Italie furent invités à se joindre à cette démonstration, et ceux-ci, grâce aux facilités données par les diverses directions de chemins de fer, purent se rendre à Rome et y demeurer rassemblés quelques jours. On eut l'intention de faire ainsi une espèce de nouveau plébiscite en faveur de l'Italie une et contre le Pape, avec le dessein de tromper de nouveau l'opinion publique du monde civilisé. Ce plébiscite parut, sans doute, si superflu qu'on y renonça tout d'un coup, et que, pour une raison ou pour un autre, quelques gouvernements consentirent, par l'intermédiaire de leurs envoyés tant extraordinaires qu'ordinaires, à prendre part à une démonstration destinée, à leur insu, je veux l'espérer, à rendre hommage à la révolution triomphante.

D'après cette courte relation Votre Seigneurie jugera facilement des nouveaux coups portés par de tels procédés au cœur du saint-père, déjà si rempli d'amertume. Heureusement les violences qu'il subit, outre qu'elles poussent les esprits nobles et élevés à diriger de plus en plus leurs regards vers sa personne sacrée et vénérable, ne troublent ni ne troubleront jamais la conscience et le courage de celui qui doit servir d'exemple et de lumière au monde catholique. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'élévation au trône du prince Humbert, Sa Sainteté m'a ordonné d'adresser à tous les représentants étrangers près le saint-siége une protestation solennelle contre l'usurpation de ce trône, qui est le sien, par le fils du feu roi de Piémont.

Le saint-père a également résolu, quoiqu'avec un profond regret, de ne recevoir aucun des princes de maisons régnantes ou des ambassadeurs envoyés ici pour prendre part au cortége funèbre; n'ayant pas l'intention, en prenant une telle résolution, d'offenser qui que ce fût, mais bien de défendre sa propre dignité et de faire respecter son droit autant qu'il dépend de lui; car il est de son devoir de faire entendre en toute circonstance, au monde entier, la constante protestation du saint-siége contre les faits accomplis au détriment de l'Eglise, dont il

a mission de sauvegarder, aussi scrupuleusement que possible, les droits et les intérêts.

Quoique le saint-père ne doute pas que les gouvernements, qui ont envoyé en cette circonstance leurs représentants spéciaux, n'aient jamais entendu entrer dans ces visées de la révolution, il reste cependant établi que les révolutionnaires, aussi bien que les catholiques de tous les pays, ont interprété la démarche de ces gouvernements comme si telle eût été leur intention.

Il n'y aura donc pas lieu de s'étonner si, en présence d'une si grande offense adressée au Chef suprême de l'Eglise, souverain légitime des Etats pontificaux, une telle manière d'agir peut contribuer à maintenir ces mêmes catholiques dans un sentiment de mécontentement, qui parfois se manifeste dans un sens peu agréable à certains gouvernements, soit dans la presse, soit dans les assemblées.

Chacun comprendra facilement que Sa Sainteté ait ressenti une immense douleur en voyant que la charité paternelle, dont elle a donné une preuve si éclatante à la mort du roi Victor-Emmanuel, n'a été reconnue,, selon la coutume de la Révolution, que par une ingratitude vraiment monstrueuse, puisqu'on s'est servi de cet acte de bonté envers un moribond pénitent, pour glorifier les mêmes fautes dont il s'était repenti, selon un témoignage rendu sous serment, et en raison duquel on lui avait acccordé une sainte sépulture. En conséquence, prévoyant que de telles menées doivent faire naître un grand scandale et donner lieu à une égale confusion d'idées, le saint-père m'a ordonné de protester dès maintenant contre ces attentats, par l'intermédiaire de Votre Seigneurerie, auprès du gouvernement de..., se réservant d'éclairer la catholicité tout entière sur ce qui vient de se passer, lorsqu'elle aura eu connaissance de ces nouvelles démonstrations, tendant à dénaturer les faits ou à induire l'esprit des peuples dans une opinion nuisible aux intérêts de l'Eglise.

Cependant, afin que les gouvernements avec lesquels le saint-siége entretient des relations diplomatiques soient les premiers à avoir connaissance de tout ce qui précède, Votre Seigneurie est chargée de lire la présente dépêche à M. le Ministre des affaires étrangères du gouvernement auprès duquel elle est accréditée et d'en laisser copie entre ses mains.

En vous communiquant ces instructions, j'ai l'avantage de me dire de nouveau, avec les sentiments de la considération la plus distinguée,

De votre Seigneurie Illustrissime Révérendissime, etc.

Signé : cardinal Giovanni Simeoni.

Rome, 28 janvier 1878.

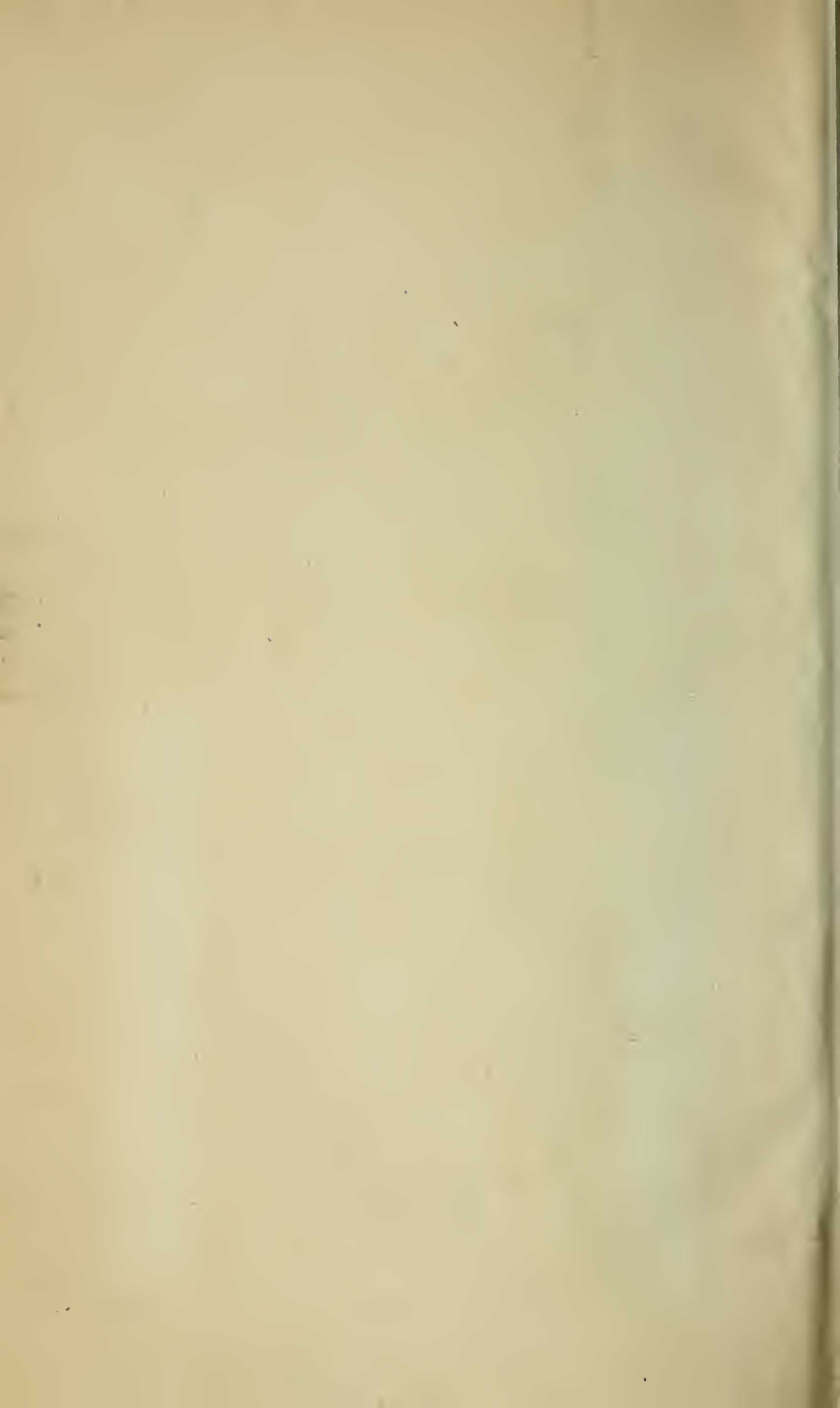
TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le deuxième volume

Poitiers, typ. J. Bessayre. — Paris, 3, rue d'Aboukir, 3.








UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

